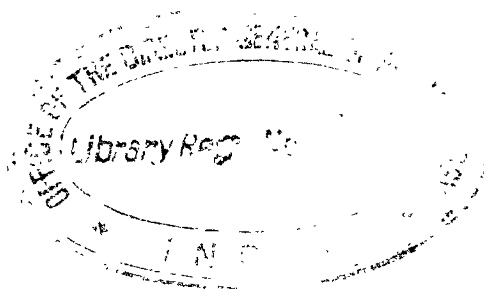


REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Janvier à Juin 1867

XV



PARIS. — IMPRIMERIE PILLET FILS AINÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIES PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

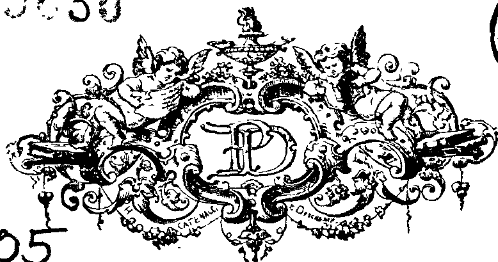
et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

HUITIÈME ANNÉE. — QUINZIÈME VOLUME





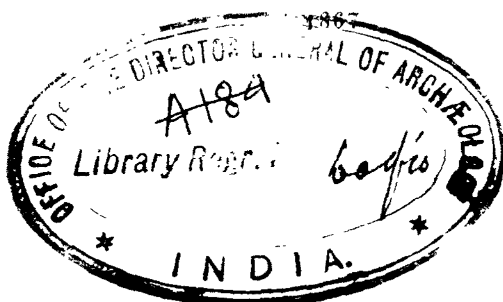
PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Ce

QUAI DES AUGUSTINS, 35.

1867



MÉMOIRES

SUR LES PROVINCES ROMAINES

ET

SUR LES LISTES QUI NOUS EN SONT PARVENUES

DEPUIS LA DIVISION FAITE PAR DIOCLÉTIEN JUSQU'AU COMMENCEMENT DU Ve SIÈCLE

PAR THÉODORE MOMMSEN

Avec un appendice par Charles Müllenhoff *et une carte* (1).

(*Suite et fin*)

MÉMOIRE

SUR L'APPENDICE A LA LISTE DES PROVINCES DE 297

PAR

Charles Müllenhoff

La notice géographique et historique qui forme appendice à la liste des provinces de Dioclétien, doit avoir été rédigée avant le dernier quart du IVe siècle, puisque les Huns n'y sont pas encore nommés, et que les Goths y sont placés à la fin de l'énumération des peuples de la Germanie, c'est-à-dire à l'extrémité orientale de cette contrée, près du Pont-Euxin. Le titre de *Gentes barbarae quae pullulaverunt sub imperatoribus* provient, à moins qu'il ne nous ait été incomplètement transmis, du fait d'un copiste qui écrivait après la ruine de l'empire d'Occident et en parlait comme d'une chose qui n'existait plus. C'est à ce copiste ou à ses prédécesseurs et successeurs qu'il faut s'en prendre, si beaucoup de noms sont défigurés et si l'énu-

(1) Voir les numéros de juin et décembre 1866.

mération est confuse. Cependant, quoique je ne puisse expliquer cette confusion, je ne vois aucune raison de penser à des interpolations ou à des additions d'une main postérieure.

D'après les détails de la fin, l'auteur de ce fragment est postérieur aux époques de trouble du IIIe siècle, où, sous le règne de Gallien, la confusion de l'empire avait atteint son apogée par suite des invasions que les Barbares faisaient de tous côtés. Il voulait donner une liste des peuples qui inquiétaient alors les Romains, et il écrivait lorsque le souvenir en était encore vivant et profond, mais cependant si tard que ce qu'il rapporte de la perte d'un domaine considérable au delà du Rhin ressemble un peu à de la divagation. D'après les données et les documents que nous avons en main, on serait porté à placer ce tableau au milieu ou vers le milieu du IVe siècle; mais ces renseignements sont si vagues et si incohérents, surtout pour le IIIe siècle, qu'on ne peut rien conclure de leur silence contre l'antiquité de ce morceau, et qu'il peut très-bien remonter jusqu'au commencement du IVe siècle.

I. — L'énumération commence à l'extrême nord-ouest par les tribus indépendantes des *Celtes*, dont les attaques menaçaient la Bretagne romaine. Les *Scoti*, qui ne se rencontrent dans nos sources que depuis 360 (Zeuss, p. 567, sq.; *Obs. sur la Carte du monde d'Auguste*, p. 14, 38), peuvent bien être nommés avec les *Pictes* et les *Calédoniens*, sinon plus tôt, du moins à l'époque de Carausius. Vient ensuite la série des peuples germains qui attaquaient l'empire par le nord; c'est un mélange surprenant où l'on voit les *Rugi* et les *Hérules*. Les *Hérules* apparaissent pour la première fois au IIIe siècle, parmi les hordes gothiques qui, sous les règnes de Gallien et de Claude, inondaient la péninsule gréco-thracienne depuis le bas Danube et le Pont-Euxin. Un peu plus tard on les voit naviguer et piller en Occident, en Gaule, en compagnie des *Chavions*, et ensuite, au commencement du Ve siècle, avec les *Saxons* (Zeuss, p. 477, sq.). Leur point de départ est au fond de la Baltique. Suivant Tacite et Ptolémée, les *Rugi* étaient établis aussi sur les bords de la Baltique, entre l'Oder et la Vistule. Il y avait également, au sud de la Norwége, une tribu de ce nom (anciennement *Rygir*) que Jordanès mentionne. Les *Rugi* ne sont pourtant point cités en Occident parmi les peuples navigateurs: c'est seulement au Ve siècle qu'on les voit, en compagnie des *Hérules* et des *Scires*, qui figurent plus bas dans notre liste, s'avancer jusqu'au milieu du cours du Danube. Depuis Tacite et Ptolémée, ils ne sont cités nulle part jusqu'à la moitié de ce siècle; ils pouvaient toutefois s'être fait remarquer dès le IIIe siècle ou au commencement

du IVᵉ. Julius Honorius, dont la carte remonte au IVᵉ siècle (*Carte du monde*, p. 7, sq.), place les *Hérules* entre les *Marcomanni*, les *Mannii* (nom qui ne paraît être qu'une simple répétition de la seconde moitié du mot précédent) et les *Quadi*. Peut-être qu'après que les *Suevi-Semnones* et les *Burgondes* se furent avancés depuis l'Oder moyen jusqu'au haut Danube et au Rhin, les *Hérules*, les *Ruges* et les *Scires* s'étaient établis, dès le IVᵉ siècle, à la place que les premiers avaient abandonnée pour aller, pendant le Vᵉ siècle, conquérir l'ancien domaine des *Marcomans* et des *Quades* et gagner le Danube. Dans tous les cas, je ne veux pas suppléer à l'insuffisance de nos informations en considérant ces noms comme une addition d'une main postérieure, quoi qu'ils soient maintenant rejetés à une place évidemment inexacte.

Aux *Caledoni* ne se rattachent bien que les Saxons, c'est-à-dire ces peuples germaniques de la mer du Nord qui, dès la fin du IIIᵉ siècle et surtout au IVᵉ, infestaient la Bretagne et les côtes gauloises, et qui sont le plus souvent cités avec les *Pictes* et les *Scotes* (Zeuss, p. 381 sq., 490 sq.). La suite, depuis les *Saxons* jusqu'aux *Cati* (*Catti* ou *Chatti*), comprend un groupe compacte de peuples du nord-ouest de la Germanie, parmi lesquels les *Crinsiani* seuls restent problématiques, et où l'on s'étonne de ne pas trouver les Francs. Ceux-ci sont placés plus bas dans la liste, auprès des *Gallovari* (qu'il faut restituer en *Cattovarii*, *Chattuarii*, quoique dans ce dernier mot la voyelle de liaison, comme on l'appelle, soit irrégulièrement supprimée), au milieu des peuples du sud-ouest de la Germanie. Ils devraient être mentionnés entre les *Saxons* et les *Camari* (*Camavi* ou *Chamavi*). Les *Chattvaires* et les *Chamaves*, les uns et les autres de race franque, étaient voisins et compagnons presque inséparables (Zeuss, 334-337). La Table de Peutinger, au IIIᵉ siècle, place les *Chamavi qui et Franci* sur le cours inférieur du Rhin; elle omet les *Chattvaires* et même les *Saxons*, mais au-dessus des *Chamaves*, à l'embouchure du Rhin, elle place les *Chaci* (*Chauci*), que notre liste ne mentionne pas plus que les *Frises*. On pourrait soupçonner les *Frises* dans le nom corrompu de CRINSIANI, d'autant plus que l'on rencontre non-seulement la forme *Frisiavones*, *Frisaevo* (Zeuss, p. 138), mais encore la forme *Frisiaus*, *Frisiavus*. (On trouve chez Mommsen, *Inscript. Helvet. Lat.*, fig. 3; *Neues rheinisches Museum*, XI, 52, un Sex. Valerius Genialis civis Frisiaus.) Mais les *Chauci* et les *Frises* sont compris parmi les Saxons. Ainsi les *Crinsiani* ne peuvent s'identifier d'une manière certaine avec aucun des peuples, assez bien connus d'ailleurs, de cette contrée. La Table de Peutinger porte entre les

Chamavi et les *Chauci* un nom qui a l'air assez semblable et qui est également tout à fait corrompu, ce sont les CHRESTINI, dans lesquel M. Zeuss, avec beaucoup de vraisemblance, a cru reconnaître les *Cherusci*. Mais je ne peux, à propos des *Crinsiani*, songer aux *Cherusci*, parce que ce peuple, que Tacite, dans sa Germanie, nous représente déjà comme tombé en décadence complète, disparaît de l'histoire à partir de cette époque. La mention qu'en font les panégyriques et les poëtes ne paraît être qu'une simple phrase (Zeuss, p. 383 sq.), et leur nom ne figurait sur la carte romaine que comme une antiquité (*Carte du monde*, p. 1, 11, sq.). Ils pourraient, il es vrai, figurer de cette manière dans notre liste. L'auteur avait en main une carte, et en effet les *Flevi*, placés auprès des *Bructeri*, ne peuvent s'expliquer autrement que les *Hieromices*, cités parmi les peuples de l'Orient par Julius Honorius (*Carte du monde*, p. 11), qui prit un nom de fleuve pour un nom de peuple. Si l'on ajoute ici les *Franci Cattovari*, tous les peuples qui s'étendent depuis la Lippe et le bras septentrional du Rhin, le *Flevus*, jusqu'au-delà du Weser, sont si complétement spécifiés qu'il ne reste aucune autre conjecture pour les *Flevi*, et que les *Crinsiani* eux-mêmes pourraient bien n'être qu'une répétition du mot suivant *Amsivari*, comme les mots qui viennent après *Angri*, *Angrivari*.

Les *Bructères* habitaient sur la Lippe, et, d'après Tacite, les *Chamaves* et les *Angrivaires* au-dessus d'eux, au nord. Mais les *Amsivarii* et les *Angrivarii* sont au fond le même peuple. *Angrivarii* est le nom purement géographique des habitants des bords du Weser, au-dessus des *Chauci*, et plus tard des *Frises; Amsivarii* paraît n'être qu'une dénomination plus spéciale, également géographique, d'une fraction de ce peuple (*Journal de l'antiquité allemande* de Haupt, t. IX, p. 226 sq.). D'ailleurs, au IVe siècle, nous ne voyons plus nommer que les *Amsivarii* (Zeuss, p. 342, Haupt, IX, p. 238 sq.). Dans un fragment de Sulpicius Alexander, ils sont joints, comme dans notre liste, aux *Chatti*; dans la *Notitia dignitatum*, ils sont rapprochés des *Bructeri*. Comme, après Tacite, les *Angrivarii* (1) ne reparaissent dans les autres sources historiques qu'avec Charlemagne, le témoignage de la liste est d'un intérêt particulier pour prouver la continuation de ce nom dans l'intervalle. On pourrait, par contre, voir dans les VAPII. VARII, placés auprès des *Chaci*, dans la Table de Peutinger, des débris des deux noms, au lieu de n'y voir, comme on l'a fait jusqu'à présent, que l'un ou l'autre (*Carte du monde*, p. 4).

(1) Sur les *Anglevarii* de la *Not. dign.*, voy. Zeuss, p. 496, rem.

La *Francia* de la Table de Peutinger finit avec les *Bructères*. Nous trouverons dans le troisième paragraphe de la liste les noms des peuples qui occupaient l'espace compris entre ces *Bructères*, les *Chatti* en Hesse et les *Angrivaires* sur le Weser.

A partir des *Chatti*, si l'on fait abstraction des *Franci Gallovari*, les noms se suivent en meilleur ordre ; seulement les *Alamanni* auraient été mieux placés avant les *Burgondes*. En effet, les *Alamanni* ne s'avancèrent qu'au IIIe siècle sur le Rhin moyen, dans le bassin du Mein, et même au IVe siècle, lorsqu'ils s'étaient déjà établis sur le haut Rhin jusqu'au lac de Constance, leur nom s'étendait encore au nord jusqu'au bassin du Lahn, et peut-être même jusque dans la Hesse (Zeuss, 310 sq.).

Vers la fin du IIIe siècle, les *Burgondes*, se reliant vers le nord aux *Chatti* par le Rhœn et le Spessart, s'étaient établis derrière les *Alemanni* du Haut Rhin, sur le Mein moyen, jusque vers le Jaxt et le Kocher (Zeuss, 311 sq., 465 sq.). L'auteur de la liste avait cette position sous les yeux, ce qui prouve qu'il vivait à peu près un âge d'homme après Gallien (mort en 268). Il n'est pas surprenant que les *Suèves* soient distingués des *Alemanni*. Les *Alemanni* ne se confondent pas avec les *Suèves*, que la Table de Peutinger place au nord au-dessus des *Alemanni* (Zeuss, p. 308, 328), et Julius Honorius (*Carte du monde*, p. 8) auprès des *Lombards*. Nous ne rencontrons ici ni réminiscence, ni tradition ; mais les *Suèves* sont bien les habitants de la Souabe moderne ; ce sont les mêmes que les *Jotungi*, ou, comme il vaut mieux écrire leur nom, les *Juthungi* (Zeuss, p. 312 sq.). On ne saisit la liaison exacte qu'en retranchant entre les *Suevi* et les *Jotungi* les *Franci Gallovari*. Cela est d'autant plus nécessaire qu'il est évident que ces deux noms tiennent ensemble, et que nous étions autorisés à changer les *Gallovari* en *Cattovari* (*Chattuari*). Le nom de *Jotungi* ne fait que désigner plus spécialement les *Suèves*. C'est presque le seul nom qui reste à ce peuple au IVe et au Ve siècle. L'ancien nom, qui était général, ne reparaît plus qu'au VIe siècle dans Procope et Jordanès, mais il ne s'applique plus que dans un sens restreint aux *nobilissimi ac vetustissimi Sueborum* de Tacite. Notre liste nous fournit un précieux témoignage de la persistance de ce nom dans l'intervalle, témoignage qui vaut mieux que le passage d'Ammien (16, 10) : *nuntiis indicantibus Suevos Raetias incursare.*

L'énumération continue avec exactitude, et cite les *Armilausini*, les *Marcomanni* et les *Quadi* le long du Danube. De même chez Julius Honorius, après les *Suevi* et les *Langobardi*, viennent les *Tutuncii* (lisez *Jutungi*), les *Burgundiones*, les *Armilausini*, les *Marcomanni*

(*Manni Heruli*), les *Quadi*, les *Sarmatae.* De même encore la Table de Peutinger porte :

(*sic*) ALAMANNIA · ARMALAVSI · MARCOMANNI ·
v a n d v l i
Q*i*V*r*A*t*D*vg*I · *i* · DUR

La liste nous fournit un troisième témoignage en faveur des *Armalausi* ou *Armalausini*, qui ne nous étaient jusqu'ici connus que par la Table de Peutinger et Julius Honorius, et cela seul suffirait à en fixer à peu près la date. Il faut les placer vers le Riess moderne ou un peu plus bas sur le Danube, ayant devant eux les *Juthunges* de la Souabe et au nord les *Burgondes.* C'est seulement de cette manière que chez Honorius ceux-ci pouvaient être placés entre les *Tutuncii* (*Jutungi*) et les *Armilausini.* Il faut changer tout à fait la position donnée aux *Vanduli* et aux *Jutugi* par la Table de Peutinger, à moins qu'elle ne la leur ait donnée forcément, à cause du manque d'espace. Il est évident qu'après les DURI, c'est-à-dire *Hermunduri*, qui sont placés à la suite des *Quadi*, à cause de la forme allongée de la carte, le dessinateur voulant encore citer deux noms de la Germanie intérieure rapprochés l'un de l'autre, les reporta au-dessous des noms voisins, pour ne pas les placer trop à l'est. Les *Hermun*DURi, *Jutugi*, *Vanduli* devraient être dans cet ordre derrière les *Armalausi*, les *Marcomanni* et les *Quadi*. Ce classement des peuples, dans lequel les *Jutungi* occupent encore exactement la place des *Semnones*, nous indique l'époque de leur invasion vers la frontière romaine, entre le Rhin et le Danube au IIIe siècle (Cf. *Carte du monde*, p. 4). En Bohême et en Moravie, les *Marcomans* et les *Quades*, qui viennent après les *Armalausini*, disparaissent au ve siècle ; les *Quades*, compris sous le nom de *Suèves*, se dirigent vers l'Espagne avec les *Vandales*, et les débris des *Marcomans* se perdent parmi les *Hérules* et les *Ruges* qui s'avancent ensuite.

C'est contrairement à cette espèce d'ordre, que les *Taïfali* (c'est ainsi, en effet, qu'il faut, sans aucun doute, corriger les *Taifruli*) figurent ensuite dans la liste. C'était une fraction des *Wisigoths* (Zeuss, p. 433) de la Dacie et du bas Danube, qui, selon toute vraisemblance, tirait son nom des plaines ou steppes daciques de la Moldavie ou de la Bessarabie (Cf. J. Grimm, *Histoire de la langue allemande*, p. 194 ; Zeuss, p. 390).

Après les *Marcomans* et les *Quades*, devraient venir les *Hermun*-DUBI, c'est-à-dire DURI. L'énumération qui, à partir des *Suevi Jotungi*, suivait le Danube, avant de descendre le fleuve plus bas,

remonte, comme la Table de Peutinger, au centre de la Germanie, vers les ***Hermunduri***, voisins à l'ouest des *Chatti*, au nord des ***Burgondes*** et des ***Marcomans***.

C'est de la même manière que les ***Hermunduri*** sont cités dans le Διαμερισμὸς τῆς γῆς (***Carte du monde***, p. 43 *a*) :

Γερμανῶν ἔθνη καὶ ἀποικίαι εἰσὶν ἑ, Μαρκόμανοι. Βαρδουλοί (lisez Βανδουλοί, Βανδῖλοι), Κουαδ[ρ]οί, Βεριδοί (lisez Βενιδοί, Venedi), Ἑρμονδουλοί.

Quatre de ces peuples, les *Marcomans* et les *Quades*, les *Vandales* et les ***Vénètes***, étaient placés sur les deux versants de la chaîne dans laquelle l'Elbe, l'Oder et la Vistule prennent leur source, chaîne que Dion même appelle Οὐανδαλικὰ ὄρη. Quant aux ***Hermunduri***, il faut les chercher plus avant dans l'intérieur du pays. Cette notice semble être un lambeau détaché d'une carte du monde romain, et je suis de plus en plus porté à croire que, pour la confection de cet intéressant monument de l'érudition judéo-chrétienne, on a employé la carte romaine. Si dans l'énumération des Γερμανῶν ἔθνη καὶ ἀποικίαι on s'est borné à la réunion des peuplades du sud-est de la Germanie, cela indique peut-être une époque où le souvenir de la guerre avec les ***Marcomans*** était encore vivant.

Honorius passe sous silence les ***Hermunduri***, et, au ve siècle, cet ancien nom religieux fit place à la désignation plus moderne de ***Thuringi*** (Zeuss, p. 353 sq.). Nous avons ainsi une nouvelle donnée qui fixe l'époque de la rédaction de notre liste.

Puisque les *Sarmatae* ne sont que les *Jazyges*, les *Sarmatae* placés par Ammien sur la Theis, on pourrait restreindre le nom des ***Vandales***, qui vient après, à la partie de cette nation qui, sous la race royale des Astinges, pendant le cours de la guerre des Marcomans, s'était fixée avec la permission des Romains dans l'intérieur des montagnes du nord de la Dacie, et plus tard, au commencement du ve siècle, se dirigea vers l'Espagne et l'Afrique. Mais comme notre liste place les *Vandales* immédiatement après les *Hermunduri*, on doit penser qu'ils s'étendaient encore dans le bassin de l'Oder supérieur et de la Vistule, où les placent le Διαμερισμὸς, Dion et sans doute aussi la Table de Peutinger, d'après la disposition que nous avons reproduite ci-dessus. La Table de Peutinger cite en outre les ***Lupiones Sarmate***, c'est-à-dire les ***Lugiones*** qui formaient la branche méridionale de la famille vandale (les Λογίωνες de Zosime (I, 67), les ***Lugii*** ou ***Lygii*** des anciens Romains), à laquelle appartenaient les ***Vandales Astinges*** des bords de la Theis supérieure. La Table les mentionne au milieu de ces noms : *Sarmate vagi*, *Solitudines Sarmatarum*, ***Amaxobii Sarmate*** et ***Venadi Sarmate, Alpes Bastarnice***,

Blastarni. Le Διαμερισμός rapproche de même les Βανδουλοί des Βενεδοί.

D'après un détail consigné dans le livre de Jordanès, vers la première moitié du IVe siècle les *Vandales* auraient eu pour limites : à l'ouest les *Marcomans*, au nord les *Hermunduri*, au sud et à l'est l'Hister et les *Goths.* Quelque étrange que soit cette assertion, avec quelque ignorance que se soit orienté l'auteur de cette notice, il est certain qu'on n'aurait pas songé à de telles limites, si le nom des *Vandales* ne s'était pas aussi étendu aux habitants du bassin de l'Oder. Les *Vandales Silinges*, qui, au commencement du ve siècle, se mirent en route vers l'Espagne avec les *Astinges*, étaient sans aucun doute demeurés jusque là dans leur ancienne position, où déjà Ptolémée les mentionne, en Silésie, ou bien, suivant l'opinion de Zeuss (p. 455), dans la haute Lusace. De cette manière, on s'explique que notre liste passe des *Hermunduri* aux *Vandales,* et n'arrive qu'ensuite aux *Sarmates.* Si les *Vandales* ne s'étaient pas étendus au nord, au delà des monts, l'ordre naturel qui était indiqué par le cours du Danube aurait exigé, du moment que l'énumération, à partir des *Hermunduri*, remontait le fleuve, qu'elle nommât les *Sarmates*, qui étaient les plus proches voisins des *Quades*, avant les *Vandales* qui étaient dans l'intérieur des terres.

La conjecture émise plus haut que, dès le IVe siècle, les *Hérules*, les *Ruges* et les *Scires* s'étaient avancés de la Baltique vers le sud et étaient entrés dans la ligue des peuples qui menaçaient l'empire romain, acquiert une grande vraisemblance par la mention qui est faite ici des *Scires.* A la manière dont ils sont cités, nous pouvons nous les représenter auprès des *Vandales*, sur le versant septentrional des Carpathes, à peu près à la place où la Table de Peutinger nous donne les *Bastarnes.* De là ils purent très-bien, vers 381, après que les Goths eurent quitté les plaines situées au-dessus du Pont-Euxin, faire invasion au delà du Danube, sur le territoire romain, en compagnie des *Carpodaces* et des *Huns* (Zeuss, p. 487). Ils purent suivre l'armée d'Attila avec les *Hérules* et les *Ruges*, leurs voisins et leurs alliés, et après la ruine du pouvoir des *Huns*, sinon déjà auparavant, après le départ des *Vandales*, s'avancer au nord de la Hongrie, pour descendre en Italie, sous la conduite d'Odoacre, et mettre fin à l'empire romain. Pline le premier mentionne les *Scires* sur les bords de la Baltique. Ptolémée les connaît à cette même place sous le nom de Ῥουτίκλεοι, c'est-à-dire Τουρκίλεοι, *Turcilingi* d'après l'heureuse correction de Zeuss; ils s'étendaient comme les *Ruges* entre la Vistule et l'Oder. Les *Turciling*

n'étaient que la tribu royale des *Scires*, comme les *Astinges* ou *Hasdinges* celle des *Vandales*.

Quant au nom que la liste nous présente ensuite, il faut évidemment le lire en deux mots *Carpi*, *Scythae*, et non le prendre pour un composé comme Καρποδάκαι. *Carpi* est l'ancien nom des tribus montagnardes de la Dacie, déjà mentionné par Ephore (Scymnus, vs. 801); *Scythae* est le nom collectif qu'au IIIe siècle, à l'époque de la grande guerre de *Scythie*, les Romains, à l'exemple des Grecs, employaient pour désigner les peuples germaniques ou non germaniques habitant les bords du Pont-Euxin et le bas Danube. Les *Goths*, qui en sont le peuple principal, sont seuls nommés à part, et, à l'exception des *Taïfali*, que nous avons vus mentionnés à une place inexacte, les différentes fractions de ce peuple, comme les *Greutunges* et les *Tervinges*, les *Wisigoths*, les *Ostrogoths* et les *Gépides*, ne sont pas nommés à part. Nous devons penser qu'à l'époque de la rédaction de notre liste ce peuple était dans toute l'étendue de la puissance qu'il avait acquise durant la guerre scythique, et dominait depuis la Valachie et le Danube jusqu'au Don.

Pour le nom suivant, on peut douter s'il appartient à l'Europe ou à l'Asie. Comme les Indiens du Gange ou de l'Indus n'ont jamais menacé l'empire romain, il faut corriger les *Indii* de notre liste. Les Goths placés sur les bords du Pont Euxin et du Don font penser aux *Sindi*, qui habitaient près de Phanogoria, sur le Bosphore Cimmérien, et que Strabon cite en dernier lieu. Mais cette peuplade est trop petite, trop insignifiante pour qu'elle puisse avoir été mentionnée dans notre liste. Je ne vois pas de correction bien certaine. On pourrait cependant songer aux *Venedi*, *Vinidae*.

Les noms suivants, qui sont positivement asiatiques, nous reportent au temps de Valérien et de Gallien, d'Odenat et de Zénobie Les HORRO//, qui viennent après les *Armenii* sont sans aucun doute les *Osrhoeni* du pays d'*Edessa Orhoe*, entre l'Arménie et la Célésyrie, où nous conduit le troisième nom, celui des *Palmoerni*, c'est-à-dire *Palmyreni*. Pour les *Mosoritae*, au contraire, on ne peut les rattacher avec certitude à aucun nom connu; les *Mosynocri*, sur les rivages du Pont-Euxin, sont trop peu importants pour être pris en considération; mais peut-être pourrait-on penser aux habitants de *Bostra*.

Les *Marmeritae* nous conduisent en Afrique, si c'est bien aux *Marmeridae*, habitant la Marmarica, entre Cyrène et l'Égypte, qu'il est fait allusion, et si ce nom n'est point altéré. Mais il faudrait qu'ils eussent inquiété cette province, ce qui, je crois, n'est rapporté que des *Blemmyens*. (Vopisc., *Aurel.*, c. 33, 41; *Prob.* c. 17,

19.) Ici il est évident que l'ordre des noms est de nouveau interverti.

Les *Theui* pourraient bien être les *Medi* plutôt que les *Thyni, Bithyni*; ils se relieraient ainsi aux *Persae*, qui viennent ensuite.

Les *Isaurii* se soulevèrent sous Gallien, et se rendirent indépendants; Claude et Probus les châtièrent, mais, à ce qu'il semble, sans les réduire entièrement. Au milieu du IVᵉ siècle, ils infestèrent de nouveau l'Asie Mineure (Treb. Poll. *Trig. tyr.*, c. 25; Vopisc., *Prob.*, c. 16, 17; Zosim., 1, 69, 70). On ne dit rien de la participation des *Phrygii* à cette invasion; mais il n'y a aucune raison de mettre en doute le témoignage de notre liste.

II. — Les noms des peuples de la Maurétanie, qui forment le second paragraphe, ont besoin de quelques corrections; mais la restitution en est facile et, je crois, tout à fait certaine. L'énumération suit la direction de l'est à l'ouest, et revient ensuite à l'Espagne sans être coupée par un nouveau titre.

A propos des *Mauri gensani*, on aurait tort de penser aux *Gindanes* d'Hérodote, qui habitaient la contrée des Syrtes et qui disparurent plus tard. Je ne doute point qu'il ne faille changer le mot *gensani* en *genzani* (voy. plus haut *Burgunziones*), et identifier les *Mauri genzani* avec les *Mauri V gentiani*. Les *Quinquegentiani* ou *Nationes quinquegentanae*, d'Aurelius Victor (*De Caesar.*, 39, 22; cf. 39, 39), pillèrent l'Afrique romaine depuis le temps de Carausius (290), jusqu'à ce que Maximien les soumît, suivant Tillemont (édit. de Bruxelles, 1732, 4, 12), en 297 (Eutrope, 9, 22, 23). Scaliger, dans son commentaire sur Eusèbe, les tient pour les habitants de la Pentapolis Cyrenaica. J'ai déjà remarqué, dans mes observations sur la *Carte du monde*, p. 7, que la véritable position de ces peuples nous est indiquée par Julius Honorius, qui les mentionne deux fois; la première fois (p. 18), parmi des noms de villes, entre Hippo regius, Russicade, Culli, Saldis et Rusuccurru, Tipasa, Caesarea; la seconde (p. 21), parmi des noms de peuples, entre les *Barzufulitani* (*Sufetulani? Gazaufulitani?*) les *Fluminenses* (*Flumenpiscenses?* dans la Mauretania Sitifensis, Bœcking, *Not. dig. Occ.*, p. 630), les *Bures* (*Baniuri?*) (1) et les *Mazices*. Il faut, d'après cela, placer les *Quinquegentiani* dans la Mauretania Sitifensis.

Dans les *Mauri Mazazeses*, on ne peut pas méconnaître les *Mazices*

(1) M. Mommsen pense à *Tubursiccuure* (*Tubursicu Numidorum oppidum*, Honorius, p. 19), dont les habitants sont appelés, dans une inscription d'Orelli, nº 3691, *Thibursicenses Bure*, et dans une inscription de Maffei, *Mus. Veron.*, p. 462, 1, *Thib. Bure*.

placés au-dessus de Caesarea, non plus que les *Barbari* (*Macenites Barbari*, Itin. Anton., p. 2; cf. Ptolem., 4, 1, 10, Οὐερουεῖς) ou *Barbares* de Julius Honorius dans les *Mauri Bavares*, et les *Bacuates* dans les *Mauri bacautes*. Ces deux derniers peuples sont placés dans la *Tingitana*, en sorte que si nous n'abandonnons point l'ordre indiqué, nous ne pourrons prendre en considération la petite tribu des *Bavares* dans le territoire d'Auzia (Renier, *Inscript. Alg.* n° 3579; cf. Ptolem., 4. 2. 9, Οὔαβα), sur laquelle M. Mommsen a attiré mon attention. Si les *Quinquegentiani* sont restitués avec certitude, nous avons là une seconde donnée qui prouve que notre liste a été dressée au moins un âge d'homme après la mort de Gallien.

Que l'écrivain ait omis un titre tel que : *Item gentes quae in Hispania sunt*, ou que ce soit par distraction ou par toute autre raison qu'il ait placé les peuples de l'Espagne sous la rubrique de la Maurétanie, peu importe. Il dut employer une carte, ce qui explique son erreur. L'énumération est faite sans règle, sans ordre. En premier lieu sont les *Celtiberi*, qui habitaient l'intérieur du pays; viennent ensuite les *Turini*, dans lesquels on doit peut-être reconnaître les *Astures* au nord-ouest, plutôt que les *Turtitani, Turdetani* au sud, dans cette Bétique devenue toute romaine, et où l'ancien nom de ce peuple disparut de bonne heure.

Viennent ensuite les *Ausitani*, *Ausetani* à l'angle nord-est, contre les Pyrénées, les *Calpitani*, c'est-à-dire *Carpetani*, qui nous ramènent au centre, puis les *Cantabri* au nord, et enfin les *Enantes*, auxquels il est difficile de trouver une place. Mais la confusion de ces peuples est moins extraordinaire que leur mention même. En effet, parmi toutes les provinces de l'empire romain, l'Espagne paraît avoir été la seule où, à cette époque si troublée du IIIe siècle, aient régné la paix et la sécurité. On pourrait, au premier abord, penser ici à un supplément ajouté sans dessein par une main postérieure, ou se laisser entraîner à cette conjecture que nous n'avons là qu'un extrait d'un écrit où tous les peuples étaient mentionnés avec une tout autre pensée que celle sur laquelle repose notre énumération. Mais dans cette opinion, la confusion qui règne dans les autres parties du tableau, confusion qui n'empêche pas un ordre grossier et sommaire mais réel, serait doublement inexplicable. Nous ne pourrions absolument nous faire une idée du contenu et de la nature de l'écrit supposé, et pour prononcer sur les additions et les interpolations faites dans la liste, il faudrait que nous eussions sur le IIIe siècle des documents exacts et concordants, que, malheureusement, nous ne possédons point. L'énumération des peuples de

l'Espagne n'en reste pas moins une énigme. Il est très-remarquable que la liste garde le silence sur les *Bagaudae*, qui donnèrent leur nom à la ligue des paysans gaulois; aussi, malgré les détails de la fin sur la *leuga*, détails qui se trouvent aussi ailleurs, par exemple chez Isidore (*Etym.*, 15, 16), et qui sont l'œuvre d'un copiste qui avait de l'érudition scolastique, cette liste ne paraît pas avoir été dressée en Gaule, mais en Italie, puisque nous ne pouvons songer à l'Espagne ni à aucune autre province; et elle l'aura été par quelqu'un qui portait un intérêt particulier à tout ce qui regardait les peuples germaniques, et qui, partant, en avait une connaissance spéciale, ce qui est encore confirmé particulièrement par le dernier paragraphe.

III. — Conformément à l'usage de la bonne langue ancienne, les peuples séparés, ayant une existence politique propre et indépendante, sont ici, comme dans Tacite, distingués par le mot *civitates*, des *gentes* dans un sens plus étendu et dont nous avons jusqu'à présent parlé. Les *Usipi* et les *Tencteri* s'étaient établis, au temps de César, sur le Rhin inférieur, depuis la Lippe jusqu'au bras droit du Rhin; les *Tubantes* se trouvaient aussi dans cette contrée, à ce que dit Tacite (*Ann.* 13, 55); c'est encore là que Drusus les rencontra. Mais, après la mort de Drusus, lorsque Tibère prit en main l'administration des nouvelles provinces, il dut contraindre ces trois nations à se retirer vers le sud au delà de la Lippe, dans les terres des *Sicambres*, qu'il extermina complétement. C'est là qu'au premier siècle ces peuples étaient établis, sur le Ruhr et le Sieg et peut-être même au delà du Westerwald, où les terres des *Ubii* étaient vacantes, leur ancien domaine au nord de la Lippe étant devenu, suivant Tacite (loc. cit.), *agri militum usui sepositi*. Après Tacite et Ptolémée, les *Tubantes* ne sont plus nommés que dans la *Notitia dignitatum*, et déjà auparavant dans Nazarius. Sur la Carte de Julius Honorius (*Carte du monde*, p. 11), les *Usipi* figurent avec beaucoup d'autres peuples du nord-ouest de la Germanie; mais ils n'y sont, ce semble, que comme une antiquité. Dans notre liste, nous retrouvons tous ces peuples réunis. Les mots *civitates Usiphorum*, *Tuvanium*, sont évidemment pour *Usiporum* (1), *Tubantum*; quant à la *civitas* NICTRENSIVM, c'est sans aucun doute la *civitas Tencterorum* ou *Tenctrensium*. A quel autre peuple en effet peut-on songer auprès des

(1) Ou *Usipiorum*. On rencontre *Usipi* dans les Histoires de Tacite, Οὐσιποι en grec; mais il y a *genus Usipiorum* dans Martial, 6, 60 *Usipetes*, que l'on trouve dans Caesar, Florus et les *Annales* de Tacite, 1, 51, est une forme celtique.

Usipi et des *Tubantes?* Il est vrai que Ptolémée nomme dans le même passage les Νερτερέανες, mais ce nom est altéré jusque dans sa flexion et ne se voit pas ailleurs. Zeuss (p. 113) a songé à propos de ce nom à l'Enterigau, entre le Hunte et le Weser, et a en conséquence conjecturé Ἐντερέανες, dont la flexion n'est pas meilleure; la situation de l'Enterigau ne s'accorde pas d'ailleurs avec la position que Ptolémée donne à ce peuple. Mais à quoi bon s'attacher à un nom tout à fait obscur et incertain, lorsqu'il est si facile de restituer ce *Nictrensium*, d'après un nom connu et confirmé?

NOVARII, le quatrième mot de la ligne, n'est, selon toute vraisemblance, qu'un composé de *varii* (qui a le sens de défenseurs, et par suite d'habitants, occupants); il ne reste plus que la dernière syllabe du premier mot; il y a un grand nombre de composés de ce genre, et quoique nous connaissions parfaitement les noms de peuples qui habitaient entre le Rhin et le Weser, on n'en trouve aucun auquel puisse se rattacher ce mot *novarii* tel qu'il nous est transmis, à moins d'en revenir aux *Chattuarii*, *Cattovari*, que nous avons déjà cités.

Les *Casuarii*, ou mieux, *Chasuarii*, qui suivent les... *novarii*, sont mentionnés par Tacite et Ptolémée, et, suivant Tacite, ils habitaient derrière les *Chamavi* et les *Angrivarii*. Ptolémée, dont la carte est en cet endroit horriblement confuse (*Journal* de Haupt, 9, 232), les place à l'est des *Tenctères*. Quoiqu'il en soit, ce peuple appartient à la Westphalie centrale, et si l'on met les cinq noms ensemble, on remplira l'espace que le premier paragraphe avait laissé libre depuis la frontière romaine sur le Rhin et le Mein, jusqu'aux *Bructères* sur la Lippe, aux *Angrivaires* sur le Weser, et aux *Chatti* dans le Hesse au-dessus des *Alemanni*.

Il paraîtrait que ce territoire, c'est-à-dire ces cinq *civitates* avaient été autrefois *in formulam Belgicae primae redactae*, et avaient appartenu à l'empire, mais que, sous Gallien, elles furent occupées par les Barbares. Comme les cinq peuples eux-mêmes appartenaient aux Barbares, le fait rapporté paraît quelque peu étrange, et il paraît encore plus étrange, plus inexplicable, lorsqu'on se rappelle, ce qui ne fait aucun doute, que les Romains, depuis Auguste jusqu'à Gallien, ne tentèrent pas de nouvelle occupation militaire dans la basse Germanie au delà de la frontière. Cette assertion est d'autant plus obscure que la province de *Belgica prima* ne s'étendait pas jusqu'au Rhin (il faudrait donc entendre la *Germania prima*), et qu'elle ne fut organisée que sous Dioclétien. Les Romains, depuis Auguste, tenaient dans une sorte de dépendance les peuples de la frontière;

mais ce n'est pas là ce que notre auteur veut dire. Alexandre Sévère commença au IIIe siècle ses campagnes du Rhin; mais on voit par une lettre de son successeur, Maximin, que ce n'étaient là que de simples razzias faites pour maintenir la sécurité de la frontière (Capitol., *Maxim.*, c. 12 : *per quadraginta millia* (ce qui fait huit milles allemands, et non pas quatre-vingts comme on le voit dans plusieurs livres) *Germanorum vicos incendimus*, etc.). Enfin Gallien lui-même, envoyé par Valérien sur le Rhin, se borna à en assurer le passage : ὡς οἷόν τε ἦν, πῇ μὲν ἐκώλυε περαιοῦσθαι, πῇ δὲ καὶ διαβαίνουσιν ἀντετάττετο, κτλ. (Zosim. 1, 30).

Cette assertion n'a cependant pas été émise en l'air; les termes en sont trop précis : *Trans castellum Montiacesenam* LXXX *leugas trans Rhenum Romani possederunt.* Le *castellum Montiacesenam* est sans aucun doute le *castellum Mogontiacense* (1).

Quatre-vingts *leugae* ou cent vingt milles romains font vingt-quatre milles allemands (180 kilom.), et en ligne directe, c'est à peu près la distance qui sépare le château de Mayence de la haute Lippe, c'est-à-dire de la frontière nord-ouest du pays qu'occupaient les cinq *civitates* soumises. Ce rapprochement n'est pas l'effet du hasard; il ne repose pas même sur une conjecture. Le fait qui nous est rapporté doit avoir un fondement de vérité et de réalité, et je ne vois qu'une chose possible.

Valérien établit Postumus *Transrhenani limitis dux et Galliae praeses* (Pollion, *trigint. tyr*, c. 3). Lorsque celui-ci se fit proclamer empereur, il s'appuya surtout sur les peuples auxiliaires celtes et francs (Pollion., *Gallien.*, c. 7). On dit ensuite de lui : *Submotis omnibus Germanorum gentibus, Romanum in pristinam securitatem revocavit imperium* (Pollion., *trigint. Tyr.*, c. 3); et de son successeur Lollianus : *Plerasque Galliae civitates, nonnulla etiam castra, quae Postumus per septem annos in solo barbarico aedificaverat, quaeque interfecto Postumo subita irruptione Germanorum et direpta fuerant et incensa, in statum veterem reformavit* (Pollion., *Trigint. tyr.*, c. 5). L'histoire de Postumus et de ses successeurs jusqu'à Tetricus se passe sur le bas Rhin, à Mayence et à Cologne. C'est là qu'ils cherchaient à s'établir et à fonder un Etat, selon toutes les apparences, par la réunion des éléments germanique et gaulois. C'est alors que les peuples francs qui habitaient en face de Mayence et de Cologne (Cf. Tac. *hist.*, 4, 37, 64.) furent soumis, ou, ce qui

(1) La *Mogontiacensis civitas* est Mayence dans Salvien (*De gubernat. Dei*, p. 123, Baluze) et dans saint Jérôme (*Epist.* 91, ad Ageruchiam).

est plus probable, ils contractèrent librement une alliance plus étroite avec la puissance romaine sur le Rhin. Plus tard, la chose n'est plus possible; les campagnes de Probus sous Aurélien inspiraient, lors de son avénement, les paroles suivantes à un déclamateur : *Testes Franci inviis strati paludibus, testes Germani et Alamanni longe a Rheni submotis littoribus* (Vopisc., *Prob.*, c. 12) Probus, étant empereur, n'eut affaire qu'avec les *Alemani* sur le haut Rhin, et ce qu'il avait conquis fut aussitôt perdu de nouveau. Les panégyriques ne connaissent que le Rhin comme frontière de l'empire.

Traduit de l'allemand par ÉMILE PICOT.

L'AGE DE PIERRE

EN GRÈCE

Les curieuses découvertes faites à Thérasia, et que j'ai, dans le dernier numéro, signalées à l'intérêt des lecteurs de la *Revue*, sont de nature à faire rechercher avec soin les vestiges de l'humanité primitive qui peuvent subsister encore sur le sol de la Grèce. On a, dans ces derniers temps, signalé des restes nombreux de l'âge de pierre dans l'Italie méridionale et en Syrie; mais on n'en a point encore, que je sache, indiqué sur la terre des Hellènes, où ils sont pourtant dès à présent assez multipliés et où l'on en trouvera bientôt en grande quantité, j'en ai l'intime conviction, du moment que l'attention des voyageurs qui parcourent la Grèce et des antiquaires qui y résident aura été appelée sur ce genre de recherches.

Lorsque, pendant le cours de mes différents voyages dans cette contrée classique, il m'est arrivé de rencontrer sur ma route des objets de l'âge de pierre, j'ai toujours soigneusement pris note des faits, et toutes les fois qu'il m'a été possible de rapporter les objets eux-mêmes avec moi, je me suis empressé de le faire. De cette manière j'ai déjà pu rassembler un certain nombre d'indications et de faits, dans le simple exposé desquels il m'a semblé que l'on pourrait peut-être trouver quelque intérêt.

Dans cet exposé, ou plutôt cette énumération, je classe géographiquement les découvertes d'armes de pierre, en Grèce, qui sont jusqu'à présent parvenues à ma connaissance.

Attique.

Sur le revers de l'Hymette, entre les villages de Kératia et de Léopézi, existe un monticule peu élevé, au sommet duquel on rencontre des couteaux, des pointes de lances triangulaires et des grat-

toirs en silex, le tout ébauché de la façon la plus grossière, en si grand nombre que l'on ne saurait douter qu'il n'y en eut à cet endroit un centre de fabrication.

J'ai vu en 1863 à Athènes, chez un marchand d'antiquités nommé Sotiris Laphazanis, une magnifique pointe de lance en silex brun, très-soigneusement travaillée, qui a été acquise par un voyageur anglais. Elle avait été trouvée au village de Dervisch-Aou, à l'extrémité nord du Bois des Oliviers.

M. Finlay possède dans sa riche collection un beau marteau de pierre, trouvé à la porte même d'Athènes, qui lui a été donné par M. Constantin, l'habile photographe à qui l'on doit de si belles vues des monuments de la Grèce.

Je ne parle pas ici des pointes de flèches en pierre que l'on trouve à Marathon; elle demandent une étude spéciale, et j'y reviendrai une autre fois.

Béotie.

En 1860, j'ai rencontré sur la pente d'une colline, tout auprès d'Orchomène, un amas très-considérable de haches en silex grossièrement ébauchées et demeurées évidemment dans un état d'inachèvement par suite de défauts que l'on avait reconnus ou d'accidents dans leur fabrication. C'était incontestablement l'emplacement d'une fabrique de ces armes primitives, comme on en a trouvé dans beaucoup de localités de notre pays. Une des haches ébauchées d'Orchomène fait maintenant partie des collections du Musée de Saint-Germain.

J'ai également déposé dans le même Musée un fragment de hache polie en basalte, rapporté en 1863 de Livadie, l'ancienne Lébadée. Autant qu'on en peut juger dans son état de mutilation, la hache d'où provient ce fragment était très-grande et d'une forme rare. Elle devait avoir une de ses faces plates et l'autre bombée, au milieu une épaisse arête longitudinale triangulaire, forme assez habituelle dans les haches de pierre de l'île de Java, mais qui ne se rencontre que très-rarement dans d'autres pays.

Mégaride.

J'ai recueilli dans la plaine de Mégare, tout auprès de l'emplacement de la bourgade antique appelée *Rhus* par Pausanias, un couteau grossier en silex.

Corinthie.

Un paysan de Corinthe, en 1863, m'a présenté une pointe de lance

en obsidienne très-artistement travaillée par petits éclats; mais il m'en demandait un prix tellement élevé que j'ai dû renoncer à l'acquérir.

Arcadie.

Un médecin d'Argos m'a fait voir cette année une hache de silex non polie en forme d'amande, exactement travaillée comme celles du *diluvium* des environs d'Abbeville. Il prétendait qu'elle avait été découverte, ainsi que plusieurs autres semblables, à Mégalopolis, dans des sables quaternaires, avec des ossements de grands pachydermes. Je n'ai pu vérifier l'exactitude du fait, que je n'inscris donc ici que pour mémoire et sous bénéfice d'inventaire.

Laconie.

J'ai ramassé en 1863 dans les environs de Marathonisi, l'ancien Gythium, une moitié de hache en grès compacte lustré de couleur grise, dont la forme est exactement celle des haches polies que l'on trouve le plus habituellement en France. Ce morceau est maintenant au Musée de Saint-Germain.

Achaïe.

M. le docteur Anninos, médecin à Patras, m'a fait voir chez lui deux couteaux en silex et une pointe de lance triangulaire, le tout d'un travail très-rudimentaire et provenant des environs de cette ville.

A Vostitsa, l'antique Ægium, j'ai acquis en 1860 d'un homme de la campagne une petite hache polie et triangulaire en quartz blanc veiné, remarquable par son exiguïté et par ses proportions écourtées.

Eubée.

Le cabinet de géologie de l'Université d'Athènes possède deux haches magnifiques en pierre polie, trouvées auprès de Carystos.

Cyclades.

En passant cette année même à l'île de Nio, l'antique Ios, pour me rendre à Santorin, j'ai acheté d'un paysan un *nucleus* en obsidienne de Milo ou de Santorin, sur lequel on a enlevé tout autour, avec une adresse remarquable, une série de lames de couteaux ou de rasoirs. Ce morceau présente une ressemblance singulière avec

certains *nuclei* d'obsidienne provenant du Mexique que M. Roulin a présentés il y a quelques mois à l'Académie des Sciences (1).

Ross (2) rapporte que dans certains tombeaux de l'île d'Anaphé, remontant à des âges tout à fait primitifs, on a trouvé des pointes de flèches et de lances en obsidienne, avec de ces figures grossières en marbre d'une divinité féminine nue comme on en rencontre dans toutes les Cyclades, figurines d'un art barbare dont M. Thiersch s'est occupé dans son mémoire : *Ueber Paros und Parischen Inschriften.* J'ai vu, en effet, dans le Cabinet de M. Finlay à Athènes, des pointes de lances et de flèches en obsidienne provenant d'Anaphé et de l'île voisine d'Amorgos; j'en ai vu cette année entre les mains des paysans d'Anaphé. Mais je n'ai pu recueillir aucun renseignement précis qui confirmât l'assertion de Ross sur la découverte de ces objets en compagnie des figurines de marbre. Les gens d'Anaphé m'ont tous, au contraire, affirmé qu'ils trouvaient les armes de pierre dans des sépultures qui ne contenaient aucun autre objet, si ce n'est quelquefois des poteries grossières. Quant aux figurines de marbre ou de terre cuite que Ross en prétendait contemporaines, elles sont certainement d'un âge postérieur. Leur identité parfaite avec certaines figures de l'Astarté asiatique qui nous viennent maintenant de Chypre et de la Babylonie, me les fait rapporter sans hésitation aux colons phéniciens (3).

FRANÇOIS LENORMANT.

(1) *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. LXII, p. 335.
(2) *Archæologische Aufsætze*, t. II, p. 492.
(3) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions* 1866, p. 272.

ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR LE

NOM ET LA NUMISMATIQUE

DE LA VILLE DE SANÉ (MACÉDOINE)

ET SUR QUELQUES MÉDAILLES QUI S'Y RAPPORTENT

SUIVIS D'OBSERVATIONS

TOUCHANT DEUX PROPOSITIONS ÉMISES A CE SUJET PAR M. FR. LENORMANT

(*Suite*) (1)

I

Le Musée britannique et le Cabinet impérial de France possèdent, depuis quelques années déjà, plusieurs petites monnaies d'argent ayant pour type *un coq debout tourné vers la gauche*, accompagné des lettres ΣΑ, et offrant au revers un simple carré creux régulièrement divisé (v. pl. XXIII, n°s 1 et 2) : lesquelles monnaies, encore aujourd'hui d'une extrême rareté, ont été, sur la foi de Borell (*Numism. Chron.*, IV, p. 6), classées à *Salymbria*, ville de la Thrace supérieure et orientale, située sur la côte nord de la *Propontide*, près de l'embouchure du fleuve *Athyras*. — Bien que cette manière de voir, de prime abord très-plausible, paraisse avoir été presque généralement acceptée, à en juger par le silence approbateur qui l'a suivie, cependant de fortes raisons nous portent à croire qu'elle laisse beaucoup à désirer et qu'elle est sinon peut-être tout à fait erronée, du moins

(1) Voir le numéro de décembre 1866.

assez douteuse ou assez contestable pour autoriser de nouvelles recherches et justifier notre critique. On ne saurait, dans tous les cas, disconvenir qu'en principe une médaille dont l'inscription se réduit à deux simples lettres et dont le type, en outre, n'offre pour aider à son attribution aucun point de départ fixe, aucun *criterium* préexistant et déterminé antérieurement, ne doive laisser la plupart du temps une très-grande latitude à l'interprétation, et ne puisse s'appliquer facultativement, suivant le sens de chacun, à telle ville d'une même contrée tout aussi bien qu'à telle autre dont le nom commencerait par ces deux lettres. Il est donc permis de se demander si, en présence d'une légende aussi vague, aussi ambiguë, et si, en mettant à profit les différentes indications qu'on peut raisonnablement tirer tant du style que de l'aspect extérieur de la fabrique, notre susdite *Sané* n'aurait pas plus de droits que *Salymbria* à réclamer ces médailles, et s'il ne serait pas dès lors plus convenable de les lui rendre que de leur conserver une attribution, sans doute fort ingénieuse, mais qui, en définitive, aurait encore besoin d'être mieux prouvée.

Voici nos motifs :

A ne considérer d'abord que la forme purement grammaticale du nom de lieu, il est certain que cette forme n'est pas plus *Salymbria* qu'elle n'est *Salybria*, comme l'ont écrit à tort plusieurs antiquaires, notamment M. L. Müller, et après lui M. Feuardent : le premier (*Numism. d'Alexandre le Grand*, p. 169) dans le paragraphe où il traite de cette ville, à laquelle il rapporte un tétradrachme d'Alexandre; le second dans son nouveau Catalogue de monnaies grecques (p. 156, n°s 2293-2294); mais bien *Selymbria* (1) (Selymbria. Plin., lib. IV — Σηλυμβρία. Strab., lib. VII) ou *Selybria* si l'on préfère suivre l'orthographe adoptée par Hérodote (VI, 33), par Xénophon (*Hell.*, lib. I — *Anab.* cap. V et *passim*) et par Diodore (XIV, 12). C'est de là, soit dit en passant, que, suivant le second de ces historiens, l'armée grecque, après s'être reposée et refaite de ses fatigues, se dirige sur *Périnthe* pour ensuite gagner *Byzance*.

Or, à moins de supposer (ce qui, à la rigueur n'est point insoutenable) l'usage établi depuis longtemps dans cette contrée d'employer simultanément deux dialectes distincts, l'un *ionien*, affecté au langage vulgaire, l'autre *dorien*, réservé pour les actes officiels, qui, par conséquent, permissent de prononcer ΣΗ et d'écrire ΣΑ, il nous

(1) Nous nous plaisons à constater que cette orthographe incorrecte (*Salymbria*) n'a pas été suivie au Cabinet impérial de France, et que les six médailles qu'il possède y sont accompagnées de cette étiquette : *Selymbria vel Selybria*.

paraît difficile de reconnaître à cette syllabe ΣΑ la valeur conventionnelle qu'on lui prête et d'en faire l'application à un nom tel que *Selymbria*, d'autant plus difficile que le genre de travail des susdites médailles ne s'éloigne pas beaucoup de l'âge où vivait ce même Xénophon, lequel écrit constamment *Selybria*, non *Salybria*, et dont, selon toute apparence, les renseignements devaient être parfaitement exacts, puisqu'il y avait séjourné. Nous n'ignorons pas qu'on peut nous opposer, afin de légitimer cette supposition, d'un côté l'origine présumée *dorienne* de *Selymbria* en tant que colonie de *Mégare*, et d'un autre côté plusieurs exemples de ces substitutions ou permutations facultatives de lettres, telles que de l'O en E à *Terone* et à *Orchomène*, ou de l'E en I à *Delium* (1), etc.; nous savons également qu'on a écrit le plus souvent ΑΘΕ[ναιων] pour ΑΘΗ[ναιων], ΘΕ[βαιων] pour ΘΗ[βαιων], ΑΠΕΙΡΩΤΑΝ pour ΗΠΕΙΡΩΤΑΝ; quelquefois aussi ΜΑΛΙΩΝ pour ΜΗΛΙΩΝ (2), ΝΑΣΙ[ωτων] pour ΝΗΣΙ[ωτων]; mais nonobstant la valeur de ces exemples, lesquels d'ailleurs, et toute proportion gardée, ne sont dans la numismatique grecque que des exceptions assez rares, nous ne comprenons pas pourquoi, à moins d'y être absolument conduit par le sens présumé du mot, on aurait recours de préférence à une combinaison archaïque (sorte d'expédient très-justifiable en bien des cas, nous le concédons, mais ici purement artificiel et hypothétique) dans le but d'expliquer plutôt subtilement que justement une légende incomplète, partant très-incertaine, lorsque tout naturellement cette légende peut se résoudre d'elle-même sans cette aide et d'une manière, à coup sûr, infiniment plus simple.

En second lieu, si les autres médailles au même type et, à ce qu'il semble, de la même provenance (3) que cite le savant Danois (*loc.*

(1) Il ne nous paraît pas irrévocablement démontré qu'il faille traduire ΔΙ par *Delium*, bien que ce soit un usage depuis longtemps consacré. Ne pourrait-on pas avec autant de vraisemblance penser à *Dionysia*, ville ancienne et connue pour avoir fait partie de l'aggrégat *Béotien?* (Diodor. — Ortelius.)

(2) Voy. au sujet de ces médailles, jadis attribuées à *Nasi* ou *Napi* (de *Lesbos*), par Mionnet (t. VI, *Suppl.* p. 78) et par Ch. Lenormant (*Gal. myth.*, p. 138, nº 7), l'article aussi intéressant qu'instructif de M. de Longpérier (*Rev. num.*, 1845, p. 413), dans lequel ce savant antiquaire démontre d'une manière irréfutable qu'elles appartiennent à *Nésus* de *Céphallénie*. Ici ce n'est plus, comme dans notre cas, la légende qui a déterminé l'attribution, mais bien le type essentiellement *céphallénien* qui a conduit l'auteur à voir dans le mot ΝΑΣΙ la forme dorienne du nom de *Nésus*.

(3) Quant au fait particulier de la provenance, c'est à savoir que ces médailles auraient été recueillies sur l'emplacement plus ou moins certain de *Selymbria* et dont on prétendrait tirer un argument pour justifier l'attribution à cette ville, on nous

cit.) avec l'inscription plus développée ΣΑΛΙ, si ces pièces ont été bien lues, ou plutôt si cette inscription, telle qu'elle est reproduite dans son livre, n'est point le résultat d'une faute d'impression, elle soulève, on en conviendra, une difficulté encore plus grave et qui s'oppose formellement à ce qu'avec la meilleure volonté du monde, on en puisse faire l'application à *Selymbria*, attendu que l'*iota* qui fonctionne dans ΣΑΛΙ ne saurait sous aucun prétexte entrer dans la construction d'un nom que les historiens aussi bien que les géographes s'accordent tous pour écrire par un *upsilon*, quelle que soit, d'ailleurs, l'appellation que l'on adopte : *Salymbria* ou *Salybria*, *Selymbria* ou *Selybria*. Un échange entre l'H et l'A, on le comprend comme affaire de dialecte, mais admettre la possibilité, même éventuelle, d'une permutation de l'*upsilon* avec l'*iota*, lettres dont non-seulement le son mais les propriétés et le rôle dans la langue sont entre eux si différents (1), ne nous semble pas plus praticable dans les conditions actuelles que ne le serait une permutation du *chi* avec

permettra de n'y attacher qu'une importance très-secondaire et de le considérer comme fort peu explicite. Dans tous les cas, il n'aurait à nos yeux quelque valeur probative que si ces médailles étaient en bronze au lieu d'être en argent, car d'après M. H. Waddington (*Voyage en Asie Mineure*, p. 2) (auquel nous empruntons cette remarque, dont il a eu maintes fois l'occasion de vérifier l'exactitude), on peut admettre, *à priori* et comme règle générale, que la découverte d'une monnaie d'or ou d'argent dans les ruines de quelque ville antique ne prouve pas grand'chose pour le nom de cette ville, parce que les métaux précieux servent aux transactions lointaines, au commerce extérieur, tandis que les petites monnaies de cuivre, s'éloignant peu d'ordinaire du lieu qui les a vues naître, sont une preuve presque certaine que c'est cette ville-là qui les a fait frapper. A l'appui de cette remarque nous citerons le fait suivant, que nous pouvons garantir, attendu qu'il nous est personnel : Visitant en 1863 les ruines de l'antique ville de *Cumes* (*Campanie*), nous avons acheté un petit lot de médailles d'argent qu'on venait d'y déterrer et dans lequel non-seulement il ne s'est pas rencontré une seule monnaie de cette ville, mais dont l'intégralité était composée de pièces appartenant à diverses villes d'Italie et de Sicile, relativement très-éloignées de *Cumes*, notamment de *Catane*, Himera, Géla, Leontium, etc. et au nombre desquelles, chose plus singulière, nous avons constaté la présence d'un diobole de *Marseille* (Tête casquée, R̸. ΜΑΣΣΑ, aigle debout). Si toutes ces pièces avaient été anépigraphes ou à des types non connus, il aurait donc fallu alors conclure que ces médailles devaient appartenir à *Cumes*, puisqu'on les y avait trouvées?

(1) Adolphi Mekerchi Brugensis *De veteri et recta pronunciatione linguæ græcæ commentarius*, Lugduni Batavorum, 1736; voy. tout le chap. XXXII, p. 91. — M. Egger (*Not. élém. de grammaire comparée*, p. 188. note 9) dit : Denys d'Halicarnasse (*De l'arrang. des mots*, chap. XIV) range les voyelles longues dans l'ordre suivant, d'après la différence d'ouverture des lèvres nécessaire pour les prononcer : α, η, ω, υ, ι ; ce qui prouve clairement que η, υ et ι ne pouvaient alors avoir un seul et même son, celui de l'*i*, qu'ils ont dans la prononciation moderne.

le *kappa*, du *tau* avec le *théta* pour un nom où ces lettres entreraient comme élément radical; et c'est à quoi nous refusons nettement d'adhérer. Autant vaudrait alors chercher à prouver qu'à une certaine époque de l'histoire on a pu écrire indistinctement : ΣΙΡΑ[κοσιων] pour ΣΥΡΑ[κοσιων], ΣΜΙΡ[ναιων] pour ΣΜΥΡ[ναιων], ΑΜΙΝ[τα] pour ΑΜΥΝ[τα], ΠΙΡΡ[ος] pour ΠΥΡΡ[ος], ΟΛΙΜ[πος] pour ΟΛΥΜ[πος].

En troisième lieu, si ces médailles avaient été frappées, comme on le croit, à l'extrémité *nord-est* de *la Thrace* et sur les confins du *Bosphore*, n'est-il pas au moins présumable (ne fût-ce qu'en vertu du principe des affinités ethnologiques et du milieu où ces pièces se sont produites) que leur fabrique se ressentirait un peu d'une pareille situation; et de même que la monnaie de *Chalcédoine* rappelle d'une manière frappante celle de *Byzance* sa voisine, dont elle paraît avoir de bonne heure subi l'influence, de même ne rappelleraient-elles pas, par quelque côté appréciable, celles des villes de cette région? Or, c'est précisément tout le contraire qui a lieu, et l'on s'en convaincra si, comme nous, on veut prendre la peine de les étudier avec soin au Cabinet impérial, où elles sont au nombre de six. On reconnaîtra aisément, pour peu qu'on en ait l'habitude, que par l'aspect général du travail, l'épaisseur relativement considérable du flan et la disposition particulière du carré creux, ces médailles accusent une origine plutôt macédonienne que thrace (nous entendons la Thrace supérieure et orientale). Sans doute, comme *critérium*, ce genre d'indices est loin d'être absolu, et il ne faudrait pas non plus s'en exagérer la portée; mais on aurait tort assurément de n'en tenir aucun compte, lorsque surtout il coïncide d'une manière aussi remarquable avec les doutes que, déjà, la contexture de la légende provoque, et qu'il vient, à point nommé, confirmer.

Toutefois, dira-t-on, même en concédant que l'orthographe de l'inscription (ΣΑΛΙ) soit en contradiction manifeste avec le nom de *Selymbria*, tel qu'il nous a été transmis par les historiens, et qu'elle ne lui convienne en aucune façon, s'en suivra-t-il davantage pour cela qu'elle s'adaptera d'une manière plus correcte et plus sûre à celui de *Sané?* Non, évidemment, sur ce point nous sommes d'accord; cependant, sans vouloir critiquer la justesse de coup d'œil, ni sans faire tort à la sagacité de celui qui a déchiffré cette légende, ne peut-il, tout comme un autre, s'être trompé dans sa lecture, et n'est-il pas permis de supposer que, n'ayant sous les yeux qu'une médaille dont la conservation laissait à désirer, il a pu, de très-bonne foi, prendre pour l'articulation ΑΙ ce qui, en réalité, ne serait autre chose qu'un Ν mal conformé, ou dont le dernier jambage n'aurait pas complète-

ment mordu sur le métal? Qu'y aurait-il là d'extraordinaire et qui ne se fût jamais présenté? L'homme le plus habile, le plus expérimenté est-il toujours et en toutes circonstances tellement sûr de sa vue qu'il garantisse son infaillibilité et qu'il puisse répondre qu'à un moment donné il ne lui arrivera pas de commettre malgré lui quelque légère méprise de ce genre?

Ainsi se trouverait expliquée naturellement comme sans violence l'inscription ΣΑΛΙ, puisqu'au lieu de ce mot ΣΑΛΙ, qui ne mène à rien, mais est plutôt une cause d'embarras et d'incertitude, nous aurions en définitive la syllabe ΣΑΝ, laquelle, outre qu'elle est parfaitement claire et ne prête à aucun double sens, aurait l'avantage de remplir à souhait toutes les conditions requises pour former les vraies initiales du nom grec de *Sané* (1)?

Résumant tout ce qui précède, et si l'on juge que nos déductions ne sont point dénuées d'une certaine probabilité, il semble qu'on pourra tirer cette conclusion, à savoir : que les médailles attribuées jusqu'ici, peut-être un peu prématurément, à *Selymbria* ne sauraient lui appartenir; qu'elles ne lui ont été données que par suite d'une interprétation erronée due à une illusion d'optique; finalement, qu'il faut, malgré qu'il en coûte, les lui retirer : et si, d'un autre côté, on répugne par trop à accepter la solution proposée par nous comme non suffisamment fondée, en d'autres termes, à les adjuger à *Sané*, nous ne voyons pas de moyen plus logique de trancher la question que de les réintégrer dans la catégorie des incertaines jusqu'au moment où un exemplaire muni d'une légende vraiment complète viendra nous donner tort ou raison.

II

Dans les précédentes considérations, nous avons, ainsi qu'on a pu le voir, procédé par voie démonstrative et de déduction, basant presque uniquement notre appréciation sur la forme grammaticale d'une légende incompatible, selon nous, avec le nom de *Selymbria*, et sans nous préoccuper de la partie technique autrement que comme moyen

(1) Il est vrai qu'on pourrait, rigoureusement parlant, considérer la syllabe ΣΑ comme offrant les initiales de *Sala de Thrace*; mais même dans cette hypothèse la difficulté soulevée par l'inscription ΣΑΛΙ subsisterait toujours, et d'ailleurs la fabrique de nos médailles est tellement différente de celles qu'on attribue *à Sala*, qu'il est inutile de s'y arrêter.

éventuel et accessoire, pouvant servir, dans une certaine mesure, à confirmer nos vues. Pour celles qui vont suivre, nous devrons procéder différemment : c'est-à-dire par voie comparative et d'assimilation. N'ayant plus, cette fois, d'inscription à discuter, puisque nos médailles en sont dépourvues, c'est par l'étude seule de leur type et par le côté matériel et nettement tranché de leur fabrication rapprochés de ceux du médaillon, que nous essayerons de les rattacher également à la numismatique de *Sané*.

Tête casquée de *Minerve* tournée vers la gauche; l'œil, de face et très-allongé, est placé obliquement sans cependant s'écarter beaucoup de la ligne du front, sur lequel retombe en grosses boucles une abondante chevelure figurée par des globules. Le casque, muni d'une visière relevée ou plutôt d'un simple frontail, est légèrement rejeté en arrière. La calotte en est unie, sphérique, sans cimier mais partagée en deux par une large bande également formée de globules. Le cou, étroit et long, paraît orné d'un collier de perles qui se confond avec les bords de la médaille. Le tout d'un aspect très-archaïque.

℞. Carré creux de la forme thraco-macédonienne, divisé en quatre parties dont une est à peu près comblée. Au fond d'un des compartiments, on distingue la lettre ϝ.

Argent 2. — Poids 1^{gr},26. Ma collection, pl. XXIII, n° 4.

Ce rare et charmant *trihémiobole*, qui, sous le rapport de la conservation, ne laisse absolument rien à désirer, fait depuis quelques années déjà partie de notre collection, où, faute de pouvoir lui assigner une place convenable, nous l'avions instinctivement et momentanément relégué à la suite de nos médailles macédoniennes, nous fondant en ceci, non pas sur l'examen du droit, lequel, pris isolément, n'avait rien à nous apprendre, mais sur la disposition toute particulière et très-caractéristique du carré creux qui en forme le revers (1),

(1) En ce qui concerne le carré vulgairement appelé *thraco-macédonien*, et d'après ce que nous croyons pouvoir induire d'une longue suite d'observations personnelles faites sur un nombre assez considérable de médailles, il résulte : que ce carré, loin de présenter, comme on devrait s'y attendre, une physionomie uniforme et constante, affecte au contraire deux manières d'être très-distinctes qui, tout en conservant dans l'ensemble la même disposition générale, et bien qu'annonçant par leur aspect qu'elles ont dû être employées simultanément ou à une époque très-rapprochée l'une de l'autre, néanmoins diffèrent sensiblement entre elles par les détails et par les accessoires. Le premier, large, presque plat ou à peine saillant, est ordinairement divisé en quatre parties très-régulières par deux lignes, l'une verticale, l'autre horizontale, qui se coupent à angle droit, de façon à dessiner de chaque côté un petit carré séparé, quelquefois semé d'un léger grènetis. Les grands médaillons des *Bisaltes*, des *Orestes*, et les plus anciens d'*Acanthus* et d'*Abdère* peuvent être considérés comme

bien persuadé que tôt ou tard nous parviendrions à en tirer parti et à le déterminer.

Quoique fort rare, cette pièce est loin toutefois d'être unique. Il en existe à notre connaissance deux autres exemplaires exactement

offrant le vrai prototype du genre et qui donnent de cette forme l'idée la plus exacte. Le second, assez profond, moins régulier surtout, a presque toujours ses quatre compartiments soit fortement creusés en biseau vers les angles, soit en partie comblés par les érosions du métal. C'est dans ce système et d'après ce procédé que sont frappées certaines pièces (*didrachmes*, *drachmes*, *oboles*, etc.) attribuées à *Thasos*, *Lete*, *Neapolis*, *Eion*, etc., et c'est aussi dans celui-là que rentrent le médaillon de M. Fr. Lenormant et notre *trihémiobole*. Nous ne connaissons jusqu'à présent que deux exceptions à cette règle, mais sans pouvoir en pénétrer les motifs : l'un nous est fourni par les monnaies primitives de *Mende*, où l'aire en creux est disposée en ailes de moulin et l'autre par quelques *didrachmes de Lete* où les deux lignes qui se croisent diagonalement se relèvent à leur point d'intersection en une sorte de figure assez semblable à un pyramidion tronqué dont les arêtes seraient abattues.

Qu'on nous permette à ce propos encore une réflexion.

Bien que depuis une trentaine d'années l'étude comparée des différents modes de carré creux et les recherches dont ils ont été l'objet aient singulièrement élucidé cette partie de la science, on ne peut toutefois se dissimuler que cette étude ne laisse encore à désirer sous plus d'un rapport, et que même aujourd'hui, où la critique appliquée à l'art est mieux entendue, beaucoup de numismatistes, n'y apportant qu'une attention distraite, n'en tiennent pas toujours peut-être autant de compte qu'il faudrait. Cependant l'expérience démontre qu'une infinité de nuances insignifiantes en apparence, ou négligées comme telles, seraient au contraire, si elles étaient attentivement observées, des points de repère extrêmement précieux pour classer les monnaies dites primitives ou pour en fixer l'âge approximatif, et dans tous les cas un élément moins susceptible d'égarer que celui qui se tire de l'examen presque exclusif des types : car il est évident qu'afin d'éviter de voir ses monnaies confondues avec celles de ses voisines, chaque ville ou plutôt chaque contrée a dû, indépendamment du sujet choisi, adopter dès le principe un procédé de fabrication *sui generis*, et que l'habitude seule donne le moyen de discerner. Quelquefois même, certaines combinaisons de lignes dans le carré creux que l'on s'imagine souvent être purement accidentelles, ou un simple ornement de fantaisie, pourraient bien n'avoir reçu cette disposition particulière qu'avec l'idée arrêtée et preconçue de désigner d'une manière détournée, mais néanmoins intelligible, soit les premiers rudiments d'un type, soit l'initiale du nom de la ville. Exemple, les médailles globuleuses de l'*île de Chios*. Leur carré, très-profond et invariablement divisé, non pas par deux faibles lignes mais par deux larges barres qui se coupent diagonalement, affecte en soi une forme trop caractéristique, trop correcte et trop constante, pour qu'on ne soit pas tenté de soupçonner l'intention expresse de simuler un vrai *chi* (X), initiale du nom de *Chios* (ΧΙΩΝ), comme on voit sur les plus anciennes médailles *d'Argos* deux lignes obliques se réunissant au sommet pour dessiner la lettre A. Cette conjecture, que d'ailleurs nous ne soumettons pas sans une sorte d'hésitation à l'appréciation des numismatistes, pourrait peut-être, si elle avait chance d'être admise, s'appliquer également aux *dioboles* qu'on donne habituellement à *Cherronesus*, car eux aussi présentent dans le carré une disposition analogue et toujours la même.

semblables, sauf pourtant la lettre ϝ, qui ne s'y voit pas (soit qu'elle ait disparu par suite d'un accident, soit que la conservation un peu défectueuse du revers empêche de la reconnaître), lesquels exemplaires, dans les deux collections où nous les avons rencontrés, ont reçu, croyons-nous, une attribution complétement erronée.

Le premier (pl. XXII, n° 1) appartient au Cabinet de la bibliothèque impériale, et si M. Beulé, qui nous l'apprend, n'avait eu la bonne pensée d'en donner la gravure et la description à la page 51 de sa belle et très-savante monographie sur la numismatique d'*Athènes*, il est plus que probable qu'il ne nous serait jamais venu à l'esprit d'aller le chercher à la place qu'il y occupe. Ce *trihémiobole*, lorsque M. Beulé l'a découvert, était depuis longtemps, et est encore à l'heure présente, classé parmi les subdivisions de la *drachme attique*, sans doute à cause de la tête casquée de *Minerve* qui en forme le type, laquelle, il faut en convenir, lui donne à première vue un certain air de parenté avec ces monnaies : mais grâce au tact parfait qui le distingue, à la grande expérience pratique qu'il possède des monuments, l'éminent archéologue ne s'y est point laissé tromper. Le style en était trop insolite, la fabrique trop sensiblement différente ; aussi s'est-il nettement refusé à le comprendre dans la susdite catégorie et a-t-il préféré prudemment ne le rapporter qu'en note. Toutefois, quoiqu'il ne se prononce pas d'une manière décisive, il incline à y voir un produit monétaire de la *Thrace*, d'où l'on peut conclure que c'est plutôt de ce côté qu'il se serait logiquement tourné pour trouver sa patrie. A coup sûr le docte professeur eût été plus loin et serré la vérité de plus près, si le mauvais état de la pièce, dont il avoue lui-même que le revers est fruste, lui eût permis de se rendre un compte exact de la forme du carré. Quoiqu'il en soit, et toute vague et incomplète que paraisse cette donnée, elle n'en a pas moins été pour nous un véritable trait de lumière dont nous nous sommes empressé de profiter. Aussi, après avoir étudié avec tout le soin possible non pas seulement le dessin fourni par M. Beulé, mais bien la médaille originale, et après en avoir minutieusement comparé tous les détails avec la nôtre, avons-nous bientôt acquis la certitude que ces deux pièces ne font qu'une et doivent, à n'en pas douter, sortir du même atelier. (Comp. le n° 4 de la pl. XXIII, avec le n° 1 de la pl. XXII). L'autre exemplaire est tiré du cabinet de M. H. Hoffmann, lequel en a donné une description succincte au n° 20 de son *Bulletin périodique* (décembre 1863, n° 1266), et l'a classé parmi les médailles des anciens rois de Macédoine; en quoi, selon nous, il s'est certainement trompé. Tout en reconnaissant que cet honorable numismatiste a parfaitement su

définir la contrée générale d'où la pièce est sortie, on peut ajouter, et cela sans aucune intention malveillante, qu'il n'a pas, à beaucoup près, été aussi heureusement inspiré dans le choix de la place qu'il lui assigne : car jamais, que nous sachions, la tête de *Minerve* n'a paru sur la monnaie d'aucun de ces rois avant le règne d'Alexandre le Grand, lequel, comme personne ne l'ignore, fut le premier à l'adopter pour sa protectrice spéciale, et rien non plus n'autorise à croire qu'à une aussi haute époque de l'histoire cette divinité ait été déjà de leur part l'objet d'un culte assez étendu et assez suivi pour les engager, même momentanément, à déroger à leurs types habituels, types chez eux consacrés de longue date et d'autant plus chers qu'ils étaient tous puisés à la source de leurs traditions nationales ou à celle de leurs traditions de famille.

Sans doute, après avoir lu la description donnée plus haut, on va d'abord nous objecter qu'il existe, malgré tout, une différence manifeste entre le médaillon de M. Fr. Lenormant et notre *trihémiobole*, à savoir : que sur l'un la tête est nue, tandis que sur l'autre elle est casquée, et que cette différence seule pouvant jusqu'à un certain point constituer une sorte d'anomalie, il serait bon de la justifier avant de songer à y voir deux produits monétaires d'une même ville; en d'autres termes, qu'il faudrait d'abord commencer par démontrer que ces deux têtes représentent bien et sans conteste une seule et même divinité.

A cette objection, plus spécieuse que solide, nous essaierons de répondre.

En premier lieu, et bien que M. Fr. Lenormant, dans la description un peu trop sommaire qu'il a donnée de sa médaille, ne se soit peut-être pas assez clairement expliqué sur le caractère particulier de la tête, ni sur la nature de sa personnalité, néanmoins, comme il la compare à celle des plus anciens *tétradrachmes* d'*Athènes,* il est permis d'en induire avec beaucoup de vraisemblance qu'il y reconnaît *Minerve :* c'est aussi ce que nous pensons. Quant à y voir l'image de quelque nymphe locale ou d'une déesse de second ordre, c'est à quoi, suivant nous, il ne faut pas songer : car à l'époque présumée où fut frappé ce médaillon, l'honneur de figurer sur la monnaie était encore un privilége réservé exclusivement aux grandes divinités de l'Olympe, et ce n'est qu'un peu plus tard que commença l'usage d'y introduire le portrait de ces personnages moins historiques que légendaires auxquels, par une tendance naturelle de leur esprit, les Grecs aimaient à reporter leurs origines et dont leur imagination vaniteuse faisait à tout propos des *éponymes.*

En outre, il ne faut pas perdre de vue, ainsi que l'a fait très-judicieusement remarquer feu Charles Lenormant (*Nouvelle Galerie mythologique*, p. 25), qu'il n'y avait dans le domaine changeant à la surface, de la religion antique, aucune règle de costume et d'attribut tellement précise et constante qu'on n'y trouvât de nombreuses et frappantes exceptions : puisque, si, d'un côté, la numismatique de *Syracuse* nous présente *Zeus Hellanios* sous les traits d'un dieu imberbe et lauré, à longue chevelure et absolument semblable à *Apollon*, en revanche les médailles d'*Alæsa de Sicile* nous montrent un *Apollon* barbu transformé en véritable *Jupiter*. D'après cela, l'idée d'une *Minerve* non belliqueuse, différente du type consacré, pour ainsi dire officiel et plus semblable à *Vénus* qu'à elle-même, peut d'autant mieux se concevoir, que loin d'être purement hypothétique ou inconciliable avec les traditions connues de l'art grec, elle se trouve au contraire et en maintes occurrences confirmée par les monuments.

Entre les différents exemples que nous pourrions citer à l'appui de cette assertion, et sans parler autrement du précieux *didrachme* d'*Héraclée* de Lucanie, publié par M. le duc de Luynes (*Choix de méd. gr.*, pl. III, fig. 3), lequel *didrachme* offre l'image de cette divinité, nue et simplement couronnée d'olivier au centre de l'*égide*, nous en choisirons un qui semble, fort à propos et comme tout exprès, approprié à la question qui nous occupe : il est tiré de la numismatique de *Vélia*.

Chacun sait que le type habituel de ces médailles, du moins de celles réputées de la belle époque, se compose d'une tête de *Minerve* tournée soit à droite, soit à gauche, *ad libitum*, et coiffée d'un casque à crinière diversement orné (1). A côté, et parallèlement à ce type bien connu, d'autres monnaies d'un style, à la vérité, un peu plus ancien, nous en montrent un second (2), d'une physionomie entièrement différente, c'est à savoir : une tête de jeune fille, les cheveux retroussés par derrière et retenus par un léger bandeau de manière à former cette touffe ou nœud particulier qui caractérise la coiffure des vierges grecques; tête que Raoul Rochette (3) estime devoir être

(1) Fr. Carellii, *Numorum Italiae veteris*, etc. Tab. CXXXVII et sq.

(2) Idem, *ibid.* Tab. CXXXVI, nos 4, 5, 8-12, 13, 14.

(3) R. Rochette, *Mém. de numism. et d'antiq.*, p. 176. — *Lettre sur les noms des graveurs grecs*, p. 8. — Ce qui a pu conduire le savant antiquaire à voir dans la tête gravée sur le droit de ces médailles celle de la nymphe idéale *Eléa*, c'est évidemment le mot ΥΕΛΗ du revers, lequel, il faut en convenir, se prête assez bien par sa forme et par la place qu'il occupe quelquefois du côté du droit, à une explication de ce genre; mais lorsqu'on aura pris la peine de comparer les nos 4 et 8 de la

celle de la nymphe locale *Éléa* (VEAH), éponyme de la ville, mais que, pour des raisons selon nous plus solides et plus concluantes, Charles Lenormant et Millingen (1) se décident à considérer comme celle d'*Athéné*.

Si donc on a pu alternativement marquer sur la monnaie de *Vélia*, la figure d'une *Minerve*, tantôt munie d'un casque, tantôt dépourvue de cet attribut distinctif, sans que pour cela il en résultât la moindre confusion, ni sans altérer en rien l'idée fondamentale qui sert de cadre au type, n'est-il pas permis de supposer d'après une pareille donnée, qu'à *Sané* on a pu opérer de la même manière et suivre un système analogue en représentant la divinité tutélaire de la ville, sous ses deux formes à la vérité, les plus opposées, mais aussi les plus tranchées et les plus compréhensibles, sinon les plus usitées, à savoir : ici comme la vierge par exellence, comme déesse pacifique, industrieuse (Παρθένος, Ἐργάνη, Μηχανῖτις); là comme déesse guerrière et combattante (Πρόμαχος, Ἀλκίμαχη); et ces deux formes, après tout, sont-elles tellement séparées, tellement étrangères l'une à l'autre qu'on ne les puisse concilier? Et serait-ce donc la première fois qu'elles se rencontreraient ensemble? *Athènes*, au besoin, et *Lampsaque* répondraient pour nous (2).

D'ailleurs, l'espèce d'anomalie qu'on serait tenté d'y voir, en raison d'une dissemblance aussi frappante dans les attributs (bien qu'elle n'existe pas à nos yeux), tombera naturellement d'elle-même lorsqu'on voudra se rappeler le rôle complexe prêté à *Minerve* par certains mythographes (3) et dont un des traits particuliers est qu'elle se dédouble en deux personnalités distinctes, tout en restant une; rôle étrange et entièrement mystique, lequel, suivant l'ingé-

tab. CXXXVI de Carelli, les nos 12, 13, 14 de la même planche, et aussi le no XVIII de la tab. 61 de la collection Hunter, on se convaincra bientôt que le mot VEAH a un tout autre sens, qu'il ne saurait, malgré les apparences, se rapporter à la tête en question et qu'il doit être pris tout simplement pour l'abréviation de la légende VEAHTΩN, VEAHTEΩN, inscrite sur d'autres pièces semblables par le type et qui sont en outre d'une époque identique.

(1) Ch. Lenormant, *Nouv. Gal. mythol.*, p. 106. — Millingen, *Considér. sur la numism. de l'anc. Italie*, p. 93. — L'illustre abbé D. Cel. Cavedoni, en rapportant (Fr. Carelli, *Num.*, p. 73) cette opinion de Millingen, ne la fait suivre d'aucune réflexion contradictoire, ce qui autorise à croire qu'il y adhère.

(2) Voy. *Mus. Hunter*, tab. 10, fig. XXVII. — Prokesch, *Inedita meiner Sammlung*, pl. II, fig. 65, où se trouvent gravés deux *dioboles* qui portent d'un côté la tête de *Minerve* nue et de l'autre la même tête casquée. Voy. aussi, pour celui de *Lampsaque*, Mionnet, t. II, p. 561, nos 295, 296, 297.

(3) Apollod., III, 12, 3.

nieuse explication de MM. Adr. de Longpérier et J. de Witte (1), se traduit constamment par un antagonisme réciproque qui les porte à se combattre, et dont le résultat final est que l'une détruit l'autre. *Athéné* tue *Pallas :* l'Esprit tue la Matière (2). En définitive, qu'a-t-on voulu représenter? *Minerve.* L'idée première subsiste donc; elle demeure intacte, elle ne perd rien de sa valeur, puisque c'est bien toujours *Minerve,* nonobstant la forme différente sous laquelle elle se produit.

Ces difficultés écartées, il s'agit maintenant d'examiner, non plus si les deux types se correspondent soit en bien, soit en mal, mais si la fabrique du *trihémiobole* présente l'accord voulu avec celle du *médaillon;* si le travail par son exécution, si l'aspect général de l'ensemble, sont, oui ou non, identiques dans les deux pièces, et si, une fois cette identité prouvée, on peut se permettre d'en conclure que l'un est et doit être nécessairement le sous-multiple de l'autre. Or, il suffit de les comparer un instant pour se convaincre que tous les caractères de style comme de fabrication leur sont communs et que notre petite médaille réunit toutes les conditions les plus minutieuses qu'on est préalablement en droit d'exiger.

Que pour un moment on supprime le casque (comp. sur la pl. XXIII les n°s 3 et 4), qu'on se figure par la pensée n'avoir sous les yeux qu'une tête nue; qu'on fasse la part, assurément très-importante, de la différence des modules, de leur énorme disproportion, laquelle, on en conviendra, oblige souvent l'artiste à modifier dans une certaine mesure et sa composition et son travail; nous demanderons, ceci posé, à tous les antiquaires habitués de longue date à comparer les styles, à en saisir les moindres nuances, si, de bonne foi, il est possible de méconnaître l'étroite parenté de ces deux têtes et de ne pas inférer d'une pareille connexité qu'elles sont sorties, non point sans doute de la même main, mais évidemment de la même source.

Les figures sont traitées dans cette manière sobre et sévère tout à

(1) Voy. à ce sujet les excellents articles de M. Adr. de Longpérier (*Rev. num.*, 1843, p. 425) et de M. J. de Witte, *Bulletin de l'Académie de Bruxelles*, t. VIII, n° 1, et *Elite des monum. céramogr.*, t. I, p. 290. — Cf. Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 52 et suiv.

(2) Un autre exemple de ce dualisme si familier à l'esprit hellénique, c'est celui du *Zagreus* de la théogonie orphique, lequel *Zagreus*, déchiré et mis en pièces par les *Titans*, ressuscite presque aussitôt par l'entremise de *Pallas* sous la forme et dans la personne de *Dionysos*. *Dionysos* devient donc, à un moment donné et sous l'influence de l'idée mystique, tout à la fois divinité *chtonienne* et divinité de l'*Olympe*. (Pausanias, VIII, 37, 3.)

la fois, avec ce sentiment naïf de rudesse conventionnelle, bien qu'un peu emprunté, qu'on remarque dans les plus anciennes productions de l'art grec, mais qui cependant n'exclut ni la vie ni la grandeur. Un front pur et droit, un nez long et fin, une bouche rentrée en dedans avec les commissures très-prononcées, des yeux de face démesurément allongés, des joues plates et maigres, une chevelure abondante mais en même temps disposée sans art, le cou roide et étroit : tels sont les principaux traits qui caractérisent ces deux médailles et qu'elles possèdent en commun.

Maintenant, qu'on retourne le *trihémiobole* du côté du revers, qu'on étudie un instant la disposition de son carré, et que l'on nous dise comment et en quoi il diffère sensiblement de celui du médaillon, et si, au contraire, les indices qu'il présente ne sont pas les mêmes ni tout aussi significatifs? En outre, le Σιγμα inscrit dans l'un des compartiments est-il en soi un détail indifférent? Mais ne vient-il pas plutôt, et pour ainsi dire à point nommé, confirmer ce que nous avançons et achever, en les éclaircissant, de compléter nos preuves? Si toutefois, hâtons-nous d'ajouter, nous ne sommes point dupe d'une illusion. Bien que nous soyons profondément convaincu que ce sigma existe, néanmoins nous n'oserions nous permettre de trancher par nous-même une question aussi délicate ni de rien affirmer de positif à cet égard; et cela se conçoit : car là où, à force d'examiner notre médaille, nous croyons avoir distingué tous les éléments d'une lettre parfaitement accusée, il peut se faire qu'un autre n'y veuille absolument voir qu'un simple accident, une boursoufflure du métal causée par le coup de marteau.

Quoi qu'il en soit de cette lettre, qu'on est libre d'ailleurs d'admettre ou de rejeter, et sans prétendre nous en prévaloir ni rien préjuger de ce qui en sera ultérieurement décidé, voici un dernier argument en notre faveur et de nature, croyons-nous, à dissiper les doutes qui pourraient encore subsister sur la provenance originelle ou, si l'on veut, sur la nationalité de notre médaille. Cet argument, nous le tirons du poids même de la pièce. Elle pèse $1^{gr},26$; celle publiée par M. Beulé, $1^{gr},28$; quant à celle de M. Hoffmann, nous n'en dirons rien, par la simple raison que, cette pièce ayant passé à notre insu en des mains inconnues, les renseignements nous manquent à cet égard. Cependant si l'on s'en réfère au signalement déjà donné, il est probable que son poids doit peu s'éloigner des deux autres.

Maintenant, ce poids étant connu, à quel étalon ces monnaies

peuvent-elles correspondre; en d'autres termes, de quel système métrique dépendent-elles?

M. Beulé ayant clairement démontré (*loc. cit.*) que cette pièce ne saurait en aucun cas se rattacher à la *drachme attique*, attendu que le poids de 1gr,28 est évidemment trop faible pour atteindre au *diobole* et d'un autre côté trop fort pour descendre au *trihémiobole*, puisque le premier réclamerait 1gr,44 et le second 1gr,08, il nous faut de toute nécessité chercher ailleurs la solution de ce problème. D'autre part, M. Fr. Lenormant a établi (1) que la coupe employée habituellement dans leurs monnaies par les peuplades de la *Thrace* et de la *Macédoine*, comme aussi par les rois de ce pays antérieurs à Alexandre le Grand, avait son point de départ non pas précisément dans le système *éginétique*, ainsi qu'on l'avait cru jusqu'alors, mais dans un système mixte que M. Vazquez Queipo (2), qui l'a le premier reconnu, appelle *olympique* et dont la *drachme* peut être évaluée entre 4,880 et 4,960 ou 4,967, en faisant, bien entendu, la part des variations que subit nécessairement le numéraire, suivant les circonstances. Or, chacun sait qu'il fallait quatre *trihémioboles* pour équivaloir à une *drachme;* si donc, l'on divise 4,880 par 4 on arrive à un *trihémiobole* de 1gr,22, ou à un *trihémiobole* de 1gr,24 fort si l'on opère de la même manière pour 4,967; l'écart entre 1,22 ou 1,24, poids normal, et 1,26 ou 1,28, poids réel de nos monnaies, serait alors, on en conviendra, bien peu sensible. Il le paraîtra encore moins, lorsqu'on réfléchira aux moyens matériels dont les Grecs disposaient pour tailler et peser d'aussi petites fractions de métal : moyens forcément si défectueux, vu l'état précaire de leurs connaissances en ce genre, qu'ils ne leur permettaient pas toujours d'apporter dans leurs mesures une rigoureuse précision. L'écart que l'on constate quelquefois entre des *tétradrachmes* de même ville et de même époque (bien que par son volume plus étendu la coupe du *tétradrachme* se prête infiniment mieux à un poids uniforme) n'est-il pas souvent plus grand (3)? En résumé, le talent dit *olympique* n'ayant eu, ainsi que l'a fait très-bien remarquer M. Fr. Lenormant *(loc. cit.)*, principalement cours que dans les villes du nord de la Grèce ou dans celles de l'*Asie Mi-*

(1) Fr. Lenormant, *Essai sur l'organisation polit. et économ. de la monnaie dans l'antiquité*, p. 63.

(2) Vazquez Queipo, *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples*, Paris, 1859, t. I, p. 334-347.

(3) Voy. à ce sujet les judicieuses observations de M. H. Cohen (*Le Numismate, Bull. périodique*, p. 137) et les exemples aussi solides que nombreux dont il les appuie.

neure et de la *Crète*, comme la fabrique de nos médailles s'oppose formellement à ce qu'on songe pour elles à ces dernières contrées, il s'ensuit qu'elles ne peuvent émaner que de la Macédoine ou de la Thrace.

D'après cela, si l'on croit pouvoir nous accorder que l'étroite et intime parenté qui semble unir le *trihémiobole* au *médaillon* ait été suffisamment démontrée, nous avons tout lieu d'espérer qu'on ne se refusera pas plus longtemps à reconnaître dans le premier une division du second, en d'autres termes, à l'admettre dans la numismatique comme un nouveau produit monétaire de l'atelier de *Sané :* en supposant toujours, cela va de soi, que l'attribution à *Sané*, par M. Fr. Lenormant, sera bien et dûment acquise.

FERDINAND BOMPOIS.

(La suite prochainement.)

NOTICE

SUR

UNE STÈLE HYPOTHÉCAIRE

DES ENVIRONS D'ATHÈNES

Pendant mon séjour en Grèce, un Athénien nommé Dmitri Manousi, courrier de profession et collectionneur d'antiquités, vint me demander l'explication d'une stèle qu'il avait rapportée d'un voyage à travers la région de l'Attique connue sous le nom de *Mésogée* (1). Découverte à l'angle d'un champ situé entre l'Hymette et le Pentélique, cette stèle était, non pas en marbre, mais en pierre brute. De dimensions peu considérables et de forme presque carrée, elle présentait sur une de ses faces une série de lettres gravées avec négligence, mais trahissant par leur forme une époque ancienne, postérieure d'un demi-siècle seulement à l'archontat d'Euclide, contemporaine, par conséquent, de Démosthène et des grands orateurs athéniens. Ces lettres, disposées irrégulièrement, offraient au premier aspect certaines difficultés de lecture; toutefois, un examen plus attentif permettait d'y reconnaître promptement l'inscription ci-contre :

(1) En grec ancien ἡ Μεσόγαια (Herod. VI, 113; Strab. IX, 399; Poll. VIII, 109), — en grec moderne et populaire τὰ μεσόγεια.

ΟΡΟΣ
ΧΩΡΙΟΑΠΟΤΙ
ΜΗΜΑΤΟΣΘΕ
ΑΙΤΗΤΟΠΑΙΔΙ
ΚΗΦΙΣΟΦΩΝΤΙ
ΕΠΙΚΗΦΙΣΙΟ

῞Ορος
χωρίο[υ] ἀποτι-
μήματος Θε-
αιτήτο[υ] παιδὶ
Κηφισοφῶντι
Ἐπικηφισίο[υ].

Borne du champ
gage pour Céphisophon, fils mineur de Theætète,
du dême d'Épicéphisia.

Ce texte appartient à une classe de documents peu étudiés jusqu'à ce jour : je veux parler des *inscriptions hypothécaires*.

Dans l'ancienne Attique, toutes les fois qu'une maison ou une terre devenait le gage d'une obligation hypothécaire, on érigeait sur l'emplacement de l'immeuble engagé une stèle de pierre destinée à notifier le fait de l'engagement aux parties intéressées. Cette stèle prenait le nom d'ὅρος (1), et recevait une inscription constatant : 1° la nature de l'immeuble; 2° le nom du créancier; 3° dans certains cas particuliers, le montant de la créance.

Ces stèles, dont les orateurs athéniens nous entretiennent souvent, étaient dans le droit attique ce que les registres d'inscriptions hypothécaires sont dans le droit français. Elles assuraient la publicité de l'acte, garantissaient la sûreté des transactions, et opposaient un

(1) **Harpocrat.** 3, *s. v.* Ὅρος · οὕτως ἐκάλουν οἱ Ἀττικοὶ τὰ ἐπόντα (Suid. ὑπόντα) ταῖς ὑποκειμέναις οἰκίαις καὶ χωρίοις γράμματα ἃ ἐδήλουν ὅτι ὑπόκεινται δανειστῇ. — Cf. Poll. III, 9 : λίθος δ' ἦν ἡ στήλη τις δηλοῦσα ὡς ἔστιν ὑποχρέων τὸ χωρίον.

obstacle religieux à la clandestinité frauduleuse des mutations immobilières (1).

Il y avait, à l'origine de l'hypothèque, une estimation de l'immeuble. Cette estimation portait le nom d'ἀποτίμησις, l'estimateur s'appelait ἀποτιμητής, l'opération elle-même était désignée par le verbe ἀποτιμᾶν. L'immeuble estimé recevait la dénomination d'ἀποτίμημα (2).

Le droit attique reconnaissait trois espèces d'hypothèques :

1° L'hypothèque du prêteur sur les biens de l'emprunteur;

2° L'hypothèque de la femme sur les biens du mari;

3° L'hypothèque du mineur pendant la tutelle.

L'épigraphie nous offre des modèles de ces trois sortes d'hypothèques, et les discours des orateurs athéniens nous fournissent des exemples parallèles. Montrons comment, sur ce point, les textes littéraires et les textes épigraphiques s'éclairent en se contrôlant.

I

L'hypothèque du prêteur sur les biens de l'emprunteur se trouve sous sa forme la plus simple dans une inscription d'Acharnes, publiée par M. Bœckh d'après une copie de Mustoxydi (3). Cette inscription constate le prêt d'une somme de deux mille drachmes fait au propriétaire d'un champ par Phanostrate, du dême de Péanée, sous l'archontat de Théophraste (340 av. J.-C.). Des documents plus récemment découverts nous montrent le contrat hypothécaire revêtant la forme d'une *vente* simulée, avec faculté de rachat stipulée dans l'inscription. La formule est alors : Ὅρος οἰκίας πεπραμένης (ou χωρίου πεπραμένου) ἐπὶ λύσει (4). C'est sans doute à cette classe d'hypothèques qu'il faut rattacher celle dont il est question dans un passage d'Isée, où l'orateur parle d'une maison appartenant à un hiérophante et engagée pour quarante-quatre mines. L'hiérophante, en payant cette somme, rachète sa propriété (5).

(1) Demosth. *adv. Phænippum*, p. 1040. Id. *in Aristogit.* I, p. 791. — Cf. K. Fr. Hermann, *De terminis eorumque religione.* Gœttingue, 1846. — Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, I, p. 186 (2e éd.) — Sam. Petit, *Commentarius in leges Atticas* (avec les remarques de Wesseling). Leyde, 1741.

(2) Harpocrat. et Suid. s. v. ἀποτιμηταί — Etymologic. s. v. ἄστικτον.

(3) *Corp. inscr. gr.* 530.

(4) Rhangabé, *Ant. Hell.* 883, 884, 885. — Pittakis, *anc. Athènes* et Ἐφ. Ἀρχ. 319.

(5) Is. *orat. de Philoct. hered.*, p. 140.

II

L'hypothèque de la femme sur les biens du mari équivalait au chiffre de la somme que celui-ci avait reçue en dot. Le montant des reprises de la femme est ordinairement énoncé dans l'inscription. De ce genre est la stèle hypothécaire signalée par feu M. Ross dans un de ses recueils (1) et publiée après lui par MM. Bœckh et Rhangabé (2). Elle mentionne une maison et un jardin hypothéqués pour la dot de Callistraté, fille de Diodore, à raison de mille cinquante et une drachmes et deux oboles. Une stèle analogue a été trouvée, pendant mon séjour à Athènes, dans un champ voisin d'Éleusis. En voici la transcription, d'après un fac-simile de l'original :

Ὅρος χωρίου καὶ ο[ἰ-
κίας προικὸς ἀπο-
τίμημα Τιμοδίκε[ι
Φιλίππου Ἀναγυρ[ασίου
θυγατρί X X X X ΓΗ

Borne du champ et de la maison
gage de la dot de Timodicé, fille de Philippe, d'Anagyre.
Montant de la somme : 4500 drachmes.

A cette seconde classe se rattachent les hypothèques dont il est plusieurs fois question dans les plaidoiries de Démosthènes contre ses tuteurs. L'un d'eux, Aphobos, voulant échapper aux réclamations qu'il prévoyait de la part de son pupille, se maria, puis divorça, et prétendit que ses biens, hypothéqués pour le compte de sa femme, ne pouvaient être saisis par d'autres (3). C'est qu'en effet, d'après la loi athénienne, le gage hypothécaire était à l'abri de toute revendication (4). Démosthène répond qu'Aphobos n'a pas reçu de dot, et que l'hypothèque n'existe pas. Il reproche à son contradicteur d'avoir arbitrairement placé et déplacé les stèles (5).

(1) *Inscr. gr. ined.* II, 126.
(2) Bœckh, *Staatsh.* I, p. 189, not. — Rhang. *Ant. Hell.* 887 Ἐφ. Ἀρχ. 126.
(3) Demosth. *Orat. contr. Onetor.* II, p. 876. Id. *adv. Spud.* p. 1029.
(4) Petit, *Leg. Attic.* lib. V, tit. 4.
(5) Dem. *Or. contr. Onetor.* II, 877 : ἀνεῖλε τοὺς ὅρους.

III

Une troisième espèce d'hypothèque est celle du pupille sur les biens, non pas de son tuteur, mais des gérants de sa fortune. Aux termes de la loi, l'archonte, chargé par la cité de veiller sur les orphelins, mettait aux enchères l'administration de leurs biens, et ne les livrait à l'adjudicataire que moyennant la remise d'un gage. Ce gage devait être un immeuble, terre ou maison, près duquel on dressait des stèles hypothécaires. C'est à cette loi que l'orateur Isée fait allusion dans le discours sur l'héritage de Philoctémon (1). On ne connaissait jusqu'ici, en ce genre, qu'un seul exemple épigraphique fourni par une inscription de Marathon (2) ainsi conçue :

Ὅρος χωρίου
καὶ οἰκίας ἀποτ[ί-
μημα παιδὶ ὀρφ[α-
νῶι Διογείτονος
Προβα[λισίου.

Borne du champ et de la maison
gage pour le fils orphelin de Diogeiton, de Probalinthe.

Le document que je publie aujourd'hui rentre dans cette dernière classe. En effet, le mot παῖς désigne toujours un mineur, et, bien que dans la nouvelle inscription il ne soit pas accompagné de l'épithète ὀρφανός, je ne doute pas qu'il ne faille voir dans Céphisophon, fils de Théætète, un enfant orphelin, et dans l'inscription qui le concerne le second exemple d'une stèle constatant l'hypothèque légale du pupille sur les biens de l'homme auquel les magistrats ont confié le dépôt de sa fortune.

A la valeur historique et juridique de ce document s'ajoute un intérêt philologique. On y remarquera l'ancienne orthographe des génitifs χωρίο, Θεαιτήτο, Ἐπικηφισίο, pour χωρίου, Θεαιτήτου, Ἐπικηφισίου. Cette orthographe nous reporte à la première moitié du IVe siècle avant notre ère (3). On remarquera aussi la forme vrai-

(1) Is. *Or. de Philoct. hered.* p. 141 sq.

(2) *Corp. inscr. gr.* 531.

(3) Cette orthographe se retrouve dans les inscriptions des tombeaux de la porte Dipyle. L'un d'eux est daté de l'an 394 av. J.-C. — Voir la série de mes notices sur ces monuments (*Revue archéolog.* du 1er juillet, du 1er août et du 1er octobre 1863).

ment athénienne des noms propres Θεαίτητος et Κηφισοφῶν, usités au temps de Platon et d'Euripide. On notera enfin le démotique Ἐπικηφίσιος, qui fixe l'orthographe du nom de ce dême, légèrement altérée dans les manuscrits d'Eustathe et d'Étienne de Byzance. Nous trouvons, en effet, Ἐπικηφίσσιοι écrit par deux σ dans Eustathe (*Il.* p. 275, 21), et par deux η dans Étienne de Byzance (*s. v.* Ἐπικηφησία).

La position exacte du dème d'Ἐπικηφισία n'est pas connue. Il appartenait à la tribu Œnéide, et semble avoir emprunté son nom au voisinage du Céphise, à l'exemple du dème antique et célèbre de Κηφισιά, dont sans doute il n'était pas éloigné. Ajoutons que le nom de Céphisophon, porté par le titulaire de l'inscription, convient particulièrement à l'habitant d'un bourg situé sur les bords du Céphise.

Qu'on me permette une dernière remarque. Autant les inscriptions provenant de la cité d'Athènes sont nombreuses et développées, autant les inscriptions originaires des dêmes ruraux de l'Attique sont courtes et rares. Il semble que l'antique et glorieuse métropole ait absorbé, à la façon de nos capitales modernes, la vie politique et sociale des campagnes qui l'environnaient. Le monument qui fait l'objet de cette notice vient enrichir précisément la partie la plus pauvre de l'épigraphie athénienne. S'il est vrai que l'importance des documents se mesure moins à leur étendue qu'à leur rareté, on peut dire que celui-ci possède un droit particulier à l'attention des archéologues.

CARLE WESCHER.

OBSERVATIONS

SUR

UN AUTEL ROMAIN

DU MUSÉE DE STRASBOURG

Il y a une quinzaine d'années que l'on a déterré à Kœnigshofen, village situé à environ un kilomètre à l'ouest de Strasbourg, un autel romain quadrangulaire chargé d'une inscription dédicatoire. Ce monument se compose, comme la plupart de ceux de la même espèce, d'un dé supporté par une base, surmonté d'une corniche et couronné sur chacune de ses faces antérieure et postérieure par un petit fronton qui se relie latéralement à des balustres entre lesquels s'élève un *foculus* dont le centre présente un ombilic saillant. Cet autel, brisé en deux par une fracture transversale, a $0^{m},94$ de hauteur; la largeur des faces antérieure et postérieure du dé est de $0^{m},32$, et celle des faces latérales de $0^{m},16$. L'inscription, dont la première ligne est tracée sur la corniche et les autres sur le dé, est la suivante :

I N H D D
. . N I O V I C I Ca
. . B A R E T V I
. . I O R C A N A
B E N S I V M
A V L M A R T I V S

ET STATVAM
OPTATVS
QVICOLVMNAM
D D (1)

In honorem domus divinae. | *Genio vici Canabarum et vicanorum Canabensium Aulus Martius Optatus qui columnam et statuam donum dedit.*

Près de cet autel se trouvait renversée une colonne, également brisée, dont les deux fragments présentaient, à l'extrémité d'un fût grêle et du même module dans toute son étendue, une base et un chapiteau exactement semblables et d'une forme insolite dans l'antiquité classique (2). L'un de ces fragments, le plus petit, a été transporté, avec l'autel, au musée de Strasbourg, où il se trouve encore. Il est à regretter que l'autre moitié ne l'ait pas suivi; car, selon

(1) Un éclat enlevé à la pierre à sa partie supérieure au commencement des 2e, 3e et 4e lignes, a emporté deux lettres à chacune de ces lignes. Au commencement de la 2e ligne, on voit encore les trois barres horizontales d'un E dont la haste a disparu. L'A qui termine la même ligne est enclavé dans la lettre précédente. La lettre tronquée qui, au commencement de la 4e ligne, précède les lettres OR, est une N; on aperçoit encore au bas du dernier jambage une partie de la traverse oblique qui l'unissait au premier. A la 5e ligne rien ne manque au commencement, et V M sont liés. A la 6e ligne les lettres AVL forment un monogramme. La pierre ayant éprouvé, en cet endroit, un frottement violent, ce n'est qu'avec hésitation que nous proposons cette lecture. A la 8e ligne, VM et NA sont liés. Entre les deux D de la dernière ligne est une feuille de lierre, et au-dessous une couronne de feuillage; à côté et en dehors des mêmes lettres sont gravées deux palmes semblables à celles que l'on voit si fréquemment sur les monuments funéraires chrétiens des premiers temps.

Cette inscription a été publiée en 1851 par feu M. Jung dans un journal de la localité; dans la même année par MM. Egger et de Ring dans la *Revue archeologique*, p. 198; par M. Henzen dans son supplément à Orelli, n° 6803.

(2) Cette similitude de forme des deux membres extrêmes d'une colonne n'était pas rare au moyen âge (v. Viollet-le-Duc, *Dict. rais. d'archit.*, t. 2; p. 136. — *Heider im Jahrbuch der K. K. Centr. Com.* 1857, p. 16, 17). Quant à la forme elle-même, qui rappelle également le moyen âge, elle se compose, à partir du fût, de deux tores accompagnés de filets et séparés par une scotie, se rattachant à un cube dont les angles, du côté du fût, sont tronqués, et dont chacune des quatre faces latérales présente un demi-cercle limité par un petit bandeau. Nous pouvons indiquer un autre exemple de cette configuration appartenant à l'antiquité romaine, dans l'ouvrage de *Dorow* intitulé : *Rœmische Alterthumer in und um Neuwied am Rhein*, où, à la pl. VIII de l'Atlas, on voit, à la droite de la statuette d'un Génie, une petite colonne surmontée d'un chapiteau semblable à celui de notre fragment.

nous, ces deux tronçons appartenaient à la colonne mentionnée dans l'inscription et qui devait supporter la statue du génie qui présidait à la fois au vicus et à ses habitants (1). Ces objets, l'autel et la colonne, gisaient parmi un grand nombre de pierres de taille de moyen appareil travaillées avec soin, réunies mais disjointes et entassées sans ordre, dont plusieurs présentaient sur leurs bords des évidements rectangulaires peu profonds, destinés probablement à former, lorsque les pierres étaient jointes, un encastrement qui devait recevoir la base de l'autel. Ainsi se trouvaient réunis l'autel, la colonne et le socle (*crepido*) qui supportait l'un et l'autre. De plus, de nombreux fragments de briques, de tuiles et de poteries romaines, des pièces de fer dont la forme primitive était devenue méconnaissable par l'action du feu et par l'oxydation, ainsi qu'une grande quantité de matières carbonisées qui témoignaient d'un incendie sur ces lieux, étaient dispersés dans le voisinage de ce premier amas. La statuette du Génie, et nous disons statuette à dessein et non statue, parce que la maigreur de la colonne et le peu d'étendue de la face supérieure du chapiteau, en supposant même qu'il eût été recouvert d'un tailloir, ne permettaient pas le placement d'une figure de forte dimension, la statuette du Génie n'a pas été retrouvée; l'on peut admettre qu'ayant dû plus particulièrement attirer l'attention des briseurs de l'autel et de la colonne, quels qu'ils fussent, elle a été détruite complétement. C'est dans l'état que nous venons de mentionner que nous avons vu notre monument peu de temps après qu'il eut été déterré, à une profondeur d'environ deux mètres, par les ouvriers employés à creuser l'emplacement d'une cave que M. Farny, de Strasbourg, faisait établir à Kœnigshofen.

Nous avons cru nécessaire de signaler ces particularités afin d'étayer notre opinion sur l'emplacement du *vicus* mentionné dans l'inscription rapportée plus haut. Nous ajoutons à ces détails une liste

(1) Ainsi un *genius loci et populi*, comme cela a déjà été remarqué. On sait que chez les Romains le mot *populus* avait une signification moins restreinte que chez nous le mot peuple, et qu'il suffisait d'une réunion de quinze hommes libres pour former un *populus* : « Quindecim liberi homines populus est. » *Apul. de magia, ed. Orip.*, t. 2, p. 52. Nous pouvons nous représenter ce génie à peu près comme celui du peuple romain que l'on voit au revers de beaucoup de monnaies impériales romaines, comme un jeune homme nu ou à moitié nu, tenant de la main droite une haste, et plus souvent une patère, de la gauche une corne d'abondance, et portant ordinairement sur la tête un *modius*. Des statues de génies trouvées sur les bords du Rhin offrent à peu près les mêmes caractères; l'une d'elles, en bronze, a la tête recouverte d'une couronne murale dont chacune des quatre faces est percée d'une porte (v. Dorow, l. c., pl. VI, VIII. IX).

succincte des monuments découverts à Kœnigshofen indépendamment de ceux dont il vient d'être question. A diverses reprises on y a trouvé des médailles, des statuettes et différents objets de la période romaine, qui malheureusement ont été, pour la plupart, dispersés et dont on a négligé de tenir note, dont quelques-uns cependant sont encore conservés dans la collection d'antiquités de M. le docteur Schnœringer à Brumath. Mais la trouvaille la plus riche a été faite l'année dernière (1865) (1) et au commencement de l'année courante à l'occasion des travaux que MM. Gruber et Reeb ont fait exécuter pour la construction d'une cave. Elle se compose des pièces suivantes :

1. Autel avec l'inscription :

DEO · M
ERCVRIO
AVGVSTVS
TOCISSEFIL
EXVOTO
V · S · L · L · M

Deo Mercurio Augustus Tociss(a)e (nom. masc.) *filius ex voto, votum solvit laetus libens merito.*

2. Autre autel avec l'épigraphe :

I O M
IASSV
S · EXVO
TO · P · L · L ·
M ·

Iovi optimo maximo Iassus ex voto posuit laetus lubens merito.

3. Autel anépigraphe.

4. Torse d'une figure virile nue, à l'exception d'une petite chlamyde jetée sur l'épaule gauche.

(1) Cette année 1865 a été heureuse pour les découvertes archéologiques; elle a fait entrer dans notre musée de Strasbourg plusieurs monuments figurés et un monument épigraphique trouvés dans la ville, tous romains, présentant un grand intérêt, mais dont la description serait étrangère au but que nous nous proposons ici.

5. Partie inférieure d'un bas-relief représentant Bacchus accompagné d'une panthère.

6. Deux vases cinéraires.

7. Une coupe fragmentée, rouge à pâte fine, couverte de figures et d'ornements.

8. Un col d'amphore.

Ces objets font maintenant partie de la collection réunie par les soins de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Nous ferons encore mention d'un monument qui, en raison de sa destination, ne pouvait pas être placé dans un lieu habité, mais qui en indique le voisinage, et qui a été déterré, il y a dix ou douze ans, près de l'entrée du village (en venant de Strasbourg), sur le bord de la route qui remplace la voie romaine qui conduisait d'Argentoratum à Tres Tabernae. Ce monument, conservé au musée de Strasbourg, est une stèle funéraire portant l'inscription suivante :

L · AVTRONIVS
L · F · SERGIANORBA
SILO . VETERANVS
EX · LEG . II (1)
HEREDES · EX
TESTAMENTO

1re lig. AV, TR et VS liés; T prolonge par le haut;
2e lig. I enclavé dans le G;
3e lig. I et T prolongés par le haut, VS liés;
6e lig. Deuxième et dernier T prolongés par le haut; AM et NT liés.

Lucius Autronius, Lucii filius, sergia (tribu), *Norba* (domo), *Silo*, *veteranus ex legione secunda. Heredes ex testamento* (faciendum curaverunt).

D'après ce que nous venons de rapporter, il est hors de doute que

(1) On connaît cinq légions qui portaient le n° II; elles étaient surnommées *Adjutrix, Augusta, Italica, Parthica, Trajana.* De ces cinq légions l'*Augusta* était la plus ancienne et l'on présume que c'est à elle que se rapportent les monuments qui ne présentent que la désignation numérique, sans indication de surnom (v. Klein, *Ueber die Legionen welche in Obergermanien standen*, p. 8). Notre vétéran avait probablement quitté le service et avait établi son domicile dans un lieu voisin de celui où a été trouvée son épitaphe.

ce lieu était habité sous les Romains et qu'il a dû porter un nom quelconque. Pourquoi n'admettrait-on pas que ce nom est celui indiqué par le monument épigraphique trouvé sur le lieu même? Il est vrai qu'un autre monument du même genre et qui porte l'indication de la même dénomination de localité a été découvert, il y a longtemps, dans la Transilvanie qui était anciennement comprise dans la Dacie (1), et l'on a conclu de ce fait que l'inscription de Kœnigshofen pourrait bien avoir été transportée de la Dacie dans la Germanie supérieure (2). A la rigueur, la chose ne serait pas impossible, mais est-elle vraisemblable? On comprend difficilement dans quel but on aurait fait parcourir à ce modeste monument une distance en droite ligne de deux cent quatre-vingts lieues communes de France. On pourrait avec tout autant de raison, si l'on n'admettait qu'une seule localité du nom de *Canabae*, prétendre que l'inscription de Dacie est venue de la Germanie supérieure, car les circonstances qui ont accompagné la découverte des deux monuments sont les mêmes pour les deux localités, et les motifs qui on fait attribuer un nom ancien à l'une de ces localités sont de tout point applicables à l'autre. Il existe un bon nombre de lieux dont les noms anciens ne sont connus que par les inscriptions romaines qui y ont été trouvées (3), et nous ne voyons aucune raison de ne pas appliquer cette règle au cas qui nous occupe. De ce qu'une autre localité, de ce que des quartiers de Rome (4) et de Lyon (5) portaient le même nom, il ne s'ensuit pas que le village de Kœnigshofen n'ait pu anciennement être dénommé de la même manière. Le nom de *Canabae* n'est pas seulement un nom propre, il est encore, ainsi que son ethnique *Canabenses,* un nom commun qui, en raison de sa signification (6), a pu être donné à plusieurs localités, de même que le nom de *Tabernae*, qui signifie à peu près la même chose, l'a été à sept ou

(1) Orelli, 3798 (cf. n° 6802). C'est près de *Carlsburg*, ville qui a aussi été appelée *Weissenburg*, qu'a été trouvé ce monument, sur lequel M. Th. Mommsen se fonde pour nous apprendre que ce lieu a porté le nom de *Canabae* avant celui d'*Apulum*, que lui donnent les auteurs anciens, les itinéraires et plusieurs inscriptions (v. Gerhard, *Arch. Anz.*, 1851, p. 96). Le nom d'*Alba Julia,* qui a également été donné à Carlsburg, paraît ne dater que du moyen âge (v. Mannert, *Geogr.*, t. 4, p. 203).

(2) V. *Revue archéologique*, 1851, p. 199.

(3) Nous en avons compté cinquante-trois dans le 1er volume (le seul qui ait paru) du *Thesaurus topographicus* de Reichard.

(4) Orelli, n° 39.

(5) Orelli, 4077, 7007.

(6) V. Forcellini, v. *Canabae*, où ce mot est expliqué par *Tabernae diversoriae*.

huit endroits (1). Il est probable que des marchands de vins, de comestibles et d'autres objets nécessaires aux soldats, des *canabenses*, s'établirent dans le voisinage du camp romain (2), occupé par la 8e légion (3) et dont nous fixons l'emplacement, non à Kœnigshofen, comme on l'a dit, mais à peu de distance de là, vers l'ouest, sur le plateau où était située l'ancienne Chartreuse (4), lieu admirablement disposé par la nature pour l'assiette d'un camp permanent d'une médiocre grandeur, occupé par une seule légion, affaiblie encore par des détachements établis dans plusieurs localités de son district en deçà et au delà du Rhin (5). Au bas de ce camp les légionnaires avaient établi une briqueterie où l'on voyait encore, il y a quelques années, une grande quantité de briques et de tuiles entières et fragmentées; on y a aussi découvert des tombeaux en briques, des lampes, des médailles et autres objets. Les barraques, les cabanes, *canabae* (6), de ces marchands finirent par former un *vicus* qui est celui de notre inscription, comme on croit que des *tabernarii* établis près du camp romain de Saverne firent donner le nom de *Tabernae* à cette localité, et c'est sur l'emplacement de ce *vicus Canabarum*, incendié peut-être plusieurs fois par les Barbares, que s'éleva plus tard l'un des châteaux où résidaient les rois de la première race, et

(1) V. Pauly, *Real-Encyclop.*, v. *Tabernae.*

(2) César, dans ses Commentaires (B. G. VI, 37), rapporte que lors de la surprise du camp de Q. Tullius Cicéron à Tongres par des cavaliers germains, des marchands qui avaient dressé leurs tentes près du camp (*mercatores qui sub vallo tendebant*), n'eurent pas le temps de s'y réfugier. Quelquefois ces marchands de comestibles, vivandiers, cantiniers, étaient reçus dans les camps, d'autre fois ils en étaient exclus (v. Forcellini, v. *lixa*).

(3) Ptolém. *Géogr.*, l. II, c. 9.

(4) Le savant J. G. Schweighaeuser avait déjà fixé l'emplacement du camp romain à cet endroit. V. *Notice sur les antiquités du Bas-Rhin*, p. 34. — *Mémoires sur les antiquités romaines de Strasbourg*, p. 54.

(5) V. Klein, *l. c.*, p. 19.

(6) On a cherché à rapprocher le mot *canabae* de dénominations appartenant à des langues modernes. M. de Boissieu (*Inscr. de Lyon*, p. 208 et 399) le met en rapport avec les mots *canebière* et *cabane*, Marini (Arv. 2, p. 423) avec le mot italien *caneva.* Dans le compte rendu du congrès archéologique tenu à Moulins en 1854, il est question, à la page 19, d'une église de *Notre-Dame de Canabes*, dans le département de l'Aude. Le mot *cambuse* exprime dans le langage des marins la même chose dans un navire que *canabae* sur terre. Les Grecs modernes de l'île de Thera donnent le nom de Κάνναβα à des grottes creusées dans le roc et servant de caves. (Ross, *Inselreisen*, I, p. 101.) Nous craindrions de nous mettre à dos les celtalogues si nous émettions la conjecture que les noms de lieux *Cambes, Cambete, Cambetum* pourraient bien être des formes provinciales ou des corruptions de *Canabae*. Nous avouons toutefois que nous n'attachons pas une bien grande importance à ces analogies.

où s'éleva le village de Kœnigshofen, qui, à son tour, fut détruit et rétabli à plusieurs reprises (8). Dans son état actuel, ce village s'étend le long de la route sur une longueur de plus d'un kilomètre; nous pensons que l'ancien *vicus* n'occupait qu'une partie de cette étendue, celle qui, située près du chemin de fer, avoisine l'emplacement de l'ancienne Chartreuse; c'est du moins dans cette partie qu'ont été découverts les monuments mentionnés plus haut.

Telle est l'opinion que nous nous sommes formée sur le *vicus Canabarum* et les *vicani Canabenses* de l'inscription qui fait l'objet de ces lignes, opinion qui, si elle obtenait l'approbation des juges compétents, doterait la topographie des Gaules d'un nom de plus.

FERDINAND CHARDIN.

Les observations qui précèdent étaient écrites lorsque nous avons eu connaissance d'un mémoire de M. Léon Renier inséré dans le t. XII de la *Revue archéologique*, et qui, à la p. 413, fait connaître, d'après un monument épigraphique, l'existence d'une nouvelle localité du nom de *Canabae*. Nous regrettons de n'avoir pas connu plus tôt ce travail, qui rend inutile une partie de celui que nous présentons, mais qui nous procure la satisfaction de trouver notre manière de voir relativement à l'inscription de Kœnigshofen confirmée par l'autorité du savant académicien que nous venons de nommer. F. C.

(8) V. Schoepflin, *Als. ill.*, I, p. 701. — II, p. 352.

NOTE

SUR LE

VÉRITABLE EMPLACEMENT

DE LA STATION VIDUBIA

La Commission de la topographie des Gaules, qui, après un mûr examen de la question, avait été amenée à placer Vidubia sur la Vouge à Saint-Bernard, ayant demandé à M. Aubertin de faire des recherches sur le terrain et mis à cet effet quelques fonds à sa disposition, M. Aubertin s'est empressé d'explorer la localité ainsi que les localités voisines. De cet examen est sortie une pleine confirmation de l'hypothèse de la Commission. Nous donnons *in-extenso* le rapport que M. Aubertin a adressé, à ce sujet, au président de la Commission. A. B.

Monsieur le président,

De toutes les études topographiques dont l'examen des anciens Itinéraires ait fourni le sujet pour nos contrées, la plus importante a été jusqu'à ce jour, sans contredit, la détermination de la station de *Vidubia*, indiquée par la Table de Peutinger entre Cabillone et Filena, et placée en dernier lieu par la Commission de la Carte des Gaules sur la Vouge, à Saint-Bernard-les-Citeaux.

Chargé de la mission de diriger mes recherches sur ce point, j'ai mis à un travail aussi sérieux tout le temps et les soins nécessaires, guidé que j'étais par le désir d'arriver à une certitude, et qui plus est, à une certitude basée sur des faits visibles, palpables. L'exposé des investigations auxquelles je me suis livré, tel est l'objet de la présente note.

Avant tout, je dois dire que l'avis de la Commission, qui met à Saint-Bernard le *Vidubia* de la Table de Peutinger, m'a servi de repère dans mes explorations. Depuis longtemps déjà, un simple coup d'œil sur la carte de l'état-major m'avait convaincu qu'évaluation faite de la distance entre Châlon et Thil-Châtel, le point intermédiaire de l'étape devait tomber à Saint-Bernard ou à peu de chose près. Mais restait à l'archéologie de dire son dernier mot. L'absence d'antiquités romaines, en ce lieu, renversait tout le système; le cas contraire l'affirmait. De plus, il fallait s'assurer si certaines localités voisines ne fourniraient pas les mêmes éléments de preuves et dans quelles proportions? J'ai pensé que le moyen le

plus simple était de rechercher la vérité pas à pas, sur le terrain, en suivant le tracé de la voie d'Agrippa sur tous les points controversés, c'est-à-dire depuis Villy-le-Brûlé jusqu'à Saint-Bernard; que la vérité ne pouvait se révéler que par les vestiges antiques, étude faite de leur époque et le plus large compte tenu du nombre dans lequel ils s'offriraient à la vue.

L'enquête a commencé à Villy-le-Brûlé.

Courtépée, ainsi qu'on le sait, a mis purement et simplement, d'après d'Anville, *Vidubia* à Villy, comme point d'intersection de deux grandes voies. Il n'y a pas de doute que l'étymologie de *Via Dubia* ne l'ait séduit de prime abord. Cette étymologie n'a pas perdu tout son prestige dans nos contrées, bien qu'elle soit puérile, comme s'il pouvait y avoir quelque chose de *douteux* dans deux chemins qui se coupent à angles droits.

Le même auteur cite les deux Villy comme fertiles en antiquités. Je n'y connais que deux cénotaphes gallo-romains fragmentés, aujourd'hui infixés dans le mur de l'église. Pas les moindres traces d'établissements n'y subsistent. Quant aux monnaies, elles y sont rares, beaucoup plus rares qu'à Corgoloin, Comblanchien et autres lieux voisins.

Vient ensuite Argilly. — Pas de traces d'antiquités sur le parcours de la voie. — Ce pays n'a fourni que quelques monnaies romaines et un débris de hachette en silex. Quant à certains débris romains, trouvés dans les hameaux, tels qu'à Antilly, par exemple, ils ne peuvent nullement entrer en ligne de compte, trop peu nombreux et trop peu significatifs qu'ils sont. Et, avant tout, le terrain qui les a fournis est éloigné des chemins.

A trois kilomètres de distance, un champ, voisin du hameau de Bâlon, dépendance de Gerland, laisse voir des tuiles romaines. Avant d'avoir examiné les alentours de Saint-Bernard, la quantité des vestiges antiques de Bâlon m'avait semblé relativement assez grande.

Il y a donc à Bâlon, Monsieur le président, des traces d'établissements gallo-romains; c'est positif, mais quelle conclusion doit-on tirer des trouvailles faites? — Qu'elles ne sont pas assez nombreuses pour constater l'existence d'une station, d'une occupation de quelque importance. — Ce qu'il nous faut, afin d'arriver à déterminer l'emplacement de Vidubia, c'est un ensemble de découvertes, une agglomération de vestiges caractéristiques. Or, à Bâlon, les fouilles n'ont amené que quelques antiquités isolées. Voilà l'état de la question. Si j'ai insisté un peu sur l'étude de ce point, c'est qu'il est le seul, le long de la voie, qui ait montré un semblant d'analogie avec Saint-Bernard.

Je ne crois pas inutile d'ajouter qu'un chemin d'apparence antique traverse en cet endroit la voie pour tendre dans la direction de la Saône. La découverte de sépultures barbares, faite à Bâlon, trouve là son explication toute naturelle. Elles proviennent, selon moi, d'une poursuite des vaincus, lors des combats livrés sur les bords de la Saône par Clovis contre les Bourguignons vers l'an 500.

La ferme de la Chocasse, construction du moyen âge qui a succédé à un

établissement plus ancien, a fourni des tuileaux romains et quelques antiquités burgundo-frankes.

A huit cents mètres de ce lieu, la voie se perd dans la forêt et se retrouve à une distance de trois kilomètres et demi, pour conduire en droite ligne à Saint-Bernard.

Là, Monsieur le président, j'ai senti plus que jamais le besoin de tout soumettre à un examen approfondi, abstraction faite pour un instant de toutes idées préconçues. Je voulais, dans ce procès déjà bien avancé mais non encore définitivement jugé, m'en rapporter uniquement aux pièces à conviction. J'étais accompagné de M. Changarnier-Moissenet, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaune, et de MM. Tournois, Coquille et Friaudet, instituteurs publics à Premeaux, Boncourt-le-Bois et Saint-Bernard-les-Cîteaux. On verra par là que je tenais à être environné de témoins capables et dignes de foi pour constater officiellement les faits *quels qu'ils pussent être*.

A cinq cents mètres environ en deçà du village, sur le côté ouest de la voie, dont le tracé présente un état de conservation admirable, le sol est jonché de tuiles romaines sur un espace d'à peu près deux cents mètres carrés.

De cet endroit part un embranchement de route, tendant à Bolar, près Nuits. Les traces, bien qu'altérées, sont encore reconnaissables.

La pioche a mis au jour des substructions en ruines. Les pierres de construction et les murées sont si nombreuses que les habitants éprouvent des peines infinies pour livrer ces terrains à la culture. Vis-à-vis de la voie existe un mur presque à fleur de terre, mesurant une longueur d'à peu près douze mètres. Vis-à-vis, un autre mur se présente parallèlement sur une longueur de dix mètres. Les cendres et les débris céramiques ont apparu en très-grande quantité.

En quittant ce champ, nous sommes arrivés aux premières maisons du village, où passe la Vouge. Du côté gauche des habitations, les tuiles brisées et des fragments de vases, réduits en morceaux fort petits, sont, en vérité, presque aussi nombreux que les cailloux. Au côté droit, dans une vaste prairie, qui aboutit à la forêt, les tuiles existent aussi, mais en quantité beaucoup moindre.

Au nord du village, sur le tracé de la voie, à une distance d'à peu près cinq cents mètres, fragments nombreux de tuiles.

La quantité de débris tégulaires et céramiques que j'aurais pu recueillir eût été immense, dans toute l'acception du mot; j'ai dû borner mon choix à un certain nombre de ces pièces de conviction pour les transférer au musée de Beaune, dont j'espère faire pour notre arrondissement une annexe de la Carte des Gaules. Des spécimens de tuiles et de poterie de Saint-Bernard y sont aujourd'hui déposés, afin de constater authentiquement l'existence d'une importante occupation sur ce terrain. Voici d'ailleurs la liste des objets qui sont les épaves de cette exploration :

1° Fragments de tuiles bombées et à rebords. Plusieurs presque entiers;

2° Fond et anses d'amphores;

3° Une cinquantaine de débris de vases. Pâtes grossières et fines, brunes' blanches et rouges. Peu de terre, dite de Samos;

4° Scories de fer;

5° Carreaux et bétons;

6° Monnaies. Argent. Antoninus Aug. Pius, p. p. ℟, cos. IIII.

— Argent. Julia Mammæa. ℟. Juno conservatrix.

— Saucée. Imp. Antoninus Pius (Caracalla). ℟. Liberalitas Aug. II.

Trois autres grands bronzes frustes ayant passé par le feu.

Ces explorations faites sur le terrain, quelques concluantes qu'elles fussent, ne devaient pas nous suffire; afin de puiser à toutes les sources, nous avons continué, sans désemparer, notre enquête auprès des habitants les plus intelligents du pays. Voici ce qu'il en est résulté :

On nous a fait voir un beau tronçon de colonne cannelée, bien conservé, exhumé près de l'embranchement de la voie avec d'autres morceaux de sculptures, que l'ignorance a détruits. Ce fût de colonne a été sauvé par M. l'instituteur de Boncourt-le-Bois, qui l'a fait transférer sous le portail de l'église. Il doit venir bientôt au musée.

J'ai besoin de dire, pour rendre à la vérité un hommage complet, que les ruines qui existent dans le voisinage du chemin, surtout à l'embranchement, ne peuvent pas être soumises à une exploration bien régulière, à cause des semailles et des récoltes. Nos fouilles n'ont donc pas été poussées à une grande profondeur; le but principal était de trouver les vestiges d'une occupation sur un vaste rayon. Ce but a été atteint. De plus encore, tous les témoins de notre opération ont attesté — et certes, ces gens-là ne sont ni trompeurs ni trompés — ont attesté, dis-je, *trouver partout où il y a des tuiles*, en creusant dans l'intérêt de la culture, des cendres, des pierres mureuses et des carreaux brisés. Il y a quelques années, on a exhumé du même champ une pierre taillée en forme d'autel votif, à ce que j'ai cru comprendre, une cuiller à parfums en bronze, un couteau en fer, le tout au milieu d'ossements d'animaux, de cendres et de charbons. Le couteau est au musée.

Au nord du village, découverte, il y a plusieurs années, d'une meule de moulin d'un caractère gallo-romain.

Belle francisque en fer, sortie du même milieu. — Au musée de Nuits.

La conclusion de tout ce qui précède, Monsieur le président, est que l'emplacement du village de Saint-Bernard-les-Cîteaux, ainsi que les champs qui l'avoisinent, ont été couverts à l'époque gallo-romaine d'établissements importants et nombreux. Tel est le point que je tenais à constater sur le terrain. Cette preuve acquise, l'opinion de la Commission à l'endroit de la question de *Vidubia* se trouve maintenant confirmée par les faits.

Je suis avec respect, Monsieur le président, etc.

CHARLES AUBERTIN.

ÉTUDE TOPOGRAPHIQUE

SUR

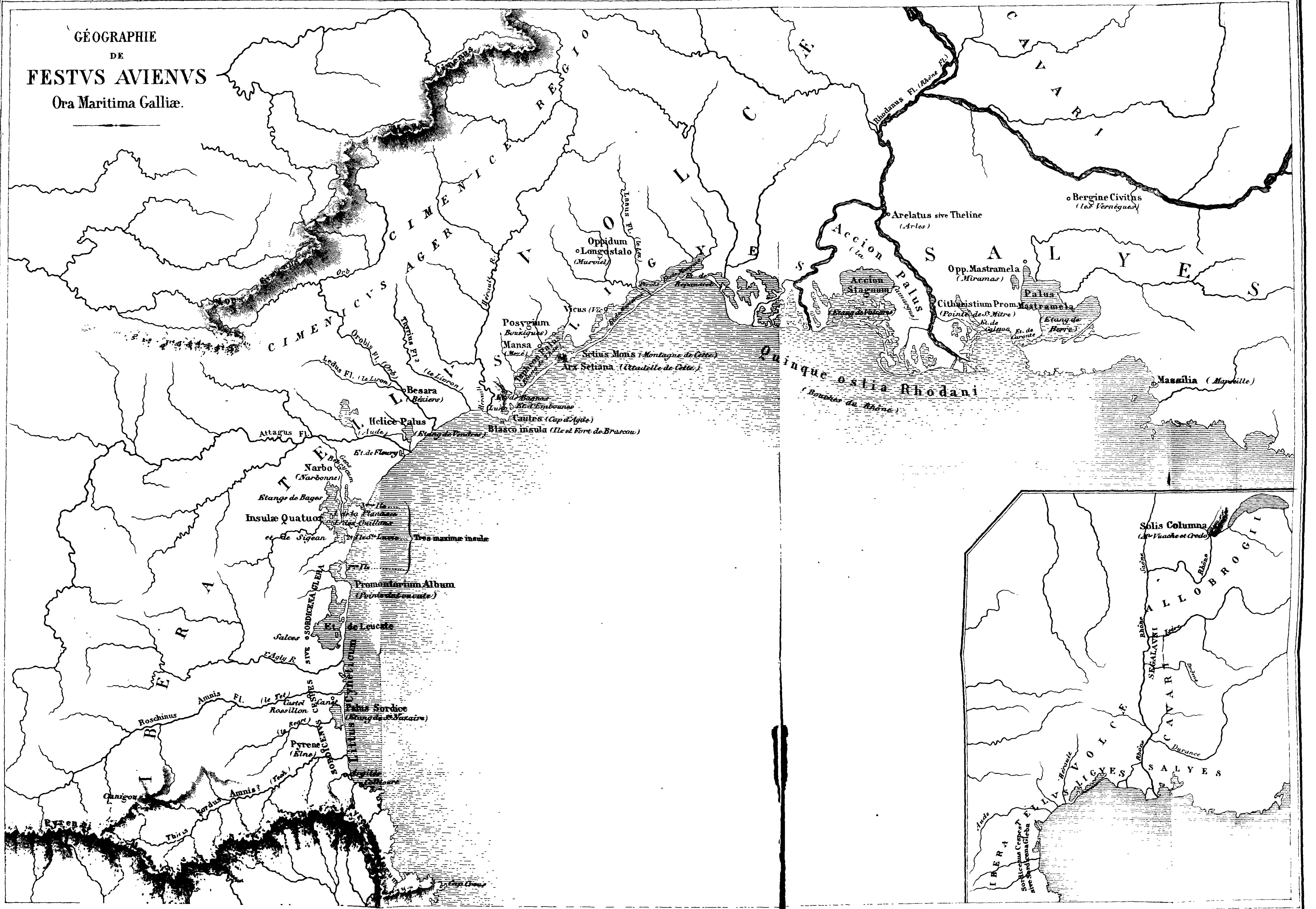
L'ORA MARITIMA

DE RUFUS FESTUS AVIENUS

Il est peu de livres qui intéressent à un plus haut point la géographie antique de notre pays, que le petit poëme d'Avienus, intitulé : *Ora maritima*. Ce titre seul suffit pour nous indiquer le but que s'est proposé notre auteur; c'est la côte maritime qu'il a voulu décrire pour Probus, son ami ou son élève, et il a, pour cela faire, compulsé les auteurs qui pouvaient lui révéler l'état ancien et suranné des côtes qu'il entendait faire parcourir en pensée à son lecteur. Mettant donc de côté toutes les appellations modernes (j'entends par ce mot celles qui étaient usitées à l'époque où il vivait), Avienus s'est plu à mentionner exclusivement les noms de lieux qui représentaient un état de choses antérieur de plusieurs siècles. On conçoit dès lors facilement de quelle importance pour la géographie comparée peut être une description de cette nature.

Prenant la côte Ibérique baignée par l'Océan atlantique, Avienus l'a décrite à grands traits, réservant les détails, parfois minutieux, pour la côte méditerranéenne, à partir des colonnes d'Hercule, c'est-à-dire du détroit de Gibraltar, jusqu'à Marseille.

Je ne suis malheureusement pas en mesure de commenter toute la portion du poëme concernant les côtes Ibériques, qui viennent se terminer à la chaîne des Pyrénées ; je ne connais pas assez bien le pays pour cela. Mais ayant, à plusieurs reprises, parcouru avec soin la côte spécialement gauloise, depuis le cap de Creus jusqu'à Marseille, c'est



Gravé chez Erhard, 12, rue Duguay-Trouin.
Dessinée par Chartier.
Imp. Lemercier et Cie, 57, rue de Seine, Paris

la partie du poëme d'Avienus qui a trait à cette côte, que je vais examiner et m'efforcer d'élucider.

D'autres, comme le savant Pierre de Marca, ont tenté de résoudre la plupart des problèmes géographiques que présente ce poëme; mais je crois que tout n'est pas dit encore sur leur compte, et cette pensée me donne la confiance que l'étude que j'entreprends aujourd'hui ne sera pas inutile, ni même dénuée d'un certain intérêt.

Avant tout, constatons un fait qui va ressortir très-clairement de ce travail; c'est qu'Avienus a écrit sa description, en signalant les points que rencontrerait successivement un navigateur qui, parti de Cadix, serrerait de très-près et constamment la côte, afin de se rendre à Marseille.

Si, chemin faisant, nous rencontrons dans notre auteur quelque digression, il nous sera facile de reconnaître qu'elle a sa raison d'être, et qu'elle ne constitue pas ce que l'on appelle un véritable hors-d'œuvre.

Avant d'entrer en matière, un mot sur Rufus Festus Avienus.

Il naquit à Volsinium en Etrurie, et vécut à Rome vers la fin du IVe siècle; on croit qu'il fut proconsul deux fois : d'abord en Afrique, en 366 ou 367, puis en Achaïe; mais le fait n'est pas certain. On ignore l'époque de la mort d'Avienus; on sait seulement qu'il fut marié et laissa plusieurs enfants.

Nous devons maintenant dire, le plus brièvement possible, quelles sont les publications qui nous ont fait connaître l'*Ora maritima*.

Les manuscrits de ce poëme sont plus que rares, et peut-être est-ce toujours le même qui a servi aux diverses éditions publiées jusqu'à ce jour. Qu'est devenu ce premier manuscrit? Je l'ignore. Mon but n'étant nullement de me livrer à des recherches bibliographiques que quelque autre ferait certainement beaucoup mieux que moi, j'y renonce sans regret et je me contente de mentionner les éditions que j'ai vues citées. Les voici :

1° Édition de Victor Pisani, à Venise, 1488, in-4.

2° Autre édition de Venise, 1502.

3° Édition de Londres, 1713 (dans les *Opera poetarum latinorum* de Maittaire).

4° Enfin, édition de Wernsdorf, à Helmstadt, 1792.

C'est cette dernière seule que j'ai entre les mains, et c'est par conséquent sur le texte qu'elle fournit, que je veux faire porter exclusivement mes observations.

Je le répète, comme je n'ai ni le désir, ni le temps de me livrer à

des recherches purement bibliographiques, je déclare que je me suis borné à étudier l'édition de Wernsdorf; cela dit, j'entre en matière.

La partie du poëme d'Avienus que je me propose d'annoter commence au vers 556. Je transcrirai donc séparément, à partir de là, chaque groupe de vers bien séparé et je le ferai suivre des éclaircissements dont il me paraîtra avoir besoin.

556. Qua piniferto stat Pyrene vertice,
Et arva late et gurgitem ponti premit.

La chaîne des Pyrénées, qui sépare la Catalogne du Roussillon, projette dans la mer une série de caps parmi lesquels sont le cap de Creus, les pointes de Cervera et de Banyuls, et enfin le cap Béarn, au sommet duquel est établi le feu de Port-Vendres. A partir du cap Béarn se trouvent encore quelques caps rocailleux et de médiocre importance, dont les deux derniers enserrent le petit port de Collioure.

Au delà, c'est-à-dire au nord de ce point, la côte s'abaisse complétement et elle devient une plage marécageuse et sablonneuse à la fois, sur laquelle ne surgissent qu'à de très-grands intervalles des pâtés de roches, formant caps ou îles, et que nous énumérerons à mesure qu'ils se présenteront à nous.

In sordiceni cespitis confinio
Quondam Pyrene, civitas ditis laris
Stetisse fertur; hicque Massiliæ incolæ
Negotiorum sæpe versabant vices.

L'expression *Cespes* semble très-juste à qui, comme moi, a longuement cheminé sur cette plage basse, couverte de flaques d'eau et des touffes de joncs ou de graminées. Aussitôt après le coude à angle droit que forment de l'est à l'ouest les rochers dans lesquels se creuse le port de Collioure, on rencontre le village d'Argelès-sur-Mer; le marais commence immédiatement sur les bords de la petite rivière de la Massane, qui baigne Argelès. Ce marais immense, c'est le *Cespes Sordicenus* de notre poëte. Un peu plus loin nous trouverons la raison de cette dénomination.

Quelle était cette *civitas ditis laris*, *quondam Pyrene*, que fréquentaient les commerçants Massaliètes? Incontestablement, à mon avis, la ville antique qui, détruite, nous ne savons en quelles circonstances, s'est vu rebâtir par les Ibères, sous le nom d'Illiberris. En effet, ce nom signifie en langue ibérique, c'est-à-dire en basque,

Ville-Neuve (Ili-berri). L'emploi d'un pareil nom n'a véritablement de raison d'être, que si à une ville ancienne et ruinée s'est substituée une ville nouvelle.

Iliberris est devenue célèbre par le passage de l'armée d'Annibal, se rendant d'Espagne en Italie. Tout le monde est d'accord pour reconnaître l'emplacement d'Iliberris à Elne, dont l'église, avec son cloître ravissant, occupe l'acropole ; quant à la ville elle-même, elle existait sans aucun doute dans la plaine qui s'étend vers la mer, et à la Tour-bas-Elne, il n'est pas rare que la charrue rencontre des substructions antiques, ainsi que je m'en suis assuré sur place. Je me rappelle de plus avoir vu parmi des monnaies antiques, recueillies à Elne même par un jeune curieux du pays, une pièce de cuivre de Carthage perdue vraisemblablement par quelque soldat d'Annibal.

Le nom d'Elne n'est qu'une corruption du nom de *Castrum Helenæ*, porté par cette illustre localité à l'époque des Constantin.

En venant de Collioure à Elne, on rencontre, à un kilomètre environ avant ce dernier bourg, une rivière importante : c'est le Tech.

Le nom d'Iliberris nous est transmis sous les formes suivantes : Eliberri, par Pomponius Mela ; Illiberi, par Tite-Live ; Illiberis, par Pline, et enfin Ἰλλιβιῤῥις par Strabon.

Voici dans quel passage Pomponius Mela mentionne Iliberris (Lib. II, cap. v, Gallia Narbonensis).

« Inde est Ora Sardonum (*lisez* Sordonum), et parva flumina Thetis « et Thicis, ubi accrevere persæva, colonia Ruscino, vicus Eliberri « magnæ quondam urbis et magnarum opum tenue vestigium. Tunc « inter Pyrenæi promontoria portus Veneris est in sinu Salso, et « Cervaria locus, finis Galliæ. »

Tout cela est parfaitement exact.

Mela, qui marche en sens inverse de celui que nous suivons, fait commencer l'*Ora Sordonum* à partir de Salces. Il rencontre le Thetis (la Têt) et le Thicis (le Tech), la colonia Ruscino, dont les ruines informes et très-peu importantes se retrouvent à Castel-Rossillon, puis Eliberri (Elne), dont il parle dans des termes équivalant à ceux qu'emploie Avienus ; puis il trouve le portus Veneris (Port-Vendres), et enfin Cervaria, finis Galliæ (Cervera). Il est intéressant de constater en passant que cette limite n'a pas changé depuis Mela, puisque la ligne frontière qui sépare la France de l'Espagne suit la crête du petit cap de Cervera.

Dans le chapitre suivant, intitulé Hispania, Mela parle une seconde fois de Cervaria ; voici le passage : « At si littora legas a Cervaria, « proxima est rupes quæ in altum Pyrenæum extrudit. Dein Thicis

« flumen, ad Rhodam. » Évidemment, il s'agit ici de Cerveia, du cap de Creus et de Rosas; cela ne peut être le sujet d'un doute pour personne.

Revenons au poëme d'Avienus.

Sed in Pyrenen ab columnis Herculis
Atlanticoque gurgite, et confinio
Zephyridis oræ, cursus est celeri rati
Septem dierum.

Dans les parties précédentes de son poëme, Avienus parle ainsi des colonnes d'Hercule :

85. Hic Gaddir urbs est, Tartessus prius,
Hic sunt columnæ pertinacis Herculis
Abila atque calpe, etc.

Gaddir c'est l'Agadir des monnaies phéniciennes de Cadix. Quant à la Zéphiride, il nous donne les renseignements suivants :

223. Tartessius
Ager his adhæret, alluitque cespitem
Tartessus annis. Inte tenditur jugum
Zephyro sacratum : denique arcis summitas
Zephyris vocata.

Puis :

238. Zephyridos arcem si quis excedat rate,
Et inferatur gurgiti nostri maris,
Flabris vehetur protinus Favonii.

Le fleuve Tartessus, c'est le Betis, ou Guadalquivir.

Avienus compte donc sept jours de navigation, pour un vaisseau bon marcheur, des colonnes d'Hercule à Pyrène, c'est-à-dire de Cadix à Elne. Cela n'a rien que de vraisemblable.

Poursuivons :

563. Post pyrænæum jugum
Jacent arenæ littoris cynetici,
Easque late sulcat amnis Roschinus.

Voilà une seconde expression : « *Littus Cyneticum,* » qui semble faire double emploi avec le *Cespes Sordicenus*, et désigner exactement la même chose. Je crois pourtant qu'il y a une distinction à faire entre *Cespes* et *Littus*. *Cespes Sordicenus* est le pays verdoyant,

les herbages Sordicènes; *Littus Cyneticum*, c'est toute la côte proprement dite. Quoi qu'il en soit, le Littus Cyneticum commençait immédiatement au point où venait mourir la chaîne des Pyrénées, c'est-à-dire à Argelès. Ce nom antique a-t-il laissé quelque trace? Je réponds hardiment oui. L'étymologie du nom Cyneticus est certainement tirée du mot Κύων, Κυνός, chien, et pour qui suit cette côte, il y a une montagne splendide qui la domine partout, c'est le Canigou, dans le nom duquel nous sommes forcés de reconnaître la trace évidente de l'appellation du *Littus Cyneticum;* en d'autres termes, la côte cynétique c'est celle qui semble former la base immense du Canigou De plus, l'endroit où la population de Perpignan va, dans la belle saison, prendre les bains de mer, se nomme toujours le Canet. Ce mot a encore évidemment la même origine, bien qu'il nous soit impossible de deviner ce qui a pu en motiver le choix.

Remarquons, du reste, que l'expression « *Ora Sordonum*, » employée par Mela, implique l'existence d'une tribu qui portait le nom de Sordones. Pyrène était donc bâtie sur le territoire des Sordones, et la côte de ce territoire se nommait *Littus Cyneticum.* N'oublions pas que ces noms remontent à l'antiquité la plus reculée jusqu'à laquelle les investigations d'Avienus aient pu pénétrer.

Qu'est-ce que la rivière nommée Roschinus, qui traçait un large sillon dans les sables de la côte cynétique? Il est important de le trouver. Strabon nous est ici d'un grand secours (Lib. IV.). Il s'exprime ainsi : 'Εκ μὲν τῆς Πυρήνης, ὅ τε Ρουσκίνων, καὶ ὁ 'Ιλυβιῤῥις πόλιν ἔχων ὁμώνυμον ἑκάτερος αὐτῶν. Le Roschinus, c'est donc la rivière qui arrosait la ville de Ruscino; et le Tech, qui passe près d'Elne, était, du temps de Strabon, l'Ilybirris. Ruscino, nous l'avons déjà dit, c'est Castel-Rossillon, et la rivière immédiatement voisine de ce point, c'est la Têt. Le Ruschino d'Avienus n'est donc autre que la Têt; cela est certain. Notons de plus que cette rivière vient se jeter à la mer à très-petite distance au nord du Canet.

Hoc Sordicenæ, ut diximus, glebæ solum est.
Stagnum hic palusque diffuse patet,
Et incolæ istam Sordicen cognominant
Præterque vasti gurgitis crepulas aquas,
(Nam propter amplum marginis laxæ ambitum,
Ventis tumescit sæpe percellentibus)
Itaque hoc ab ipso Sordus amnis effluit.

Le premier vers de ce groupe nous offre de nouveau l'épithète *Sor-*

dicena accolée cette fois au mot *gleba*. C'est donc avec raison que j'ai établi tout à l'heure une distinction entre le *Littus Cyneticum* et le *Cespes Sordicenus*, qui font partie d'un seul et même territoire.

Ainsi, le pays sillonné par le Roschinus ou la Têt, c'était bien sûrement la terre, le pays des Sordones. Nous allons être amenés à préciser mieux encore.

« Là, dit Avienus, est un étang et un marais qui s'étalent au loin ; « ce marais, les habitants du pays l'appellent Sordice. Par delà des « ondes clapotantes de ce vaste étang qui s'enfle facilement par l'ac- « tion des vents que ne peut arrêter le contour aplati des rives, le « fleuve Sordice s'écoule en sortant de cet étang même. »

Maintenant, interrogeons le terrain ; entre le Tech et la Têt (l'Ilybirris et le Roschinus), tout le rivage n'est qu'un vaste marécage où l'on rencontre deux étangs voisins l'un de l'autre. Le premier, c'est l'étang de Saint-Cyprien, ainsi nommé du hameau duquel il dépend : cet étang est de trop faible dimension pour qu'Avienus ait songé à le mentionner. Le second, c'est l'étang de Saint-Nazaire, nommé ainsi du nom du village placé sur sa rive orientale. Celui-là est très-grand, et une jolie rivière, le Réart, vient s'y jeter.

Nous n'hésitons pas à identifier le marais de Saint-Nazaire avec le *Sordice Palus* d'Avienus. Quant à l'étang de Saint-Nazaire, si c'est la rivière qui s'y jette qui est le *Sordus* d'Avienus, celui-ci devrait être le Réart, qui n'est, à vrai dire, qu'un ruisseau. Mais alors comment expliquer qu'Avienus aurait passé sous silence une rivière aussi importante que le Tech ? Il est donc tout naturel de retrouver le Sordus dans le Tech, d'autant plus qu'ainsi que je viens de le dire, le Réart se perd dans l'étang de Saint-Nazaire, et ne s'écoule pas dans la mer.

Le fleuve Ilybirris de Strabon serait donc, dans ce cas, le Sordus d'Avienus et le Tech de nos jours.

375. Ru . . . . effluentis ostiis

Puis lacune de deux vers.

Ce vers, dont il manque la plus grande partie, et la lacune qu'il précède, nous laisseraient dans une grande perplexité, si tout ce qui suit ne nous remettait en bonne voie.

Ce que nous pouvons supposer avec toute probabilité, c'est qu'il s'agissait là de l'Agly, rivière qui se jette à la mer par deux bouches distinctes, et que l'on rencontre en remontant au nord de l'embouchure de la Têt, et avant d'atteindre l'étang de Leucate.

L'Agly a porté dans l'antiquité le nom de Vernodubrum.

La première syllabe *Ru* du vers tronqué qui est le 575[e] du poëme, a suggéré à l'éditeur Wernsdorf une idée qui ne peut être soutenue; voici comment il s'exprime : « Mihi residua syllaba Ru.... indicare « videtur hic mentionem factam esse lacus Rubresi, vel ut Plinius « vocat, *Rubrensis.* » Ici Pomponius Mela est bon à consulter; voyons donc ce qu'il nous apprend (Lib. II, c. v.) :

« Atas ex Pyrenæo monte degressus, qua sui fontis aquis venit, exi- « guus, vadusque est; et jam ingentis alioquin alvei tenens, nisi ubi « Narbonam attingit, nusquam navigabilis; sed cum hybernis intu- « muit imbribus, usque eo solitus insurgere, ut se ipse non capiat. « Lacus accipit eum Rubresus nomine. spaciosus ad modum, sed qua « mare admittit, tenuis aditu[1]; ultra est Leucata, littoris nomen : et « Salsulæ fons, non dulcibus, sed salsioribus quam marinæ sint, « aquis defluens. Juxta campus minuta arundine, gracilique pervi- « ridis, cæterum stagno subeunte suspensus. Id manifestat media « pars ejus, quæ abscissa proximis, velut insula. natat, pellique se « atque attrahi patitur. Quin et ex iis quæ ad imum perfossa sunt, « suffusum mare ostenditur. Unde Graiis, nostrisque etiam aucto- « ribus, verine ignorantia, an prudentibus etiam mendacii libidine, « visum est tradere posteris, in ea regione piscem e terra penitus « erui, qui ubi ex alto huc usque penetravit, per ea foramina ictu « captantium interfectus extrahitur. »

Quels sont les renseignements topographiques que nous fournit ce curieux passage? L'Atas (ou Atax), c'est l'Aude, dont Mela nous décrit le régime. L'Atax se jette, dit-il, dans un grand lac nommé Rubresus, dont la bouche sur la mer est de petite dimension. Au delà de ce lac est Leucata, nom du rivage, et la fontaine de Salsulæ, plus salée que la mer. Mela décrit ensuite l'aspect verdoyant de l'étang couvert de joncs petits et grêles qui lui donnent l'air d'un champ. Mais ce champ surnage comme suspendu au-dessus de l'eau, et une grande partie, détachée du reste, peut être facilement mise en mouvement. Quand on y fait des trous, on trouve la mer au-dessous.

Or, l'Aude ne se jette pas du tout dans l'étang de Leucate. C'est dans l'étang de Vendres, près Béziers, que va se perdre le vieux lit de l'Aude, tandis que le nouveau lit aboutit à la mer, entre les deux étangs de Fleury et de Vendres. D'un autre côté, la branche de l'Aude qui traverse Narbonne même, après s'être détachée du lit principal, au nord de cette ville, entre Salelles et Védillan, se jette dans l'étang de Bages, en suivant une langue étroite de terre qui sépare cet étang de celui de Gruissan. Donc le lac Rubresus de Mela ne peut être ou que l'étang de Vendres ou que celui de Bages,

considéré comme ne faisant qu'un avec celui de Gruissan. Premier point acquis à la discussion.

C'est donc là qu'il faut chercher le lac Rubresus de Pomponius Mela, et non pas à l'étang de Leucate. Cela est si vrai d'ailleurs, que Mela, ainsi que nous l'avons fait remarquer, marche du nord au sud, et qu'après avoir parlé de son lac Rubresus, il dit : « Ultra est Leu« cata littoris nomen, et Salsulæ, etc. » Or, Leucata, c'est toujours Leucate; Salsulæ, qui est encore plus loin vers le sud, c'est Salces. Il n'y a donc aucun moyen de voir le lac Rubresus dans l'étang de Leucate.

Je suis dès lors bien plus disposé à admettre que, dans le vers tronqué dont nous n'avons que les débris méconnaissables, Avienus décrivait la rivière l'Agly et ses deux embouchures. Peut-être le nom antique de cette rivière commençait-il par la syllabe Ru. C'est ce que nous ne saurons jamais, à moins que l'on ne retrouve un bon manuscrit de l'*Ora maritima*.

La lacune qui suit n'est que de deux vers, à ce que dit Wernsdorf. Qu'en sait-il, puisqu'il n'a comparé que des éditions imprimées? Mais admettons-le; dans ces deux vers, à coup sûr, il y avait : 1° la mention de Leucate, qu'Avienus, ainsi qu'il le dit plus loin, appelait lui-même Promontorium Album; 2° celle du vaste étang de Leucate, et probablement aussi celle de la source de Salces; mais dans un ordre précisément inverse de celui que je viens de donner, en les citant, à ces trois lieux différents, puisque Mela décrit le terrain en marchant du sud au nord.

F. DE SAULCY.

(*La suite prochainement.*)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE

Des intérêts d'administration intérieure ont occupé une grande partie du temps des séances pendant ces deux mois, où se multiplient toujours les nominations de commissions, les discussions de titres de canditats à la correspondance, etc. Nous ne trouvons que peu de communications purement archéologiques à recueillir. Nous citerons, cependant, celle de MM. Egger et Miller.

M. Egger communique à l'Académie une inscription grecque qui lui paraît inédite et qu'a rapportée de Corfou M. Decharme, ancien membre de l'École d'Athènes. Cette inscription, en caractères archaïques analogues à ceux du n° 20 du *Corpus inscriptionum græcarum*, est rétrograde et forme le vers suivant :

στάλα ΞενϜάρεως (*sic*, avec le digamma) τουμΗεξιος (*sic*) εἰμ' ἐπὶ τύιμοι

(*sic* pro τύμβῳ), ce que l'on peut traduire par « Je suis la stèle élevée sur le tombeau de Xenarès, fils de ..... »

M. Egger commente, à l'aide de divers rapprochements, les deux premiers et les trois derniers mots de ce texte. Mais il déclare renoncer provisoirement à expliquer le troisième mot, qu'il faut peut-être diviser en deux, un article et le nom du père de Xénarès, mais qui lui paraît sans analogie avec les noms propres grecs connus. Il incline à croire que c'est là un nom d'origine barbare.

M. E. Miller présente, dans le sens de cette opinion, quelques observations nouvelles, et, faute de mieux, propose Τουμβέξιος, rapprochant philologiquement ce nom propre du Τουμβαγος des inscriptions olbiopolitaines.

Le fac-simile de ce précieux texte, avec les notes de M. Egger et de M. Miller, sera publié dans les *Comptes rendus* de l'Académie.

L'Académie avait, comme nous l'avons dit, des correspondants à élire; ont été élus : *correspondant regnicole*, M. Weil, helléniste à Besançon; *correspondants étrangers*, MM. R. Dauzy, orientaliste à Leyde; Henzen, archéologue à Rome.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Académie des inscriptions a renouvelé son bureau : M. Adrien de Longpérier a été élu *président;* M. Léon Renier, *vice-président.*

Plusieurs autres sociétés ont également renouvelé leur bureau, qui se trouve, pour 1867, composé de la manière suivante :

Société des antiquaires de France : *président,* M. Anatole de Barthélemy; 1er *vice-président,* M. de Saulcy; 2e *vice-président,* M. Chabouillet.

Société d'anthropologie : *président,* M. Gavarret; *vice-président,* M. Alex. Bertrand.

Société parisienne d'archéologie et d'histoire : *président,* M. L. Le Guay; 1er *vice-président,* M. Forgeais; 2e *vice-président,* M. Defert.

— *Découvertes à Avesnes près Gournay.* — Dans un des derniers numéros de la *Revue de la Normandie* (mai 1866, pag. 336-351). Nous avons rendu compte de la découverte d'un cercueil de pierre, faite en avril dernier, sur le bord d'un vieux chemin qui conduit de Boschyon à Avesnes. Le sarcophage était placé sur le penchant d'une colline, au lieu dit le *Camp Vaquier,* au-dessous d'un bois taillis nommé la *Haute-Haye.*

Ayant eu récemment l'occasion de faire une excursion dans le canton de Gournay, nous avons visité le tombeau d'Avesnes, qui est en pierre du bassin de Paris, Vergelé ou Saint-Leu. Il est assis presque au sommet d'une de ces collines qui encaissent la grande vallée de Bray. Son orientation est celle de la colline elle-même, c'est-à-dire que les pieds, tournés vers la vallée, font face au soleil levant, coutume qui fut constante et universelle.

La forme du sarcophage est élégante, la taille en est soignée, l'exiguïté des proportions nous fait penser qu'il était destiné à une femme plutôt qu'à un homme. En effet, sa longueur, prise au dehors, mesure un mètre quatre-vingt-cinq centimètres; la largeur à la tête est de soixante-trois centimètres; celle des pieds n'en a que vingt-neuf. La profondeur totale est de cinquante-deux centimètres. L'épaisseur des parois est de sept à huit. Il n'est pas taillé d'équerre, irrégularité commune à l'époque franque, où le rétrécissement des pieds est un des caractères distinctifs du temps. Ajoutons que le couvercle en forme de toît rentre tout à fait dans les habitudes de la période.

Le corps que renfermait ce cercueil était entier; il a été dérangé par les laboureurs, qui n'accusent aucune découverte faite pendant cet enlèvement.

Le terrain sur lequel cette trouvaille a été faite appartient à madame la comtesse de la Châtre, née de Montmorency. Cette digne fille du premier baron chrétien a mis sa propriété au service de la science avec une libéralité et une grâce que nous ne saurions assez reconnaître. Usant de cette bienveillance et de ce patronnage, nous avons interrogé le sol pour savoir s'il ne renfermait pas d'autres sépultures de marque. Nos prévisions n'ont pas été trompées. Ce cercueil n'était pas isolé. Il était entouré de fosses qui remontaient comme lui à l'époque mérovingienne. Le temps dont nous avions à disposer ne nous a permis de reconnaître qu'une douzaine de sépultures placées sur trois rangs, qui s'étageaient parfaitement dans le sens de la colline. Nous ne doutons pas qu'il n'en existe plusieurs autres, que nous espérons bien examiner plus tard.

Déjà nous avons été heureux dans notre première exploration, et nous nous faisons un plaisir d'en exposer le résultat.

Les fosses, orientées comme le cercueil et qui semblaient l'escorter, étaient à peine à cinquante centimètres du sol. Dans quelques-unes, les corps étaient entiers et n'avaient jamais bougé; dans quelques autres, il ne restait que quelques ossements, et encore ils n'étaient pas en place. On est tenté de supposer qu'il y avait eu ici une visite antérieure.

Sur douze fosses visitées par nous, cinq ont donné des vases placés aux pieds. Ces vases, en terre blanche ou noire, ont la forme de tous ceux que l'on trouve dans les sépultures franques, saxonnes, burgondes ou allémaniques.

Une fosse a donné un sabre ou scramasaxe en fer du genre de ceux que décrit Grégoire de Tours, le père de notre histoire de France. Nous n'avons recueilli qu'un seul couteau ; mais il a dû s'en rencontrer plusieurs que les ouvriers auront détruits par mégarde. Nous avons compté jusqu'à cinq agrafes en fer, toutes accompagnées de plaques et de contre-plaques. La plupart avaient reçu un plaqué d'argent. Une d'elles, recueillie, nous le pensons, à la ceinture d'une femme, mesure dix-huit centimètres de long sur sept centimètres de large. La contre-plaque qui faisait face à l'agrafe a quatorze centimètres de longueur. La surface du métal est recouverte

d'une damasquinure que l'oxyde a soulevée. Des clous à tête de cuivre ornent les bordures.

La fosse qui renfermait ce dernier objet, et que nous supposons avoir été occupée par une femme, était la plus riche de ce cimetière. Elle nous a donné une chaînette de fer dont les mailles étaient encore fort reconnaissables.

Nous y avons recueilli quatre perles en pâte de verre, et deux jolies fibules placées sur la poitrine.

Ces fibules n'étaient ni semblables ni assorties. L'une était en bronze, de forme ansée, comme celle qui fut trouvée à Colleville près Fécamp, en 1855. L'autre, au contraire, était circulaire : elle se composait d'une lame de bronze sur laquelle on avait appliqué une feuille d'or encadrée dans un cercle d'argent. La feuille d'or, recouverte de filigranes, était fixée à l'aide de quatre clous d'argent. Sur le plat de l'or s'élevaient quatre triangles isocèles renfermant autrefois des grenats ou des verroteries rouges; les brulants avaient disparu, ainsi que les triangles eux-mêmes. Cette dernière fibule, large de deux centimètres, ressemblait exactement, pour la grandeur, la matière et la décoration, aux fibules trouvées à Parfondeval, en 1851, et à Caudebec-les-Elbeuf, en 1855. Nous avons reproduit ces dernières dans notre *Normandie souterraine*, dans nos *Sépultures* et dans notre *Seine-Inférieure historique et archéologique*. Cette tombe, parfaitement inviolée, a fourni encore deux autres objets à l'exploration : un vase noir placé aux pieds et une bague avec chaton.

La dernière fosse d'Avesnes n'a pas été la moins intéressante. Nous la croyons encore celle d'une femme, bien qu'elle ne possédât qu'une paire de boucles d'oreilles. Elles se composaient d'un cercle en fil de laiton tordu qui n'avait pas moins de dix-huit centimètres de circonférence.

Le cercle de bronze fermait à l'aide d'un crochet et soutenait une boule de mastic ou de pâte recouverte de lames d'or ou de vermeil. Dans cette boule étaient enchassées, sur les côtés, des verroteries triangulaires, et au centre, de brillantes lentilles. Rien de plus élégant que ce travail de joaillerie mérovingienne. Au point de vue de l'art et du goût, il figurerait avec autant de bonheur dans un basar moderne que dans un musée antique.

Dans les jambes du corps qui portait ces boucles d'oreille, nous avons rencontré, non sans étonnement, la tête d'un tout jeune enfant, ce qui semblait indiquer que la mère et l'enfant, morts ensemble, avaient reçu une même sépulture.

Quand nous aurons dit que de l'une de nos fosses est sorti un petit bronze romain du Haut-Empire, nous aurons complété l'inventaire des découvertes faites dans ce cimetière, que nous attribuons au VIe siècle ou au VIIe siècle de notre ère.

L'abbé COCHET.

— Nous recevons de M. Ph. Lalande la note suivante :

Nouvelle station de l'âge du renne dans le Périgord (*grotte de Pouzet*). — Une nouvelle station humaine de l'âge du renne, la grotte de *Pouzet*,

vient d'être découverte dans le Sarladais, près de Terrasson; cette petite ville est située à vingt kilomètres à l'ouest de Brive, sur les bords de la *Vezère*, dont le bassin était déjà si riche en cavernes habitées par les peuplades primitives du Périgord.

Tout me porte à croire que je signale une station complétement inconnue; outre que je n'ai jamais lu de publication où il fût question de la grotte de Pouzet, je me suis assuré à Terrasson que jamais explorateur n'y avait encore fouillé.

Cette grotte n'est pas isolée : la station se compose de trois cavernes situées sur le même côteau, à quinze cents mètres environ de Terrasson, dans un petit vallon qui s'ouvre en forme de cirque sur la rive gauche de la Vezère. Elles sont à peu de distance des bords de cette rivière, et à une soixantaine de mètres au-dessus de son niveau. Mais je n'ai trouvé que dans une seule grotte, la plus vaste, des preuves évidentes du séjour de l'homme : c'est de celle-là, seulement, que je dois m'occuper aujourd'hui.

La station de Pouzet fut découverte par suite des travaux d'ouverture d'un chemin. Les ouvriers remarquèrent des ossements et des silex épars au-dessous des grottes, dans les terres qu'ils remuaient. Ce fait me fut signalé par un jeune homme qui comprend tout l'intérêt que présentent les études pré historiques, M. Albert Armand, auquel je suis heureux de pouvoir adresser l'hommage public de mes remercîments. Le surlendemain, 4 octobre, je me rendais à la grotte avec mon actif collaborateur, M. Elie Massénat, et nous avons procédé à une fouille en présence de M. Armand et de M. Lafon, piqueur chargé de la direction des travaux du chemin.

Les grottes de Pouzet sont creusées par la nature dans les assises du calcaire Jurassique (lias); elles sont exposées à l'orient. Celle où nous avons fouillé a cinq mètres soixante-dix centimètres de largeur à l'entrée, mais son diamètre intérieur est plus considérable; sa hauteur peut-être évaluée à six ou sept mètres en moyenne. Une arête de rocher, qui n'atteint pas jusqu'à l'entrée, divise l'intérieur de la grotte en deux sortes de chambres, dont l'une a huit mètres quatre-vingts centimètres de profondeur et l'autre douze mètres; au fond de cette dernière s'ouvre dans le plafond une fissure, ou puits vertical, mais qui ne débouche pas à l'extérieur. Bien qu'on trouve sur ses parois quelques fragments d'os retenus par des concrétions calcaires, rien ne montre que le remplissage de la grotte ait dû s'opérer par ce puits.

L'aire de la grotte forme un plancher horizontal; le dépôt, quoique ayant beaucoup de consistance, n'a pas été consolidé en brèche, et sur les parois de la caverne on ne remarque pas de concrétions osseuses, comme celles qui existent dans la fissure du fond, mais que je regarde comme accidentelles, surtout à cause de leur peu d'épaisseur.

Nous avons creusé au milieu de l'entrée : une première couche de terrain détritique recouvre la surface en plancher continu, sa puissance peut être évaluée à dix centimètres ou quinze centimètres, mais elle

semble augmenter à mesure qu'on avance dans la grotte. Cette couche superficielle est de même nature que celle qui forme le terrain de transport des coteaux environnants; je ne pense pas qu'il faille l'assimiler au diluvium rouge.

Au-dessous de cette première couche est un foyer évidemment non remanié; outre d'abondants débris de charbon qui colorent en noir la couche archéologique, l'existence de ce foyer nous a été révélée par de gros galets de quartz, de granit, de micaschiste, de grès triassique, pris évidemment dans le lit de la Vezère et dont quelques-uns sont fortement pénétrés par l'action du feu. La terre noire de cette couche était comme pétrie d'ossements brisés; comme dans toutes les grottes, les os longs sont fragmentés sur un plan uniforme, dans le sens de leur longueur.

Notre fouille nous a fourni, outre des silex ouvrés, de nombreux restes du renne et du cheval, représentés par des dents et même des portions de mâchoires, des métacarpiens cassés, quelques vertèbres, etc. L'aurochs est rare; nous n'avons trouvé comme débris bien caractéristiques de cet animal que trois ou quatre molaires plus ou moins entières. Nous avons recueilli en outre une canine du loup dont la pointe est cassée.

Mais ce qui caractérise surtout cette grotte, c'est la quantité de fragments de bois de renne que nous trouvions presque à chaque instant; il est vrai que nous n'en avons point trouvé de travaillés, à part quelques bouts d'andouillers aiguisés en poinçons; pour l'un deux surtout, le doute est impossible. Je n'ai remarqué de traces de sciage et d'incisions bien évidentes que sur un seul tronçon de bois de renne.

Une portion de mâchoire de cheval offre des stries occasionnées par l'instrument tranchant qui a servi à détacher la peau ou les chairs. Un fragment d'os long est très-nettement coupé. Enfin, nous avons recueilli un beau poinçon en os compacte soigneusement aiguisé.

Dans la grotte de Pouzet, comme dans toutes celles qui ont servi d'habitation à l'homme primitif, les silex taillés sont mêlés aux débris d'ossements. Une particularité digne de remarque, c'est que le calcaire des environs de Terrasson ne contient pas de rognons de silex, les habitants de la grotte de Pouzet allaient sans doute chercher ce silex chez leurs frères établis dans la région crétacée, puis ils revenaient le tailler chez eux comme le démontrent quelques nucleus et de nombreux éclats. Les types que nous avons pu recueillir sont peu variés : ce sont principalement des grattoirs et des tronçons de lames de dimensions différentes; quelques-uns ont été retouchés en scie.

Il est vrai que ce n'est pas en un jour que l'on peut se rendre compte des richesses d'une grotte; notre but était d'établir une simple constatation. En publiant la description de la grotte de Pouzet et les résultats de notre fouille, mon désir est de prouver que MM. Armand, Elie Massénat et moi, avons fait la première exploration.

Il est évident aussi que les hommes contemporains du renne ont remonté la belle vallée de la Vezère bien au-dessus du pays des Eyzies, et je crois

que des recherches minutieuses feraient découvrir une chaîne de stations humaines reliant ces dernières grottes à celles de Terrasson. Ces mêmes chasseurs de rennes ne se sont par arrêtés là ; remontant toujours la Vezère, ils ont pénétré dans la vallée de la Corrèze, comme je me propose de le démontrer par un travail d'ensemble sur les grottes des environs de Brive.

—— M. Bulliot, président de la Société éduenne, nous adresse, touchant la question de *Bibracte* une nouvelle note que nous publions sous toute réserve, ne connaissant pas l'article auquel il répond :

J'ai l'honneur de vous adresser un compte rendu sommaire des fouilles de Bibracte et des explorations qui viennent d'être continuées en dernier lieu à l'aide des fonds que la commission de la carte des Gaules a bien voulu nous allouer.

Cet oppidum, que l'auteur d'un récent article de la *Revue des questions historiques,* prétend être entièrement dépourvu d'eau (1), a cela de particulièrement remarquable, qu'à une très-faible distance du sommet, il présente le réseau d'aqueducs le plus complet et le mieux conservé qu'on ait jamais rencontré à cette élévation. Les plans ont été dressés avec le plus grand soin et la plus rigoureuse exactitude par M. le vicomte d'Aboville, ancien élève de l'École polytechnique.

La prise d'eau avait lieu au *Parc aux Chevaux,* terrain déprimé au pied du plateau culminant de Bibracte, mais à un niveau de dix à douze mètres seulement au-dessous de l'esplanade. On désigne sous ce nom de *Parc aux Chevaux* l'emplacement d'un vaste bassin fermé d'un côté par une muraille antique qui semble avoir pour destination de soutenir le gradin supérieur de la montagne, de l'autre par un mur de rocher dont nos fouilles ont commencé le déchaussement, et enfin sur un troisième côté par des amoncellements dont la vérification sera l'objet d'un travail ultérieur.

Le mur antique, encore debout sur une hauteur de deux mètres, est soutenu par des contreforts carrés, d'un appareil très-soigné auquel il doit encore une certaine solidité, malgré l'absence de chaux dans le mortier; son prolongement actuel et reconnu est de 35 mètres : les travaux d'exploration pourront sans doute le suivre sur un parcours plus étendu. Nous figurons son point de départ aux rochers dont nous avons parlé, et avec lequel il se raccorde à angle droit.

Les eaux recueillies de l'étage supérieur pénétraient dans ce bassin artificiel par une arcade qui existe encore dans la muraille, et dont la destination primitive est évidemment indiquée par les suintements qui s'y manifestent.

A partir du rocher, un premier aqueduc, parallèle à la muraille et séparé d'elle par un intervalle de 15 mètres, a pu être suivi intérieurement

(1) Nos d'octobre et décembre 1866. *Bibracte et le mont Beuvray.*

sur une longueur de 52 mètres, où il était obstrué ; sa hauteur est de 0 m., 70 cent., sa largeur de 0 m., 50 cent.; il est construit en moellons, sans chaux, et recouvert de larges pierres brutes, scellées sous une forte couche d'argile battue. Un moyen bronze d'Auguste a été trouvé sur cette couche, un denier d'argent gaulois dans les déblais à une plus grande profondeur. Une autre médaille gauloise avait été trouvée au pied de la muraille du Parc aux Chevaux.

A la naissance de ce premier aqueduc, au pied du rocher en question, une sorte de couloir de même largeur et de 15 à 16 mètres de longueur, formé par deux murailles qui ont encore 2 mètres d'élévation dans le sous-sol, aboutit à une bifurcation. Il ne reste aucun vestige de la voûte ou de la couverture de ce conduit. Il était d'ailleurs obstrué de débris de toute provenance, notamment de tuiles creuses et de tuiles à rebords. Son pavé consiste dans un béton de brique concassée, noyée dans un mortier à chaux. Les fonds alloués par la Commission nous ont permis de compléter les recherches sur ce point.

Au milieu des débris enlevés de cette partie découverte, nous avons extrait un bloc de matériaux d'une nature particulière, un amoncellement distinct, mais précipité dans le remblai avec les autres décombres; il se composait de fragments d'une de ces grandes amphores cinéraires qui jonchent le sol de Bibracte. Tous les morceaux recueillis et rapprochés par nous n'ont pu reconstituer que la moitié inférieure d'un de ces vases. Vingt-huit fragments de poterie grossière en partie calcinée, quelques dents et quelques ossements d'animaux, un silex plat, de 0 m., 4 cent. de large, brisé dans le sens de sa longueur, faisaient partie de ce groupe. J'ai l'honneur de vous envoyer ces diverses poteries (1).

Il résulte de la combinaison des fouilles que ce couloir mettait en communication le bassin du Parc aux Chevaux avec les divers aqueducs qui s'y embranchent, et spécialement les deux aqueducs découverts par M. d'Abo-ville au mois d'août dernier, et qui sont la plus belle construction du Beuvray. Leur bifurcation seule est à jour. Elle est placée à l'extrémité d'un petit bassin formé par l'élargissement du couloir. L'eau était divisée par un éperon en pierre de taille de grand appareil, qui soutient au-dessus de l'entrée des deux aqueducs un mur monumental en gros blocs taillés en assises régulières, et destiné sans doute à fermer leur réservoir particulier.

L'orifice de cet embranchement est à 2 mètres de profondeur. En creusant le bassin au-dessous du pavé, la pioche a rencontré des débris d'ossements et d'urnes cinéraires. Nous devons ajouter cette particularité très-importante que l'eau remplissait immédiatement les excavations au-dessous de ce niveau. Ce même phénomène s'est manifesté dans les fouilles pratiquées l'année dernière, sur d'autres points du Beuvray, également voisins du plateau supérieur.

(1) Ces poteries ont été déposées au musée de Saint-Germain.

Je me borne, Monsieur, à ces indications, qui, jointes à celles que vous avez bien voulu accueillir dans un de vos précédents numéros, suffisent pour le moment à démontrer que l'oppidum de Bibracte n'est pas aussi « imaginaire » que le suppose le correspondant de la *Revue des questions historiques*. J'engage, de plus, mon contradicteur à visiter, au château de Glun, les mosaïques recueillies par M. d'Aboville, et dont il nie l'existence (1). Il pourra, de plus, y consulter un plan du Beuvray (2), levé en 1627 pour l'évêque d'Autun, Claude de la Madeleine, et sur lequel figure le « moulin qui n'existe que dans mon imagination (3). » Je l'engagerai aussi à relire les notes qu'il a si mal copiées, sur le tracé des voies romaines, et notamment sur celle qu'il fait passer « sous la terrasse du Beuvray, pour redescendre au Petiton. » Il est toujours périlleux d'entretenir les autres de ce qu'on ignore. Parmi les huit ou dix voies antiques qui sillonnent les pentes du Beuvray, il y en a cinq à notre connaissance qui coupent les retranchements. Ce sont les artères principales du Beuvray (4). Elles offrent cette particularité remarquable que les points d'intersection s'accusent par des travaux encore très-apparents qui fortifiaient les accès. Sur ces points, les empierrements des chaussées sont d'une conservation parfaite. M. Rossigneux, qui prétend connaître si exactement le Beuvray, ne paraît pas se douter de leur existence; il n'aurait aperçu que deux voies romaines, l'une côtoyant la *Terrasse* du chimérique oppidum, l'autre passant au pied de la montagne au col de *les Chenaux*, et aboutissant à Decize-sur-Loire.

Nous pouvons enrichir sa nomenclature de trois autres voies parfaitement romaines pour nous en tenir aux plus incontestables, et qu'il ignore certainement. Il pourra les vérifier à son premier voyage. Deux d'entre elles, et ce ne sont pas les seules, descendent du sommet, l'une au sud-est, de la Croix de Saint-Martin à Montmoret, se prolongeant par la *Cornelle* jusqu'au hameau des *Quatre-Vents*. La seconde, au nord-ouest, se dirigeant de Champlain par la vallée de l'*Écluse* au col de *les Chenaux*, où elle coupe la voie romaine d'Autun à la Loire, passant au village de Glun, pénétrant de là dans la vallée de l'Yonne, où elle se retrouve au pied de l'oppidum de Châteauchinon, etc. La troisième se détachant de la seconde à *les Chenaux*, traversant la Séglise aux *Vieilles-Maisons*, suivant les inflexions de la base occidentale du Beuvray, dans la direction de la vallée de la Roche-Milon, après avoir recueilli l'embranchement des *Grandes-Portes*, qui descend du Beuvray.

Je me permets aussi de demander à M. Rossigneux quelques explications au sujet de « l'énorme menhir de *Pierrefitte* (5), » aux portes d'Autun, qui, renseignements pris auprès de l'honorable tiers (6), consulté par M. Rossigneux, n'était qu'un bloc de rocher aplati d'un mètre de haut. Je le prierai enfin de nous faire connaître le type « des médailles gauloises

(1) Loc. cit., p. 441. — (2) Ibid. — (3) P. 443. — (4) P. 441. — (5) P. 433. — (6) M. Roidot-Déléage.

trouvées à Autun par M. Roidot-Déléage (1), » qui m'affirmait tout à l'heure n'en avoir jamais rencontré une seule dans les divers travaux qu'il a dirigés à Autun depuis cinquante ans.

M. Rossigneux m'accuse d'avoir falsifié les faits en annonçant dans mon mémoire lu à la Sorbonne, au mois d'avril dernier, que la vaste tranchée du chemin de fer d'Autun avait manifesté *l'absence de la couche celtique* (2). Je l'affirme encore plus nettement que jamais, et je porte à M. Rossigneux le défi le plus catégorique de faire constater, en présence d'un jury compétent, son prétendu sol celtique non-seulement dans les profils de la tranchée du chemin de fer, mais sur un point quelconque de l'enceinte d'Augustodunum. Nous avons vu l'emplacement auquel M. Rossigneux fait allusion; ce qu'il a pris pour une couche celtique se trouve être un remblai de terre glaise sans aucun mélange de terrain végétal. Ajoutons que la méprise est impossible. Ce sol soi-disant celtique est directement couvert de deux lits de béton romain séparés par 0 m., 10 cent. d'argile, à 0 m., 20 cent. à peine de la surface actuelle du sol. Ce double béton romain ne renferme aucun arcane historique. On a tout simplement remplacé un carrelage défectueux par un meilleur, ce qui pouvait arriver chez les Romains comme chez nous. Une autre circonstance aurait dû frapper M. Rossigneux. C'est que les carrelages romains à droite et à gauche, ainsi que le pavé d'une *via* voisine sont à plus de 0 m., 50 cent. au-dessous de la couche en question Ce terrain est en vérité bien malencontreusement choisi pour la thèse de ce savant.

Pour en finir avec la *couche celtique*, il est peut-être bon de vous faire connaître, monsieur le directeur, qu'au lieu même où M. Rossigneux en faisait l'exhibition le 8 juillet dernier à *un membre de l'Institut* (3), nous avons eu la chance, nous trouvant avec ce *même membre de l'Institut*, l'aimable et spirituel recteur de l'Académie de Lyon, de rencontrer au bout de notre canne, qui grattait machinalement le sol, un fragment bel et bien conditionné de tuile à rebords, qui dormait fort innocemment dans sa sépulture romaine, et qui se serait trouvée fort dépaysée dans *une couche celtique*. Ce terrain est rempli d'arguments de ce genre.

Nous n'insistons pas sur cette discussion. En répondant à d'Anville dans le livre que nous préparons, nous répondrons par cela même à M. Rossigneux, qui ne fait que répéter ses arguments, sans introduire dans la controverse aucun élément nouveau.

—— Nous extrayons de la *Revue Savoisienne* l'article suivant :

Sépultures burgondes en Savoie. — La Haute-Savoie est riche en cimetières de la période comprise entre le ve siècle et le xe. Ils sont répandus notamment dans les environs d'Annecy, sur les deux versants du Salève et sur la limite du canton de Genève. Ceux de la Balme près La Roche, de Fontaine-Vive près Groisy, de Villy près Reignier, ont été explorés depuis

(1) P. 434. — (2) P. 434. — (3) P. 434.

longtemps; le premier surtout, par M. H. Gosse, qui a déposé au musée de Genève une abondante moisson d'agrafes, broches, fibules, colliers, chaînettes, bracelets et épingles.

'été dernier, j'ai visité les cimetières de la Balme et de Fontaine-Vive, Chevrier près Pers, Bossey, Ville-la-Grande, Ambilly, Mûres, Lovagny, et opéré des fouilles au Noiret et aux Petits-Bois près Cruseilles. Partout les tombes sont en dalles de molasse, rectangulaires ou un peu moins larges vers les pieds. L'orientation n'est pas constante, et même quelques tombes sont perpendiculaires aux autres. On voit souvent deux corps ensemble, quelquefois trois. Il n'est pas rare de trouver un squelette complet, ayant à coté de sa tète un crâne et à ses pieds le reste du second corps.

Le hameau du Noiret, commune de Cruseilles, est situé entre ce village et le pont de la Caille. Les tombes, très-nombreuses, affleurent en quelques endroits le sol de la place, de telle sorte que les habitants ont dû en détruire à plusieurs reprises, soit pour l'établissement des fontaines, soit pour rendre le terrain plus égal. Dans ces premières fouilles, où le goût de l'archéologie était la dernière des préoccupations, beaucoup de squelettes furent brisés ou enfouis dans les caves, et les enfants égarèrent divers objets de parure. Cependant j'ai pu recueillir encore une plaque de ceinturon en bronze, composée de trois pièces : l'ardillon, la boucle et la plaque rectangulaire. Evidée à jour, elle a pour *ornement*, — le mot est quelque peu ambitieux pour les affreuses silhouettes si communes dans les parures burgondes, — un personnage vu de face, levant les bras et chevauchant sur un quadrupède vu de profil, qui a la prétention de figurer un cheval; sur le flanc de l'animal sont gravés trois petits cercles et une croix.

Nous avons mis au jour quinze tombes, toutes en dalles de molasse bien ajustées, le couvercle et la base dépassant un peu les côtés. L'épaisseur varie entre huit et treize centimètres; la longueur est proportionnée à la taille des squelettes, depuis un mètre soixante jusqu'à un mètre quatre-vingt-dix centimètres, la tête étant à environ 10 centimètres de la paroi correspondante. Le plus souvent l'intérieur est presque rempli de terre. Deux corps, un homme et une femme réunis, avaient une pierre sous la tête.

Outre une douzaine de crânes conservés pour la collection anthropologique du musée d'Annecy, la principale trouvaille a été la découverte d'une tombe envahie par la terre, très-étroite, longue de un mètre soixante-huit centimètres, et placée dans la direction du nord-sud, c'est-à-dire perpendiculairement à ses voisines. Elle contenait les objets suivants :

Un crâne très-mince de jeune fille et quelques vertèbres, les autres ossements étant anéantis;

Deux longues agrafes en fer avec leurs ardillons. Elles ont des têtes de clous en saillie et des traces de dessins en plaqué, apparaissant sous la rouille qui a très-nettement conservé l'empreinte d'un tissu. Les agrafes

étaient sous le crâne, près des épaules, au lieu d'être près des hanches, où on les trouve plus habituellement;

Un grain de collier en ambre et quatre en verre bleu foncé, jaune et verdâtre;

Deux grains en pâte émaillée, l'un formant un cylindre à festons polychromes;

Enfin, une broche ou fibule circulaire, diamètre trente-trois millimètres. L'ardillon à ressort est monté sur un disque en bronze. Le cercle extérieur est formé d'une mince feuille en or, d'où partent des rayons de même matière, emprisonnant vingt-sept petits trapèzes en verroterie rouge et verte. Le milieu est occupé par une croix dont les bras égaux, en verre rouge, aboutissent à un bouton central de couleur verte. Entre les bras de la croix, la plaque en or est ornée d'S en filigranes du même métal.

Au delà de Cruseilles, dans la commune de Copponex, sur une pente rapide qui domine la route, est le cimetière des Petits-Bois. L'inclinaison du terrain a fait glisser quelques tombes les unes sur les autres, de sorte que les recherches ont été plus difficiles qu'au Noiret. Nous avons pu recueillir quelques têtes enfouies sous les dalles disloquées, et de petites attaches de linceul, en bronze, percées de trous et terminées par un double crochet.

Cependant une tombe où la terre n'avait pas pénétré était intacte, solidement construite en dalles de molasse : épaisseur, douze centimètres; dimensions intérieures, un mètre quatre-vingt-six centimètres sur cinquante, et quarante-trois centimètres de profondeur. Un superbe squelette d'homme, bien conservé, était couché sur le dos, les bras allongés. Il avait à côté de sa tête une tête de femme dont les dents venaient s'appliquer sur les siennes. Les autres ossements du second corps, y compris la mâchoire inférieure, étaient entassés à ses pieds. On peut voir au musée d'Annecy ces squelettes, replacés dans leur position primitive dans le facsimile de leur tombeau.

Aux Petits-Bois, les caisses étaient espacées de près d'un mètre, au lieu de se toucher comme au Noiret, où une paroi profite souvent pour deux. Là encore, on peut remarquer la présence fréquente de trois crânes réunis à la même extrémité, le troisième étant ordinairement celui d'un enfant et les deux autres ceux d'un homme et d'une femme. On peut en conclure qu'à la mort du dernier membre d'une famille burgonde, on plaçait à côté de lui les restes de ceux qui l'avaient précédé, perpétuant ainsi dans le tombeau le souvenir de l'union qui avait régné pendant la vie.

LOUIS REVON.

— Nous avions demandé à l'un de nos abonnés de nous envoyer de temps en temps des nouvelles d'Athènes. Nous recevons, en réponse, la lettre qui suit, avec promesse d'un bulletin mensuel régulier : c'est une bonne fortune pour nos lecteurs.

Monsieur,

Il n'y a pas eu à Athènes, le mois dernier, de découvertes archéolo-

giques sérieuses. Les fouilles qui avaient été si bien commencées sur l'emplacement et autour du théâtre de Bacchus par MM. Comanoudis et Pervanoglou, et dont les résultats, au début de cette année, avaient donné de si heureuses espérances, viennent d'être interrompues. Tout l'argent de la Grèce s'en va en Crète. Une société d'hommes instruits devait, au mois d'août dernier, publier le premier numéro d'une Revue périodique française avec le concours des savants les plus sérieux d'Athènes et de philellènes éminents; cette société a remis ses projets à plus tard, bien qu'elle eût dans les mains les fonds nécessaires à l'entreprise et bon nombre d'articles déjà préparés sur divers sujets d'érudition.

En ce moment nous ne devons donc compter que sur le hasard. S'il est toujours aussi heureux qu'à Santorin, il ne faudra pas nous plaindre. M. Nomikos (1) vient de mettre au jour, dans une de ses propriétés, des monuments d'un grand intérêt. Sur la côte sud de la petite île de Thérasia, à vingt-cinq mètres du rivage, en extrayant de l'*aspas*, matière volcanique, qu'on emploie en Orient pour les travaux hydrauliques, les ouvriers ont découvert deux maisons d'une très-haute antiquité.

Voici la composition du terrain depuis le pied des édifices jusqu'à la surface du sol :

1° A vingt-cinq mètres au-dessous de la surface du sol, une couche épaisse d'*aspas* qui recouvrait ces constructions;

2° A un mètre au-dessus des constructions, une couche de couleur jaunâtre qui semble de la terre végétale calcinée; d'une épaisseur de douze centimètres;

3° Une couche d'*aspas* de seize à vingt-quatre mètres.

Il est évident, d'après ces faits, que les constructions ont été recouvertes par une première éruption; que le volcan s'est reposé ensuite et a laissé à une couche d'*humus* le temps de se former; qu'enfin une seconde éruption a recouvert le tout.

Les deux dernières couches volcaniques de l'île de Thérasia sont antérieures à la catastrophe qui a séparé Santorin et les îles qui l'avoisinent. Les récents travaux lus à l'Académie des sciences de Paris ne laissent, je crois, aucun doute à ce sujet.

Les constructions découvertes par M. Nomikos remontent donc au XVe ou XXe siècle avant l'ère chrétienne. M. de Cigala, qui a vu l'état des fouilles et qui ne sait si on pourra les continuer, à cause des difficultés pratiques qu'elles présentent et devant lesquelles le propriétaire recule, croit qu'il y avait là un village entier. On voit, en effet, s'enfoncer dans l'*aspas* des murs qu'il est impossible de suivre. Voilà une Pompéi barbare et antéhistorique qu'on ne soupçonnait pas : elle mériterait qu'on prît quelque peine pour la déblayer.

Des deux constructions récemment découvertes et qui sont séparées par

(1) Voir un article excellent de M. de Cigala. Le nom et le mérite de ce savant distingué sont bien connus en Europe.

une distance de vingt-quatre mètres, l'une, la moins importante, ne contient qu'une chambre ; l'autre en renferme cinq, avec deux cours. On nous promet un plan qui est indispensable pour comprendre la disposition des pièces. Les murs sont faits de pierres volcaniques, réunies par un ciment de terre argileuse mêlée de substances végétales. Des morceaux de bois placés partout entre les pierres et fortement fixés, comme cela se pratique encore en Orient, font partie intégrante du mur. Le toit se compose de planches recouvertes d'un enduit terreux. La forme de de tout l'édifice est celui d'un parallélogramme irrégulier, de vingt-quatre mètres de long sur vingt de large. Les angles sont partout arrondis.

Voici la liste des objets trouvés jusqu'ici dans les fouilles : il est bien regrettable que les vases et les graines tombent en poussière quand on les touche :

1° Un instrument de pierre en forme de lance:

2° Une scie de pierre;

3° Trois globes de pierre volcanique aplatis aux pôles;

4° Un anneau de pierre volcanique, portant encore la trace de la corde qu'on y avait passée;

5° Une pierre taillée en forme de soc;

6° Deux bassins de pierre volcanique, l'un de forme ovoïde, l'autre de forme ronde;

7° Plusieurs meules de formes ovoïdes, qui portent encore la trace des graines qu'elles servaient à moudre.

8° Un grand nombre de pierres mal travaillées.

9° Plusieurs vases analogues pour la forme à ceux qu'on découvre dans les tombeaux grecs.

10° Des matières végétales, méteil, orge, coriandre, sesame, vesce et fromage (mizithra).

Toutes les hypothèses qu'on pourrait faire à propos de cette découverte seraient encore téméraires. Il faut cependant remarquer : 1° Qu'elle confirme pleinement ce fait avancé par Bory de Saint-Vincent, et nié depuis avec trop de force, qu'on retrouve sous le sol à Santorin, des restes des premiers habitants de l'île; 2° Que cette maison antique ne laisse pas voir trace de métal et qu'elle appartient presque sûrement à l'âge de pierre.

Ces antiquités vont, nous assure-t-on, être spécialement étudiées par un des membres de l'École française d'Athènes. X.

—— Nous sommes priés d'insérer les deux lettres suivantes, qui sont, en effet, de nature à intéresser nos lecteurs.

Monsieur le directeur,

M. F. Bompois a publié dans le numéro de décembre de la *Revue archéologique*, la première partie d'un mémoire intitulé : *Eclaircissements sur le nom et la numismatique de la ville de Sané (Macédoine)*, etc. Un travail

urgent qui occupe tous mes instants ne me laisse pas le loisir d'étudier les opinions émises par notre honorable et savant collaborateur, mais je ne puis garder le silence sur la principale des questions agitées dans son consciencieux écrit. Il s'agit de la légende ΣAN figurée MAN, qui a donné naissance à l'attribution d'une monnaie incertaine du Cabinet de France à la ville de Sané, attribution qui appartient à M. Fr. Lenormant. Je rappellerai d'abord à M. Bompois un fait qu'il paraît avoir ignoré ou qu'il a oublié, à savoir, que la présence d'une légende sur cette médaille a été contestée autrement que dans des conversations. Au lendemain de la publication par la *Revue numismatique* (1) de l'article de M. Fr. Lenormant, j'ai déclaré nettement qu'il n'y avait pas de légende sur cette pièce, et cela par une note insérée dans un recueil fort répandu (2), c'est-à-dire une Revue dans laquelle je lis souvent avec plaisir des travaux de M. Fr. Lenormant, et dans laquelle M. Bompois lui-même vient de faire paraître son mémoire. Je disais, dès lors, que je laisserais la prétendue médaille de Sané parmi les incertaines anépigraphes, ainsi que Mionnet et Ch. Lenormant, mes célèbres prédécesseurs. Il y a déjà deux années de tout ceci et n'entendant plus parler de la lecture hasardeuse de M. Fr. Lenormant, je croyais n'avoir plus à redouter de voir s'introduire définitivement dans la numismatique, cette attribution sortie de la porte de corne, lorsque le mémoire de M. Bompois, en me montrant que je me flattais à tort, est venu m'obliger à renouveler ici l'expression de ma conviction sur ce point de fait. Je ne puis, en effet, me soustraire à ce devoir, car si le conservateur du Cabinet des médailles ne protestait pas contre une aussi sérieuse confirmation de la lecture de M. Fr. Lenormant, on pourrait lui reprocher quelque jour d'avoir laissé l'érudition exposée à une deuxième édition de de la fameuse histoire de la dent d'or.

Je le déclare donc de nouveau, ma conviction sur la non-existence d'une légende sur la médaille incertaine du Cabinet impérial, loin d'être ébranlée, s'est fortifiée par un nouvel examen et par l'assentiment persévérant et très-décidé de mon collègue et ami M. H. Lavoix, conservateur-adjoint du Cabinet des médailles, ainsi que par celui de nos excellents et très-expérimentés collaborateurs, MM. E. Muret et H. Cohen. A l'endroit où l'on croit lire les trois lettres Σ, A, N, figurées MAN, il n'y a qu'un rayonnement du coin, comme on en montrerait facilement d'analogues sur bien d'autres médailles, ou peut-être de légères égratignures dues à un accident quelconque. Ce n'est pas tout; je ne me contente pas de nier l'existence d'une légende sur la pièce en question, j'ajoute qu'il est invraisemblable qu'on ait jamais songé à inscrire les trois grandes lettres de la gravure de la *Revue numismatique* à l'endroit où on les suppose, endroit qui d'ailleurs n'est pas celui où l'on place d'ordinaire l'ethnique des médailles et qui, mesuré au compas, est plus resserré sur l'original que sur

(1) *Revue numismatique*, année 1864, p. 174.
(2) *Revue archéologique*, année 1864, p. 158.

la gravure. En réalité, il n'y a là qu'une de ces images décevantes comme en présentent parfois les nuages; aussi l'illusion que partagent MM. Fr. Lenormant et Bompois fait-elle songer involontairement à cette charmante scène d'Hamlet, dans laquelle le prince de Danemark voit et fait voir à Polonius dans les formes mobiles d'un nuage successivement, un chameau, une belette et une baleine. Il en est de même de la médaille du Cabinet impérial; l'imagination seule a pu y voir des caractères; mais elle aurait pu y voir n'importe quelle autre légende avec autant de fondement qu'elle y a vu les trois premières lettres du nom de la ville de Sané de Macédoine. A. CHABOUILLET.

10 décembre 1866.

Monsieur le Directeur,

Je viens de lire avec un vif intérêt, dans votre numéro de décembre, l'article de M. Fr. Lenormant sur les *Constructions antéhistoriques de l'île de Thérasia*, et j'y aurais pris plus de plaisir si je n'eûsse été, à deux ou trois reprises, arrêté par des négligences échappées à M. Docigallas dans les passages de sa description des monuments que reproduit l'article. Peut-être trouverez-vous convenable, pour éviter à vos futurs lecteurs ce petit désagrément, de leur signaler dans votre prochain numéro les corrections à faire.

On lit page 426, lignes 9 et suivantes :

« Le carré de murailles primitivement découvert (A), est divisé par un « mur longitudinal en deux parties d'inégale grandeur; l'une à l'est (C), « et l'autre à l'ouest (B). La division orientale est à son tour divisée en « deux pièces (D et E), par une muraille transversale. La pièce (D), située « au midi, à quatre mètres sur trois; la pièce (E).... »

D'abord on peut remarquer que l'enceinte désignée ici comme un *carré* est réellement un polygone à six cotés, et, de plus, qu'il n'est pas exact de dire que cette enceinte est divisée en deux parties par un mur, quand ce mur n'en occupe que la moitié de la longueur; mais ce qui est plus grave, c'est que la pièce (D) soit désignée comme située au midi, quand elle est réellement au nord.

Plus loin, page 427, lignes 25 et 26, on rencontre une erreur de même nature; il y est dit en effet :

« Nos fouilles se sont ensuite portées dans la division *orientale* de la cons- « truction. »

C'est dans la division *occidentale* qu'il faut lire, puisque c'est de la partie orientale, où se trouvent les deux chambres (D et E), qu'on a donné la description dans le paragraphe précédent, et que c'est bien dans la division occidentale, et non dans sa paroi occidentale, qu'existe la porte (F) donnant entrée dans la pièce (G).

Il y a encore certains passages où l'on aimerait à trouver plus de précision, je n'en veux indiquer qu'un seul, pages 429 et 430 :

« On n'a d'aileurs découvert non plus aucun objet en métal, tandis « qu'on a trouvé une pointe de lance et une sorte de scie ou couteau den- « telé en *pierre de différentes natures.* » Que faut-il comprendre par là? Que toutes les dents de la scie ne sont pas faites de la même espèce de pierre. Ce serait, je crois, un fait tout nouveau que de trouver plusieurs espèces de pierres entrant dans la construction d'un seul et même outil, et il méritait bien d'être présenté plus clairement. X.

— Nota. Certains renseignements que nous attendions touchant la brique estampée représentée sur la planche I ne nous étant pas parvenus à temps, nous nous voyons forcé d'ajourner l'article au numéro prochain, où il sera accompagné d'une seconde planche représentant des monnaies gauloise au type du cheval avec l'oiseau.

BIBLIOGRAPHIE

Armorial de France, Angleterre, Ecosse, Allemagne, Italie et autres puissances, composé vers 1450, par Gilles le Bouvier, dit Berry, premier roi d'armes de Charles VII, roi de France, publié par M. Vallet (de Viriville). Paris, Bachelin-Deflorenne, 1866, in-8.

Voici un livre qui se placera dans toutes les bibliothèques auprès de l'Armorial du héraut Navarre, publié il y a huit ans, par M. Douët-Darcq. Beaucoup plus détaillé que ce dernier ouvrage, le recueil formé par le roi d'armes Berry n'est pas seulement destiné à intéresser les personnes qui s'occupent de l'étude du blason, il s'adresse aussi aux archéologues qui ont besoin de connaître souvent les plus anciennes armoiries des familles. Dans les monuments, sculptures, vitraux peints, carrelages émaillés, manuscrits, la détermination d'un blason est un indice certain.

M. Vallet (de Viriville), qui a contribué à faire connaître le xve siècle, ne pouvait manquer de s'occuper de Gilles le Bouvier; ce n'était pas seulement un héraldiste, mais aussi un voyageur et un historien, qui nous a laissé une précieuse chroniques. La position même de Gilles le Bouvier, et son activité lui ont permis de faire, au point de vue du blason, un recueil aussi complet que possible, qui peut passer en quelque sorte pour officiel. Le savant éditeur l'a accompagné d'une très-bonne notice préliminaire et d'une dissertation qui ne peut laisser de doutes sur l'origine fabuleux des armes de la maison d'Anglure. Si nous avons deux regret à exprimer, c'est d'abord que M. Vallet (de Viriville) n'ait pas appliqué sa critique érudite à l'examen d'autres blasons légendaires; c'est ensuite qu'il n'ait pu accompagner de nombreuses planches la publication d'un manuscrit qui, de son avis, mériterait d'être reproduit intégralement en fac-simile. A. B.

Histoire d'Apelles, par Henry Houssaye, in-8, fig. Librairie académique Didier.

Nous nous contentons d'annoncer cet ouvrage dont nous ne pouvons rendre compte, aujourd'hui, faute de place.

ÉTUDE TOPOGRAPHIQUE

SUR

L'ORA MARITIMA

DE RUFUS FESTUS AVIENUS

(*Suite et fin*) (1)

Poursuivons :

576. Sinuatur alto et propria per dispendia
Cespes cavatur, repit unda longior
Molesque multa gurgitis distenditur;
Treis namque in illo maximæ stant insulæ
Saxisque duris pelagus interfunditur.

A partir de Leucate, plateau rocheux très-notablement élevé au-dessus du niveau de l'étang voisin et de la mer, la côte cesse de se diriger exactement du sud au nord, comme elle le faisait depuis Collioure et Argelès, et elle s'infléchit au nord-nord-est. C'est ce changement de direction qui me paraît impliqué dans l'expression « si-« nuatur alto. »

Rien de plus juste que les termes : « Et propria per dispendia « cespes cavatur. » Rien de plus exact que la description concentrée dans les vers qui suivent.

Examinons, en effet, le terrain ; qu'y trouvons-nous ? Dès que l'on voit la côte se creuser pour former le golfe dans lequel s'ouvre le détestable port de la Nouvelle ; dès que l'on a franchi la pointe extrême nord de l'étang de Leucate, on rencontre un nouvel étang ; c'est celui de la Palme, qui communique avec la mer par les deux

(1) Voir le numéro de janvier 1867.

bouches nommées dans le pays le grao de la Franqui et le grao de la Jougraosse. Toute la partie de la côte proprement dite, placée entre ces deux graos et l'étang de la Palme, forme une première île considérable. Puis l'on parcourt, en suivant l'ancienne route de Perpignan à Narbonne, une pointe solide du continent, sur laquelle on rencontre successivement Roquefort et Sigean, et qui se prolonge directement jusqu'à la mer. En côtoyant celle-ci, au lieu de suivre l'ancienne route carrossable, on arrive promptement à la Nouvelle. De la pointe nord de l'étang de la Palme au port de la Nouvelle, il y a, à très-peu près, dix kilomètres. La plage proprement dite n'a pas en cet endroit plus d'un kilomètre de largeur, et le terrain qu'elle borde est rocailleux et élevé, à telles enseignes qu'on y rencontre des carrières de marbre qui ont été très-anciennement exploitées.

Nous voici à la Nouvelle; devant nous s'étend vers le nord l'île Sainte-Leucie, dont la pointe nord est fort élevée. Cette île est bornée par le grao de la Nouvelle et l'étang de Sigean au sud, par le grao de la vieille Nouvelle et l'étang de Gruissan au nord, par la mer à l'est, et enfin par l'étang de Sigean à l'ouest. Deuxième grande île.

L'étang de Gruissan contourne ensuite complétement une troisième île, plus considérable, montueuse à l'ouest, et que terminent au sud le grao de la vieille Nouvelle, et au nord le grao du Grazelle. Au delà c'est le continent jusqu'à l'embouchure de l'Aude, c'est-à-dire jusqu'aux étangs de Fleury et de Vendres. Cette portion du continent à la pointe sud de laquelle se trouve le village de Gruissan, est toute recoupée de hauteurs et de rochers, dont quelques-uns bordent la mer.

Une langue de terre assez étroite sépare l'étang de Gruissan de l'immense étang formé de la réunion de ceux de Sigean et de Bages. Cette langue de terre, que suit la branche de l'Aude descendant de Narbonne, court directement du nord au sud, et forme ainsi toute la rive orientale de l'étang de Bages. Celui-ci, dont les bords sont extrêmement sinueux, baigne plusieurs îlots, nommés l'île de Mouisset (celle-ci est reliée à la côte), puis les îles des Ouillous, et l'île de la Planasse. Les îles des Ouillous sont au nombre de trois, deux petites et une grande et assez haute, devant laquelle se trouve un petit hameau de pêcheurs nommé Laoute.

Si nous reprenons maintenant les vers d'Avienus, nous en reconnaîtrons la parfaite exactitude :

Sinuatur alto et propria per dispendia
Cespes cavatur, repit unda longior

Molesque multa gurgitis distenditur;
Treis namque in illo maximæ stant insulæ
Saxisque duris pelagus interfunditur.

Oui, tous ces mots, sans en excepter un seul, s'appliquent à merveille à la côte depuis Leucate jusqu'à l'embouchure de l'Aude. Les trois grandes îles citées par notre poëte, je les ai décrites et déterminées. Les roches qui bordent la mer, je les ai signalées. Et que lisons-nous ensuite ?

Nec longe ab isto cespitis rupti sinus
Alter dehiscit, insulasque quatuor
(Ac priscus usus dixit has omnes triplas)
Ambit profundo.

Les vers précédant ceux-ci s'appliquaient aux étangs de la Palme et de Gruissan; ceux que je viens de transcrire s'appliquent avec la même justesse aux étangs réunis de Sigean et de Bages.

Les quatre îles signalées par Avienus se retrouvent dans l'île de la Planasse et dans les trois îles formant le groupe des Ouillous.

J'avoue que je ne saisis pas bien le sens précis du vers : « At priscus « usus dixit has omnes triplas. » Avienus veut-il dire que chacune de ces quatre îles était considérée anciennement comme formée par un groupe de trois îlots? Je ne le pense pas. Veut-il dire que jadis on comptait trois îles seulement au lieu de quatre? Cela me paraît plus probable. Quant à l'hypothèse fondée sur la présence dans les premières éditions du mot *Piplas*, au lieu de *Triplas*, et en vertu de laquelle on a voulu conclure que ce mot barbare était un nom propre appliqué en commun à ces îles, je la repousse de toutes mes forces.

En résumé, le lac Rubresus de Mela, ou Rubrensis de Pline, me paraît être l'étang de Gruissan, dont le nom actuel offre encore, à mon avis, le reflet du nom primitif. A propos des îles mentionnées par Avienus, Wernsdorf, qui est fort embarrassé pour les retrouver, s'exprime ainsi : « Tot numero insulas hoc in sinu non agnoscunt ve- « teres geographi; neque enim Stoechades possunt intelligi. »

Non, en vérité, il n'est pas permis de penser aux Stœchades, lorsqu'il s'agit forcément d'îles placées au sud de Narbonne. La particularité signalée par Avienus, que ces îles étaient baignées à la fois par les étangs et par la mer, aurait dû remettre Wernsdorf dans la bonne voie.

Poursuivons :

Gens Elesycum prius
Loca hæc tenebat, atque Narbo civitas
Erat ferocis maximum regni caput.

Les anciennes éditions portent ce nom hétéroclite ***Elesycum,*** dont Cellarius a fait justice en restituant : « Gensque Bebrycum prius. » Il se fondait, pour cela faire, sur une scholie de Tzetzès (ad Lycophronis vers. 1305), que voici : Ἑτεροιβέβρυκες ἔθνος Γαλατῶν, οἱ καλοῦνται Ναρβωνήσιοι J'adopte pleinement cette correction, et je ne doute pas qu'Avienus n'ait en réalité mentionné les Bebryces, peuple connu par d'autres sources, et non des Elesyces qui viennent on ne sait d'où.

De même les anciennes éditions offrent *Naro* au lieu de *Narbo*, qu'il est indispensable de replacer dans le texte.

De ce texte il résulte que Narbonne a été la capitale d'un véritable royaume des Bebryces, dont les belles monnaies nous sont aujourd'hui assez bien connues. Ce sont celles qui nous offrent les noms des rois Bitovius, Bitoukus, Bitoviogogus, Riganticus et Ceantoles (1).

Poursuivons :

Hic salsum in æquor amnis Attagus ruit.

Nous voici arrivés à un jalon certain. L'Attagus de notre poëte, c'est l'Atas ou Atax de Mela, l'Aude de nos jours, qui se jette effectivement à la mer entre les deux étangs de Fleury et de Vendres.

Heliceque rursus hic palus juxta.

Il n'y a pas à s'y tromper; « le *palus Helice,* » c'est certainement le vaste étang de Vendres. Si ce nom *Helice* est correct, nous devons avouer qu'il n'a pas laissé la moindre trace dans la mémoire des habitants du pays.

L'étang de Vendres, ou de Vénus, semble avoir pris son nom d'un édifice antique dont les ruines informes se voient au bord même de l'étang, à très-petite distance au sud du village de Vendres, et qui ne sont connues dans le pays que sous le nom de temple de Vénus. De même que « Portus Veneris » est devenu Port-Vendres, de même

(1) Je penche à croire que les trois premières légendes correspondent au nom d'un seul et même personnage.

le nom de Vénus a donné naissance à la dénomination de Vendres pour le village, et d'étang de Vendres pour l'étang en question. En suivant la côte nord de l'étang de Vendres, et à 2 ou 3 kilomètres à l'ouest du prétendu temple de Vénus, je me rappelle avoir vu debout, dans le marécage, un tronçon de colonne antique; de quel monument provenait-il? Je ne saurais le dire.

Quant au nom de l'Aude, écrit Attagus par Avienus, il semble que ce poëte ait pris pour un nominatif le génitif Ἄταγος, d'Ἄταξ, dont se sert Ptolémée en indiquant les embouchures de l'Aude sous le nom de :

Ἄταγος ποταμοῦ ἐμβολάς.

Poursuivons :

Dehinc
589. Besaram stetisse fama casca tradidit.

De l'étang de Vendres à Béziers, il y a si près, qu'il ne semble pas possible de méconnaître dans la Besara d'Avienus, la Betara, Betarra ou Biterra, des autres auteurs de l'antiquité. Les belles monnaies de Béziers, portant la légende BHTAPPATIC, nous font connaître une forme un peu différente de celle que nous fournit Avienus, et il est à remarquer que cette dernière forme Besara se rapproche aussi sensiblement de l'appellation moderne, Béziers.

590. At nuncce Ledus, nunc et Orobis flumina
Vacuos per agros et ruinarum aggeres
Amœnitatis indices priscæ meant.

Ici nous nous trouvons dans un véritable embarras. L'Orobis, c'est incontestablement l'Orb, qui passe à Béziers et va se jeter à la mer au grao de Sérignan.

Mais que peut être le Ledus, si toutefois ce nom est correct?

L'habitude d'Avienus, dans ses énumérations de fleuves et de lieux, est de les citer ainsi qu'ils se présentent successivement et sans revenir sur ses pas. A ce compte, le cours du Ledus devrait se rencontrer avant celui de l'Orobis, et entre les embouchures de l'Aude et de l'Orb il n'y a pas de cours d'eau qui se jette à la mer. Dès lors nous devons conclure que le Ledus est un affluent de l'Orb. S'il en est ainsi, nous avons bien le Liron ou Lirou, qui se perd devant Béziers même dans l'Orb; mais ce n'est, à vrai dire, qu'un ruisseau. Les deux seuls affluents un peu considérables de l'Orb sont le Jeau

et la Mare; mais ils sont fort loin de la mer, et rien ne ressemble moins à ces deux noms que le mot Ledus.

On a bien été tenté de retrouver dans le Ledus le Lez, qui, passant un peu à l'est de Montpellier, va se jeter à la mer au grao de Palavas, au nord-est de Maguelonne. Mais comme avant d'arriver au Lez, il faut passer par-dessus le cours de l'Hérault, il n'y a pas moyen, je crois, d'identifier le Ledus d'Avienus avec le Lez de notre époque. Remarquons enfin que si le texte primitif portait Lerus, au lieu de Ledus, l'identification de cette rivière avec le Liron ne présenterait plus de difficulté.

Pomponius Mela ne nous est d'aucun secours pour éclaircir ce point douteux. Voici, en effet, ce que nous y lisons (Loc. cit.) « Tum « ex Cebennis demissus Arauraris, juxta Agathan, secundum Bly- « teras Obris fluit. »

L'Arauraris (lisez Arauris), dont le nom est certainement estropié, c'est l'Hérault, qui se jette effectivement à la mer au grao d'Agde. Les deux noms tout aussi incorrects, Blyteras et Obris nous représentent Béziers et l'Orb. Voilà tout ce que nous en pouvons dire.

On le voit, Mela suit parfaitement ici sa marche régulière du nord au sud.

Revenons à Avienus.

Nec longe ab istis Thyrius alto evolvitur
Cinorus agmen.

Puis une lacune de deux vers.

Entre les embouchures de l'Orb et de l'Hérault, se trouve celle d'une petite rivière nommée le Livron. Avienus en a-t-il parlé? Nous n'en savons rien, puisque nous nous trouvons encore une fois en présence d'une malheureuse lacune qui, incontestablement, devait contenir la mention d'Agatha et de l'embouchure de l'Hérault.

Qu'est-ce que le Thyrius?

Wernsdorf suppose que c'est l'Hérault, l'Arauris de Mela, ou la Liria de Pline. Celle-ci pourrait bien être le Livron.

Nous ne savons que dire du fragment de vers

Cinorus agmen.

que nous abandonnons, non sans regret.

Après la lacune signalée tout à l'heure, nous lisons :

Nunquam excitentur fluctuum volumina
Sternatque semper gurgitem Alcyonæ quies.

Vertex at hujus cautis e regione se
Illi eminenti porrigit, quod candidum
Dixi vocari.

Les deux premiers vers de ce groupe, avec leurs verbes au subjonctif, étaient évidemment reliés à celui qui précédait, et qui est malheureusement perdu. Il s'agissait certainement d'un amas d'eau abrité et toujours tranquille, étang ou port. Or, nous trouvons, au point où nous sommes arrivés, l'étang de Luno, qui s'étale au nord du cap d'Agde. En avant de cet étang, c'est-à-dire au sud, la carte de Cassini signale d'anciennes fortifications et les ruines d'un môle ; à l'est du même étang sont d'autres ruines nommées ruines d'Embounes, qui donnent ce même nom d'Embounes à un second petit étang placé au pied de la hauteur isolée que couronne l'hermitage de Saint-Loup.

Toutes ces ruines signaleraient-elles par hasard la position d'une Agatha primitive, dont le nom serait venu de la bonté du mouillage signalé par Avienus? C'est possible, mais j'avoue que je ne suis guère disposé à l'admettre, sans plus ample informé. Le reste du groupe de vers auquel nous sommes parvenus est extrêmement important. La lacune qui précède contenait évidemment la mention d'une roche élevée s'avançant dans la mer, puisque notre poëte reprend, après avoir consacré deux vers à la constatation du calme constant d'un amas d'eau : « Vertex at hujus cautis, etc., » il venait donc de parler de cette roche ou *cautes*. Du moment qu'il ajoute ensuite que ce sommet s'élève en face du cap qu'il a appelé cap Blanc (*Candidum*), il ne peut plus subsister dans notre esprit le moindre doute ; le cap Blanc d'Avienus, c'est la pointe de Leucate, et le cap qui lui fait face, c'est le cap d'Agde. Entre ces deux pointes de terre, en effet, la côte se creuse pour former le golfe dans lequel s'ouvrent les ports dangereux de la Nouvelle et d'Agde, si toutefois ces deux détestables entrées peuvent s'appeler des ports.

Enfin, il reste démontré que, dans la première lacune que nous avons signalée dans le poëme d'Avienus, il était question de l'étang et de la pointe de Leucate.

Blasco propter insula est
Teretique forma cespes editur salo.

Rien de plus clair et de plus exact que cette description ; elle concerne en effet la roche pointue, couronnée par un vieux fortin, et

qui surgit isolée devant (au sud-ouest) le cap d'Agde. Ce roc et ce fortin, ce sont le rocher et le fort de Brescou.

In continenti et inter adsurgentium
Capita jugorum rursum arenosi soli
Terga explicantur; seque fundunt litora
Orba incolarum.

A partir du cap d'Agde, la plage proprement dite est sablonneuse et marécageuse à la fois. Deux petits étangs que j'ai déjà mentionnés, les étangs de Luno et d'Embounes, se succèdent et sont suivis d'un vaste marécage qui conduit jusqu'à la pointe sud de l'étang de Thau. Entre Agde et l'étang de Thau, on rencontre l'étang du Bagnas. Derrière ces trois étangs sont les hauteurs qu'Avienus signale.

Setius inde mons tumet
Procerus arcem ac pinifer : Setii jugum,
Radice fusa in usque Taphrum pertinet :
Taphron paludem namque gentici vocant
Rhodani propinquam flumini. Hujus alveo
Ibera tellus atque Ligyes asperi
Intersecantur.

Pas d'incertitudes cette fois; il s'agit du mont de Cette, dont le pied est baigné par la mer d'un côté, et par l'étang de Thau de l'autre. Mais ici il faut faire une distinction nécessaire; ce n'est pas l'étang de Thau proprement dit qui est près de la branche la plus occidentale du Rhône, c'est-à-dire du Rhône mort. Mais comme l'étang de Thau a pour continuation l'étang de Maguelonne, puis celui de Perols, puis celui de Mauguio, Avienus ne faisant qu'un seul de tous ces bassins successifs, a fort bien pu dire que le « Taphron stagnum » était rapproché du Rhône. Il est vrai qu'entre la pointe occidentale de l'étang de Mauguio, le dernier bassin du vaste ensemble que nous venons de nommer, et le Rhône mort, il y a encore un étang isolé, l'étang du Repausset.

Le Taphron séparait le territoire ibérique du territoire des Ligyes; c'est là un renseignement géographique très-intéressant.

Mais revenons à Cette et à l'étang de Thau, proprement dit.

De la citadelle antique mentionnée par Avienus, Pierre de Marca signale des ruines sur lesquelles a été bâti le fort moderne. Quant aux pins que produisait la montagne, le même Pierre de Marca constate qu'ils ont subsisté jusqu'en l'an 1622, où la garnison placée

dans le fort par Henri, dernier duc de Montmorency, les détruisit tous.

Voyons maintenant ce que Pomponius Mela nous apprend sur cette localité intéressante. Après avoir décrit le cours du Rhône, « qui inter Volcas et Cavaros emittitur, » il dit : « Ultra sunt stagna « Volcarum, Ledum flumen, castellum Latara, Mesua collis incinctus « mari pene undique, ac nisi quod angusto aggere continenti annec- « titur, insula. »

Les étangs des Volkes, ce sont évidemment les étangs de Mauguio, de Pérols, de Maguelonne et de Thau.

Le « Ledum flumen, » c'est incontestablement cette fois le Lez, qui se jette à la mer, ainsi que nous l'avons dit déjà, au grao de Palavas, en séparant l'étang de Pérols de celui de Maguelonne.

Le « Castellum Latara » peut, faute de mieux, être identifié avec Lattes, gros village placé sur la rive gauche du Lez, à l'ouest de Pérols, et à égale distance à peu près entre les routes de Montpellier à Pérols et à Maguelonne.

La « Mesua collis » est décrite de telle façon par P. Mela, qu'il serait difficile de n'y pas reconnaître le mont de Cette. Toutefois, il doit y avoir eu ici une altération du texte, sinon il paraîtra toujours bien singulier que, précisément en face et à l'ouest du mont de Cette, mais sur l'autre rive de l'étang de Thau, se trouve précisément la petite ville de Mèze. Ce ne peut être d'elle pourtant que Mela a voulu parler, puisqu'elle est baignée par l'étang de Thau et nullement par la mer. Je crois, sauf meilleur avis, qu'il a entendu citer à la fois la montagne de Cette et Mèze.

610. Hic sat angusti laris
Tenuisque censu civitas Polygium est.
Tum Mansa vicus, oppidumque Naustalo.
Et Urbs . . . . . hæsice gen sale
Lacune de trois vers.
Ejusque in æquor Classius (*lisez* Lasius) amnis effluit.

Nous sommes réduits, cette fois, à émettre un bien grand nombre de conjectures.

Avienus donne évidemment le nom de Taphron au groupe entier des étangs que nous avons énumérés, puisqu'il déclare qu'il s'étend jusqu'au voisinage du Rhône; c'est donc sur toute la rive occidentale de cet ensemble d'étangs reliés entre eux, que nous devons chercher, en tâtonnant, des identifications plus ou moins plausibles. Je le répète, tout ce qui va suivre ne comporte que de pures hypothèses.

La première ville dont Avienus fasse mention, c'est Polygium, sur la petitesse de laquelle il insiste. Si, en tenant compte de la facilité extrême avec laquelle l'L et l'S du latin cursif ont pu être confondus par un copiste maladroit, nous lisons Posygium, au lieu de Polygium, nous trouvons immédiatement Bouzigues sur la rive de l'étang de Thau proprement dit, entre Loupian et Balaruc.

Puis vient : « Mansa vicus, oppidumque Naustalo. » La présence d'un village nommé Vic, sur l'étang de Maguelonne, me porte à supposer qu'il faut séparer Mansa de Vicus par une virgule, et que nous aurions ainsi :

Mansa, Mèze.
Vicus, Vic.

Et enfin l'oppidum Naustalo.

Mais il y a à cela une véritable difficulté, si Bouzigues représente Polygium ou Posygium, c'est qu'après avoir cité cette dernière localité, il faut pour mentionner Mansa (en supposant que ce soit Mèze), revenir sur ses pas vers le sud, et repasser ensuite par-dessus Bouzigues, pour aller chercher Vic.

On voit que tout cela est bien chargé d'hypothèses et de difficultés auxquelles la précision de notre auteur ne nous a pas habitués.

Que peut être l'oppidum Naustalo? Nouveau problème à résoudre.

Peut-être la numismatique va-t-elle nous donner le mot de cette énigme. Il existe dans nos collections de très-belles monnaies gallo-grecques sur lesquelles on lit : ΛΟΓΓΟΣΤΑΛΗΤΩΝ, et parfois en plus une légende ibérique de quatre lettres. Ces monnaies ont incontestablement été frappées dans ce pays, où on les retrouve exclusivement; mais jusqu'ici l'on ne leur a pas encore appliqué d'attribution tout à fait satisfaisante. Le nom Longostalo ne se cacherait-il pas par hasard sous la fin du vers « oppidumque Naustalo? » Et d'abord, le *que* qui suit le mot « oppidum » n'est rien de plus qu'une cheville, puisque le vers suivant commence par les mots *et urbs*. Cela posé, nous aurions, je le crois, un vers meilleur en rétablissant ainsi le texte :

Tum Mansa, Vicus, oppidum Longostalo :
Et urbs . . . . .

J'avoue que je suis bien tenté de proposer cette restitution avec une entière confiance. Mais alors où chercher Longostalo?

Il m'est impossible de ne pas penser aux magnifiques ruines archaïques de Murviel, près Saint-Georges; on pourrait, à la rigueur, songer également à d'autres localités, telles que Balaruc, Marseil-

lan, Castries et Mauguio; mais il s'agit d'un « oppidum, » et je doute qu'on en trouve jamais un plus beau que Murviel.

Quoi qu'il en soit, hâtons-nous de sortir du terrain si dangereux des hypothèses, et contentons-nous de dire en passant que Wernsdorf propose pour Naustalo, Fréjus, Forum Julii. « Risum teneatis! »

Quelle était la ville Urbs..... dont le nom a disparu? Résignons-nous à ne le jamais savoir, avant la rencontre d'un nouveau manuscrit de notre poëme.

Le mot « hæsice » est-il un nom propre de localité? Si oui, l'on pourrait penser à Notre-Dame-d'Aix, sur l étang de Thau et à l'ouest de Frontignan.

Reste le dernier vers, après la lacune indiquée : « Ejusque in « æquor Classius amnis influit. » La mesure du vers me suggère la leçon « Clasius, » au lieu de « Classius, » et si nous supprimions le C initial comme fautif, nous aurions là la mention évidente du Lez, ce qui justifierait toutes nos hypothèses précédentes, puisque les localités citées et acceptées par nous sont en deçà du Lez.

C'est ici que nous allons commencer à voir jusqu'à quel point un commentateur peut proposer d'étranges solutions, et méconnaître parfois ce qui saute aux yeux. A propos du « Classius ou Clasius » Wernsdorf cite le Drac ou la Durance, comme se jetant dans le Rhône, dont il n'a encore été question que par hasard et bien avant d'y être parvenu; et le Drac, qui se déverse dans l'Isère, comment en faire un affluent du Rhône? Mais ce n'est pas là ce que Wernsdorf a commis de plus étrange en fait d'erreur, et nous allons y arriver. Poursuivons donc la lecture d'Avienus :

At Cimenice regio descendit (*lisez* discedit) procul
Salso ab fluento, fusa multo cespite
Et opaca (*lisez* operta) silvis. Nominis porro auctor est
Mons dorsa celsus, cujus imos aggeres
Stringit fluento Rhodanus, atque scrupeam
Molem imminentis intererrat æquore.

N'est-il pas manifeste qu'il s'agit ici de la vaste plaine qui s'étend jusqu'au pied de la chaîne des Cévennes, dont le nom n'était pourtant pas difficile à démêler sous la forme « Cimenice » si voisine de celle dont se sert toujours Strabon pour désigner la chaîne des Cévennes? Wernsdorf n'a rien trouvé de mieux à faire que de comparer d'abord ce nom à celui d'une montagne et d'un lac d'Étrurie, et ensuite de conclure pour Cimiez, qui est au-delà du Var; comment à propos de la haute montagne à laquelle cette plaine a em-

prunté son nom, et dont les derniers versants sont baignés par le Rhône, ainsi que le dit Avienus, Wernsdorf n'a-t-il pas vu sur-le-champ qu'il s'agissait des Cévennes? Je ne puis en vérité me rendre compte de cette aberration singulière. Il se contente d'ajouter en note au vers 618 : « *Mons dorsa celsus.* Si Cimenicæ regioni nomen dedit, « forte *Cimenus* vocatus est. »

Nous lisons ensuite :

Ligures ad undam semet interni maris
Setiena ab arce et rupe saxosi jugi
Procul extulere.

Aux vers 608 et 610, Avienus parlant de l'étang de Thau, Taphrum stagnum, nous dit :

Ibera tellus atque Ligyes asperi
Intersecantur.

Les Ligures et les Ligyes sont un seul et même peuple, et le nom de Ligures est celui qu'il faut abandonner.

Ces Ligyes se sont donc, d'après le témoignage d'Avienus, étendus sur tout le littoral jusqu'à la montagne de Cette.

Ici, Avienus expose à Probus qu'il est indispensable qu'il lui parle du cours du Rhône, et c'est là une des digressions que j'ai signalées en commençant ce travail. Je passe donc les six vers et demi dans lesquels il annonce qu'il va aborder ce sujet, et je reprends mon étude au vers 630.

Nivosum in auras erigunt Alpes jugum
A solis ortu, et arva gallici soli
Intersecantur scrupeo fastigio,
Et anhela semper flabra tempestatibus.
Effusus ille, et ore semet exigens
Hiantis antri, vi truci sulcat sola,
Aquarum in ortu et fronte prima naviger.

Tout cela, sans parler des Alpes, est parfaitement exact, si nous considérons le Rhône comme commençant à sa sortie du goufre que l'on appelle la perte du Rhône, entre le mont Vuache et le mont Credo.

Poursuivons :

At rupis illud erigentis se latus
Quod edit amnem, gentici cognominant

Solis columnam; tanto enim fastigio
In usque celsa nubium subducitur,
Meridianus sol ut oppositu jugi
Conspicuus haud sit, cum relaturus diem
Septentrionum accesserit confinia.

Ces vers ne nous apprennent qu'une chose curieuse, si elle est vraie, c'est l'application du nom de colonne du soleil, donné par les habitants du pays, soit au mont Credo, soit au mont Vuache, mais plutôt à ce dernier que le Rhône serre de plus près.

Tout ce qui suit jusqu'au vers 640 nous est inutile, et ne nous fournit aucun renseignement géographique.

Nous lisons alors :

Meat amnis autem a fonte per Tylangios,
Per Daliternos, per Chabilcorum sata,
Cemenicum et agrum (dura sat vocabula,
Auremque primam cuncta vulnerantia;
Sed non silenda tibimet ob studium tuum
Nostramque curam). Panditur porro in decem
Flexus recursu gurgitum, stagnum grave
Plerique tradunt : inserit semet dehinc
Vastam in paludem, quam vetus mos Græciæ
Vocitavit Accion, atque præcipites aquas
Stagni per æquor egerit : rursum effluus
Arctansque se fluminum ad formam, dehinc
Atlanticos in gurgites, nostrum in mare
Et occidentem contuens, evolvitur,
Patulasque arenas quinque sulcat ostiis.

Examinons ce passage en détail.

Tout d'abord disons que le premier vers est faux,

Meat amnis autem a fonte per Tylangios.

Nous devons donc lire :

Meat fluentum a fonte per Tylangios.

Les mots « Tylangios, Daliternos et Chabilcorum sata » sont vraisemblablement très-altérés. Les Tulingi n'ont rien à voir ici, puisqu'il s'agit du Rhône et que pour les Tulingi le seul fleuve voisin était le Rhin; donc il n'y a pas moyen de faire des Tylangii d'Avienus les Tulingi des autres auteurs. N'était la quantité du mot *Allobroges*, ce serait bien lui qu'il faudrait substituer dans le vers en question,

car le Rhône longe, sur une très-grande étendue, le territoire de cette peuplade illustre.

Nous avons déjà corrigé le commencement du vers en écrivant :

Meat fluentum

au lieu de

Meat amnis autem,

et si nous prenions la forme très-possible « Allobrogios, » nous aurions le vers régulier :

Meat fluentum a fronte per Allobrogios.

Tout bien considéré, je propose formellement cette restitution du vers en question. Passons au suivant.

Que sont les Daliternes? Il est impossible de le deviner; cette fois encore, ne faut-il pas remplacer Daliternos par Segalaunos, ce qui serait d'accord avec la géographie?

Quant aux mots « per Chabilcorum sata, » je propose formellement la correction « perque Volcarum sata, » qui convient tout à fait au cours du Rhône.

En résumé, le vers me semble devoir être lu :

Per Segalaunos, perque Volcarum sata.

Les vers

Panditur porro in decem
Flexus recursu gurgitum, stagnum grave
Plerique tradunt

nous peignent le cours tortueux du fleuve à partir d'Avignon jusqu'à la mer. Les mots « decem flexus » ne doivent évidemment pas être pris à la lettre, et le chiffre « decem » n'est qu'un chiffre vague exprimant un grand nombre de sinuosités.

A partir d'Arles commence la Camargue, à laquelle semblerait se rapporter l'expression « stagnum grave plerique tradunt, » si elle n'était suivie immédiatement des mots « inserit semet dehinc vastam « in paludem. » C'est donc toute la partie si large du Rhône, depuis Avignon jusqu'à la Camargue, qu'Avienus signale comme constituant un véritable étang, suivant l'opinion de bien des gens. Dès lors, le vaste marais nommé Accion par les Grecs devient évidemment la Camargue, avec son grand étang de Valcares.

Notre poëte n'avait pas une connaissance suffisante des bouches du Rhône, puisqu'il lui fait reprendre les allures d'un fleuve après avoir traversé le marais Accion pour se jeter à la mer.

Le vrai, c'est qu'à partir d'Arles, le Rhône se divise en deux grandes branches enveloppant l'immense delta qui se nomme l'Ile de la Camargue.

La branche de droite se subdivise elle-même plus bas en deux courants, dont le plus occidental se nomme le Rhône mort, et l'autre le petit Rhône.

La branche de gauche, qui part d'Arles, est celle qui conserve spécialement le nom de Rhône, mais son lit a changé plusieurs fois, et l'on trouve des embouchures multiples dont la plus occidentale porte le nom de vieux Rhône.

Un peu plus à l'est se trouvent trois autres bouches servant à un vieux lit du fleuve, aujourd'hui abandonné.

Le Rhône actuel se jette en partie dans l'étang de Galejon, d'où il est déversé dans la mer par deux bouches. Enfin, une petite branche du fleuve se jette directement dans la mer, à l'ouest de l'étang de Galejon, par une bouche particulière.

Tel est à notre époque l'état exact des lieux où se voient les bouches du Rhône. Les auteurs de l'antiquité sont en désaccord absolu sur le nombre de ces embouchures; nous venons d'énumérer celles qui existent en réalité, il serait donc inutile de discuter les opinions si divergentes qui ont été émises à ce sujet.

Arelatus illic civitas attollitur.
Theline vocata sub priore sæculo,
Graïo incolente.

Arelatus c'est Arles; cela ne peut faire pour personne le sujet d'un doute.

D'où vient le nom primitif Theline? On a prétendu en trouver l'origine dans θηλὴ, *mamelle;* mais dans Theline, the est bref, et ce mot ne peut, par conséquent, se relier à θηλὴ, dont la première syllabe est longue.

On a cité à l'appui de cette hypothèse une inscription latine où l'on pensait trouver le nom d'Arles affublé de l'épithète Mamillaria. C'était une mauvaise leçon, ainsi que cela a été reconnu depuis. Résignons-nous donc à ignorer ce qu'a signifié ce nom Theline, s'il est correct.

Avienus fait ensuite parade de son érudition qui lui permet de rejeter avec dédain les rêveries de quelques anciens géographes sur

le cours du Rhône, qu'ils prétendaient servir de limite entre l'Europe et la Lybie.

Inutile de nous occuper des vers destinés à tourner en ridicule cette assertion malencontreuse.

Nous lisons ensuite :

> Et compete . . . .
> Cursus carinæ biduo et binoctio est.

Wernsdorf a supposé que le premier de ces deux vers se reliait au précédent :

> Derisuique inscitia hæc sit barbara ;

et en conséquence il l'a complété ainsi .

> Et competente denotetur nomine.

S'il en était ainsi, que deviendrait le vers qui suit,

> Cursus carinæ biduo et binoctio est?

Il n'aurait plus la moindre signification. Il est donc bien probable qu'Avienus a voulu parler du temps qu'il faut à un navire, pour aller d'Arles, dont il vient de parler, à la mer ou à Marseille.

Dès lors, il faut d'abord restituer « competenti » pour avoir la césure du vers, qui commence ainsi :

> Et competenti.....

Quant à la fin de ce vers, je renonce à la deviner; ce n'est pas mon affaire.

Nous lisons ensuite :

> Gens hinc Veragri, Bergineque civitas,
> Salyes atroces, oppidum Mastramelæ
> Priscum, paludis terga, celsum prominens
> Quod incolentes Citharistium vocant.

Veragri est une leçon impossible ; les Veragres sont une peuplade du fond du Valais ; il faut donc chercher autre chose, et cette autre chose se présente toute seule : il est évident, en effet, qu'il s'agit là des Cavares qui occupaient les bords de la Durance.

Il faut donc lire :

> Gens hinc Cavari, Bergineque civitas.

Qu'est-ce que Bergine? On a cru que cette ville avait pris son nom de Bergion, l'un des deux fils de Neptune, qu'Hercule combattit dans la plaine de la Crau. Mais je déclare que je n'en crois rien. Pourquoi, en effet, Bergion plutôt que son frère Albion? Très-heureusement, le terrain nous donne la solution de cette curieuse question géographique.

Si d'Aix on se dirige vers le nord-ouest par la route qui passe à Lambesc, à douze kilomètres au-delà de cette petite ville, on trouve une colline dont le sommet est couronné par le village de Vernègues. Dans les flancs de cette colline sont creusés des tombeaux antiques, et au bas se voit un beau temple grec, connu dans le pays sous le nom de temple de Diane, ou de la Maisoun-Basso. Évidemment il y a eu là une ville importante, à l'époque où florissait la puissance des Massaliètes. Je me permets donc de voir dans la Bergine d'Avienus la ville grecque dont les ruines sont à Vernègues. Rien n'empêche que dans le nom de Bergine deux lettres aient changé de place, et que la véritable forme du nom ait été Bernige. S'il en est ainsi, de Bernige à Vernègues, il y a bien près.

Les *Salyes atroces* étaient maîtres de tout le pays en deçà de la Durance; ils sont donc bien à leur place dans la description d'Avienus.

Quant à « l'oppidum Mastramelæ, » je crois qu'il faut le chercher à Miramas, où il y a précisément les traces d'un oppidum antique. Chacun connaît le pont charmant qui traverse la Touloubre, en avant de Saint-Chamas, pour desservir la route qui d'Aix conduit à Miramas et à Martigues. Un pareil monument, qui remonte aux premiers temps de la domination romaine, n'a pu être construit que dans l'intérêt d'une localité aussi importante que celle qui donnait son nom au magnifique étang de Berre. Cet étang, nous le trouvons dans Pline, mentionné de la manière suivante. (Lib III, cap. 51) : « Ultra, fossæ ex Rhodano, C. Marii opere et nomine insignes; « stagnum Mastramela: oppidum Maritima Avaticorum. » L'étang de Berre se nommait donc « stagnum Mastramela » du temps où Pline écrivait. Étienne de Byzance dit que l'étang et l'oppidum portaient le même nom de Mastramela. Le Maritima de Pline, le Mastramela d'Étienne, et l'oppidum du palus Mastramela d'Avienus, c'est une seule et même chose, et, je le crois sincèrement, la même chose encore que Miramas.

Quel est le promontoire que les habitants du pays appelaient Citharistium? Je l'ignore. Serait-il resté quelque trace de ce nom dans celui de l'étang de Caronte, par lequel l'étang de Berre communique avec la mer? C'est possible, mais je me garderai bien de l'affirmer.

Je me bornerai à faire observer que la ponctuation adoptée par Wernsdorf rend la dernière phrase incompréhensible. Il faut donc changer de place la virgule qui suit le mot « paludis, » la reporter après le mot « priscum, » et lire :

Salyes atroces, oppidum Mastramelæ
Priscum, paludis terga celsum prominens,
Quod incolentes Citharistium vocant.

C'est donc bien sur l'étang de Berre qu'il faut chercher le promontoire en question. Mais je ne saurais l'y déterminer moi-même d'une manière certaine, tout en reconnaissant qu'il doit être le même que la pointe de Saint-Mitre, placée au milieu de la côte orientale de l'étang de Berre.

Nous lisons ensuite :

Massilia et ipsa est; cujus urbis hic situs
Pro fronte litus præjacet; tenuis via
Patet inter undas; latera gurges alluit,
Stagnum ambit urbem, et unda lambit oppidum,
Laremque fusa civitas pæne insula est.
Sic æquor omne cespiti infudit manus,
Labos et olim conditorum diligens
Formam locorum et arva naturalia
Evicit arte.

Il serait bien difficile aujourd'hui de dire si la description que je viens de transcrire a été exacte, et comment elle l'a été, tout étant radicalement changé dans l'assiette de cette ville illustre.

Ce qui est certain, c'est que la Massilia d'Avienus est notre Marseille; cela me suffit. A partir de ce point, le poëme d'Avienus est tronqué, et on ne trouve plus que les mots

Si qua prisca te juvat
Hæc in novella nominum deducere,

puis plus rien! Il n'en résulte pas moins de ces mots, qu'Avienus offrait à Probus de lui traduire en noms ayant cours de son temps tous les noms surannés qu'il venait de lui énumérer. S'il a fait ce travail, il est malheureusement perdu, et jamais personne ne le regrettera plus que moi, qui viens de faire tous mes efforts pour me reconnaître dans cette antique nomenclature.

F. DE SAULCY.

ÉTUDES

SUR

QUELQUES NOMS DE LIEUX

DOMESSARGUES (Gard).

En lisant l'excellent Dictionnaire de la langue française de M. Littré, j'ai vu au mot *âme*, que ce substantif, venant du latin *anima*, avait passé, pour arriver jusqu'à nous, par *anime*, *aneme*, *an'me*, *ar'me* et *ame* (1).

La finale euphonique *a* s'est assourdie tout d'abord, et *anima* a donné *anime;* ensuite l'*i* faible est tombé sous l'effort de la syllabe accentuée, et anime est devenue *an'me*. Puis, comme cette an'me était d'une prononciation peu agréable, on a transformé l'*n* en *r* et dit *ar'me* et enfin *ame* (2).

A l'aspect de toutes ces métamorphoses,

Sachiez que m'*arme* en grant joie se fist (3) ;

car j'avais enfin l'explication des finales *argues*, *ergues*, *orgues* qu'on rencontre si souvent à la suite de nos noms de lieux du midi.

En effet, procédez avec certains mots latins devenus languedociens, comme nos pères ont fait avec le mot *anima*, c'est-à-dire, assourdissez la finale euphonique, supprimez l'*i* bref, changez l'*n* en *r*, et vous obtiendrez :

De *manica* (manche), *manigue*, *man'gue*, *mar'gue*;

(1) L'*âme* est représentée en ancien irlandais par *anim;* en gaël-écossais par *anam*, en cornique par *eneff* = *enem* et en armoricain par *éné*.

(2) Pour le changement de *n* en *r*, comparez *diacone*, *ordine*, *Lingones*, devenus diac'ne, ord'ne, Ling'nes, puis diac're, ord're et Lang'res.

(3) Roquefort. *Glos.*, t. I, p. 89.

De *dominicus* (Dominique), *domenigue*, *domen'gue*, *domer'gue* :

De *canonicus* (chanoine), *canonègue*, *canon'gue*, *canor'gue* (1).

Veuillez consulter le manuel étymologique de M. F. Diez à l'article *menz'ogna* (2) : vous verrez qu'on fait venir le mot provençal *mensonga* (mensonge) de *mensonega*, et qu'on lui suppose une origine latine, *mentitionica*. Cela doit être, car le mot languedocien *messorgue*, malgré la formidable syncope de *mentition* en *messon* (3), ne peut venir lui-même que de mentition-ica par la décomposition suivante :

Mentition-ica = menson-ega = menson'ga = messor'ga = messorgue.

A l'aide de ce type mentitionica, devenu *mensonge* avec un g doux, devenu *mensonga* avec un g dur, devenu *messorgue* avec le changement de *n* en *r*, nous aurons l'explication du nom de beaucoup de localités du midi, et en particulier celle du nom de Domessargues.

Le nom d'homme *Domitius* a été changé par nos ancêtres en *Domice*, *Domèce* et *Domesse* (4). La propriété de Domice a été dite avec le suffixe celtique *ac*, *Domici-ac = Domiti-acum* (5), celle de Domitien a été représentée par son équivalent latin *Domiti-anum* (6).

Mais comme dans la Gaule méridionale on employait assez indifféremment la finale celtique *acum* ou la finale latine *anum*, soit *Domitiacum*, soit *Domitianum*, pour désigner la propriété de Domitius (7),

(1) Remarquez que dans tous ces mots le *c* s'est changé en *g* dur. Nous avons des exemples de cette mutation dans *acutus*, devenu aigu, *cicada*, cigale, *draco*, dragon, etc. Nous avons aussi des exemples du *c* devenu *g* doux dans *locare*, loger, *judice*, juge, etc.

(2) F. Diez. *Etym. Wœrterbuch*, p. 225.

(3) Comparez *mensura*, devenu mesure; *mansio*, maison, etc.

(4) Voyez le *Catalogue alphab. des Saints* (*Annuaire de l'hist. de France*, 1860, p. 55) : Saint Domèce, saint Domice, etc.

(5) D'où Domecy (Yonne), *Domeciacum* (Quantin, *Dict. de l'Yonne*) ; Donzy (Nièvre), *Domitiacum* (Soultrait, *Dict. de la Nièvre*) ; Domezac (Charente), *Domitiacum* (Pouillé du diocèse d'Angoulême) ; Danzay-en-Veron (Indre-et-Loire), *Domziacum* (E. Mabille, *Notice sur la Touraine*, p. 82 et 151).

(6) Confrontez : Daumazan (Ariége), Domazan (Gard), Domezain (Basses-Pyrénées), etc., etc., dits en latin *Domitianum*.

(7) Voyez d'Anville, *Not. de la Gaule*, p. 561. *Rufiana*, la ville de Rufus, aujourd'hui Rouffach (Haut-Rhin), est dite au moyen âge *Rubeacum*. — Voy. H. de Valois, *Not.*, p. 276. Lusignan (Vienne)=*Licinianum*, est représenté par *Liciniacum*.—Consultez le *Dict. de l'Hérault* de E. Thomas ; vous trouverez sous les deux formes latine et gauloise : Antonègre = *Antonianum* (1173) = *Antonègue* (1181) ; Avizas = *Aviciacum* (897) = *Avicianum* (1132) ; Brassac = *Brassianum* (936) = *Braciacum* (1151) ; Paulhan = *Pauliacum* (881) = *Paulianum* (990), etc , etc.

afin d'éviter toute équivoque quand on voulut signaler la propriété de Domitianus, on ajouta à ce nom la finale adjective languedocienne *ègues*, qui égale la finale celtique *ac*, qui égale encore la finale latine *icæ*, et on fit domitian-ègues ou domitian-icæ, pour représenter avec certitude les domaines, non plus de Domèce, mais de Domitien.

Maintenant, si vous faites subir à *Domiti-an-icæ* les altérations qui se sont produites dans *mentitionica*, vous aurez d'un côté avec une finale latine : *Domiti-an-icæ* (1220) = *Domenss-an-icæ* (1245) (1) = *Domess-an-icæ* (1293), et de l'autre avec une finale languedocienne, *Domenss-an-ègues* (1235) = *Domess-an-'gues* (1247) = *Domess-ar-'gues* (1450) (2), comme vous avez avec *Colonicæ*, Collonges (Corrèze) (3), Collongues (Bouches-du-Rhône) (4), Collorgues (Gard) (5).

Je vous engage à lire un très-savant travail de M. J. Quicherat, sur la formation française des anciens noms de lieux (6). Vous aurez là l'explication des métamorphoses de notre désinence *an-icæ*, et vous comprendrez pourquoi cette finale a pu se changer en *anges* par l'adoucissement du *c* dur en *g* ; en *angues* par la transformation du *c* en *g* dur, et en *argues* par l'entraînement euphonique de l'*r* à la place de l'*n* devant le *c* ou le *g*. Pour moi, ce que je puis faire de mieux, c'est de vous donner une série d'exemples pris dans les titres anciens qui viendront confirmer la règle, et qui vous prouveront clair comme le jour que Domessargues, malgré tous ses déguisements, veut positivement dire le domaine de Domitien. Je vous citerai donc :

1° Avec le *g* doux = *j*.

MAURESSANGES, écart de Mercœur (Haute-Loire) = *Mauriti-an-icæ* = *Maurici-an-'gæ* (7) (de Mauritianus) ;

(1) Ne vous étonnez pas si vous voyez Domiti-an-icæ représenté par Domenss-an-ègues en 1235 et par Domenss-an-icæ en 1247. Le *i* de Domiti-an-icæ, qui s'est déjà changé en *e* pour faire Domess-an-icæ, s'est aussi changé en *en* pour faire Domenss-an-ègues. Nous avons la preuve de cette transformation dans Maurici-an-icæ, devenu Maurenci-an-igæ (*a*) et dans Calvisi-an-icæ, devenu Calvenz-an-ègues (*b*), représentant, l'un Mauressanges (Haute-Loire), l'autre Calvisson (Gard), c'est-à-dire les propriétés de Mauricien et de Calvisien.

(2) Colson, *Recherches sur les noms de lieux terminés en argues*. Extrait des procès-verbaux de l'Acad. du Gard, tirage à part, p. 10.

(3) Deloche, *Cart. de Beaulieu*, p. 62.

(4) Guérard, *Cart. de Saint-Victor*, t. II, p. 85.

(5) Colson, p. 13.

(6) *Revue de l'Instruction publique*, août 186?, n° 20.

(7) Doniol, *Cart. de Brioude*, p. 129.

(*a*) Doniol, *Cart. de Brioude*, p. 129.

(*b*) Colson, p. 10, 27, 29.

SAUXILLANGES (Puy-de-Dôme) = *Celsini-an-icæ* = *Celsin-an-'gæ* (1) (de Celsinianus);

2° Avec le *g* dur = *gue*.

MARTINANGUES, com. de Monestier (Puy-de-Dôme) = *Martini-an-icæ* = *Martin-ar-'gues* (2) (de Martinianus);

PORCAIRANGUES en 1179, aujourd'hui *Portiragues* (Hérault) = *Porcair-an-icæ* = *Porcair-an-ègues* (3) (de Porcarianus);

3° Avec l'*n* changé en *r*.

MARTIGNARGUES (Gard) = *Martinh-an-icæ* = *Martinh-an-'gæ* (4) (de Martinianus);

VALERARGUES (Gard) = *Valeri-an-icus* = *Valeri-an-icæ* (5) (de Valerianus);

MARSILLARGUES (Hérault) = *Marcell-an-icæ* = *Marcell-an-igæ* = *Marcell-en-'cæ* (6) (de Marcellanus);

QUINTILLARGUES (Hérault) = *Quintilh-an-icæ* = *Quintill-an-ègues* (7) (de Quintillanus);

VENDARGUES (Hérault) = *Veneri-an-icæ* = *Venr-an-ichos* = *Vendr-an-icæ* (8) (de Venerianus) (9);

VÉRARGUES (Hérault) = *Veyr-an-icæ* = *Ver-an-icæ*- *Ver-an-'gues* (10) (de Veranus);

VAUVENARGUE (Bouches-du-Rhône) = *Vallis — Ver-an-ica* = *Valver-an-'ges* = *Val-var-an-'ges* (11) (de Vallis Verani).

Pour finir, j'appellerai votre attention sur un nom de lieu du Cartulaire de Saint-Victor de Marseille, qui se présente en latin sous les formes *Matal-icæ*, *Madal-icæ*, *Madal-igæ*, *Madal-'gæ*, *Mazal-'gæ* (12); comme ce mot n'a pas de *n* à changer en *r*, mais au contraire une *l* à changer en *u* (13), il a donné en provençal *Mazaugues* (Var), et non

(1) Doniol, *Cart. de Sauxillanges*, passim. — (2) Ibid., p. 509.

(3) Thomas, *Dict. de l'Hérault*, p. 149.

(4) Colson, *ut supra*, p. 15, 37. — (5) Ibid., p. 6, 36.

(6) Thomas, p. 107.

(7) Thomas, p. 175. — (8) Ibid., p. 219.

(9) Remarquez dans Vendargues le radical *vener*, qui s'est changé en *venr* par la chute de l'*e* faible, puis en *vendr* par l'épenthèse d'un *d* comme dans *cinere*, cendre; *tener*, tendre; *gener*, gendre; *Veneris dies*, vendredi; *Portus Veneris*, Port-Vendres, etc., etc.

(10) Thomas, p. 220.

(11) Guérard, *Cart. de Saint-Victor*, t. I, p. 256, 259; t. II, p. 388.

(12) Ibid., *passim*.

(13) Voy. Ampère, *Hist. de la formation de la langue française*, p. 223. — De Chevalet, *Formation de la langue française*, t. II, p. 163 et 164.

pas *Mazargues*, car *Mazargues* (Bouches-du-Rhône) est représenté en 1113 par *Marz-an-ègues = Marti-an-icæ = Marz-an-'gues = Mazar-'gues* (1).

THIERS (Puy-de-Dôme).

Je ne m'explique pas pourquoi votre petite ville d'Auvergne s'appelle aujourd'hui *Thiers*, son vrai nom étant *Tiern*, comme encore l'écrivait H. de Valois en 1665 (2). Tiern, en effet, représente exactement, après la chute habituelle du *g* (3), le *Tigernum castrum*, le *Tigernense castellum* de Grégoire de Tours. Reste à savoir ce que veut dire *Tiern* ou *Tigern*.

Notre mot maison (*domus*), est représenté en cambrien par *tig*, aujourd'hui *ty* (4); en cornique par *ti* (5); en armoricain par *ti = tig* (6); en gaël irlandais et écossais par *teg*, puis *tigh* (7). Le maître de la maison (*dominus*), se disait en cambrien *tigern, tigirn*, aujourd'hui *teirn* (8); en armoricain *tiern = tigern* (9); en irlandais *tigerne, tigerna*, aujourd'hui *tigherna*, comme en écossais *tighearn* (10).

Il nous est resté dans tous les dialectes néo-celtiques plusieurs noms d'homme composés avec ce radical *tigern* (dominus); je vous citerai les suivants, en vous donnant sous une désinence latine leur forme gauloise et leur signification approximative (11).

Eutigirn = Ari-tigernus (*æquus, justus dominus*) (12). (Lib. Landav. p. 133). — *Aerthirn = Agro-tigernus* (*aciei dux*) (13). (Ibid. p. 142). — *Cyndeyrn = Cintu-tigernus* (*præstans dominus*) (14). (Iolo, p. 102). = *Mael-tiern = Maglo-tigernus* (*puer, miles domini*) (15). (Courson,

(1) Guérard, *ut supra*, t. II, p. 572.

(2) H. de Valois, *Not.*, p. 553.

(3) Zeuss, *Gramm. celt.*, p. 162-165. — (4) Ib., p. 157 et 1079. — (5) Ib., p. 1119.

(6) Legonidec, *Dict. bret.-franç.*, p. 567.

(7) Zeuss, p. 72 et 100. — (8) Ibid., p. 100 et 162.

(9) Legonidec, p. 568.

(10) Zeuss, p. 100, 741.

(11) Mes exemples sont pris : 1° dans le *Liber Landavensis* : 2° dans Iolo, *A selection of ancient welsh manuscripts*, etc., Llandovery, 1848; 3° dans Courson, *Hist. des peuples bretons*; 4° dans Morice, *Mém. pour servir de preuves à l'hist. de Bretagne*.

(12) Zeuss, p. 97, 122, 187. *Eu-tigirn* est composé de *tigirn* avec *eu, eunt = avi. avent* (justus, æquus).

(13) Ibid., p. 20, 121. Irl. *ar*; camb. *aer = ager* (prælium, acies). Comparez les *Ver-agri* de Cæsar (valde pugnaces).

(14) Ibid., p. 827. Camb. *cin = cynn = cint* (præstans, præcipuus).

(15) Ibid., p. 6, 121, 157, 158. Celt. *magulus = maglus*; camb. *mael = magel = magil* (puer, servus, miles).

I, p. 14).—*Ridiern*=*Ro-tigernus* (*nimius imperii*) (1). (Morice, p. 432). — *Gurdiern* = *Ver-tigernus* (*valde imperiosus*) (2). (Ibid. p. 416).

Tigernum, avec la désinence neutre *um* du latin, représentera donc le domaine du maître (*dominium*), et le *Tigernense castellum* de Grégoire de Tours voudra dire le château seigneurial (*dominicum castrum*).

Vous pouvez encore consulter à propos de votre *Tigernum*, devenu *Tiern* et *Thiers*, M. E. Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, t. II, p. 1361 ; vous verrez qu'il croit pouvoir rattacher au mot celtique *tigern* la localité suisse nommée Tegern-Au, ainsi que le village de Tegern-Bach et le lac de Tegern-See en Bavière. Pour moi cela n'a rien d'étonnant, j'ai la conviction que les bassins du Danube et du Rhin étaient occupés par la race celtique quand durent avoir lieu les premières invasions germaines ; car les noms des localités situées sur les rives de ces deux fleuves que citent les auteurs anciens sont tous d'origine gauloise.

SAINT-CHINIAN-SUR-VERNAZOUBRES (HÉRAULT).

Ce nom de lieu veut dire, en bon français, Saint-Aignan sur la rivière des Aunes. *Saint-Chignan* répond en languedocien au latin Sanctus Anianus. Les homonymes de ce vocable sont en France :

Saint-Aignan (Nièvre), Saint-Agnant (Meuse), Saint-Agne (Haute-Garonne), Saint-Aignan (Loir-et-Cher), Saint-Aignant (Creuse), Saint-Aigne (Dordogne), Saint-Ignan (Haute-Garonne), Saint-Oan (Morbihan), etc., qui tous dans les pouillés sont représentés par *Sanctus Anianus*.

Remarquez que les Bas-Bretons ont traduit Sanctus Anianus par Saint-Oan, c'est-à-dire par *Saint-Agneau* (3). Remarquez aussi que le premier *a* d'Anianus a pris devant l'*n* mouillée les sons *ai* et *i*, qui nous donnent les formes *Aignan* et *Ignan*, voir même *Inian*, qui est celle du nom qui nous occupe. Nous devrions donc avoir pour vocable de notre petite ville de l'Hérault Saint-Inian ou Saint-Ignan ; comment se fait-il que nous ayons Saint-Chinian ou Saint-Chignan ? Voilà ce qu'il faut expliquer.

(1) Ibid., p. 833, 867. Irl. *ro* = *ry*; camb. *ri*; armor. *re* (nimis).

(2) Ibid., p. 151, 153, 867. Celt. *ver*; camb. *gur* = *guor*; armor. *gur* (valde).

(3) Le mot latin *agnus* (agneau) se dit en bourguign. *aignelle* ; en picard, *aigneau* en berrich., *igneau*; en cornique, *oin* ; en armoric., *oan*, en wallon, *ognai* : en provenç., *agnel* ; en vieux franç. *aignel*, etc., etc. Voyez Littré, *Dict. de la langue française*, au mot *agneau*.

Je dois vous dire d'abord, et c'est là l'important, que toutes les fois que nos vieux romans du midi ont voulu s'approprier un nom latin terminé en *ctus*, comme san*ctus*, ils ont changé cette désinence *ctus* en *ch*, de manière à faire : de pactus (pacte), *pach ;* de tractus (traite), *trach;* de planctus (plainte), *planch;* de lectus (lit), *liech;* de punctus (point), *punch;* de fructus (fruit), *fruch*, etc., etc. Sanctus, par conséquent, est devenu *sanch* ou *sench*, et Sanctus Eparchius, Sanctus Eumachius se sont transformés en *Sanch-Ibars*, *Sanch-Amaci*, comme Sanctus Anianus en *Sench-Aignan* (1). Tout alla de cette façon jusqu'au XIVe siècle; mais depuis, quand la vieille forme *sench* = sanctus fut tombée en désuétude, et qu'une forme nouvelle *sen* = sanctus eut prévalu, nos méridionaux, qui ne comprenaient plus le sens de l'adjectif *sench* dans Sench-Aignan, crurent que la finale de sench, soit *ch*, dépendait du nom propre, et ils firent d'Aignan un *Chaignan* quelconque, d'où sortit Sen-Chaignan et par suite Saint-Chignan ou Chinian (2).

Nous n'avons pas que Saint-Chinian (Hérault) qui ait été victime de cette malheureuse combinaison d'apocope et de prosthèse, dont nos savants ont eu si fort à se plaindre. Je vous citerai encore : Saint-Chamand (Cantal) et Saint-Chamant (Corrèze) = *Sanctus Amandus ;* Saint-Chamarand (Lot) = *Sanctus Amarandus ;* Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône) = *Sanctus Amantius ;* Saint-Chamassy (Dordogne) = *Sanctus Eumachius;* Sainte-Chaptes (Gard) = *Sancta Agatha;* Saint-Chaumond (Loire) et Saint Chaumont (Seine) = *Sanctus Annemundus* (3); Saint-Chely (Lozère) = *Sanctus Hilarius ;* Saint-Cibard

(1) Quand les Romans du nord empruntèrent à la langue latine les mots terminés en *us*, ils supprimèrent cette désinence, mais ils conservèrent l'*s* finale comme signe caractéristique de leur nominatif ou sujet, et ils dirent *sainz* ou *sains* pour sanctus au lieu de *sanhs* ou *sanch*, qui était la forme méridionale. Voyez Roquefort, *Glossaire*, t. II, p. 510. — Voyez de Sauvage, *Dict. languedocien*, t. II, p. 259.

(2) Voyez de Gourgues, *Noms de lieux de la Dordogne*, vous trouverez Sanctus Asterius, Sanctus Amandus, Sanctus Avitus, représentés au XVe siècle par *Sen-Chastey, Sen-Chaman, Sen-Chavie*. Aujourd'hui ces localités ont repris leur vrai nom; ce sont Saint-Astier, Saint-Amand et Saint-Avit (Dordogne). On est dans un cas tout pareil avec *lierre* pour *l'ierre* (hedera); avec ma *gran-tante* pour ma *grant-ante* (amita); avec *être tout en nage* pour *tout en age* (in aqua).

(3) Voyez Lebeuf, *Hist. Paris.*, t. II, p. 493. Les dames de *Sainche-Aumont* (de Sancto-Annemundo), que l'on écrit abusivement, dit-il, Saint-Chaumont. — H. de Valois, *Not.*, p. 613, pense que *Saint-Chaumont* pour Sanctus Annemundus vient de l'aspiration teudesque *ch* qu'on retrouve dans *Charibert* pour Haribert, dans *Chlotaire* pour Hlodochar. Mais cette aspiration n'a lieu que devant la lettre *h ;* or, comme il n'y a pas d'*h* dans le nom germain Annemundus (Forstemann, II, p. 181), il en résulte que le *ch* dans Saint-Chaumont vient de *sench*, comme le pense l'abbé Lebeuf.

(Dordogne) = *Sanctus Eparchius;* et tant d'autres (1). Nous sommes maintenant en règle avec Saint-Chinian : passons à Vernazoubres.

Vernazoubres est le nom de la rivière qui prend sa source à Saint-Chinian (monasterium Sancti-Aniani) (2). On la désigne dans les titres par : *Vernodubrus*, en 826; *Vernodoverus*, en 844; *Vernaduprensis amnis*, en 877; *Vernedubrium*, en 974; *Vernazoubro*, en 1101; *Bernasobres*, en 1780 (3); son vrai nom celtique devait être *verno-dubr*, que Pline n'aurait pas manqué de traduire en latin par Vernodubrum.

Verno-dubr est composé de deux mots, de *verno*, qui veut dire aune, et de *dubr*. Le mot gaulois *verno*, en irlandais *fearn*, en cornique *guern*, en cambrien et en armoricain *gwern*, s'est conservé en français sous la forme *verne* ou vergne. « Il a les yeux rouges comme un jadeau de *vergne*, » dit Rabelais. *Dubr*, qui signifiait eau, rivière en celtique, se dit *dwfr*, *dufir* en cambrien; *dur*, *dovar* en irlandais; *dour*, *dowr*, *dower*, *dofer* en cornique; *dour*, *deur* en armoricain. Vous trouverez dans Zeuss une foule d'exemples où ce mot est mentionné (4); je vous citerai seulement, p. 156, *cam-dubr* (curva aqua); p. 160, *dufuyr-guyr* (aquatici viri). p. 862, *am-dyfrwys* (aquosus); p. 656, *ar draus y liff-dwr* (trans torrentem, id est, trans effusum amnem). Vous trouverez aussi dans le Dictionnaire français-breton de Legonidec, p. 341, *dre greiz ann dour* (il allait au fil de l'eau); p. 251, *dic'hlannet eo ann doureier* (débordées sont les eaux), etc. Le mot gaulois dubr = dour (fluvius) est resté comme nom propre à plusieurs de nos rivières d'Europe. Nous avons en France l'Adour (Hautes-Pyrénées), *Aturrus* (5);

En général, il faut se défier de l'*h* tudesque, il a très-souvent un *c* caché derrière lui. Ainsi *hanf* (chanvre) = κάνναβις : *horn* (corne) = κέρας = cornu; *hund* (chien) = κύων = canis; *haupt* (chef = tête) = κυβή = caput, etc.

(1) Ce n'est pas la même cause qui nous a donné Saint-Chef (Isère) = *Sanctus Theuderius;* Saint-Chaffrey (Hautes-Alpes) et Saint-Chaffre-de-Monestier (Haute-Loire) = *Sanctus Theudfridus*, c'est le changement du *th* tudesque en *ch* dans le radical *thiuda*. Voyez Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, t. I, p. 1171 et 1186. Ce *th* tudesque est représenté dans Strabon par θ. Θουσνέλδα = Thusnelda.

(2) Nous avons encore dans l'Hérault deux autres ruisseaux qui portent le même nom. Le *Vernazobre*, qui prend sa source près de Cassagnolles, et la *Vernezoubres*, qui commence son cours dans la commune de Dio-et-Valquières. Le *d* du mot gaulois *dubr* s'est changé en *z* ou *s* dans Vernazoubres, comme cela se voit dans *audere*, devenu oser; *dividere*, diviser; *lædere*, léser, *radere*, raser, etc.

(3) E. Thomas, *Dict. de l'Hérault*, p. 173.

(4) *Gramm. celt.*, p. 168, 632, 636, 637, 639, 655, 657, 690, 905, 906, 1119, etc. Par extension, le mot *dwfr* (riviere) a servi pour représenter une vallée, le contenant étant exprimé par le contenu. Voy. p. 516, 659, 695, etc.

(5) L'*a* de *Adour* pour *Dour* provient d'un article celtibérien ou d'une prosthèse.

la Dore (Puy-de-Dôme), *Dora*; la Dor, qui avec la Dogne forme la Dordogne, *Dora*; en Espagne, le Duero, *Durius*; en Italie, la Doire, *Duria*; en Angleterre, le Doyer, *Dorus*; en Suisse, la Thur, *Dura*; en Allemagne, la *Dubra*, que les Germains ont déguisée en Tauber.

La conséquence de ce qui précède est que *Verno-dubrum* = *Vernazoubres*, signifiait dans la Gaule « des aunes la rivière, » comme dans la Grande-Bretagne le *Durovernum* de l'Itinéraire d'Antonin voulait dire « la rivière des aunes. »

A. Houzé.

On dit encore aujourd'hui dans les Basses-Pyrénées, A-riu-meda pour Riu-meda. A-riu-tort pour Riu-tort, A-roquefort pour Roquefort, etc Voyez P. Raymond, *Dict. des Basses-Pyrénées*.

NOTE

SUR LES

DIMENSIONS D'UN AUTEL VOTIF GAULOIS

(*Lettre à M. le général CREULY*)

Mon général,

Les détails que vous avez publiés dans le VIIIe volume de la *Revue archéologique* sur le musée de Dijon ont appelé mon attention sur un petit autel votif conservé dans ce musée, et que vous avez considéré comme purement gaulois.

Fidèle à mon système, je m'en suis procuré les dimensions *très-exactes* (1), pour les traduire, s'il est possible, en mesures gauloises; et voici ce qui résulte de cette traduction, en identifiant, comme je me crois autorisé à le faire, le pied gaulois avec notre pied de roi.

1° — *Dimensions verticales.*

Base	Hauteur de la partie rectangulaire..	135mm, soit	5°=135mm,35
	Hauteur verticale du pan coupé	55mm, soit	2°= 54mm,14
	Hauteur totale. . . .	190mm, soit	7°=189mm,49
De		355mm, soit	13°=351mm,91
Couronnement	Rectangle supérieur . . .	192mm. soit	7°=189mm,49
	Pan coupé mesuré sur le côté gauche.	60mm,	
	et sur le côté droit.	55mm, soit	2°= 54mm,14
	Hauteur totale de 252mm à	247mm, soit	9°=243mm,63

(1) Ces dimensions m'ont été données par M. Toussaint, ingénieur en chef à Dijon. « Elles ont été prises, m'écrit-il, par un employé très-soigneux et doivent être « d'une complète exactitude. »

2° — *Dimensions horizontales.*

Comme le monument *n'est pas carré* en plan, mais simplement rectangulaire, il est nécessaire de mesurer les longueurs et les largeurs des sections horizontales. Voici d'abord les dimensions de la base :

Longueur	430^{mm}, soit 16° = 433^{mm},10
Largeur mesurée sur le côté droit.	389^{mm}, soit 14° = 378^{mm},98

et voici, en deuxième lieu, celles de la partie supérieure :

Longueur égale à celle de la base.	430^{mm}, soit 16° = 433^{mm},10
Largeur mesurée du côté droit. .	376^{mm}, soit 14° = 378^{mm},98

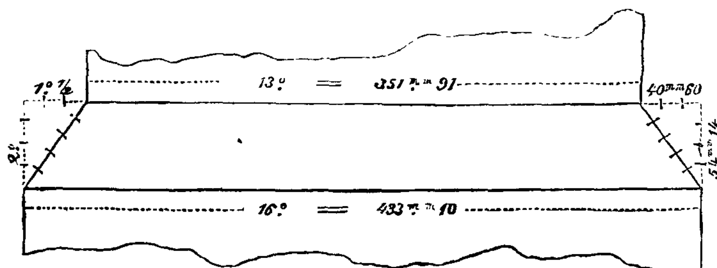
D'où il semble permis de conclure que le rectangle inférieur et le rectangle supérieur sont *théoriquement* égaux.

Voici maintenant quelle est la section horizontale du dé :

Longueur	340^{mm}, soit 13° = 351^{mm},91
Largeur mesurée sur le côté droit.	293^{mm}, soit 11° = 297^{mm},77 (1)

Quant à la dimension horizontale des pans coupés, qui raccordent le dé avec la base et avec le couronnement, elle est partout donnée comme égale à 45^{mm}, soit 1° 1/2 = 40^{mm},60.

Ces dernières traductions ne présentent pas le même degré d'exactitude que toutes les autres, je le reconnais sans peine. Malgré cela, comment ne pas voir que ce défaut provient uniquement de l'exécution matérielle? Les véritables cotes auraient dû être les suivantes, exprimées en pouces d'un côté, et en millimètres de l'autre :



(1) Lorsqu'on mesure les largeurs des faces latérales sur le côté gauche du monument, leurs expressions sont un peu plus faibles, car on trouve alors dans le haut 368 au lieu de 376 ; dans le bas, 372 au lieu de 380, et au milieu du dé, 279 au lieu de 293 ; mais il est facile de comprendre que ces différences proviennent uniquement d'un vice d'exécution résultant de ce que les retours n'ont pas été rigoureusement tracés à l'équerre.

et au lieu de cela, l'ouvrier a enlevé 1/2 centimètre de trop de chaque côté, en donnant 45mm à chaque pan coupé, au lieu de 40mm, et en laissant ainsi au milieu 340mm seulement, puisque la longueur totale est de 430mm. Mais cette erreur ne doit pas empêcher de reconnaître que les surfaces verticales du dé présentent *théoriquement :*

1° Sur les faces principales, des carrés *parfaits* de 13° de côté, et 2° sur les faces latérales des rectangles de 13° de hauteur sur 11° de base.

Que les surfaces verticales de la base ont, à leur tour, 16° et 14° de longueur sur 5° de hauteur, et celles du couronnement 16° et 14° sur 7° ; et qu'enfin les sections horizontales ont 16° sur 14° dans le haut et dans le bas, et 13° sur 11° au milieu de la hauteur du dé.

Quant à la section triangulaire des pans coupés, elle est partout la même, et mesure, tant dans le haut que dans le bas, 1° 1/2 de base sur 2° de hauteur. Elle se trouve ainsi réglée à l'aide d'un triangle rectangle dont les côtés sont proportionnés aux nombres 3, 4, 5, auxquels les anciens attribuaient, comme tout le monde le sait, des vertus si mystérieuses, et qu'ils employaient si souvent.

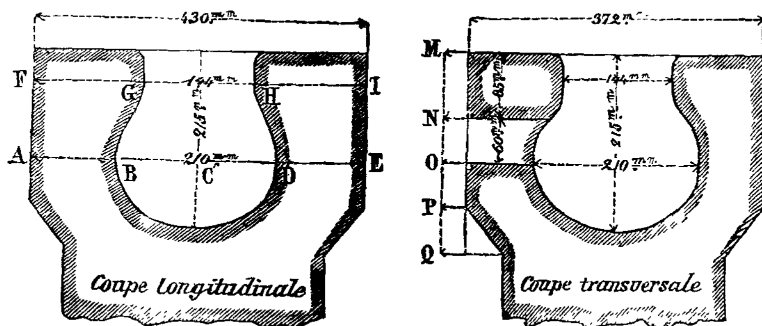
Voici donc, en définitive, quelles sont les dimensions du monument que je viens d'étudier :

Hauteur de la partie rectangulaire de la base	5°
Hauteur totale de cette base et hauteur de la partie rectangulaire du couronnement.	7°
Hauteur totale du couronnement	9°
Largeur du dé.	11°
Longueur et hauteur du dé.	13°
Largeurs de la base et du couronnement.	14°
Longueurs de ces deux parties	16°

Par conséquent, à l'exception d'*une seule* dimension représentée par le nombre 14, toutes les autres sont impaires (*Imparem enim numerum observari moris est*) ou carrées (*nam quadrati numeri* potentissimi *ducuntur*).

Observez d'ailleurs que la seule dimension paire, sans être en même temps un carré, est égale à 2 fois *sept*.

Étudions maintenant, si vous le voulez bien, les dimensions de la chambre ovoïde où se plaçait l'ex-voto. Les voici telles qu'elles me sont données :

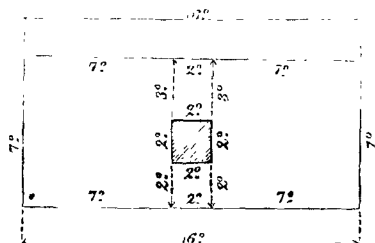


Évidemment la plus grande largeur égale à 210^{mm} et la profondeur totale égale à 215^{mm}, sont *théoriquement* égales entre elles et égales à la moitié de 430^{mm}; par conséquent, ces deux dimensions sont égales à 8°, et les quatre parties AB, BC, CD et DE sont égales entre elles et égales chacune à 4°.

Quant à la plus petite dimension égale à 144^{mm}, elle correspond avec la même évidence *au tiers* de FI, et je suis autorisé à écrire par conséquent :

$$FG = GH = HI = \frac{16^{\circ}}{3} = 5^{\circ}\ 1/3.$$

Dans le sens vertical, comme 85^{m} correspondent nécessairement à 3°=81^{mm},21, quand 60^{mm} correspondent, de leur côté, à 2°=54^{mm},14, il est clair qu'il faut lire : MN = 3° et NO = OP = PQ = 2°, de sorte que voici, en définitive (l'ouverture antérieure étant carrée), quelles sont les dimensions de la face supérieure du monument :



Et maintenant, c'est à vous-même que je le demande, mon général, n'est-il pas indispensable de reconnaître que l'artiste qui a dessiné l'autel votif de Dijon connaissait et pratiquait toutes les subtilités des théories antiques sur le choix et la valeur des nombres, et que l'ouvrier qui a exécuté ce monument se servait lui-même d'un pied *rigoureusement semblable* à notre pied de roi?

Si de pareils résultats se produisaient ici pour la première fois, je serais peut-être le premier à n'y voir qu'un pur effet du hasard. Mais que le même hasard reproduise toujours et partout les mêmes résultats, c'est ce qu'il m'est absolument impossible d'admettre.

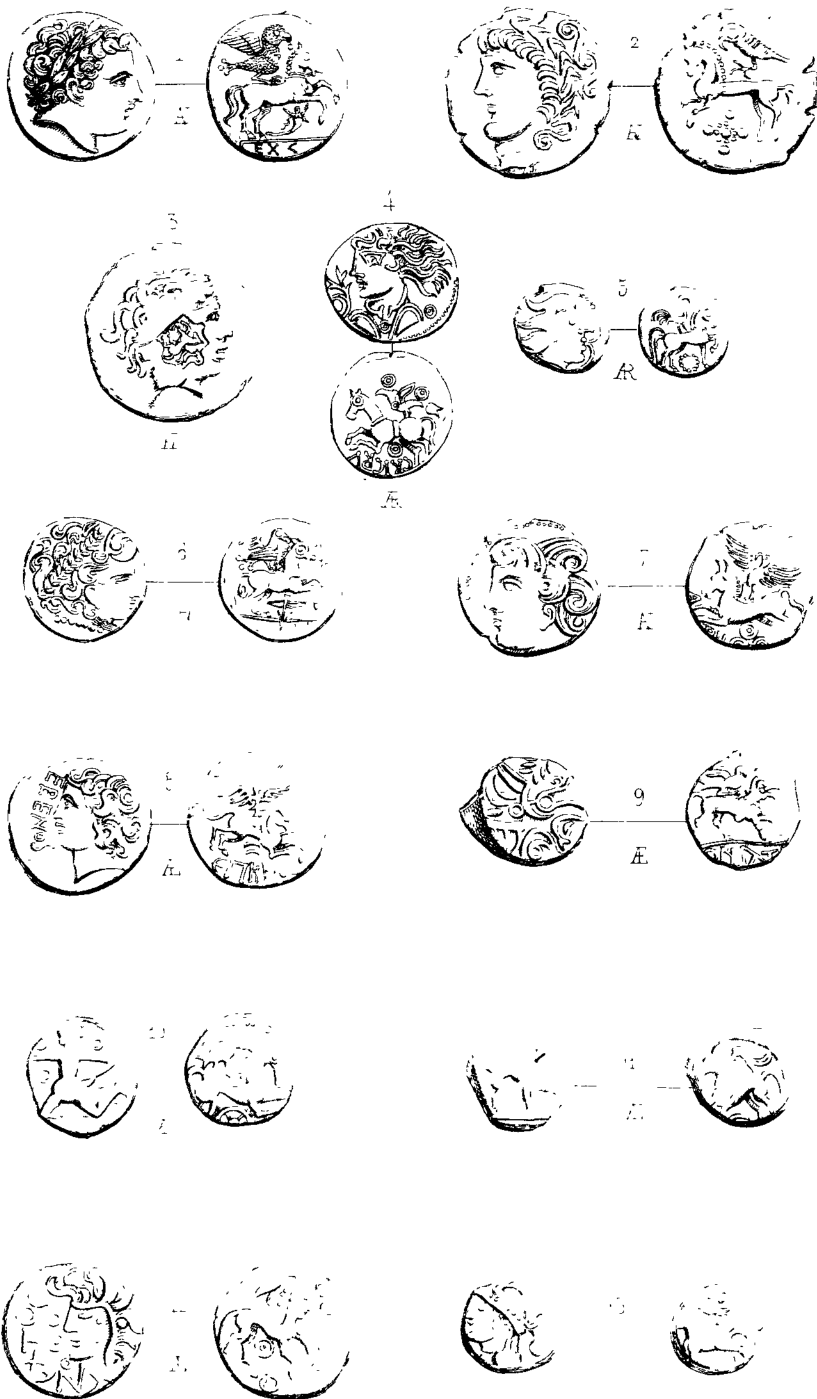
Or, nous les avons déjà constatés ensemble sur le chapiteau gallo-grec de Nîmes, aussi bien que sur les haches celtiques de Vauvert, et je les retrouve maintenant sur l'autel votif de Dijon, comme M. le colonel Puiggari les a trouvés, à son tour, sur la hache celtique de M. Ricard.

Après cela, je ne puis que vous laisser le soin de conclure, sans renoncer à trouver bientôt d'autres exemples.

En attendant, si les faits exposés dans cette lettre vous paraissent dignes de quelque intérêt, soyez assez bon, je vous prie, pour vous charger de les porter à la connaissance de nos amis, particulièrement de MM. de Saulcy et Alex. Bertrand.

Et pour vous, mon général, je vous renouvelle, etc.

AURÈS.



ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR LE

NOM ET LA NUMISMATIQUE

DE LA VILLE DE SANÉ (MACÉDOINE)

ET SUR QUELQUES MÉDAILLES QUI S'Y RAPPORTENT

SUIVIS D'OBSERVATIONS

TOUCHANT DEUX PROPOSITIONS ÉMISES A CE SUJET PAR M. FR. LENORMANT

(*Suite et fin*) (1)

III

La question d'attribution étant résolue, du moins si l'on se met à notre point de vue, il nous reste encore avant de terminer, à présenter plusieurs observations touchant deux propositions incidemment émises par M. Fr. Lenormant, propositions selon nous très contestables et sur lesquelles, puisqu'aussi bien l'occasion s'en offre d'elle-même, il n'est ni inutile, ni inopportun de s'expliquer. Ces observations n'ayant pu trouver place dans le courant de cette notice, sous peine d'en entraver la marche, nous avons dû forcément les réserver pour la fin, en manière d'appendice.

Nous aimons à nous persuader que ce savant archéologue voudra bien ne pas les prendre en mauvaise part et que surtout il ne verra dans ce qui va suivre rien qui soit de nature à froisser sa juste susceptibilité. Si, contrairement à nos intentions, pareille chose arrivait,

(1) Voir les numéros de décembre 1866 et janvier 1867.

ce serait certainement à notre insu, et nous retirons dès ce moment tout ce qui pourrait en faire soupçonner même l'apparence.

Premièrement :

Analysant les caractères généraux de la tête gravée sur son médaillon et le genre de style qui la constitue, M. Fr. Lenormant dit (1) : « qu'elle rappelle d'une manière frappante les pièces globuleuses d'*Athènes* à la tête de *Minerve*, ***que l'on doit considérer, bien qu'en ait dit M. Beulé, comme les premières en date des monuments numismatiques de cette ville.*** »

Franchement nous en sommes fâché, mais tout en rendant hommage aux connaissances étendues de M. Fr. Lenormant, à la rare sagacité dont témoignent en maints endroits ses écrits, et tout en reconnaissant avec lui la ressemblance que non sans raisons il signale, nous ne pouvons accepter sa conclusion dernière, laquelle tend à remettre en question un point de numismatique qu'on était en droit de croire irrévocablement tranché, et nous déclarons sans hésiter, préférer de beaucoup l'opinion de M. Beulé, attendu d'abord qu'elle se trouve en parfait accord avec la physionomie extérieure des monuments dont il parle ; en second lieu, parce que, selon nous, elle cadre mieux avec toutes les idées reçues jusqu'à présent en matière de fabrication. En effet, à quel signe reconnaîtra-t-on la plus ou moins grande ancienneté d'une médaille, si ce n'est pas naturellement à celui qui décèle dans la main-d'œuvre les procédés mécaniques les plus rudimentaires, les plus imparfaits, partant les moins avancés? Or, les monnaies de Cousinéry, toutes anépigraphes et munies d'un carré creux très-profond, indice irrécusable d'un art en voie de se former, dénotent évidemment par leur aspect une époque plus reculée que celles à la tête de *Minerve*, même les plus globuleuses, et autorisent à croire que ces dernières, par le seul fait de leur double sujet et des lettres ΑΘΕ qui y sont inscrites, doivent procéder d'une méthode entièrement différente, visiblement perfectionnée et conséquemment postérieure. En outre, l'extrême rareté de ces pièces dont passé ce temps, on ne retrouve point d'analogue, dans la suite athénienne, nous semble une preuve morale de plus qu'on peut sans témérité les considérer comme les premières en date. D'autre part, à quelle époque les rangera-t-on, si on leur refuse l'antériorité? Et si leur fabrique empêche positivement qu'on ne les fasse descendre plus bas que le commencement du vᵉ siècle avant J.-C., pourra-t-on raisonnable-

(1) *Revue numism.*, loc. cit., p. 175.

ment les dire contemporaines, soit de *Cimon*, soit de *Thémistocle*, soit même des premières guerres *Médiques*, quand on sait que vers le temps de la grande lutte nationale des Grecs, le type nouveau était déjà consacré par un assez long usage (1)? D'ailleurs, une fois la tête

(1) L'époque où, pour la première fois, les monnaies à la tête de *Minerve* et à la *chouette* furent émises à *Athènes* a été parfaitement indiquée par M. Beulé, c'est celle qui a suivi l'expulsion définitive des *Pisistratides*, c'est-à-dire vers 510 avant J.-C., et c'est, à notre avis, la seule, il n'y en a pas d'autre, à laquelle il soit logiquement permis de s'arrêter. On regrette toutefois que l'éminent auteur n'ait pas cru devoir y insister davantage et n'ait pas cherché à appuyer son opinion sur quelque document confirmatif. Quoi qu'il en soit, et bien que l'autorité nous manque, nous essayerons de préciser un peu plus cette époque importante. Penser, ainsi que l'insinue M. Beulé, qu'il n'est pas impossible de faire remonter ces monnaies jusqu'au règne de *Pisistrate ou de ses fils*, c'est la une hypothèse que nous ne saurions admettre, attendu que ces princes, dont le gouvernement fut généralement très-doux, nous sont représentés par les anciens historiens, notamment par Hérodote (I, 59), et par Thucydide (VI, 54), comme s'étant toujours appliqués à respecter les coutumes établies et à conserver dans leur intégralité première les formes préexistantes des lois, de la justice, des magistratures, sans porter la moindre atteinte à l'administration municipale et sans y rien changer, prenant seulement soin de garder pour eux-mêmes et pour leurs adhérents les charges principales de l'État et le pouvoir dans sa réalité complète. Ceci est évidemment pour nous une preuve indirecte, mais à peu pres certaine, que si on peut les accuser d'avoir, dans un but tout personnel ou de prévision, mis la main sur le trésor, et d'avoir accaparé, dans l'*Acropole*, le plus possible de numéraire, ils n'ont point dû pour cela songer à réformer la monnaie *solonienne*, surtout pour lui en substituer une beaucoup plus lourde; finalement, qu'ils ne sauraient être les auteurs du nouveau type. Tandis qu'il n'en est pas de même pour *Clisthènes*, lequel opérant au profit de la démocratie, une révolution qui transformait si radicalement la condition sociale du pays, ne dut pas, à l'exemple de tous les novateurs, être plus scrupuleux relativement aux affaires financières qu'il ne le fut à l'égard des institutions politiques, militaires et autres. Aussi, à notre point de vue, l'introduction de la tête d'*Athéné* sur la monnaie ne fut-elle pas, comme l'entend M. Beulé, simplement l'effet d'une de ces réactions qui suivent d'ordinaire les révolutions, mais bien le corollaire, le complément naturel et pour ainsi dire indispensable de la nouvelle constitution, mise dès le principe sous la protection spéciale de la divinité nationale. Un argument qui, plus que tout autre, servirait à le prouver, c'est la création presque immédiate du corps des magistrats, appelés Apodectes (Ἀπόδεκται), au nombre de dix correspondant ainsi aux dix tribus, lesquels magistrats furent investis de l'administration suprême du trésor et destinés à remplacer les *Côlacretes* (Κωλακρέται), qui avaient rempli auparavant la même fonction, et qui furent alors conservés pour le service secondaire (Grote, t. V, p. 313); création qu'on attribue expressément à *Clisthènes* (Harpocration, *v.* Ἀπόδεκται), et qui coïncide on ne peut mieux avec l'adoption du nouveau type. Toutefois, si l'on se rappelle l'antagonisme ardent qui règna presque aussitôt après l'expulsion des *Pisistratides*, entre *Isagoras* et l'*Alcméonide Clisthènes*, avant de savoir qui l'emporterait ou du parti oligarchique ou du parti démocratique, et si l'on fait la part du temps qu'ont dû inévitablement durer ces luttes, on ne risque pas d'être loin de la vérité en plaçant l'émission des nouveaux *tétradrachmes* à la fin de 508 avant J.-C., et nous ne croyons pas

de *Minerve* adoptée comme type définitif (et ici l'histoire aussi bien que les monuments sont d'accord pour prouver qu'*Athènes*, afin de lui conserver tout son crédit au dehors, ne s'en est plus départie jusqu'à la fin de son autonomie), dans quel but et pourquoi se serait-on imaginé de frapper des monnaies sans légende, d'un poids moins élevé, avec des symboles dont la variété seule eût été dans le moment une cause immanquable de confusion, et surtout de revenir au système du carré creux informe, alors que ce système, abandonné pour un meilleur et mieux approprié aux idées nouvelles, ne devait plus avoir aucune raison d'être?

De deux choses l'une : ou ces monnaies, comme le veut Levezow (*Uber mehrere im Grossherzogthum Posen*, etc., p. 24 et 30), n'appartiennent point à *Athènes,* et alors nous n'avons pas à les discuter ici : elles rentrent dans un autre ordre de considérations; ou bien elles lui appartiennent réellement, et dans ce cas, comme il est impossible de leur trouver une place intermédiaire et faite exprès pour elles, on en arrive forcément à admettre avec M. Beulé qu'elles ne sauraient se rattacher qu'aux premiers essais du système monétaire attique encore hésitant sur le choix de son type. Mais quoi qu'en aient dit Levezow et d'autres, ces monnaies émanent bien d'*Athènes :* c'est un fait aujourd'hui acquis et dont M. Beulé a parfaitement démontré la vérité. C'est aussi l'opinion de M. le duc de Luynes (*Études num. sur quelques types relatifs au culte d'Hécate,* p. 55), juge dont, à coup sûr, personne ne sera tenté de récuser l'autorité en pareille matière. M. Fr. Lenormant lui-même, l'a non-seulement reconnu, mais en a pour ainsi dire accepté tacitement toutes les conséquences, puisqu'ayant une de ces pièces à rapporter dans la collection de M. le baron Behr (p. 57, n° 200), il a pris soin de la faire figurer en tête de la numismatique de cette ville, preuve évidente que s'il n'eût point alors été convaincu de l'antériorité de cette pièce *à la roue*, il en eût certainement renvoyé la description après celles à la tête de *Minerve.* Que depuis et sur nouvel examen, ce savant numismatiste ait cru devoir modifier du tout au tout son opinion première, qu'il ait rejeté ce qu'il avait admis, c'est affaire, à lui, nous n'avons rien à y voir, seulement nous constaterons qu'il fut un temps où il pensait comme nous, et cette première manière d'apprécier, bien qu'aujourd'hui il la renie, n'en a pas moins un certain poids qui milite encore en notre faveur.

que dans l'état actuel de nos connaissances, il soit possible d'assigner pour des médailles grecques, un âge plus précis.

En ajoutant (*loc. cit.*, p. 175), « *qu'on peut sans exagération rapporter au commencement du VI*[e] *siècle avant l'ère chrétienne la fabrication de son médaillon.* » M. Fr. Lenormant semble se mettre ici (qu'il nous permette de le lui faire observer avec toute déférence), un peu en contradiction avec sa précédente proposition : car si ce médaillon ressemble par le travail, d'une manière aussi frappante qu'avec raison il le suppose, aux pièces d'*Athènes* à la tête de *Minerve* et à la *chouette*, il s'ensuit que celui-ci doit être du même âge que celles-là, ou du moins à très-peu près contemporain. Or, comme il est impossible, d'après tous les caractères de style et de fabrique aussi bien que d'après les inductions qu'on est en droit de tirer des documents historiques qui nous restent (et M. Fr. Lenormant le sait mieux que personne), comme il est impossible de faire remonter au commencement du VI[e] siècle avant J.-C., aucune de ces monnaies d'*Athènes*, ce qui les reporterait au delà de *Solon*, on se trouve donc amené de toute nécessité à assigner pour *Sané* une époque moins reculée. Supposer que les peuplades de la Macédoine (pays de mœurs rudes et grossières, demeuré jusqu'au règne d'*Archélaüs*, voire même d'*Amyntas III*, dans un état presque voisin de la barbarie, ou tout au moins fort en dehors des délicatesses de la civilisation hellénique), eussent été, dès l'an 600 avant l'ère chrétienne, déjà en position d'émettre des pièces de cette dimension, de ce style et surtout marquées à ce type, alors que partout ailleurs la forme ramassée et globuleuse des monnaies n'avait encore subi aucune modification sensible, qu'on n'y voyait d'autre empreinte que des sujets de nature morte ou tirés exclusivement, soit de la vie animale, soit de la vie végétale, ce serait du même coup reconnaître l'existence préétablie de *Sané*, comme centre municipal régulièrement organisé (fait difficile à croire en présence des assertions de Thucydide), (1) et admettre *a priori*, que

(1) On voit par Thucydide, II, 160; IV, 124, que les Macédoniens habitaient surtout dans des villages, et bien que ceci n'exclue pas *quelques* villes, on a lieu de croire qu'elles y étaient fort clairsemées. Ces peuplades, subdivisées en petites communautés distinctes, étaient séparées des Grecs, même des *Epirotes*, par une si grande différence ethnique, qu'Hérodote, qui considère les *Molosses* et les *Thesprotes* comme enfants d'*Hellen*, n'hésite pas à penser le contraire des Macédoniens. Au surplus, une preuve que même dans le courant du V[e] siècle avant J.-C., les diverses tribus macédoniennes étaient encore regardées comme des barbares et rien de plus que des barbares, c'est d'une part le surnom honorifique de *Philhellène* donné à Alexandre I[er], en reconnaissance des précieux avis qu'il avait transmis à *Aristide* la veille de la bataille de *Platée* ; en second lieu et surtout l'énergique résistance que ce prince rencontra au sein de l'*Ecclesia* ou assemblée agonothétique d'*Olympie*, lorsqu'il se présenta pour concourir aux jeux qu'on y célébrait tous les quatre ans,

cette contrée, par un privilège exceptionnel et inexplicable, aurait devancé de plus d'un demi-siècle dans la pratique des arts et dans la voie du progrès les principales villes et les plus renommées du reste de la Grèce. Une telle supposition, pour qui sait ce qu'était réellement la Macédoine dans ces temps reculés, sous quels traits peu avantageux et avec quelle sorte de dédain à peine déguisé les anciens historiens nous la dépeignent, n'est pas seulement gratuite et improbable, mais serait de plus, au cas où l'on voudrait s'y arrêter, de tout point contraire aux notions numismatiques acquises jusqu'à ce jour par l'étude comparée des monuments originaux. Nous irons plus loin, et malgré ce que cette assertion semblera de prime abord offrir de trop absolu ou même de paradoxal, nous oserons dire, que jusqu'à présent du moins à notre connaissance, il n'existe pas dans toute la numismatique de la Macédoine une seule monnaie dont les caractères techniques puissent faire sérieusement présumer qu'elle remonte soit à la fin du VIIe, soit au commencement du VIe siècle avant notre ère. Toutes les médailles attribuées à cette région que l'on conserve actuellement dans les collections, y compris celles dont les coins sont d'apparence la plus ancienne, ne sauraient, à notre humble avis, dépasser comme limite extrême, la seconde moitié du VIe siècle, ce qui les ferait rentrer, non pas, bien entendu, comme fabrique mais comme époque, dans la catégorie de la plupart de celles des villes *Achéennes* de la *Grande Grèce*, villes incontestablement plus avancées et plus puissantes qu'aucune de celles de la Macédoine et auxquelles, pour ce motif, on doit donner la priorité. S'il en a été frappé dès et avant le commencement du VIe siècle (fait possible et que nous ne chercherons pas à nier, mais que nous n'avons aucun moyen efficace de vérifier), dans tous les cas il ne nous en est point parvenu, ce qui est tout comme, pas plus qu'il ne nous est parvenu de monnaies athéniennes antérieures à *Solon*, lesquelles cependant on doit croire avoir existé, car autrement la réforme introduite par ce législateur ne se comprendrait plus et n'aurait plus aucun sens approprié puisqu'il va de soi qu'on ne peut songer à réformer que ce dont on s'est déjà servi et dont on a reconnu les inconvénients.

Quant à ce qui concerne le médaillon de *Sané* en particulier et

résistance suscitée uniquement par sa qualité d'étranger, et dont il ne parvint à triompher qu'en produisant ses titres et droits à l'*hellénisme*, et en prouvant aux *Hellanodices* que lui, de sa personne, n'était point Macédonien, partant barbare, mais bien de pure race grecque, attendu que sa famille tirait son origine des anciens rois héraclides d'Argos. (Herodot., V, 22.)

d'après ce que l'examen général du travail, rapproché des données historiques que nous venons d'indiquer autorise à penser, nous estimons que ce médaillon n'a pu être frappé plus tôt que vers la fin du VIe siècle avant J.-C,, c'est-à-dire entre 500 et 520 approximativement, et qu'il n'a guère dû précéder de plus de vingt-cinq ou trente ans (si tant est qu'il les ait précédés) ceux qui portent l'inscription **ΑΛΕΞΑΝΔΡΟ** et que pour cette raison on attribue communément à Alexandre Ier, roi de Macédoine. A l'appui de cette hypothèse (car la détermination d'une date chronologique de cette nature ne saurait être autre chose qu'une hypothése), nous invoquerons comme argument l'étroite ressemblance de style qui existe entre la tête gravée sur le médaillon et celles de la *Minerve* et *des Heures* du temple d'*Ægine*, resssemblance que, malgré leur destination différente, ne pourront s'empêcher de constater tous ceux qui ont eu l'occasion d'admirer ces magnifiques sculptures ou seulement les beaux moulages qu'en possède le Musée britannique. Sans vouloir s'exagérer la portée de cette ressemblance qu'on sera peut-être tenté de taxer d'accidentelle, néanmoins il serait bon de ne pas la mettre entièrement de côté et de lui prêter quelque petite valeur, ne fut-ce qu'au point de vue de l'influence qu'a dû nécessairement exercer par toute la Grèce sur le mouvement des arts, une école aussi justement célèbre qu'était dans le moment celle d'*Ægine*. Eh bien! de l'avis de l'illustre et toujours regretté K. O. Müller (1), juge compétent s'il en fut pour tout ce qui touche de près ou de loin à l'art antique et dont, par parenthèse, on ne saurait jamais trop souvent consulter les écrits, ces marbres n'ont pu être exécutés plus tôt que la 75e *olympiade*, c'est à savoir vers l'an 480 avant J.-C. M. Beulé (2) est aussi, de son côté et par une voie différente, arrivé à peu près à la même conclusion. Si donc, nous prenons cette donnée tout simplement comme point de départ approximatif, si même nous supposons pour l'émission présumée du médaillon une antériorité d'une trentaine d'années sur les sculptures (ce qu'il faudrait d'abord prouver), on voit que ce calcul ne s'éloignerait pas beaucoup de l'époque que nous avons assignée plus haut, et c'est, croyons-nous, tout ce qu'on peut raisonnablement accorder. L'antiquité du monument serait encore fort respectable.

(1) *Handbuch der Archæologie*, 93, 3.

(2) *De la sculpture avant Phidias*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, juin 1864, p. 553.

IV

La seconde et dernière observation qu'il nous reste à présenter est d'une autre nature et a quelque chose d'un peu plus grave, en ce qu'elle porte, non plus cette fois sur la simple appréciation d'une époque, auquel cas et faute de moyens efficaces de contrôle, on est toujours libre d'exprimer son sentiment personnel, mais sur un fait matériel avancé par M. Fr. Lenormant, fait, il nous permettra de le lui dire, qui ne nous paraît pas parfaitement exact et qui bien certainement comme tel n'a pu échapper à un homme de son expérience, autrement que par distraction : lui-même en sera juge.

Voici ce passage, lequel, malgré sa concision, n'en mérite pas moins d'appeler l'attention : « Il est vrai que les pièces aussi anciennes *de la même série sont toutes*, SANS EXCEPTION, *anépigraphes* et que, etc. » (*Loc. cit.*, p. 176.)

Si nous avons bien compris M. Fr. Lenormant, il entend par les mots : *la même série*, parler ici uniquement de ces larges et pesantes médailles de fabrique *Thraco-Macédonienne*, qui offrent d'un côté un sujet plus ou moins compliqué et de l'autre le carré creux particulièrement usité dans ces contrées, lesquelles médailles, en raison de ce trait tout à fait distinctif, nous semblent avec beaucoup de probalité, devoir se rattacher à un système uniforme assez étendu et sans nul doute aussi commun. Or, c'est plutôt le contraire que, selon nous, il eût peut-être été mieux de dire, car si l'on excepte de la série quelques superbes pièces d'*Acanthus* et d'*Abdera*, une autre de *Terone* rapportée par Éd. de Cadalvène (1) et certains *hexadrachmes* infiniment rares, tels que ceux qu'on donne habituellement (et uniquement par analogie) à *Alexandre I*[er] ou à ses prédécesseurs incertains, lesquels *hexadrachmes*, disons-le en passant, appartiennent vraisemblablement plutôt aux *Bisaltæ*, la plupart des autres médailles de module et de poids analogues connues jusqu'à présent pour cette région, offrent des inscriptions, et non-seulement des inscriptions abrégées, mais souvent aussi des inscriptions très-complètes et très-explicites.

Exemples :

Le célèbre médaillon des *Bisaltæ* du *Musée Hunter* (2), pièce

(1) Éd. de Cadalvène, *Recueil de médailles grecques inédites*, pl. II, n° 2.

(2) Hunter, pl. 13, fig. 4.

extraordinaire, demeurée jusqu'à ce jour encore unique et qui porte en toutes lettres la légende rétrograde NOꓘITΛ A ƎIB; ceux des *Orestœ* (1) du Musée britannique et du Cabinet impérial de France, avec leurs noms écrits sous ces deux formes différentes : OPPHΣKION et OREΣKION; *Terone* avec TE (2), *Acanthus* (3) avec AKAN; *Abdera* (4) avec des noms variés de magistrats tels que : APTE-HPO-ΔEO-AΣ ΓA-TAꓘƎ. *Mende* (5) avec MIN-MINΔAON et MIN-ΔAION, sans parler d'un assez grand nombre d'autres médailles, à la vérité de poids plus faible et de module inférieur, mais qui néanmoins peuvent être considérées comme rentrant dans le même système, telles que : *Lete* avec (6) ΛETAION et ΛETAINION, *Maronée* avec (7) MAPΩ, *Thasos* avec (8) ΘA, *Orestœ* avec (9) ΩPHΣKION, NΩIꓘΣHЯΩ, OPPH et ORR.

(1) Mionnet, *Suppl.*, t. III, fig. 2. — Millingen, *Anc. coins of Gr., etc.*, pl. III, fig. 4. — R. Rochette. *Deux lettres à lord Aberdeen*, pl. I, fig. 1.

(2) Mionnet, *Loc. cit.*, pl. VIII, fig. 6 — (3) Id., *Rec. de pl.* XLV, fig. 5.

(4) Hunter, pl. 57, fig. 14, 15, 16. — Éd. de Cadalvène, pl. I, fig. 1. — Prokesch-Osten, *Rev. num.*. 1860, p. 266, pl. XII.

(5) Mionnet, *Suppl.* VIII, fig. 1 ; Rec. de pl. XXXVIII, fig. 5. — Éd. de Cadalvène. p. 64, n° 3.

(6) Mon Cabinet. — Dumersan, *Cab. Allier de H*, pl. IV, fig 18.

(7) Lieutenant général Fox, *Engrav. of unedit.*, pl. IV, fig. 49.

(8) Cousinéry, *Voyage en Macéd.*, pl. VI, fig. 10.

(9) Éd. de Cadalvène, p. 76, fig. 3, 4 et 5. — Cab. imp. de France. Ces deux dernières médailles, nonobstant la petitesse de leur module, sont d'une extrême importance, et il ne semble pas que jusqu'à présent on ait cherché à en tirer tout le parti qu'elles étaient susceptibles de fournir. Aujourd'hui, grâce à elles, nous croyons pouvoir proposer, sans trop de témérité, de rendre aux *Orestœ* un assez grand nombre de petites monnaies éparses depuis longtemps dans les collections sous la rubrique générale d'*Acanthus*, et que, par une sorte de routine incompréhensible, on continue de lui attribuer, bien qu'elle n'y ait aucun droit. En réalité, on n'a jamais produit une seule de ces pièces qui portât les initiales positives et avérées d'*Acanthus*, ou qui, par des indices sérieux, justifiât cette gratuite conjecture. Ici, au contraire, les inscriptions OPPH et ORR, sont tellement explicites, la fabrique et le type tellement identiques à ceux prétendus d'*Acanthus*, qu'il ne nous paraît guère possible de se refuser à voir dans les dernières un produit monétaire irrécusable des *Orestœ*. Du reste, M. Fr. Lenormant avait déjà classé à cette peuplade une pièce semblable de la collection de M. le baron Behr (p. 19. n° 107). Malgré que nous soyons, de notre côté et par une voie différente, arrivé au même résultat, et bien que de plus nous prétendions étendre notre proposition jusqu'aux *hémidrachmes*, qui offrent pour type la partie antérieure d'un bœuf se retournant, nous devons loyalement reconnaître que la priorité de cette restitution ne lui en est pas moins acquise. Toutefois, l'explication qu'il donne des trois lettres ƷPH gravées sur sa médaille, ne saurait nous satisfaire, et nous inclinerions plutôt à penser qu'elles ne sont autre chose que les restes mutilés du mot OPPH de Cadalvène, mot que la conservation défectueuse de la pièce, n'aura sans doute pas permis à M. Fr. Lenormant de déterminer complétement. De

On peut encore joindre à cette liste, trois précieux médaillons d'un roi *Derrhonicos* jusqu'à cette heure demeuré complètement inconnu dans l'histoire, deux desquels, de style et de conservation admirables, récemment acquis par le Cabinet de France, portent cette legende en écriture rétrogradé : O◁◁ƎᐅP, et dont l'autre, un peu moins beau mais d'un mérite tout aussi grand, offre le nom entier de ce roi ΔΕRRΟΝΙΚΟΣ écrit à la manière ordinaire. Nous ferons remarquer que ce dernier médaillon est précisément celui que M. Fr. Lenormant a eu déjà l'occasion de citer (*Méd. du baron Behr*, p. 19), et qui après avoir orné la splendide collection de M. le duc de Luynes, est venu, grâce au don vraiment royal de cet illustre antiquaire, prendre place à la Bibliothèque impériale et en enrichir les cartons.

cette façon, il n'y aurait plus besoin de recourir comme il le fait à un nom de roi, d'ailleurs très-problématique. Nous lui soumettons cette conjecture, bien entendu sous toutes réserves, car lui seul, s'il a conservé quelque souvenir de la médaille, est en état de décider si nous avons tort ou raison.

Nous ajouterons, au sujet de ces *hémidrachmes*, soi-disant d'*Acanthus* (partie antérieure de taureau se retournant), qu'un autre numismatiste, antiquaire de mérite et habile connaisseur, M. Feuardent, frappé sans doute comme nous des incompatibilités de cette attribution, avait aussi tenté de les retirer de cette ville pour les donner aux anciens rois de Macédoine (*Catal. d'une collect. de méd. de P. et de R.*, p. 171, n[os] 2535 et seq.). Toute ingénieuse que soit cette classification nouvelle, elle présente des difficultés de plus d'un genre, et n'est guère, en somme, admissible, attendu : 1° que le bœuf ou le taureau se couchant ne paraît pas avoir jamais été un type propre aux rois de Macédoine, puisqu'on ne l'a encore, que nous sachions, signalé sur aucune de leurs monnaies certaines ; 2° parce que si l'on peut à la rigueur interpréter les lettres isolées A, Γ ou ΓΕ par *Alexandre, Archélaus, Amyntas* ou *Perdiccas*, il s'en rencontre beaucoup d'autres différentes qui se refusent absolument à ce qu'on en tire la même explication. Que fera-t-on, par exemple, des lettres ΙΑ, Η, Χ, inscrites sur trois pièces de notre collection, et surtout de la syllabe EV figurée sur une autre que nous avons trouvé il y a deux ans au *Musée britannique*, classée (évidemment par inadvertance) à *l'île d'Eubée*?

En résumé et sauf meilleur avis, nous estimons qu'aucune de ces petites médailles n'appartient à *Acanthus*, et que si, d'autre part, elles n'émanent pas toutes directement des *Orestæ*, il y a du moins lieu de croire qu'elles procèdent (nous l'avons dit plus haut et nous y insistons) d'une sorte de système commun établi sous l'influence des mêmes idées religieuses, en vue d'une confédération politique et commerciale entre les peuplades voisines de la *Crestonie* et du *Mont Pangée*, et que les signes graphiques qu'elles présentent, loin d'être des initiales de noms d'homme, ne sont au contraire que celles de ces différentes tribus ; finalement qu'elles rentrent (par ce côté du moins) dans la même catégorie que les pièces au type du *cygne*, jadis attribuées à *Heraclea-Sintica*, considérées depuis avec beaucoup plus de vraisemblance, comme émises pour l'usage local d'une association également *pangéenne*, mais dont, soit dit en passant, attribution ou restitution, aurait encore besoin d'être attentivement étudiée, avant de recevoir une consécration irrévocable.

Toutes les médailles que nous venons de rapporter n'ont qu'un seul type ou sujet, et sont par conséquent du même genre, ou si l'on veut de la même série que celui de *Sané*. Nous bornerons là nos exemples : ils devront, croyons-nous, paraître suffisants, et nous sommes persuadé à l'avance que M. Fr. Lenormant, avec cet esprit de justice et d'impartialité qui le distingue, ne fera aucune difficulté pour reconnaître qu'il s'est peut-être un peu trop hâté de dire que *toutes* les monnaies de cette série, *sans exception*, étaient anépigraphes.

Qu'un inconnu, le premier venu, eût émis une semblable proposition, nous ne l'eussions certes point relevée, mais venant d'un antiquaire aussi légitimement autorisé que l'est M. Fr. Lenormant, elle avait une portée réellement trop grande pour la laisser passer, et c'eût été en quelque sorte nous y associer que de garder le silence. D'ailleurs, elle pouvait amener plus tard cette fâcheuse conséquence, que les numismatistes novices ou encore peu expérimentés se fiant à la parole de l'honorable savant, n'auraient pas manqué de repousser comme apocryphes toutes les médailles de cette espèce qui leur seraient tombées sous la main, uniquement pour ce motif qu'elles auraient été munies d'une légende.

FERDINAND BOMPOIS.

NOTE ADDITIONNELLE

Puisqu'à l'occasion des observations qui précèdent nous en sommes venu à prononcer le nom du roi inconnu, *Derrhonicus*, comme les trois précieux monuments qui nous le révèlent n'ont jamais été ni publiés ni gravés, qu'ils sont par conséquent complétement inédits, peut-être ceux d'entre nos lecteurs (étrangers ou autres) qui ne les connaissent point encore ou seulement par ouï-dire, ne seront-ils pas fâchés que nous les mettions en état de les juger par eux-mêmes, et nous sauront-ils quelque gré de leur en donner à cet effet la figure et la description.

Si le Musée britannique peut à juste titre s'enorgueillir de posséder les deux seuls médaillons qui existent jusqu'à présent de *Gétas, roi des Edoniens*, le Cabinet impérial de France peut, en revanche, lui répondre par ses trois *Derrhonicus*.

1° Voici d'abord celui de M. le duc de Luynes :

Deux bœufs marchant au pas et se dirigeant vers la gauche. Devant, un symbole incertain (une patère ou peut-être plutôt un bouclier rond? bouclier macédonien?). Derrière les bœnfs on distingue la roue d'un char auquel ils paraissent attelés, mais dont on ne voit qu'une partie. Au-dessus et dans le champ, le mot ΔERRONIKOS, tracé de biais. Au-dessus du nom, on aperçoit un autre symbole semblable à celui qui est devant les bœufs. Grènetis au pourtour.

℟. Carré creux de la forme thraco-macédonienne, régulier et plat. Pièce très-épaisse, de bonne conservation, bien qu'assez usée.

(Argent, 9. Poids : 34,70. — Voy. pl. XXIII, n° 5).

2° Personnage entièrement nu et en pied (Mercure?) se dirigeant vers la droite. Sa tête, munie d'une barbe cunéiforme très-prononcée, paraît nue de prime abord; mais, après examen, semble plutôt couverte d'une sorte de *pileus* ou de calotte semi-ovoïde. De la main droite abaissée, il tient horizontalement par le manche un long caducée (κηρύκειον), dont le nœud ou les branches, d'une forme particulière, sont tournées en arrière. La main gauche s'appuie sur la tête de deux bœufs, debout à côté de lui, à droite, et qu'on dirait attelés à un char dont on aperçoit assez distinctement une des roues. Devant, dans le champ, le mot [illegible] rétrograde et écrit avec des caractères plus archaïques que sur l'inscription précédente. L'ensemble de la composition repose sur une base indiquée par plusieurs lignes superposés; le tout dans un cercle perlé très en relief.

℟. Même genre de carré creux (travail excellent, et conservation qui ne laisse absolument rien à désirer).

(Argent, 10. Poids : 40,57. — Voy. pl. XXIII, n° 6).

3° Figure à barbe cunéiforme assise dans un char attelé de deux bœufs dont l'un relève fortement la tête, et qu'elle dirige vers la droite à l'aide d'un fouet dont sa main gauche est armée, la droite tient les rênes. Le bas de cette figure est enveloppé dans un *pallium* (ἱματίον), ou plutôt dans les plis de cette espèce de pièce d'étoffe qu'on appelait *limus;* le reste est nu. Au-dessus et tracé horizontalement dans le champ, le mot ΟϤϤΞᐅ rétrograde. Grenetis au pourtour.

℟. Même genre de carré creux et de travail. Belle conservation; moins toutefois que celle de la médaille précédente.

(Argent, 10. Poids : 38.60. — Voy. pl. XXII, n° 2).

Ce dernier médaillon présente une particularité aussi neuve que curieuse, et que, pour ce motif, nous croyons utile de signaler à l'attention des archéologues qui seraient tentés d'en chercher l'explication; c'est la forme insolite qu'affecte la roue du char conduit par le personnage. Cette roue n'est point, comme d'ordinaire, composée d'un moyeu d'où partent les rais qui viennent s'emboîter dans les jantes, mais de deux courbes ou fractions de cercle opposées l'une à l'autre dans le sens de leur convexité et traversées par une large barre légèrement fuselée. Évidemment, cette forme n'a point été choisie au hasard, et n'est pas davantage le résultat d'un simple caprice de l'artiste, mais doit avoir été voulue et très-probablement puisée à la source de quelque tradition locale. Il nous semble que cette roue sans rayons peut sans témérité être considérée comme étant celle qu'on appelait *tympanum*, et dont Pomponius Sabinus (*ad Georg.*, I, 163) dit : « Sunt enim vehicula quorum rotæ, non sunt radiatæ, sed *tympana* cohærentia axi, et juncta cantho ferreo : axis autem cum rota volvitur (1). »

Mais si c'est déjà quelque chose d'important en soi, au point de vue de l'archéologie, de pouvoir déterminer avec plus ou moins de certitude le genre précis et le nom vrai de cette roue sans rayons, ce n'est pas tout, le point capital, ce qui, dans la présence de ce symbole sur une monnaie de la Macédoine, constitue à nos yeux un fait extraordinaire, en quelque sorte énigmatique et qu'il serait dès lors on ne peut plus intéressant d'approfondir; ce serait d'arriver à en pénétrer la signification cachée, mystique; à démêler par quel concours de circonstances, par suite de quelle filiation d'idées et de coutumes religieuses reçues directement ou transmises de proche en proche, cette forme inusitée de roues qui ne se rencontre jamais sur les monnaies des autres peuples de la Grèce, se retrouve tout à coup au fond de l'*Étrurie*, exactement la même, sans qu'on y

(1) Nous nous faisons un devoir de reconnaitre que cette idée du *Tympanum* ne nous appartient pas, mais bien au regrettable et savant abbé Cavedoni, qui l'a émise le premier, à propos d'une médaille que nous citons plus bas, et auquel nous nous permettons de l'emprunter (Voy. *Bullet. de l'Instit. arch.*, 1842, p. 156-157.)

puisse remarquer d'autre différence que celle qui doit naturellement résulter du sentiment individuel de l'artiste, et par quel hasard singulier elle ne se retrouve absolument que là; c'est à savoir, sur toute une série d'*as coulés* donnés sans raison à *Cortone* par quelques antiquaires, mais que les RR. PP. Marchi et Tessieri ont fini par se décider, faute de preuves suffisantes, à maintenir provisoirement dans la classe des incertaines (Voy. l'*Æs grave*, class. III, tav. X et XI). En second lieu et mieux encore sur un rarissime tétradrachme attribué jadis à l'*île de Malte* (*Catal. Schachmann*, Leipsig, 1774, in-4, p. 57), et restitué depuis par Fr. Capranesi (*Annal. de l'Inst. arch.*, t. XII, p. 203) à *Fæsulae* (Fiesole) de cette même *Étrurie;* lequel tétradrachme on peut voir gravé, dans le *Choix de médailles grecques* de M. le duc de Luynes (pl. I, nº 5), qui en était, il n'y a pas longtemps encore, le possesseur (1).

Assurément, un pareil accord dans cette manière toute exceptionnelle de représenter des objets d'un usage domestique aussi général et vulgaire qu'une roue, entre des peuples séparés par une distance géographique et surtout par une différence ethnique en apparence très-grande; un pareil accord ne peut être, nous nous plaisons à le répéter, l'effet d'un pur hasard, d'une coïncidence fortuite, mais dénote chez ces deux peuples l'intention arrêtée, la ferme volonté de demeurer fidèles, chacun de leur côté, à d'anciennes et chères croyances dérivées, on n'en saurait douter, de la même source. C'est pourquoi nous pensons qu'on aurait peut-être chance de résoudre cette espèce de problème numismatique, en s'appuyant sur un passage d'Hérodote (lib. I, 57), duquel on peut inférer que le célèbre historien considérait les *Pélasges* de la *Bisaltique* et de la *Crestonie*, comme ayant à peu près la même origine que les peuplades pélasgiques de l'*Étrurie;* autrement dit, qu'ils n'étaient à ses yeux rien autre chose qu'une branche détachée à une époque inconnue de cette grande famille *tyrrhénienne* sortie primitivement de la *Lydie;* laquelle nation, dans ses diverses migrations à travers la péninsule hellénique, a dû se partager dès l'abord en plusieurs courants dont l'un vient s'arrêter en *Italie*, et dont l'autre, ramifié lui-même, s'établit à *Crestone*, à *Phlégra de Pallène*, dans l'*Élimiotide*, dans les presqu'îles de *Sithonie* et d'*Acte*, et s'étend jusqu'à l'*Épire*, où l'on retrouve sa trace.

Nous n'ignorons pas qu'il existe à l'égard de l'origine incertaine, et par cela même souvent controversée, des *Étrusques*, d'autres théories plus modernes, dont une les fait descendre directement des *Alpes rheti-*

(1) On ne connaît jusqu'à présent que deux exemplaires de ce précieux tétradrachme : l'un, celui que nous citons, est sans légende; le second, qui appartient à la riche collection du Collége Romain, est beaucoup plus important en ce qu'il porte l'inscription Ο Ε Ϛ Λ, qu'on a traduite par ΦΕΣV (Voy. l'*Aes grave*, p. 37. Tav. di *suppl.* clas. III, n. 9). Cependant si l'exemplaire de M. le duc de Luynes n'est pas le même que celui qui a été édité d'abord par Schachmann, et qui de ce cabinet aurait passé plus tard dans le sien, alors il en existe trois

ques, et pénétrer en Italie par la vallée du Pô, conséquemment repousse toute idée d'une colonie *lydienne*. Néanmoins si nous nous attachons de préférence au passage malheureusement trop peu explicite d'Hérodote, c'est que, suivant nous, la présence inattendue et simultanée de cette roue sur la monnaie de ces deux peuples, et par dessus tout la façon identique dont elle est exécutée, semble donner un assez grand poids à sa conjecture. Toutefois, nous sommes loin de vouloir confondre, comme on l'a fait (R. Rochette, *Colon. gr.*, I, p. 352-368), les *Tyrrhéniens de Cortone* avec ceux de *Crestone*, ni voir en eux les ancêtres des *Étrusques*. Nous admettons bien, dans une certaine mesure, que le berceau a pu être commun, mais les migrations qui en sont issues, et l'époqne de ces migrations sont entre elles essentiellement différentes. Au reste, cette question d'origine est extrêmement grave, et réclamerait, on le conçoit, de plus larges développements pour être traitée convenablement; ce n'est donc pas incidemment, moins encore dans une simple note, qu'on peut se permettre de la discuter; aussi nous bornerons-nous pour le moment à constater le rapprochement et à indiquer par à peu près le point de départ que nous serions disposé à choisir si plus tard nous nous décidions à l'aborder.

D'après ce qu'on est en droit d'induire, tant de la différence graphique des trois légendes que des pesées rapportées ci-dessus, pesées que nous devons à l'extrême obligeance de M. H. Cohen, lequel voudra bien en recevoir ici tous nos remercîments; il résulte 1° qu'à l'époque présumée où vivait ce *Derrhonicos*, c'est-à-dire suivant nous, vers les dernières années du VIe siècle avant l'ère chrétienne, si la manière d'écrire telle qu'elle se pratique d'ordinaire (de gauche à droite) était introduite, on n'avait pas encore pour cela renoncé complétement à l'ancienne, dite rétrograde, et que la forme des caractères particulièrement propres à l'alphabet archaïque, pour avoir subi déjà d'assez profondes modifications, n'en était pas moins encore employée indistinctement ou même simultanément (comp. les deux R et le Δ de la première avec les ꟼ et les ◁ des deux autres), fait utile à constater au point de vue paléographique; 2° que nous nous trouvons en face de trois véritables *octadrachmes* du système *olympique*, c'est-à-dire taillés sur l'échelle d'une *drachme* de 4,880, coupe monétaire sinon tout à fait nouvelle, du moins excessivement rare pour la Macédoine, où jusqu'ici, si l'on excepte trois pièces d'*Abdera de Thrace*, citées par M. de Prokesch-Osten (*Rev. numism.*, 1860, p. 266), et deux ou trois exemplaires AUTHENTIQUES (1) d'un précieux médaillon encore très-peu

(1) Nous avons souligné avec intention le mot *authentique*, parce qu'à diverses reprises il nous a été démontré par l'observation que la plupart des exemplaires de cette médaille qui circulent en Europe sont de fabrication moderne ou dues peut-être à des faussaires anciens, et qu'il faut apporter à leur examen la plus grande attention. Même l'exemplaire du Musée britannique et celui du Cabinet de France, dont néanmoins nous donnons la gravure pl. XXII, n° 3, laissent beaucoup à désirer, et ne sont pas, à nos yeux, entièrement à l'abri du doute. Nous en exceptons celui de M. le duc de Luynes et celui du Cabinet royal de Turin.

connu (1), lequel représente un personnage assis conduisant un char attelé de deux bœufs, les médailles les plus lourdes n'avaient encore présenté que des *hexadrachmes*.

Bien que le poids du premier, 34,70, soit un peu faible pour atteindre le poids normal, 39,04; néanmoins, cet écart, quelque sensible qu'il paraisse de prime abord, n'aura pas lieu de surprendre lorsqu'on voudra faire, comme il est juste, la part de l'usure assez considérable de la pièce, que la grande dimension du flan n'a pas peu contribué à augmenter, et qui, conséquemment, a dû lui faire perdre notablement de son poids primitif. Dans tous les cas et de quelque manière qu'on se retourne, il est impossible de songer à y voir un *hexadrachme*. Le taux normal de ce dernier étant de 29,280, non-seulement l'écart entre ce chiffre et 34,70 serait tout aussi grand, mais un excédant de cette nature, joint à la déperdition

(1) Deux mots à ce sujet : bien qu'il ne soit plus maintenant permis de douter que ces médailles d'un intérêt, on peut dire de premier ordre et dont il existe deux variétés également curieuses (l'une avec la triskèle au revers, l'autre avec une tête casquée au milieu d'un carré à peine saillant. Voy. pl. XXII, nos 3 et 4; le premier pèse 34,70, le second 34,40), n'appartiennent en propre à la région macédonienne par le volume, le genre de travail et la nature du sujet autant que par la provenance Néanmoins les numismatistes sont encore loin de s'entendre sur le choix précis de la place qu'il convient de leur assigner. Ceux-ci les donnent aux *Bisaltes* (duc de Luynes). Ceux-là aux *Orestes* (Musée britannique et cabinet du roi à Turin), ailleurs (Cabinet impérial de France), on se contente avec une prudente et sage réserve, de les ranger provisoirement à la tête des incertaines de la Macédoine; mais, à nos yeux, aucune de ces attributions n'est vraiment satisfaisante, et nous espérons le démontrer dans un prochain article qui traitera spécialement de ces monnaies. Toutefois, en attendant que nous puissions développer plus à loisir et avec une entière liberté d'esprit, l'opinion nouvelle que ce type nous suggère, il n'est pas inutile (ne fût-ce même que pour prendre date) de dire dès à présent que nous y voyons un produit à peu près certain de l'industrie particulière des *Odomantes*, nation puissante et belliqueuse, divisée en tribus, tantôt indépendantes, tantôt soumises à des rois, mais néanmoins toujours fédérées et extrêmement unies, laquelle nation, si l'on raisonne par analogie, ne peut pas ne pas avoir eu de monnaies, réputée comme elle est, de haute antiquité, pour avoir occupé les plaines les plus fertiles de la partie *nord* du *Pangée*, et pour en avoir de bonne heure exploité les riches mines conjointement avec ses voisins les *Bisaltes*, les *Orestes*, les *Edoniens* (Herodot., VII, 112). La différence de composition que l'on remarque entre les sujets gravés sur ces *octadrachmes*, et ceux des médaillons connus du système *thraco-macédonien*, desquels on peut les rapprocher, est pour nous un indice matériel péremptoire qu'on doit les considérer comme émanant d'un peuple différent qui, tout en adoptant le même procédé général de fabrication, aura senti la nécessité de le distinguer par un autre type. Si tant est que nous ne soyons pas aveuglé par une illusion, nous croyons être en mesure de démontrer l'extrême probabilité de cette proposition, autant du moins qu'on le peut espérer en pareille matière; et de plus, en nous appuyant sur la ressemblance frappante qui existe entre le type du troisième médaillon de *Derrhonicos* et les octadrachmes dont nous parlons, d'amener les numismatistes à reconnaître que ce roi inconnu n'a pu régner autre part que sur les *Odomantes*.

de matière occasionnée par le frai serait tellement singulier et insolite qu'il ne se comprendrait pas. Le troisième médaillon ne peut être sujet à contestation en tant qu'*octadrachme*, car il en remplit toutes les conditions (38,60 pour 39). Quant au second, dont la parfaite conservation dénote évidemment qu'il doit avoir à peine circulé, on doit encore le considérer comme tel et le joindre aux deux autres, malgré qu'il dépasse d'à peu près 1^{gr} 1/2 le poids voulu; ce qui, on en conviendra, devient en quelque sorte insignifiant eu égard au volume énorme de la médaille.

On pourra objecter à cette manière de voir que si, au lieu de raisonner d'après l'échelle dite *olympique*, on prend pour point de départ l'*étalon attique*, la résultante sera toute différente, à savoir qu'on aura à peu de chose près pour le premier un *octadrachme*, tandis que le second donnera inévitablement un *décadrachme* (l'*octadrachme attique* étant 34,00 et le *décadrachme* 42,51 ou 43,00, si l'on porte la *drachme* à 4,30 comme le veulent quelques métrologues). Mais alors comment, dans cette hypothèse, conciliera-t-on l'existence de ces deux coupes parallèlement avec celle des *hexadrachmes* connus, lesquels pesant tous entre 28,75 et 29,00 ne sauraient en aucun cas se rapporter au système *attique*, dont l'*hexadrachme* ne donne que 25,50? Et d'autre part, quelles raisons invoquera-t-on pour expliquer comment le même roi a pu avoir la pensée de créer des *octadrachmes* et des *décadrachmes* du système *attique*, en même temps qu'il frappait des *octadrachmes* du système *olympique?* Car, quoi qu'on fasse ou qu'on dise, on est forcé de reconnaître que le troisième médaillon a le poids juste (en déduisant la part du frai) d'un *octadrachme olympique* (38,60 pour 39,00). Il faudrait donc absolument avoir recours à plusieurs suppositions nouvelles toutes plus gratuites les unes que les autres, à savoir : 1° que, contrairement aux autres États de la Grèce, la Macédoine seule frappait déjà des *décadrachmes* dès la fin du VIe siècle avant J.-C., à l'effet de tenir lieu du *demi-statère d'or*, qu'on ne connaissait que comme monnaie de compte; 2° que le système *attique* y avait déjà pénétré, ce qui est en complet désaccord avec toutes les données historiques; 3° que du moment où nous sommes sûrs (puisque nous en possédons dans les collections la preuve matérielle et indubitable) qu'on émettait des *hexadrachmes* taillés sur l'échelle *olympique*, on aurait alors employé deux systèmes opposés de mesures chez le même peuple, à la même époque, et cela sans inconvénient, sans qu'il en résultât dans les transactions la moindre confusion! De pareilles suppositions ne sauraient, il nous semble, être acceptées par aucun numismatiste.

Il est donc plus rationnel de s'en tenir à notre première idée, et de croire que ces trois médaillons ne peuvent être autre chose que des *octadrachmes olympiques*, nonobstant les légères divergences de poids qu'ils présentent.

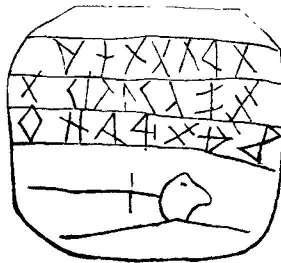
FERDINAND BOMPOIS.

UNE

INSCRIPTION A GRAVE-CREEK

I

Le monument dont nous donnons ici le fac-simile est resté jusqu'à présent privé d'interprétation, bien qu'il ait été découvert depuis de longues années. Notre attention a été appelée sur ce texte par deux récents travaux. Le premier, publié par la *Revue archéologique*, est de M. Gustave d'Eichthal, et traite des « Origines bouddhiques de la civilisation américaine; » le second est un Mémoire d'un savant américaniste de Londres, M. José Perez, « sur les relations des anciens Américains avec les peuples de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. » A l'appui d'une de ses assertions, ce dernier auteur cite l'inscription alphabétique qui a été découverte au mont Grave-Creek. Pas plus que ses devanciers il ne l'a lue ni traduite. Cherchons donc à la déchiffrer, quelque prétentieux que puisse paraître cet essai.



C'est dans la vallée du Mississipi, à l'ouest de la chaîne des montagnes de l'Alleghany et au sud des Grands Lacs, au sein de la grande montagne de Grave-Creek, dans le vallon de l'Ohio et à quelques lieues de Wheeling, que se trouve ce tumulus, lequel, selon les apparences, a probablement servi de sépulture à un Indien.

Depuis la Louisiane jusqu'aux bords des Grands Lacs, et s'étendant à Wisconsin et à Iowa, on remarque l'existence de ces monticules, sorte de pyramides de terre, qui deviennent parfois des circonvallations semi-militaires et ont fait l'objet de bien des recherches de voyageurs anglais à notre époque, et même lors des deux derniers siècles, comme il résulte du *Journal de* 1820 de la Société des Antiquaires américains.

On voit que l'attention du monde savant a déjà été appelée sur ces curieux vestiges d'une population antique et sur le fait de leur séjour politique dans ces parages. On le voit encore par les *Notes* sur la Virginie de Jefferson en 1791, par les observations de Carver en 1767, par celles de Lewis et de Clarke en 1805, et enfin par celles de quelques voyageurs et missionnaires français, mentionnées dans les écrits de Stoddart et de Breckenridge, et qui, selon sir Henry R. Schoolcraft, sont de peu de valeur. (*The early French travellers and missionaries appear to have been but little observant of this class of facts.*)

Ce point, qui intéresse tant les antiquités de Moundville et de Elizabethtown, deux villages des bords de l'Ohio, fournit pour la première fois une inscription authentique, trouvée en Amérique même, et servant à établir davantage la connexité des races orientales et occidentales. Ce tumulus n'est pas le produit d'une action géologique, d'une révolution ou d'une éruption de la terre; mais c'est une construction artificielle, dans la forme d'un cône tronqué, mesurant à sa base près de 820 mètres de circonférence (900 *yards*), et diminuant successivement en largeur, au point de n'avoir au sommet qu'environ 46 mètres de circonférence (50 yards). Sa hauteur est de 69 pieds, en comptant depuis le sommet du plateau élevé sur lequel repose la construction qui se trouve placée sur la partie supérieure de la plaine, c'est-à-dire à environ 70 pieds au-dessus du niveau de la rivière de l'Ohio, laquelle en est éloignée d'un quart de mille. Placé à l'extrémité la plus élevée, le spectateur a devant lui une vue pittoresque et très-variée : de toutes parts se présentent à ses yeux les accidents du terrain, le canal, la rivière, les plaines et les vallons, qui l'entourent, à droite et à gauche, au nord et au sud. S'il est vrai, comme on peut le supposer, que c'était un autel destiné à recevoir les sacrifices humains (1), on ne pouvait ériger de monument mieux situé comme point de mire des spectateurs.

M. Schoolcraft, dont la mort est une perte si sensible aux améri-

(1) Sur ces sortes de sacrifices, voyez Charles de Labarthe, *les Sacrifices humains au Mexique* (brochure in-8, 1862)

canistes, a visité cette ruine curieuse et a pu se rendre compte de la température qui règne là au mois d'août, du froid singulier qui s'y soutient sans discontinuité, au point de cristalliser les gouttes d'eau qui percent les murs. Cet érudit voyageur a dessiné sur place les objets divers qui s'y trouvaient, pour les décrire ensuite en détail, comme il l'a fait depuis. Quant à l'inscription qui nous préoccupe et dont il avait eu connaissance, il ne s'est pas contenté de la reproduire à la lueur des torches qui éclairaient sa marche chancelante à travers ce tumulus; il en a pris une première empreinte à la cire, d'après laquelle on a exécuté un estampage en plâtre et exécuté le double dessin (la face et le revers), afin que l'on ne cherchât rien vainement sur le verso, et il en a orné son mémoire (1). Il en donne ensuite une description détaillée, d'autant plus minutieusement exposée qu'il avoue ne pas pouvoir l'expliquer, ni même présenter une conjecture quelconque, tout en reconnaissant qu'il faut y chercher des caractères phéniciens ou une écriture quelconque analogue, qui en serait dérivée, tel que l'ancien creek, l'étrusque, le runique, l'ancien gallie, le vieil erse, le phénicien ancien et le moderne (relativement parlant), l'anglo-saxon, le celtibérien, et enfin l'appalachien, toutes sortes d'écritures dont on peut, en cherchant bien, retrouver là des traces. Selon cet auteur, la pierre est d'une matière compacte; c'est un morceau de caillou dur, fragment petit, assez plat, mince, de forme ovale, de l'espèce commune grise (*sandstone*), ayant dans sa plus grande longueur un pouce trois quarts, en largeur un pouce et demi, et en épaisseur près d'un cinquième de pouce. Sa dureté est suffisante pour résister à la gravure d'un couteau. Sa couleur est trop foncée pour être naturelle et paraître résulter de son teint propre; elle peut être le produit d'une peinture, ou bien l'effet d'une longue inhumation continue, au milieu d'objets charbonneux, avec lesquels la pierre se trouvait en contact. Les bords seuls paraissent avoir été travaillés; mais les deux surfaces, passablement lisses, sont évidemment telles par suite de quelque frottement naturel, préalable bien entendu à la gravure; et le revers dénote cela d'une manière plus caractéristique, par ses petits creux ou fossettes.

En outre, tous les caractères sont complétement marqués, bien lisibles, et aucun d'eux n'est effacé ou rendu méconnaissable, comme

(1) « Observations respecting *the Grave-Creek Mound* in western Virginia, the « antique inscription discovered in its excavation, and the connected evidences of « the occupency of the Mississipi valley during the Mound period, and prior to the « discorverie of America by Columbus, » with plates (in-8, 1844).

cela n'a lieu que trop souvent sur bien des inscriptions. On s'étonnerait même à bon droit de cette netteté d'écriture peu profonde, et l'on pourrait être porté par là à douter de son authenticité et de son ançienneté, si nous n'étions rassurés à cet égard par deux considérations; c'est que : 1° cette conservation étonnante s'explique par une circonstance particulière à ce document, par son enfouissement séculaire au fond du tumulus. dans lequel l'inscription était à l'abri de l'air et des ravages du temps; 2° si l'on pouvait douter de la valeur intrinsèque de cette pièce, on serait aisément convaincu de son originalité par le voisinage d'autres objets curieux, dont la provenance est certainement indigène. Il suffit de rappeler, comme preuve à l'appui. le voisinage d'un squelette ayant au bras un bracelet de cuivre, la présence d'ornements personnels de grands dignitaires, ou de chefs célèbres, découverts en cet endroit, et intéressant l'archéologie spéciale relative à cet ordre de faits nouveaux et de fouilles précieuses, que l'*Expédition scientifique du Mexique* peut venir enrichir. Ce sont : des pierres précieuses, des armes. des grains de chapelet, des bracelets, des colliers antiques du Nabekowagun, des poignets en métal, etc.

Dans le système analogue des Grave-Creek flats, il y a encore d'autres monticules un peu plus petits, dans lesquels se trouvent également des vestiges antiques, de vraies reliques de la population aujourd'hui perdue, ou ignorée, qui a dû habiter ces environs. Les objets trouvés sont les suivants : 1° une pierre imagée de forme sphérique qui représente peut-être un globe ancien; 2° une pierre ornementale sculptée, souvenir héraldique; 3° un tube antique du Syphon, instrument de télescope (invention qu'on s'étonne à bon droit de retrouver dans une forme primitive et grossière); 4° des anneaux de porphyre; 5° l'image assez informe d'un être humain, qui semble avoir servi au culte idolâtre.

Comme, d'après sa formation gigantesque, le tertre dont il s'agit ici paraît être d'une haute antiquité, il se pourrait que les caractères empreints sur cette espèce de médaille en pierre jetassent quelque jour sur cette classe de monuments.

II

On reconnaît, à première vue. que l'inscription dont il s'agit ici n'est évidemment écrite dans aucun des genres imagés dont on faisait usage au Mexique, ni en signes mnémoniques, comme au Pérou.

— Il est inutile de s'arrêter à la supposition de M. Turner, professeur d'hébreu au *Union theological seminary* à New-York, qui, frappé du rapport qu'il y a entre le nombre de ces lettres et celui de l'alphabet hébreu, a pensé qu'il fallait y voir un alphabet sémitique reproduit tout au long; il suffit, pour rejeter cette supposition, de regarder l'inscription, et tout lecteur, orientaliste ou non, y trouvera plusieurs caractères répétés maintes fois, ce qui prouve que ce n'est pas un alphabet. L'on ne saurait pas non plus, une fois la comparaison faite, y reconnaître avec feu Rafn (le savant secrétaire de la Société des Antiquaires de Copenhague) des caractères runiques, dont la forme serait plus rapprochée des anciennes runes anglo-saxonnes que des runes usitées dans les pays du Nord avant l'introduction du christianisme ; ce serait une hypothèse peu fondée. Il faut donc chercher un rapprochement dans les alphabets phéniciens.

L'inscription se compose de trois lignes parallèles, ayant chacune sept caractères, dont un grand nombre se reconnaissent distinctement, à première vue, comme phéniciens. Les autres, moins précis, ne doivent pas être présentés comme provenant de quelque alphabet ultérieur et mêlés aux premiers d'une façon désordonnée : au lieu de supposer l'immixtion hétérogène de l'étrusque, du celtibérien, de l'anglo-saxon, ou de quelque autre idiome disparate, il vaut mieux admettre que la population nomade qui s'est servie de ce caractère avait corrompu le langage de ses ancêtres et altéré leur écriture dans quelques-uns de leurs signes, tout en conservant intacts la plupart d'entre eux. Ce n'est pas une hypothèse gratuite, mais un fait confirmé par d'autres inscriptions phéniciennes, qu'on voit dans le recueil des *Monumenta Phœniciæ* de Gesenius; bon nombre de leurs caractères ont été oblitérés par les gravures, et n'ont pas été maintenus dans leur pureté primitive, soit parce que, éloignés de la métropole, les bons modèles faisaient défaut dans un territoire où si peu de gens connaissaient l'usage de l'écriture ; soit parce qu'un long espace de temps avait produit les mêmes effets que les grandes distances. Les caractères sont donc tous de même origine, mais avec cette particularité qu'ils sont tous anguleux, ce qui tient sans doute à l'instrument grossier du graveur qui ne permettait pas d'arrondir les traits.

En admettant donc qu'il faut chercher là quelques mots sémitiques, l'on est autorisé à commencer la lecture par la droite et à la continuer de même, après avoir cherché vainement à trouver quelques mots intelligibles en commençant à lire par la gauche, ou en l'épelant par βουστροφηδὸν (en zig-zag). Ce dernier mode, nous l'avouons, nous avait charmé par sa singularité, par sa rareté, presque par son

excentricité même; et l'idée nous en avait été suggérée par sir Schoolcraft, qui, tout en ne donnant ni explication, ni lecture, mais une simple transcription matérielle, un fac-simile dessiné d'après nature, présente deux observations sur les deux caractères à droite de la troisième ligne, qu'il nomme les deux derniers, sans hésiter un instant et sans soupçonner, ni laisser douter, qu'ils peuvent aussi former le commencement de la ligne. Voici ces deux observations : d'abord, le caractère en forme de sablier ou de croix fermée, X, qui est le dernier en partant de la gauche (ou le premier de la dernière ligne, par la droite), est le seul qui soit placé un peu en dehors du niveau (assez symétrique) des autres caractères de ces trois lignes qui se suivent parallèlement. Ce caractère final peut ressembler à quelque signe idéographique ou hiéroglyphique, et sa position serait ainsi justifiée, selon cet auteur. Mais nous ne pensons pas qu'il faille, pour si peu de déplacement, chercher une cause aussi lointaine; elle est toute matérielle, on peut dire toute locale, et tient à la disposition de la pierre, dont la forme ovale n'offrant plus, à cette place, assez d'étendue pour la gravure du texte, a obligé l'ouvrier de pencher un peu ce signe pour suivre la coupe du caillou. C'est un fait qui nous arrive fort souvent, d'une manière analogue, quoiqu'à l'inverse : si, en écrivant, l'étendue d'un mot ne permet pas de le placer à la fin de la ligne, on écrit en descendant un peu au-dessous du niveau, sans l'écrire en deux morceaux et sans user de la faculté du trait-d'union; jamais on n'irait chercher dans ce fait la présence d'un idéogramme. L'on ne saurait donc prendre cette remarque au sérieux, et sacrifier le bon sens au besoin de conjecturer.

La seconde observation, imaginée probablement en conséquence et comme suite de la première, n'est guère plus fondée, parce qu'elle se base sur la même hypothèse. L'avant-dernier signe (ou le deuxième par la droite) peut représenter, ainsi que cela résulte d'un signe hiéroglyphique des aborigènes de ce continent, une lettre d'écriture figurative ou un idéogramme, figurant souvent l'image de la mort, l'épée tranchante, et par suite une personne tuée. On le trouve aussi à la fin de deux anciennes inscriptions mentionnées dans Gesenius, et faisant la fonction de terminaison finale, sans rien ajouter au sens. Mais ce n'est là qu'une pure conjecture.

Il faut donc, faute de mieux jusqu'à présent, revenir à notre première proposition et chercher s'il se trouve là quelques termes d'origine sémitique; il est bien entendu que ce terme de *sémitique* ne circonscrit rien ici, et comprend les idiomes de l'Asie et même de l'Afrique.

Notre document est d'autant plus curieux qu'il nous semble presque unique, et que nous n'avons pas d'éclaircissements ni de renseignements à chercher ailleurs; du moins nous avouons n'avoir connaissance de rien de pareil, en dehors de l'inscription bilingue de Thugga, moitié phénicienne, moitié lybienne, qu'il y a peut-être lieu de rapprocher de celle du Grave-Creek.

Le savant Jomard s'en est occupé à deux reprises devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres. « Frappé, dit-il, dès le premier moment, de la ressemblance des caractères avec les signes gravés sur les rochers dans les déserts de l'Afrique septentrionale, je n'hésitai pas à la signaler dans une note précédente, et même à attribuer à trois de ces caractères une valeur littérale, savoir : celles du *daleth*, du *noun*, du *teht*, et même celle du *samech*, par un certain signe dont la forme pouvait se confondre aisément avec une autre figure, dont la valeur est la labiale *beth;* puis j'en trouve cinq et même plus. »

La lecture de l'inscription de Thugga est confirmée par la valeur des caractères des Touariks : ainsi le מ (mem) est]; le ר, ◊ (res); le ט, + ; le ל, ‖ ; le נ, /; le ב, Θ. Mais il y a des différences pour d'autres lettres; peut-être sont-ce des signes homophones : ainsi le ד touarik est Λ, au lieu de ⊓; le ק, ⁝, au lieu de ⫙; le ש, Θ, au lieu de C et Z; l'*iod* S au lieu de Z. En outre, le signe ⊐, le même peut-être que ⫙, a la valeur ש (schyn), au lieu de la valeur ק (koph). Ce n'est que par la comparaison de plusieurs inscriptions touarikes que l'on pourra compléter cet alphabet sculpté et aller plus loin dans l'investigation du sens des inscriptions.

Il faudrait donc, selon ce savant, adopter à peu près cette transcription :

ט (?) ד ט ת ט ד
ה כ ס (?) ה נ ou ס ט
ס ט (ou ج) ה ת ד ת ר .

et lire : ... DET THATOD HHESSAS KHANAT (ou *Khasat*) SETH HHATOD TOR (ou *Ithaf dothor*).

On ne peut risquer aucune conjecture quelconque, dit Jomard. « Peut-être toutefois le dernier mot, en permutant selon l'usage le ל (lam) et le ר (resch), produirait *dothol* ou *suthol*, c'est-à-dire l'ancien nom de *calama*, et ce mot désignerait, par exemple, la ville natale du guerrier enseveli dans ce monument. Ce n'est là, bien en-

tendu, qu'une simple hypothèse tout à fait gratuite, à laquelle je n'attache aucune importance. »

En effet, il ne serait guère aisé, même à des savants plus compétents que nous, et à de meilleurs juges, de trouver un sens dans l'assemblage de ces lettres. En outre, lorsqu'il importe, pour préciser une lettre, de recourir aux deux ou trois copies qui en existent, il se trouve malheureusement qu'elles sont fautives, ou du moins qu'elles diffèrent l'une de l'autre. Si nous consultons la partie lybienne de l'*inscription de Thugga*, exposée par M. de Saulcy (1), nous y trouvons que le mot punique בן, *fils*, y est constamment représenté par le mot numidique composé de deux traits horizontaux : =, ce qui manque ici. Elle peut fournir, du moins, la justification de la manière de lire d'autres lettres :

« De la contre-partie numidique du mot *sobaram*, il ne reste que deux caractères, qui tous les deux se présentent pour la première fois; mais, comme l'un et l'autre reparaissent dans plusieurs noms propres, transcrits lettre pour lettre, et toujours avec la même valeur, il n'est pas possible de se refuser à admettre que le signe O est l'équivalent du ר punique (resch), et le signe Ƹ, qui n'est que le *sigma* grec rétrograde, l'équivalent du ש (sin) punique. Remarquons en passant que le ר (resch) numidique est exactement le même que celui des écritures ibériques. »

Plus loin, M. de Saulcy ajoute les deux remarques suivantes, si importantes pour notre texte : « 1° le signe semilunaire reconnu pour un ס dans le nom *ourasoun* de la quatrième ligne est bien différent dans l'écriture numidique du signe en forme de sablier, qui pourtant, dans un nom propre de la sixième ligne, est certainement l'équivalent de la même lettre punique ס. Il en faut conclure que l'idiome numidique comportait des délicatesses de prononciation dont le punique ne tenait aucun compte. Cette même remarque est également suggérée de point en point par la vue des deux caractères numidiques essentiellement distincts qui, dans le nom *Iophmathat* de la première et de la troisième ligne et dans le nom *oudostor*, représentent la même articulation.

L'autre remarque porte sur une précaution graphique fort simple et fort curieuse. Voici ce dont il s'agit : des traits verticaux juxtaposés pouvaient, dans l'écriture numidique, donner lieu à des erreurs de lecture; en effet, le ז est représenté par un seul trait, le ל l'est par deux traits accouplés; de telle sorte que si trois ou quatre traits

(1) *Journal asiatique*, février 1844 (4e série, t. I, p. 101 et suiv.).

se rencontraient de suite dans un même mot, il y aurait impossibilité absolue de lire ce groupe de lettres, si une précaution quelconque ne venait enlever toute chance d'erreur : c'est précisément ce qui a lieu; et dans le texte numidique, quand un ל est suivi d'un autre ל ou d'un ז, ou réciproquement, une inclinaison bien marquée est donnée au dernier des deux caractères, de telle sorte qu'il n'est pas possible de confondre les valeurs des signes à prononcer.

Dans le tableau joint à ce travail, voyons l'ensemble des caractères, comme nous en avons besoin pour notre lecture, et voici ce qu'ils donnent

ט ה ד ג ב
Z Ч (?) H T Θ
ת שׁ ר ף ס ך
+ פ ζ ʊ ⴳ ⋈ ⊓

En adoptant ce mode de transcription par les caractères hébreux correspondants, il faut lire notre inscription de la manière suivante et lui supposer deux caractères de la deuxième ligne couchés :

– ת פ פ ד – פ
פ T ⌐ ח – ⌐ (*sic*.
כ – – – כ ט ס

Les trois signes ‹ı›, qu'on trouve dans la seconde ligne de la pierre américaine, rappellent, selon l'observation de M. de Saulcy, un signe polygramme celtibérien, lequel a pour valeur T. — Mais on reconnaîtra que nous n'en sommes pas plus avancés pour la lecture de l'ensemble.

On pourra, du reste, tirer peut-être un éclaircissement du rapprochement de ces signes avec la figure hiéroglyphique, symbolique ou imitative qui se trouve au-dessous du dessin; c'est, selon l'opinion d'un de nos orientalistes, l'image assez informe d'un poisson; selon l'avis de Jomard, c'est la représentation d'une tête portée sur une pique, et c'est là ce qu'il y a de plus probable : cela signifierait que la personne enterrée dans ce tumulus a été tuée dans un combat. L'image du crâne, quoique imparfaite, telle que la publie M. Schoolcraft, permet de reconnaître avec assez de certitude l'angle facial très-ouvert. Mais elle ne possède pas les caractères distincts du type américain, tels que les établit le docteur Morron (1). En effet, l'occiput

(1) *An Inquiry to the distinctive characteristics of the aboriginal race of America* (Philadelphie, 1840, in-8).

est rond, au lieu d'être aplati; le front est élevé et droit, au lieu d'être bas et porté en arrière; le *vertex* est horizontal, au lieu de s'élever. Les autres traits ostéologiques, qu'on ne peut pas apprécier dans un profil, sont peut-être aussi discordants.

III

Nous revenons donc à notre première conjecture, à savoir, d'y rechercher un assemblage de caractères phéniciens oblitérés, et voici ce que les hypothèses permettent d'y reconnaître : Sur les sept caractères de la *première ligne*, on reconnaît distinctement le second, le sixième et le septième; la troisième des lettres, X, s'y trouve tracée trois fois, et une fois encore à la fin de la ligne suivante. Elle ne se trouve pas dans l'alphabet primitif; mais si l'on cherche parmi les inscriptions postérieures, surtout parmi celles des colonies où l'écriture s'est modifiée le plus sensiblement, on peut y voir un מ. Avec l'admission de ce caractère comme tel, joint au ר suivant, on peut former le terme plutôt chaldaïque qu'hébreu מר, signifiant *maître*, *guide*, *chef*. Le troisième caractère, en supposant que le lapicide ait un peu allongé le trait de gauche, serait un ג, ce qui, avec les deux caractères suivants déjà reconnus pour מ, et le sixième, qui est nettement un ת, donne le mot גמגמת. Ce mot ne se trouve pas en hébreu sous la forme actuelle, mais la racine en existe dans la Bible même, et elle est mise dans la bouche du prophète Habakuc (I, 9), sous la forme à l'état construit : מגמת, où elle a le sens de : *assemblée*, *réunion*; il s'agit dans ce passage d'une foule, « d'une quantité de visages regardant en avant, » pour se précipiter sur l'ennemi (1); par extension, ce terme signifie *troupe*, *armée en expédition*, *colonie*. Dans le même sens et d'une manière identique (sauf le redoublement de מ resté simple), ce terme se lit גמת dans une des inscriptions phéniciennes (*Eryc.*, l. II) recueillies par Gesenius dans ses *Monumenta* (p. 349, *a*). Comme le caractère suivant est un א bien distinct et qu'il n'y a eu sur les inscriptions ni lettre quiescente, ni finale paragogique, il doit nécessairement se joindre à la deuxième ligne; et l'on serait volontiers entraîné à retrouver là le relatif si fréquent אש, *qui*. Cependant l'on hésite à lire ainsi ce mot, car nous n'avons pas encore eu ailleurs un ש ainsi tracé et semblable

(1) C'est, il est vrai, un ἅπαξ λεγόμενον, nécessairement douteux; et il signifie, selon certains commentateurs : l'*aspect*

par sa position au premier caractère de notre seconde ligne, qui est analogue au signe ץ, en numidique. Notre hésitation ne serait pas aussi grave, si le caractère, au lieu d'être oblique, était placé horizontalement; mais la rondeur de la pierre a sans doute nécessité la courbe de la ligne, qui dès la lettre suivante se redresse et reprend un chemin plus droit. Dans cette ligne, la troisième lettre est seule bien lisible et reconnaissable à première vue pour un ח; celle qui la précède se trouve parfois pour le א, et la suivante pour un ר déjà retourné vers la droite, analogue au P grec; ce qui donne l'assemblage אחר et représente soit l'adjectif *autre*, soit la préposition *après, derrière*. Si l'on rectifiait un peu la juxtaposition des trois signes suivants (mis au même niveau pour la conformité de la gravure ou par le parallélisme des lignes), si l'on abaisse le premier signe et que l'on rehausse le troisième ou avant-dernier, on aura la forme essentiellement sémitique נזל, qui en hébreu signifie *couler, ruisseler* (*Exode*, ch. XV, v. 8), et qui se rapporte peut-être à la rivière voisine de l'Ohio; elle a en chaldéen le sens de *marcher*, par allusion à l'émigration dont il s'agirait ici. Enfin, le dernier caractère, que nous avons supposé (faute de mieux) être un מ, représente, soit la forme du participe, au masculin pluriel, du verbe précédent, soit la préposition מן, *de*, qui est apocopée pour se joindre au mot suivant.

IIIe ligne. — La première lettre, semblable au sablier, se rapproche trop du ק phénicien pour que l'on n'y voie pas cette lettre, au lieu d'y rechercher le symbolisme du *temps* et de penser à découvrir un signe hiéroglyphique au milieu d'une écriture alphabétique. Il faut avouer que les deux lettres suivantes sont loin d'être aussi faciles à déterminer, difficulté notablement augmentée par la diversité des copies faites sur l'original. Cette diversité nous sert de garant nouveau pour appuyer les témoignages d'authenticité invoqués plus haut en faveur de l'origine de notre document; mais c'est là, en ce moment, un triste avantage, fourni aux dépens de la lecture, de l'interprétation et de l'intelligence du texte. L'une de ces copies diverses semble avoir les deux lettres אי, *île*, ce qui n'est pas inadmissible dans ce passage. Cependant, si le quatrième caractère, complétement original et que nous trouvons ici pour la première fois, est admis comme ת, il faudrait lui adjoindre une ou deux lettres précédentes et lire ית ou אית; c'est l'article défini *le, la*, à l'accusatif, très-fréquent sur les inscriptions. — Les deux caractères suivants, cinquième et sixième, que nous n'avons pas non plus pu retrouver ailleurs, nous semblent, après maintes confrontations, devoir représenter ד et ת et former le

mot דת *loi, règlement.* C'est le mot biblique qui se trouve une fois dans le *Pentateuque* (Deutéronome, ch. XXXIII, v. 2) et souvent dans le livre d'Esther, sans être cependant hébreu, ainsi que M. Munk l'a démontré dans l'une de ses leçons d'hébreu au collége de France. Ce terme est de l'ancien perse, et provient de la racine sanscrite *dha* et *da*, *fixer*, *constituer* et *donner*, *placer*; en grec δίδωμι et τιθήμι (d'où Θήμις la *justice*, du primitif θεῶ). Enfin, le dernier caractère, dans la forme d'un losange, ◊, peut être soit un dessin ou enjolivement final, soit le O phénicien, généralement rond comme l'*œil* qu'il représente, et qui a été ici angulé à l'instar de tous les autres caractères: il serait inutile de s'arrêter à la supposition que c'est là le ט étrusque, bien qu'il lui ressemble fort; car cette intercalation ne nous avancerait pas pour l'interprétation, et ne serait qu'un embarras de plus. Si l'on veut bien y voir un ע, on peut supposer que c'est l'initial du mot עולם, qui signifie d'abord *monde*, puis *fixe*, *durable*, *éternel*, et nous aurions l'expression דת עולם, *loi stable*, ou *statut*, *règlement immuable*.

En somme, voici quel en serait à peu près le sens :

« Le chef de l'émigration, qui s'est rendu ensuite dans ces lieux (ou l'île), [a fixé (?)] ces statuts à jamais. »

בר גממת א
ש אחר נזל מ
ק אית דת (ע')

La personne dont il s'agit ici, le grand chef, serait précisément celui qui a été enterré dans ce tumulus, ainsi que nous l'avons vu précédemment d'après les objets divers enfermés avec lui selon l'usage d'alors, et si précieusement conservés dans ce sépulcre.

Voilà le sens qui nous avait paru admissible à une première interprétation.

Cependant, — nous nous hâtons de le reconnaître, — cette explication laisse beaucoup à désirer, tant pour la suite et l'enchaînement des idées que pour l'interprétation même de certains termes. L'on se souvient des erreurs assez graves auxquelles un illustre hébraïsant, le célèbre Gesenius lui-même, s'est exposé en commentant quelques documents de sa collection de monuments phéniciens. Il est donc permis, après un tel savant, de commettre des bévues, lorsqu'il s'agit de déchiffrer un assemblage de caractères dont un grand nombre se trouvent là sans précédents, par conséquent sans détermination ni lecture précises.

Dans notre incertitude, nous nous sommes adressé à un érudit fort versé dans cette sorte de travail, à M. Oppert, que ses *Etudes assyriennes* et son *Expédition en Mésopotamie* ont familiarisé avec le déchiffrement des inscriptions, non-seulement cunéiformes, mais encore phéniciennes. Après en avoir référé à ce savant, qui admet en partie le commencement de notre lecture, mais en modifie le reste, nous avons adopté l'explication suivante :

I[re] *ligne*. — מרגם מת א

Les quatre premiers caractères forment ensemble le mot hébreu מרגם, dont on retrouve l'équivalent dans la Bible, au livre des *Proverbes* de Salomon (ch. XXVI, v. 23), sous la forme מרגמה ; c'est même là plus qu'un équivalent, c'est le terme lui-même, prononcé avec la ponctuation analogue complétement identique, mais avec une seule distinction, plutôt orthographique que grammaticale, l'addition du ה final, provenant de ce que les Hébreux ne ponctuent pas la dernière consonne et qu'en conséquence le מ, troisième radicale, a été suivi d'une lettre quiescente. Ce mot vient de la racine רגם, *lapider*, et signifie *tas de pierres, tumulus*, ainsi que cela résulte d'un hémistiche des proverbes : כצרור אבן במרגמה, « comme un bouquet de pierreries sur un tas ou monceau de pierres (1) ; » ce terme s'adapte parfaitement à notre monument, les deux lettres suivantes forment le mot מת, *mort*, complément du mot précédent : « tumulus du mort, » ou *sépulcre*. Le dernier caractère se joint à la *II*[e] *ligne*, et se lit avec le premier signe : אש, *qui*, *que*, ainsi que nous l'avons déjà vu. Les trois lettres suivantes peuvent se lire הכו, troisième personne plurielle du prétérit, à la seconde forme, ou *piel*, de la racine הכה, *frapper*, *tuer*, et signifieraient *ils ont frappé*, c'est-à-dire *on a frappé ;* ou bien encore הכלה forme *hophal* (troisième passive) du verbe כלה, *achever*, *massacrer*, avec suppression du ה final quiescent. Mais si la lecture du ל nous plaît fort, l'expression semble moins juste. La lettre suivante, brisée au milieu, nous laisse dans le doute, et nous oblige à conjecturer la présence de la lettre פ ; si

(1) Comme pour tous les ἀπαξλεγομένα, les traducteurs ne sont pas d'accord à ce sujet : selon les Septante, ce terme désigne l'instrument avec lequel on lance les pierres de la fronde, et le verset voudrait dire : « Comme un bouquet de pierres dans une fronde, ou lancé avec la fronde. » Selon Joseph Kimchi, c'est dans la racine ארגמן (pourpre) qu'il faut chercher ce terme, et le sens serait : « Si l'on enveloppait une pierre (commune) dans un *drap de pourpre*, un drap fin. » Mais le premier sens est le plus simple et le plus probable.

l'on se souvient de nouveau que les quiescentes se suppriment, on peut sous-entendre l'addition d'un ה, *h* muet, et former le mot פה, *ici;* l'ensemble du sens, jusqu'à ce passage, peut donc être : « Tombeau du mort qu'on a assassiné ici, » et la phrase s'arrête là. Ce qui suit est une sorte d'invocation, analogue à celles que présentent la plupart des inscriptions funéraires. Le signe ⟨|⟩, lu par M. de Saulcy T, doit être une imitation, — tracée en angulation bien marquée, et en remplaçant le cercle par un trait vertical, — du monogramme carthaginois (O) qui se lit בעל, *seigneur*, *maître*. Ce vocatif est suivi nécessairement d'un verbe à l'impératif, dont la première lettre מ, avec les deux suivantes, au commencement de la *IIIe ligne*, forme l'appellatif מקט (ou impératif). Cette racine, qui n'existe pas sous cette forme en hébreu, a été retrouvée en assyrien, à la forme *schaphal* dans le mot שמקט, ainsi que l'a montré M. Oppert dans ses *Etudes assyriennes* (p. 196); elle signifie *coupe, brise*. En supposant même que le מ soit une lettre préformative, les deux lettres radicales suivantes suffisent pour reconstituer la racine arabe قطع, *couper*, au figuré : *décider* (trancher une question), dont la dernière lettre gutturale a pu être affaiblie, puis supprimée, à titre de quiescente. Le reste, en ce cas, se devine pour ainsi dire; ce sont les mots יד רצח, *la main de l'assassin*. Cette proposition est l'expression de la vengeance, formulée par les parents et amis du défunt, auxquels incombe ce devoir, ceux que la Bible appelle גאל הדם « le vengeur du sang répandu; » et comme l'assassin est probablement resté ignoré, on appelle sur lui la vengeance céleste. Ces deux lignes se lisent donc :

ש הכ[ו] פ(ה) .בעל מ
קט יד רצח

Avant de résumer, rappelons encore une conjecture que nous propose M. Oppert pour la seconde ligne; ce serait de la lire :

אי[ש זך לפ[י] בעל מ

« un homme *pur* devant Baal, » et le reste comme ci-dessus. Il faudrait sous-entendre deux י quiescents, ce qui est bien possible; mais ce qui est moins admissible, c'est que la seconde lettre soit un ז, et que לפי soit à la place de לפני, *devant*, dans le sens de : *aux yeux du Seigneur*.

En somme, voici quelle serait la traduction : « Sépulture de celui « qui a été assassiné en cet endroit. Puisse Dieu (pour le venger) « frapper son assassin, en lui tranchant la main, l'existence. »

C'est là une interprétation proposée avec hésitation et avec les moindres scrupules, comme s'il s'agissait d'un texte bien défini, sur lequel il n'est pas permis de se tromper.

L'inscription n'a que trois petites lignes, composées d'un petit nombre de mots. Mais la conclusion qu'on peut en tirer n'en est pas moins importante : elle prouve d'abord qu'on a employé dans l'Amérique primitive un système d'écriture alphabétique, probablement issue de la même souche que nos caractères ordinaires, si ce n'est le phénicien lui-même : c'est là un premier résultat philologique. Ensuite, la présence de ce petit monument, avec tous les débris antiques qui l'entourent, démontre d'une manière irrécusable le degré de civilisation des habitants autochtones, dès les temps les plus reculés.

Moise Schwab.

LES

ARMES DE PIERRE

DE MARATHON

On trouve fréquemment sur le champ de bataille de Marathon des objets antiques dont l'origine et la présence en ce lieu doivent être rapportés sans le moindre doute à l'immortelle victoire de Miltiade. Le Cabinet des médailles possède un cylindre et un beau pendant de collier de doryphore perse trouvés dans le marais où s'engloutit une partie de l'armée de Datis et d'Artapherne. J'ai vu moi-même entre les mains des paysans du village de Marathon, dans les cinq visites qu'il m'a été donné de faire à cette localité à jamais illustre, plusieurs dariques d'or, un scarabée phénicien en jaspe vert, et un cône de chalcédoine portant sous le plat une gravure que son style indiquait indubitablement comme provenant des contrées situées sur les bords de l'Euphrate.

Mais les objets qui se découvrent le plus habituellement à Marathon sont des armes, et particulièrement des pointes de flèches.

Tout le monde sait qu'à l'extrémité de la plaine qui vit une poignée d'Athéniens et de Platéens détruire les innombrables légions des Asiatiques, tout auprès du rivage de la mer, s'élève encore aujourd'hui le tumulus, mentionné par Pausanias, sous lequel les citoyens d'Athènes, tombés dans cette glorieuse journée, reçurent la sépulture. On n'y a encore jamais entrepris de fouilles régulières, mais il est impossible de donner quelques coups de pioche dans les flancs de ce tumulus sans amener au jour un assez grand nombre de pointes de flèches. Même chaque fois qu'une forte pluie en ravine les pentes on est sûr de trouver, en regardant attentivement le sol, quelqu'un de ces objets. Il semble que les Athéniens, pour honorer

leurs morts, aient rassemblé les traits lancés par les archers perses, dont le sol était jonché, et les aient mêlés à la terre du tumulus, transformant ainsi la tombe des défenseurs de la patrie en une sorte de trophée et les faisant reposer sous un amoncellement des armes des vaincus.

La majorité des pointes de flèches que l'on trouve ainsi chaque année dans les terres du tumulus de Marathon, et dont les paysans ont toujours quelques échantillons à vendre aux voyageurs, sont en bronze, très-courts, barbelés, à trois faces, avec une douille creuse dans laquelle s'emmanchait l'extrémité du roseau mince avec lequel les Perses fabriquaient leurs flèches (1). Mais on en trouve en même temps un assez grand ombre en silex noir, circonstance déjà notée par Dodwell (2) et par le colonel Leake (3).

Ces pointes en silex sont plus longues que celles de bronze; elles ont de trois à quatre centimètres de longueur. Elles sont taillées par éclats et non polies. Leur forme, toujours la même, est très-particulière, et diffère complétement de celles des pointes de flèches en pierre que l'on trouve dans nos pays d'Occident, forme exactement reproduite dans les objets analogues exhumés des tombeaux des îles d'Amorgos et d'Anaphé, comme je le disais dans le dernier numéro de la *Revue*. Légèrement courbées au sommet, les pointes de flèches en silex de Marathon ont trois faces et offrent à leur base une section triangulaire. Un dessin pris sur une de ces pointes, que j'ai recueillie moi-même en 1860 à la surface du sol, à la suite d'une pluie d'orage, donnera de leur type au lecteur une idée plus exacte et plus complète que ne pourraient le faire toutes les descriptions.



Ces pointes n'ont certainement pas été fabriquées en Grèce. D'abord leur forme, je le répète, est tout à fait différente de celle des pointes de flèches en pierre dont se servaient les populations primitives des contrées helléniques. Puis leur matière, le silex noir, ne se trouve

(1) Herodot. VII. 61.
(2) *Classical tour in Greece*, t. II, p. 159.
(3) *Demi of Attica*, 2[e] édition, p. 100.

que très-rarement en Grèce. Elles faisaient donc partie de l'armement de certains archers de l'armée perse, qui les avaient apportées avec eux.

Or, Hérodote, décrivant avec de grands détails l'armée à la tête de laquelle Xerxès envahit la Grèce, remarque que les Éthiopiens, qui formaient une portion considérable des archers dans les troupes des rois Achéménides, avaient des flèches courtes en roseau, avec une pointe de la même pierre dans laquelle ils gravaient leurs cachets : καλαμίνους ὀϊστοὺς μικροὺς, ἀντὶ δὲ σιδήρου ἐπῆν λίθος, ὀξὺς πεποιημένος, τῷ καὶ τὰς σφρηγῖδας γλύφουσι (1). Les lances des mêmes Éthiopiens avaient à leur extrémité une corne d'antilope aiguisée en guise de fer : πρὸς δὲ αἰχμὰς εἶχον · ἐπὶ δὲ κέρας δορκάδος ἐπῆν ὀξὺ πεποιημένον, τρόπον λόγχης. Il est difficile de ne pas croire qu'Artapherne et Datis avaient de ces archers éthiopiens dans leur armée et que ce sont eux qui ont laissé comme monuments de leur passage les pointes de flèches en silex noir que l'on découvre dans le tumulus de Marathon.

Mais, si nous ne nous faisons illusion, ce fait et le passage d'Hérodote, qui en fournit l'explication, ont une véritable importance archéologique. Voilà des armes de pierre dont la date, bien constatée, est seulement 490 avant Jésus-Christ, et dont se servaient des soldats embrigadés dans les armées du roi de Perse, exactement comme certains escadrons de Baskirs, qui servent dans les troupes de l'empereur de Russie, font encore usage de l'arc et des flèches en l'an de grâce 1867. Et les Éthiopiens qui employaient dans les guerres contre les Grecs ces traits à pointes de pierre n'étaient pas des sauvages, comme les Libyens armées de javelots en bois durci au feu, que Xerxès traîna à sa suite jusqu'à Salamine (2). Hérodote parle des cachets qu'ils se gravaient, σφρηγῖδας γλύφουσι, ce qui indique un état de culture déjà avancé et ce que n'ont jamais fait les peuples encore à l'âge de pierre. Il nous dit d'ailleurs formellement que c'étaient les Éthiopiens habitant les bords du Nil, immédiatement au-dessus de l'Égypte, οἱ ὑπὲρ Αἰγύπτου Αἰθίοπες, nation dont nous connaissons par de nombreux et importants monuments la civilisation et qui, des textes positifs nous l'apprennent, avaient été instruite par les Égyptiens, au moins neuf siècles avant Darius, dans l'art de la métallurgie et dans l'usage des instruments non-seulement de cuivre, mais encore de fer. Ce n'était donc pas faute de connaître les métaux et de s'en servir qu'ils faisaient en pierre la pointe de

(1) Herodot. VII, 69.
(2) Herodot. VII, 71.

leurs flèches et avec des cornes aiguisées celle de leurs lances, mais sans doute parce que les métaux étaient rares chez eux et qu'ils les réservaient pour des usages où il eût été plus difficile de les suppléer. N'y a-t-il pas là un précieux enseignement de prudence dans la distinction des âges du bronze et de la pierre, un avertissement de se tenir en garde contre la tentation d'attribuer immédiatement toute arme de pierre que l'on rencontre aux temps antéhistoriques et à l'état encore sauvage de l'humanité?

FRANÇOIS LENORMANT.

RECHERCHES ÉTYMOLOGIQUES

SUR LE NOM DE

QUELQUES AFFLUENTS DE LA SEINE

Dans le mémoire intitulé : *Prüfung der Untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens vermittelst der vaskischen Sprache* (1), M. Guillaume de Humboldt s'exprime ainsi : « On trouverait à peine « dans la Gaule, sauf l'Aquitaine et les côtes de la Méditerranée, un « nom de lieu qui ait véritablement les caractères distinctifs de la « langue basque (2)... En Bretagne et dans la région méridionale du « Danube, on rencontre quelques noms semblables ou identiques à « des noms espagnols dont l'origine ibérique ne peut être révoquée « en doute (3)... Mais ces analogies ne suffisent pas, suivant moi, « pour démontrer que les Basques aient possédé ou parcouru ces « contrées (4)... On peut penser que des migrations de peuples ont « eu lieu à des époques très-différentes. De chacune de ces migra- « tions il peut être resté des traces dans les noms de lieu. Mais l'éru- « dit doit suivre seulement celles de ces traces qui sont claires et qui « se montrent en grand nombre, et négliger celles qui restent isolées « çà et là. A l'époque dont datent les vieux noms ibériques trouvés « en Espagne par les Grecs et les Romains, des Ibères mêlés à des « Celtes habitaient cette péninsule; mais à la même époque les

(1) Berlin, 1821, in-4°.

(2) § 28, p. 95. M. de Humboldt cite ici comme faisant exception le nom des *Bituriges*. Il n'a pas la main heureuse. Ce mot est évidemment celtique. La première partie, *bitu*, s'explique par l'ancien irlandais *bith* (pour *bit*), génitif *betho* (pour *bitu*), monde. Quant à la seconde partie, *riges*, nominatif pluriel du thème *rig*, dont le nominatif singulier est *rix*, le sens en est donné par le vieil irlandais *rig*, roi (cf. le latin *rex*, *reges*, et le thème sanscrit *rag'an*). Voir Zeuss, *Gr. celt.*, p. 14.

(3) § 31, p. 107.

(4) P. 108.

« Ibères ne possédaient ni ne parcouraient ni la Gaule septen-
« trionale, ni les environs du Danube : les noms de lieu l'établissent
« clairement. Cela n'empêche pas que les Ibères n'aient pu faire des
« migrations plus anciennes, dont il subsiste des vestiges isolés.
« Ainsi l'on trouve dans différentes couches du sol des traces d'ani-
« maux vivants. Mais les couches qu'étudie l'histoire ne se distin-
« guent pas aussi nettement que celles de la terre. Tant que les monu-
« ments des anciennes migrations restent, comme ici, très-éloignés
« les uns des autres, le plus sage est de s'abstenir d'explications dans
« lesquelles il est si facile de se tromper (p. 110, 111). »

Telles sont les conclusions auxquelles M. de Humboldt a été conduit par l'étude de la nomenclature géographique de la Gaule, telle que nous la donnent les historiens et les géographes de la Grèce et de Rome. En se bornant à ces éléments d'information, il ne pouvait guère arriver à un autre résultat. Les noms des villes de la Gaule septentrionale, tels que ces écrivains nous les font connaître, sont évidemment presque tous empruntés à la langue des peuples qui habitaient ces villes au temps de la conquête romaine : ils sont gaulois.

Ils sont Gaulois parce que ces villes sont probablement pour la plupart de fondation gauloise. Si en effet on admet, comme quelques savants penchent à le croire, que les Ibères ont précédé les Gaulois dans l'Europe occidentale, on ne doit pas nécessairement en conclure que les Ibères aient fondé les villes de ce pays. Ils peuvent s'y être établis à un degré de civilisation où les habitudes exclusivement pastorales et agricoles des peuples s'opposent à la création de grandes agglomérations permanentes d'hommes et d'habitations. Dans le cas où cette hypothèse serait conforme à la vérité, ce ne serait pas dans les noms de villes qu'on devrait trouver la trace du séjour des Ibères en Gaule ; ce serait dans les noms qui appartiennent à la géographie physique, tels que ceux des cours d'eau, des montagnes, etc.

Mais les écrivains grecs et romains ne nous donnent que très-incomplétement la nomenclature des cours d'eau et des montagnes de la Gaule. M. de Humboldt n'a donc pu comparer d'une manière suffisante les noms des cours d'eau et des montagnes de la Gaule avec ceux de l'Espagne, ni avec les termes géographiques que lui fournissait le vocabulaire basque. S'il avait étudié ces noms sur les cartes actuelles et dans les documents du moyen âge, il serait peut-être arrivé à un résultat tout différent de celui qu'il a obtenu.

Nous n'avons pas la prétention d'entreprendre ici un travail com-

plet sur cette question, mais il est une partie de la France qui nous est particulièrement connue, et nous avons été frappé des analogies que présentent dans cette région certains noms de cours d'eau avec des noms de lieu que M. de Humboldt a donnés comme certainement ibériques.

Les principaux affluents de la Seine, dans le département de l'Aube, sont : à droite, l'Ource, l'Arce, la Barse, l'Aube et la Barbuise; à gauche, la Laigne, la Sarce, l'Hozain, l'Ardusson, l'Orvin. Nous laissons de côté l'Aube, la Laigne et l'Ardusson, dont nous n'avons rien à dire; nous parlerons des autres en suivant, à une exception près, l'ordre dans lequel la Seine les reçoit.

1° Ource. M. de Humboldt (§ 15, p. 30) mentionne deux villes d'Espagne appelées, l'une *Urce*, l'autre *Urse*, *Ursaon*, *Orson* (Ptolémée, II, 6; Pline, I, 139, 6; Auct. incert. de Bello Hispan., 41; Appien, VI, 12). Dans la première syllabe de ces noms il reconnaît le substantif basque *Ura*, eau; dans la seconde syllabe la finale basque *za*, qui veut dire abondance. La qualification d'eau abondante est très-bien appliquée à l'Ource, qui, à son confluent avec la Seine, contient presque autant d'eau que cette dernière rivière.

2° Arce. *Arsa*, ville d'Espagne (Ptolémée, II, 4; Pline, III, 1; Appien), porte, suivant M. de Humboldt, un nom d'origine ibérique qui s'explique par le substantif basque *Arria*, pierre, et par le suffixe *za* déjà cité, qui désigne l'abondance (§ 17, p. 39). *Arsa* veut donc dire abondance de pierres. L'Arce, en effet, reste souvent à sec une grande partie de l'année et alors son lit contient plus de pierres que d'eau. Comme ce ruisseau se jette dans la Seine à moins d'un kilomètre de l'Ource, il est tout naturel qu'on ait comparé ces deux affluents l'un à l'autre et qu'il se soit établi entre leurs noms une sorte d'opposition.

3° Sarce. Cette petite rivière se jette dans la Seine, sept ou huit kilomètres plus bas que l'Arce. *Sars* est, nous dit Pomponius Méla, une rivière d'Espagne (III, 1, 8). Suivant M. de Humboldt, *Sars* dériverait du basque *Saroya*, bois (§ 17, p. 52). La Sarce traverse une contrée boisée encore aujourd'hui, mais qui était beaucoup plus boisée au moyen âge et probablement à une date antérieure.

4° Barse. La Seine la reçoit à environ vingt kilomètres plus bas que la Sarce. Nous comparerons au nom de la Barse celui de *Balsa*, ville de Bétique (Pline, I, 229, 3), et de *Balsio*, ville de Vascons (Itin. Antonin, 443). Suivant M. de Humboldt (§ 17, p. 40), ces termes géographiques s'expliquent par le verbe basque *Balsatu* : « Ce verbe signifie *réunir*, il est employé à l'actif et au neutre.

« L'idée qui peut établir la liaison entre lui et les noms propres qui « viennent d'être cités, est celle d'union municipale. Le même verbe « s'emploie aussi quand on parle de l'eau qui se rassemble pour « former un marais, un étang, en basque *Balsa* (de là vient proba- « blement l'espagnol *rebalsar* (1). » *Balsa* signifie donc en basque amas d'eau, marais. Cette dénomination s'accorde bien avec le caractère spécial de la Barse, qui est de déborder très-fréquemment. La seule différence sensible qu'on puisse signaler entre les deux mots consiste en ce que l'un contient une *l* que l'autre remplace par une *r*. M. de Humboldt a signalé plusieurs exemples de cette substitution (p. 23).

Les noms de l'Ource, de l'Arce, de la Sarce et de la Barse ont un air de famille qui doit porter à croire qu'ils ont été tous quatre créés d'un jet. Nous passons à d'autres noms qui n'ont pas le même caractère.

5° L'Hozain se jette dans la Seine, environ quatre kilomètres plus haut que la Barse. Nous n'avons pas de noms espagnols identiques. Mais on peut sans témérité, croyons-nous, comparer la seconde syllabe de ce nom au basque *zana*, *zaina*, veine, que M. de Humboldt retrouve avec le sens de lit de rivière dans le nom d'un fleuve d'Espagne, le *Sanda*, mentionné par Pline, I, 227, 3 (§ 17, p. 52).

6° Barbuise. Cette petite rivière, dite ordinairement la Nauxe, passe à Villenoxe, à Barbuise, et se jette dans la Seine près de Pont-sur-Seine. Une rivière d'Espagne mentionnée par Ptolémée, II, 67, s'appelait *Barbesola*, et M. de Humboldt, p. 50, donne ce nom comme ibérique. La rivière d'Aube a aussi un affluent qui porte le nom de Barbuise.

7° Orvin. Cette rivière tombe dans la Seine entre Nogent et Bray. M. de Humboldt signale comme ayant tous les caractères de la langue ibérique les noms du fleuve *Urpanus*, affluent du Danube en Pannonie (§ 31, p. 107), de la ville d'*Urbina* en Espagne (§ 15, p. 31), de la ville d'*Urbinum* en Italie (§ 32, p. 114). Ces expressions géographiques dériveraient du substantif basque *Ura*, eau (2).

Nous nous arrêtons ici. Nous considérerions comme téméraire d'aller plus loin. Nous ne savons pas le basque. Nous sommes, d'autre part, convaincu que parmi les noms des cours d'eau de la Gaule plu-

(1) Il est bien évident que *rebalsar* vient de *balsa*. Mais ce que M. de Humboldt paraît ignorer, c'est que le mot *balsa* est espagnol, comme *rebalsar*.

(2) On trouve dans le département de l'Yonne un nom de ruisseau qui peut être rapproché des noms qui précèdent : l'*Ouèvre*, en latin *Urbanus* (Quantin, *Dict. top. de l'Yonne*, au mot Ouèvre).

sieurs ont une origine celtique évidente. Ils ont eu probablement un nom ibèrerique, mais un nom celtique s'est juxtaposé à celui-là et l'a fait oublier.

Tel est le nom de la Seine que les Romains écrivaient *Sequana*. Il doit, ce nous semble, être considéré comme un composé et se diviser ainsi : *Sec-uan-a*. La finale *a* est un vêtement latin dont nous n'avons pas à tenir compte ; *uan* est une contraction du celtique *avan*, *aven*, *avon*, rivière (1); *sec* est l'adjectif qui désigne le caractère distinctif de la rivière dont il s'agit. La Seine avait autrefois un lit beaucoup plus large que celui qu'elle occupe actuellement. De vastes étendues d'un sable d'alluvion autrefois desséché et improductif, aujourd'hui en culture, marquent l'emplacement de ce lit dont une petite partie, tantôt l'une, tantôt l'autre, servait autrefois à l'écoulement des eaux, fixé aujourd'hui par l'art de l'homme à un point immuable de la vallée. De là cette épithète *sec*, identique quant au sens et à l'étymologie au latin *siccus*, au breton *seac'h* et au français *sec*.

On peut y comparer le nom de la Saône, dans Ammien Marcellin *Saucona*, que nous décomposerons de même : *Sauc-on-a*; *a* terminaison latine; *on*, rivière; *sauc*, épithète caractéristique que nous croyons reconnaître dans le breton *sac'h*, stagnant. César (de B. G., I, 12) nous dit combien la lenteur du cours de cette rivière l'avait frappé. Le nom le plus ancien de la Saône serait celui que César nous donne, *Arar*, que, suivant nous, Zeus (2) cherche en vain à rattacher à la famille celtique et qui probablement remonte plus haut. Les preuves nous manquent pour établir qu'il appartienne à la langue ibérique ; mais il ne nous semble pas téméraire de supposer qu'il remonte à une population établie en Gaule avant les migrations celtiques, et que les Ibères peuvent être cette population.

Le nom que portait la Seine avant la conquête gauloise nous est inconnu, mais si l'auteur de cet article ne se trompe pas, quelques-uns des affluents de ce fleuve conservent un nom évidemment ibérique, et par conséquent on ne peut admettre l'exactitude de la sixième des neuf propositions par lesquelles M. de Humboldt conclut son savant mémoire : « Hors de l'Espagne, vers le nord, quand on « exclut l'Aquitaine ibérique et une partie des côtes de la Méditer- « ranée, on ne trouve aucune trace des Ibères (§ 49, p. 178). »

H. d'Arbois de Jubainville.

(1) Voir *Revue arch.*, nouvelle série, t. XIV, p 122, 210.
(2) *Gramm. celt.*, p. 13-14.

ART GAULOIS

BRIQUE ESTAMPÉE TROUVÉE DANS LE MIDI DE LA FRANCE (1)

Au commencement de l'année dernière, M. Sauvadet, de Montpellier, communiquait à la Société impériale des antiquaires de France un fragment de brique estampée exhumé dans les ruines de l'antique *Sextantio*. Ce fragment, dont nous pouvons donner un dessin exact (v. pl. I), grâce à l'obligeance de son propriétaire, souleva quelques observations de la part de plusieurs des membres de la savante compagnie (2).

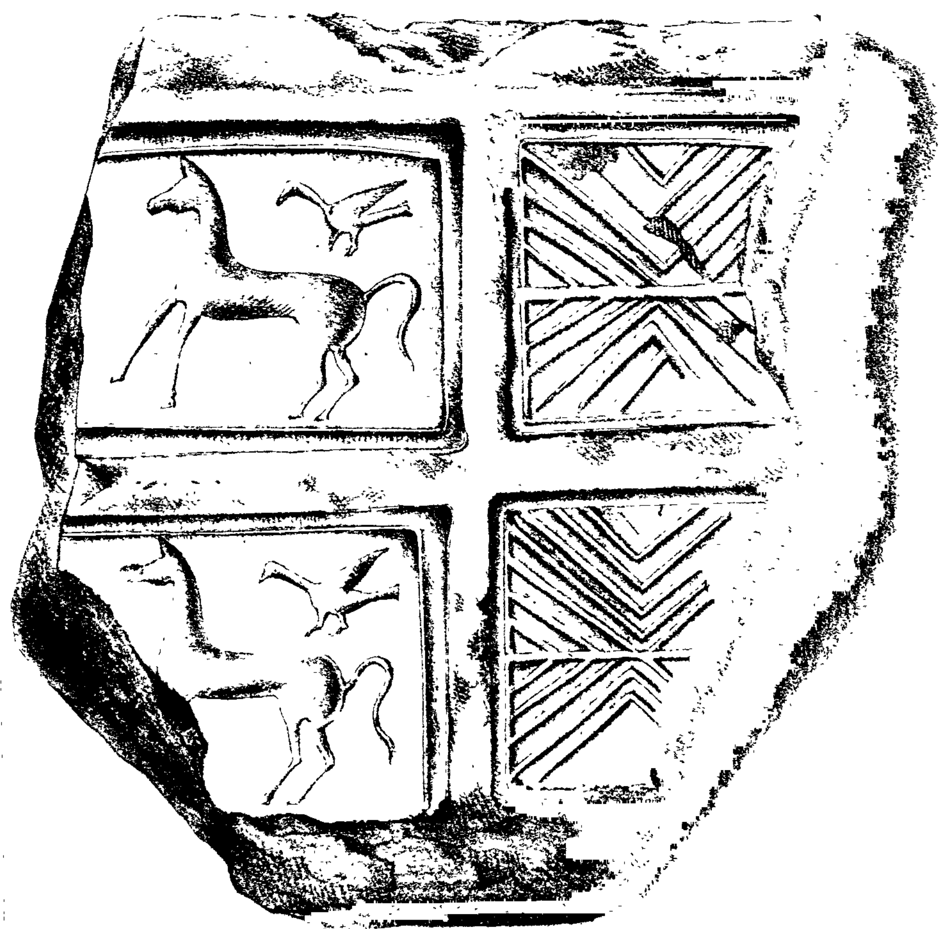
M. Aurès fit remarquer que le sud-est de la France a conservé des traces nombreuses d'un art gallo-grec, art auquel cette brique pourrait se rapporter. M. Egger avança que les relations commerciales de Marseille permettaient de croire à une importation de provenance orientale.

M. de Longpérier constatait que le cheval dessiné sur la brique de M. Sauvadet présentait un caractère tout à fait étranger à l'art gallo-romain, et avait au contraire beaucoup d'analogie avec des représentations figurées sur des terres cuites très-antiques ainsi que sur un vase provenant des sépultures d'Agylla; il concluait plutôt à une influence étrusque.

En parcourant les cartons dans lesquels M. de Saulcy a réuni la plus riche collection de monnaies gauloises qui puisse s'imaginer, j'ai été frappé d'un fait qui, dans la question, n'est peut-être pas sans

(1) Cette planche a été publiée en tête du numéro du 1er janvier.

(2) *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1866, p. 59.



BRIQUE ESTAMPÉE

importance; c'est la faveur avec laquelle les Gaulois, dans leurs types monétaires, ont aimé à représenter un oiseau posé sur un quadrupède, particulièrement sur un cheval; c'est justement le sujet empreint sur la brique de M. Sauvadet.

J'ai donc réuni sur la pl. I une série de monnaies gauloises, de tous métaux, de toute époque et de toutes les parties de la Gaule, représentant le type en question; ces pièces sont rangées chronologiquement : le magnifique statère qui porte le nº 1 est un des plus antiques spécimens du monnoyage gaulois; le nº 13 est postérieur très-probablement aux conquêtes de César.

Si nous cherchons à classer géographiquement ces monnaies, nous pouvons attribuer le nº 1 aux Carnutes, le nº 2 aux Leukes; le nº 3, dont je n'ai eu qu'une empreinte de l'avers, est arverne : il offre cette particularité très-curieuse que la tête d'Apollon a été contremarquée du type qui nous occupe en ce moment, le nº 4, sous la forme *Cricirus*, donne peut-être le véritable nom de chef bellovaque *Corréus*, défiguré par les Romains; le nº 5 est arverne; le nº 6 carnute; le nº 7 biturige; le nº 8 melde; le nº 9 carnute, au nom de Conetodubnus, mentionné par César; le nº 10 vducasse; le nº 11 du Belgium, peut-être ambien; le nº 12 des Parisii, et le nº 13 des Leukes.

Je ne me permettrai pas, quant à présent, de proposer une interprétation de ce type : bien souvent déjà je me suis permis de protester contre la tendance que l'on a à essayer d'expliquer, à grand renfort de conjectures, les mythes gaulois. sur lesquels nous avons si peu de données certaines. Je constate simplement un fait, c'est que la numismatique gauloise, *exclusivement*, reproduit le sujet représenté sur la brique de M. Sauvadet; que ce sujet se rattache évidemment à une idée mythologique gauloise; que, par conséquent, le monument représenté sur la planche I est bien un produit de l'art gaulois, exécuté très-probablement avant la conquête romaine, et ayant tout au plus subi, si l'on veut y chercher une réminiscence étrangère, l'influence de la civilisation étrusque. En tout cas, je crois rendre service à la science en livrant ces débris d'un art antique à l'étude des archéologues.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JANVIER

M. Foucart termine la lecture de son mémoire *sur la nature et l'influence des sociétés grecques appelées* ἔρανοι et θίασοι.

Analyse.

L'auteur, après avoir rappelé brièvement l'origine différente de ces deux genres de sociétés, montre qu'elles se sont confondues vers l'époque d'Alexandre. — Il marque les traits principaux de leur organisation : le pouvoir appartient à l'assemblée générale, qui décide par ses votes sur toutes les affaires; des chefs élus pour une année sont chargés, les uns du culte, les autres de l'administration; existence d'une caisse commune; admission des femmes, des étrangers, des affranchis et peut-être même des esclaves. — Les auteurs anciens regardent les thiases comme des associations formées pour célébrer des repas en commun et sacrifier à des divinités particulières; ils les jugent sévèrement au point de vue moral et religieux. Quelques modernes, au contraire, ont représenté les thiases comme des associations formées en vue d'un but moral et religieux, ayant pour objet l'amélioration morale et matérielle des hommes, et ayant introduit dans le monde païen les principes de la charité et de la fraternité. C'est l'opinion que combat l'auteur du mémoire, et il s'attache à prouver qu'elle ne repose sur aucun fondement. Si l'on cherche, en effet, dans les inscriptions relatives à ces sociétés quels ont été les mérites des hommes qu'elles récompensent, on voit : 1° pour les services civils, l'accomplissement des fonctions avec un grand zèle, des libéralités faites à la société ou à quelques-uns de ses membres en particulier; il n'y a rien là que l'on ne retrouve dans la société ordinaire; 2° pour les services religieux, des sacerdoces pieusement exercés, des sacrifices offerts pour la communauté, des donations pour la célébration du culte ou la construction de temples; il n'y a encore là rien qui soit propre à ces sociétés et que l'on ne retrouve dans la cité. L'auteur montre que c'est là le côté extérieur de la question et qu'on a négligé de pénétrer au fond des choses. Ces sociétés ont-elles

voulu propager une religion nouvelle et meilleure? Ont-elles répandu des principes d'une morale plus pure et plus élevée? Telle est la question.

Les thiases et les sociétés analogues sont nés des rapports des Grecs avec les nations barbares. A la suite des conquêtes des Athéniens en Thrace, on voit se former à Athènes une société d'adorateurs de la Vénus Thrace, appelée Cotytto. Ses sectateurs, nommés Βάπται, au nombre desquels est Alcibiade, sont mis sur la scène et bafoués par le poëte Eupolis. A l'époque de Démosthènes, le thiase de Jupiter Sabazius, où figurait Eschine, essaye de répandre dans l'Attique le culte du dieu phrygien, avec les rites orientaux : le tableau que Démosthènes fait de cette société est confirmé par l'historien Diodore. Une série d'inscriptions, trouvées dans les ruines du Métroum au Pirée, et datant des années 317 à 294, fait connaître la société des Orgéons. La fête principale était la double fête d'Atys, l'amant de Cybèle, et représentait d'abord la mort, puis la résurrection du dieu. En rapprochant des auteurs anciens les détails contenus dans ces inscriptions, on voit que la divinité des Orgéons, la Mère des dieux, était bien la Cybèle phrygienne et non une divinité hellénisée. Une série d'ex-votos à la *Mère des dieux qui guérit* montre le caractère médical de cette déesse, telles que l'adoraient les Orgéons. Elle est appelée aussi dans ces monuments *Aphrodite* et *Aphrodite Urania*. Or, cette Aphrodite Urania syrienne ou paphienne est la même que la Cybèle phrygienne; la légende d'Adonis est analogue à celle d'Atys. Il en est de même pour le thiase des Sérapiastes; la fête principale était celle d'Isis à la recherche de Sérapis : mêmes fêtes orgiastiques. On ne connaît que les noms de plusieurs autres sociétés de l'île de Rhodes, Διονυσιασταί, Πανιασταί, Ἀδωνιασταί, et qui, pour le culte, paraissent se rapprocher des précédentes. — A côté de ces thiases, l'auteur signale une classe d'associations religieuses qui paraissent avoir moins songé à la propagande; ce sont des étrangers qui se réunissent pour élever un temple au dieu de leur patrie : ainsi, à Délos, les marchands tyriens forment une société sous le patronage d'Hercule Tyrien; les habitants d'Héraclée de Carie fondent au Pirée le culte de Jupiter Labraundien.—Ainsi, au point de vue religieux, ces sociétés n'ont pas apporté en Grèce des croyances nouvelles ou plus élevées. Pour l'influence morale, elles ne méritent pas un jugement plus favorable. On a exagéré l'importance des conditions exigés par la loi des éranistes pour l'admission dans leur société. Ἀγαθός et εὐσεβής sont des expressions banales qu'on retrouve dans un grand nombre d'inscriptions honorifiques; quant à ἅγιος, ou plutôt ἁγνός, il ne s'agit que d'une pureté toute matérielle et temporaire, et cette condition se retrouve exigée même pour la société des Bacchanales, *decem dierum castimonia opus esse*. L'admission des femmes dans des sociétés où se célébraient des cérémonies accompagnées de danses orgiastiques et de représentations obscènes, était loin d'être un progrès. Les auteurs anciens, et surtout les philosophes, ont été unanimes à déclarer que ces sociétés étaient dangereuses pour la morale; ils ont flétri les jongleries et les désordres des apôtres errants de la Mère des dieux de Sérapis. C'est à leur

jugement qu'il faut en revenir, et il est confirmé plutôt qu'ébranlé par l'étude des inscriptions. — L'auteur donne comme conclusions : « 1° Ces confréries, appelées thiases ou éranes, ont eu pour but d'établir en Grèce et de répandre le culte de divinités étrangères en conservant les cérémonies orientales. Elles ont eu pour fond commun de leurs croyances le symbole représenté par les amours de Cybèle et d'Atys. — 2° Deux causes ont favorisé leur développement : le caractère mystique et orgiastique de leurs fêtes; le caractère médical de ces divinités qui séduisait les crédules par l'espoir de guérisons miraculeuses. — 3° Elles n'ont nullement contribué à l'amélioration morale ou religieuse de la société antique. Elles n'ont apporté aucun principe nouveau de charité ou de fraternité; elles ont favorisé par leurs cérémonies obscènes le désordre des mœurs; elles ont contribué à la ruine du paganisme officiel, mais au profit des superstitions orientales. »

M. de Saulcy lit une note sur des inscriptions de Baalbeck. Nous donnerons cette note dans notre prochain numéro. A. B.

ERRATA

Page 43, ligne 1. ET STATVAM, placer cette ligne au-dessous de celle où se trouve QVI COLVMNAM.

Page 44, ligne 35. *Au lieu de* ed Orip , *lisez* ed Bip.

Page 48, ligne 41. *Au lieu de* celtalogues, *lisez* celtologues.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de l'un de nos collaborateurs, M. Noël des Vergers, décédé le 2 janvier à Nice. M. Noël des Vergers, qui unissait au caractère le plus aimable une vaste érudition, était membre de la Société des antiquaires de France et correspondant de l'Institut. On sait que la science lui est redevable de fouilles intéressantes faites en Étrurie de concert avec M. François et qu'il a décrites dans un ouvrage très-important sur les Étrusques. Il avait fait également une remarquable étude sur Marc Aurèle. C'est, à tous égards, une grande perte.

— On a découvert, au mois de décembre dernier, à Brumath (Bas-Rhin), l'ancien *Brocomagus*, un autel quadrangulaire sur lequel on lit l'inscription suivante :

LEGITIMVS · COSSATTIONIS
CONTEDDIVS · TEDDILLI
CARANTVS · VICTORIS
CLEMENTINIVS · CARANTVS
PATERIO · ATESSATIS
PRIMVS · LEGITIME
SOLLEMNIS · APAGANTE
CATVLIVS (?) · SPATALVS
MARTIVS · DOMITI
INVENTIVS (?) · IVVENIS
AELIVS (?) · SEGILEIVS
MONNVS · TATAE
MATVRIVS · PEREGRINVS

Ligne 1re. Un éclat enlevé au-dessus de la lettre N empêche de voir l'I qui devait être lié à l'N.
Lig. 3. R et I du second nom sont liés.
Lig. 4. Dans le premier nom TIN sont liés.
Lig. 6. *Legitime* pour *Legitimae*.
Lig. 7. *Apagante* (T et E liés) pour *Apagantae* ou peut-être mieux *Apacanthae* (d'ἀπὸ et ἄκανθα).
Lig. 10. Dans le premier nom NTI liés.
Lig. 13. Dans chacun des deux noms R et I liés.

L'inscription étant difficile à lire en raison de l'état fruste de plusieurs lettres et de la petitesse ainsi que du peu de régularité de la totalité des caractères, nous avons fait suivre d'un signe de doute les noms dont la lecture offre le plus de difficultés.

On voit que ce monument ne présente que des noms propres, à savoir huit noms d'esclaves occupant les lignes 1, 2, 3, 5, 6, 7, 9, 12, et cinq d'hommes libres, probablement d'affranchis, aux lignes 4, 8, 10, 11, 13. La corniche et la base de l'autel ont été enlevées grossièrement sur la face antérieure et les deux faces latérales de toute l'épaisseur qui dépassait le niveau du dé; la face postérieure seule conserve une partie des moulures qui l'ornaient. Il est à croire que ce monument, après avoir perdu son but d'utilité primitive, aura subi cette mutilation pour être employé comme pierre à bâtir dans quelque construction, ainsi que semble l'indiquer le mortier durci qui y adhère encore en plusieurs endroits. Cette opération nous prive du commencement de l'inscription qui se trouvait, sans aucun doute, tracé sur la corniche et qui devait faire connaître la destination de l'autel et peut-être aussi le lien qui unissait ces hommes dont nous y voyons les noms. Il n'est pas vraisemblable que ce lien ait été, pour tous, celui de la parenté; la présence d'esclaves ne permet pas, non plus, d'admettre que ces noms aient été portés par des militaires, et le fait que les esclaves appartenaient à des maîtres différents empêche d'y voir une réunion de serviteurs composant une même *familia*. Nous croyons y reconnaître les membres d'une de ces associations de *petites gens, collegia tenuiorum*, comme les appellent les jurisconsultes romains (v. *Rein*, in Pauly, Real-Encycl., II, p 496; VI, p. 1260; — *Mommsen*, De colleg., p. 102 et 87 sqq.), associations dans lesquelles il était permis aux esclaves de se faire inscrire avec l'agrément de leurs maîtres, et dont le but principal paraît avoir été, du moins pour certaines d'entre elles, de procurer à ceux qui en faisaient partie une sépulture honorable, chose à laquelle, comme on sait, les Romains attachaient une grande importance. Notre inscription peut avoir offert, dans son état d'intégrité, quelque analogie avec celle qui se lit dans le recueil d'*Orelli* sous le n° 2394.

Nous ferons encore remarquer la singularité de quelques noms, probablement gaulois, que nous croyons nouveaux, tels que *Cossattio, Conteddius, Teddillius* ou *Teddillus*. Les noms également gaulois *Carantus* et *Atessas* se trouvent, le premier dans *Orelli-Henzen*, n. 5241; *Frœhner*, Terr. coct., p. 23; *Revue archéol.*, t. 10, p. 1; le second dans *Orelli-Henzen*, n. 5242; *Steiner*, Rhen. et Danub., n. 3589. *Tata* est un nom commun (*Orelli*, 2813, 2814, 4943) employé ici et ailleurs (*Garrucci*, i Segni, p. XII) comme nom propre.

La pierre qui vient de nous occuper est maintenant déposée à Strasbourg, dans le musée de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

FERDINAND CHARDIN.



LES GRANDES DÉESSES.

BAS-RELIEF D'ÉLEUSIS.

TRIPTOLÈME

ET

LES GRANDES DÉESSES

BAS-RELIEF D'ÉLEUSIS

Rien n'est plus rare dans les marbres antiques que l'image de Triptolème. En dehors du célèbre bas-relief trouvé dans la cité des mystères en 1859, et dont le sujet précis est encore matière à discussion, nous ne connaissons que le sarcophage de Wiltonhouse (1) et un bas-relief du musée de Florence (2) en fait de monuments de sculpture où soit figuré le fils de Céléus. Encore ni l'un ni l'autre de ces marbres ne nous montre-t-il le sujet, tant de fois répété sur les vases peints (3), de Triptolème assis sur son char, entre Déméter et Coré debout, au moment où il se prépare à partir pour parcourir la terre et initier les hommes à la culture du ble.

C'est là ce qui nous a paru donner un véritable intérêt au bas-relief votif, malheureusement mutilé, qui est gravé dans la pl. IV. Il a été trouvé dans nos fouilles à Éleusis, en 1860, à côté de la petite église ruinée de Saint-Zacharie, qui occupe l'emplacement du temple de Triptolème mentionné par Pausanias (4). Nous y voyons le héros

(1) De Boze, *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. IV, p. 648. — Montfaucon. *Antiquité expliquée*, t. I, pl. XLV, n° 1. — Welcker, *Zeitschr. für Kunst.*, p. 101. — Gerhard, *Antike Bildwerke*, pl. CCCX.

(2) *Ann. de l'Inst. arch.*, 1854, p. 76.

(3) Le catalogue des vases retraçant ce sujet a été donné de la manière la plus complète par M. Stephani (*Comptes rendus de la Commission d'archéologie* de Saint-Pétersbourg, 1859, p. 82-85) et par M. Gerhard (*Ueber den Bilderkreis von Eleusis*, 3e dissertation, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin pour 1864, p. 384-388).

(4) I, 38, 6.

nu, assis dans son char léger traîné par des serpents, dont on voit un replié derrière la roue; sa main droite, étendue en avant, tenait un objet qui est malheureusement brisé. Derrière lui est Coré, debout, vêtue d'une tunique talaire et d'un ample péplus, portant deux flambeaux, en partie brisés. Le groupe était indubitablement complété, dans la partie qui manque aujourd'hui, par la figure de Déméter, debout en face de Triptolème et tenant l'œnochoé, avec laquelle elle lui versait la boisson mystique du *cycéon* dans la patère que tenait évidemment la main du héros portée en avant. C'est le sujet ordinaire des vases peints, qui ne s'était pas encore rencontré dans les marbres. Les trois figures sont représentées identiquement de même, avec les mêmes attributs et dans la même position respective, mais avec l'adjonction du personnage d'Hécate, sur un vase du recueil de Tischbein (1). Nous devons signaler également une grande analogie avec notre bas-relief dans les compositions de deux vases, l'un du Cabinet de Vienne (2), l'autre de la collection Pizzati, à Florence (3).

Le bas-relief que nous publions est resté à Éleusis, où il se conserve dans le petit musée formé par les produits de nos fouilles. Mais nous avons rapporté au Musée du Louvre le fragment, beaucoup plus mutilé, d'un second bas-relief votif du même sujet, d'un travail extrêmement fin, trouvé dans les mêmes excavations, à côté de l'église de Saint-Zacharie. Il n'y reste plus que le buste de la figure de Coré tenant les flambeaux et le haut de la grande aile, attachée à la roue du char de Triptolème dans la plupart des peintures de vases, qui manque sur le bas-relief que nous avons fait graver.

FRANÇOIS LENORMANT.

(1) Édition de Florence, t. IV, pl. VIII; édition de Paris, t. IV, pl. X. —*Élite des monuments céramographiques*, t. III, pl. LVII.

(2) Laborde, *Vases de Lamberg*, t. I, pl. XXXI. — Inghirami, *Vasi fittili*, pl. XXV, — *El. des mon. céramogr.*, t. III, pl. LIV.

(3) Gerhard, *Auserlesene Vasenbilder*, t. I, pl. LXXV, — *Él. des mon. céramogr.*, t. III, pl. LII.

NOTE

SUR

DEUX INSCRIPTIONS DE BÂALBEK

Lors de mon premier voyage en Syrie, dans les années 1850 et 1851, j'avais apporté tout le soin possible à recueillir deux belles inscriptions identiques gravées sur des piédestaux du portique oriental de la grande enceinte sacrée de Bâalbek; à force de patience, j'étais parvenu à en reconstituer, tant bien que mal, le texte que je déplorais de n'avoir pu étudier qu'à l'aide d'une longue-vue. Voici ce que j'en disais (tome II de mon *Voyage*, pages 623 et suivantes) :

« J'ai déjà dit que la façade orientale offrait primitivement, en « avant-corps, un portique auquel devait aboutir un vaste escalier, « aujourd'hui complétement rasé; douze colonnes, dont les bases « sont en place, soutenaient ce portique. Elles ont été jetées à terre « et remplacées par un mur arabe dans lequel les piédestaux sont « restés engagés, parce qu'ils étaient faciles à ajuster avec la maçon- « nerie du mur substitué à la colonnade. Deux pavillons carrés, or- « nés de quatre pilastres corinthiens engagés, étaient placés à droite « et à gauche du portique; ils ont été haussés et transformés en « tours défensives. Au bas, sur le terrain, paraît à gauche un dé- « bris d'aqueduc incliné, formé de deux arcades. Il est aujourd'hui « complétement isolé.

« Sur deux des piédestaux sont gravées des incriptions en carac- « tère grêle et allongé de l'époque de Septime Sévère, et qui, étant « placées à une dizaine de mètres de hauteur au-dessus du terrain, « ne peuvent être déchiffrées. Comme nous les avions aperçues la « veille, à notre première visite des ruines, nous nous sommes mu- « nis d'une longue-vue, et en nous couchant sur le dos, pour assu- « rer un peu la position de la lunette, nous avons pu, l'abbé Michon « et moi, déchiffrer, chacun à notre tour, l'une des deux inscrip-

« tions (1). Le texte paraît identique, et de la comparaison des deux « mauvaises copies obtenues ainsi j'ai pu déduire un texte assez « complet; le voici :

...M DIIS HELIVPOL PRO SALVTE
DIVI ANTONINI PII FEL AVG ET IVLIAE
AVG MATRIS D N CASTR SENAT PATRIAE
CAPITA COLVMNARVM DVO AÊREA
AVRO INLVMINATA SVA PECVNIA
EX VOTO

« Ce texte me paraît devoir se reconstituer ainsi : *Magnis Diis* « *Heliupoleos, pro salute Divi Antonini pii felicis Augusti et Juliæ* « *Augustæ, matris Domini nostri, castrorum, senatus, patriæ, capita* « *columnarum duo* (?) *æerea auro inluminata, sua pecunia, ex* « *voto*. Cette inscription, que la forme des lettres m'avait fait juger « du temps de Septime Sévère, avant même que j'en eusse pu lire « un seul mot, constate un vœu fait pour la santé d'Antonin Cara- « calla, fils de Septime Sévère, et de sa mère Julia Domna; on voit « donc que j'avais assez bien deviné l'âge approximatif de cette ins- « cription. Quoique vivant, Caracalla reçoit déjà le titre de Divin, « par une insigne flatterie de celui qui a payé les deux chapiteaux « de bronze doré dont il est question dans le texte; il est fâcheux « que nous ne sachions pas le nom de ce personnage. Comme il « n'est pas fait mention de Geta, assassiné par l'ordre de son frère

(1) Voici la teneur de nos copies (*Atlas* de mon *Voyage*, pl. LII, fig. 13 et 14).

.. M · DIIS · ITE.IVI ·
VICTORIIS DIVI ANTONINI PII FEL AVG
F:. VILIAF AVG MAIDIS DN CASI... IP
TONINIA.....N CAPIIA COIVMVARVM
DVM ED..VRO INIVMIN... SVA.....
REA

Copie de M. l'abbé Michon.

AVL · DIIS HELIVPOL · PROSTE
DIVI ANTONINI PII FEL AVG ET IVLIA
E AVG MATRIS D N CASTR SENAT PATR
IIIGENS COLVMNARVM DVA AERE
AVRO INLVMINATA SVA PECVNIA
EX VOTO...

Copie recueillie par moi.

« Caracalla, en 212 de l'ère chrétienne, ou notre inscription a été « gravée de 198 à 209 (année dans laquelle Geta reçut le titre « d'Auguste), ou de 212 à 217, année de la mort de Caracalla. »

J'ajoutais en note :

« Wood avait déjà remarqué et relevé ces deux curieuses inscrip- « tions, dont il donne les copies suivantes :

1°

Lig. 1. M DIIS HELIVPOL PRO SAL

Lig. 2. ANTONINI PII FEI AVC III VII AE AVC MATRIS DN CASTR [SENATPAIR.......

Lig. 3. COLVMNARVM DVM ER IN MVRO INLVMINA SVA [PECVNIA EXVOTOLAS.

2°

Lig. 1. M DIIS HELIVP

Lig. 2. ..ORIIS DN ANTONINI PII III AVC FII VII AEA AVCMAT. [IS DN CAS.....

Lig. 3. ..TONINIANAE CAPITA COIVMNARVM DVMER.. VRO [INLVMINATA SVA. EC...

« Dans son mémoire manuscrit, dont je parlerai plus loin (1), Ma- « riette dit au sujet de ces deux inscriptions : Je ne sais quel sens « trouver à ces paroles, qui en font partie : *Capita columnarum dum* « *erant in muro inluminata sua pecunia libens merito solvit.* Il « conclut néanmoins en émettant l'opinion que les chapiteaux du « portique ont été dorés à l'occasion d'une fête célébrée à Hélio- « polis, en l'honneur de Caracalla et de Julia Domna, sa mère. »

Tout cela, on le voit, était loin encore de me paraître satisfaisant, et j'avais conservé le désir bien naturel de trouver une occasion de me procurer des estampages de ces deux textes intéressants. Plus ils étaient difficiles à prendre, plus je tenais à les posséder. Lors de mon dernier voyage en Palestine, Bâalbek ne se trouvait plus sur mon itinéraire; il fallait donc compter sur la complaisance et le zèle d'un autre pour posséder enfin ces précieux estampages.

(1) Voici ce que je disais du manuscrit de Mariette (t. II, de mon *Voyage*, p. 631) : « L'exemplaire de ce livre (celui de Wood) déposé à la Bibliothèque de l'Institut est « extrêmement précieux, en ce qu'il comporte un appendice manuscrit, signé : « — Mariette, en 1738 — et contenant des documents inédits sur Bâalbek. Je l'ai lu « avec le plus vif intérêt, etc. »

Pendant mon séjour à Jérusalem, j'eus la bonne chance de rencontrer M. Joyau, pensionnaire de l'Académie française de Rome, qui venait de visiter les ruines de Bâalbek, un peu en courant, et dont l'enthousiasme pour ces magnifiques monuments lui faisait désirer ardemment qu'une mission spéciale du ministère des Beaux-Arts lui permît d'en entreprendre quelque jour une étude sérieuse.

Cette mission, qu'il sollicita à sa rentrée en France, lui fut enfin confiée. Je contribuai de toutes mes forces à la lui faire obtenir, et, en retour, je réclamai de sa bonne amitié les deux estampages si vivement désirés par moi, et qu'il me promit gracieusement de ne pas oublier.

Pendant dix mois entiers, M. Joyau n'a pas quitté Bâalbek. Il était muni de tout l'outillage nécessaire pour mener à bonne fin la tâche difficile qu'il s'était imposée, et les splendides dessins qu'il a rapportés vaudront certainement un juste renom à l'homme de cœur et de talent qui a consenti à subir un exil pareil, pour rendre le plus éminent service à la science architecturale.

Mes chers estampages viennent de m'être remis par lui, et désormais, grâce à eux, le texte de nos inscriptions est presque entièrement reconstitué. Le voici :

Lig. 1. .....M · DIIS · HELIVPOL · PRO SAL · (1)
Lig. 2. (ET) VICTORIIS D. N. ANTONINI PII FEL ET IVLIAE AVG.
MATRIS D. N. CASTR · SENAT · PATR · MAR (2) · ANT ·
[LONGINVS · SPECVL · LEG · I
Lig. 3. ANTONINIANAE CAPITA COLVMNARVM DVA · AEREA
AVRO INLVMINATA · SVA PECVNIA EX VOTO · L. A. S.

La leçon *Magnis* pour l'M initiale est désormais inadmissible, puisque cette lettre est précédée de la feuille de lierre, servant de signe de séparation entre les mots; peut-être faut-il lire I-O-M.

Victoriis est certain, et ce que j'avais lu DIVI doit se lire D. N., c'est-à-dire *Domini nostri*.

Le nom du donateur nous est maintenant connu; c'était Marcus Antonius Longinus, éclaireur de la première légion antoninienne.

DVA, que j'avais remplacé par DVO pour éviter un barbarisme,

(1) Les points avant la lettre M de la première ligne, après cette lettre et après les mots DIIS, HELIVPOL, SAL, de cette même ligne, aussi bien que ceux qui, dans la troisième ligne, suivent les mots DVA, INLVMINATA, et la lettre finale S, sont en réalité des feuilles de lierre.

(2) Les lettres M et A sont liées.

existe bien réellement dans le texte, mais alors c'est une simple abréviation pour *Duarum*.

Tout ce qui suit les mots EX VOTO m'échappe. D'autres, sans doute, parviendront, avec leur profonde connaissance du style épigraphique, à remplir cette lacune, d'ailleurs peu importante (1).

Je puis me tromper, mais je crois que la légion première antoninienne n'a pas été retrouvée jusqu'ici dans les inscriptions latines. Du moins, elle n'est pas mentionnée dans le recueil d'Orelli.

J'y rencontre en revanche plusieurs autres légions portant le surnom d'Antoninienne; ce sont les suivantes :

Legio II. Pia fidelis Antoniniana (nº 2129).
Legio III. Aug. Antoniniana (nº 6737).
Legio VII. G. P. F. Antoniniana (nº 4815).
Legio VIII. Antoniniana Aug. (nºs 929 et 1709).
Legio X. Fretensis Antoniniana (nº 2129).
Legio XIII. Antoniniana (nºs 1581, 1631 et 1809).
Legio XXII. Antoniniana P. P. F. (nº 402) et Antoniniana (nº 5239).
Leg. III. Antoninianæ (nº 3487).
Legio (nº perdu) Antoniniana (nº 932).

Terminons cette note par quelques simples observations de détail.

Le nº 3487 mentionne les *speculatores* ou éclaireurs des trois légions antoniniennes, dont faisait certainement partie celle à laquelle appartenait notre Marcus Antonius Longinus, ***speculator legionis primæ Antoninianæ***.

Quant au nº 932 du recueil d'Orelli, c'est l'inscription suivante, que j'ai copiée sur les bords du Nahr-el-Kelb, à trois lieues environ au nord de Beyrouth :

IMP. CAES. M. AVRELIVS
ANTONINVS PIVS FELIX AVGVSTVS
PART. MAX. BRIT. MAX. GERM. MAXIMVS
PONTIFEX MAXIMVS
MONTIBVS IMMINENTIBVS
LYCO FLVMINI CAESIS VIAM. DELATAVIT (*sic*)
PER . . . .
ANTONINIANAM SVAM.

(1) Effectivement mon savant ami et confrère M. Léon Renier a lu immédiatement L(*ubenti*) A(*nimo*) S(*olvit*).

Orelli, qui a copié cette inscription dans Spon, dit qu'elle existe entre Berytus et Tyr (c'est-à-dire Beyrouth et Sour). Or, Sour est au sud et à deux journées de marche de Beyrouth, tandis que le Nahr-el-Kelb ou Lycus coule à trois lieues environ au nord de cette ville. L'indication fournie est donc plus que médiocrement exacte. Après le mot PER, Orelli place un A qui n'a jamais existé ni pu exister; il devait y avoir là le mot LEG pour *legionem*, suivi du numéro d'ordre et des titres de la légion. Or, tout cela a été martelé avec le plus grand soin. Pourquoi? Notre savant confrère et ami, M. Léon Renier, nous le dira sans aucun doute. Quant au chiffre absent aujourd'hui, n'était-ce pas le chiffre 1, puisqu'un *speculator* appartenant à la légion première antoninienne embellissait, par suite d'un vœu, deux colonnes du magnifique temple d'Héliopolis?

F. DE SAULCY.

OBSERVATIONS

SUR

LE TEXTE DE JOINVILLE

ET LA

LETTRE DE JEAN PIERRE SARRAZIN

Ces observations avaient été rédigées, il y a près de deux ans, par Charles Corrard, professeur de rhétorique au collége Rollin, maître de conférences de littérature française à l'Ecole normale, décédé le 16 septembre 1866 à l'âge de 44 ans. Il avait été élève de l'Ecole normale au temps où M. D. Nisard y donnait un enseignement que nul n'a suivi sans en garder pour notre littérature classique une admiration vive et solidement raisonnée. L'impression du maître fut profonde sur Corrard : cette fermeté de principes allait à la fermeté de son jugement ; la délicatesse de cette exquise sensibilité au beau charmait son esprit élégant et ingénieux. Corrard appliqua à l'étude des textes et de l'histoire de notre langue une puissance de sagacité et de pénétration qui lui aurait assuré un rang des plus distingués parmi les philologues qui s'occupent de français, si les obligations de son double enseignement ne l'avaient pas pris tout entier. Scrupuleux au dernier point sur l'accomplissement de ses devoirs, et en outre singulièrement difficile et exigeant pour lui-même, il n'aurait jamais consenti à rien sacrifier de ce qu'un professeur doit à ses élèves ni de ce qu'un auteur doit à lui-même et au public. Il avait pourtant trouvé le temps de rédiger ces observations, que nous publions telles qu'il les a laissées, sauf quelques suppressions et quelques légères modifications de rédaction. Il s'était proposé de démontrer la nécessité

d'une nouvelle édition critique des mémoires de Joinville. Il n'est plus besoin de l'établir aujourd'hui que M. de Wailly a publié une édition qui satisfait aux vœux formés par Corrard (*Œuvres de Jean sire de Joinville ;* Paris, Adrien le Clère, 1867). Nous avons cependant pensé qu'il n'était pas inutile de publier un travail tout à fait indépendant des recherches de M. de Wailly, qui, de son côté, ignorait complétement celles de Corrard. On trouvera qu'il y a accord sur un grand nombre de points : accord qui met en relief l'excellence de l'édition de M. de Wailly. Il y a toutefois une dissidence grave dont nous devons dire quelques mots. Corrard avait été conduit par des raisons intrinsèques à admettre qu'un grand nombre d'interpolations et de gloses se sont glissées dans le texte de Joinville. M. de Wailly n'en admet pas; il pense, pour des raisons extrinsèques, que le manuscrit dit de Bruxelles (Biblioth. imp., fonds français, n° 13568, olim 2016, fin du XIVe siècle) dérive de l'exemplaire offert par Joinville à Louis le Hutin, et que le manuscrit dit de Lucques (Bibl. imp., fonds fr., n° 10148, XVIe siècle), dont le manuscrit de M. Brissart-Binet ne diffère que par des variantes insignifiantes, dérive de l'exemplaire conservé au château de Joinville. Suivant Corrard, les manuscrits de Bruxelles et de Lucques dériveraient d'une source commune déjà fort altérée. Nous ne savons si les considérations développées par M. de Wailly auraient modifié son opinion; nous n'avons pas cru devoir pourtant supprimer cette portion de son travail. Sans prétendre décider ici cette question délicate, nous nous contenterons d'appeler l'attention sur la phrase qu'on lit page 242 de l'édition de MM. Didot et Francisque Michel, chapitre 147 de l'édition de M. de Wailly, « et grant honneur à tous ceulz de son lignage, qui par bones œuvres le voudront ensuivre (ci-dessous p. 189), » et sur les fautes évidentes que Corrard signale au § VIII et qui sont communes aux trois manuscrits. Au reste, quelque opinion que l'on ait sur cette question, les arguments de Corrard méritent discussion, et les passages qu'il signale réclament une explication.

Corrard cite Joinville d'après la pagination de l'édition de MM. Didot et Francisque Michel (Paris, Didot, 1859). On a ajouté l'indication du chapitre de l'édition de M. de Wailly et des variantes qu'elle présente dans les passages discutés. Les notes de Corrard sont suivies de l'initiale C. Les autres sont de la personne qui a procuré cette publication.

Note de la direction.

MÉMOIRES DE JOINVILLE

Le texte de Joinville offre en plusieurs endroits des invraisemblances, des contradictions, des lacunes, des interpolations, du désordre; il ne soutient pas un examen critique dans les premières pages et moins encore dans les dernières; enfin, à en juger par les preuves *intrinsèques*, le manuscrit de Bruxelles non-seulement ne serait pas l'original, mais il n'aurait été exécuté qu'à distance et sur des copies déjà altérées.

I

Il faut, en vérité, que peu de personnes aient lu en entier l'histoire de Joinville, car on ne s'est jamais plaint de ses redites. Il y en a de monstrueuses. Contentons-nous d'énumérer les plus graves:

L'article où il est dit de saint Louis: « onques ne li oy nommer le diable, etc. » (p. 6, 218, c. 3, 138);

La question du roi à Joinville: « Lavez-vous les pieds aux pauvres le jeudi-saint? » et tout le colloque qui suit (p. 8, 218, c. 4, 139);

L'histoire assez longue de l'évêque Gui d'Auxerre (p. 19, 212, c. 13, 135);

Le sermon du cordelier Hugues (p. 17, 207, c. 11, 132);

L'anecdote sur le roi Richard (p. 25, 173, c. 17, 108);

La *menoison* du roi, et ses *braies* qu'il lui faut couper toutes les fois qu'il va aux chambres (p. 3, 94, c. 2, 61);

Sa maxime sur le luxe dans les vêtements (p. 6, 11, c. 3, 6).

Son commentaire sur les menaces que Dieu semble adresser à l'homme, lorsqu'il déchaîne la tempête (p. 12, 199, c. 7, 125);

La description de la chapelle envoyée par Louis IX au roi des Tartarins (p. 42, 142, c. 29, 93);

L'éloge du roi et en particulier de sa charité envers les pauvres (p. 219, 230, c. 139, 142);

Le double récit des quatre aventures où saint Louis se mit en péril de mort;

La double énumération, à douze pages de distance, des moustiers et abbayes dont il *enlumina* son royaume (p. 219, 231, c. 139, 142).

Voilà, et j'en passe (1), des répétitions sans nombre; répétitions

(1) Je ne parle pas des membres de phrase ou des faits de peu d'importance qui se trouvent répétés, comme (p. 95, 96, c 63) : « car le vent nous vint devers Damiete,

grossières et plus que séniles. Je m'en rapporte au lecteur : qu'il veuille bien ouvrir notre Joinville aux passages que j'indique ; s'il ne reconnaît pas de lui-même que ces répétitions sont inutiles, que de deux fois l'une elles rompent mal à propos le fil du récit, qu'en les supprimant on obtiendrait une leçon infiniment préférable, et qu'enfin on n'est point en droit d'imputer de telles faiblesses à Joinville, voire même à Joinville octogénaire, — j'ai tort.

Ces redites sont, sans doute, des annotations marginales qui ont fini par être reçues dans le texte, et voici comme :

L'annotateur trouve-t-il l'indication d'un fait précédemment narré? il s'y reporte et transcrit à nouveau tout le passage, pour s'épargner dorénavant ou pour épargner à autrui cette recherche; l'indication d'un fait qui sera narré ultérieurement? il prend les devants et nous en donne tout de suite la teneur.

Ainsi, à ce mot de Joinville que saint Louis mit « quatre fois son corps en aventure de mort, » vite, le glossateur s'en va rechercher ces quatre aventures, et nous trouvons dès les premières pages du livre quatre récits considérables qui reparaîtront plus tard, presque dans les mêmes termes.

Au reste, la plus simple inspection du manuscrit de Lucques suggère naturellement une autre explication de cette quadruple inadvertance. En vérité, ce manuscrit de Lucques est trop dédaigné, trop peu lu. Michaud et Poujoulat ne l'ont pas ouvert : ils le croient du XVIIe siècle; pourquoi? Parce qu'ils ont vaguement connaissance d'une note fort insignifiante, qui nous apprend que ce manuscrit a été acheté d'un particulier de Lucques au milieu du XVIIe siècle. Les derniers éditeurs l'ont davantage pratiqué, mais seulement pour la dernière partie, et comme pis-aller. C'est peut-être un tort. Le manuscrit de Lucques est enrichi d'un assez grand nombre de miniatures (le manuscrit de Bruxelles n'en a que deux), librement imitées, à ce que je suppose, de celles qui se trouvaient dans les manuscrits antérieurs. Or, à la première page, j'aperçois précisément *quatre* images représentant les quatre aventures où le roi se mit en péril. En regard de ces quatre miniatures, vous avez la légende explicative précédée de la rubrique que voici : « Les ymaiges [qui] cy devant sont painctes et faictes pour ramentevoir quatre des plus grand faiz que onques nostre sainct roy feist. Et comment il les feit, ce trouverez vous en ce livre par escript cy après. »

qui nous toli le courant de l'yaue. » « Lors leva un vent qui venoit devers Damiete si fort qu'il nous toli le cours de l'yaue. » Cf. p. 21, 216 (c. 14, 137). C.

La légende elle-même, à quelques mots près, n'est autre chose que ce quadruple récit qui me choque. C'est cette légende qui a passé même dans les manuscrits d'où la quadruple miniature est absente, et qui y forme, selon moi, un si singulier hors-d'œuvre.

On s'étonne encore, dans ce même passage, de l'empressement et de l'insistance de Joinville à nous parler des incommodités dont le roi eut à souffrir, et de ses *braies* qu'il fallut lui couper le soir pour le mener aux chambres *privées*. C'est de la naïveté, me dit-on ; soit, mais une fois suffisait, et cette redite me surprendrait moins sous la plume de Jehan Sarrazin le valet de chambre que chez le sénéchal de Champagne. Consultons encore le manuscrit de Lucques et sa légende : « Les aultres de ses fais feurent telz (lisez (1) : li aultres de ses fais feut tel) qu'il feust bien venu à Damiette, s'il eust voulu, et sans blasme et sans reproche; mais pour les infirmitez de l'ost et pour les grandes maladies qu'il y avoit ne voulut, ains demoura avecques sa chevallerie. » Ainsi, il s'agit des infirmités de l'*ost*, des maladies qui règnent dans le camp; mais ce mot de maladie a frappé le copiste du manuscrit de Bruxelles ou ceux qu'il copie lui-même. Il se rappelle surtout la maladie du roi, il cherche le passage où il en est question, et il y trouve, en effet, les culottes de saint Louis, qui à la page 94 (c. 61) ne me choquent point, mais qui me choquent à la page 3 (c. 2). Là-bas ce ne sera qu'une naïveté, une simple confidence à la manière de Dangeau ; ici c'est presque un contre-sens, et le manuscrit de Lucques le fait bien voir : « ains demoura avecques sa chevallerie, à grant meschief de son corps, car il fut *prins*, pour l'amour qu'il avoit en sa chevallerie. » Le manuscrit de Bruxelles est le plus ancien des deux; mais peut-être celui de Lucques est-il la reproduction d'un manuscrit non moins vénérable par son âge et d'un manuscrit exécuté par un scribe plus intelligent. Ici, du moins, c'est le mauvais manuscrit qui a raison ; car peu importe de savoir tout de suite ce qui se passa aux *chambres*, mais il est bon de me dire que le roi, pouvant se retirer derrière les remparts de Damiette, refusa d'abandonner son armée aux maladies qui la décimaient, et s'exposa ainsi volontairement à être *pris* par les infidèles.

Une observation en passant, avant de discuter d'autres inadvertances. Ces répétitions, quoique fastidieuses, pourraient nous être de quelque utilité : cela nous permet de corriger Joinville par lui-même. Ainsi, quand je lis (p. 3, c. 2) que le roi *se pena* le soir par plusieurs fois, on a beau me dire en note que le manuscrit de Lucques donne

(1) M. de Wailly a corrigé cette faute, p. XXIX.

se pasma, j'ai été trop prévenu contre ce manuscrit pour l'en croire sur parole : mais qu'on me dise que le manuscrit de Bruxelles, reproduisant plus loin la même phrase, a mis cette fois *se pasma* (p. 94, c. 61), je n'hésite plus à rectifier la leçon du bon manuscrit (1). Encore le mot *acesmer* (orner), que je rencontre (p. 11, c. 6), m'avertit que j'ai eu tort d'accepter plus haut (p. 6, c. 3) dans la même phrase *amer son corps*, qui n'offre pas, à beaucoup près, un sens aussi juste (2). Ainsi enfin vous lisez (p. 197, c. 123) : « Il n'a celi qui autant *n'ait en* sa vie comme j'ai (3). » Je ne demande pas que vous empruntiez la leçon du manuscrit de Lucques; non, remontez (p. 4, c. 2) à votre manuscrit 2016 : il vous donnera lui-même une leçon plus intelligible : « Il n'a celi qui autant *n'aimme* sa vie, comme je fais la mienne. » Je ne comprends pas qu'on se soit privé de ce secours pour corriger un texte si souvent défectueux : c'était peut-être le seul parti à tirer de ces redites, où Joinville, bien certainement, n'est pour rien.

On a remarqué, sans doute, que la plupart de ces redites nous renvoient au commencement et à la fin, ou plutôt du commencement à la fin des mémoires. Au milieu, rien ou presque rien de tel à reprendre.

Mais comment reconnaître entre deux passages qui se répètent celui qui appartient à Joinville, et celui qu'il faut éliminer ou du moins enfermer, comme suspect, entre deux crochets? C'est l'affaire du critique : il doit voir où le morceau paraît le mieux à sa place, et quand la rédaction n'est pas absolument identique, il doit se demander de quel côté on retrouve le mieux les habitudes, le ton et le style de l'auteur. Le plus souvent il suffit de se rappeler que notre historien a un style à lui; et l'on n'a plus qu'à rejeter celle des deux versions (il y en a presque toujours une des deux qui est dans ce cas), qui paraît incolore et sans caractère. Souvent aussi on est éclairé par quelques invraisemblances de détail. Ainsi, entre les deux listes d'abbayes, je suspecterai plutôt celle où il est question d'enluminure et où il est dit (p. 234, c. 143) *des frères de Sainte-Croix* que le roi les « herbergea en une rue qui est (4) appelée le quarrefour du Temple. [qui ore est appelée la rue Sainte-Croix]. » A ces derniers mots, j'ai presque dit à cette seconde date, ne surprenez-vous pas en flagrant délit le naïf faussaire?

(1) M. de Wailly lit *se pasma* (c. 2). — (2) M. de Wailly lit *armer* (c. 3).

(3) M. de Wailly a corrigé cette faute (c. 123).

(4) *Sic.* M. Michel, ne voyant point d'interpolation dans ce dernier membre de phrase, devrait lire au lieu de *est*, *ert* (erat). C. — M. de Wailly lit *estoit* (c. 143).

Je n'en finirais pas si je voulais reprendre ainsi, une à une, les douze ou quinze répétitions que j'énumérais en commençant; qu'il me suffise de les avoir indiquées et d'avoir montré par un ou deux exemples comment on peut, en pareil cas, se tirer d'affaire.

Reste une question bien grave : ce copiste qui aurait ainsi répété en plusieurs endroits ce que probablement Joinville n'avait exprimé qu'en un seul, cet interpolateur maladroit, qui peut-il être? C'est un peu tout le monde : lecteurs et copistes, chacun y a mis du sien. Toutefois, n'en déplaise au P. Hardouin (1), le copiste du manuscrit 2016 ou ceux dont il suit la trace appartiendraient plutôt à l'Église qu'à la confrérie des libres penseurs. Ce copiste supprime la réponse des Cordeliers à leur retour de Tartarie (2); il interrompt Joinville au moment où celui-ci nous parle de l'administration de saint Louis, pour se jeter sur les pratiques religieuses du bon roi (3), etc. Le P. Hardouin ne prend pas garde qu'au XIII[e] siècle la foi était assez solidement établie pour permettre bien des choses, et que l'Église se laissait railler quelquefois, n'ayant rien à craindre des trouvères ni des chroniqueurs. Les endroits qui lui font peine étaient alors bien inoffensifs : ceux que le copiste du manuscrit 2016 paraît avoir retranchés étaient peut-être plus propres à inquiéter un clerc, et je crois comprendre ces scrupules. C'est sans doute dans le même esprit qu'il aura dénombré par deux fois les moustiers et abbayes; une fois d'après Joinville, puis, je le suppose, d'après quelque liste dressée par un autre.

A propos du fatalisme des Bédouins, le manuscrit de Bruxelles prête à Joinville une sorte de profession de foi ou de sermon (p. 139, c. 90) : Ils [ne] croient que nul ne peut mourir qu'au jour qui lui est assigné : « et ce ne doit nulz croire, car Dieu a pooir d'alongier nos vies et d'acourcir. » Que dit, au même endroit, le manuscrit de Lucques? Il affirme seulement que de cette croyance des Bédouins, nul ne peut mourir qu'à son heure, sort nécessairement cette conséquence que nul d'entre *eux* ne peut attribuer à la divinité le pouvoir d'allonger ou de raccourcir *leur* vie (4). Il est clair que la suite des idées s'accommode mieux de cette dernière leçon. Quoi qu'il en soit, nous sommes

(1) Le P. Hardouin s'était persuadé qu'une main étrangère, hostile au clergé, avait glissé dans le texte de Joinville plusieurs passages irréligieux ou (ce qui était tout un pour lui) plusieurs traits contre l'Église et la cour de Rome. (Voir Joinville, éd. Didot, p. XLIX, note 1.) C

(2) Voir ci-dessous, p. 179. — (3) P. 11, c. 16. Voir ci-dessous, p. 177.

(4) F° 91-92 du manuscrit : « et si ne doibt nul croire que Dieu *ait* pooir de, etc. » C. — M. de Wailly ne mentionne point cette variante.

en présence de deux copistes dont l'un paraît moins empressé que l'autre à tirer de son récit des réflexions édifiantes. Mais ne préjugeons rien, attendons. Outre les répétitions proprement dites, il y a encore les interpolations et les gloses. Peut-être saurons-nous mieux à qui attribuer le mal, quand nous aurons passé en revue ces deux autres sortes d'infidélités.

II

Il faut bien le reconnaître, la méthode de Joinville prête singulièrement aux interpolations, ou plutôt, elle y invite. Dans le cours d'une même narration, rien de contraire chez lui à l'ordre naturel ; mais ne lui demandez rien de plus : il ne s'entend pas à grouper ses souvenirs, à rattacher entre eux les menus faits qui ne s'enchaînent pas nécessairement l'un à l'autre. Il se contente de les déposer pêle-mêle, en leur lieu, « au tems que le roy étoit en Acre, » ou « tandis que le roy fermoit Cezaire (fortifiait Césarée). » Vous trouvez en pareil cas dix, quinze paragraphes de suite commençant par la même formule. Il dit tout ce qu'il a vu ou appris en ce lieu et en ce temps-là. De même lorsque son sujet l'amène à parler du seigneur de Brancion, de Jehan l'Ermin, du légat ou de tout autre, il se laissera aller à nous raconter tout ce qu'il a su de ce personnage, et comme on dit, à vider le sac. On voit assez combien une disposition si simple devait offrir de facilités à ceux qui voulaient compléter, enjoliver, commenter un texte. Parmi ces histoires rapportées dans Joinville « au temps que le roy estoit à Japhe » ou « empesché à fermer Saette », qui nous dira au juste celles que Joinville a dictées, et celles qui ont passé sous son nom, soit par une fraude coupable, soit par une fraude innocente? car le plus souvent celui qui altérait ainsi un texte ne croyait faire tort à personne, pas plus à la postérité qu'à l'auteur. On croyait nous faire plaisir, au contraire, en rassemblant au même lieu ce que l'auteur avait disséminé dans son récit selon l'ordre des temps : « Et avant que je vous conte de ses grans faiz et de sa chevalerie, vous conterai-je que je vi et oy de ses saintes paroles et de ses bons enseignements, *pour ce qu'ils soient trouvez l'un après l'autre* (1). » Qui nous garantira ces sortes de passages ? Et cet autre, où Joinville, contrairement

(1) P. 5 (c 3). — Cf. p. 21 (c. 15) : « avons ci-arière escriptes partie de bones paroles et de bons enseignemens nostre saint roy Looys, pour ce que cil qui les orront les truissent les unes après les autres. » Dans ce dernier passage il faut remarquer *nostre saint roy Looys*. Cette manière de désigner le roi a je ne sais quoi de dévotieux, qui n'est pas dans le goût de Joinville. C.

à son usage presque invariable, parle de lui-même à la troisième personne (1)? Et cet autre encore où je le vois s'étendre avec une loquacité qui ne lui est pas habituelle sur les trésors et seigneuries de prebstre Jehan ?

Mais je finirais, sans y prendre garde, par dépasser de beaucoup mes conclusions. Revenons aux interpolations de détail.

P. 16 (c. 11) : « Le gouvernement de sa terre fut tele que.... » Vous croyez que Joinville va parler des *establissements*, des jugements rendus par le roi soit à Vincennes, soit au jardin de Paris ? Point du tout; le gouvernement de sa terre fut tel que « tous les jours il ooit à note ses heures, et une messe de *requiem* sanz note, etc., etc. » Rejoignez les deux tronçons en supposant avec moi que tout ce qui les sépare est de trop, vous avez un sens excellent : « Le gouvernement de sa terre fut tele que monseigneur de Néelle, et le bon conte de Soissons et nous autres.... alions oir les plez de la porte [que en appelle maintenant les Requestes], » Mais cela ne faisait pas le compte du copiste : il tenait à nous rapporter toutes les pieuses pratiques du bon roi. Il ouvre donc sans plus de façon une parenthèse : il y met d'abord les vêpres, les complies et le reste, puis l'article sermons, et l'histoire du frère prêcheur; après quoi il referme sa parenthèse avec un certain art maladroit, mais non point naïf (p. 17, c. 12) : « [Le roy n'oublia pas cest enseignement (du cordelier), ainçois *gouverna sa terre* bien loialement et selonc Dieu.... Il avait sa besogne atirée en tele manière] que monseigneur de Néelle, etc. » Qui ne voit là une main étrangère ? un arrangeur moins intelligent que dévot, qui tranche dans le vif, sauf à pratiquer ensuite une ligature ? Qui ne voit là une trouée, puis un grossier replâtrage ? Joinville n'a point ces transitions qui sentent l'école, et la raison en est simple : c'est qu'il ne s'expose guère à en avoir besoin.

Autre exemple. Nous sommes à Césarée (p. 152-153, c. 98). Le roi a retenu Joinville à son service : il s'agit de faire son prix : Combien faudra-t-il que je vous donne pour un an de gages ? Sire, répond le subtil Champenois, vous vous courroucez toujours quand on requiert de vous quelque chose ; fesons cette convention que si je requiers quelque chose de vous pendant toute cette année, vous ne vous courroucerez pas ; et que si vous me refusez, je ne me courroucerai pas non plus. Je n'ai pas besoin de faire remarquer cet art de demander ingénieusement que retrouveront plus tard Villon, Marot et les meilleurs esprits de cette lignée. Là-dessus le roi « commença à

(1) P. 27 (c. 19); p. 140 (c. 91).

rire moult clèrement... et me mena par devers le légat et vers son conseil, et leur recorda le marché que nous avions fait; et en furent moult lié (joyeux). »

La scène est complète, et en effet elle s'arrête là dans les éditions de Ménard et de Ducange. Mais dans le manuscrit 2016, il y a une suite. Quelque lecteur pour qui la plaisanterie de Joinville aura été un peu trop attique, a cru devoir épargner aux autres la peine qu'il avait eue à en comprendre le sens et à en goûter le sel. Il y a joint un premier commentaire : « et en furent moult lié, [pour ce que je estoie le plus riche qui feust en l'ost]. »

Jusqu'ici ce n'est qu'une naïveté, ou plutôt une lourderie inutile. Mais à ce mot de *riche* un autre survient qui semble, en vérité, avoir tenu par devers lui le cahier de dépenses de Joinville et en avoir distribué des extraits à droite et à gauche ; un autre, dis-je, survient, qui se met à supputer l'actif et le passif du sénéchal, ses arrangements domestiques, ses acquisitions de porcs et de moutons à la saint Rémi, le vin pur réservé aux chevaliers, l'abondance pour les valets, les extras qu'il faut faire pour traiter les riches hommes de l'ost, etc. Je ne conteste ni l'authenticité ni même l'intérêt de ce passage : je constate seulement qu'il manque d'à propos et que les premiers éditeurs, peut-être sur la foi de manuscrits que nous n'avons plus, ont omis ou rejeté en lieu plus opportun cette digression économique.

Règle générale, quand vous trouverez dans Joinville des formes comme celles-ci : « Pour ce qu'il affiert à la matère (p. 77, c. 51), » « Pour ce qu'il convient entrelacier ma matière (p. 86, c. 56), » « et revenons à nostre matière, » etc., tenez-vous sur vos gardes. C'est presque toujours un signe que le passage va subir ou vient de subir une altération ; voyez, par exemple, à la page 24 (c. 16, 17), le récit des guerres de saint Louis, avant la croisade, contre le duc de Bretagne, le comte de la Marche et le roi d'Angleterre. Comparez en cet endroit le manuscrit de Bruxelles et l'édition de P. de Rieux. Là, Joinville omet l'essentiel et se jette dans des descriptions à peine dignes de Froissart ; ici au contraire, chez de Rieux, il est sérieux et instructif. Il explique bien (trop bien peut-être) les droits de la reine de Chypre sur la Champagne, et l'intervention du roi qui pacifie toutes choses ; il traite avec un certain développement l'affaire du comte de Lusignan, les difficultés qu'eut à surmonter saint Louis pour faire reconnaître son frère Alphonse en qualité de comte de Poitiers, etc. Le manuscrit n'en dit qu'un mot. De Rieux invente-t-il ? Je ne sais ; mais, à coup sûr, il n'en a pas l'air, et son Joinville, en cet endroit, parle exactement comme on le voit parler ailleurs.

Quand les cordeliers envoyés par saint Louis arrivent au roi de Tartarie, celui-ci, à son tour, veut envoyer ses ambassadeurs en France. Les cordeliers l'en dissuadent, «connaissant bien que si les ambassadeurs tartarins venoient chez nous et voyoient tout autrement vivre les chrétiens qu'ils ne l'avoient eux-mêmes dit et presché, cela pourroit les induire à reprendre leur erreur payenne.» Cette malice, qui rappelle un conte de Boccace, c'est dans l'édition de Pierre de Rieux que je la trouve (1). Dans le manuscrit 2016 nous ne revenons que plus tard (p. 142 et suiv. c. 93-95) aux deux cordeliers, et il n'est question ni de cette velléité du roi tartare, ni du motif pour lequel on l'en détourna; mais voici ce qu'on fait dire à Joinville au moment où il enregistre le départ des deux moines (p. 43, c. 29): « comment les messages le roy de France furent receus *vous diré-je, aussi* comme il meismes le contèrent au roy, et en ce que il raportèrent au roy, *pourrez oïr* moult de nouvelles, *lesqueles je ne weil pas conter*, pour ce que il me convendroit *dérompre ma matière* que j'ai commenciée, qui est tele. Je qui n'avoie pas mil livrées de terre, me charjai, etc.» Suit une dizaine de lignes où Joinville ne fait guère que répéter ce qu'il a dit quelques pages plus haut (p. 36, c. 25) de ses finances. Là, du moins, cette confidence venait à propos; ici elle est manifestement déplacée. Mais ce qu'il faut remarquer surtout, c'est que Joinville, en revenant ici à son budget, ne revient pas le moins du monde à *sa matière* : sa matière, heureusement pour nous, c'est l'histoire de saint Louis et de la croisade. Ainsi, dans le moment même où on lui fait dire qu'il craint de *dérompre* son propos, on lui attribue non pas seulement un défaut d'ordre et de mémoire, mais une véritable ineptie.

P. 86 (c. 55): Le premier vendredi de carême le roi manda tous ses barons et leur dit: grandes grâces devons-nous rendre à Notre Seigneur de ce qu'il nous a donné en cette seule semaine de chasser les Turcs le mardi et de les battre le vendredi, « et moult d'autres beles paroles pour eulz reconforter. » Jusqu'ici cela est fort clair et on ne peut mieux suivi. Mais Joinville ajoute tout aussitôt: « Pour ce que il nous couvient *poursuivre* nostre matière, laquelle il nous couvient un pou *entre-lacier* (1), pour faire entendre comment le soudanc te-

(1) F^os XXVI et XXXVIII (elle y est deux fois). C.

(1) Le manuscrit 2016 porte *entrelacier* et non *entre-lacier* comme dans l'édition Didot. C. — *Entrelacier* a le même sens qu'*entremettre* dans cette phrase d'Amyot (*Vies des hommes illustres*, Numa Pompilius) : Numa vouloit que ces sujets ne vissent et n'entendissent rien du service divin par manière d'acquit, en faisant autre chose; « ains vouloit qu'ils *entremeissent* toute aultre besoigne. » C.

noient leur gent ordenéement et aréement; et est voir que le plus de leur chevalerie il avoient fet de gens estranges, etc. » De bonne foi, qui peut se flatter de comprendre en cet endroit le manuscrit? Cette matière qu'il faut tout à la fois *poursuivre* et *entrelaisser*, cet amas d'incidentes sans ombre de proposition principale, cette conjonction en l'air et comme dans le vide, voilà un style indéchiffrable et peu digne de Joinville.

Dira-t-on que la suite des idées a son importance quand il s'agit de critiquer un texte d'Aristote ou de Cicéron, mais qu'il en faut bien rabattre lorsqu'il est question de nos vieux romanciers? que l'art de disposer les différentes parties d'un grand sujet est ce qu'il y a de plus rare et de plus difficile au monde? qu'il faut faire la part du temps, de l'inexpérience, etc.? Mais notez bien que je ne demande pas à Joinville d'être en avance sur son temps : je lui demande de se montrer ici égal à lui-même, égal, sinon à Villehardoin qui est un esprit plus ferme et de plus haute portée, du moins au chambellan Sarrazin et aux plus obscurs écrivains de ce temps-là. Un enfant, un paysan suit son propos et va droit devant lui : il ne s'interrompt pas pour le plaisir de s'interrompre, et s'il veut nous faire savoir, par exemple, qu'aux 1000 livres de terre qu'il possédait le roi a joint un cadeau de 800 livres, il ne sera pas obligé, que je sache, de s'y reprendre à deux fois. Naïf, tant que vous voudrez; mais qu'est-ce après tout que le naïf? cela consiste-t-il à procéder contre nature? Et qu'y a-t-il de plus naturel à un esprit bien doué, si inculte qu'on le suppose, que de suivre son chemin, sans brouiller ainsi les pistes? Joinville est naïf, mais c'est un esprit dont le roi redoute la *subtilité* (c'est-à-dire la pénétration); il est naïf, mais son récit marche avec ordre durant les six années de la croisade, et la trame, sans être savante ni même assez serrée, est, en somme, raisonnablement ourdie; il est naïf, mais sa naïveté et celle d'un homme de bon sens et d'une tête bien faite. N'allons pas confondre la naïveté de Joinville avec la *débonnaireté* de cette autre, qui lui apporte un surcôt fourré, de peur du froid, au moment où il se noie! Le vrai Joinville ne laisse pas de phrase en suspens, il ne s'interrompt que lorsque la scène change, ou qu'à une matière épuisée succède une matière nouvelle; il obéit ailleurs, tout bonnement, à cette logique naturelle qui enchaîne sans nous les idées simples, et à l'ordre des temps qui dispose sans nous les différents actes d'un récit.

Mais, dit-on encore, Joinville était si vieux quand il a dicté ses mémoires! N'oubliez pas qu'ils sont datés de 1309, et que l'auteur n'avait pas moins de quatre-vingt-cinq ans. Sans doute, et j'ajouterai

même qu'une miniature du manuscrit de Lucques représente Joinville, la figure hâve et décharnée, dictant de son lit ses commentaires, comme un moribond dicterait son testament. Oui, Joinville a écrit dans sa vieillesse; mais prenez garde, il y a de ces fautes que l'âge même n'excuse pas, et que la critique la plus indulgente qualifie d'un mot assez rude. Si le bonhomme ne sait plus suivre son propos, s'il tombe sans s'en apercevoir dans les pléonasmes et dans les redites, comment expliquerez-vous l'admiration qu'il vous inspire? Ou plutôt (car, Dieu merci! l'admiration est légitime), comment expliquer ces deux cents belles pages juvéniles si étrangement encadrées entre un prologue et un épilogue tout pleins de répétitions fastidieuses et de propos interrompus? Aimons Joinville, mais aimons-le assez pour ne point imputer à sa vieillesse des inepties que cette excuse même ne saurait rendre tolérables; et sans exiger de lui la juste ordonnance, l'exacte composition d'un auteur expérimenté, sachons nous étonner, osons témoigner notre étonnement, lorsque nous le voyons descendre au-dessous de lui-même. C'est au commencement du livre et à la fin surtout que je trouve mes preuves. Il y a là, dans ce qu'on pourrait appeler le *panégyrique* du roi, une foule de maladresses incompréhensibles et presque sans exemple dans le corps même de l'ouvrage, dans le *récit*. Chose digne de remarque : P. de Rieux, celui-là même qui se fait gloire d'avoir « poli et ordonné l'histoire du sieur de Joinville, » n'a presque rien trouvé à intervertir, à supprimer ni à changer dans le récit, et il a, au contraire, bouleversé, avec toute l'introduction, tout l'épilogue! Encore une fois, je blâme le remède, mais de Rieux a bien vu où était le mal.

On est encore tenté de voir des interpolations dans les passages où Joinville explique après coup, en style de glossateur, les mots de *ferrais* (p. 45, c. 31) ou de *poullain* (p. 130, c. 84); où il fait retentir à bord d'une galère chrétienne les cors sarrazins et les *nacaires*, terme dont l'interprétation n'arrivera que trente pages plus loin (p. 50, 83, c. 33, 54); où il fait citer et paraphraser par le roi tout un long passage de saint Ansiaume (p. 12, c. 7); où il prend la peine de définir le mot de *biscuits* (p. 60, c. 40), comme si cette nourriture n'était en usage que chez les Égyptiens, comme si l'armée chrétienne n'en avait point sur ses navires (p. 200, c. 126), comme si les biscuits enfin n'étaient pas connus de toute antiquité.

Je trouve ailleurs (p. 9, c. 5) une plaisanterie d'un goût douteux : « Disoit il que male chose estoit de prendre de l'autrui; car le rendre estoit si grief, que neis au nommer, le rendre escorchoit la gorge par les *rr* qui y sont, lesquiex senefient les ratiaus au diable, etc. » On

en pourrait dire autant du mot *prendre*. En tout cas, le trait est médiocre : il a je ne sais quoi de fade, comme ces facéties de couvent dont le P. Gazée a fait un recueil. Je le trouve peu digne de saint Louis. Mais ce qui me rend ce passage suspect, c'est que saint Louis (Joinville l'affirme par deux fois, p. 6, 218, c. 3, 138) ne nommait jamais le diable; il le désignait autrement : l'*ennemi*, par exemple, ou l'*aversier;* et on lui fait prononcer ici ce mot odieux, sans nécessité, à ce qu'il semble.

Même observation sur le petit sermon que saint Louis a fait à Joinville à la page précédente (c. 4). Le roi appelle le diable par son nom sans périphrase, et ne se signe point.

Je ne voudrais pas faire défiler deux fois les mêmes passages devant le lecteur, d'abord comme *répétitions*, puis sous la rubrique *interpolations*. Il faut pourtant que je revienne sur un endroit dont j'ai parlé : l'énumération des abbayes. C'est là (p. 230, c. 142) que se trouve le souvenir classique de l'empereur Titus noté autrefois par Michaud et Poujoulat comme peu conforme aux habitudes de Joinville (1). Mais voici quelque chose qui me choque davantage (p. 231, c. 142) : « Il commença a édifier moustiers, etc., entre lesquiex l'abbaye de Royaumont porte l'*onneur et la hautesce.* » Ces derniers mots, j'en appelle à tous ceux qui ont pratiqué notre historien et qui savent quel est son style, ces derniers mots ne semblent pas lui convenir. Ce n'est point là sa manière; au moins je n'ai rien vu de tel dans le corps même du récit (2). On dirait qu'on entend parler un moine de Royaumont (3).

Passons aux gloses.

III

Je distinguerai ici : 1° les gloses proprement dites ou d'interprétation; 2° les redondances que le copiste semble avoir commises à bon escient; 3° les mots superflus qui sont tombés de sa plume, et qu'il n'a voulu peut-être ni *canceller* ni *pointer* pour ne pas gâter son beau manuscrit. Qu'on me permette de procéder par simple énumération, sans autre commentaire que les crochets d'usage.

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de France,* I, 161. C.

(2) Voyez encore les différents passages où Joinville parle de lui-même à la troisième personne (p. 27, c. 19; p. 140, c. 91), ceux où l'on explique après coup les événements de l'histoire sainte auxquels Joinville fait allusion, comme p. 185 (c. 115). C.

(3) M. de Wailly a fait remarquer (p. 547) que le chapitre 142 correspond en entier au chapitre 19 de *la Vie de S. Louis*, par Geoffroy de Beaulieu.

Gloses proprement dites.

P. 6 (c. 3) : Saint Louis trempait son vin « par mesure [selonc ce qu'il véoit que le vin le pooit soufrir]. »

P. 43 (c. 29) : « Il revindrent au roy [les deux frères].

P. 82 (c. 53) : « Les espies le roi qui y estoient [en l'ost des Sarrazins]. »

P. 91 (c. 59) : « De celle journée enporta le pris monseigneur Geffroy de Mussanbourc [le pris de touz ceulz qui estoient en la barbacane]. »

P. 122 (c. 79) : « Moult regretoit la mort du conte d'Artois son frère, et disoit que moult envis se fu souffert de li venir veoir, comme le conte de Poitiers, [que il ne le feust venu veoir ès galies]. »

P. 135 (c. 88) : « Et vous chaciés ceulz envoié qui vous offrent [qui (1) vous donrront] quanque l'en vous peut donner. »

P. 16 (c. 10) : « L'omme lay, quant il ot mesdire de la lay crestienne, ne doit pas desfendre [la lay crestienne], ne mais de l'espée.

P. 25 (c. 17) : « Quant les enfans aus Sarrazins braioient, les femmes les escrioient et leur disoient : « Taisiez-vous, vez-ci le roy Richart, » [et pour eulz faire taire]. »

P. 155 (c. 99) : « Les frères de l'ospital s'enbatirent sur eulz et boutèrent [chacèrent] (2) nos chevaliers. » Le mot *bouter*, en effet, est employé seul quelques lignes plus bas : Joinville se plaint d'un sergent du roi, qui a mis la main sur un chevalier de sa troupe ; le roi l'invite à se désister de sa plainte, parce que le sergent, dit-il, n'a fait que *bouter*.

P. 157 (c. 99) : « Vous le quités de quanque il vous ot couvent [et li rendés toutes ses couvenances]. »

P. 184 (c. 114) : « Or peus veoir au calice ta deffense ; car se tu eusses donné ton trésor d'or, tu te feusses bien deffendu à nous par ton trésor [se tu l'eusse despendu]. »

P. 207 (c. 132) : « Je vois plus de gent de religion en la court le roy, [en sa compaignie]. »

Mais voici un exemple qui mérite, je crois, d'être mis à part. Saint Louis ne voulait pas que les prêcheurs et cordeliers lui fissent des lectures à table (p. 211, c. 135) : « Vous ne me lirez point ; car il n'est si bon livre après manger, comme quolibez : [c'est-à-dire, que chascun die ce que il veut] (3). »

(1) M. de Wailly : *qu'i*. — (2) M. de Wailly : boutèrent *et* chacèrent.

(3) M. de Wailly a fermé les guillemets après *quolibez ;* de telle sorte que *c'est-à-dire*, etc., ne soit pas attribué à saint Louis.

Quelques lignes plus bas (p. 211, c. 135) je lis : « Il n'avoit si sage à son conseil (1) comme il estoit ; et parut à ce que tout senz ***son*** conseil, ***tout de venue***, dont je ai oï, il respondi à touz les prélas du royaume de France, etc. » Il y a là bien des fautes que je corrigerai avec Joinville lui-même. En effet, tournez la page, vous trouvez (p. 212, c. 135) : « le roy leur respondi touz sanz conseil. » Voilà ce qu'il faut lire aussi à la phrase précédente, en supprimant les mots qui sont en italique. Je crois enfin qu'une redondance toute pareille à la fin du morceau doit être laissée au compte du copiste (p. 214, c. 136) : « il se délivra [tout seul] par son senz de ce que il avoit à faire. »

P. 218 (c. 138) : « Il doit la bufe [ou la paumelle]. » Le second mot n'est que la traduction du premier. Joinville peut parfois tomber dans le pléonasme ; mais encore ne faut-il pas lui en attribuer sans nécessité.

P. 232 (c. 142) : Il fit plusieurs maisons de béguines et commanda « que en y receust celles qui vourroient fère contenance (*c'est-à-dire* continence) [à vivre chastement]. »

P. 248 (c. 145) : Nul ne soit si hardi devant toi qu'il « mesdie d'autrui par derières [en détractions]. » Joinville emploie ailleurs (p. 210, c. 134) la locution simple *mener paroles par darière quelqu'un*, pour exprimer l'idée de calomnie perfide.

P. 242 (c. 147) : « après ce.... vint l'arcevesque de Roan et frère Jean de Samoys, qui puis fu evesque ; [vindrent] à Saint-Denis, etc. »

En relisant Joinville sur le manuscrit de Bruxelles, on est frappé d'y trouver encore une infinité d'autres passages où se trahit la main du glossateur.

Ainsi, p. 15 (c. 10), manuscrit 2016, f° 27 : « Je le croi fermement, aussi comme sainte Eglise nous raconte [le sacrement de l'autel]. » Ces derniers mots, dans le manuscrit, sont séparés de ce qui précède par un point. Je soupçonne que c'est une glose, et que ***raconte*** était ici pour *le raconte*.

P. 60 (c. 40), manuscrit 2016, f° 97 : « .... lyon, serpens, oliphans, qui les venoient regarder dessus la rivière [de l'yaue]. »

P. 81 (c. 53), f° 135 : Un Sarrazin « prist la cote le conte d'Artois .. et la monstra à tout le peuple des Sarrazins, et leur dit que c'estoit la cote le roy [à armer], qui mort estoit. »

(1) On aurait tort de traduire *à son conseil* comme s'il s'agissait des conseillers du roi. Cette locution équivaut, ce me semble, à celle-ci : nul n'était si sage que lui à soi conseiller. Joinville dit ailleurs (p. 81, c. 52) : « Un mien prestre qui avoit à non monseigneur Jehan de Voyssei, fu *à son conseil* et n'atendi pas tant, etc. » C'est-à-dire qu'il prit de lui-même sa résolution et partit tout seul. C.

P. 78 (c. 51), f° 129 : « Les Béduyns ne demeurent en villes, ne en cités, n'en chastiaux, mez gisent adès aus champs ; et leur mesnies, [leur femmes, leur enfans] fichent [le soir] de nuit, ou de jours, quant il fait mal tens, en unes manières de herberges, etc. »

P. 115 (c. 75), f° 196 : « L'en commença à fère le paiement le samedi au matin, et y mist l'en [au paiement faire] le samedi et le dimanche, etc. » Notez en passant l'orthographe plus moderne du second *faire*.

P. 129 (c. 84), f° 224 : Joinville croit que le roi est fâché contre lui ; « onques ne parla à moy tant comme le manger dura : ce que il n'avait pas acoustumé, [que il ne gardat touzjours à moy en mangeant]. » Glose ; et encore eût-il mieux valu mettre *parlat* au lieu de *gardat*.

P. 135 (c. 88) : « Et Dieu le dit de sa bouche, que il ot (*lisez* : ils *ont* (1), que les pauvres ont) povoir de li donner à nous ; [et dient les sainz que les povres nous peuvent acorder à li]. » Plusieurs remarques à faire sur ce passage : d'abord ce mot *sainz* que l'on traduit ordinairement par reliques, et qui, les trois quarts du temps, signifie les livres saints. Evidemment c'est un texte de l'Ecriture qu'on allègue ici. Ensuite le glossateur a, je crois, fait un faux sens, lorsqu'il traduit *donner* par *accorder* : il ne s'agit pas de nous concilier Dieu, de nous le rendre propice, mais de nous le donner en don. Je remarque, enfin, au début même du membre de phrase que j'attribue au glossateur une conjonction *et* qui confirme singulièrement mes soupçons. Cette conjonction était figurée par un signe qui peut être confondu avec celui qui marque un renvoi (2).

P. 143 (c. 93), f° 246 : « Ce prestre Jehan et l'empereur de Perce et les autres roys *les* tenoient en tel despit les Tartarins.... » C'est un des nombreux endroits que les éditeurs ont corrigés sans le dire ; ils ont supprimé le pronom *les* (3). Fort bien ; mais après tous les exemples que je viens de rapporter, il est plus vraisemblable de lire : « les tenoient... [les Tartarins]. » On a assez vu avec quelle inquiétude le glossateur surveille tous ces pronoms *il*, *en*, *ce que*, *y*, etc. : il a toujours peur qu'on ne s'y trompe et ne manque pas de rappeler, même sans nécessité, l'antécédent auquel ils se rapportent.

P. 146 (c. 94) : « Et là-sus avoient trouvé les plus beles gens que il eussent onques veues [les miex vestus, les miex parés] ; et ou bout du

(1) M. de Wailly lit ainsi. — (2) Cette explication est applicable à certaines interpolations que nous avons signalées plus haut (p. 183) ; par exemple, p. 25, 157. C.

(3) M. de Wailly le supprime aussi, mais donne la variante.

tertre vit seoir un roy plus bel des autres, [miex vestu et miex paré,] en un thrône d'or. »

P. 146 (c. 94) : « Et le roy li dit : « liéve sus, et me meinne cesti à la herberje sauvément. » Et si fist-il *en un point* [du jour]. » Il y a peut-être ici une glose et quelque chose de pis.

Mais voici une phrase où l'erreur de l'interprète me semble plus manifeste et plus grave. Il s'agit des Barbares de l'Asie et de leur manière de vivre (p. 148, c. 95, f° 254). Les femmes vigoureuses vont à la guerre avec les hommes ; « les femmes qui ont leur enfans convoient, les gardent, et atournent la viande à ceux qui vont en la bataille. » Telle est la leçon du manuscrit de Bruxelles. Les éditions imprimées portent : *les convoient* (1). Je crois qu'il y a lieu, en effet, de corriger le manuscrit ; mais je le corrigerais autrement, en supprimant *les gardent*, et en lisant *conroient et atournent. Conroier*, arranger, dresser, mettre en *conroy*, aura été confondu avec *convoier*, accompagner (2).

P. 160 (c. 101) : « Avoient troiz cors, dont les vois [des cors] leur venoient parmi les visages. » Faut-il lire *voies?*

P. 163 (c. 102) : « Ils en vindrent jusques à Jaffe, [nos gens] et le soudanc avec eulz. »

P. 168 (c. 106) : « Me dit que je menasse avec moy jusques à quatre cens ou cinc cens homes d'armes, et les me nomma [ceulz que il voult que je menasse]. »

P. 174 (c. 110) : « Leur dit que se il s'acordoient, que il iroit prendre une cité... Le Temple et l'Ospital li respondirent d'un acort, que il estoit bon que l'en y essaiast [à prendre la cité]. »

P. 175 (c. 110) : « Par nos journées venimes ou sablon d'Acre, là où le roy et l'ost nous lojames illec. Au lieu vint à moy un grant peuple de la grant Herménie, etc. » Lisez : « sablon d'Acre, là où le roy et l'ost nous lojames (3). Illec [au lieu] vint à moy, etc. » De même à la fin de la page : « [Là où nous estions logié] illec, l'un de mes chevaliers me dit... »

P. 184 (c. 115) : « Je vi que le clerc qui aidoit la messe à chanter, estoit grant, noir, megre et hericiés, et doutai que se il portoit au roy la pez, que espoir c'estoit un assacis, [un mauvez homme,] et pourroit occirre le roy. »

P. 204 (c. 129) : Un homme tombe à la mer et ne fait rien pour se sauver ; la sainte Vierge le soutient sur les flots ; « je li demandai

(1) M. de Wailly : *les convoient.*

(2) « Lors me dit le légat que je le convoiasse jusques à son hostel. » (P. 191, c. 120.)

(3) M. de Wailly a ponctué ainsi.

comment ce estoit que il ne metoit conseil en li [garantir] ne par noer ne par autre manière. » *Mettre conseil en soi* suffisait (1); et peut-être Joinville aurait-il écrit *garir* ou *tenser* plutôt que *garantir.*

> Mis à fu et à flame quanqu'il i a trové
> Que nus puissent garir ne mur grant ne fossé (2).
> Ja n'i serés par homme tensés ne secourus (3).

Je lis enfin, dans cet alinéa où la mort du roi est racontée pour la seconde fois, et que je suspecte d'interpolation (p. 242, c. 146) : « Et furent ses os... enfouis à Saint-Denis en France... là où Dieu a fait maint biau miracle pour li [par ses désertes]. »

Supposons que je me sois trompé cinq, six, sept fois sur dix; pourvu que l'on m'accorde qu'il y a en effet dans le manuscrit de Bruxelles un certain nombre d'endroits où le copiste a laissé passer des notes interprétatives, il en faudra conclure, ce me semble, qu'entre ce manuscrit et le manuscrit *princeps*, il a dû s'écouler un temps assez considérable encore : si vite que vieillisse une langue, ce n'est pas du jour au lendemain que le besoin d'un commentaire se fait sentir. Conclusion importante et que je ne pouvais préparer qu'en accumulant les présomptions et les preuves. Que ce soit mon excuse, si j'ai fatigué à l'excès l'attention du lecteur.

Je ne crains pas de dire que celui qui aura parcouru sans prévention ces observations sur le texte de Joinville et qui passera ensuite au texte du manuscrit de Bruxelles, que celui-là sera le premier à suspecter bien des passages auquels je n'ai pas voulu toucher.

Une fois cette idée admise, on arrive commodément à la correction de plus d'une leçon défectueuse, et c'est encore un résultat qui a bien son importance.

Ainsi, je veux bien qu'il y ait peu d'intérêt pour le lecteur à savoir qu'on peut suspecter le mot *tormens* dans cette phrase (p. 236, c. 145) : « Ainçois devroies soufrir toutes manières de vileinnies, [tormens] (4) que fere mortel péché; » et que Joinville lui-même nous autorise par deux exemples (p. 94, c. 61 et 203, c. 128), à supprimer un mot dans cette phrase (p. 98, c. 64) : « Monseigneur Raoul

(1) Cf. Joinville quelques lignes plus bas, et p. 74 (c. 48) : « Et quant sa gent virent que le roi (*qui allait être fait prisonnier*) metoit défense en li, il pristrent cuer. » C.

(2) Roman d'Alexandre (Talbot, p. 99). C.

(3) Doon de Mayence, vers 4076. C.

(4) M. de Wailly supprime *vileinies*.

de Wanou... avoit esté esjareté... et sachiez que un vieil sarrazin chevalier... le portoit aus chambres [privées] à son col. » Ces sortes de corrections nous touchent peu; mais il n'est peut-être pas indifférent pour les philologues de penser qu'il leur est permis, sans témérité ni invraisemblance, de remédier par cette hypothèse et avec de simples crochets à des passages comme ceux-ci (p. 210, c. 135) : « Ses robes estoient de camelin ou de pers, *ses* pennes de *ses* couvertouers et de ses robes estoient de gamites ou de jambes de lièvres. » Même au XIVe siècle on eût évité ces deux possessifs, et la première idée du lecteur est de mettre *les* pennes. Mais après tous les exemples que je viens d'accumuler, on est amené, au contraire, à garder ici *ses pennes* et à enfermer entre crochets le complément [de ses couvertouers et de ses robes]. La mode, et par suite le sens du mot, aura changé entre Joinville et le copiste : celui-ci aura craint peut-être que l'on n'entendît *pennes* dans le sens de panache, plume d'autruche, chapel de paon, etc., et il a prévenu cette erreur par son commentaire.

IV

Le copiste paraît souvent avoir eu à transcrire un texte qui l'embarrassait soit pour le sens, soit par suite de quelques surcharges. Il accumule en pareil cas une foule de mots dont le moindre tort est de n'éclaircir en rien la pensée : heureux quand ces mots superflus et ces *redondances* ne la rendent pas tout à fait inintelligible. Quelquefois aussi on dirait qu'il est préoccupé à l'excès de la nécessité d'être clair ; et de même qu'il multipliait les gloses là où un lecteur médiocrement intelligent s'en serait fort bien passé, de même il tombe ici dans la tautologie ou tout au moins dans le pléonasme, à force de vouloir mettre les points sur les *i*. Je prendrai, cette fois, mes exemples un peu au hasard.

P. 142 (c. 93) : « Le roy *leur renvoia ses messages*, et par *ses messages qu'il leur envoia, leur envoia* une chapelle.... » — P. 153 (c. 98): « .... me dit que il me retenoit *par tel couvenant*. Et me prist *par tel couvenant*.... » — P. 197 (c. 124) : « En ce point le connestable de France, monseigneur Giles le Brun estiens (?) (1) couchié en la chambre le roy (2), et *en ce point* la royne ouvri l'uis de la chambre. » —

(1) M. de Wailly ajoute *et moy* devant *estiens*, d'après les deux manuscrits du XVIe s.

(2) Encore les éditeurs corrigent-ils le manuscrit 2016, qui ajoute ici (f° 328) après *roy* une troisième fois *en ce point*. C.

P. 5 (c. 3) : « aussi comme Dieu morut *pour l'amour que il avoit en son peuple*, mist il son cors en avanture par pluseurs foiz *pour l'amour que il avoit à son peuple.... L'amour qu'il avoit à son peuple* parut... » Tout cela en cinq lignes ! Que vous en semble ? — Et ailleurs (p. 84, c. 55) : « ... Que il trasissent *à ceulz à ceulz à cheval.* Quant *ceulz à cheval* virent que en les blecoit par devers nous, *ceulz à cheval* touchèrent à la fuie... » Voilà ce que porte le manuscrit (f° 140-141). Les éditeurs nous ont fait grâce du premier *à ceulz* : ils ont bien fait ; mais n'y a-t-il là qu'une seule négligence ? n'y a-t-il qu'un mot redondant et explétif ? Faut-il laisser tout le reste à la charge de Joinville, quand vous voyez si clairement que le calligraphe s'endort et quand on a de si bonnes raisons pour lui imputer tout le mal ?

Un dernier exemple tiré de cette page 242 (c. 147) : Saint Louis fut mis au nombre des confesseurs : « dont grant joie fu et doit estre à tout le royaume de France, et grant honneur à toute sa lignée qui à li vourront retraire de bien faire, [et grant honneur à tous ceulz de son lignage, qui par bones ouvres le vourront ensuivre (1)]. » Cette fois c'est plus qu'une redondance, plus qu'une glose, c'est une traduction proprement dite. La première phrase aurait été écrite vers 1270, et l'on aurait voulu en donner l'interprétation cent ans plus tard aux contemporains de Jean le Bon ou de Charles le Sage, que les deux phrases ne présenteraient ni plus de rapports ni d'autres dissemblances que celles-là.

V

Quelques-unes des redondances que j'ai relevées pourraient passer pour de simples *lapsus* de copiste. Ces sortes de fautes sont très-fréquentes dans le manuscrit 2016. En pareil cas, les éditeurs le corrigent, mais sans rien dire. Ainsi notre homme écrira (f° 10, p. 6, c. 3) : « Le saint ama tant vérité que neis aus Sarrasins ne voult-il pas mentir de ce que *il avoit* leur *avoit* en couvenant. » Ailleurs (f° 81, p. 51, c. 35) : « ne onques pour le légat *ne le voult lessier* qui estoit avec li *ne le voult laisser* et sailli... » — F° 84, p. 52 (c. 35) : « Pour ce que par affamer *la prist le roi Jehan* au tens de nos pères *la prist le roi Jehan.* » J'abrége ; cet inventaire est fort maussade. Ceux qui tiendront à le contrôler ou à le compléter pourront voir le manuscrit 2016, aux f°s 7, 10, 52, 58, 75, 81, 84, 108, 109, 110, 115, 140, 145, 148, 262,

(1) M. de Wailly a suivi ici les deux manuscrits du XVI[e] siècle, qui semblent avoir dissimulé la répétition fautive par une correction.

264, 283, 303 v°, 329, 344, 361, 367, etc. Quelquefois, il est vrai, le copiste passe un trait sur les mots qu'il a répétés par étourderie (voyez, par exemple, f°s 192, 234, 237) ; mais il a peur d'enfoncer, il n'efface ou ne pointe qu'à demi, par exemple f°s 197, 233, 241, 245, etc. ; et souvent on ne saurait dire si la rature n'est pas d'une autre main, d'une encre toute fraîche.

Les éditeurs ont cent fois remédié à ces inadvertances du scribe : pourquoi ne pas traiter de la même façon quelques autres passages encore qui réclament vos soins et qui appellent la critique ? Effacez, ou marquez au moins d'un signe accusateur, les mots qui surchargent la phrase ou qui troublent le sens (p. 198, c. 124) : « Et estoit en la nef le roy, la royne et les trois enfans, *touz d'argent* ; le marinier, le mat, le gouvernail [et] les cordes [*touz d'argent*] et le voile (1) *tout d'argent.* » — (f° 250, p. 145, c. 94) : « L'un *des peuples* de l'*un des princes* déjà nommés, etc. » Les éditeurs reconnaissent que le manuscrit est altéré en cet endroit et corrigent : « L'un des princes de l'un des peuples. » Cela vaut mieux en effet. Pour moi, connaissant comme je le connais le manuscrit de Bruxelles, j'écrirais sans hésitation : « L'un des princes [de l'un des peuples] déjà nommés, etc. » — P. 192 (c. 12) : « et il me dit pour mener la royne [à Sur] (2) et ses enfans jusques à Sur. »

Et c'est après avoir lu Joinville sur une copie de ce manuscrit 2016 que l'on nous vante la vivacité de ce style ! Vif, ce style qui est embarrassé de redondances, de gloses, de redites et de pléonasmes de toutes sortes ! Vantez-le par quelque autre endroit, ou l'on croira que vous l'admirez sans le connaître. (P. 220, c. 139) : « Quant aucuns bénéfices de sainte Esglise eschéoit au roy, *avant que il le donnast*, il se conseilloit à bones persones de religion et d'autres, *avant que il le donnât* (3). » Le charme de cette phrase tient-il pour vous à cette double incise ? En ce cas, vous avez raison : le manuscrit de Bruxelles doit vous paraître excellent. Vous devez aussi goûter cette phrase (p. 65, c. 43) : « Il sembloit un dragon qui volast par l'air, tant getoit grant clarté, que l'on véoit parmi l'ost comme se il feust jour, pour la grant foison du feu qui *jetoit la grant clarté.* » Quant à moi, peut-être me manque-t-il le sens du moyen âge ; mais je ne vois là qu'une tautologie, une bévue de copiste distrait, ou peut-être une

(1) M. de Wailly ajoute ici *cousu à fil*, d'après les deux manuscrits du XVIe siècle.

(2) M. de Wailly retranche aussi ces mots.

(3) M. de Wailly retranche cette incise.

glose préparée pour le lecteur peu intelligent par quelqu'un qui ne l'était pas davantage.

Quelquefois ce n'est ni un membre de phrase, ni même un mot, c'est une simple syllabe que la plume négligente de notre copiste a tracée deux fois pour une ; ayons le courage de corriger ces étourderies, et n'imprimons pas (p. 67, c. 45) : « Il dit qu'il n'*en* enseignerait ja gué. » Supprimons *et* (1) dans la phrase suivante (p. 61, c. 41) : « Pour garder ceulz qui ouvroient à la chauciée, *et* fist faire le roy deux beffrois. » Il y a bien dix ou douze corrections de ce genre à faire subir au texte de Joinville.

VI

Dans d'autres passages on peut signaler des transpositions de mots. C'est une quatrième ou une cinquième sorte d'infidélités de la part du copiste, par conséquent une quatrième ou cinquième sorte de corrections à recommander au critique (p. 115, c. 75) : Il s'agit de faire contribuer, bon gré mal gré, l'ordre du Temple à la rançon du roi. Joinville offre ses services. « Je dis au roy que je iroie, se il vouloit, et il le me commenda. Je m'en alé en un des galies du temple, en la mestre galie ; et quant je voulz descendre en la sente de la galie, là où le trésor estoit, je demandé, etc. » J'aurais pu rapporter cette phrase soit au chapitre des gloses, soit au chapitre des répétitions de mots superflues : le plus juste est peut-être d'y voir une simple transposition et de lire : « Je m'en allai en un des galies, *à la mestre galie du Temple.* »

Le long hors-d'œuvre *comment le roy corrigea ses bailliz*, etc., est annoncé par une rubrique (p. 220, c. 140), et cette rubrique (il ne faudrait donc plus l'appeler ainsi) a passé dans le texte du manuscrit de Bruxelles, où elle ne se distingue en rien de ce qui précède et de ce qui suit : singulière inadvertance, si notre manuscrit avait été fait sous les yeux et sous la dictée de Joinville, ou même sur le livre original. Je pourrais rapporter d'autres détails du même genre. Ainsi, l'autre rubrique, celle de la page 52 (c. 35), f° 84 du manuscrit, *ci devise comment Damiete fu prinse*, ne parait nullement nécessaire : elle ne paraît pas être de Joinville, qui, ailleurs, ne divise jamais son récit par chapitres et n'en distingue point les parties en y mettant un intitulé. Pourquoi donc cette rubrique ? Parce que les manuscrits

(1) C'est ce qu'a fait M. de Wailly.

antérieurs avaient ici une miniature ; et mon observation sur les quatre aventures où le roi « mit son cors en péril de mort » trouverait encore ici son application (1).

Les majuscules enluminées ne se rencontrent d'ordinaire qu'au commencement d'un alinéa. Quand le copiste, par hasard, use de ces grandes initiales historiées *sans aller à la ligne*, on peut croire qu'il a sous les yeux un texte où la majuscule annonçait un nouveau paragraphe et qu'il a négligé, en ce point, de se conformer à son auteur ; simple hypothèse, mais qui a bien quelquefois son importance. Ainsi je trouve une majuscule en rouge (f° 2 v°, p. 2, c. 1) dans un endroit fort intéressant pour ma discussion : « A la fin de sa vie ne fuz-je mie, maiz le conte Pierre d'Alençon son fils y fu..... » Cette phrase, en effet, peut bien être de Joinville, mais elle peut bien avoir été par lui ajoutée au texte après coup, et, selon toute apparence, elle devait commencer un alinéa. S'il en est ainsi, pourquoi le copiste du manuscrit de Bruxelles l'a-t-il mêlée à ce qui précède? C'est encore parce qu'il copie à distance, non sur le texte *princeps*, mais sur un texte déjà altéré, sur un texte de seconde ou de dixième main.

En revanche, je trouve (p. 20-21, c. 14) un petit discours de saint Louis qui forme bien en tout quatre lignes et demie, et qui ne laisse pas d'être divisé en deux alinéas (2). Pourquoi cela? C'est que le second alinéa, ainsi conçu : « Il m'est moult grant honneur en la paix que je foiz au roy d'Angleterre, pour ce que il est mon home, ce que n'estoit pas devant, » c'est, dis-je, que ce second alinéa, vraisemblablement, a été ajouté par le glossateur, qui en a pris la substance et presque les termes dans la dernière partie des mémoires (p. 216, c. 137).

Est-ce hallucination de ma part? Je trouve dans le manuscrit des alinéas que n'ont point observés les éditeurs, et c'est presque toujours dans un endroit où la rédaction de Joinville est louche, désordonnée, j'allais dire suspecte, dans un endroit où il parle de *dérompre sa matière* ou d'y revenir. C'est, par exemple, à la p. 147, f° 232 (c. 95), au moment où Joinville interrompt son récit, « La manière de leur vivre estoit tele, etc., » pour s'engager dans une digression sur la manière de vivre d'un de ces peuples chrétiens (3)

(1) Au reste, le manuscrit 2016 a conservé ici la vignette C. — M. de Wailly l'a reproduite, mais ne mentionne pas la rubrique.

(2) M. de Wailly a réuni les deux alinéas.

(3) Quel peuple? Je ne puis parvenir à le deviner, au moins d'après ce qu'en dit Joinville. C

qui habitent l'Orient et qui guerroient contre l'empereur de Perse. C'est encore à la page 173, f° 290 (c.108), lorsque Joinville rapporte, *pour la seconde fois*, que le nom de Richard Cœur de lion faisait sur les enfants des Sarrazins le même effet que chez nous celui de Croquemitaine (1). Dans tous ces passages nous sommes, ce me semble, sur la trace d'une interpolation ou d'une retouche.

Encore une observation purement matérielle, et qui doit trouver place ici. Sebreci, le Maure, veut qu'on épargne le roi prisonnier : un Sarrazin parle dans l'autre sens, et (p. 113, c. 73), « leur moustroit l'autre commandemant Mahommet, qui estoit tel :

En l'asseurement de la foy
Occi l'ennemi de la loy. »

Évidemment, il faut lire et disposer ainsi cette phrase; c'est un distique, un distique fait à bon escient et non comme M. Jourdain faisait de la prose. De qui est-il? De Joinville qui onques ne fut mis aux lettres? ou de son chapelain? ou de quelque copiste arrangeur? Je ne sais, mais le copiste du manuscrit de Bruxelles ne s'en est pas plus aperçu que les éditeurs. Il a écrit cela, comme Alphonse Karr s'amuse parfois à imprimer ses vers, sans alinéa et sans majuscules. Cette méprise est-elle vraisemblable dans un manuscrit *princeps* ou dans une copie exécutée sur l'original?

CHARLES CORRARD.

(1) « Et quant les enfans aus Sarrazinnes bréoient, etc. » Remarquons que cet alinéa commence par cette conjonction que je soupçonne d'être un simple renvoi — Autre alinéa non observé par les éditeurs, p. 169, f° 285 (c. 106) : « Nos serjans à pié issirent d'Acre, etc. » C.

(La suite prochainement).

OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

ACCOMPLIES

DANS LA SEINE-INFÉRIEURE

Du 1er juillet de 1865 au 30 juin 1866

Le goût de l'archéologie pénètre de plus en plus dans notre pays, et il descend jusqu'au sein des masses. Les expositions d'objets d'art, les cours gratuits, les journaux et les publications illustrées contribuent assurément à cette éducation publique ; mais nous aimons à attribuer une part de ce bienfait à l'initiative de l'administration, qui partout enregistre les découvertes, leur accorde un asile dans ses musées et entoure d'une protection particulière nos monuments historiques. Ces heureuses tendances expliquent comment dans la Seine-Inférieure peu de faits archéologiques échappent à la connaissance du public et aux investigations de la science. La Revue de cette année montrera de plus en plus l'attention de nos concitoyens fixée sur le terrain de l'histoire et s'attachant jusqu'au moindre débris que le sol laisse échapper.

Toujours fidèle à ses anciennes traditions, la Commission des Antiquités s'est réunie fréquemment pour s'occuper des intérêts archéologiques du département et pour seconder l'administration dans le service des monuments historiques. Ses procès-verbaux, dont l'impression continue, témoignent de son zèle et de son activité. Elle espère, cette année même, pouvoir offrir à l'administration et aux amis de l'histoire le second volume de ses séances, qui ne seront autres que l'état de l'archéologie parmi nous pendant la préfecture de M. le baron Le Roy.

Dans les derniers temps, M. le préfet a bien voulu donner quelque retentissement à ces publications en les communiquant aux principa-

les sociétés qui, en France, s'occupent des mêmes matières. Les bienveillants échanges que ces démarches ont valus à la Commission lui ont prouvé la sympathie accordée à ses travaux et ont doublé son courage.

Je vais esquisser rapidement et a grands traits les actes archéologiques qui depuis une année se sont accomplis dans la Seine-Inférieure et auxquels la Commission a coopéré.

ÉPOQUE GAULOISE

Déjà, à diverses reprises. j'ai eu l'occasion d'appeler l'attention des archéologues sur le lieu dit des *Marettes*, commune de Londinières (arrondissement de Neufchâtel.) Depuis vingt ans et plus, on ne cesse d'y recueillir des instruments en silex à l'état d'ébauche ou de rebuts. Jusqu'à présent ce qui s'est présenté le plus souvent, c'est la hache ou casse-tête. Mais cette année on y a recueilli des flèches de silex taillées avec le plus grand soin. Ces flèches ressemblent à celles qu'on trouve en France, en Angleterre, en Irlande, en Allemagne et en Italie. Mais jusqu'aujourd'hui elles sont les seules de ce genre rencontrées dans la Seine-Inférieure, et peut-être en Normandie.

La découverte gauloise la plus importante a été celle du cimetière de Caudebec-lès-Elbeuf, fouillé il y a quelques mois seulement. Il se composait d'incinérations placées dans la *rue Alfred*, à quelques pas de l'édifice romain que j'ai exhumé en juin 1864. Il était voisin d'urnes gauloises déterrées en juillet 1864, dans le jardin d'un tisserand. La dernière exploration a donné douze urnes remplies d'os brûlés. Six d'entre elles avaient le type gaulois par leur terre et par la forme. Les six autres sentaient une main romaine par la terre, le type et la cuisson. Parmi ces dernières quelques-unes contenaient des clefs en fer, des anneaux, des bracelets et des fibules de bronze.

ÉPOQUE ROMAINE

On ne saurait remuer notre sol sans trouver partout les débris de cette civilisation romaine qui, pendant des siècles, a couvert notre pays de ses institutions et de ses monuments. A cette florissante époque de l'histoire, toutes nos vallées furent remplies d'établissements dont les restes jonchent encore la terre, quoique souvent cachés sous les broussailles ou sous l'alluvion.

Parmi les vallées où l'on a reconnu le plus grand nombre d'établissements romains cachés jusque dans la vase, nous devons citer celle

de la Bresle. Dans ces derniers temps cette grande vallée nous a montré de nouvelles traces de l'occupation romaine à Blangy et au Vieux-Rouen. A Blangy, près du *Pont-aux-Armures*, on a rencontré des tuiles à rebords, des poteries noires et rouges, et jusqu'à un nom de potier. La pièce la plus précieuse qui ait été recueillie est une intaille gravée sur pierre fine, reproduisant un personnage et un oiseau. Au Vieux-Rouen, où existe la tradition d'un temple de Jupiter que l'église aurait remplacé, on remarque encore de vieilles murailles ensevelies sous une église romane du XIIe siècle. De plus, aux environs de la Maladerie dite du *Canivet*, on a rencontré des vases antiques dont un est orné de cercles de sanguine. Ce type romain des bas temps est à peu près inconnu dans nos contrées.

Les travaux publics, comme les travaux particuliers, sont la meilleure source des découvertes scientifiques. La confection de la route départementale n° 41 nous a montré, dans la traverse de Martigny, au lieu dit les *Maladeries*, des substructions arasées, des tuiles à rebords, et enfin un denier d'argent de Gordien Pie.

Une extraction d'argile a fait voir à Darnetal un cimetière romain placé sur le bord de l'ancienne voie romaine. En juillet et octobre 1865 on a aperçu deux cercueils en plomb, longs de 1 mètre 80 centimètres. Chacun d'eux renfermait un corps humain. Un seul des deux était accompagné de trois vases en terre cuite. En mars et en avril 1866, la même argilière a donné trois urnes en terre de forme ollaire, entièrement remplies d'os brûlés. Il est évident que les Romains de Darnetal avaient inhumé là pendant toute la durée de l'empire. Si les urnes démontraient la période des premiers Césars, les sarcophages révèlent clairement le bas-empire. Dans le même sol est apparu un bronze de Posthume.

Une exploitation de moëllons pratiquée sur le coteau de Villers-Ecalles (canton de Duclair) a montré un squelette humain inhumé à un mètre de profondeur. Ce corps était accompagné de plusieurs objets, parmi lesquels on a pu extraire, entiers, un vase de terre, une jolie coupe de cristal, un lacrymatoire en verre et une petite cuiller en os. Tous ces objets, qui sont entrés au musée de Rouen, m'ont paru appartenir au IVe ou au Ve siècle.

Le désir de résoudre un problème archéologique aussi intéressant que curieux a porté M. de Girancourt, conseiller général et membre de la Commission des antiquités, à chercher l'origine et la date de ces fosses nombreuses qui remplissent les forêts de France et qui abondent surtout dans la forêt d'Eu. De concert avec lui, nous avons interrogé une de ces fosses, profonde de six mètres et large de dix à son

ouverture. Nous avons extrait de cet abîme fait de main d'homme deux à trois mètres de remblai tout semé de charbon de bois. Au milieu de ce détritus noir et cendré, mais qui ne datait rien, nous avons eu la chance de constater la présence de quatre ou cinq morceaux de tuile à rebords, ce qui nous a fait penser que ces fosses existaient au moins à l'époque romaine, si elles ne l'avaient pas précédée.

La charrue seule suffit parfois pour faire de bonnes découvertes: nous pourrions citer, comme preuve de notre assertion, une belle urne de verre sortie des champs de *la Caboterie*, commune d'Hénouville (canton de Duclair). Ce quartier de la *Caboterie* est tout semé de murailles antiques d'une grande importance et qui, bien qu'attaquées dès le siècle dernier, n'en sont pas moins arrivées jusqu'à nous aussi intéressantes que possible.

Mais j'ai un plus grand rôle à assigner à la charrue du laboureur. C'est elle qui, il y a quelques mois, a découvert au hameau de Liffremont, commune de Roncherolles (canton de Forges-les-Eaux), un autel de pierre long d'un mètre et sculpté en haut-relief sur trois de ses faces. Sur la face principale est figurée Vénus accompagnée d'un génie ou de Cupidon. Sur les deux côtés sont Hercule et Mercure. L'autre face, entièrement fruste, a été rayée par la charrue.

Ayant eu connaissance, cette année seulement, de cette importante découverte, l'unique en ce genre qui ait été faite dans le département, je me suis rendu à Liffremont, où j'ai constaté la présence d'établissements détruits sur une surface considérable. Il y en a dans les champs labourés, dans les vergers, et plus encore dans le taillis. Depuis deux ans un entrepreneur de grands chemins a démoli dans le bois de Liffremont une enceinte circulaire de maçonnerie qui n'avait pas moins de cent cinquante mètres de circonférence. On eût dit un petit théâtre ou une enceinte fortifiée.

J'ai encore vu dans le même bois la trace d'un autre édifice, long de trente-quatre mètres et large de vingt, dont les murs venaient d'être entièrement déracinés pour le ferrage des chemins. L'entrepreneur en avait tiré plus de deux cents mètres de matériaux. Les tuiles à rebords, les faîtières et autres débris antiques recouvraient les tas de pierre, où l'on reconnaissait jusqu'à des bases et des fûts de colonne.

Parmi les objets meubles recueillis dans cette excavation, on nous a montré des bronzes du haut-empire, des tuyaux en terre cuite et surtout un vomer ou soc de charrue romaine.

Un verger voisin du bois est tout rempli de murailles, et le propriétaire, en plantant des arbres, y a recueilli un sol d'or, neuf deniers d'argent et plusieurs bronzes impériaux.

Enfin, dans les champs cultivés de M. Desroques, de Rouen, le propriétaire de l'autel antique, on nous a montré le tracé de belles et fortes murailles récemment détruites avec leurs salles, leurs couloirs, leurs pavés, leurs lambris et leurs hypocaustes. Il est évident qu'il y eut à Liffremont un important établissement gallo-romain. C'est ainsi que se révèlent chaque jour, jusque dans les lieux les plus reculés, les vestiges d'une civilisation qui porta si haut dans les Gaules les arts de la guerre et les arts de la paix.

ÉPOQUE FRANQUE

Depuis quinze ans le cimetière franc de Neufchatel est connu. A diverses reprises il a fourni au Musée de cette ville des vases, des armes, des boucles et autres objets d'art. Ouvert de nouveau l'année dernière pour des fouilles de constructions, il a donné une douzaine de corps accompagnés de vases, de boucles, de haches et de lances.

Une recherche de cailloux pour ferrer les routes a fait connaître à Roux-Mesnil Bouteilles, près Dieppe, des sépultures placées dans le vallon dit la *rue de Bouteilles*. Plusieurs squelettes humains se sont montrés et l'un d'eux possédait un couteau de fer.

Les sépultures franques de Sommery ont été plus riches et plus abondantes. Je connaissais déjà sur cette commune un cimetière franc que j'avais étudié en 1859. Cette année, deux autres champs de sépulture se sont révélés. Le premier est apparu au hameau du *Vieux-Bled*, dans une tranchée du chemin de fer de Rouen à Amiens. Il s'est manifesté par un squelette escorté de vases, d'objets de fer et de bronze. Ce mobilier a été détruit ou dispersé.

Le second s'est fa itvoir à quatre cents mètres de l'église, à l'occasion du creusement d'une cave. Plusieurs corps ont été rencontrés et sur eux on a recueilli quatre vases, une lance, un sabre et un couteau de fer, une agrafe et des boucles de ceinturon en bronze étamé ou argenté. Les vases provenant de cette trouvaille ont été réservés pour le Musée Céramique de Sèvres, et les objets de métal pour la Bibliothèque de Neufchatel. Le champ où a eu lieu cette découverte porte depuis des siècles le nom de *Paradis*, appellation commune à des cimetières antiques, païens ou chrétiens.

Des cercueils de pierre se sont montrés fréquemment dans la Seine-Inférieure depuis quelques années. Trois découvertes de ce genre ont été signalées successivement depuis moins de six mois. La

première a eu lieu à Saint-Martin au Bosc (canton d'Aumale), à l'entrée même du cimetière actuel. Ces sarcophages, au nombre de deux, étaient en pierre de Vergelé et ne contenaient plus que des ossements.

La seconde découverte a été faite à Avesnes (canton de Gournay), au lieu dit de la Haute-Haye. Ce cercueil, long d un mètre soixante-dix centimètres, contenait un corps que rien n'accompagnait. Sa forme et son orientation me le font attribuer à l'époque franque.

Le troisième sarcophage a été vu à Daubeuf-Serville (canton de Goderville), il était en pierre du pays et long de deux mètres dix centimètres. Le corps qui l'occupait possédait avec lui un petit couteau en fer, des restes d'ornements de ceinturon et une jolie coupe de verre jaune-olive.

Un nivellement de terrain pour l'amélioration de la culture, pratiqué sur une des côtes du Petite-Appeville, près Dieppe, a révélé un champ de sépultures franques profondément inconnu et a amené une exploration dont nous allons donner le résumé. Près de quarante fosses taillées dans la craie composaient le cimetière. J'en ai étudié environ une vingtaine : il y avait des hommes et des femmes, des enfants et des vieillards. Les corps, orientés dans le sens de la vallée de la Scie, possédaient presque tous des objets meubles, distribués depuis les pieds jusqu'à la tête. Nous avons recueilli dix vases en terre noire ou blanche, sept sabres, douze couteaux, un collier de perles de verre, des fibules de bronze, une boucle d'oreille en laiton avec pendant en or, une chaînette, des boucles de ceinturon en fer et bronze, et plusieurs belles plaques et contre-plaques en bronze ciselé ou en fer damasquiné. Tous ces objets. allant du VIIe au IXe siècle, enrichiront le Musée départemental de Rouen.

Mais notre meilleure fouille de l'année a été celle de Douvrend (canton d'Envermeu). Ce cimetière mérovingien, révélé et connu dès 1838, lors de la confection de la route départementale n° 5, de Dieppe à Beauvais, n'avait pu être l'objet d'une fouille méthodique par suite de circonstances qu'il est inutile de rappeler. Les rares et beaux objets dont la première découverte avait enrichi les Musées de Rouen et de Dieppe me faisaient vivement désirer l'exploration de ce champ de repos. Ayant obtenu du propriétaire la permission d'étudier un coin de cette nécropole, j'en ai profité avec empressement. La fouille, sans être remarquable, a été souvent fructueuse : on en jugera par le simple exposé des résultats.

Cent quarante fosses ont été étudiées. Elles étaient partagées en vingt-cinq rangs. Les vases, toujours aux pieds, étaient au nombre de

vingt-six, dont vingt-deux en terre et deux en verre. Les armes se composaient de couteaux, de sabres, de haches, de lances et de flèches en fer. Il y avait quatre pointes de flèches, cinq haches, cinq sabres, sept lances et vingt et un couteaux. A côté d'une lance il a été recueilli une faucille ou fauchard en fer qui peut être un instrument de culture aussi bien qu'une arme de guerre. Les bijoux et objets de toilette se composaient de boucles, de fibules, de boucles d'oreilles, de boutons, d'anneaux, de colliers, de bracelets, de ciseaux, de pinces à épiler, de terminaisons de ceinturon, de chaînettes, etc. Il y en avait en fer, en bronze et en argent. Les colliers et les bracelets se composaient surtout de perles de verre où dominaient le blanc et le bleu. Quelques-unes cependant étaient en émail ou en pâte de verre; il y avait aussi quelques perles d'ambre. La plupart des fibules étaient en bronze ou en verroterie cloisonnée; les unes étaient circulaires, d'autres imitaient des animaux, tels que vers de terre et oiseaux de proie. Les boucles d'oreilles étaient généralement en laiton, ayant pour pendants des perles de verre; une toutefois était en argent, de forme torse, avec boucle de pâte garnie de verroterie coloriée.

On a rencontré aussi quelques monnaies romaines, toutes percées pour servir d'ornement. La pièce la plus curieuse a été une petite monnaie d'argent d'une ténuité étonnante, et qui n'était autre qu'une imitation d'un quinaire byzantin du VIe siècle. Inutile de dire que cette pièce est d'une grande rareté.

Le produit des fouilles de Douvrend sera partagé entre le Musée de Rouen et celui de Dieppe, qui ont contribué aux frais de l'exploration.

ÉPOQUE CHRÉTIENNE ou MOYEN AGE

Le moyen âge, dont la vie fut si longue, nous intéresse d'autant plus que nous en descendons directement, et qu'il est le père des monuments et des institutions qui nous environnent.

Aussi est-ce avec émotion que ces jours derniers nous avons vu démolir l'église ancienne de Bellencombre, située dans l'enceinte même du château. Par une circonstance assez remarquable, on a trouvé, en détruisant le chœur, quatre vases de grès logés dans la muraille et présentant leur ouverture à la surface intérieure. Ces vases étaient évidemment destinés à répercuter le son, et c'est pour cela que nous leur donnons le nom de *poteries acoustiques*. Déjà nous avons eu l'occasion de mentionner ici des découvertes analogues, faites depuis quelques années dans les églises de Saint-Laurent en

Caux et de Sotteville-lès-Rouen. Ces différentes trouvailles nous ont servi à baser une théorie archéologique que des faits ultérieurs viendront chaque jour élargir et corroborer. Nous connaissons, en effet, plusieurs ég ises où ces poteries sont visibles et où elles servent encore.

On suppose que les vases de Bellencombre ont été placés là en 1743, car cette date se lisait tracée sur la muraille et même écrite sur l'un d'eux. Nous convenons que la forme et la matière des vases ne démentent pas cette assertion. Il y a plus, tout me porte à penser que ces jarres de grès provenaient des fabriques de Martin-Camp, qui sont voisines.

Les cachettes monétaires, si fréquentes à l'époque romaine, ne le sont pas moins au moyen âge. Chaque jour la presse locale les enregistre de tous côtés.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire la découverte de vingt-deux écus d'argent rencontrés à Lammerville, près Bacqueville, en démolissant le toit d'une maison voisine de l'église. Ces pièces allaient de 1580 à 1649 et offraient les effigies de Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV enfant. Dans un pays de réformés comme celui-ci, une telle cachette s'expliquerait aisément par la révocation de l'édit de Nantes.

Mais une découverte vraiment intéressante a eu lieu au Tréport, *rue de la Retenue*, dans un quartier tout rempli de vieilles murailles que la tradition désigne sous le nom de *Templiers*. Deux cent soixante-huit pièces d'argent et une pièce d'or étaient renfermées dans un vase de terre blanche recouvert de vernis verdâtre, caché à l'angle d'un appartement. Toutes les pièces étaient à l'effigie de Charles VI, roi de France, et de Henri VI, roi d'Angleterre; quelques-unes de ces dernières étaient précieuses en ce qu'elles avaient été émises dans l'intention bien formelle d'imiter les monnaies de France, dont Henri de Lancastre se prétendait le souverain incontesté.

Après la question des découvertes, celle qui vient pour nous en première ligne est la question de la conservation des monuments. Or, parmi les monuments qu'il importe de conserver, je place au premier rang les dalles tumulaires et les inscriptions lapidaires de nos églises.

L'ancienne église de Saint-Sever, démolie il y a quelques années, possédait dans son pavage un certain nombre de dalles qui n'ont pas trouvé place dans la nouvelle. De ce nombre est la dalle tumulaire d'une épouse d'un Leroux de Bourgtheroulde, inhumée en 1531

dans l'église Saint-Étienne des Tonneliers. La fabrique de Saint-Sever ayant consenti à se dessaisir de cette pierre, elle a été transportée à la Cathédrale, où elle trouvera prochainement un encastrement convenable.

Parmi les actes de conservation opérés depuis un an, je dois citer la dalle de Pierre Boutren, xxxe abbé du Vallasse, décédé en 1546 et inhumé autrefois dans le chœur de son abbaye. Depuis longtemps cette pierre, en partie tronquée, était consacrée aux usages les plus profanes. Généreusement offerte à l'église par M. le curé de Gruchet, elle a été encastrée dans la nef par les soins de la commission des antiquités.

Grâce à votre bienveillante intervention, Monsieur le Préfet, j'ai pu faire restaurer entièrement et remettre à neuf les inscriptions tumulaires et obituaires des églises d'Anneville et de Saint-Nicolas d'Aliermont.

En 1864, lorsque l'on démolissait le chœur d'Anneville pour lui substituer la construction nouvelle qui s'est élevée en 1865, on rencontra des pierres qui contenaient trois fondations du xvie siècle et du xviie dont le souvenir était complétement oblitéré. Ces trois pages intéressantes pour l'histoire et la piété locales attirèrent l'attention de M. J. Reiset, maire d'Anneville et conseiller général. Sur sa demande et avec votre agrément, j'ai pu restituer ces chartes chrétiennes, et à présent elles sont pour les enfants un témoignagne vivant de la piété des pères.

L'église de Saint-Nicolas d'Aliermont possédait seize de ces inscriptions obituaires, toutes tracées par la main du xvie et du xviie siècle. Plusieurs d'entre elles étaient déplacées et entassées sur la porte de la sacristie, comme des livres sur les rayons d'une bibliothèque. Toutes, même celles qui avaient conservé leur place primitive, étaient flétries et oblitérées. Quatorze d'entre elles ont pu être entièrement restaurées et mises à la portée des fidèles et des visiteurs. Ces documents lapidaires montrent chez les populations contemporaines de la Réforme une foi vive au purgatoire, et comme une protestation vivante de leurs coutumes et traditions catholiques.

La cathédrale de Rouen est célèbre par ses tombeaux. Mais parmi ces monuments de tous les âges, plusieurs ont subi les injures des hommes et du temps. De ce nombre sont les deux cénotaphes de Rollon et de Guillaume Longue-Épée. Les statues sépulcrales qui les recouvrent, œuvre du xiiie siècle, ont été cassées et réparées avec du plâtre. Le temps est venu de faire disparaître ces actes de mauvais goût. C'est dans ce but que S. Exc. M. le Ministre des cultes a

bien voulu accorder à nos habiles architectes diocésains une somme de 400 fr., avec laquelle ils ont restauré en pierre et dans son ancien style l'image de nos premiers ducs normands.

Les souvenirs historiques sont partout chers aux populations, et de tous côtés un grand élan se manifeste pour les maintenir et les raviver.

Une question d'alignement ayant obligé la ville du Havre de détruire la maison de Bernardin de Saint-Pierre, une souscription s'est ouverte pour indiquer, à l'aide d'une pierre commémorative, le coin de terre qui fut le berceau de l'auteur de *Paul et Virginie.*

Un prêtre fidèle a subi le martyre à Rouen pour le salut des âmes et le service de la foi. Les héritiers de sa croyance, les membres de sa famille temporelle et spirituelle ont voulu placer dans l'église de Roumare, près Maromme, point de départ de son ministère, une inscription commémorative qui rappelât aux générations à venir que l'abbé d'Anfernel de Bures avait été martyrisé pour la foi chrétienne, le 7 septembre 1794.

Mais il est surtout, au sein de la capitale de l'ancienne Normandie, un monument historique qui excite aujourd'hui une sympathie générale et presque un enthousiasme universel. Nous voulons parler du donjon du château de Rouen, construit par Philippe-Auguste et qui fut un moment la prison de l'héroïque Pucelle d'Orléans. Le passage de la vierge martyre a fait donner à cette forteresse le nom de *Tour de Jeanne Darc.* Il est vrai d'ajouter que le donjon est aujourd'hui l'unique représentant du château-fort qui fut réellement la prison de Jeanne et sa dernière demeure.

Rouen, qui a eu le triste honneur d'être le bûcher de la libératrice de la France, veut aujourd'hui effacer de son front la tache que lui ont infligée des mains étrangères. Il veut réparer quatre siècles d'oubli et rendre à la plus grande des femmes un hommage vraiment digne d'elle. C'est pour cela qu'il a fait appel à la France entière, et le pays se lèvera comme un seul homme pour racheter ce calvaire de la nationalité française. L'année 1866 aura vu s'opérer ce grand acte de justice et de haute réparation. La France et surtout la Normandie se réjouiront de posséder un monument de plus.

Tel est, au point de vue de l'archéologie, l'état de la Seine-Inférieure depuis une année.

L'abbé Cochet.

Dieppe, le 30 juin 1866.

INSCRIPTIONS

INÉDITES

DE L'ILE DE RHODES

(*Suite*) (1)

LINDOS

60.

ΕΔΟΞΕΜΑΣΤΡΟΙΣΚΑΙΛΙΝΔΙΟΙΣΕΠΙΣΤΑΤΑΝ
ΕΠΕΙΔΗΕΠΙΣΤΑΤΑΙΑΙΡΕΘΕΝΤΕΣΥΠΟΛΙΝΔΙΩΝ
ΑΝΑΞΑΝΔΡΟΣΕΑΓΟΝΟΣΚΑΥΝΔΙΟΣ
ΛΥΣΙΑΣΛΥΣΙΚΡΑΤΕΥΣΛΛΛΑΡΕΟΣ
ΚΑΙΤΟΙΑΙΡΕΘΕΝΤΕΣΑΝΔΡΕΣ
ΕΥΒΟΥΛΟΣΕΥΘΥΜΑΧΟΥΠΟΣ
ΚΑΙΤΟΙΑΙΡΕΘΕΝΤΕΣΑΝΔΡΕΣ
ΣΥΝΑΓΩΝΙΣΑΣΘΑΙΤΑΙΣΔΙΚΑΙΣ
ΠΑΥΣΑΝΙΑΣΠΟΛΥΤΑΛΟΥΒΡΑΣΙΟΣ
ΑΣΤΥΜΕΝΩΝΑΝΔΡΟΣΘΕΝΕΥΣΛΙΝΔΟΠΟΛΙΤΑΣ
ΑΓΗΣΑΝΔΡΟΣΠΟΛΥΑΡΑΤΟΥΑΡΓΕΙΟΣ
ΕΠΙΚΡΑΤΗΣΑΓΗΣΙΔΑΜΟΥΚΛΑΣΙΟΣ
ΤΕΛΕΣΩΝΔΑΜΟΣ..ΝΕΥΣΚΛΑΣΙΟΣ
ΦΙΛΙΩΝΑΝΔΡΟΣ..ΝΕΥΣΛΙΝΔΟΠΟΛΙΤΑΣ

(1) Voir la *Revue archéol.*, 1865, mars et avril; 1866, mars, mai et novembre.

e. d. c. b.

a.

14 13 12 11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1

i. h. g. f.

k. j.

INSCRIPTIONS DU TEMPLE
de Dendérah.

ΕΠΙΚΡΑΤΗΣΠΑΠΙ . . ΣΚΑΜΥΝΔΙΟΣ
ΔΙΔΥΜΑΚΛΗΣΜ . . . . ΟΥΛΙΝΔΟΠΟΛΙΤΑΣ
ΑΓΗΣΙΛΟΧΟΣΑΓ . . ΣΑΝΔΡΟΥΚΡΑΤΤΑΒΙΟΣ
ΑΡΧΝΟΜΟΣΦΙΛΟΦΙΟΝΟΣΚΛΑΣΙΟΣ
ΑΡΧΟΚΡΑΤΗΣΣΤΡΑΤΟΚΛΕΥΣΒΟΥΛΙΔΑΣ
ΚΑΛΛΙΣΤΡΑΤΟΣΝΙΚΟΣΤΡΑΤΟΥΝΕΤΤΙΔΑΣ
ΑΛΕΞΙΜΑΧΟΣΚΛΕΑΝΔΡΙΔΑΛΛΑΔΑΡΜΙΟΣ
ΑΛΕΞΙΜΑΧΟΣΜΙΚΥΛΟΥΛΑΔΑΡΜΙΟΣ
ΕΥΚΛΗΣΑΦΑΙΣΤΙΩΝΟΣΑΡΓΕΙΟΣ
ΔΕΙΝΙΑΣΑΝΘΑΓΟΡΑΛΙΝΔΟΠΟΛΙΤΑΣ
ΚΑΛΛΙΓΝΩΤΟΣΔΑΜΟΣΘΕΝΕΥΣΚΛΑΣΙΟΣ
ΑΡΙΣΤΟΜΑΧΟΣΑΛΕΞΑΡΧΟΥΠΕΔΙΕΥΣ
ΦΑΙΝΙΠΠΟΣΕΠΙΚΡΑΤΕΥΣΚΛΑΣΙΟΣ
ΝΙΚΑΓΟΡΑΣΑΡΙΣΤΟΓΕΝΕΥΣΝΕΤΤΙΔΑΣ
ΦΙΛΟΚΡΑΤΗΣΔΑΜΟΚΡΑΤΕΥΣΛΙΝΔΟΠΟΛΙΤΑΣ
ΚΛΕΑΓΟΡΑΣΚΟΜΑΤΑΚΛΑΣΙΟΣ
ΑΓΗΣΙΣΤΡΑΤΟΣΕΥΔΙΚΟΥΒΟΥΛΙΔΑΣ
ΠΙΣΤΟΚΡΑΤΗΣΘΕΥΓΕΝΟΥΣΚΛΑΣΙΟΣ

ΞΕΝΟΦΩΝΚΛΕΙΤΩΝΟΣΒΡΑΣΙΟΣ
ΦΑΕΘΩΝΦΙΛΟΚΡΑΤΕΥΣΛΑΔΑΡΜΙΟΣ
Α...ΜΕΔΩΝΦΙΛΩΝΟΣΛΙΝΔΟΠΟΛΙΤΑΣ
ΟΝΟΜΑΚΛΗΣΜΕΛΑΝΩΠΟΥΛΙΝΔΟΠΟΛΙΤΑΣ
ΘΕΑΙΔΗΤΟΣΠΟΛΥΧΑΡΜΟΥΝΕΤΤΙΔΑΣ
ΑΝΔΡΕΣΑΓΑΘΟΙΕΓΕΝΟΤΟΣΥΔΑΦΥΛΑΤΑΝΤΕΣΛΙΝΔΙΟΣΟΠΩΣ
ΤΑΙΑΙΡΕΣΙΕΣΓΙΝΩΝΤΑΙΕΝΛΙΝΔΩΙΤΩΝΙΕΡΕΩΝΚΑΙΙΕΡΟΘΥΤΑΝΚΑΙ
ΙΕΡΟΠΟΙΩΝΚΑΙΤΩΝΑΛΛΩΝΠΙΤΑΟΙΝΑΤΑΣΣΟΜΕΝΩΝ.......ΕΣ...
ΑΥΤΩΝΛΙΝΔΙΩΝΚΑΘΑΚΑΙΕΝΤΟΙΣΝΟΜΟΙΣ.ΕΓΡΑΠΤΑΙΚΑ.ΗΜΕΤΕ
ΧΩΝΤΙΤΩΝΕΝΛΙΝΔΩΙΙΕΡΟΝΟΙΜΗΚΑΙΠΡΤΕΡΟΝΜΕΤΕΧΟΝΔΕΔΟ
ΧΘΑΙΜΑΣΤΡΟΙΣΚΑΙΛΙΝΔΙΟΙΣΕΠΑΙΝΕΣΑΙΑΥΤΟΥΣΟΤΙΑΝΔΡΕΣ
ΑΓΑΘΟΙΕΓΕΝΟΝΤΟΠΕΡΙΤΑΙΡΑΤΑΛΙΝΔΙΩΝΚΑΙΑΝΑΓΡΑΨΑΙΤΟΔΕΤ.
ΨΑΦΙΣΜΑΕΣΣΤΑΛΑΝΛΙΘΙΝΑΝΚΑΙΘΕΜΕΙΝΕΣΤΟΙΕΡΟΝΤΑΣΑΘΑΝΑΣ
ΟΠΩΣΠΑΣΙΝΤΟΙΣΕΠΙΓΙΝΟΜΕΝΟΙΣΦΑΝΕΡΟΝΗΙΟΤΙΛΙΝΔΙΟΙΤΩΝ.
ΓΑΘΩΝΑΝΔΡΑΩΝΜΗΑΝΠΟΙΕΥΝΤΑΙΕΣΤΟΝΑΠΑΝΤΑΧΡΟΝΟΝΤΟ
ΔΕΑΝΑΛΩΜΑΤΟΕΣΤΑΝΣΤΑΛΑΝΚΑΙΑΝΑΓΡΑΦΑΝΟΙΕΡΕΥΣ
ΛΟΝΑΣΤΕΛΕΣΑΤΩΟΠΩΣΔΕΑΣΤΑΛΑΤΕΘΗΙΕΣΤΟΙΕΡΟΝΤΑΣ.
ΘΑΝΑΣΤΟΙΕΠΙΣΤΑΤΑΙΕΠΙΜΕΛΗΘΕΝΤΩΤΟΙΕΝΑΡΧΑΙΕΟΝΤΕΣ

Je dois la copie de cet important décret à l'obligeance du docteur Barmann, établi à Rhodes; je le remercie de la générosité avec laquelle il a bien voulu me communiquer les inscriptions qu'il avait recueillies dans l'île. Celle-ci a été trouvée dans les environs de Massari, sur le territoire de Lindos, à peu près à l'endroit où M. Guérin avait déjà signalé l'existence d'une liste de prêtres de Neptune Équestre. L'intérêt de ce texte, considérable et par son étendue et par les renseignements qu'il contient sur le gouvernement jusqu'ici peu connu de Lindos, me faisait vivement désirer de revoir l'original; mais je consacrai vainement plusieurs heures à sa recherche. La citadelle de la ville antique, bâtie sur un promontoire, avait été reconstruite en entier par les chevaliers de Rhodes, et parmi ces débris je ne rencontrai rien d'intéressant. Dans la plaine qui s'étend au pied de la hauteur, je pus reconnaître un grand nombre de sépultures, des fragments de marbre, des tronçons de colonnes, tous les vestiges d'une cité assez considérable; mais je ne pus retrouver ni l'inscription du docteur Barmann, ni celle de M. Guérin. Au reste, ces ruines servent de carrière aux paysans des environs; ces deux textes et bien d'autres ont donc probablement disparu. Fort heureusement, la copie de M. Barmann a été faite avec beaucoup de soin, et quelques corrections, introduites seulement dans le texte en caractères courants, permettent de la comprendre en entier.

Ἔδοξε Μάστροις καὶ Λινδίοις, ἐπιστάταν [γνώμη]·
Ἐπειδὴ ἐπιστάται αἱρεθέντες ὑπὸ Λινδίων
Ἀνάξανδρος Ἐ[ρ]ά[τω]νος Κα[μ]ύνδιος
Λυσίας Λυσικράτευς Λαδάρ[μι]ος
καὶ τοὶ αἱρεθέντες ἄνδρες
συναγωνίσασθαι ταῖς δίκαις

Εὔβουλος	Εὐθυμάχου	Ποσ. . . . .
Παυσανίας	Πολυτάλου	Βράσιος
Ἀστυμέ[δ]ων	Ἀνδροσθένευς	Λινδοπολίτας
Ἁγήσανδρος	Πολυαράτου	Ἀργεῖος
Ἐπικράτης	Ἀγησιδάμου	Κλάσιος
Τελέσων	Δαμοσ[θέ]νευς	Κλάσιος
Φιλίων	Ἀνδροσ[θέ]νευς	Λινδοπολίτας
Ἐπικράτης	Παπι. . ς	Καμύνδιος
Διδυμακλῆς	Μ. . . . ου	Λινδοπολίτας
Ἀγησίλοχος	Ἀγ[η]σάνδρου	Κραττάδιος
Ἀρχ[ί]νομος	Φιλοφίονος	Κλάσιος
Ἀρχοκράτης	Στρατοκλεῦς	Βουλίδας
Καλλίστρατος	Νικοστράτου	Νεττίδας

Ἀλεξίμαχος	Κλεανδρίδα	Λαδάρμιος
Ἀλεξίμαχος	Μικύλου	Λαδάρμιος
Εὐκλῆς	Ἀφαιστίωνος	Ἀργεῖος
Δεινίας	Ἀνθαγόρα	Λινδοπολίτας
Καλλίγνωτος.	Δαμοσθένευς	Κλάσιος
Ἀριστόμαχος	Ἀλεξάρχου	Πεδιεύς
Φαίνιππος	Ἐπικράτευς	Κλάσιος
Νικαγόρας	Ἀριστογένευς	Νεττίδας
Φιλοκράτης	Δαμοκράτευς	Λινδοπολίτας
Κλεαγόρας	Κομάτα	Κλάσιος
Ἀγησίστρατος	Εὐδίκου	Βουλίδας
Πιστοκράτης	Θευγένους	Κλάσιος
Ξενοφῶν	Κλείτωνος	Βράσιος
Φαέθων	Φιλοκράτευς	Λαδάρμιος
Ἀ[λκι]μέδων	Φίλωνος	Λινδοπολίτας
Ὀνομακλῆς	Μελανθώου	Λινδοπολίτας
Θεαίδητος	Πολυχάρμου	Νεττίδας

ἄνδρες ἀγαθοὶ ἐγένο[ν]το, [ε]ὖ δ[ὲ] φυλά[ξ]αντες Λινδίο[ι]ς ὅπως ταὶ αἱρέσιες γίνωνται ἐν Λίνδωι τῶν ἱερέων καὶ ἱεροθυτᾶν καὶ ἱεροποίων καὶ τῶν ἄλλων [ἐ]πὶ τὰ [κ]οινὰ τασσομένων [εἰς εὐαρ]έσ[τησιν αὐτῶν Λινδίων καθ' ἃ καὶ ἐν τοῖς νόμοις [γ]έγραπται κα[ὶ] μ[ὴ] μετέχωντι τῶν ἐν Λίνδωι ἱερ[ῶ]ν οἳ μὴ καὶ πρ[ό]τερον μετε[ῖ]χον· δεδόχθαι Μάστροις καὶ Λινδίοις ἐπαινέσαι αὐτοὺς ὅτι ἄνδρες ἀγαθοὶ ἐγένοντο περὶ τὰ ἱ[ε]ρὰ τὰ Λινδίων καὶ ἀναγράψαι τόδε τ[ὸ] ψάφισμα ἐς στάλαν λιθίναν καὶ θέμειν ἐς τὸ ἱερὸν τᾶς Ἀθάνας ὅπως πᾶσιν τοῖς ἐπιγινομένοις φανερὸν ἦι ὅτι Λίνδιοι τῶν [ἀ]γαθῶν ἄνδρων [μνεί]αν ποιεῦνται ἐς τὸν ἅπαντα χρόνον· τὸ δὲ ἀνάλωμα τὸ ἐς τὰν στάλαν καὶ ἀναγραφὰν ὁ ἱερεὺς [τᾶς] Ἀθά]νας τελεσάτω· ὅπως δὲ ἁ στάλα τέθηι ἐς τὸ ἱερὸν τᾶς [Ἀθάνας, τοὶ ἐπιστάται ἐπιμεληθέντω[ν] τοὶ ἐν ἀρχᾶι ἔοντες.

« Lig. 1. Il a plu aux Mastroi et aux Lindiens, avis des épistates. » Je suppose le mot γνώμη sous-entendu dans l'inscription ou omis dans la copie, pour expliquer le génitif ἐπιστάταν. La même tournure se trouve dans un décret de l'île de Télos, dont les habitants étaient unis aux Lindiens et avaient contribué avec eux à la fondation de Géla en Sicile. Ἔδοξε Τηλίοις, ἱεραπόλου γνώμη (1).

(1) Ross, *Inscript. græc. ineditæ*, n° 169.

Les Mastroi sont les sénateurs de Lindos. Hésychius, v. μάστροι παρὰ Ροδίοις βουλευτῆρες. Plusieurs inscriptions confirment son témoignage, entre autres un fragment publié par Ross (1). Le sénat avait un greffier ou secrétaire, charge importante puisque nous la trouvons confiée à un citoyen qui avait été prêtre de Minerve Lindienne (2). Les décrets avaient donc besoin de la double sanction du sénat et du peuple, de même qu'à Rhodes. Comme dans la plupart des cités grecques, le peuple n'était appelé à voter qu'après une délibération préparatoire du sénat. Le nom et l'institution des μάστροι, qui semble remonter à l'origine même de Lindos, persistèrent jusque sous l'empire, comme le prouve un décret de l'époque impériale, commençant par ces mots : καὶ μάστροι καὶ Λίνδιοι... (3). Le mot Λινδίοις, dans ce texte, tient la place de δήμῳ qu'on trouve d'ordinaire après le sénat.

Lig. 2. « Attendu que les épistates choisis par le peuple. »

Une autre inscription fait mention des épistates : ἐπιστάται τοὶ πεμφθέντες ὑπὸ τοῦ δάμου (4). Mais si ce sont les mêmes magistrats, ce texte ne donne qu'une idée incomplète de leurs fonctions et de leur rang dans la cité. En effet, ils sont mentionnés après les hiérothytes, et on pourrait les prendre pour des magistrats inférieurs. Nous voyons, au contraire, qu'ils étaient chargés de préparer les décrets, et qu'ils servaient d'intermédiaires entre le sénat et le peuple, comme les prytanes de Rhodes. Cette analogie se présente tout naturellement, si l'on se rappelle que la ville de Rhodes fut fondée par les trois grandes cités de l'île; celles-ci durent vraisemblablement transporter dans la ville nouvelle leur antique constitution. Nous avons déjà constaté dans les deux cités l'existence et l'importance du secrétaire du sénat. Quant aux épistates, ils étaient élus par le peuple, comme les prytanes de Rhodes, et probablement aussi pour un an ou même pour un semestre; la suite de ce décret montrera qu'ils avaient la surveillance des élections. Ces magistrats étaient au nombre de deux. Pour le père du premier, la copie de M. Bazmann donne Ἐάγονος, nom dont on n'a pas d'exemple; je propose Ἐράτωνος, qui figure dans une autre inscription de Lindos (5), ou peut-être Εὐάγονος. Pour sa patrie, Καύνδιος, la correction Καυναῖος se présente la première; mais, quoique Caunos ait appartenu aux Rhodiens, il n'est pas vraisemblable qu'ils aient donné une part dans leur gouvernement aux habitants des villes sujettes, puisque ceux-ci, au contraire, se plaignaient au sénat de la dureté de leurs maîtres.

(1) Ross, n° 271. — (2) Ross, n° 15. — (3) Ross, n° 26. — (4) Ross, n° 9. — (5) Ross, n° 9.

Nous trouvons dans un décret honorifique de Lindos l'ethnique Καμύνδιος, qui me paraît préférable (1); Camyndos était un des bourgs faisant partie de la cité de Lindos, comme ceux que nous rencontrerons plus loin. L'ethnique du second épistate doit être Λαδάρμιος, qui revient plusieurs fois dans les lignes suivantes et qui désigne un habitant de Ladarmia, autre bourg de Lindos.

Lig. 5-9. « Et les citoyens choisis comme assesseurs pour les jugements. »

La composition du verbe συναγωνίσασθαι montre qu'ils n'étaient qu'assesseurs; comme ils suivent immédiatement les épistates, il est probable que ceux-ci étaient les présidents de ces tribunaux. Notons tout de suite un point important : c'est que les juges étaient élus, et non désignés par le sort, comme à Athènes; nous verrons plus loin qu'à leurs fonctions judiciaires ils joignaient une part importante dans les élections.

Je crois qu'il y a une erreur dans la copie et qu'il ne faut pas tenir compte de la ligne 5, qui ne présente pas de sens; en effet, après avoir dit τοὶ αἱρεθέντες ἄνδρες au pluriel, il n'y a qu'un seul nom. M. Barmann, après avoir commencé à transcrire la liste des juges, s'est sans doute aperçu qu'il avait oublié la ligne 8, et il a repris la copie à τοὶ αἱρεθέντες ἄνδρες; puis il a omis d'effacer sur sa transcription la ligne 5 et n'a pas répété le premier nom qu'il avait déjà copié. Je crois ne pas altérer le texte en corrigeant une erreur dont l'explication est toute naturelle.

Suit une liste de noms propres qu'il est inutile de transcrire en français.

Les juges sont au nombre de trente, désignés par leur nom et celui du père, selon l'usage constant, puis par le bourg auquel ils appartenaient. Voici comment cette liste se décompose :

7 Λινδοπολῖται.
7 Κλάσιοι.
3 Λαδάρμιοι.
3 Νεττίδαι.
2 Βουλίδαι.
2 Βράσιοι.
2 Αργεῖοι.
1 Καμύνδιος.
1 Κραττάδιος.
1 Πεδιεύς.

(1) Ross, nº 22.

1 nom illisible à la ligne 8, commençant par les lettres ΠΟΣ.

D'après le contenu du décret, on voit que tous ces ethniques sont ceux de bourgs faisant partie de la cité de Lindos. M. Waddington a vu au Musée britannique une inscription inédite de Lindos, analogue à celle qui nous occupe; tous ces ethniques sont les mêmes que dans la copie de M. Barmann, sauf Κραττάβιος qui, sur la pierre du Musée britannique, est écrit Καττάβιος. La liste qu'il a lue contient de plus le nom de Πάγιος.

Λινδοπολίτας, qui a déjà paru dans l'inscription, désigne évidemment les habitants de la ville même de Lindos et est distinct de Λίνδιος, qui désigne tous ceux qui font partie de la cité. Cette distinction est suffisamment prouvée par le texte même du décret : Ἔδοξε Μάστροις καὶ Λινδίοις, Λινδίοις pour désigner l'ensemble des citoyens. Puis, lorsqu'on veut indiquer à quel bourg ou à quel dème appartient chacun des juges, on emploie le mot Λινδοπολίτας, s'il s'agit d'un habitant de Lindos.

Κλάσιος paraît ici pour la première fois; c'était un bourg important, d'après le nombre des juges qu'il fournit et qui est égal à celui des Λινδοπολίται.

Λαδάρμιος. Dans une inscription de Cos publiée dans le *Corpus*, n° 2513, Bœckh suppose que c'est l'ethnique d'une ville inconnue d'Asie Mineure; on voit qu'il faut le rendre à l'île de Rhodes et au territoire de Lindos.

Βουλίδας, dans les deux numéros déjà publiés n°s 33 et 34. Νεττίδας, inconnu jusqu'ici. Ces deux ethniques présentent cette particularité que leur terminaison ιδας est d'ordinaire employée pour indiquer la descendance, et non la patrie. Ici il n'y a pas de doute sur le sens. D'ailleurs, on trouve un exemple analogue dans une inscription de Téos, colonie de Lindos (1). — En outre, les tribus primitives étaient composées de gens appartenant à la même famille; ce fut la communauté d'origine qui forma les premiers liens politiques. A Olymos en Carie, nous trouvons que les tribus étaient appelées φυλαί ou συγγενεῖαι (2). Il en aura été de même à Lindos; les tribus primitives auront été composées des membres de la même *gens*, portant le nom du personnage dont elles prétendaient descendre, c'est-à-dire un nom patronymique en ιδας; et par la suite ce nom aura continué à désigner la tribu et sera ainsi devenu un véritable ethnique.

Βράσιος, voir les numéros 31 et 32.

Αργεῖος, voir le numéro 30. Il est clair que dans les deux cas il ne

(1) *Corp. inscr.*, n° 3066. — (2) Waddington, n°s 338 et 339.

s'agit pas des Argiens du Péloponèse; mais ce nom est peut-être un souvenir de la colonie argienne que Tlépolème, le fils d'Hercule, avait conduite dans l'île de Rhodes.

Καμύνδιος. Ross, n° 22.

Κραττάβιος, ou plutôt Καττάβιος d'après M. Waddington.

Πεδιεύς, le génitif féminin Πεδιάδος au n° 32. Ce mot désigne les habitants de la plaine qui s'étend au nord de Lindos, le long de la mer. Ils sont désignés dans la liste des tributaires d'Athènes sous le nom de Πεδιεῖς εν Λίνδῳ ou ἐγ Λίνδου; cette mention séparée porte à croire qu'ils avaient, au moins à cette époque, plus d'importance que ne le ferait supposer le peu de place qu'ils tiennent dans cette liste.

Nous n'avons pas là tous les bourgs faisant partie de la cité de Lindos; il faut encore y ajouter les Πάγιοι signalés par M. Waddington, les Δρυΐται (n° 6), les Ἐριναεῖς (Ross, n° 26).

Nous connaissons ainsi treize dèmes de la cité de Lindos, sans compter le premier dont il ne reste que trois lettres.

Rien n'indique d'après quelle règle était fixé le nombre de juges fournis par chacun des bourgs; naturellement, il devait être déterminé par leur importance et le nombre des habitants; mais il semble qu'ils étaient pris indistinctement parmi tous ceux qui avaient droit de cité à Lindos. D'après l'inscription déjà citée (n° 6), il paraît que chacun de ces bourgs avait, outre le gouvernement commun de la cité, une administration particulière et locale, puisque nous voyons séparément les Δρυΐται et les Λινδοπολῖται décerner une couronne à un de leurs concitoyens

Pour les noms des juges, je me bornerai à signaler, lig. 9, Πολυτάλου, incertain, peut-être Πολυζάλου pour Πολυζήλου; lig. 11, Πολυαράτου, peut-être le même que celui des inscriptions de Ross (n°s 5 et 9); lig. 16, Διδυμαχλῆς, nom nouveau, mais d'une composition analogue à celle de Διδύμαρχος; lig. 18, Ἀρχίνομος, qui se retrouve sur une monnaie de Rhodes (Mionnet); Ἁφαιστίων, forme dorienne nouvelle de Ἡφαιστίων déjà connu; lig. 24, Ἀνθαγόρα, nouveau; lig. 13 et 14, les deux frères, fils de Androsthènes, de la ville de Lindos; lig. 13 et 25, les deux frères, fils de Démosthènes, du bourg de Clasiæ; lig. 30, Κλεαγόρας, peut-être le Rhodien député à Rome (Pol. XXXI, 16, 4), Κομάτας forme dorienne de Κομήτης; lig. 37, Θεαίδητος, forme rare mais dont le *Corpus* donne déjà un exemple (vol. IV, n° 8518).

Les juges ne sont pas rangés selon les bourgs auxquels ils appar-

tiennent; il est probable qu'on a suivi l'ordre dans lequel ils ont été élus.

Je reprends la suite du décret. D'abord les considérants qui rappellent les services rendus.

« Ils se sont montrés gens de bien et ont veillé pour les Lindiens
« à ce que les élections faites à Lindos des prêtres, des hiérothytes
« et des hiéropoioi et des autres préposés aux intérêts communs
« eussent lieu à la satisfaction des Lindiens eux-mêmes, selon qu'il
« est écrit dans les lois;
« et à ce que ceux qui précédemment n'en avaient pas le droit ne
« prissent pas part aux cérémonies sacrées de Lindos. »

Ce qui frappe tout d'abord dans l'énumération des services rendus par les épistates et les juges, c'est qu'il est seulement question d'élections de ministres du culte et de cérémonies sacrées. Là était toute la vie politique de Lindos. Il est remarquable que, dans les nombreuses inscriptions de cette ville, il est seulement question de prêtres ou de citoyens récompensés pour leur piété envers les dieux. Dans aucun des textes connus jusqu'ici, on ne trouve, comme à Rhodes, le titre de stratége ou le souvenir de quelque service militaire ou politique. Ce ne peut être le résultat d'un pur hasard par lequel ces textes auraient précisément disparu. Il est vraisemblable que la ville de Rhodes, fondée par les habitants de l'île pour concentrer leurs forces divisées et mieux résister à la domination athénienne, avait reçu la direction suprême de toutes les affaires politiques et militaires. Les trois cités s'étaient seulement réservé le gouvernement municipal et l'administration intérieure. Nous avons vu précédemment que Camiros et la petite île de Chalcia formaient une cité qui comprenait probablement la plus grande partie des côtes occidentales. Sur la côte orientale, Lindos avait de même continué à se régir elle-même, et le territoire de la cité comprenait un assez grand nombre de bourgs. Elle avait continué à être florissante, comme l'attestent l'étendue de ses ruines et les nombreuses inscriptions qu'on y a retrouvées; mais son activité se bornait à ses affaires intérieures. La plus considérable était le soin des affaires religieuses. C'est ainsi que s'explique l'intervention des épistates et des juges dans les élections des ministres du culte. De quelle façon surveillaient-ils les élections et quelles lois avaient-ils à faire respecter? On ne peut que l'entrevoir. D'abord ils avaient à empêcher l'intrusion d'un étranger ou d'un citoyen indigne parmi les candidats qui briguaient les suffrages du peuple, puis à faire voter et à prévenir les fraudes; enfin, ils étaient peut-être chargés, comme le sénat et

certains magistrats d'Athènes, d'examiner les prêtres nommés par le peuple et de juger les accusations d'indignité qui pouvaient se produire contre les élus. C'était une affaire importante et qui se renouvelait fréquemment, puisque tous les ministres du culte étaient électifs et annuels.

Examinons maintenant les ministres désignés par le texte du décret. D'abord les prêtres, τῶν ἱερέων. Le premier était celui de Minerve Lindienne. Son temple, construit sur l'acropole, avait, dit-on, été fondé par Danaüs, trois siècles avant la guerre de Troie. Selon la tradition chantée par Pindare, les Lindiens avaient été les premiers à rendre à Minerve les honneurs divins (1). Aussi la déesse était-elle la protectrice de la ville : de là son surnom de Poliade; aussi son prêtre tenait-il le premier rang dans la cité. D'ordinaire, il était aussi prêtre d'autres divinités, mais ces sacerdoces n'étaient pas nécessairement réunis, puisque les inscriptions les présentent comme confiés en plus ou moins grand nombre à un même citoyen. Nous voyons, du reste, dans la fin de ce texte, qu'il est appelé seulement ἱερεὺς τᾶς Ἀθάνας; nous le verrons encore dans le fragment suivant. Peut-être était-il l'éponyme de la cité. Ce qui est certain, c'est qu'il était chargé des finances de l'État (lig. 48). Les autres prêtres devaient être nombreux, car les auteurs anciens ou les inscriptions nous font connaître l'existence d'un grand nombre de temples à Lindos même ou sur son territoire. D'abord Ζεὺς Πολιεύς le plus souvent uni à Minerve Poliade, à Lindos comme à Rhodes (n° 17), comme à Ialysos, comme à Camiros (*Inscr. inédite*). Puis Artémis ἐν Κεκοίᾳ, Artémis Περγαία (n° 67); Apollon, adoré sous un grand nombre de surnoms et ayant autant de prêtres différents : Telchinien (Diod., V, 55), Pythien (*Inscr. inéd.*, n° 65), Olios, Karneios (*Inscr. inéd.*, n° 62), Loimios (Macrobe, Saturn., I, 17), Smintheus (Strabon, XIII, I, 48); Neptune Equestre, Dionysos et plus tard Sérapis (Ross, n° 12).

Lig. 29. Les expressions ἱεροθύται et ἱεροποιοί sont d'ordinaire regardées comme synonymes et traduites par le même mot : *sacrificateurs.* On voit cependant par ce texte qu'elles désignaient des fonctions différentes; si cette différence primitive s'était effacée dans la plupart des cités, elle avait persisté à Lindos, et il faut essayer de déterminer ce qu'étaient les ἱεροθύται et les ἱεροποιοί.

Les auteurs anciens ne donnent aucune lumière sur ce point; les inscriptions honorifiques de Lindos nous mettront sur la voie. Parmi les honneurs et les priviléges que les Lindiens décernaient aux

(1) Pind. *Ol.*, VII, v. 88.

citoyens qui avaient bien mérité de la patrie, se trouve σείτησις ἐν ἱεροθυτείῳ. Dans une inscription analogue de la ville de Rhodes que j'ai publiée sous le numéro 5, cette récompense a pour analogue σείτησις ἐν πρυτανείῳ. Nous voilà donc fixés sur le sens et sur l'usage du mot ἱεροθυτεῖον. Chaque cité avait un édifice où se trouvait le foyer commun et où se célébrait un sacrifice suivi d'un repas; c'était comme la maison commune de la cité. Cet édifice avait reçu presque partout le nom de prytanée; à Lindos, où les institutions religieuses, qui tenaient le premier rang dans les cités naissantes, s'étaient perpétuées avec plus de vigueur, cet édifice avait conservé un nom qui rappelait plus clairement sa destination, ἱεροθυτεῖον, le lieu où l'on immole les victimes sacrées. On peut, d'après cela, déterminer avec certitude la nature et les fonctions des ἱεροθύται : ils étaient chargés d'accomplir au nom de la cité le sacrifice sur le foyer commun et de prendre part aux repas publics. Telles étaient leurs fonctions à l'origine. Voyons maintenant comment elles se sont étendues et agrandies. La cité accordait à quelques-uns de ses membres le privilége d'y être nourris; c'était aux hiérothytes de leur faire leur part des victimes offertes au nom de la cité, et, par conséquent, d'assurer la jouissance et le maintien des récompenses décernées par les Lindiens. L'usage s'était répandu d'appeler à un repas près du foyer commun les ambassadeurs étrangers et les bienfaiteurs de la ville; les hiérothytes étaient chargés de recevoir ces hôtes de la cité. Peut-être même était-ce dans l'hiérothytéion de Lindos, comme dans le prytanée d'Athènes, que l'on conservait les antiques lois politiques et religieuses sur lesquelles reposait la constitution de la cité, et les hiérothytes devenaient les gardiens des archives. On voit donc quelle était leur importance et pourquoi ils étaient placés avant les hiéropoioi; c'était en eux que se personnifiait la cité. Ils formaient un collége de quinze membres présidé par un ἀρχιεροθύτας (1); ils étaient élus par le peuple et probablement annuels. — Dans l'inscription de Rhodes que j'ai publiée au nº 1, on trouve parmi les charges exercées par le citoyen auquel est élevée la statue, celle de hiérothyte. Cette fonction devait être analogue à celle des hiérothytes de Lindos, c'est-à-dire qu'il représentait la cité au sacrifice et au repas célébrés près du foyer commun; mais les autres attributions avaient dû passer aux mains des prytanes. A Agrigente, colonie des Lindiens établis à Géla, on comprend pour-

(1) Ross, nos 9 et 16.

quoi le magistrat éponyme était le hiérothyte; c'est que dans l'origine il était la personnification de la cité.

Quant aux ἱεροποιοί toujours nommés dans ces textes de Lindos après les ἱεροθύται, ce sont vraiment les sacrificateurs; comme dans les autres villes grecques, ils étaient chargés de régler toute la partie matérielle des sacrifices : examen et approbation des victimes, immolation, vente des dépouilles, exacte observation des cérémonies prescrites par la loi religieuse, etc.

On attendait après cela τῶν ἄλλων ἐπὶ τὰ ἱερὰ τασσομένων; mais la correction ἐπὶ τὰ κοινὰ me paraît moins s'éloigner de la copie de M. Barmann, puisqu'il n'y a qu'une lettre à suppléer. Faut-il étendre le sens de ce passage à tous ceux qui avaient à s'occuper des intérêts publics, ou le restreindre aux autres ministres du culte, comme le ἱεροκήρυξ et le ἱεροταμίας (1) qui était chargé, sous la direction du prêtre de Minerve, de la gestion des deniers de la déesse? D'après l'ensemble du texte, cette dernière interprétation semble la plus probable.

2° Outre les élections des ministres du culte, ils avaient empêché ceux qui n'y avaient pas droit de participer aux cérémonies sacrées de la cité.

Cette immixtion d'étrangers était, aux yeux des anciens, une usurpation sacrilége; on pourra en juger par une inscription d'Olymos publiée par Le Bas et commentée par M. Waddington (2). Ce décret désigne d'abord ceux qui ont droit de participer aux fêtes d'Apollon et d'Artémis : les descendants en ligne masculine des premiers colons, les étrangers auxquels le peuple avait conféré ce privilége, les fils adoptifs des véritables citoyens. Puis il s'élève contre l'audace de quelques hommes qui, sans avoir aucun des titres énumérés précédemment, ont osé prendre part les uns aux sacrifices, d'autres aux cérémonies, aux charges de prêtres et de prophètes; il flétrit ces impudentes réclamations qui ont été cause de sacriléges et d'offenses à l'égard des dieux protecteurs de la ville. Il est regrettable que la fin de ce décret ait disparu, car il contenait les mesures à prendre pour prévenir désormais de telles prétentions. Cet exemple nous montre que, d'un côté, les étrangers cherchaient continuellement à se glisser dans les cérémonies religieuses de la ville où ils habitaient, et que, d'autre part, les citoyens combattaient avec ardeur et avec indignation cet empiétement qu'ils regardaient comme un

(1) Ross, n° 17.
(2) *Inscriptions d'Asie Mineure*, n° 339.

attentat contre leurs droits à la propriété exclusive des dieux nationaux. A Lindos comme à Olymos, il y avait donc une épuration des habitants qui voulaient participer aux cérémonies sacrées, un examen des titres de chaque citoyen, et la république décernait des récompenses aux magistrats qui avaient réussi à maintenir ou à rétablir cette exclusion de l'étranger.

Lig. 43. « Il a été décidé par les Mastroi et les Lindiens de les « louer parce qu'ils se sont montrés gens de bien concernant les céré- « monies sacrées des Lindiens; de graver ce décret sur une stèle de « marbre et de la placer dans le sanctuaire de Minerve, afin de bien « montrer à tous ceux qui viendront plus tard que les Lindiens « conservent éternellement le souvenir des gens de bien. »

C'est la formule ordinaire des décrets honorifiques; il n'est donc pas besoin d'insister. Puis viennent les moyens d'en assurer l'exécution.

Lig. 48. « La dépense pour la stèle et la gravure du décret sera « payée par le prêtre de Minerve, et les épistates en charge auront « soin que la stèle soit placée dans le sanctuaire de Minerve. »

Dans les décrets de ce genre, on a toujours soin d'indiquer quel est le magistrat qui doit pourvoir aux frais de la stèle et de l'inscription. A Lindos, c'est le prêtre de Minerve. Cette indication fait croire que le trésor de la ville était déposé dans le sanctuaire de la déesse, protectrice de la cité; il en était de même à Athènes. C'était au prêtre de Minerve Lindienne, qui avait la surveillance de ce trésor et qui payait les dépenses ordonnées par la cité; le trésorier sacré ἱεροταμίας était donc sous ses ordres.

Les épistates, qui avaient proposé le décret, étaient aussi chargés de veiller à l'exécution, soit eux-mêmes, soit leurs successeurs. L'expression τοὶ ἐν ἀρχᾷ ἐόντες montre de plus que c'était une magistrature permanente.

En résumé, cette inscription est la plus importante de celles qui ont rapport à Lindos. Elle nous a montré que, même après la fondation de Rhodes, cette antique cité avait continué à régir la partie orientale de l'île et qu'elle se composait d'un grand nombre de dèmes. Mais elle avait renoncé à la direction des affaires politiques et militaires, en conservant une entière indépendance pour le gouvernement municipal. Pour les décrets, deux assemblées, celle des sénateurs appelés Mastroi et celle du peuple; deux magistrats annuels et électifs, avec le titre d'épistates, proposaient les décrets et étaient chargés de leur exécution; présidents d'un tribunat électif et annuel composé de trente membres, tirés des différents dèmes, ils veillaient

avec leurs assesseurs à l'observation des lois dans les élections et à la défense du culte national contre l'envahissement des étrangers. Les fonctions sacerdotales étaient de même électives et annuelles. au premier rang le prêtre de Minerve Lindienne Poliade, probablement éponyme de la cité et veillant sur le trésor de la ville; puis les autres prêtres des nombreux sanctuaires de la cité de Lindos, au-dessous d'eux le collége des hiérothytes, dont j'ai essayé de déterminer les fonctions, les hiéropoioi et enfin les autres ministres du culte. Telle est l'organisation de la cité, telle que nous la fait connaître ce texte intéressant.

Comme il est uniquement question d'affaires intérieures, il est difficile de déterminer la date de ce texte. Je crois cependant qu'on peut l'attribuer à l'époque de la puissance de Rhodes.

61.

ΟΘΕΣΙΑΝΔΕ.ΑΝΤΙΦΑΝΕΥΣ
ΑΣ ΥΠΟΤΟΥΔΑΜΟΥ
Σ.ΤΙΜΟΚΛΕΥΣ.ΤΟΥ.ΔΩΡΙΕΩΣ
ΥΚΟΥΚΑΙΣΤΕΦΑΝΩΘΕΙΣ
ΤΟΥΙΕΡΕΩΣΤΑΣΑΘΑΝΑΣ
ΝΙΕΡΕΩΝΚΑΙΤΟΥ
ΚΑΙΤΩΝΙΕΡΟΘΥΤΑΝΚΑΙ
ΝΔΙΑΙΠΟ/ .....ΝΟΙΑΣ
ΤΑΣΕΙΣΑ . . . Σ
ΚΑΙ ΔΙ Π ΛΙ

Les lignes sont complètes à droite, sauf la dixième; la lacune est à gauche et il est difficile d'en déterminer la longueur. Il manque une première ligne contenant le nom du personnage honoré et celui de son père.

καθ' ὑ]οθεσίαν δὲ Ἀντιφάνευς
αἱρεθεὶς ἐπιστά τας ὑπὸ τοῦ δάμου
ἐπὶ ἱερέω]ς Τιμόκλευς τοῦ Δωριέως
τοῦ ....]υχου καὶ στεφανωθεὶς
χρυσῷ στεφάνῳ ὑπὸ] του ἱερέως τᾶς Ἀθάνας
καὶ τῶν ἄλλω]ν ἱερέων καὶ τοῦ

ἀρχιιεροθύτα] καὶ τῶν ἱεροθυτᾶν καὶ
τῶν ἱεροποίων, Ἀθάναι Λι]νδιάι Πολ[ιάδι εὐ].οίας
ἕνεκα] τᾶς εἰς α[ὐτοὺ]ς
καὶ Δι[ὶ] Π[ο]λι[εῖ]

Je crois inutile de signaler toutes les formes de dialecte dorien contenues dans ce texte; ce sont les mêmes que nous avons déjà remarquées dans les inscriptions de Rhodes : ἐπιστάταν, ἱεροθύταν, au gén. pluriel; Ἀθάνας, στάλᾳ λιθίνᾳ; τοὶ pour οἱ, θέμειν, ποιεῦνται, etc. L'étude des textes épigraphiques a suffisamment montré que les dialectes ne se sont pas confondus dans la langue commune sous les successeurs d'Alexandre, et le dialecte dorien en particulier a persisté à Rhodes jusque dans les derniers temps de l'empire romain.

Je n'oserais pas regarder comme certaines les restitutions que je propose pour les lacunes de ce fragment; cependant, l'étude que nous avons faite de l'inscription précédente les rend assez probables.

Lig. 2. La fonction dont il ne reste que les deux dernières lettres était élective; j'ai préféré ἐπιστάτας à ταμίας parce que le premier avait à intervenir dans les élections des ministres du culte qui le couronnent, tandis que le trésorier n'était qu'un fonctionnaire inférieur.

Lig. 3. Désigne probablement le magistrat éponyme. Quant à ceux qui ont décerné au fils adoptif d'Antiphanès une couronne et ont consacré sa statue pour le remercier, les uns sont désignés par le texte même, le prêtre de Minerve, les prêtres, les hiérothytes; j'ai ajouté l'archihiérothyte et les hiéropoioi pour combler les lacunes d'après le texte précédent. Les deux divinités sont : Minerve Lindienne Poliade et Jupiter Polieus, qu'on trouve fréquemment associés.

62.

COLONNE 1.

ΑΓΗΣΑΝ ΝΙ
ΑΜΙ ΟΙΑΣ
ΑΣ ΘΕΜΙΟΣ
ΛΕ

.ΑΜΟ ΓΗ ΧΟΥ
ΚΑ Ν.Ε
ΤΕΥΣ

Ν ΟΛΙΟΥ
ΚΑΙ ΔΑΜΑΤΡΙΟΥ
ΕΙΔ . . . ΣΙΠΠΙΟΥ
ΘΡ . Τ ΥΞΕΝΟΥ
ΛΩΝΟ_ . ΑΡΝΕΙΟΥ
. . . . . . ΛΩΡΥΜΑ
ΝΗΣΦΙΛΟΜΒΡΟΤΟΥ
ΣΙΑΝΔΕ
ΕΙΟΥ
ΝΟΣ ΥΝΔΟ
ΤΩΝ ΡΟΙΩΝ
ΤΙ ΥΣ

COLONNE 2.

ΣΑΡΧΟΥ
ΤΙΜΟΚΡΑ ΤΙΜΟΘΕΟΥ
ΘΕΥΔΟΤΟΣ ΤΕΛΕΣΩΝΟΣ
ΜΟΙΡΑΓΕΝΗΣ ΜΟΙΡΑΓΕΝΕΥΣ
ΕΥΣΤ . . ΤΟΣ ΕΥΚΛΕΥΣ
ΑΡΙΣΤΟΤΙΜΟΣΝΑΥΣΙΟΣ
ΠΑΥΣΙΣΤΡΑΤΟΣΜ . ΑΣΙΞΕΝΟΥ
ΕΡΓΟΧΑΡΙΣ ΕΡΓΟΧΑΡΙΟΣ
ΑΓΑΘΑΝ . . ΟΣ . . . ΕΙΔΩΝΙΟΥ
ΝΙΚΑΓΟ . ΑΣ ΚΑΙ
ΔΙΟΚΛΗΣ ΚΑΙ
ΑΝΔΡΟΤΙΜΟΣ ΑΝΔΡΩ
ΑΡΙΣΤΕΙΔΑΣ ΤΙΜΑΡΑΤΟΥ
ΠΑΥΣΑΝΙΑΣ ΦΙΛΟΚΡΑΤΕΥΣ
ΔΩΡΙΚΛΗΣ ΑΡΧΩ Α
ΑΡΕΤΑΣ ΕΝΕΚΑ
ΚΑΙΕΥΝΟΙΑΣ
ΚΑΙΦΙΛΟΔΟΞ

ΤΑΣ ΕΙΣ ΑΥΤΟΥΣ
ΘΕΟΙΣ

Ἡγήσαν[δρος Ἀγησι]νι[κοῦ
Ἀρτ]άμι[τος Κεκ]οίας
.....ας θεμιος

Δ]αμο.... Ἀ]γη[σάρ]χου

τευς.
Ἀπόλλω]ν[ος] Ὀλίου

Κλι....... Δαματρίου
Ποτ]ειδ[ᾶνο]ς Ἱππίου
θρ. τ [Ε]υξένου
Ἀπόλ]λωνος [Κ]αρνείου
Λωρυμα
νης Φιλομβρότου
καθ' ὑοθε]σίαν δὲ
. . . .

.... .σάρχου
Τιμοκρά[της] Τιμοθέου
Θεύδοτος Τελεσωνος
Μοιραγένης Μοιραγένευς
Εὔστ[ρα]τος Εὐκλευς
Ἀριστότιμος Ναυσίος
Παυσίστρατος Μ[ν]ασιξένου
Ἐργοχάρις Εργοχάριος
Ἀγάθαν[δρ]ος [Ποσ]ειδωνίου
Νικαγόρας καὶ
Διοκλῆς καὶ
Ἀνδρότιμος Ἄνδρω[νος
Ἀριστείδας Τιμαράτου
Παυσανίας Φιλοκράτευς
Δωρικλῆς Ἀρχώ[νδ]α
ἀρετᾶς ἕνεκα
καὶ εὐνοίας
καὶ φιλοδοξίας
τὰς ποτὶ αὐτοὺς

Θεοῖς.

Je regrette de n'avoir pu copier plus complétement la première colonne de cette inscription qui est très-fruste; elle est encastrée dans une des masures construites sur l'Acropole près du temple de Minerve. Il serait intéressant d'en avoir une copie plus complète, car elle donnerait une liste des prêtres des différentes divinités adorées à Lindos. Voici celles dont j'ai pu lire ou restituer le nom : Artémis Κεκοία, Apollon Olios, Neptune Equestre, Apollon Karneios. Comme le nom de chacune de ces divinités est précédé de celui du prêtre, on voit qu'elles étaient adorées dans des temples distincts, et que ces sacerdoces n'étaient pas toujours réunis, comme pourraient le faire croire plusieurs inscriptions de Lindos. La seconde colonne ne contient que des noms propres, sans autre désignation, et se termine par la formule banale de reconnaissance que nous trouvons dans les textes analogues.

P. Foucart.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE FÉVRIER

Encore un deuil à l'Académie des inscriptions, et un deuil tout à fait inattendu. M. Munck est décédé subitement le 6 février C'est une grande perte pour l'Académie et pour les sciences orientales.

M. Egger termine la seconde lecture de son mémoire sur *les Fragments inédits de l'orateur Hypéride.*

M. Choisy lit une note développée sur les résultats des fouilles du Théâtre de Bacchus à Athènes, sur les époques diverses de sa construction, ses transformations successives et les indices fournis par les ruines relativement à la destination de ses différentes parties. Il appuie ses observations de dessins à grande échelle qu'il a rapportéss de son exploration récente.

Une discussion intéressante s'élève à ce sujet, à laquelle prennent part MM. Waddington, Beulé, de Saulcy et Miller. On pourra trouver une mention détaillée de cette discussion dans les comptes rendus officiels de l'Académie.

M. Egger fait une communication sur un papyrus récemment rapporté d'Égypte par M. Henry Péreire, et où se trouvent cinq nouveaux fragments d'un orateur attique, dont le nom est malheureusement inconnu. Ces fragments pourront, toutefois, être convenablement joints, en appendice, au texte d'Hypéride.

M. Egger attire l'attention de l'Académie sur une autre découverte, publiée à Athènes dans la *Chrysallis* du 15 décembre, avec un bon commentaire de M. Coumanoudis.

Il s'agit d'une inscription mutilée donnant un catalogue de vainqueurs aux Jeux olympiques, fragment qui corrige et complète sur deux points les extraits du même genre empruntés par Pausanias aux catalogues officiels (Eliaca, I, 8; cf. II, 22 et Laconica, 20). A propos de la variante Φιλύτας pour Φιλήτας que présente le marbre athénien, MM. Beulé, Waddington et Miller présentent quelques observations qui font ressortir l'importance du document athénien. La comparaison des noms propres Ἀρχύτας signalé par M. Brunet de Presle, et Θαρσύτας signalé par M. Waddington, rattache le nom Φιλύτας à une série régulière qui confirme l'autorité du texte épigraphique publié par M. Coumanoudis. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Académie des inscriptions a fait une nouvelle perte. M. Munck, professeur d'hébreu au Collége de France, et l'un de nos orientalistes les plus distingués, est décédé subitement au commencement de ce mois.

— On nous apprend un autre décès bien regrettable, celui de M. Morlot, conservateur du musée de Berne.

— Une découverte importante vient d'être faite tout près de Paris et à cinq cents mètres environ d'Argenteuil : sur les hauteurs qui dominent la Seine, des carriers ont constaté l'existence d'un hypogée ou allée couverte enterrée dans le genre de celle de Chamant, près Senlis. M. Aubry, maire d'Argenteuil, a pris aussitôt les mesures nécessaires pour que le monument fût régulièrement fouillé et conservé à la commune. Deux haches et deux couteaux en silex ont été déjà recueillis dans les fouilles, ainsi qu'un grand nombre d'ossements, parmi lesquels cinq crânes à peu près complets. Les fouilles continuent. Nous reviendrons sur cette découverte quand les fouilles seront terminées.

— *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques.*

Un congrès international et annuel d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, faisant suite aux réunions qui ont eu lieu en 1865 à la Spezzia, et en 1866 à Neuchatel (Suisse), est définitivement constitué.

Le congrès se réunira cette année à Paris le 17 août. Le comité d'organisation, pour 1867, est formé de la manière suivante :

Président.

M. Lartet (Édouard), président sortant de la Société géologique de France, rue Lacépède, 15, Paris.

Trésorier.

M. Collomb (Édouard), trésorier de la Société géologique de France, rue de Madame, 26, Paris.

Secrétaire.

M. Mortillet (Gabriel de), directeur des *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, l'un des quatre fondateurs du Congrès, rue de Vaugirard, 35, Paris.

Membre honoraire.

M. Boucher de Crèvecœur de Perthes, président de la Société d'émulation, Abbeville (Somme).

Membres titulaires.

M. ARCHIAC (le vicomte d'), membre de l'Institut, professeur de paléontologie au Muséum d'histoire naturelle, rue Casimir-Périer, 3, Paris.

M. BELGRAND, inspecteur général des ponts-et-chaussées, rue Bonaparte, 13, Paris.

M. BERTRAND (Alexandre), directeur du Musée de Saint-Germain et de la *Revue archéologique*, rue des Mathurins-Saint-Jacques, 38, Paris.

M. BROCA (le docteur), membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté, secrétaire général de la Société d'anthropologie, rue des Saints-Pères, 1, Paris.

M. DESNOYERS (J.), membre de l'Institut, bibliothécaire au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, Paris.

M. LONGPÉRIER (Adr. de), membre de l'Institut, conservateur des antiques au Musée du Louvre, rue de Londres, 50, Paris.

M. MAURY (Alfred), membre de l'Institut, professeur au Collége de France, rue de Seine, 1, Paris.

M. PENGUILLY-L'HARIDON (le colonel), directeur du Musée d'artillerie, place Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.

M. POISSON (le baron Charles), président de la Commission historique de la ville de Paris, avenue de l'Impératrice, 42, Paris.

M. PRUNER-BEY (le docteur), ancien président de la Société d'anthropologie, place Saint-Victor, 28, Paris.

M. QUATREFAGES (de), membre de l'Institut, professeur d'anthropologie au Muséum d'histoire naturelle, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 20, Paris.

M. REFFYE (le capitaine de), officier d'ordonnance de l'Empereur, au haras de Meudon (Seine-et-Oise).

M. SAULCY (de), sénateur, membre de l'Institut, président de la Commission de la topographie des Gaules, rue du Cirque, 17, Paris.

M. VIBRAYE (le marquis de), correspondant de l'Institut, rue de Varenne, 56, Paris.

Les questions posées par le comité sont au nombre de six, qui seront misés à l'ordre du jour aux dates ci-dessous indiquées :

DIMANCHE 18 AOUT. — I. Dans quelles conditions géologiques, au milieu de quelle faune et de quelle flore a-t-on constaté, dans les différentes contrées du globe, les traces les plus anciennes de l'existence de l'homme? Quels sont les changements qui ont pu s'opérer, depuis lors, dans la distribution des terres et des mers?

MARDI 20. — II. L'habitation dans les cavernes a-t-elle été générale? Est-elle le fait d'une seule et même race, et se rapporte-t-elle à une seule et même époque? Dans le cas contraire, comment peut-on la subdiviser et quels sont les caractères essentiels de chaque subdivision?

Jeudi 22. — III. Les monuments mégalithiques sont-ils dus à une population qui aurait occupé successivement différents pays? Dans ce cas, quelle a été la marche de cette population? Quels ont été ses progrès successifs dans les arts et dans l'industrie? Enfin, quels rapports ont pu exister entre cette population et celle des habitations lacustres, dont l'industrie est analogue?

Samedi 24. — IV. L'apparition du bronze dans l'Occident est-elle le produit de l'industrie indigène, le résultat d'une conquête violente ou le fait de nouvelles relations commerciales?

Lundi 26. — V. Quels sont, dans les différents pays de l'Europe, les principaux caractères de la première époque du fer? Cette époque y est-elle antérieure aux temps historiques?

Mercredi 28. — VI. Quelles sont les notions acquises sur les caractères anatomiques de l'homme dans les temps préhistoriques, depuis les époques les plus reculées jusqu'à l'apparition du fer? Peut-on constater la succession, surtout dans l'Europe occidentale, de plusieurs races, et caractériser ces races?

Les autres jours seront consacrés aux questions provenant de l'initiative des membres du congrès.

Font partie du congrès et ont droit à toutes les publications, les personnes qui en font la demande et ont acquitté la cotisation annuelle, fixée cette année à 10 francs. S'adresser, pour plus de renseignements, à M. Gabriel de Mortillet, secrétaire du comité, 35, rue de Vaugirard, à Paris.

La *Revue* espère que ses abonnés donneront tous leur adhésion à cette excellente institution. Nous publierons la liste des cent premiers adhérents.

—— Une inscription inédite nous est envoyée par M. Henri Fazy, de Genève.

Monsieur le directeur,

En 1861, je publiai dans la *Revue* une inscription qui venait d'être découverte à Annemasse, dans le département de la Haute-Savoie, à six kilomètres environ de Genève. C'était un autel votif consacré au dieu Mars par Firmus Hilarus, sous le consulat de C. Ateius Capito et de G. Vibius Postumus (an de Rome 757, soit 5 ans après la naissance de J. C.).

Aujourd'hui je viens communiquer aux lecteurs de la *Revue* une seconde inscription gallo-romaine qui est encastrée dans le mur d'une maison à Ville-la-Grand, à quelques minutes d'Annemasse. Cette inscription, qui est inédite, est ainsi conçue :

i | VL SATVRNINvS
| MARTI
v | S L M

C'est un autel votif consacré à Mars par Julius Saturninus. — La forme des lettres de cette inscription permet, je crois, de la faire remonter au premier siècle de notre ère.

Dans nos contrées, les inscriptions dédiées au dieu Mars se rencontrent assez fréquemment; je viens de citer le monument de Firmus Hilarus trouvé à Annemasse; on a également découvert à Genève et à Douvaine (Chablais) des inscriptions consacrées à Mars. Une particularité curieuse, commune à l'inscription de Ville-la-Grand et à celle d'Annemasse, c'est que le nom de la divinité est placé à la seconde ligne, au-dessous du nom de celui qui a élevé le monument; c'est le contraire de ce qui se voit généralement dans les inscriptions gallo-romaines. — J'ai énoncé, dans cette *Revue*, l'opinion que la voie romaine qui conduisait, d'après l'Itinéraire d'Antonin, de Bautas (Annecy) à Genève (Genava), passait derrière le mont Saléve; j'ajoutais que d'Annemasse la voie se bifurquait sans doute sur Thonon. Le village de Ville-la-Grand, dans lequel se trouve l'inscription de Julius Saturninus, est précisément situé dans la direction de la voie qui devait conduire d'Annemasse à Thonon. A diverses époques on a fait à Ville-la-Grand des découvertes qui prouvent qu'il y existait des établissements gallo-romains importants. Les paysans de l'endroit racontent qu'ils ne peuvent pas remuer la terre sans rencontrer des briques et des tuiles romaines.

Je ne veux pas clore cette lettre sans mentionner un autre point du département de la Haute-Savoie qui doit recéler de nombreuses antiquités de l'époque romaine, si j'en juge par ce qui a déjà été découvert. A Morax, commune de Saint-Jean-de-Tholome (Faucigny), j'ai pu voir, chez M. Dufresne, une collection fort intéressante de vases gallo romains sigillés qui tous ont été trouvés dans les environs. M. Dufresne a recueilli quelques noms de potiers inscrits au fond des vases; je les publie tels que j'ai pu les lire moi-même :

CLEMENTI — CIMTV... — SEVERIANT. N.... AIRVCII.

Voilà, Monsieur le directeur, quelques renseignements qui intéresseront peut-être les lecteurs de la *Revue;* permettez-moi d'espérer que vous m'accorderez plus tard une place dans votre excellent recueil pour un article spécial sur les inscriptions du Chablais, du Faucigny et du Genevois.

Veuillez agréer, etc. HENRI FAZY.

—— Nous extrayons du *Journal de Vienne* (Isère) la note suivante :

Il y a peu de jours, la bèche d'un jardinier des environs de notre ville se heurtait à une tombe romaine. Cette tombe, non creusée dans un bloc, mais formée de pierres plates ajoutées les unes aux autres et recouvertes de grandes briques estampillées du mot de CLARIANUS, contenait un squelette en partie consumé, et qu'à sa taille, qui n'excédait pas un mètre quarante centimètres, ainsi qu'à divers objets de toilette qui l'accompagnaient, on peut présumer avoir été celui d'une jeune fille.

La tombe n'ayant jamais été violée, chaque chose que le temps n'avait pas anéantie était restée à sa place, sans autre dérangement que celui résultant de l'affaissement du squelette, à peu près réduit en poussière. C'étaient, autour de la tête, plusieurs aiguilles de cheveux, et à l'endroit qu'avaient occupé le cou et la poitrine, un collier, une fibule et des épingles.

La pièce la plus précieuse est le collier; il est en fil d'or aplati, à articulations en forme de 8, divisé de distance en distance par des grains ronds en cornaline rouge, qui, au nombre de six, partagent le collier en sept parties égales, et orné sur le devant du cou d'un trèfle d'où pend une poire striée de la même pierre entre deux perles fines; deux autres petites pierres, serties à jour dans un chaton d'or, pendent aussi un peu plus loin, à droite et à gauche.

Ce collier, qui a quarante-trois centimètres de long, est complet, et se termine d'un bout par un crochet et de l'autre par un anneau; mince et fait d'un peu d'or, il est d'un effet plutôt gracieux que riche et ne pouvait guère convenir qu'à une jeune personne.

Deux épingles trouvées dans le voisinage du collier devaient servir à joindre les vêtements sur la poitrine; elles sont en or; la tête de l'une est en lapis-lazuli, celle de l'autre une pierre grise au-dessous de laquelle était enchâssée une pierre carrée dans un chaton qui est vide. Elles ont chacune quatre centimètres et demi de longueur totale.

La fibule attachait sans doute le peplum par l'épaule ou par le bras, selon la place qu'elle occupait dans le tombeau. Elle est en cuivre doré et enjolivée de fleurons en émail. Il ne manque rien à sa conservation.

Les aiguilles des cheveux sont au nombre de cinq, une en bronze, les autres en ivoire; elles ont de huit centimètres et demi à neuf et demi de long. Celle de bronze se termine par une tête longue striée en spirale; de celles qui sont en ivoire, deux sont à tête plate; la tête d'une autre a la forme d'un grain de blé; la quatrième est une aiguille ordinaire, percée d'un trou pour y passer l'attache avec laquelle on nouait les cheveux.

Il paraîtrait que la personne à qui ces objets ont appartenu ne portait pas, comme les jeunes filles, tous ses cheveux relevés en une seule touffe nouée sur le haut de la tête, coiffure pour laquelle l'aiguille percée d'un œil eût à la rigueur suffi. La quantité des aiguilles de cheveux trouvées dans son tombeau indique qu'elle ornait sa tête d'une coiffure plus compliquée.

Ce petit trésor a été acquis par M. Claudius Bonjean, orfèvre, rue de l'Hôtel-de-Ville.

BIBLIOGRAPHIE

Grote. — **Histoire de la Grèce,** traduction de M. de Sadous.
Librairie internationale, 1866.

Le dix-septième volume de l'*Histoire de la Grèce*, de M. Grote, vient de paraître. A partir du tome VII, où l'auteur est sorti de l'étude scientifique des origines, jusqu'à ce volume, il expose dans un admirable récit les grands événements qui s'écoulent depuis les invasions médiques jusqu'à Philippe de Macédoine.

Présentée ainsi, avec ces discussions profondes et hardies, éclairant les faits d'un jour tout nouveau, avec cette connaissance intime de la vie et du sentiment grecs, de l'état social et des rapports politiques, — avec cette vivacité et cette fraîcheur de coloris incomparable, l'histoire de la Grèce antique et des luttes des grandes puissances, Sparte, Athènes, Argos et Thèbes, pour la suprématie sur le monde hellénique, offre au lecteur un intérêt presque aussi puissant que l'exposé des rivalités des États modernes pour l'influence prépondérante en Europe.

Il y a dans ce bel ouvrage des chapitres qui nous semblent mériter une véritable admiration : l'épopée des guerres médiques, la défense de Cléon et des démagogues, orateurs de l'opposition nécessaires dans toute démocratie grecque; l'expédition de Syracuse; la défense des Rhéteurs, professeurs à la tête du mouvement littéraire, contre les accusations des poëtes comiques auxquels les historiens modernes ont accordé trop de confiance dans leurs appréciations sur les hommes et les choses de la Grèce; la chute d'Athènes et l'Oligarchie des Trente, dont les actes rappellent si souvent les horreurs de la Convention; la ruine de l'empire spartiate et les grandes guerres thébaines; la tyrannie des deux Denys, et enfin la suprématie macédonienne, qui étouffe la liberté et le génie de la Grèce.

Dans la peinture des caractères, M. Grote est inimitable; il nous fait pénétrer dans les sentiments et le caractère des hommes illustres de l'antiquité comme personne ne l'avait fait avant lui.

Il nous montre Périclès, le plus grand homme d'État de la Grèce, engageant Athènes dans une guerre nécessaire avec Sparte pour conserver son empire maritime, mais modérant ses ambitions, et s'opposant à toute entreprise hasardeuse et éloignée. Cléon, l'orateur populaire de l'opposi-

tion, homme d'une énergie et d'un talent remarquable, et dont l'honorabilité ne peut pas être suspectée plus que celle de Socrate sur les plaisanteries des poëtes comiques, le plus souvent injustes; Cléon, luttant d'abord contre Périclès, puis prenant avec sagesse et succès, après la mort de ce grand homme, la direction des affaires athéniennes. Si ses ennemis le forcèrent à accepter le commandement de l'armée contre Amphipolis, s'il y fut battu et tué, son manque d'expérience, comme général, ne peut diminuer en rien sa probité comme homme privé, son talent comme orateur, ni la justesse de ses vues comme homme d'État.

Socrate, le rhéteur dissident, sortant des rangs communs par sa méthode nouvelle et hardie, s'attirant la haine de ses concitoyens par l'importunité de ses entretiens et l'ironie perpétuelle de sa dialectique.

Alcibiade, le type du grec oligarchique, fastueux et insolent, irréligieux et débauché, trahissant tour à tour Athènes et Sparte selon les besoins de son ambition et portant le premier coup à l'empire athénien en entraînant Athènes dans la folle et lointaine expédition de Syracuse.

Nicias, qui provoque l'admiration et l'amour de ses concitoyens par sa piété, son économie, sa bonne tenue et sa probité privée, mais d'ailleurs homme au caractère faible, sans qualités militaires et sans grandes vues politiques.

Callicratidas, le premier Grec qui ait eu des sentiments vraiment panhélléniques, et qui, peut-être, aurait pu réunir tous les États de la Grèce en une confédération librement consentie et établie sur le pied d'une parfaite égalité, pour les opposer aux envahisseurs persans ou macédoniens, si la défaite et la mort n'étaient venues de bonne heure mettre fin à ses projets civilisateurs.

Lysandre, incorruptible, mais plein d'astuce et d'ambition, et faisant servir la puissance de Sparte à accroître son ascendant personnel sur les autres États grecs.

Agésilas, incorruptible comme Lysandre, mais sachant obéir aussi bien que commander; bon général, quoique inférieur à Epaminondas, mais homme d'État peu capable et causant la ruine de l'empire spartiate par son hostilité active contre Thèbes.

Epaminondas, un des hommes les plus humains et les plus vertueux qu'ait produits la Grèce, et en même temps son plus grand tacticien. La fondation de Messine et de Mégalopolis, qui formèrent deux barrières contre l'extension de la puissance de Sparte, fut inspirée par une vue à longue portée; mais la tentative de faire de Thèbes une puissance maritime fut une grande faute et fait hésiter dans l'appréciation des qualités politiques de ce grand homme.

Les deux Denys, tyrans rusés et cruels, qui gouvernent à Syracuse, tantôt par la terreur, tantôt par la douceur et l'aménité, suivant les besoins de leur politique.

Timoléon, le libérateur de la Sicile, qui avait choisi Epaminondas comme modèle et lui ressembla par les qualités de son cœur et les vertus de sa vie

privée; et enfin, Philippe, le roi de Macédoine, le barbare habile qui porta le coup de mort à l'indépendance hellénique.

Tous ces portraits vivent d'une vie nouvelle. Ces hommes s'agitent à nos yeux avec leurs passions et leurs vices, leurs vertus et leurs talents, leurs succès et leurs revers, leurs aspirations diverses et leurs divers sentiments; on les voit penser, parler, agir comme des contemporains. Il semble qu'ils vivent au milieu de nous : et après la lecture de certains chapitres, nous nous sommes surpris à chercher dans les journaux politiques des nouvelles de Nicias et de l'armée de Sicile ou d'Epaminondas et de la bataille de Mantinée. X.

Hermès Trismégiste, traduction complète, précédée d'une étude sur l'origine des livres hermétiques, par Louis MÉNARD, docteur ès lettres. Ouvrage couronné par l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). Paris, librairie académique Didier et Ce, 1 vol. in-8 de CXI-202 pages.

La collection des livres hermétiques ou attribués à Hermès comprend : 1° le *Poimandrès*, série de quatorze morceaux complets sur la théologie gréco-égyptienne, qui doit son nom au premier de ces morceaux; — 2° l'*Asclépios* ou discours d'initiations; — 3° fragment du livre sacré intitulé la *Vierge du monde*; — 4° fragment des livres hermétiques empruntés aux *Extraits physiques et moraux* de Stobée et à son *Florilegium*, à Cyrille (*Contra Julian.*), à Lactance, etc. M. Ménard est le premier traducteur français du livre sacré ainsi que des fragments qui forment le quatrième livre de sa publication. Les deux premiers livres avaient été traduits en vieux français. Il y avait là plusieurs difficultés à surmonter : « l'incorrection d'une grande partie des textes, la subtilité excessive de la pensée, l'insuffisance de notre langue philosophique. Les mots qui reviennent le plus souvent dans les ouvrages des philosophes et surtout des platoniciens, νοῦς, λόγος, γένεσις, et bien d'autres, n'ont pas de véritable équivalent en français. » Le savant historien du *Polythéisme hellénique* n'a pas été arrêté par ces difficultés; sa traduction, simple et naturelle, nous permet enfin d'étudier à notre aise une page intéressante de l'histoire de la philosophie religieuse aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

M. Ménard a placé en tête de la traduction une longue dissertation sur l'origine des livres hermétiques. Son travail épuise la question si controversée de cette origine. « Les livres d'Hermès Trismégiste, dit l'auteur, sont un trait d'union entre les dogmes du passé et ceux de l'avenir, » et il nous semble avoir dit là le dernier mot sur ce point d'histoire. Le *Poimandrès* serait sorti, peu après l'apparition de l'Évangile de saint Jean, de l'école des thérapeutes d'Égypte, dont Philon le Juif a décrit les doctrines. Il serait antérieur aux écrits gnostiques. Ici, M. Ménard nous permettra de nous ranger à l'opinion de Jablonski et de voir dans l'auteur, sinon un gnostique proprement dit, comme cet égyptologue, du moins un philosophe profondément imbu de la cosmogonie de cette école. Le lecteur s'en convaincra en rapprochant l'œuvre traduite par M. Ménard du livre écrit

par Plotin contre les gnostiques (*Enn.* II, l. IX) et surtout des éclaircissements développés dont le regrettable M. Bouillet a fait suivre la traduction de ce livre (t. I, p. 499). Toutefois, rien dans l'Hermès n'accuse une profession de foi chrétienne; loin de là, sa théologie est bien franchement empruntée au paganisme. Toute cette littérature, comme l'a très-bien dit M. Ménard, se place entre les gnostiques et les néoplatoniciens; nous ajouterons : beaucoup plus près des premiers que des seconds. Plotin, le premier néoplatonicien et par la date et par l'importance de son œuvre, ne mentionne pas une seule fois les écrits attribués à Hermès Trismégiste; et une lecture attentive des *Principes* de Damascius, qui terminent la Chaîne d'or pythagoricienne, nous a permis de constater que ce philosophe observe le même silence dans la partie inédite de son livre aussi bien que dans celle qu'a publiée Kopp (1).

Il nous serait difficile d'analyser en quelques lignes toute l'Introduction qui précède la série des textes hermétiques, et qui elle-même a pour objet l'analyse de ces textes et l'élucidation des questions auxquelles ils donnent lieu. Ce travail est à lire ou plutôt à étudier avec soin, pour peu que l'on veuille acquérir sur l'histoire littéraire du prétendu Hermès des notions complètes et, suivant nous, définitives. Depuis les savants ouvrages qu'a fait naître le concours ouvert par l'Académie des sciences morales sur l'École d'Alexandrie, il y a une vingtaine d'années, la publication de M. Ménard nous paraît être le document le plus considérable concernant l'histoire des doctrines philosophico-religieuses païennes à l'aurore du christianisme.

Un point, toutefois, nous semble avoir été négligé à tort par l'historien de la littérature hermétique; savoir, la bibliographie de la question. Pour ne citer qu'un exemple, M. Ménard a-t-il connu la traduction allemande du *Pœmandrès*, signée Alethophilus, et datée de 1786 (2)? Cette traduction est précédée d'une longue notice sur la personne et la généalogie d'Hermès; mais l'auteur se place à un tout autre point de vue que M. Ménard.

Ch. Em. Ruelle.

L'île de Crète, souvenirs de voyage, par George Perrot, ancien membre de l'École française d'Athènes. Chez Hachette et Cᵉ, 1867.

Nous ne pouvons que recommander très-chaudement ce petit livre aux lecteurs de la Revue, qui y trouveront un double intérêt : l'intérêt qui s'attache aux événements anciens et celui qui s'attache aux événements contemporains. L'*Abrégé de l'histoire de la Crète dans les temps anciens*, qui

(1) Voir, dans la *Revue*, notre *Étude sur le philosophe Damascius*, et notamment la liste des auteurs cités dans le Traité des premiers principes (2ᵉ série, t. II, p. 260).

(2) Elle a été publiée dans la curieuse collection publiée par Scheible, à Stuttgard, sous le titre de *Wunder-Schauplatz*, 1855, in-12. — Nous devons la communication à M. A. J. H. Vincent, dont la bibliothèque renferme un fort grand nombre d'ouvrages sur la philosophie hermétique.

ouvre le volume, est un excellent et savant résumé de tout ce que nous savons concernant cette île célèbre : bien des points jusqu'ici obscurs y sont élucidés en passant, et les plus instruits des choses de l'antiquité trouvent à y apprendre. La seconde partie du livre, *l'histoire de la Crète dans les temps modernes*, est un tableau clair et animé de l'état du pays avant la dernière insurrection, et cette lecture, qui en tout temps serait agréable, prend des événements qui s'agitent actuellement à Candie un attrait tout particulier. On ne saurait d'ailleurs trop encourager les ouvrages qui, comme celui-ci, en restant vraiment scientifiques, savent revêtir une forme élégante et éloignée de tout pédantisme. Ce n'est pas un médiocre mérite que de rendre la science aimable. A. B.

Topographie et plan stratégique de l'Iliade, avec une carte topographique et stratégique, par M. G Nicolaidès (de l'île de Crète); chez Hachette et C[e], 1867.

Ce volume, précédé d'une intéressante préface de M. Gustave d'Eichthal, fait un très-grand honneur à M. Nicolaïdès. C'est une étude consciencieuse et exacte. Nous avons eu d'autant plus de plaisir à le lire que nous y retrouvions des souvenirs personnels; la plaine de Troie y est, en effet, très-bien décrite, et l'auteur n'a aucune peine à démontrer qu'Homère la connaissait aussi bien qu'il a pu la connaître lui-même après une longue exploration. C'est donc un bon livre et un livre utile.

Nous aimons, de plus, à constater qu'il témoigne d'une sorte de renaissance classique sur cette terre autrefois si féconde en grands hommes, et qui a au moins le mérite aujourd'hui d'avoir encore foi en son avenir.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la préface de M. d'Eichthal se distingue, comme tout ce qu'il écrit, par l'élévation des pensées et l'originalité des vues. A. B.

OBSERVATIONS

SUR

LE TEXTE DE JOINVILLE

ET LA

LETTRE DE JEAN PIERRE SARRAZIN

(*Suite et fin*) (1)

VII

Le texte du manuscrit de Bruxelles est souvent contraire à toute vraisemblance. Je dirai tout à l'heure en quels endroits de nouvelles corrections me semblent nécessaires; mais pour m'engager moi-même à ne pas corriger témérairement, et pour me garder de toute partialité contre le manuscrit de Bruxelles, je vais commencer par le défendre sur quelques points où les éditeurs, mal à propos, lui ont donné tort.

P. 6 (c. 3). « Onques ne li oy nommer le dyable, lequel nons est bien espandu par le royaume : *en* ce que je croy qui ne plait mie à Dieu. » Ainsi se lit cette phrase dans la dernière édition imprimée (2); et la préposition *en* altère le sens, loin de l'éclaircir. Le manuscrit disait plus correctement (f° 10) : « ce que je croy qui ne plait mie à Dieu. » Ainsi parle ailleurs Joinville (p. 32, c. 21). Ainsi parlait encore Malherbe, et tout le XVIIe siècle, et dans le siècle suivant Marivaux, Rollin, Lesage.

(1) Voir le numéro de mars 1867.
(2) Celle de F. Michel. M. de Wailly a supprimé *en*.

P. 53 (c. 36). « Le roy n'ot pas conseil du *laire.* » Lisons avec le manuscrit (f° 86) *du faire* (1).

P. 77 (c. 50). « Moult de gent de grant bobant... s'enfuirent effréément... dont je en nommeroie bien, desquiex je *ne* soufferré; car mort sont. » Le manuscrit (f° 127) porte *je me soufferré* (2), et il a raison. *Se souffrir* signifie *s'abstenir*. Voir par exemple Joinville lui-même, pp. 5 (c. 3), 122 (c. 79), 124 (c. 80), etc. Ce mot se représente fréquemment au XIIIe siècle et on l'entend mal. Dans une lettre adressée au comte Alphonse de Poitiers, frère du roi, par son chapelain Philippe, vous trouvez à chaque instant *nos sofrismes, nos soffrimes, que nos soffrissons* (3). Cela ne veut pas dire comme on paraît l'avoir cru : « nous nous résignâmes, nous prîmes la chose en patience; » mais bien : « je m'abstins d'agir, et j'attendis. » Je crois aussi que dans la chanson sur les établissements de saint Louis, publiée par M. Le Roux de Lincy (4), on doit corriger le passage suivant :

Quand ce saura, tost l'aura adrecié,
Son gentil cuer *ne ne* souffreroit mie.

L'éditeur traduit, par un à peu près : « Quand il (Louis IX) saura cela, il fera prompte justice; son noble cœur *ne souffrirait pas* le contraire. » Je propose de lire :

Son gentil cuer *ne s'en* soufferroit mie,

c'est-à-dire « ne saurait se retenir de *l'adrecier* (5). »

P. 215-216 (c. 137). « A ce respondi le saint roy en tele manière :

(1) M. de Wailly lit ainsi.
(2) M. de Wailly lit ainsi et traduit : desquels je m'abstiendrai de parler.
(3) Bibliothèque de l'École des chartes, I, 391, 397, 398. C.
(4) *Chansons historiques de la France*, I, 220. C.
(5) Même recueil, p. 106, Lai de la dame de Fayel :

Je souferrai mon domage,
Tant que le verrai passer.

« *Je souffrirai* mon malheur, jusqu'à ce que *l'année* soit passée. » Ce n'est pas assez marquer le sens de *je souferrai*, qui veut dire : « je ne protesterai, je ne me plaindrai pas, je ne ferai rien pour m'ôter de cette peine, jusqu'a ce qu'*elle* soit passée d'elle-même. »

Ibid., p. III. Chanson de Quesne de Béthune :

A tex croisiés sera Diex trop souffrans,
Se ne s'en venge à pou de demourance.

Souffrans, c'est-à-dire non seulement débonnaire, indulgent, patient, mais d'une

Seigneurs, je *sui* les devanciers au roy d'Angleterre ont perdu tout par droit la conqueste que je tieing. » Telle est la leçon du manuscrit de Bruxelles. L'éditeur croit qu'il y a là deux mots omis et que ces deux mots sont nécessaires. Il les emprunte donc au manuscrit de Lucques et lit : « Je sui *certain que...* » Le sens général ne demande pas une affirmation si forte : il n'y a pas à insister sur le plus ou moins de certitude; le roi reconnaît simplement que l'objection qu'on lui fait est assez fondée : c'est une concession (1). Je lirais donc tout au plus, si je changeais quelque chose au texte : Seigneurs, *je le sai*, les devanciers, etc. » Mais on trouve des exemples de *su*, *sau*, *seu*, *soi* dans le sens de *novi* (2). On en trouve aussi de *je sais*, *je le sais*, et même *sachiez*, jetés ainsi avant la proposition principale.

VIII

Je ne prétends pas épuiser ici la liste des passages corrompus (ce serait refaire nous-même toute une nouvelle édition de Joinville), mais insister avec une plus grande variété de preuves sur cette vérité trop évidente pour nous, que nous avons affaire à un texte défectueux.

P. 2-3 (c. 2). On engage le roi à ne pas débarquer, parce que « se il demouroit en sa neif, par son cors peust il *recouvrer à reconquerre* la terre de Egypte. » On pourrait lire « recouvrer [i. reconquerre]. » Le manuscrit de Lucques donne « recouvrer et reconquerre » D'un côté une glose, de l'autre un pléonasme. Ne pourrait-on pas lire « *reouvrer* à reconquerre, » c'est-à-dire travailler de nouveau à reconquérir (3)?

P. 9 (c. 5). « Un jour avint que il manjoit delez moy l'un à l'autre. » Lisez avec le manuscrit de Lucques « delez moi et *parlions bas* (4) l'un à l'autre. »

justice trop lente, trop inactive. Enfin, c'est à tort que dans Joinville (p 202, c. 127) : « La royne et nous touz feismes nos pooirs comment le roy *se vousit souffrir*, » les derniers mots ont été traduits dans le manuscrit de Lucques par « nos p voirs envers le roy, affin qu'il lui pleut se apaiser. » C.

(1) Voyez, en effet, Joinville rapportant ailleurs le même propos (p. 20, c. 14) : « Et à ce respondi le roy que il savoit bien que le roy d'Angleterre n'i avoit droit. » C.

(2) Burguy, *Grammaire de la langue d'oïl*. II, 61. C.

(3) Ces verbes itératifs sont très-communs dans Joinville : rissoient (manuscrit de Bruxelles, f° 90), r'ot (p. 72, c. 47), r'environnèrent (p. 82, c 53), r'aloit (*ibid.*), reussent (p. 92, c. 60), r'aloit, r'entendoit, r'ala (p. 150, c. 96, 97); cf. Villehardoin §§ 131, 166. C. — M. de Wailly traduit : *tenter de nouveau de reconquérir*.

(4) M. de Wailly lit *et devisions*.

P. 9 (c. 5). « Et si soutilment le fait le dyable, car aus grans usuriers et aus granz robeurs, les *attice*-il si que il leur fait donner pour Dieu ce que il devroient rendre. » Le manuscrit de Lucques porte *attise*, qui ne vaut pas mieux qu'*attice*. J'ai soupçonné d'abord *affine*, mot qui se trouve encore dans la Fontaine (*Fables*, III, 18). Mais rien n'empêche de lire *attire* il. *Attirer* veut dire dans Joinville *disposer*, *arranger*, *concerter* (voir p. 63 (c. 42), p. 67 (c. 45), p. 119 (c. 77), etc.). Il peut signifier ici : « le diable les mène, les fait aller de telle sorte que... »

P. 51 (c. 35). « Les Sarrazins envoièrent au soudane par coulons messagiers... que le roy estoit arrivé. » Ellipse dure, peu conforme aux habitudes de Joinville. Lisez : « envoièrent... *messages*... que le roy... » On trouve bien quelques exemples d'ellipses analogues avec le verbe *envoyer*, mais toujours devant la préposition *pour :* « Li reis enveiad pur sa fille Thamar (*Livres des rois*, p. 163). »

P. 65 (c. 43). « Toutes les foiz que nostre saint roy ooit que il nous getoient le feu grejois, il se *vestoit* en son lit et tendoit ses mains vers Nostre Seigneur, et disoit en plourant : « Biau sire Diex... » Je ne doute pas qu'il ne faille lire « se *vertoit*. » Cf. Marot, *Epistre* XI :

> Lors le lyon ses deux grans yeux vertit,
> Et vers le rat les tourna un petit.

Voyez aussi une chanson contre les établissements de saint Louis, publiée par M. Leroux de Lincy (*Chants historiques français*, I, 218) : Que la France ne soit plus ainsi appelée, s'écrie le poëte :

> Ainçois ait nom le païs aux songiez
> Une terre à cu vertie.

Acuvertie en un seul mot (devenue perfide, sournoise, déloyale) ne voudrait rien dire. Ces sortes de fautes sont fréquentes dans les manuscrits. Voir, par exemple, l'Alexandréide (mort de Porus, p. 366, éd. Talbot) :

> Que toz fui de ta tiere et saisis et *vestus*.

Lisez *vestus*, c'est-à-dire investi. — Quant au sens général de la phrase de Joinville ainsi corrigée, c'est un lieu commun transmis par les élégiaques latins aux romanciers du moyen âge. C'est l'image convenue pour exprimer l'inquiétude.

P. 74 (c. 48). « A nous tout droit vint le conte Pierre de Bretaingne, qui venoit [tout droit] de verz la Massoure, et estoit navré d'une espée parmi le visage... ses rènes avoit getées sur l'arçon de

sa selle et les (1) tenoit à ses deux mains, pour ce que *sa* gent qui estoient darières, qui moult le pressoient, ne le getassent du pas. Bien sembloit que il *les* prisast pou; car quant il crachoit le sanc de sa bouche, il disoit : Voi! pour le chef Dieu, avez veu de ces ribaus? » Lisez : « pour ce que *la* gent, etc. » Il ne s'agit pas des hommes de Pierre de Bretagne, de sa bataille, mais bien des Turcs qui le poursuivent, ou, pour parler comme lui, de ces ribauds.

P. 81 (c. 53). Un chef sarrazin montrant à ses troupes la cotte d'armes du comte d'Artois, qu'il dit être celle de Louis IX, conclut en ces termes : « Dont, se il vous plet, nous les assaurons *samedi, vendredi ...* » Peut-être faut-il lire *samedi* : le roi qui est informé de ce dessein prendrait alors les devants en attaquant lui-même le vendredi (voir p. 86). Mais la conclusion de cette partie du récit nous montre que le manuscrit de Bruxelles a tout simplement mis un mot de trop : « Et touz s'acordèrent que il nous venroient assaillir *vendredi.* » Pourquoi ne pas lire *samedi ou vendredi?* Parce que l'on ne trouve jamais en prose que vendredi *ou* samedi, samedi ou dimanche et ainsi de suite : c'est l'ordre naturel; nos pères n'étaient pas faits autrement que nous, ils passaient par vendredi avant d'arriver à samedi.

P. 86 (c. 55). « Grant grace, ... devons à Nostre Seigneur de ce que il nous a fait tiex deux honneurs en ceste semaine, que, mardi le jour de quaresme prenant, nous les chassames de leur herberges... *ce* vendredi prochain qui passé est nous nous sommes deffenduz à eulz... » Lisez : *et* vendredi.

P. 120 (c. 76). La reine, sur le point d'accoucher, apprend que le roi est tombé aux mains de l'ennemi; « desquiex nouvelles elle fu si effrée, que toutes les foiz que elle se dormoit en son lit, il li sembloit que toute sa chambre feust pleinne des Sarrazins, et s'escrioit : *Aidiés, Aidiés!* » Lisez : *Aïe Diex.*

P. 121 (c. 79). « Et du merrien de ses engins *et* avoient ars les malades. » Lisez : « *en* avoient ars. » Pléonasme qui s'est conservé dans notre langue jusqu'au siècle dernier (2).

P. 127 (c. 82). « Nulz chevaliers... ne peut revenir que il ne *scet* honni. » *Scet* serait une forme tout à fait insolite. Il faut lire *seit* (3).

(1) M. de Wailly lit *le* avec le manuscrit de Lucques et celui de M. Brissart-Binet.

(2) M. de Wailly supplée *fait* devant *du merrien*, parce que dans le manuscrit de M. Brissart-Binet *découppé* répond à *du merrien*.

(3) M. de Wailly lit *soit*.

Voir Chronique des ducs de Normandie, 1534, 1833. Livres des rois, p. 18.

P. 129 (c. 84). Quand le roi parle de revenir en France, Joinville seul (s'il faut l'en croire) lui donne le conseil contraire. Grande indignation des barons : « Quant nous fumes partis d'illec (de l'assemblée), *et* l'assaut me commence de toutes pars : « Or est fol, sire de Joinville, li roys, se il *ne* vous croit contre tout le conseil du royaume de France. » Lisez : « *es vos* (voilà) l'assaut... se il vous *en* croit... » Autrement il faut supposer une lacune considérable : ce serait encore le légat qui soutiendrait tout bas Joinville.

P. 129 (c. 84). « Que il ne *gardat,* » lisez *parlat.*

P. 131 (c. 85). Le roi déclare à ses barons qu'il restera en terre sainte; « si est mon conseil tel, que je *sui* demouré comme à orendroit. » Mauvaise leçon : le roi n'explique pas sa conduite passée; il signifie sa résolution pour l'avenir. Un bon texte donnerait, je n'en doute pas, « que je veil demourer » ou quelque chose d'analogue.

P. 154 (c. 98). Joinville est à Césarée. Le roi, dit-il, « m'avoit baillé en ma bataille *cinquante* chevaliers... Toutes les foiz que l'en crioit aus armes, je y envoioie *cinquante-quatre* chevaliers que en appeloit diseniers, pource que il estoient leur disiesme, toutes les foiz que nous chevauchions armé. » On peut soupçonner là une erreur de chiffre. De cinquante chevaliers, en détacher cinquante-quatre, ne se peut. *Quatre diseniers*, c'est à-dire quarante hommes, suffisent, ce semble, pour faire une reconnaissance, surtout si Joinville les envoie, comme il dit, à chaque alerte.

P. 168 (c. 105). « Les Sarrazins qui estoient mis entre le mestre des arbalestriers *et de* l'ost. » Lisez : « et *ceux* de l'ost (1). »

P. 168 (c. 105). « Lors commença le hutin entre les Sarrazins et les serjans au mestre des arbalestriers...; car à *l'une* des foiz que l'amiraut veoit que sa gent estoient prise, il leur envoioit secours et tant de gent, que il metoient *nos* serjans jusques en la bataille au mestre. » Lisez : « à *chacune* des foiz. » Les trois verbes qui suivent, tous trois à l'imparfait, ne permettent pas le doute sur ce point. Je voudrais aussi *les* sergents, au lieu de *nos* sergents, qui toutefois peut se défendre. Disons, au reste, une fois pour toutes, que le détail des opérations militaires, des escarmouches, etc., est presque toujours très-obscur

(1) M. de Wailly supprime *de*.

dans Joinville. Pour moi, j'avoue que je n'ai pu suivre aucun de ces épisodes de façon à m'en bien rendre compte.

Je passe sur une foule d'endroits suspects, sur les chevaux *affamés* (p. 168, c. 105) pour avoir séjourné un an à Gadres, sur la retraite du duc de Bourgogne qui « s'en retournoit arière pour ce... que l'en *ne* deist que les Anglais *n*'eussent pris Jerusalem (p. 172, c. 108), » sur cette singulière géographie qui fait voyager Joinville « en Cypre (1), à Tripoli (p. 188, c. 118); » je passe sur la bizarrerie du roi de France qui envoie en France un *sommier* (p. 189, c. 119), c'est-à-dire une bête de somme, chargée de lettres de prières aux églises. Je m'en tiens ici, autant que possible, aux fautes où la philologie est seule intéressée.

P. 190 (c. 119). La reine souffrait avec peine les assiduités de Louis XI auprès de la reine Marguerite, sa femme : les pauvres époux en étaient réduits à tenir « leur parlement en une viz qui descendoit de l'une chambre en l'autre; et... quant les huissiers veoient venir la royne en la chambre le roy son filz, il batoient les huis de leur verge, et le roy s'en venoit courant en sa chambre, pource que sa mère *ne* l'i trouvast; et ainsi refesoient les huissiers de la chambre la royne Marguerite, quant la royne Blanche y venoit, pour ce qu'elle *y* trouvast la royne Marguerite. » Il faut pour rétablir la symétrie dans ces deux phrases, et même pour en restaurer le sens, ou bien supprimer la négation *ne* au premier membre, ou, si on la garde, la répéter au second.

P. 194 (c. 122). Le navire touche, l'équipage se croit noyé, frère Raymond déchire ses vêtements et s'arrache la barbe en criant : « *et* mi, ai mi! » Lisez : « *ai* mi, ai mi! » pour *hé mi, hé mi*, *hei mihi!*

P. 207 (c. 132). Frère Hugues s'élève contre les religieux qui vivent à la cour et qui prétendent ne pas y être moins sobres que dans leur cloître : « de ce ne les croi je pas, *mès* quant j'ai mangé avec eulz grant foison de divers mès de char et de bons vins fors. » Le sens est facile à saisir : je ne les en crois pas, dit le bon frère, ayant moi-même mangé et copieusement avec eux en l'ostel le Roy. La confession est naïve, mais la preuve est bonne. Si le sens général ne laisse aucun doute, on n'en peut dire autant du mot que j'ai souligné. Je ne sache pas d'exemple de la locution *mès quant* pour dire *si quidem*. *Mès que* est très-ordinaire, mais dans le sens de *pourvu*

(1) M. de Wailly supprime ces deux mots avec les manuscrits de Lucques et de M. Brissart-Binet.

que. Tout me porte à croire qu'il faut supprimer *mès* (1) et lire : « *quant* j'ai mangé. » *Quant*, jusqu'au XVI[e] siècle, se disait habituellement pour *puisque*. Reste à expliquer comment se sera glissé là le mot que je supprime. Rien de plus simple : il s'y est glissé soit par transposition (*mès* de ce ne les croi je pas), soit par attraction, le même mot se lisant dans un autre sens à la ligne suivante : « grant foison de divers *mès*. »

P. 207 (c. 132). Frère Hugues dit à la fin de son sermon : « que il avoit leue la Bible et les livres qui vont *encoste* la Bible, ne onques n'avoit veu ne ou livre des créans, ne ou livre des *mescréans*, que nul royaume ne nulle seigneurie feust onques perdue, ne changée de *seigneurie* en autre ne de roy en autre, fors que par défaut de droit. » *Encoste*, qui signifie *à côté*, n'offre ici aucun sens. Il faut lire *encontre;* ces livres qui vont *encontre* la Bible sont les livres des *mescréans*. Ensuite *de roy en autre* nous indique suffisamment qu'il faut lire aussi « *de seigneur* en autre, » et non pas « de *seigneurie*. »

P. 209-210 (c. 134). « A ce parlement demanda le roi Thybaut Madame Ysabel la fille le roy pour avoir à femme; *et les paroles* que nos gens de Champaigne menoient par darière moy, pour l'amour que il orent veue que le roy m'avoit moustrée à Soissons, je ne lessai pas pour ce que je ne venisse au roy de France pour parler dudit mariage. » On a proposé : « et *malgré* les paroles. » Je préférerais : « et *pour* les paroles..., » je ne laissai pas de m'entremettre en faveur du roi Thibaut.

P. 214 (c. 136). Joinville a donné ou fait obtenir à Geffroy l'abbaye de Saint-Urbain malgré l'évêque Pierre de Châlons, qui voulait nommer un autre. Geffroy ne s'en montre guère reconnaissant. Il veut se soustraire au patronage de son bienfaiteur, dans les domaines duquel est placée l'abbaye, et se mettre en la garde du roi : « Je requis au roy que il feist savoir la vérité, se la garde estoit seue ou *moy* (lisez *moie* (2), c'est-à-dire mienne). — Sire, fist l'abbé,... nous amons mieux avoir nostre abbaïe en vostre garde, que *nous* à celi qui l'éritage est. » Encore un non-sens : *l'éritage* est à Joinville, cela ne fait pas question, l'abbé même n'y prétend rien. Le manuscrit de Lucques arrange arbitrairement tout ce passage. Il n'y a pourtant qu'une ou deux lettres à changer : lisez *non* à la place de *nous*. L'abbé dit alors : « nous aimons mieux avoir notre abbaye en la garde du roi, que *non* pas en la garde de celui à qui est l'héritage. »

(1) M. de Wailly traduit *mès* par *surtout*. — (2) M. de Wailly lit ainsi.

P. 216-217 (c. 137). « Après ceste guerre... revint autre une (lisez (1) une *autre*) grant guerre entre le conte Thybaut de Bar et le conte Henri de Lucembourc..; et avint ainsi que il se combatirent l'un à l'autre desouz Priney, et prist le conte Thybaut de Bar et le conte Henri de Lucembourc, et prist le chastel de Lincy. » On aura beau supprimer l'avant-dernier *et* : cela ne remédiera pas à grand'chose. S'il s'agissait de prendre le comte de Luxembourg lui-même, nous trouverions probablement « et prist le conte *prison* ou prisonnier, » pléonasme ordinaire en pareil cas. Je lis donc : et « prist le conte Thybaut de Bar [et le conte de Lucembourc et prist] le chastel de Lincy. » Ce que j'enferme entre crochets se compose 1° de cinq mots que le scribe a répétés par distraction, 2° d'un second *et prist* qu'il reproduit sciemment quand il s'est aperçu de sa méprise. Il aurait gâté sa copie en effaçant ces sept mots, et, comme ailleurs, il les laisse subsister.

P. 218 (c. 138) « Onques ne li oy nommer le diable, se ce ne fu en aucun *livre* là où il afferoit à nommer, ou en la vie des saints *de quoy le livre parloit.* » *Livre* a peut-être été écrit la première fois par distraction, l'œil ou la pensée du copiste ayant pris les devants et se préoccupant déjà de la ligne suivante. Et cette ligne elle-même « de quoy le livre parloit, » on croit d'abord la comprendre; mais c'est encore un de ces cas où l'on ne comprend qu'en gros, où l'on corrige mentalement : *de quoy* ne peut se rapporter qu'au diable; le sens est : « quand le livre en parloit (du diable). » Qui nous donnera des exemples de la construction *de quoy* signifiant *quand... en?* Je n'y compte guère, et jusque-là je ne puis voir dans ces cinq mots qu'une véritable glose, une glose se rapportant au mot *diable,* ou plutôt à l'ensemble de la phrase, et qui aura coulé dans le texte. Quant à dire ce qu'il y avait la première fois au lieu du mot *livre*, ce n'est pas aisé à deviner; peut-être faut-il lire « se ce n'est en aucun *lieu* où il afferoit à nommer. » Soit dit par manière de conjecture.

P. 241 (c. 146). « *Précieuse* chose et digne est de plorer le trespassement de ce prince. » Lisez *piteuse* au lieu de *précieuse*, comme on imprimait avant 1761.

(1) M. de Wailly lit ainsi.

LETTRE DE JEAN PIERRE SARRASIN[1]

Il n'est pas sans intérêt d'examiner de près la lettre de Jean Pierre Sarrasin, qu'on imprime ordinairement à la suite des mémoires de Joinville. On aura une idée des libertés que prenaient alors les collectionneurs de pièces et les copistes.

D'abord pourquoi *Jean Pierre*, et non *Jehan* tout court? L'auteur ne prend que ce dernier nom : « A seigneur Nicolas Arrode Jehans Sarrasin, chambrelens le roy de France, salus et bonne amour. » MM. Michaud et Poujoulat nous expliquent (p. 357) qu'ayant vu dans plusieurs documents contemporains que le chambellan de saint Louis s'appelait aussi Pierre, ils se sont décidés pour ce motif à lui donner ces deux noms. C'est supposer bien gratuitement peut-être que le chambellan est un grand officier de la couronne, seul en titre, et que Louis IX n'a pu avoir qu'un grand chambellan pendant toute la croisade. Jehan Sarrasin n'est peut-être qu'un de ces chambellans que le roi envoyait au comte de Poitiers et à Joinville « toutes les foiz que le feu (grejois) estoit cheu (p. 65, c. 43). » Joinville lui-même a son chamberlain (p. 80, c. 52) ou ses chamberlains, et le comte d'Artois en a plusieurs (p. 89, c. 58); mais passons. Je soupçonne que les *documents contemporains* pourraient bien se réduire aux passages de Joinville où il est question de monseigneur Pierre le chamberlain, « le plus loial homme et le plus droiturier que je veisse onques en ostel le roy (2). » Ce monseigneur Pierre est, en effet, un grand personnage; mais nous savons qui il est : c'est monseigneur Pierre de Nemours ou de Ville-Béon. M. Francisque Michel, à qui j'emprunte ce détail, devait donc laisser à MM. Michaud et Poujoulat leur découverte, ne plus confondre Pierre de Nemours avec Jehan Sarrasin, ou justifier cette double appellation de Jean Pierre par quelque raison nouvelle.

Quoi qu'il en soit, cette lettre de Jean ou de Jean Pierre est un morceau fort remarquable : d'abord par son étendue. Une lettre de soixante pages, petit texte, cela ne se voit pas tous les jours. Ce

(1) Voir l'édition de Didot et Francisque Michel, p. 253 et 315.

(2) P. 132 (c. 86). Voir encore p. 177 (c. 111), 196 (c. 123), 203 (c. 128), 217 (c. 137). — *Chambellan* ou *chambellain* est devenu un nom propre de famille dans l'édition de 1547 (f° CXXXVI-VII). C.

qui se voit plus rarement encore, c'est une lettre commencée le 6 juin 1249, datée ensuite de mai 1251, puis de 1254, de 1256, de 1259, et close enfin en 1261 (1). La première partie de cette lettre forme un tout, elle est de longueur raisonnable, n'embrasse qu'un temps limité et se termine par une date certaine (2). Pourquoi n'a-t-elle pas été envoyée, soit lorsque les frères du roi retournèrent en France et que le roi expédia les lettres dont il est question ici même (3), soit lorsque saint Louis écrivit de Césarée « à ses chers et fidèles prélats, barons, chevaliers, bourgeois et tous autres habitans de son royaume (4)? » Je suis persuadé, pour moi, que Jehan Sarrasin n'a pas même attendu jusque-là pour faire partir sa lettre, et qu'il a dû la confier aux pèlerins ou marchands qui apportèrent à la reine Blanche (5) le message de Robert d'Artois : c'est-à-dire que cette lettre a été *avoyée* peu de jours après la prise de Damiette, et peu de jours avant le désastre de Mansourah. Nous avons encore d'autres lettres écrites d'Égypte ou de Syrie pendant cette croisade : par exemple celle du jeune Guy, à son frère, étudiant en l'Université de Paris. Ces lettres arrivaient tant bien que mal à destination : celle de Jehan Sarrasin, seule, ne serait pas partie: Sarrasin l'aurait remise cinq ou six fois en portefeuille et ne l'aurait enfin lâchée, après douze ans, qu'avec un post-scriptum de cinquante pages! Cela est dur à croire.

Les éditeurs l'ont bien senti : cette lettre monstrueuse, ils l'appellent parfois d'un nom qui lui convient mieux, ils l'appellent une *relation*. Ils pourraient dire que cette prétendue lettre est une collection de lettres. Mais quand on se rabattrait sur cette hypothèse, il resterait encore à établir qu'elles sont toutes de la même main. La première, celle qui est close à Damiette la veille de la Saint-Jean, je n'ai aucune raison pour la rejeter. Soit qu'on fasse de ce chambellan un *comes sacri cubiculi* ou un simple *cubiculaire*, sa lettre n'est ni au-dessus ni au-dessous de l'intelligence nécessaire en ces sortes d'emplois. Il raconte ce qu'il a vu en se servant des formes du style épistolaire (p. 260) : « ont li crestiens commencié à faire entre l'ost bons fossés profons et larges; mais il n'est mie encore parfait. » Ici

(1) Voir p. 260, 296, 301, 306, 309, 313. C.

(2) P. 260 : « Ces lettres furent faites en la cité de Damiete, la vigile de la Nativité monseigneur saint Jehan Baptiste, qui fu ce mois mesmes. »

(3) P. 295. C.

(4) Voir *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, I, 346. Lisez *Acre* et non *Césarée* (cette lettre est du mois d'août 1250). C.

(5) Voir *ibid.*, p. 349. C.

une main étrangère intercale une réflexion pieuse, une date rédigée en style d'historien, une rubrique nouvelle et un rapprochement de chronologie : le tout aux dépens d'une phrase beaucoup plus simple, sans doute, où Jean Sarrasin parlait des crues du Nil. Après quoi on rend la parole à Sarrasin : « Pour cele chose cuidons nous que li os ne se voise mouvoir de Damiete, devant ce que li flum sera descrus et revenus arière dedans ses chaneus. Faites savoir ces lettres à tous nos amis. Ces lettres furent faites, etc. » Voilà, je le répète, le ton et le langage qui conviennent à une lettre. Ecoutez maintenant le post-scriptum : « Quand Damiete fu prise, ainsi comme nous avons dit devant, li cardonnaux et li roys de France firent ordonner archevesque en la maistre église de la ville, qui avoit esté faite de sa maistre mahommerie. Ils y establirent chanoine, etc. » C'est déjà le style narratif, ce sont les formes de l'exposition historique, c'est un chroniqueur qui enregistre, à distance, des événements accomplis, et non plus un ami écrivant à son ami entre le siége de la veille et l'expédition du lendemain. Sarrasin, avant la Saint-Jean, était simple et assez sobre de mots; depuis la Saint-Jean, il est devenu verbeux (p. 261) : « Grant painne, grant entente, grant estude et grant cous mettoit li roys à ces choses. » P. 268 : « Quant cele chaucée fu faite par très grans travaux, grans paines, grans cous, grans frès... » Il a fait sa rhétorique, il pratique l'accumulation et l'hyperbole. Autrefois il était un peu comme Joinville, qui pense à Dieu lorsqu'il est à la messe et se recommande à monseigneur saint Jacques lorsqu'il est en péril, mais qui ne pèche pas par excès de dévotion : à présent, il consacrera une demi-page à l'énumération des objets qui servent au culte (p. 261); d'homme du monde ou de guerrier qu'il était, il est devenu sacristain. Je renonce à suivre le prétendu Jehan Sarrasin dans toutes ses métamorphoses. Ce chambellan quitte, à ce qu'il paraît, la chambre du roi, et laisse partir son maître. Il reste en Terre sainte, où il est témoin, jusqu'en 1261, des perfidies de la gent sarrazine, des rivalités et des guerres qui éclatent parmi les Francs, de leurs misères, etc. Quant je dis qu'il est témoin, je me trompe peut-être; car depuis la prise de Damiette, notre homme ne parle plus qu'en chroniqueur (1) : rien ne prouve qu'il ait pris part aux événements ni qu'il s'adresse à des parents ou amis revenus de France. Un compilateur qui écrirait vingt ans plus tard, dans une cellule de Saint-Denis, ne s'exprimerait pas autre-

(1) Excepté en un endroit, p. 297 : « Mais nous ne savons mie encore que il firent. » C.

ment. Figurez-vous donc une lettre écrite, il y a quatre ans, de Sébastopol et dont quelque curieux aura pris copie : d'autres lettres arrivent, il les joint à la première; il découpe ensuite quelques pages de M. de Bazancourt, et il y insère, pêle-mêle, tous les documents qu'il a pu recueillir. Voilà une image exacte de ce qu'on nous donne depuis vingt-cinq ans pour *une* lettre sous le nom de Jehan ou de Jean Pierre Sarrasin.

Je ne veux pas tirer cette conclusion que l'histoire de saint Louis aura été composée de toutes mains comme la *lettre* ou relation du chambellan. Je dis seulement que cet exemple est fait pour nous tenir en éveil et qu'il y a là un avertissement.

CHARLES CORRARD.

SUR UN PASSAGE

DES

LETTRES DE THÉMISTOCLE

RELATIF A L'ÉCRITURE CUNÉIFORME

Les témoignages de l'antiquité classique au sujet des écritures cunéiformes sont de la plus grande rareté. Rien ne nous a été conservé du livre spécial qu'Hécatée d'Abdère y avait consacré. Dans cette absence de documents grecs ou latins qui fassent même simplement mention du système graphique des Assyriens et des Babyloniens, nous croyons qu'il peut y avoir quelque intérêt à appeler l'attention sur un passage des lettres de Thémistocle, auquel nous ne voyons pas que jusqu'à présent aucun assyriologue ait eu recours.

Ce passage se trouve au commencement de la XXIe et dernière lettre du recueil, adressée à Téménide. Il est ainsi conçu :

Τῶν κρατήρων μοι τῶν ἀργυρῶν τοὺς μεγίστους τέσσαρας, καὶ τῶν θυματήρων τῶν χρυσῶν, ἐφ' οἷς ἐπιγέγραπται τὰ Ἀσσύρια τὰ παλαιὰ γράμματα, οὐχ ἃ Δαρεῖος ὁ πατὴρ Ξέρξου Πέρσαις ἔναγχος ἔγραψεν, ... τοὺς ἡμίσεις ἀπόπεμψον.

« Envoie-moi les quatre plus grands de mes cratères d'argent, et « la moitié de mes cassolettes d'or où sont des inscriptions en carac- « tères assyriens, dans le vieux caractère et non dans celui que « Darius, le père de Xerxès, a récemment enseignés aux Perses. »

En quelques mots très-précis, ce passage renferme une série d'indications de la plus remarquable exactitude, et dont les progrès de la science nous permettent aujourd'hui d'apprécier toute la valeur.

Nous possédons aujourd'hui dans les musées, et particulièrement au Louvre, de ces vases en métaux précieux de travail assyrien tels

que la lettre les mentionne, et la découverte qu'on en a faite en Étrurie, dans un tombeau de Cæré, où le commerce les avait portés, montre à quel degré ils avaient été recherchés pendant une certaine époque en Grèce et en Italie, au même titre que les produits de l'industrie arabe l'étaient en Occident pendant le moyen âge.

Un fait aujourd'hui certain, mais que les plus récentes recherches de la science ont seules mis en lumière, est qu'il n'y a en réalité que deux systèmes d'écritures cunéiformes, le perse et l'assyrien : l'écriture assyrienne et l'écriture médo-scythique étant un seul et même système, appliqué à des idiomes d'une nature absolument différente. Cette distinction de *deux* systèmes, l'écriture *assyrienne* et l'écriture *des Perses*, est précisément celle que la lettre établit avec soin, et par conséquent, les données qu'elle fournit sont d'une telle justesse qu'elles concordent avec les résultats les plus avancés de la science contemporaine dans ces difficiles matières.

C'est aussi une donnée fort exacte que celle qui indique le cunéiforme perse comme d'invention encore très-récente au temps où vivait Thémistocle. Il est vrai que ce n'est pas Darius, fils d'Hystaspe, qui en introduisit l'usage, puisque l'inscription du pilier de Mourghab nous montre cette écriture employée déjà sous le règne de Cyrus. Mais on ne saurait faire remonter le cunéiforme perse bien au delà du fondateur de l'empire des Achéménides; ainsi l'inexactitude que contient à ce sujet le passage signalé par nous n'est pas d'un bien grand nombre d'années.

Mais de l'exactitude même et de la précision de ce passage n'y a-t-il pas à tirer une conclusion qui n'est pas sans importance au sujet du plus ou moins d'antiquité du livre d'où nous le tirons?

On sait quelles ont été les vicissitudes du jugement de la critique au sujet des vingt et une lettres qui nous ont été conservées sous le nom de Thémistocle. Suidas les a citées comme authentiques Lorsque J. Matt. Garofalo (Caryophilus) les publia pour la première fois à Rome, en 1626, il ne paraît pas qu'aucun doute se soit élevé parmi les savants à leur sujet. Schœttgen, en rééditant ces lettres en 1710, en admit également la pleine authenticité et consacra une dissertation à l'établir. Mais Bentley, dans son travail sur les Lettres de Phalaris, condamna les lettres de Thémistocle comme apocryphes et déploya toute la vigueur de sa critique pour démontrer qu'elles n'étaient, comme celles attribuées au fameux tyran d'Agrigente, que des forgeries de rhéteurs de la décadence, voulant abriter sous des noms illustres les fantaisies de leur imagination.

Pour qui lit cependant les lettres de Thémistocle, il n'y a en réalité

aucune comparaison à établir entre elles et les lettres de Phalaris. Elles ont un certain parfum de vérité et de simplicité qui ne se rencontre jamais dans les compositions des rhéteurs. Pourtant, bien que C. Bœmer eût essayé d'en défendre l'authenticité dans la préface de la nouvelle édition qu'il en donna en 1776, le jugement de Bentley a été regardé longtemps comme définitif, et les historiens comme les philologues tenaient le recueil des lettres de Thémistocle pour dénué de toute valeur.

Au fond, dans cette question on croyait Bentley sur parole. Il avait eu si pleinement raison en ce qui était des lettres de Phalaris que l'on acceptait son jugement sur celles de Thémistocle, sans beaucoup le vérifier. Mais de nos jours, un savant fort distingué de Moscou, M. de Koutorga, qui s'est particulièrement occupé de l'histoire des Guerres médiques et du personnage de Thémistocle, a voulu réviser le procès. Dans une dissertation spéciale, il s'est prononcé de la façon la plus décidée en faveur de l'authenticité des lettres attribuées au grand capitaine athénien et l'a défendue par des arguments qui nous paraissent pour le moins aussi puissants que ceux de Bentley.

Le passage que nous signalons aujourd'hui apporte, croyons-nous, un nouvel appui, dont il est impossible de méconnaître la puissance, en faveur de l'opinion de M. de Koutorga. Rien de plus naturel, en effet, que de rencontrer les données précises et exactes contenues dans ce passage sous la plume de Thémistocle, retiré en Asie, vivant au milieu des produits du luxe oriental et devenu l'un des satrapes du Grand Roi, dont il recevait certainement les décrets rédigés simultanément dans les deux systèmes cunéiformes, qu'il avait dû ainsi apprendre à distinguer. Si les lettres, au contraire, avaient été composées par un rhéteur de la décadence, où aurait-il pu apprendre tout ce qu'il aurait mis dans ce passage? Lui supposer des notions de ce genre est tout à fait invraisemblable. Si l'opinion de Bentley était vraie, le bout de l'oreille du faussaire se montrerait ici par quelque endroit. Il n'en est rien, et, tout au contraire, le passage ne renferme que des indices décisifs d'authenticité.

François Lenormant.

SUR LA

COMPOSITION DES HACHES EN PIERRE

TROUVÉES DANS LES MONUMENTS

CELTIQUES ET CHEZ LES TRIBUS SAUVAGES (1)

« Dans un premier Mémoire présenté à l'Académie (1), j'ai exposé les principaux caractères et la composition de plusieurs matières minérales mises en œuvre par les peuples primitifs pour façonner divers instruments à leur usage : je demande la permission d'apporter aujourd'hui une suite à ce travail, que j'espère bientôt compléter. Les substances minérales dont il est question dans ce nouveau Mémoire sont au nombre de cinq, savoir : l'*amphibolite*, l'*aphanite*, le *diorite*, la *saussurite* et la *staurotide*.

AMPHIBOLITES.

« Les géologues ont donné ce nom à des masses minérales composées d'une des espèces appartenant au groupe *amphibole*. C'est habituellement celle que l'on connaît sous le nom de *hornblende* qui constitue les amphibolites.

« Cette substance minérale se reconnaît à sa couleur noire ou vert-sombre très-foncé, à un éclat miroitant qu'elle doit à sa structure lamellaire, présentant deux clivages faciles suivant les faces d'un prisme rhomboïdal oblique de 124° 11.

« Réduite en lames minces, elle montre un peu de transparence, avec une teinte brune ou verdâtre. Sa poussière est grise ou brunâtre; elle raye faiblement le verre. Sa densité varie entre les nombres 3 et 3,40. Certains échantillons font mouvoir le barreau aimanté, par suite d'un mélange accidentel d'oxydule de fer.

« A la flamme du chalumeau, elle fond aisément en un verre noir ou vert foncé. Les acides nitrique, chlorhydrique et sulfurique ne l'attaquent pas, ou du moins d'une manière fort incomplète.

« Les éléments essentiels des espèces du groupe amphibole (trémolite,

(1) Voir *Comptes rendus* des 21 et 28 août 1865 et la *Revue*, n° du 1er mars 1866.

actinote, hornblende) sont : la silice, la chaux, la magnésie, l'oxyde ferreux, dans les proportions indiquées par la formule générale : $\dot{r}^8\ddot{Si}^9$, ainsi qu'il résulte de récentes analyses exécutées avec beaucoup de soin, à l'École normale supérieure de Paris, par M. Lechartier (1). Cependant ces rapports précis ne s'observent guère sur la hornblende, et le désaccord peut être attribué à ce que cette espèce est altérée dans sa pureté par des mélanges en proportions variables, mais constantes, de minéraux accessoires que l'on ne parvient pas à dégager à l'aide des méthodes chimiques actuellement connues, sans amener en même temps la décomposition de la matière soumise à l'épreuve. Outre les éléments ci-dessus indiqués, l'analyse y constate la présence d'une quantité notable d'alumine ainsi que de la potasse et de la soude. Ces trois éléments accessoires pourraient provenir d'un mélange intime de minéraux feldspathiques qui accompagnent habituellement les amphibolites.

Analyses.

	Hornblende de Norvége, par M. Lechartier.	Hornblende de Brevig, par M. Rammelsberg.
Silice............	0,4094	0,4227
Chaux...........	0,1204	0,0968
Magnésie.........	0,1106	0,0362
Oxyde ferreux.....	0,0959	0,2172
Oxyde manganeux.	0,0326	0,0113
Oxyde ferrique....	0,0981	0,0662
Alumine.........	0,0969	0,0631
Potasse..........	0.0195	0,0265
Soude...........	0,0146	0,0314
Matières volatiles .	0,0067	0,0048
Acide titaniqne...	»	0,0101
	1,0047	0,9863

« L'analyse d'un fragment de hache en amphibolite, trouvé à Robenhausen en Suisse, m'a donné les nombres suivants :

Silice....................	0,4620
Chaux....................	0,1181
Magnésie...	0,1385
Oxyde ferreux............	0,0606
Oxyde ferrique............	0,0760
Alumine............... .	0,0934
Soude..................	0,0283
Potasse.................	0,0096
Matières volatiles..........	0,0106
	0,9971

(1) Thèse à la Faculté des Sciences, 16 juillet 1864.

« *Gisement.* — Cette roche forme des amas, des couches, des veines et des filons dans les terrains granitiques : on la rencontre aussi à l'état de galets et de blocs erratiques, dans certains dépôts d'alluvion ; elle est assez abondamment répandue dans les diverses contrées du globe. Par son association et ses mélanges plus ou moins intimes avec les feldspaths, elle passe par nuances insensibles à une autre roche connue sous le nom de *diorite* et dont il sera question plus loin.

« Les haches en amphibolite sont communes en Suisse ; on en rencontre beaucoup dans les anciennes habitations lacustres (Robenhausen, lacs de Constance, de Neuchâtel, de Zurich, etc.) ; on en trouve également en France, en Angleterre, en Italie, etc.

DIORITES ET APHANITES.

« On a classé sous ces dénominations des roches essentiellement formées par l'association des substances minérales *amphibole* et *feldspath.* Lorsque ces éléments de la roche sont discernables à la simple vue, elle prend le nom de *diorite;* lorsqu'on ne peut les reconnaître qu'à l'aide du microscope ou des inductions fournies par l'analyse chimique, la roche est nommée *aphanite.* Cette distinction est généralement adoptée par les géologues, et notamment par M. d'Omalius d'Halloy, dans son ouvrage intitulé : *Abrégé de Géologie.*

« A ces deux substances minérales, qui constituent les diorites et aphanites, on voit fréquemment associés, en proportions diverses, d'autres minéraux, tels que : chlorite, pyrite jaune, pyrite magnétique, quartz, fer oxydulé, etc.

« C'est habituellement l'espèce d'amphibole connue sous le nom de *hornblende* qui entre dans les diorites ; j'en ai décrit les principaux caractères dans le chapitre précédent. Quant aux diverses espèces de feldspath, qui font partie constituante de ces roches, comme il serait trop long de les décrire ici, je dois à cet égard renvoyer aux Traités de minéralogie, me bornant à rappeler les caractères essentiels qui sont communs à ces espèces.

« Les feldspaths se distinguent de l'amphibole hornblende par leur couleur plus claire : soit blanche, grise, gris-verdâtre ou rougeâtre ; leur structure est habituellement lamellaire, montrant des clivages plus ou moins nets ; quelquefois aussi cette structure est compacte ; ils rayent le verre, ils fondent à la flamme du chalumeau en émail blanc et bulleux ; leur densité est comprise entre les nombres 2,50 et 2,75.

« Les éléments essentiels des feldspaths sont : la silice, l'alumine, la chaux, la potasse et la soude. Ceux des amphiboles étant : la silice, la chaux, la magnésie, l'oxyde de fer, on voit que les diorites et aphanites doivent être composés de la réunion de ces divers éléments.

« Mais comme les espèces feldspath et amphibole se montrent dans la nature associées et mélangées suivant des proportions qui peuvent varier

à l'infini, il en résulte que les rapports entre les principes constituants des matières minérales que je viens de désigner doivent varier de même, et c'est ainsi que les analyses de roches présentent de si nombreuses dissemblances. Suivant la juste expression d'Haüy, « les roches sont les incom« mensurables du règne minéral. »

« La couleur des diorites varie sensiblement selon les proportions diverses des deux espèces qui les constituent et des minéraux accessoires qui s'y trouvent mélangés. Cette roche est habituellement grise, ou gris-noirâtre, gris-bleuâtre, gris-verdâtre, ou à marbrures noires et blanches. Sa structure est souvent cristalline, quelquefois aussi elle est compacte.

» L'aphanite est habituellement gris cendré, gris-jaunâtre, brune ou verdâtre (*Grünstein*). Elle est souvent terreuse à la surface, par suite d'une décomposition superficielle du feldspath qu'elle contient. Cette altération se montre également sur certains échantillons de diorite.

« La densité des diorites et aphanites est comprise entre les nombres 2,70 et 3,10; leur ténacité est très-forte, mais inférieure à celle des fibrolites et des jadéites. Elles rayent le verre et sont rayées par le quartz. Quelques échantillons font mouvoir le barreau aimanté. Cette propriété est due à un mélange accidentel de fer oxydulé ou de pyrite magnétique. Ces roches fondent aisément à la flamme du chalumeau en verre dont la teinte est plus ou moins obscure; quelques-unes sont partiellement décomposables par l'action des acides. En l'absence de méthodes chimiques qui permettent de séparer exactement la hornblende du feldspath, l'analyse jusqu'à présent ne peut que déterminer les principes médiats qui constituent les roches en question.

Analyses.

	Diorite orbiculaire de Corse, par M. Delesse.	Diorite de Hohne, par M. Kubel.	Diorite de Canada, par M. St. Hunt.
Silice	0,4855	0,5465	0,6340
Alumine	0,3202	0,1572	0,1270
Oxyde de chrome	0,0005	»	»
Chaux	0,1152	0,0783	0,0750
Magnésie	0,0214	0,0591	0,0337
Oxyde ferreux	0,0221	0,0200	0,0423
Oxyde ferrique	»	0,0626	»
Soude	0,0236	0,0290	0,0795
Potasse	0,0097	0,0379	0,0013
Matières volatiles	»	0,0190	0,0040
	0,9982	1,0096	0,9968

« Un fragment de hache celtique trouvé aux environs de Saumur, en diorite de couleur marbrée noir et blanc, ayant une densité de 3,043, m'a donné à l'analyse les résultats suivants :

Silice	0,4992
Alumine	0,1536
Chaux	0,1112
Magnésie	0,0612
Oxyde ferreux	0,1178
Oxyde manganeux	0,0056
Soude	0,0188
Potasse	0,0066
Matières volatiles	0,0164
	0,9904

	Aphanite des environs de Christiania, par M. Kjerulf.	Aphanite de Silésie, par M. Rath.	Aphanite de Lisens, en Tyrol, par l'auteur, Densité = 3,103.
Silice	0,5435	0,4973	0,3991
Alumine	0,1639	0,1307	0,1448
Chaux	0,0549	0,1024	0,1433
Magnésie	0,0282	0,0677	0,0641
Oxyde ferreux	0,1059	0,1535	0,1612
Soude	0,0589	0,0323	0,0180
Potasse	0,0200	0,0055	0,0072
Matières volatiles	0,0301	0,0082	0,0610
	1,0054	0,9976	0,9987

« Une hache celtique, en aphanite gris cendré et terreuse à la surface' ayant une densité de 3,025, m'a donné à l'analyse les résultats suivants :

Silice	0,4958
Alumine	0,1408
Oxyde de chrome	traces
Chaux	0,1093
Magnésie	0,0613
Oxyde ferreux	0,1420
Oxyde manganeux	0,0030
Soude	0,0317
Potasse	0,0039
Matières volatiles	0,0196
	1,0074

« Je dois cet échantillon à l'obligeance de M. le comte d'Andigné qui l'a recueilli dans un champ, près l'embouchure de la Vilaine (Morbihan). On en voit un assez grand nombre tout à fait semblables dans la riche collection réunie a Vannes par la Société polymathique du Morbihan.

« On voit par ces analyses combien varient les proportions relatives des éléments qui constituent les diorites et aphanites. Sans recourir à une analyse complète, mais en s'aidant des caractères tirés de la dureté, de la densité, de la structure et de la fusibilité, on parviendra aisément à distinguer ces matières des jades, jadéites, chloromélanites et fibrolites, avec lesquels on pourrait les confondre de prime abord.

Haches en diorite.

COULEUR.	STRUCTURE.	POIDS.	DENSITÉ.	PROVENANCE.	NOMS DES COLLECTEURS.	OBSERVATIONS.
		gr				
1. Gris-verdâtre	Compacte	188.400	2.947	Pontgibaud	M. Nugier.	
2. Gris-verdâtre	*Id*	205 130	3.045	*Id*	M. Bouillet.	
3. Vert sombre marbré de gris.	*Id*	155.760	3 055	Dolmen du Morbihan.	Musée de Vannes.	
4. Gris-verdâtre	*Id*	333.770	3.000	Bretagne	M. Desnoyers.	
5. Noir avec cristaux blancs	*Id*	308.660	2.960	Ile Futuna (Océanie)	Frère Euthyme.	Forme quadrangulaire
6. Gris-jaunâtre pointillé de noir	*Id*	100.535	3.026	Environs de Ploermel.	L'Auteur.	
7. Gris-verdâtre	*Id*	141.580	3.046	Pont-Levoy (L.-et Cher)	M. Bouvet.	
8. Gris pointillé de blanc	Esquilleuse	169.640	2.978	*Id*	M. l'abbé Bourgeois.	Fragment.
9. Gris cendré	Compacte	50.834	2.954	*Id*	M. Bouvet.	*Id.*
10. Gris-verdâtre avec cristaux roses de feldspath	Cristalline et porphyroïde	279.990	3.005	Plouharnel (Morbihan).	M. de Watteville.	Magnétique.
11. Gris-noirâtre	Cristalline	241.000	2.903	Mont Dore lyonnais	M. Falsan.	
12. Gris-noirâtre	Schistoïde	90.327	2.921	Robenhausen (Suisse).	M. de Mortillet.	Magnétique.
13. Gris-verdâtre	Compacte	154.050	2.910	*Id*	*Id.*	
14. Gris avec teinte de rouille à la surface	*Id*	475.880	2.826		Musée d'artillerie.	Représente un coin fixé dans un manche, le tout en pierre.
15. Noir marbré de blanc	Cristalline.	97.750	3.043	Saumur	L'Auteur.	
16. Gris	*Id*	85.974	2.894	*Id*	*Id.*	Magnétique.
17. Noir veiné de blanc	Schistoïde	77.380	2.995	Brioude	M. Lartet.	

Haches en aphanite.

COULEUR.	STRUCTURE.	POIDS.	DENSITÉ.	PROVENANCE.	NOMS DES COLLECTEURS.	OBSERVATIONS.
		gr				
1. Blanc-jaunâtre	Compacte	25.714	2.926	Morbihan	Musée de Vannes.	
2. Vert-pomme taché de jaune	*Id.*	547 110	2.984	*Id.*	*Id.*	
3. Noir	Schistoide	464.800	2.959	Nouvelle-Calédonie	M. Paul Gervais.	Très-mince.
4. Vert très-foncé	Cristalline	103.035	3 086	Département de l'Aude.	*Id.*	Fragment.
5. Gris cendré	Compacte	68.164	3 031	Pont-Levoy (L.-et-Cher)	M. l'abbé Bourgeois.	Entière.
6. Gris cendré	*Id.*	104.237	2.860	Huisseau-en-Beauce	*Id.*	*Id.*
7. Gris cendré	*Id.*	69.045	2.782	*Id.*	M. C. Nouel.	*Id.*
8. Gris cendré	*Id.*	56.323	3.017	Pont-Levoy (L.-et Cher)	M. l'abbé Bourgeois.	*Id.*
9. Vert-grisâtre	*Id.*	»	»	Plateau du Loiret	M. Becquerel père.	*Id.*
10. Gris marbré de noir et de jaune	*Id.*	360.250	2.892	Chili	M. Cl. Gay.	Perforée à une des extrémités.
11. Blanc-jaunâtre	*Id.*	25.716	2.925	Dolmen de Tumiac	Musée de Vannes.	Forme elliptique.
12. Brun	*Id.*	749.010	3.020	Huanuco (Pérou)	L'Auteur.	Magnétique.
13. Brun	*Id.*	563 900	2.899	Pérou	*Id.*	*Id.*
14. Gris	Granulaire	750.610	3.033	Quiberon	M. de Watteville.	Entière.
15. Gris cendré à la surface	*Id.*	104.275	3 025	Morbihan	M. le comte d'Andigné.	Fragment.
16. Vert olive	Compacte	193.630	2 954	Paris (lit de la Seine)	Musée d'artillerie.	Entière.

« Les haches fabriquées avec ces matières se rencontrent assez communément en Europe, et notamment en France, en Angleterre, en Suisse, et l'on en trouvera probablement dans beaucoup d'autres contrées.

« *Gisement.* — Les roches de diorite et d'aphanite se trouvent répandues sur un grand nombre de points du globe, parmi les terrains cristallins où elles forment des amas, des veines, des filons. Leur densité, leur dureté et leur résistance au choc ont dû naturellement les signaler à l'attention des peuplades primitives, comme éminemment propres aux usages auxquels elles furent employées. Il est assez difficile de déterminer avec quelque degré de certitude le gîte de la matière d'une hache en diorite, à moins que cette matière ne présente des caractères extérieurs bien tranchés. Tel est le diorite orbiculaire de l'île de Corse, remarquable par sa structure cristalline présentant un amas de noyaux sphéroïdaux dans lesquels le feldspath et la hornblende alternent par couches concentriques. Une hache en diorite trouvée à Plouharnel (Morbihan), de couleur gris-verdâtre, contenant des aiguilles de hornblende et des cristaux roses de feldspath, a présenté des caractères identiques à ceux d'une roche formée des mêmes éléments et dont le gîte se trouve aux environs de Guingamp (Côtes-du-Nord). Généralement, pour ce qui concerne les diorites et aphanites, il est à présumer que la matière brute a été recueillie à des distances peu éloignées du lieu où l'on rencontre les objets façonnés.

SAUSSURITE.

« Cette matière minérale, trouvée pour la première fois sur les bords du lac de Genève, a été dédiée par Saussure fils à son illustre père, qui l'avait déjà décrite sous le nom de *jade*. Elle est classée dans les Traités de minéralogie sous les dénominations de feldspath tenace, jade de Saussure, albite compacte, felsite, lémanite, etc.

« *Caractères.* — Couleur habituelle, gris-bleuâtre quelquefois teinté de vert. Éclat mat, un peu translucide, lorsqu'on regarde à travers de minces fragments. Poussière blanche, structure compacte, cassure esquilleuse. Dureté à peu près égale à celle du quartz, résistant fortement au choc du marteau. Densité = 3,20 à 3,42. Fusible au chalumeau, avec quelque difficulté, en un verre grisâtre demi-transparent. Cette matière, à l'état naturel, résiste à l'action des acides; mais elle s'y décompose plus ou moins complétement, selon son degré de pureté, après qu'elle a été fondue sous l'influence d'une forte calcination.

« Ces caractères se montrent sur les échantillons de saussurite dégagés autant que possible des autres minéraux qui s'y mélangent habituellement, tels que le quartz, le grenat, le feldspath, le mica, le talc, le diallage, la smaragdite, etc. Associée à ces diverses substances, la saussurite constitue une très-belle roche employée dans les arts d'ornement et qui porte les noms d'*euphotide* et de *verde di Corsica*.

« Par suite de ce mélange habituel de divers minéraux qui altèrent la composition normale de la saussurite, les analyses que l'on connaît sur cette matière montrent quelques dissemblances, et c'est ce qui explique comment elle a été classée tantôt comme espèce à part, tantôt dans la famille des feldspaths, des épidotes, des wernérites. Je vais exposer quelques-unes de ces analyses :

	Saussurite du lac de Genève, par M. Klaproth.	Saussurite du mont Rose, par M. Sterry Hunt. (1er échantillon).	Saussurite du mont Rose, par M. Sterry Hunt. (2e échantillon).
Silice	0,4900	0,4359	0,4810
Alumine	0,2400	0,2772	0,2534
Oxyde ferrique	0,0650	0,0261	0,0330
Chaux	0,1050	0,1971	0,1260
Magnésie	0,0375	0,0298	0,0676
Soude	0,0350	0,0308	0,0355
Matières volatiles	»	0,0035	0,0066
	0,9925	1,0004	1,0031
		Densité = 3,365	Densité = 3,385

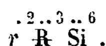
	Saussurite du mont Genèvre, par M. Boulanger.	Saussurite de Bergen, en Norvége, par MM. Irgens et Hjortdahl.
Silice	0,4460	0,4291
Alumine	0,3040	0,3198
Oxyde ferrique	»	0,0019
Chaux	0,1550	0,2094
Magnésie	0,0250	0,0081
Soude	0,0750	0,0231
Potasse	»	0,0018
	1,0050	0,9932

« De mon côté, j'ai obtenu les nombres suivants dans l'analyse d'une hache en saussurite tirée de la collection de M. le docteur Clément.

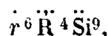
			Oxygène.	Rapports.
Silice	0,5069		0,2703	4
Alumine	0,2565	0,1195	0,1270	2
Oxyde ferrique	0 0250	0,0075		
Chaux	0,1061	0,0303	0,0650	1
Magnésie	0,0576	0,0227		
Soude	0,0464	0,0120		
Matières volatiles	0,0030			
	1,0015			

« Ces résultats se rapprochent notablement de ceux de l'analyse de

Klaproth exposée ci-dessus; ils présentent, entre les principes constituants de ces échantillons, le rapport approché de 1 : 2 : 4 exprimé par la formule



M. Sterry Hunt, d'après ses analyses, adopte de préférence le rapport 1 : 2 : 3 donnant la formule



qui rattache la saussurite au groupe des épidotes, rapprochement qui semble d'ailleurs justifié par la haute densité commune à ces matières.

« C'est particulièrement en Suisse que l'on rencontre des haches en saussurite; j'en indique, dans le tableau suivant, quelques-unes dont j'ai déterminé le poids et la densité. Il en existe un assez grand nombre dans les collections de M. le docteur Clément, à Saint-Aubin, près Neuchâtel, et dans les musées de Lausanne, de Zurich, etc.

COULEUR.	STRUCTURE.	POIDS.	DENSITÉ.	PROVENANCE.	NOMS DES COLLECTEURS.
1. Grise.........	Compacte.	gr 41.422	3.384	St-Aubin (Neuchâtel)	M. le dr Clément.
2. Grise avec parties vertes...	*Id.*	30.427	3.386	*Id.*	*Id.*
3. Grise.........	*Id.*	8.354	3.414	*Id.*	*Id.*
4. Grise.........	*Id.*	33.935	3.407	Moosseedorf (Suisse)	M. de Mortillet.

« *Gisements de la saussurite.* — Cette matière minérale se trouve en divers points de l'Europe : en Corse, en Piémont, en Norvége, en Silésie, en Styrie et en Suisse, aux environs du lac de Genève. Sur ce dernier point, on la rencontre à l'état de blocs et de galets : on peut s'expliquer ainsi la présence des haches en saussurite au milieu des habitations lacustres de cette contrée.

« La saussurite ayant été autrefois désignée sous le nom de *jade*, et pouvant encore, à raison de ses caractères extérieurs, être confondue avec cette espèce minérale, je ferai remarquer d'abord qu'elle en diffère notablement par sa haute densité ; on la distinguera plus nettement encore à l'aide d'un essai analytique, si l'on considère que l'alumine entre pour 24 à 30 pour 100 dans la saussurite, tandis qu'elle n'existe qu'en très-minime quantité dans le jade oriental. Sa structure compacte et son peu de fusibilité la distingueront également de la jadéite : on sait que cette

dernière, réduite en minces esquilles, fond, à la simple flamme d'une lampe à alcool, en un verre demi-transparent.

STAUROTIDE.

« La staurotide est un minéral formé de silice, d'alumine et d'oxyde de fer. Il cristallise en prismes rhomboïdaux, qui se groupent fréquemment en forme de croix, et c'est de là que lui vient son nom (σταυρος, croix).

« La couleur de cette matière est le brun plus ou moins foncé, passant quelquefois au noir; elle montre un certain degré de transparence lorsqu'elle est pure et réduite en minces fragments; mais habituellement elle est terne et opaque, par suite de ses mélanges avec les matières micacées et talqueuses qui lui servent de gangue, et la pénètrent intimement. Sa densité varie entre les nombres 3,50 et 3,77. Elle raye le verre; elle reste infusible à la flamme du chalumeau; les acides ne l'attaquent pas.

« Par des analyses exécutées en 1860, M. Rammelsberg a constaté que le fer se trouve, dans la staurotide, à deux degrés d'oxydation, comme l'indiquent les résultats suivants :

	Staurotide du mont Saint-Gothard, par M. Rammelsberg. Densité : 3,75.	Staurotide du Massachusets par M. Rammelsberg. Densité : 3,77.
Silice	0,3505	0,2886
Alumine	0,4418	0,4919
Oxyde ferrique	0,0521	0,0320
Oxyde ferreux	0,1148	0,1332
Oxyde manganeux	»	0,0128
Magnésie	0,0286	0,0224
Matières volatiles	0,0095	0,0043
	0,9973	0,9852

« Un nouveau travail de M. Lechartier a confirmé les conclusions de M. Rammelsberg en ce qui concerne la présence des deux oxydes du fer dans la staurotide; il a montré, de plus, que si l'on a soin, à l'aide des procédés qu'il indique, de séparer les matières étrangères qui altèrent fréquemment la pureté de cette espèce, la densité se montre à peu près constante sur tout échantillon, quelle qu'en soit la provenance, et que la proportion centésimale de silice qu'elle renferme se maintient dans la limite des nombres 28 et 29. Il a reconnu en outre que la staurotide contient une certaine quantité d'acide titanique.

« Les objets façonnés avec cette matière me paraissent rares jusqu'à présent. Je n'en connais qu'un seul : c'est une petite hache dont la provenance authentique est parfaitement établie par le témoignage de M. de Saulcy, qui a eu l'obligeance de me confier cet échantillon pour en faire un essai analytique. Elle a été recueillie à Rhodes dans les fouilles d'un

puits situé sur l'acropole de Camiros, ville dont parle Homère, et qui fut détruite 400 ans avant l'ère chrétienne.

« Cette hache, de petite dimension et de forme ovale, pèse 50^{gr},184 ; sa densité est de 3,723. Sa couleur est le noir marbré et veiné de parties grises, dues à la présence de matières talqueuses et d'une autre espèce minérale connue sous le nom de *disthène*. Un essai chimique m'a montré que cet échantillon est essentiellement formé de silice, d'alumine et d'oxyde de fer. En tenant compte de cette composition qualitative, et y réunissant les caractères tirés de la dureté, de la densité et de l'infusibilité de la matière, je ne conserve pas de doutes sur son identité avec la staurotide.

« *Gisement de la staurotide.*—Cette espèce minérale se montre en nids de peu d'étendue, mais disséminés en beaucoup de points du globe, dans les micaschistes, les gneiss et les schistes argileux ; elle se trouve aussi dans des sables et dans quelques dépôts d'alluvion. On la rencontre en France, dans les départements du Finistère, du Morbihan, des Hautes-Pyrénées et du Var ; puis en Suisse, en Lombardie, en Tyrol, en Moravie, en Bohême, en Bavière, en Finlande, en Écosse, en Irlande, en Espagne, en Syrie, et enfin dans diverses contrées du continent américain.

« Il est à présumer que la hache recueillie à Rhodes a été façonnée sur un échantillon de la roche à staurotides qui se trouve sur la côte de Syrie, non loin de la baie d'Alexandrette. »

« A. DAMOUR. »

FOUILLES

AU

CAMP DE CHASSEY

(SAÔNE-ET-LOIRE)

DEUXIÈME RAPPORT A LA COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES

Monsieur le Président,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer par mon rapport du 29 juillet dernier, j'ai fait reprendre, le 23 octobre, les fouilles commencées sur la colline de Chassey, appelée le mont Pélon ou le Camp. Le travail a porté principalement sur les fondations de deux carrés qui avaient été mises à découvert au mois de juillet, et dont je désirais avoir l'ensemble complet pour mettre la Commission à même de se prononcer sur la nature de l'édifice et sur l'époque de sa construction.

Outre les fondations du rectangle extérieur, on a trouvé deux appendices rectangulaires placés symétriquement au nord et au sud du côté est qu'ils prolongent chacun de quatre mètres vingt-cinq centimètres. Le carré intérieur a, comme je l'ai dit dans mon premier rapport, huit mètres quarante centimètres de côté interne, on a retrouvé le sol de béton posé sur des pierres plates dressées de champ, dans une grande partie de la surface intérieure. On a retrouvé de même ce béton dans quelques parties du pourtour. Les murs extérieurs ont soixante-dix centimètres d'épaisseur, ainsi que ceux des appendices; la largeur interne du pourtour sur les côtés nord, ouest et sud est de deux mètres quarante-quatre centimètres, sur la face orientale il y a trente centimètres de plus.

Le plan, à l'échelle de 1 pour 200, joint à ce rapport, fait connaître toutes ces dimensions (1).

Le travail a mis au jour quatorze médailles que vous avez déterminées, Monsieur le président, et qui se répartissent de la manière suivante :

2 Gordien pieux.
1 Magnance.
1 Claude II.
1 Tétricus père.
1 Tétricus fils.
1 Victorin.
2 Constance II.
1 Constant.
1 Domitien.
1 Valens ou Valentinien.
1 Indéterminée.
1 Fruste.

Les autres objets trouvés dans les déblais sont : de nombreux fragments de tuiles très-fortes; des briques presque demi-circulaires ayant dix-neuf centimètres de rayon et qui semblent coupées par une corde d'arc tirée à dix ou douze millimètres au-dessus du diamètre, de manière qu'il manque un fragment au demi-cercle régulier. Trois de ces briques étaient près de l'appendice du sud. Là aussi se trouvaient des fragments d'un enduit de chaux et de sable, coloré en rouge avec des traces de dessins verts et blancs qu'il n'a pas été possible de reconstituer. Cet enduit a beaucoup de rapport avec celui qui a été retrouvé sur le côté sud du pourtour, mais il paraît néanmoins trop friable pour avoir couvert le sol; c'était plus vraisemblablement un enduit des murailles qui est tombé avec celles-ci. Une meule en granit, dont un tiers manque et qui a la forme d'une surface conique renversée, était près de l'appendice du sud; une masse demi-sphérique, de même minéral, espèce de mollette qui servait, mue par l'effort des bras, à écraser le blé sur la meule, se trouvait à côté de celle-ci.

Les fouilles ont produit encore des fragments de poteries d'un grain très-fin; quelques-uns sont ornés de dessins en zig-zag ou de bandes dessinées par des lignes croisées, mais malheureusement ces morceaux sont insuffisants pour donner une idée du vase entier.

(1) Ce plan a été déposé au Musée de Saint-Germain.

Parmi les fragments de tuiles, il en est un qui porte l'empreinte d'une patte d'animal, probablement d'un loup; un autre est marqué d'un signe.

J'ai appris qu'on avait trouvé jadis sur ce terrain, vers la limite septentrionale, un couteau ou poignard en silex d'environ trente centimètres de longueur et, sur un emplacement voisin, un vase en terre cuite, haut de soixante-quinze centimètres environ, que l'on s'est empressé de casser, pensant qu'il renfermait un trésor; à la place de pièces d'or, il n'y avait que de la terre noire fine et friable; le vase était probablement une urne funéraire et la terre noire des cendres humaines.

J'ai fait ouvrir plusieurs tranchées dans les talus des remparts qui fermaient le camp au sud et au nord, j'ai fait pratiquer le même travail sur d'autres points, notamment autour des substructions où un nouveau mur a été mis à découvert; j'en ai indiqué la place et les dimensions sur le plan de ces vestiges. On a fouillé aussi sur la partie la plus élevée du terrain une excavation de forme irrégulière qui peut bien avoir été une citerne, comme celle que j'ai fait vider au mois de juillet. Les déblais ont fourni quelques fragments de tuiles, quelques pointes en silex, mais aucun autre débris ou objet de quelque importance.

Le retranchement situé au sud et que j'ai mentionné dans mon premier rapport est une espèce de redoute allongée qui a soixante-quinze mètres de longueur environ, sur quinze à vingt de largeur; son côté méridional est un escarpement naturel de quatre à six mètres de hauteur; un accident de terrain semblable forme le côté oriental; les deux autres côtés sont des murs couverts par des fossés ou des excavations. C'était probablement un poste avancé qui prouve l'importance de l'établissement principal.

Il y aurait sans doute des chances de trouver quelques antiquités précieuses en poursuivant l'exploration du camp de Chassey, mais cela entraînerait une dépense nouvelle d'environ 1,000 francs et la Commission jugera sans doute que cela n'est pas utile. Les travaux exécutés jusqu'à ce jour ont fourni la preuve que le mont Pelon a été pendant plusieurs siècles, depuis l'âge de la pierre jusqu'à la fin de l'empire romain, un oppidum important que sa position topographique justifie d'une manière complète, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer.

Si la Commission pensait devoir faire continuer les recherches, je crois qu'il serait bon de faire fouiller aussi le sommet de la colline appelée les Trois-Croix; il y a là encore des vestiges de retranche-

ments et on y a déjà trouvé des médailles romaines; une somme de 600 à 700 francs suffirait, dans l'opinion de M. de Longuy, pour compléter ces recherches. Les Trois-Croix dominent toute la contrée; la Dheune passe entre cette hauteur et le camp de Chassey. Plusieurs dolmens se trouvent au nord-est de la colline dans une dépression de terrain qui se dirige du nord-est au sud-ouest; j'en ai fait fouiller un au mois de juillet, sans y avoir trouvé, ainsi que je l'ai dit, autre chose que quelques ossements et quelques débris de poteries.

Tels sont, Monsieur le président, les résultats du travail que j'ai dirigé d'après vos instructions; ces résultats ne sont pas ce que j'avais espéré, puisque je n'ai trouvé ni armes ni ornements d'aucune espèce; la pioche en a peut-être passé très-près, et alors je penserais que je n'ai pas eu de chance.

J'ai envoyé au musée de Saint-Germain ce qui m'a paru avoir de l'importance et j'en ai reçu l'accusé de réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, etc.

Le lieutenant-colonel R. DE COYNART.

FRAGMENTS

D'UNE DESCRIPTION

DE L'ILE DE CRÈTE [1]

II

LAPPA

Après la petite chaîne de collines qui se termine à la hauteur de Dhramia, une rivière arrose la dernière vallée des monts Blancs et sépare les pachaliks de la Canée et de Rétimo. Elle coule encore de l'ouest à l'est, mais les courants d'eau que nous rencontrerons désormais descendront des montagnes de l'est qui se rattachent au massif de l'Ida. Cette rivière est l'ancien Mésapos, qui arrosait, dit Scylax (2), le territoire de Lappa, et c'est auprès des ruines de Lappa que je l'ai traversée, dans un site ravissant où elle coulait bruyamment au milieu de bouquets de lauriers roses et de jeunes platanes.

Sur la rive droite s'élève une colline dont les pentes inférieures portent les premières maisons du village d'*Argyropolis*, dispersées parmi les oliviers, les noyers et les platanes. En montant, on aperçoit sous ses pieds les terrasses de ces maisons, perdues dans le feuillage du bois qui les entoure. Mais bientôt le spectacle change : la colline devient nue, rocheuse, escarpée, et c'est par une ascension pénible qu'on arrive à la seconde partie du village. Il y en a une troisième un peu plus haut, dans la partie la plus élevée de la colline. Ce village triple comprend une cinquantaine de maisons, n'a pour habitants que des Grecs, et est appelé de différents noms,

(1) Voir le numéro de décembre 1867. — (2) Scylax.

Argyropolis, Asimopolis, Chrysopolis, Samaropolis, Gaïdhouropolis, ou tout simplement *Polis*.

La partie la plus importante est celle du milieu, où je trouvai les vestiges d'une ancienne cité, des pierres helléniques et une colonne dans les murs, et, auprès d'une chapelle ruinée, un reste de voûte en briques, çà et là dans les champs, des colonnes et des chapiteaux de travail romain ou byzantin. A quelque distance du village, je vis les ruines d'un vaste bâtiment de l'époque romaine, d'une construction soignée, faite de grandes briques unies par du ciment : ce sont les restes de deux grandes salles carrées qui se suivent, et dont l'une ouvre sur un corridor par lequel on entre dans trois petites pièces voûtées, trois loges. A une vingtaine de pas se trouve une autre salle qui est circulaire et a quatorze mètres de diamètre; elle était entourée, dans tout son pourtour, de petites chambres voûtées dont six existent encore. Je pensai, en la voyant, au panthéon d'Agrippa, qui a la forme ronde et dont l'enceinte est garnie de niches où les statues des dieux de la famille Julia avaient été placées. Mais il n'est pas question, dans l'antiquité, d'un panthéon ailleurs qu'à Rome, la capitale du monde; un tel monument ne convenait pas à une petite cité provinciale, tandis qu'il y avait une sorte d'édifices circulaires très-répandue dans l'empire romain, très-appropriée aux habitudes molles, aux mœurs épicuriennes produites par la paix universelle, et au goût du bien-être matériel qui avait remplacé dans les âmes les soucis de la liberté : c'étaient les bains publics ou thermes. Or, à côté de la salle dont je viens de parler, je trouvai, dans un mur de construction romaine, l'ouverture d'un aqueduc qui apportait l'eau de citernes placées immédiatement au-dessus. Ces citernes sont cachées par la terre, mais les paysans m'assurèrent qu'il y en avait plusieurs. Cet aqueduc et ces citernes, destinées à fournir de l'eau à un bâtiment dont la forme est celle d'une salle de bain, me confirmèrent dans la pensée que j'étais sur l'emplacement de vastes bains publics, dont faisaient partie, avec la salle circulaire, les deux grandes salles carrées que j'avais vues auparavant.

Chez les anciens, surtout à l'époque impériale, les bains publics ne servaient pas seulement à procurer la propreté du corps, mais ils étaient en outre des lieux d'exercices athlétiques et de récréations intellectuelles. Les architectes chargés de les construire devaient aux salles de bain proprement dites joindre des salles pour la gymnastique et les jeux du corps, des salles de conversation, des bibliothèques, parfois même des constructions théâtrales. Les ruines de

thermes de Caracalla, à Rome, nous donnent une idée des distractions nombreuses que la société du troisième siècle de l'ère chrétienne venait chercher dans les bains publics, et de la distribution riche et variée de ces monuments. Les villes provinciales, sans atteindre le luxe de la ville des empereurs, apportèrent aussi du soin et de la recherche à la construction de leurs thermes, et on en a un exemple dans les ruines d'Argyropolis, qui attestent de grandes dépenses et un travail considérable. Dans les citernes était recueillie et conservée l'eau qui circulait dans l'établissement au moyen d'aqueducs; la salle circulaire contenait un ou plusieurs réservoirs où les baigneurs se plongeaient, et dans les petites pièces qui l'entourent ils se retiraient pour s'habiller ou déposer leurs vêtements; les deux grandes salles carrées étaient destinées à la conversation ou à la lecture, et les trois loges du fond pouvaient servir à l'habitation des employés. D'après ces ruines, on juge facilement de l'importance de l'édifice entier, et d'après ces thermes, on devine que la cité qui se trouvait à cette place fut une des plus florissantes de la Crète devenue romaine.

Je vis encore au-dessus du village, au sud, une citerne voûtée de dix-sept mètres de long sur quatre de large, construite dans le même système que celle d'Aptéra. Au-dessous de cette citerne est un réservoir voûté de quatre mètres sur un, qui en dépend, et au fond duquel est un conduit apportant l'eau d'une source de la montagne; encore aujourd'hui, quand il pleut, la source coule et le réservoir se remplit pendant quelque temps; une petite gouttière déverse l'eau au dehors, et devant la gouttière un passage de la même largeur que la voûte est très-bien conservé.

Les paysans trouvent dans la terre des médailles, des pierres, des inscriptions. L'un d'eux me montra une pierre gravée, sur laquelle sont inscrites dans une branche de laurier les huit lettres suivantes :

Ν ω
Ξ <
Ψ ω
Η Π

un autre, une petite stèle d'un mauvais travail représentant une femme qui prie. Enfin, quelques-uns ont trouvé depuis plusieurs années et conservé des inscriptions qui me donnèrent un précieux renseignement sur le nom de la ville ancienne.

Au-dessus de la porte d'une maison nouvellement construite, des

fragments ont été encastrés dans le mur extérieur, des deux côtés : l'un est une vasque de fontaine; l'autre un bucrane avec des oves, reste d'une stèle en marbre, d'un bon style. A côté de chacun de ces fragments est une pierre avec des lettres; je lus quatre décrets honorifiques, deux sur chaque pierre :

Sur la pierre de gauche

ΕΔΟΞΕΛΑΠ
ΣΩΣΤΑΔΑΝΠΑΝ
ΣΙΕΑΠΡΟΞΕΝΟ
ΑΥΤΟΝΚΑΙΓ
ΔΟΞΕΛΑΠΠΑΙΩΝΤ
ΑΑΙΟΝΠΡΟΞΕΝΟ
ΤΟΝΣΑΙΓΕΝΟΣ

Sur la pierre de droite :

ΞΕΛΑΠΠΑΙ
ΑΩΝΙΟΝΚΟΙΡΑΝΟΥ
ΝΟΝΗΜΕΝΑΥΤΟΝΚ
ΕΔΟΞΕΛΑΠΠΑΙΩ
ΦΙΛΟΣΤΑΡΤΟΝΝ
ΤΙΟΝΠΡΟΞΕΝΟΝ
ΕΑ
ΚΑΙΓΕΝΟΣ

ἔδοξε Λαπ[παίων τῇ πόλει
Σωστάδαν Πα....
..σιεα πρόξενον [ἦμεν
αὐτὸν καὶ γ[ένος.
ἔ]δοξε Λαππαίων τ[ῇ πόλει
...καιον πρόξενο[ν ἦμεν αὐ-
τὸν καὶ γένος.

ἔδο ξε Λαππαί[ων τῇ πόλει Ἀπολ-
λώνιον Κοιρανοῦ [πρόξε-
νον ἦμεν αὐτὸν κ[αὶ γένος.
ἔδοξε Λαππαίω[ν τῇ πόλει
Φιλόστρατον Ν.....
...τιον πρόξενον [ἦμεν]
ἑα[υτὸν
καὶ γένος.

La lecture de ces décrets ne présente aucune difficulté :

« La cité des Lappéens a décidé que Sostadas, fils d'un tel (Pa..n..), de telle cité (....σιεα), fût proxène, lui et ses descendants. »

« La cité des Lappéens a décidé que un tel (....kœos) fût proxène, lui et ses descendants. »

« La cité des Lappéens a décidé qu'Apollonios, fils de Kæranos, de telle cité, fût proxène, lui et ses descendants. »

« La cité des Lappéens a décidé que Philostratos,. fils d'un tel (N....), de telle cité (....τιον), fût proxène, lui et ses descendants. »

Un paysan possède une pierre, longue de soixante centimètres, large de vingt, qui est couverte de trois inscriptions. La première, inachevée, a une ligne, et les lettres sont d'un centimètre. La deuxième, très-bien conservée, a trois lignes et le commencement de la quatrième, lettres de deux centimètres. La troisième a quatre lignes, dont les deux dernières sont illisibles, lettres d'un centimètre.

ΕΔΟΞΕΛΑΠΠΑΙΩΝΤΗΙΠΟ.ΕΙΕΠΕΙΔΗΛΥΣΙΚΛΗ

ΕΔΟΞΕΛΑΠΠΑΙΩΝΤΑΙΠΟΛΕΙΑΠΟΛΛΟΝ
ΟΝΕΡΜΟΛΑΟΥΤΟΥΧΑΡΗΤΟΣΙΕΡΟΠΟΛΙ
ΤΗΝΠΡΟΞΕΝΟΝΗΜΕΝΑΥΤΟΝΚΑΙΕΚΓΟ
ΝΟΥΣ

ΕΔΟΞΕΛΑΠΠΑΙΩΝΤΟΙΣΚΟΣΜΟΙΣΚΑΙΤΗΙΠΟΛΕΙΑΣ ΛΑ
ΠΟΛΛΟΝΙΟΥΕΡΚΑΜΗΝΠΡΟΞΕΝΟΝΕΙΝΑ
ΟΝ ΑΙ ΓΕ Κ Ν (les deux dernières lignes sont très-difficiles à lire).

Ἔδοξε Λαππαίων τῇ πόλει ἐπειδὴ Λυσίκλη[ς .....

Ἔδοξε Λαππαίων τᾷ πόλει Ἀπολλόν[ι]
ον Ἑρμολάου τοῦ Χάρητος Ἱεροπολί-
την πρόξενον ἦμεν αὐτὸν καὶ ἐκγό-
νους.

Ἔδοξε Λαππαίων τοῖς κόσμοις καὶ τῇ πόλει Ἀσ[κ]λά[πιον
[Ἀ]πολλονίου Ερκαμην (?) πρόξενον εἶναι ......
αὐτ]ὸν καὶ [ἐ]κ[γό]ν[ους]

« La cité des Lappéens a décidé, sur la proposition de Lysiclès... »

« La cité des Lappéens a décidé qu'Apollonios, fils d'Hermolaos, fils de Charès, d'Hiéropolis, fût proxène, lui et ses descendants. »

« Les cosmes et la cité des Lappéens ont décidé qu'Asclapios, fils d'Apollonios (ερκαμην?) (1), fût proxène, lui et ses descendants. »

De ces sept inscriptions, il n'en est pas une qui ne donne le nom de la cité des Lappéens. La position d'Argyropolis s'accorde, en effet, avec celle que les anciens écrivains assignent à la ville qu'ils appellent, les uns *Lappa* ou *Lappé*, les autres *Lampé* (2). On savait, par Scylax, qu'elle possédait le pays situé à l'est du territoire d'Aptéra (3); par Strabon, qu'elle avait Phœnix sous sa domination et, par conséquent, dans son voisinage (4); par Ptolémée, qu'elle se trouvait entre Aptéra et Hyrtakina d'un côté, Sybrita et Eleutherne de l'autre (5); par la table de Peutinger, qu'elle était à peu près à huit milles de Kisamos, port d'Aptéra, et à trente-deux d'Eleutherne. Les inscriptions qui m'ont été montrées, confirmant une inscription déjà connue (6) et les présomptions de M. Pashley (7), prouvent d'une manière incontestable que les ruines éparses autour d'Argyropolis sont celles de Lappa.

Cette ville eut sans doute pour premiers fondateurs les hommes appelés *autochthones* par Scylax (8), qui habitèrent la Crète avant les peuples dont on connaît le nom, fondèrent dans la région de l'ouest Kydonie et Polyrrhénie et y répandirent le culte de Britomartis : du moins peut-on croire que c'est cette déesse, transformée par les Hellènes, qu'on trouve avec les attributs d'Artémis chasseresse sur certaines médailles de Lappa (9). Les seconds fondateurs furent des colons achéens conduits, suivant une tradition, par Agamemnon lui-même, ou plutôt venus de Tarrha, puisque les Lappéens attribuaient le nom de leur ville à un héros tarrhéen, Lampos (10). Ensuite, comme tous les autres Crétois, ils subirent l'influence des Doriens, adoptèrent le dialecte des nouveaux maîtres de l'île (11) et honorèrent Apollon (12).

Que Lappa ait été de bonne heure une ville importante, on n'en peut douter. Comme Polyrrhénie, comme Aptéra, elle avait une position excellente : située à trois heures de la mer, sur la pente orientale

(1) Il paraît y avoir là un ethnique qui ne se rencontre nulle part ailleurs sous cette forme. — Peut-être un nouvel examen de la pierre donnerait-il une autre leçon et ferait-il reconnaître un nom connu.

(2) Ét. de Byz. — (3) Scyl. — (4) Strab., X, 3. — (5) Ptol. — (6) Bœckh, 2584. — (7) Tome I, p. 83-88. — (8) Scyl.

(9) Mionnet. *Suppl.*, IV, p. 326.

(10) Ét. de Byz., Λάμπη.

(11) Voir les inscriptions citées plus haut.

(12) Mionnet. *Descr.*, II, p. 285-6.

de la vallée de Mésapos, elle était protégée par les montagnes qui l'entouraient. Son territoire, qui s'étendait « de l'un et de l'autre côté (1), » touchait à la mer du nord et à celle du sud, et lui donnait les avantages d'une ville maritime sans qu'elle en courût les dangers : elle pouvait faire le commerce au nord par Hydramon, au sud par Phœnix, qui lui appartenait (2). Aussi ne s'étonne-t-on pas de voir sur quelques-unes de ses médailles des emblèmes maritimes : une tête de Neptune, un trident, des dauphins (3). La prospérité matérielle la conduisit à l'importance politique. Au temps d'Alexandre, Lappa était connue au loin. Théophraste la nomme dans son *Histoire des plantes* (4). A la fin du IIIe siècle avant Jésus-Christ, elle osa entrer dans la ligue que plusieurs cités formèrent contre Cnosse, se joignit à Polyrrhénie, Kéréa, Axos, Arcadia, pour soutenir Lyctos, et quand les Lyctiens, fuyant loin de leur ville détruite, cherchèrent un asile, ce fut à Lappa qu'ils le trouvèrent (5). Le traité conclu avec Téos au commencement du IIe siècle avant Jésus-Christ (6), le décret qui accorde le titre de proxène à un citoyen d'Hiérapolis (7), nous montrent Lappa en relations avec les cités de l'Asie-Mineure.

Lorsque les Romains pénétrèrent en Crète et que, sous le prétexte de mettre un terme aux guerres incessantes qui la déchiraient, ils y apportèrent d'abord leurs propres discordes, Lappa fut une des villes qui souffrirent le plus de la conquête. Octavius, lieutenant de Pompée, essaya d'ajouter aux nombreux lauriers de son heureux chef la gloire de la conquête de la Crète, préparée et presque achevée par Métellus. Celui-ci n'était pas d'humeur à se laisser enlever la victoire : il marcha contre Octavius, qui s'était enfermé dans Lappa et emporta cette ville d'assaut (8). Nul doute que ce général, impérieux et cruel, n'ait infligé aux Lappéens un traitement terrible pour l'appui qu'ils avaient donné à son rival. Ils ne se relevèrent de ce désastre que quarante ans plus tard, à la suite de la dernière guerre civile qui déchira la république romaine : mieux inspirés que dans la querelle de Métellus et de Pompée, ils s'étaient déclarés pour Octave contre Antoine ; leur allié, devenu le maître du monde, les récompensa en rebâtissant leur ville et en y envoyant des habitants, sans doute aux dépens des villes voisines (9).

Désormais Lappa est une de ces heureuses petites villes, comme

(1) Scyl. — (2) Strab. — (3) Mionnet. *Descr.*, II, p. 285. — (4) Théoph. *Histoire des plantes*, II, 8. — (5) Pol. IV, 53. — (6) Bœckh, 3050.

(7) Voir les inscriptions citées plus haut.

(8) Epit. de Tite-Live, 99, 47-50 ; Dion Cass., 36, 1. — (9) Dion Cass., 51, 2.

il y en a tant dans l'empire romain, qui jouissent, à l'ombre de la protection du souverain, d'une paix et d'une sécurité inconnues aux temps de la liberté. Il n'est plus question de guerres contre les voisins; on n'a plus à courir aux murailles pour repousser une attaque de Kydonie ou de Cnosse; la république ne fait plus de traités avec les cités lointaines de l'Asie. L'amour de la liberté a fait place au culte du pouvoir impérial qui éloigne les craintes et les soucis : les Lappéens frappent leurs médailles à l'effigie d'Auguste, de Domitien, de Commode (1), et joignent à leur nom celui des empereurs (2).

Lappa ou Lampé fut, après l'établissement du christianisme, une ville épiscopale (3); on voit le nom d'un de ces évêques au synode d'Éphèse en 441, et au concile de Chalcédoine en 451 (4). Encore aujourd'hui, l'évêque chargé d'administrer les éparchies de Sphakia, d'Haghio-Vasili et d'Amari est appelé indifféremment évêque d'Haghio-Vasili ou de Lampé (5).

LÉON THENON.

(1) Mionnet: *Descr.*, II, p. 286; *Suppl.*, IV, 326.
(2) Bœckh, 2584, inscription où est nommé Marc-Aurèle Clésippos.
(3) Hiérocl. *Synecdemus*, p. 650, éd. Wesel; — Corn. *Creta sacra*, I, 251.
(4) Corn. *loc. cit.* — Pashley, I, p. 87.

OBSERVATIONS

SUR

LE SENS DU MOT GAULOIS DURUM

Monsieur le directeur,

Il n'y a qu'une voix, parmi les hommes compétents, sur les savants travaux de M. Houzé. Son ouvrage intitulé : *Études sur la signification des noms de lieux,* qui a paru il y a trois ans, est un des meilleurs livres qui existent sur cette matière, si difficile à bien traiter, et ses articles dans la *Revue archéologique* témoignent autant de science que de sagacité. Dans le dernier, il a, ce me semblé, parfaitement démontré ce qui fait l'objet de sa thèse; cependant il y a, je crois, laissé pénétrer une petite hérésie contre laquelle je vous demande la permission de protester; car, si elle était admise, elle nous conduirait, sur d'autres questions étymologiques, à des conséquences qui me paraissent erronées. Je suis d'autant plus à l'aise pour vous adresser cette réclamation que ma critique laissera intactes les conclusions de M. Houzé et tous les principes sur lesquels il les a fondées. J'espère, par conséquent, qu'elle n'aura rien de désagréable pour un savant si distingué, dont les communications manuscrites m'ont éclairé sur d'importantes questions géographiques à une époque où une modestie exagérée lui faisait redouter encore les hasards de la publicité.

Établissant l'étymologie de la seconde partie du mot *Verna-zoubres*, M. Houzé démontre fort bien, d'après Zeuss, que le gaulois *dubrum* est identique au breton *dour*, eau. Mais il me semble entrer dans une voie dangereuse quand il prétend expliquer par ce mot breton moderne le nom de l'Adour, que les anciens écrivaient Ἄτουρις, *Atur*, *Aturrus*, *Atyr*, et le nom de la ville de Bretagne qu'ils appelaient *Durovernum*.

Il y a un rapport de consonance évident entre la première moitié de *Duro-vernum* et le breton *dour*, eau, entre le même mot breton et la seconde partie d'"Α-τουρις, *A-tur*, *A-turrus*. Mais la date des noms de lieux que je viens de dire est complétement différente de celle du mot breton. Le mot breton appartient à la langue qui se parle aujourd'hui dans nos départements armoricains; les noms de lieux sont empruntés à Ptolémée, Tibulle, Ausone, Vibius Sequester, et à l'Itinéraire d'Antonin.

Le breton actuel dérive du gaulois, comme le français du latin; mais il n'est pas la même langue que le gaulois. *Dour* vient de *dubrum*, comme *père* de *patrem* ou de *pater*; mais *dour* n'est pas plus gaulois que *père* n'est latin.

De la comparaison des quelques mots gaulois que nous connaissons, avec le breton moderne, il résulte qu'en breton moderne le *b* placé entre deux voyelles s'aspire, c'est-à-dire se change en *f* ou *v*, et que souvent, par une nouvelle permutation, le *v* ainsi obtenu se vocalise. Notons que lorsqu'il s'agit d'appliquer cette règle l'*r* est souvent compté pour voyelle, comme en sanscrit. Ainsi du latin *barba*, barbe, on a fait en breton *barv*, puis *baro* (Le Gonidec, *Dict. breton-franç.*, p. 138). De la même manière, *dubrum* est devenu *dofr*, *dovr* et enfin *dour*.

Mais *dour*, je le répète, n'est pas un mot gaulois, ou, si l'on veut, le mot gaulois qui, comme nous allons voir, avait le même son, présentait un sens complétement différent.

Revenons au nom de rivière dont nous avons parlé en commençant.

L'étymologie la plus probable du nom de l'Adour est donnée par le basque *iturria*, source (W. von Humboldt, *Prüfung der Untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens*, § 16, p. 34), nom commun où se trouvent, comme dans les formes antiques du nom propre, une voyelle initiale avant la dentale, et où cette dentale est une ténue, comme dans ces formes antiques du nom propre, et non une moyenne comme dans *dubrum*, *dour*.

M. W. de Humboldt, qui publiait, il y a quarante-six ans, le savant mémoire auquel j'emprunte cette étymologie, paraissait moins que moi persuadé de sa valeur. Les études celtiques étaient alors bien arriérées, et le savant Allemand expliquait par le breton *dour*, avec les celtistes français alors en honneur, le terme géographique *durum*, *duro*, si fréquent chez les populations gauloises (La Tour d'Auvergne, *Origines gauloises*, 3e édition, p. 280; cf. *Prüfung der Untersuchungen*, § 29, p. 98, 99). Il rapprochait le breton *dour* du

grec ὕδωρ, ὕδατος (p. 99); il ignorait qu'à ce mot grec correspondent les mots bretons *gouer*, *gwaz*, ruisseau (Le Gonidec, *Dict. bret.*, p. 341, 358), qu'on peut rapprocher aussi du gothique *vato*, de l'allemand *wasser*, de l'anglais *water* et du slave *voda* (Grimm, *Deutsche Grammatik*, II, 51; III, 381), puisque *gou*, *gw* est la forme bretonne du *v*; il ne savait pas, ce que Zeuss a démontré depuis, que *dour* fût une corruption moderne du mot primitif et gaulois *dubrum*.

De cette opinion erronée, ce me semble, de M. de Humboldt sur le sens du mot gaulois *durum*, *duro*, opinion qui paraît partagée par M. Houzé, il se suivrait qu'on devrait traduire ce mot par rivière ou cours d'eau toutes les fois que la nomenclature géographique de la Gaule nous l'offre dans un mot composé. Ainsi *Duro-Catalaunum*, Châlons-sur-Marne, serait la rivière, et non la ville, des *Catalauni*. Mais, à mes yeux du moins, Zeuss a établi d'une manière incontestable que le gaulois *durum*, *duro* est identique à l'ancien irlandais *dur*, forteresse. Le substantif gaulois, comme le substantif irlandais, peut être comparé à l'adjectif latin *durus* et au substantif breton moderne *dir*, qui désigne l'acier, le plus dur des métaux : on sait que l'*u* long des anciens est remplacé par un *i* dans le breton moderne (Zeuss, p. 118, 119). Du sens ordinaire de l'adjectif *durus* au sens du substantif *forteresse* il n'y a pas plus de distance que de l'adjectif *firmus* au substantif *firmitas*, qui veut dire aussi *forteresse* dans le latin du moyen âge.

Quoi qu'il en soit de ces observations, elles n'attaquent en rien les étymologies si savamment justifiées que M. Houzé donne aux noms de Domessargues, Thiers, Saint-Chinian-sur-Vernazoubres, et qui sont l'objet de son intéressant mémoire. Je serais très-flatté si ce savant trouvait à mes critiques un peu de la valeur que je me plais à reconnaître dans l'ensemble de la dissertation dont un petit détail me semble inexact.

Recevez, Monsieur le directeur, etc.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

NOUVEL ESSAI

SUR LES

INSCRIPTIONS GAULOISES

LETTRES ADRESSÉES A M. LE GÉNÉRAL CREULY

I

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

Lorsque j'ai publié, en 1859, mon *Essai sur quelques inscriptions gauloises*, les questions relatives à leur interprétation étaient à peine abordées. Découvertes une à une, à des époques très-diverses, ces inscriptions, restées énigmatiques, reposaient presque oubliées dans les différents recueils qui les avaient reproduites. Quelques essais tentés en vue de les expliquer par le latin avaient complétement échoué. Ce qui prouve à quel point elles étaient peu connues, c'est que Zeuss paraît en avoir ignoré l'existence, quand il publiait sa *Grammatica celtica*, en 1849, car il n'en fait aucune mention. Plus tard encore, en 1856, le célèbre philologue Jacob Grimm s'étonnait de ce que les Gaulois n'eussent pas suivi l'exemple des Romains en nous laissant quelques inscriptions votives ou funéraires. Je n'en connaissais moi-même aucune avant la publication de l'*Ethnogénie gauloise* de M. de Belloguet, auquel appartient sans contredit le mérite d'en avoir réuni un certain nombre, et fait un premier essai d'interprétation par les langues néo-celtiques. C'est en les voyant ainsi rapprochées les unes des autres que je fus amené à m'occuper aussi de leur élucidation. Il y aurait eu de ma part quelque prudence à ne point me presser pour attaquer ce problème ardu, car j'aurais pu

profiter des lumières que des recherches diverses ont apportées dès lors à la question.

Au moment même, en effet, où je m'en occupais, le recueil de M. de Belloguet avait aussi attiré l'attention de deux savants celtistes, le docteur Siegfried, alors bibliothécaire, plus tard professeur de sanscrit à l'Université de Dublin, et M. Whitley Stokes, son ami et son compagnon d'études, qui se plaît à l'appeler son maître (1), et qui s'est fait connaître depuis par d'importantes publications sur l'irlandais ancien et moyen. Placés aux sources mêmes de la philologie irlandaise, disposant de matériaux inédits que je n'avais point à ma portée, également familiers avec les principes de la grammaire celtique de Zeuss et ceux de la linguistique comparée, ces deux savants, travaillant de concert, avaient sur moi des avantages évidents. Je n'eus une première et imparfaite connaissance de leur travail que par la traduction de Siegfried de l'inscription de Vaison, insérée par Stokes, sans commentaires, dans le journal allemand de Kuhn et Schleicher (2). Ce n'est qu'un peu plus tard, en 1859, après la publication de mon *Essai*, que Stokes a fait connaître ses conjectures et celles de Siegfried sur les autres inscriptions de M. de Belloguet, en y joignant celles de Nîmes (*Revue archéol.* d'avril 1858) et de Todi en Ombrie (3). Plus tard encore, en 1861, il y est revenu, avec plus de détail, dans les *Beitraege* (t. II, p. 100). Cette fois-ci, il développe brièvement et justifie ses interprétations, sans vouloir les donner comme définitives; il discute et critique, avec raison parfois, quelques-unes des miennes, et apporte certainement à toute la question des lumières nouvelles. Un second article plus étendu au sujet de l'inscription de Todi, avec quelques remarques additionnelles sur les autres, est venu compléter le premier (*Beitr.*, t. III, p. 65). Je reviendrai à ces divers travaux quand j'aborderai de nouveau les inscriptions elles-mêmes.

Une correspondance, pour moi très-instructive, suivie pendant plusieurs années avec Siegfried et Stokes, a contribué à m'éclairer sur la cause principale des côtés faibles de mon *Essai*. Cette cause

(1) La mort prématurée de Siegfried, décédé peu d'années après dans la force de l'âge, a été pour la science une perte irréparable. Aussi distingué par ses connaissances étendues comme linguiste que par l'élévation de son esprit et l'amabilité de son caractère, il s'était livré avec prédilection à une étude approfondie des langues celtiques, et on pouvait en attendre les plus heureux résultats.

(2) *Beitraege zur vergl. Sprachforschung*, t. I, p. 451, 1858.

(3) *Saturday Review*, du 5 mars 1859.

est une trop grande confiance accordée aux formes de l'irlandais moderne (1), et surtout au dictionnaire de O'Reilly, qui fourmille de graves erreurs. « *La moitié des mots* dans O'Reilly sont de pure in- « vention, » m'écrivait Siegfried avec un peu d'exagération; « lui- « même ne les a pas fabriqués, mais d'autres l'ont fait avant lui. » « Vous ne sauriez trop vous tenir en garde contre O'Reilly, » m'écrivait Stokes, « il ne mérite aucune confiance. » — J'ai suivi dès lors ce conseil, et je m'en suis bien trouvé; mais antérieurement, je n'avais pas d'autre instrument de recherche pour l'irlandais. La grammaire de Zeuss renferme, il est vrai, un grand nombre de mots de l'ancienne langue, mais l'absence d'un registre alphabétique en rend l'usage fort difficile quand il s'agit de se mettre en quête de quelque terme particulier (2). Stokes n'avait point encore édité les vieux glossaires de Cormac et de O'Davoren, non plus que celui de l'irlandais moyen (3). J'étais donc, et sans trop m'en douter, assez mal armé pour attaquer le problème des inscriptions gauloises, et c'est là mon excuse pour les imperfections de mon premier travail.

En France aussi, les inscriptions gauloises ont été plus récemment l'objet de quelques nouveaux essais d'interprétation; mais je dois dire avec regret que, loin d'éclairer la question, ils n'ont guère contribué qu'à l'obscurcir et à l'embrouiller, du moins aux yeux du public. La marche logique à suivre aurait été de partir des travaux déjà faits, soit pour en adopter les résultats certains ou seulement probables, soit pour les réfuter en ce qu'ils peuvent offrir encore de douteux ou d'erroné. Au lieu de cela qu'avons-nous vu? M. Monin, auteur d'un ouvrage d'ailleurs estimable comme recueil abondant de matériaux classés géographiquement (4), a donné de la plupart des inscriptions

(1) C'est là ce qui m'a attiré, pour une autre question, de la part du savant linguiste Ebel (*Beitr.*, III, 3), une admonition bienveillante, et dont j'ai fait profit, parce qu'elle était fondée.

(2) J'ai remédié depuis à cette difficulté en extrayant, pour mon usage, de la *Grammatica celtica*, un glossaire assez complet de l'ancien irlandais et de l'ancien gallois.

(3) A l'exemple de ce qu'a fait Grimm pour l'allemand, on a distingué trois époques de développement pour les langues néo-celtiques : l'*ancienne*, antérieure au ixe siècle; la *moyenne*, du xe au xve ou xvie siècle; la *moderne*, de là jusqu'à nos jours. Il va sans dire que ces divisions n'ont rien d'absolu, et que les transitions ont toujours été graduelles.

(4) *Monuments des anciens idiomes gaulois.* Paris, 1861. — Il aurait été à désirer que l'auteur apportât plus de soin dans le choix de ses matériaux. M. Hucher, l'habile numismate, y a relevé bien des erreurs en ce qui concerne les légendes des médailles (*Revue numism.*, t. VIII, 1863), et la partie des inscriptions, surtout des inscriptions gauloises ou censées telles, offre aussi bien des prises à la critique.

des interprétations conjecturales nouvelles, et en partie très-différentes des solutions proposées antérieurement. Ce n'est pas là qu'est son tort, car le champ reste libre pour tous les chercheurs. Son tort, c'est, d'une part, de ne point discuter les solutions de ses devanciers, et de l'autre, de traduire la plupart du temps sans justifier suffisamment ses propres conjectures, au double point de vue du lexique et de la grammaire. Il nous renvoie bien, pour cela, à un dictionnaire futur, lequel, je crois, n'a pas encore paru (1); mais que sera ce dictionnaire gaulois? On peut affirmer sans se tromper qu'une œuvre semblable est impossible dans l'état actuel de nos connaissances, et qu'aucun des celtistes les plus avancés, tels que Stokes ou Ebel, n'oserait en tenter l'exécution. En attendant, nous restons dans une complète incertitude sur les motifs qui ont porté M. Monin à traduire de telle ou telle manière, et il devient impossible d'en apprécier la valeur. On verra toutefois, quand nous aurons à parler de ces nouvelles solutions, qu'elles ont peu de chances d'être acceptées par les celtistes compétents.

M. Monin, après tout, est resté cependant sur la bonne voie, celle d'une interprétation possible par les langues néo-celtiques. Mais que dire de l'essai tenté tout récemment par M. le comte Hugo, de reprendre une thèse déjà solidement réfutée, et désormais condamnée, en cherchant dans les langues germaniques la clé des inscriptions gauloises (2)? Partir d'une base décidément fausse, en faisant table rase de tous les travaux antécédents, c'était se condamner d'avance à des aberrations de plus d'un genre. C'est ainsi que, passant sous silence les résultats les plus certains obtenus jusqu'à présent, l'auteur ne voit partout que des inscriptions funéraires. De là des interprétations toutes nouvelles, proposées presque toujours sans justification aucune, ou appuyées sur des rapprochements de mots et de noms propres à faire dresser les cheveux sur la tête de quiconque a quelque notion des principes de la philologie comparée. J'aurai plus tard l'occasion d'en donner quelques exemples. De semblables écarts n'ont aucune importance pour les véritables celtistes, qui en reconnaissent de prime abord l'inanité; mais ils ont l'inconvénient de

(1) « Quant aux motifs qui me font traduire de telle ou de telle façon, dit M. Monin (p. 4), ce ne sont que des conjectures. Je demande la permission de les « renvoyer à un dictionnaire qui paraîtra très-prochainement, et de les supprimer « ici, où elles feraient double emploi. »

(2) *Interprétation de l'inscription gauloise d'Alise*, par le comte Léopold Hugo. Paris, 1866.

troubler le jugement des simples amateurs, et du public en général, en jetant du doute et du discrédit sur les résultats obtenus par les voies vraiment scientifiques. Aussi devrait-on les juger sévèrement, et M. Alfred Maury a fait, à mon avis, trop d'honneur à l'opuscule en question en lui consacrant un article de critique bien modérée dans la *Revue archéologique*.

Pour tous ceux qui se sont occupés des inscriptions gauloises, les erreurs de lecture et de transcription, malheureusement trop fréquentes dans les premiers textes qui les ont fait connaître, ont été dès le début la cause de conjectures mal fondées, et d'interprétations imaginaires. On comprend, en effet, que la première condition de succès soit un texte correct; car un seul mot mal lu peut conduire l'étymologiste sur une fausse voie, et c'est ce qui n'a pas manqué d'arriver, non-seulement à moi, mais même à Siegfried, à Stokes et à Ebel. Dans l'impossibilité, pour nous tous également, de vérifier les lectures sur les inscriptions mêmes, il n'y aurait eu à cela d'autre remède que l'abstention; mais comment s'abstenir quand, par une émendation plus ou moins plausible, on croit arriver à obtenir du texte un sens satisfaisant? De là des conjectures qui malheureusement ne se vérifient pas toujours. Sous ce rapport, c'est vous, Général, qui avez le premier rendu un vrai service, en rectifiant ou en assurant la lecture des inscriptions de Volnay et de Dijon (*Rev. arch.*, 1862, p. 27 et 118). Je vous en ai déjà remercié par une lettre insérée dans le même volume (p. 347), bien que vos observations eussent du même coup ruiné mes maisons lacustres et fait disparaître mon chêne consacré. J'y annonçais l'intention de revenir à l'étude des inscriptions, dès que l'on en posséderait un recueil complet et bien authentique. Dès lors, et à plusieurs reprises, vous avez bien voulu m'éclairer sur quelques points en litige, et maintenant la prochaine publication en *fac-simile* de toutes les inscriptions gauloises connues, par la *Commission de la topographie des Gaules*, ne laissera plus rien à désirer à cet égard. J'en ai déjà sous les yeux les trois premières feuilles, contenant huit inscriptions, et la suite ne tardera pas, je l'espère, à paraître. Je crois donc le moment venu de reprendre mon travail en sous-œuvre, pour le rectifier et le compléter. En vous adressant ces nouvelles recherches sous forme de lettres, comme vous m'y avez autorisé, je crois acquitter une dette de reconnaissance. Ce que je me propose, c'est de réunir et de discuter les observations présentées par les celtistes compétents, et de serrer les problèmes de plus près, en écartant les conjectures de mon premier essai qui sont devenues désormais inadmissibles. Si ma vertu ne va

pas jusqu'à dire avec M. de Saulcy, votre spirituel et savant confrère en archéologie, « qu'il n'est pas de plus grande jouissance, après « celle de découvrir des faits nouveaux, que celle de reconnaître et « de proclamer soi-même les erreurs que l'on a pu commettre » (1), je puis dire, du moins, qu'en agissant ainsi on éprouve la légitime satisfaction du devoir accompli.

Permettez-moi, avant d'en venir aux inscriptions mêmes, d'offrir quelques observations sur les moyens à appliquer, les écueils à éviter, et la méthode à suivre pour arriver, si possible, à les élucider. L'expérience que j'ai acquise à ces divers égards, un peu à mes dépens, pourra profiter aux futurs investigateurs, en leur inspirant une circonspection salutaire.

Ce qui est évident d'abord, c'est que, comme principal instrument de recherche, nous n'avons à notre disposition que les langues néo-celtiques. Pour le gaulois même, en effet, nous ne possédons qu'un petit nombre de mots dont les anciens nous ont transmis les significations, et de ces mots, un seul, *nemetum=fanum*, sanctuaire, se rencontre dans le νεμητον de l'inscription de Vaison. Tous les autres termes épigraphiques, à l'exception des quelques noms propres, se présentent pour la première fois, et la plupart sans répétition, comme ἅπαξ λεγόμενα. Pour arriver à en découvrir le sens probable, il n'y a pas l'ombre d'un doute qu'il faut s'adresser en premier lieu aux langues néo-celtiques, lesquelles appartiennent, avec le gaulois, à un même embranchement de la grande famille arienne. La géographie, l'ethnologie, l'histoire et la linguistique (2), s'accordent à établir les affinités qui relient les Celtes insulaires aux vieux Celtes du continent, et je puis me dispenser d'insister sur une question désormais tranchée. Mais pour tirer parti de ce précieux instrument de recherche, il faut savoir le mettre en œuvre, et c'est ici que les difficultés commencent.

Ce qu'il importe avant tout, c'est de se faire une juste idée des rapports d'affinité qui relient entre eux les divers idiomes du groupe celtique. Les langues néo-celtiques, divisées en deux branches, gaëlique et bretonne, ne sont point descendues du gaulois, comme l'italien, l'espagnol, le français, le sont du latin. Elles dérivent, ainsi

(1) *Voyage en Terre-Sainte*, p. 5.

(2) Les preuves linguistiques se fondent sur ce fait que la plupart des mots gaulois transmis par les anciens trouvent leurs corrélatifs dans les langues néo-celtiques, et sur cet autre fait qu'un bon nombre de noms propres gaulois, soit d'hommes, soit de lieux, reparaissent chez les Celtes insulaires.

que le gaulois même, d'une source commune, d'une langue celtique primitive, qui a dû être celle des premiers ancêtres de toute la race, avant son fractionnement préhistorique en trois branches principales. Cette ancienne langue, à son tour, constituait un des rameaux de la famille arienne, le premier, probablement, qui s'est éloigné du berceau originel vers l'Occident et l'Europe. C'est pour cette langue, dont nous ne connaissons plus rien d'une manière directe, qu'il conviendrait de réserver le nom générique de *celtique*, analogue à ceux de *sémitique*, *germanique*, etc. Ce dont on ne saurait douter, c'est qu'elle devait se rapprocher, bien plus que le gaulois, des deux plus anciens idiomes ariens à nous connus, le sanscrit et le zend, ainsi que la langue des aryas tout à fait primitifs. Le gaulois, en effet, tel qu'il se présente à nous un peu avant et un peu après notre ère, était déjà séparé depuis bien des siècles de sa source première, et devait s'être altéré à un plus haut degré que le latin et le grec, relativement à leurs prototypes respectifs. Mais, d'un autre côté, le gaulois, antérieur de cinq ou six siècles aux plus anciens monuments écrits des langues néo-celtiques, devait encore offrir un ensemble de formes archaïques qui se sont déjà perdues en grande partie chez ces dernières; et celles-ci, à leur tour, ont subi de nouveau une déchéance continue à travers le moyen âge jusqu'à nos jours.

On voit déjà, par cet exposé succinct, quelles sont les difficultés que l'on doit trouver à expliquer les inscriptions gauloises au moyen d'idiomes provenus sans doute de la même source, mais alliés seulement, et, de plus, altérés à un beaucoup plus haut degré. Ces difficultés sont à peu près, et *mutatis mutandis*, celles que l'on rencontrerait si, pour interpréter les inscriptions ombriennes ou osques, on n'avait d'autres secours que ceux du provençal et des autres langues néo-latines. Or, quand on voit combien d'incertitudes de détail subsistent encore ici, malgré les travaux persévérants des savants allemands et italiens, bien que les matériaux abondent, et que l'instrument de recherche, le latin, soit plus puissant et parfaitement connu, on ne s'étonnera pas des obstacles que rencontre le celtiste quand il s'attaque aux trop rares inscriptions gauloises connues jusqu'à présent.

Mais ce n'est pas tout, car il se présente une nouvelle source de difficultés et d'erreurs possibles dans l'état actuel, encore imparfait, de la philologie néo-celtique. On comprend sans peine à quel point il importe de recourir aux formes les plus anciennes, les moins altérées, les plus rapprochées du gaulois. Or, à cet égard, les ressources disponibles laissent encore beaucoup à désirer. Elles seraient

même à peu près nulles sans les beaux travaux de Zeuss, qui a su reconstruire, en quelque sorte, les anciens dialectes, et surtout l'irlandais, au moyen des gloses éparses laissées par les moines dans quelques manuscrits continentaux du VIII[e] au X[e] siècle, et rassemblées par lui avec une patience sans égale. Avant lui, et pour les Irlandais eux-mêmes, le vieux langage de cette époque, appelé *bearla feine*, dialecte fénian, dans lequel sont écrits les plus anciens textes des lois Brehon, était très-peu compréhensible. Quelque abondante néanmoins que fût cette précieuse moisson de gloses, elle ne nous donnait encore qu'une bien petite partie de l'ancienne langue, et plusieurs années s'écoulèrent avant que l'œuvre de Zeuss trouvât auprès des philologues indigènes l'accueil qui lui était dû. Dès lors, cependant, de notables progrès ont été faits dans les voies ouvertes par lui, et cela surtout à la suite de l'impulsion que Siegfried et Stokes ont imprimée aux études celtiques en Irlande. Stokes, dont le zèle est infatigable, après avoir édité ses excellents glossaires (1), et enrichi de précieux articles les *Beitraege* de Kuhn et Schleicher, poursuit actuellement le cours de ses travaux jusque dans l'Inde, où il remplit des fonctions juridiques importantes. Ses *Goidilica*, qu'il a imprimés l'an dernier à Calcutta, nous apportent une nouvelle moisson de gloses recueillies, après Zeuss, dans les manuscrits de Turin, de Milan, de Berne, de Leyden, etc., ainsi que des textes corrects, accompagnés de traductions exactes et de commentaires des anciens poëmes, en partie inédits, contenus dans le vieux manuscrit du *Liber hymnorum*, à Dublin. Stokes annonce de plus la prochaine publication du *Félire*, ou festologue, d'Aengus, poëme de la fin du VIII[e] siècle, avec une traduction et un glossaire. Si l'on ajoute à cela la belle édition des lois Brehon, dont le premier volume a paru sous le patronage de gouvernement (2), la publication d'un glossaire posthume du savant O'Donovan (3), et celle qui se prépare d'un autre glossaire, plus riche encore, laissé par le professeur O'Curry, on reconnaîtra que les moyens d'étude pour l'ancien irlandais tendent à se compléter d'une manière satisfaisante. En attendant, il est de fait que nous ne possédons actuellement aucun dictionnaire de l'irlandais

(1) *Three old Irish Glossaries*, by W. St. London, 1862. *Irish Glosses*. Dublin, 1860, in-4.

(2) *Ancient laws of Ireland. Senchus mor*, published under direction of the Commissionners for publishing the ancient laws and institutes of Ireland. Vol. I. Dublin, 1865.

(3) Ajouté comme supplément à la nouvelle édition du dictionnaire d'O'Reilly. Dublin, 1864.

d'aucune époque qui réponde aux exigences de la science; car, ainsi que je l'ai dit déjà, on ne peut jamais se fier à celui d'O'Reilly, qui cependant vient d'être réimprimé à Dublin avec toutes ses erreurs. C'est à Stokes, qui a si bien commencé à en préparer les matériaux, qu'il appartiendra d'entreprendre et d'achever cette œuvre. Puisse-t-il bientôt nous revenir de l'Inde, et donner une suite active à ses utiles travaux!

Pour la connaissance de l'ancien gallois ou cymrique, dont l'importance ne serait pas moindre, nous n'avons pas à beaucoup près autant de ressources que pour l'irlandais. Deux ou trois cents gloses recueillies par Zeuss dans les manuscrits d'Oxford et de Luxembourg, et, plus récemment, par Stokes, dans le codex de Juvencus, à Cambridge (1), sont tout ce qui nous en reste. Il est fort à regretter que les poëmes des vieux bardes gallois des VI[e] et VII[e] siècles ne nous aient pas été transmis sous leur forme primitive, au lieu d'être modernisés dans la langue du XII[e] siècle. Un unique fragment de neuf vers, dans le codex Juvencus, a échappé à cette transformation. Publié d'abord par Lluyd dans son *Archaeologia britannica*, reproduit par M. de la Villemarqué dans ses *Notices des principaux manuscrits des anciens Bretons* (Paris, 1856), puis commenté récemment par Stokes (*Beitr.*, loc. cit., p. 417), ce fragment nous montre toute l'étendue de la perte des textes originaux. Ces matériaux trop rares, en y joignant le secours des vieux noms d'hommes contenus dans le *Liber Landavensis*, ont permis cependant à Zeuss de déterminer avec assez de précision les rapports phoniques de l'ancien dialecte avec le gallois moyen et moderne; de sorte que l'on peut, dans bien des cas, restituer par analogie les formes archaïques.

Quant au gallois moyen, nous ne sommes guère mieux pourvus que pour l'irlandais en fait de ressources lexicographiques. Nous avons, il est vrai, le dictionnaire d'Owen Poghe, qui est extrêmement riche; mais Owen, malheureusement, a jugé bon de substituer partout à l'orthographe des temps plus anciens, laquelle avait sa raison d'être, l'orthographe du gallois moderne, et de confondre ainsi les formes de toutes les époques. Étranger d'ailleurs à toute notion de philologie comparée, science, à vrai dire, qui n'existait pas encore de son temps, il a considéré le gallois comme une langue entièrement et exclusivement sortie de ses propres origines. De là tout un système de racines imaginaires et d'étymologies fantastiques, qui exercent une influence fâcheuse sur les significations attribuées dans

(1) *Beitraege de Kuhn et Schleicher*, t. IV, p. 385-423.

le dictionnaire aux mots de la langue. Ce système, qui naturellement flatte l'amour-propre national en faisant du gallois une langue toute primitive, et d'une pureté incomparable, compte encore trop d'adhérents parmi les savants indigènes, pour lesquels les travaux de Zeuss et de la linguistique générale sont comme non avenus (1). Il serait fort à désirer que ces savants, très-versés d'ailleurs dans la connaissance de leur ancienne littérature, entrassent enfin dans une meilleure voie, en nous donnant, ce qui manque encore, un bon dictionnaire du gallois moyen pour lequel les matériaux abondent. Puissent-ils suivre l'exemple de M. Robert Williams, qui vient de publier un lexique du dialecte cornique, comparé avec le gallois, l'armoricain, et le gaëlique d'Irlande et d'Écosse (2). Les travaux de M. Edwin Norris, et de Stokes, sur les drames corniques du moyen âge, offrent aussi d'excellents modèles à suivre. Le vieux vocabulaire de ce dialecte, que Zeuss a joint à sa grammaire (p. 1100), et qui est probablement d'une date antérieure au x[e] siècle, est précieux pour l'étude de l'ancien gallois même, auquel il touchait de près.

Pour l'armoricain moderne, enfin, nous possédons l'excellent dictionnaire de Legonidec, que M. de la Villemarqué a enrichi de notables additions; mais l'armoricain moyen n'a pas encore été mis en lexique, et le dialecte antérieur au x[e] siècle ne nous est connu que par quelques mots conservés dans le cartulaire de Redon, ainsi que les noms d'hommes qui s'y trouvent en abondance.

Vous voyez, Monsieur, par ces indications, combien de difficultés l'état imparfait de la philologie néo-celtique suscite dès le début aux recherches sur la langue gauloise. Pour les dialectes anciens, c'est-à-dire les plus importants, matériaux rares encore et de difficile accès; pour les dialectes plus modernes, ressources suffisamment abondantes, mais souvent peu dignes de confiance : voilà ce que rencontre dès le premier pas celui qui s'engage dans ce champ d'études. Supposons-le aux prises avec un mot gaulois dont il s'agit de découvrir la signification probable. Il en cherchera d'abord quelque équi-

(1) C'est ainsi que l'éditeur de l'ancienne grammaire d'*Edeyrn davodaur*, publiée en 1856 par la *Welsh manuscripts Society*, M. Williams ab Ithel. ramène encore, p. 40, toute la langue à 220 éléments, consistant en une voyelle ou une diphthongue, seule, comme *a*, *e*, *ai*, *au*, etc., ou bien précédée ou suivie par une consonne, *ab*, *am*, *ba*, *ma*, etc. Il décompose de plus, avec Owen, des mots simples, tels que *llaw*, main; *pen*, tête; *hal*, sel; *car*, char, etc. (en anc. irl. respectivement, *l'am*, *cenn*, *sal*, *carr*), en *lly-aw*, *py-hen*, *hy-al*, *cy-ur*, avec des significations primitives de pure fantaisie.

(2) *Lexicon Cornu-Britannicum.* London, 1865, in-4.

valent dans les anciennes formes, qui le laisseront bien souvent en défaut. En passant ensuite aux dialectes plus récents, il trouvera peut-être quelque terme à comparer; mais avant de s'en fier à une ressemblance qui peut n'être qu'apparente, il devra s'assurer que ce terme n'est pas altéré d'une forme antérieure. Toute négligence sous ce rapport expose à de graves erreurs. Il serait facile d'en citer bien des exemples; je me bornerai au suivant.

On sait qu'un grand nombre de noms de lieux gaulois se terminent en *durum*, et on a cherché depuis longtemps le sens de cette terminaison. Dès l'abord, et très-naturellement, on a cru le trouver dans le *dur* (1), *dour*, eau, de tous les dialectes néo-celtiques modernes, sans trop s'enquérir si la position topographique des lieux en question justifiait toujours cette signifiation. Or, en fait, l'identité des formes n'est ici qu'apparente. Le *dur* néo-celtique n'est en réalité qu'une contraction d'une forme plus ancienne, savoir l'irlandais *dobur*, *dobar* (Cormac. Gloss., p. 13, 15), le gallois *dubr*, *dwfr*, *dwfyr* (Zeuss, Gr. C., p. 160), le cornique *dowr*, *dower*, *dofer* (Williams, Dict., p. 109), que j'ai rapproché ailleurs du sanscrit *dabhra*, mer (2). Le véritable corrélatif gaulois de ce mot se trouve dans le nom de fleuve *Verno-dubrum* de la Narbonnaise (Plin. H. N. L. III, c. 4), aujourd'hui le Tet (3), et dans celui de la rivière *Dubra*, aujourd'hui le *Tauber* en Allemagne (Zeuss, p. 156). Cf. aussi le *portus Dubris* en Angleterre, maintenant *Dower*. Le *Liber Landavensis* gallois mentionne une rivière *Camdubr*, aqua curva, qui serait en gaulois *Cambodubrum*. En Irlande également, le *Gweedor* actuel s'appelait autrefois *Dobur*, *Dobar* (Zeuss, l. cit., O'Donovan, *Battle of Maghrath*, p. 126; *topogr. Poems*, p. XXX, note). Ainsi le *durum* gaulois n'a aucun rapport avec le *dur*, eau, néo-celtique moderne. Il faut y voir, avec Zeuss (p. 30), un synonyme de *dunum*, lieu fortifié, en le rapportant à l'ancien irlandais *dûr*, fortis, securus, et fortificatio, d'où le nom de lieu *Dûrlas*, le fort du feu ou de la flamme, maintenant *Thurles*, dans le comté de Tipperary (O'Donov. Gloss. v. c.). En ancien gallois, on trouve *dur* comme glose du latin *dira* (Zeuss, p. 1089), en gallois moderne *duraw*, affermir, durcir, *durawl*, ferme,

(1) Pour désigner la longueur des voyelles, j'emploierai partout l'accent circonflexe au lieu du ´ irlandais, qui est pour nous l'accent aigu.

(2) Je m'apperçois que M. de Belloguet a déjà signalé cette confusion des deux formes dans son *Ethnologie gauloise*, p. 218.

(3) Cf. le nom de lieu britannique *Durovernum*, sans doute pour *Dubrovernum*, littér. *aqua-palus*, du gallois *gwern*, dans le sens de marais plutôt que celui d'aulne.

dur, etc. Cf. le latin *durus*, et le sanscrit *dhîra*, firmus, de la racine *dhar*, ferre, firmarre (1).

Ce qui vient d'être observé pour *dur* s'applique également à beaucoup d'autres termes relativement modernes, qui sont contractés ou diminués de formes plus anciennes. Celles-ci sont en général mieux conservées dans l'irlandais que dans le gallois, où les consonnes finales *b*, *g*, ont été supprimées de très-bonne heure (2). Parfois, cependant, c'est au contraire le gallois qui vient nous éclairer sur la forme primitive d'un terme de l'ancien irlandais. C'est ainsi que le rapprochement proposé par Zeuss (p. 53), pour le nom des *Santones* gaulois, avec l'irlandais *sant*, avaritia, d'où *santach*, cupidus, avarus (p. 776), tombe en présence du gallois *chwant*, desiderium, le *chw* initial gallois répondant toujours à un *sv* primitif. C'est ce que Zeuss établit lui-même (p. 145); mais à l'égard de *chwant*, il se demande si *chw* ne remplacerait point une *s* simple, comme dans *chwech*, six, *in quo numerali*, dit-il, *nulla lingua exhibet* SV. — Il a sans doute ignoré le zend *khshvas*, qui ne fait que confirmer la règle. L'irlandais *sant* est donc certainement pour *svant*, et n'a rien de commun avec les *Santones*.

Ces exemples suffisent à montrer de quelle importance il est de comparer toujours entre elles les formes propres aux divers dialectes, ainsi que de s'être familiarisé d'avance avec les lois qui régissent, d'un dialecte à l'autre, et du gaulois aux langues insulaires, les permutations phoniques. Ces lois ont été étudiées et fixées par Zeuss d'une manière déjà très-complète, et leur connaissance est indispensable pour quiconque veut se mêler d'étymologies celtiques. Une étude sérieuse et approfondie de la *Grammatica celtica* n'est pas une chose facile, mais elle constitue la première condition de succès. Hors de Zeuss, point de salut! telle doit être désormais la devise de tous les celtistes (3).

(1) C'est aussi à *du'r*, fort, qu'il faut rapporter les noms de fleuves tels que *Durius*, le Duero en Portugal; *Duria*, la Doire en Piémont; *Duras*, dans la Rhétie; *Duranius*, la Dordogne, etc.; comme, en Irlande, le Δοὒρ de Ptolémée. On ne saurait, en effet, admettre ici des contractions de *dubr*.

(2) Ainsi, par exemple, les noms gallois *ma*, lieu; *da*, bon; *ti*, maison; *llo*, veau; *llu*, armée; *du*, noir; *tu*, côté, etc., que Owen considère comme des mots primitifs, sont respectivement, en irlandais, *magh*, *dagh*, *tigh*, *lôeg*. *slûag*, *dub*, *tôb*, etc.

(3) Je ne veux pas dire par là que la *Grammatica celtica* soit le dernier mot de la philologie celtique. Zeuss a tiré un admirable parti des matériaux qu'il avait à sa disposition, mais ces matériaux étaient nécessairement incomplets. Sous ce rapport, c'est Stokes, comme je l'ai dit, qui a travaillé et qui travaille encore à combler bien des lacunes. D'un autre côté, Zeuss ne connaissait qu'imparfaitement les langues

Ce que j'ai dit jusqu'à présent ne concerne encore que la comparaison des termes isolés; mais, en abordant les inscriptions gauloises, nous avons affaire à des textes, et nous entrons dans le champ de la grammaire et des flexions grammaticales. Ici le secours des langues néo-celtiques doit souvent nous laisser en défaut, attendu qu'elles ont perdu en bonne partie les formes que le gaulois possédait encore. Le gallois surtout, même le plus ancien, offre déjà sous ce rapport une déchéance très-avancée, et c'est l'ancien irlandais qui offre encore le plus de ressources. Mais parfois il nous abandonne aussi, et il faut alors recourir aux autres langues ariennes, alliées également au gaulois, bien que de moins près. Le latin et les idiomes italiques, l'ombrien et l'osque, doivent être consultés en première ligne, parce qu'ils offrent avec la branche celtique des affinités spéciales. Ensuite viennent les langues germaniques, puis les autres groupes de la grande famille arienne, en remontant jusqu'au zend et au sanscrit, dont les formes plus rapprochées de leur pureté primitive viennent éclairer parfois celles du gaulois. Le secours du sanscrit est également utile, dans certain cas, pour l'interprétation des mots isolés. On ne peut pas s'attendre, en effet, à retrouver tous les termes gaulois dans les idiomes néo-celtiques. De même que l'irlandais en possède beaucoup qui sont étrangers au gallois, et *vice versa*, le gaulois de son côté devait avoir conservé du fonds commun bien des mots perdus par les dialectes insulaires. C'est en présence de ces mots que l'on doit être autorisé à en chercher l'explication dans les langues alliées, et surtout dans les riches trésors du lexique sanscrit.

Tels sont, Monsieur, à mon avis, indiqués d'une manière générale, les principes à suivre, les procédés à appliquer, les précautions à prendre, pour arriver à des résultats fructueux, et faire renaître de ses rares débris, dans la mesure du possible, la langue de nos ancêtres gaulois. Pour cela, il faut avoir des dialectes néo-celtiques, de leurs caractères spéciaux, de leurs rapports mutuels, une connaissance suffisante, et ne pas se borner à consulter superficiellement les lexiques et les grammaires. Il faut, de plus, être au courant des grands travaux de la philologie comparée. Nul terrain étymologique

ariennes de l'Orient, dont l'étude comparative a jeté depuis lui tant de jour sur la formation des langues européennes. A cet égard, c'est Ebel surtout qui avance l'œuvre du maître. Ses belles recherches sur la grammaire de l'ancien irlandais, publiées dans les *Beitraege* de Kuhn et Schleicher, éclairent bien des questions restées obscures dans Zeuss, et la traduction anglaise qui en a été faite par le professeur O' Sullivan, à Dublin, ne peut manquer de stimuler le zèle des philologues indigènes.

n'est rempli de plus de piéges que celui des langues celtiques, et c'est cependant sur ce terrain que s'engagent le plus facilement, et, du même coup, s'égarent beaucoup de simples amateurs. L'école dite celtomane, bien que tombée en discrédit, a laissé derrière elle tout un résidu de mots prétendus celtiques qui n'ont aucune raison d'être, et où puisent encore trop souvent, et sans scrupule, les étymologistes aventureux. Il n'est pas jusqu'au *Bon Jardinier* de 1866, qui, sortant de sa spécialité, ne fasse dériver du celtique des noms d'arbres latins, et cela par les rapprochements les plus fantastiques (1). Sans tomber dans de pareilles aberrations, des hommes d'ailleurs fort savants ont fait fausse route pour avoir ignoré les règles à suivre dans la comparaison des termes gaulois et néo-celtiques, et s'être fiés trop implicitement aux formes modernes de ces derniers. C'est ainsi que la plupart des interprétations de noms propres données par Amédée Thierry, dans son excellente histoire des Gaulois, sont devenues aujourd'hui inacceptables. Cela s'explique et s'excuse suffisamment par l'état d'imperfection où en était alors la philologie celtique; mais depuis que Zeuss l'a fondée sur des bases solides, il ne doit plus être permis de dévier des voies sûres ouvertes par lui.

C'est surtout quand il s'agit des inscriptions qu'il faut s'attacher aux principes, et ne procéder qu'avec circonspection. J'ai déjà indiqué les causes qui ont amené plus d'une erreur dans mon premier *Essai*. Je m'efforcerai cette fois de les éviter, sans me flatter cependant d'arriver en tout à des résultats certains et définitifs. chose impossible encore avec le nombre restreint des inscriptions que nous connaissons. Tout ce que l'on peut exiger maintenant d'un investigateur consciencieux, c'est qu'il motive suffisamment ses conjectures, en indiquant toujours les sources qu'il interroge, et sans s'écarter jamais des règles du lexique et de la grammaire. S'il arrive ainsi, par des inductions admissibles, à obtenir de ces textes énigmatiques un sens approprié, en rendant compte de chaque mot et de chaque flexion, et tout en signalant ce qui peut rester douteux, il aura pleinement accompli sa tâche. Réussirai-je à répondre à ces exigences? C'est ce que montreront, Monsieur, les lettres qui vont suivre, et où les inscriptions seront abordées directement.

ADOLPHE PICTET.

(1) Par exemple : *quercus* de *kaerquez* (lisez *gwez*) en armoricain; *alnus* de *al lan* (?), voisin des rivières; *salix* de *sal lis* (?), près des eaux; *ilex* de *ac* (!), pointe, etc.

NOTE

SUR

L'UTILITÉ DES ALLITÉRATIONS

POUR LE

DÉCHIFFREMENT DES HIÉROGLYPHES

Les temples égyptiens, et en particulier les temples ptolémaïques de Dendérah et d'Edfou, nous ont conservé des textes, assez nombreux d'ailleurs, du genre de ceux que reproduit notre planche V. Je ne veux pas traiter aujourd'hui à fond la question que soulève l'étude de ces textes; je désire seulement montrer en quelques lignes, et avec le secours de quelques exemples, que dans les textes dont il s'agit se trouve un instrument philologique nouveau, je veux dire un moyen nouveau soit de découvrir la lecture de certains signes inconnus jusqu'ici, soit de contrôler les lectures déjà découvertes et admises.

Le premier de ces textes (*a*) est une sorte de litanie en l'honneur d'Hathor, déesse éponyme du temple de Dendérah. Les versets qui occupent les lignes 1, 2 et 3, et qui sont composés avec les mots *Hen-t* et *Neb-t* (*régente* et *dame*), n'offrent qu'un médiocre intérêt. Mais il n'en est pas de même des suivants. Ici, en effet, les titres de la déesse sont rangés par groupes, et chaque titre dans le même groupe commence par la même lettre. *Tehen schen*, lisons-nous, *Tehen Ké-u*, *Tot neter*, *Taï*, *Ta*, *Tepet ut Ké-u*, etc.; *Ser ran*, *Ser sem*, *Sepet*, *Sek*, *Seteb*, *Sepet seschu*, etc.; *Annu...a*, *Annu het*, *Annu....*, *A kheper-u*, *A neru*, *A aneb*, *A schefi*, *Ar*, etc.; *Unnu*, *Usur tot*, *Unen em nub*, *Uben*, *Urmes*, etc., etc.

Les autres textes (*b*, et suiv.) garnissent les soubassements de

quelques-unes des chambres latérales du même temple. Le roi se présente à la divinité du lieu. Derrière lui marchent des personnages qui symbolisent le Nil, rappelé par diverses qualifications. Chaque Nil porte sur ses bras étendus des produits variés de l'Égypte. Un texte accompagne ces figures, et cette fois le système des allitérations est poussé si loin que, dans chaque légende, presque chaque mot commence, ici encore, par la même lettre. Pour les égyptologues, la transcription complète de ces légendes est inutile. Aux personnes qui ne font pas de l'égyptologie une étude spéciale les trois ou quatre exemples qu'on va lire suffiront : *An f Serf er Se-tef Sam-t er S-ur Sennu en Sekh-neter-u Sur-f Seti-t Ser-ut khe Smennu-t Senter-f Se-t ou Seteb-u* (pl. V, *b*); *Uscher User-ut em S..set Uteb aser Uteb Utes* (pl. V, *j*); *An f en Hehu em Hepet em* (*H*)*ameh Ham em Heh en Heh en Heh-u Han-f Ha nehem khe Hefennu en Hotep-u Hesmen-f Hu neter-t er Hu Hu* (pl. V, *c*); etc., etc.

L'utilité de l'instrument mis entre nos mains se révèle d'elle-même. Nous remarquerons particulièrement les points suivants :

1. *Litanie d'Hathor*. Jusque vers la fin de la 13e ligne, les versets de la litanie d'Hathor sont rangés selon un ordre alphabétique qu'on suit facilement. Au delà règne une certaine confusion, que je ne parviens pas à démêler.

2. La première articulation est le *t*. Nous y noterons les *deux têtes d'âne* (1) dont la prononciation est inconnue jusqu'ici. Par la place que ce signe occupe, nous savons cependant tout au moins que c'est la lettre *t* qui lui sert d'articulation initiale. Le groupe mérite aussi de fixer notre attention. Ce groupe est un exemple de plus de la confusion que les Égyptiens établissaient entre le *t* et le *t'*. Dendérah nous offre, en effet, à chaque pas la variante . Une autre variante est fournie par le Ramesséum où , *cheval*, est écrit . Les Grecs n'en ont été que plus autorisés à transcrire *T'an* par Τάνις (2).

(1) L'Imprimerie impériale ne possède pas ce caractère.

(2) Parmi les *t*, remarquons aussi *la main* ( ), signe sur la prononciation duquel M. de Rougé, avec raison, a élevé quelques doutes dans l'une de ses dernières leçons au Collége de France.

3. La série des *s* (lig. 4) s'ouvre par le syllabique . On trouve pour *vase* à Karnak, et dans le même sens sur une stèle de Gebel-Barkal. Ce dernier mot est le *Zir* des Arabes. Le groupe (lig. 5) est embarrassant. Commence-t-il la série des *a* et se prononce-t-il *Aχ-t?* finit-il la série des *s* et se prononce-t-il *Seχ-t?* jusqu'à présent il est difficile de décider. En tous cas, il n'y a aucune raison pour le transcrire *Paχt.* La déesse *Pascht* n'est connue par aucune tradition, soit classique, soit monumentale. Ce thème a peut-être été fourni à Champollion par le de Speos Artemidos, différent de .

4. L'articulation *ā* vient ensuite. Remarquons le soin que le rédacteur de la litanie a mis à distinguer qui est un ע, du qui est un א et que nous trouverons plus loin. En tête de la série des *ā* est placé . D'après M. Pleyte (*Zeitschrift*), on trouve, en effet, . C'est le même mot qui, au tombeau de Ti, est écrit . En copte ⲁϥⲣ signifie *musca, apis.* Parmi les *a* figure aussi le lézard (lig. 6), à cause de son phonétique .

5. L'articulation *u* est intéressante à étudier. Notons : 1° , groupe qui ne peut se prononcer *Neter hem-t*, puisqu'il est placé ici parmi les *u;* 2° , *user* et non pas *t'eser.* Si certaine qu'elle fût, cette lecture avait besoin d'une preuve plus directe. L'inscription nous la fournit; 3° (lig. 7). Il doit se lire *Uben*, comme l'indique la variante , fréquente à Dendérah; 4° (lig. 7). Autre groupe inconnu, dont la première articulation est un *u.* Ce groupe a le sens de , *se coucher;* mais nous en ignorons la pro-

nonciation; 5e [hieroglyphs] et [hieroglyphs] (lig. 7). La présence de ces deux mots, qui se lisent *fe-t* et *bes t*, au milieu des *u*, prouve que les Égyptiens adoucissaient l'*f* et le *b*, au point de les confondre quelquefois avec l'*u*.

6. L'articulation *h* viendra plus tard. Nous en trouvons cependant, après l'*u*, un seul exemple (lig. 7 et 8), sans que nous puissions deviner le motif de cette exception.

7. Les *a* (א) ne donnent lieu qu'à deux remarques. La première porte sur [hieroglyph] dont le phonétique [hieroglyphs] est déjà connu (*Zeitschrift*); la seconde a trait à [hieroglyphs], qu'on écrivait aussi [hieroglyphs], *Aχ* (copte ϣⲟⲩ, *dignus*).

8. L'articulation *a* est suivie de l'articulation *p*, suivie elle-même du *m*. Remarquons que le groupe [hieroglyphs] n'est pas ici pour sa valeur alphabétique. Comme il signifie *le Sud*, on l'a introduit dans la litanie pour l'opposer au groupe suivant, qui signifie *le Nord*. S'il est placé avant ce dernier, c'est que, dans les habitudes égyptiennes, le Sud prend effectivement sa place avant le Nord dans l'énumération des points cardinaux. Remarquons encore que [hieroglyph] est ici pour sa valeur *mer*.

9. Le *n* que nous rencontrons ensuite (dans le signe [hieroglyph]) se distingue-t-il, par quelque accident particulier à cette nasale, du *n* que nous trouvons aux lignes 12 et 13? Cette distinction ne pourrait être admise que s'il était prouvé que les versets dont se compose la litanie sont rangés dans un ordre strictement alphabétique, c'est-à-dire sans aucun empiétement d'une articulation sur l'autre. En ce cas, le *n* de [hieroglyph] serait à distinguer du *n* de *nub*, de *neχen* et des autres mots qu'on rencontre plus loin. Mais la présence du mot *her*, à la fin de la ligne 7, nous a déjà montré (plus haut, n° 6) que notre texte ne tient pas un compte rigoureux de la série alphabétique, puisque la lettre *h* reparaîtra tout à l'heure, précisément dans le même mot *her*.

10. De même qu'à la ligne 7 le rédacteur de l'inscription a réuni en un même groupe les articulations voisines *b*, *f*, *u*, de même, aux lignes 10, 11 et 12, nous trouvons confondues les aspirations *h* et *χ*.

Notons les groupes suivants : 1° . Le signe est mis par l'inscription parmi les χ. M. de Rougé a déjà cité des exemples de ce fait, trouvés dans des textes de basse époque. Ce n'est pas, probablement, que valût χ. Mais les Grecs ne possédant pas l'articulation chuintante, il est à présumer que, de leur temps, les Égyptiens eux-mêmes, attirés par leur exemple, devaient donner au ש la prononciation dure du כ. De là *Schafra* et Χεφρήν; 2° La *femme qui étend les ailes* est un déterminatif du verbe , *protéger*. On lit sur la stèle des Mines d'or : , *il a protégé l'Égypte de son aile.* C'est l'image d'Isis couvrant de ses ailes Osiris; 3° Le mot est-il ici pour quelque prononciation inconnue commençant par une aspiration? je l'ignore; 4° Même remarque pour le mot suivant. Dans l'original le *lièvre* a les oreilles plus droites et plus courtes que celles de l'animal qui sert à écrire la syllabe *un*. Peut-être faudrait-il, ici encore, placer un *h* initial. 5° , le nom de la déesse d'El-kab a été lu jusqu'ici *Seben* (*Souvan*). Par la place qu'il occupe dans la litanie d'Hathor, il paraîtrait devoir plutôt se prononcer *Heben*; 6° Remarquons enfin la présence de l'*œil* parmi les *h*. Si *ar* est la véritable prononciation de ce signe, la voyelle initiale semblerait être précédée d'une aspiration.

11. Après le χ et le *h*, nous trouvons le *n* dans *neb*, *nub*, *neχen*, *net'*. Le groupe qui suit, , a-t-il, dans notre inscription, la valeur qu'on lui reconnaît le plus habituellement, celle de *as?* Quand il a cette valeur, on le compare au copte ⲁⲥ, *antiquus*, *vetus;* mais ne répond-il pas aussi à ⲛⲁⲥ, qui a le même sens? On conviendra que cette dernière lecture a pour elle l'autorité de notre inscription.

12. Après le *n* nous avons à enregistrer : 1° le *s'* représenté par ; 2° le *t'* représenté par , *t'es* et peut-être même par , si *t* se trouve parmi les articulations nombreuses qui servent à prononcer ce signe; 3° le *b* représenté par , après quoi l'ordre alphabétique devient si difficile à suivre que tout porte à croire,

comme je l'ai dit plus haut, qu'il est intentionnellement rompu. Telle est la litanie d'Hathor.

13. *Personnages représentant le Nil.* Quant aux textes qui servent de légendes aux personnages représentant le Nil, ils donnent lieu à des remarques du genre de celles que je viens de signaler. En voici quelques exemples :

14. Légende *b.* a pour prononciation *Sem*. C'est donc avec raison que ce signe est introduit parmi les *s*.

15. Même légende. La lecture de n'était pas certaine. La présence de ce signe au milieu des *s* lève toute espèce de doute sur sa valeur .

16. Même légende. Le caractère qui sert à écrire le nom de ***Pakht*** (voyez plus haut), reparaît au milieu de la légende qui nous occupe. Ce n'est donc pas *Aχ.t* qu'il faudrait lire le nom de la déesse, mais *Seχ.t*.

17. Même légende. est pour *s*. Comparez le nom propre où le signe a incontestablement cette valeur.

18. Même légende. doit se lire *set'eb* ou *s̀eteb*. On trouve les variantes , , .

19. Légende *e.* Le mot est rangé parmi les *h*, comme si le devait être précédé d'une aspiration. Ce n'est pas là un fait nouveau. Aux exemples déjà connus j'ajouterai le mot , qui a dû s'écrire quelquefois sans *h*, puisqu'il est passé dans le copte sous la forme ⲁⲡⲟⲟⲩⲥ, *stellio*, *lacerta*.

20. Même légende. Aux *h* appartient encore le mot . Le phonétique est peut-être , *pêcher*.

21. Légendes *g* et *h*. Le *n* y domine. Remarquez que le phonétique

de [hieroglyphs] (*nen*), douteux jusqu'ici, est donné par le terme correspondant [hieroglyphs].

Je ne pousserai pas plus loin ces remarques. Ce que j'ai voulu montrer, c'est que les textes égyptiens nous offrent des exemples d'allitérations dont l'étude peut servir efficacement la science, soit, comme je l'ai dit, pour confirmer les anciennes lectures, soit pour en découvrir d'autres. Avec les textes publiés jusqu'ici, ce nouvel instrument d'investigation n'est peut-être pas d'une grande utilité. On le verra cependant prendre une valeur réelle quand auront paru (très-prochainement, je l'espère) les volumes de mes *Fouilles* consacrés à la description des temples de Dendérah et d'Edfou.

Il est un autre problème que les textes à allitérations pourront nous servir à élucider. Il s'agit de l'alphabet. On l'y retrouvera certainement un jour avec la même assurance que, dans les Psaumes, on trouve l'alphabet hébreu. Qui sait si déjà nous n'en avons pas tout au moins une partie dans la litanie d'Hathor? Ici les versets sont rangés sous les lettres suivantes : *t*, *s*, *ā*, *u*, *h*, *a*, *p*, *m*, *n*, *h*. *χ*, *n*, *s'*, *t'*, *b*. Or, Plutarque nous apprend que la première lettre de l'alphabet égyptien est un ibis, ce qui peut s'entendre de l'ibis employé pour écrire le nom de Thoth. Remarquons d'un autre côté que, dans la série alphabétique qui vient d'être énumérée, le *t* et le *s* se suivent comme dans les alphabets régulièrement constitués; que les voyelles sont réunies dans un même groupe, que les articulations du même organe, *h* et *χ*, sont confondues, que le *n* vient à la suite du *m*. Quelques articulations manquent, à la vérité, ou du moins nous ne les avons pas constatées avec une entière certitude; mais ne peuvent-elles pas être dans une suite à la litanie, placée autre part et lui faisant pendant, ce que les habitudes des temples égyptiens rendent très-possible? Je n'affirme donc pas que le problème soit résolu, et que nous ayons déjà dans l'inscription de Dendérah une partie de l'alphabet égyptien; mais, dès à présent, ce n'est plus une espérance vaine de songer à retrouver un jour ou l'autre cet alphabet dans des textes du genre de ceux que je viens de signaler à l'attention des égyptologues.

Aug. Mariette.

NOTE

SUR UN

BRACELET GAULOIS EN BRONZE

TROUVÉ A CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF EN 1865

La *Revue archéologique* de décembre 1866 (nouvelle série, 7e année, t. XIV, p. 417-422) a publié un curieux article de M. de Mortillet, intitulé : *Recherches sur une série d'anneaux d'une forme particulière.* Cet intéressant travail concerne d'anciens bracelets à ressorts que l'auteur décrit ainsi : « Tige métallique arrondie, dont le centre est plus épais que les deux extrémités, qui vont en s'amincissant. Les deux bouts se croisent sur une étendue de trois à quatre centimètres, puis se terminent en spirale de chaque côté. Les spirales sont formées d'enroulements qui varient de trois à onze tours. »

Après avoir décrit ce genre d'armilles, il en cite et reproduit plusieurs en or et en bronze. Deux en or ont été recueillis dans des tombeaux à Kertch (Crimée). Ils sont maintenant conservés à Saint-Pétersbourg, sans doute au musée de l'*Hermitage.* Puis vient un anneau d'enfant, aussi en or, provenant d'une sépulture de la Sardaigne. Un bracelet d'or a été recueilli à Grenant (Haute-Marne), et se voit à présent au musée de Besançon. Enfin, un dernier a été découvert à Fraubrunnen, près Berne, en Suisse.

Des armilles pareils, mais en bronze, ont été recueillis, l'un dans les dragages du Doubs et se voit au musée de Besançon; l'autre, dans le département de la Côte-d'Or. Ce dernier est entré dans le cabinet de M. Baudot, de Dijon.

M. de Mortillet pense qu'il y avait des armilles pour les enfants comme pour les grandes personnes; pour les bras comme pour les jambes.

L'auteur, toutefois, est embarrassé de leur donner une date et une attribution précises, au moins pour la Gaule, parce que les découvertes ont été faites dans des milieux indéterminés et mal définis. Toutefois, par la nature du métal, il semble incliner pour la civilisation gauloise.

Nous pouvons confirmer l'auteur dans ses présomptions, et, plus heureux que lui, il nous a été donné de rencontrer un bracelet semblable aux siens dans un milieu bien défini et aisé à déterminer.

Au mois de décembre 1864, je fouillai le cimetière gaulois de Caudebec-lès-Elbeuf (l'ancien Uggate). J'ai rendu compte de mon exploration dans la seconde édition de ma *Seine-Inférieure historique et archéologique* (p. 590) et dans les *Procès-verbaux de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure* (t. II, p. 358).

J'ai exposé qu'au fond d'une urne en terre cuite, toute remplie d'os brûlés, j'avais trouvé une fibule en fer, une clé en fer à trois dents, un anneau de cuivre pour le doigt et trois bracelets en bronze. « Un de ces bracelets, disions-nous, est un cercle assez semblable à une grande boucle d'oreille (1). » Ce bracelet, auquel

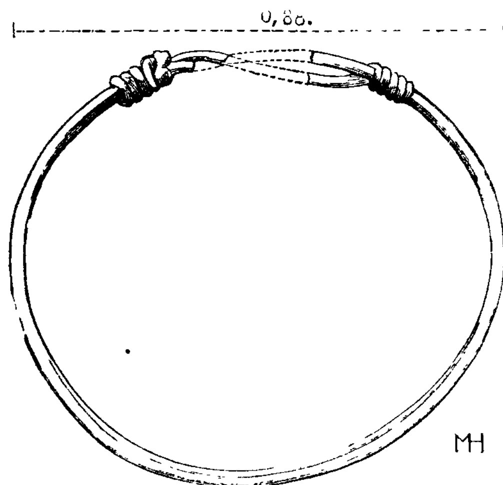


Fig. 3. Bracelet en bronze, à ressort, de Caudebec-lès-Elbeuf

nous n'attachions pas alors toute l'importance qu'il nous paraît mériter aujourd'hui, n'est autre que celui que nous reproduisons ici. On peut remarquer tous les traits de similitude qu'il possède avec

(1) *La Seine Infér. hist. et archéol.*, p. 590, 2e édit. Rouen, 1866.

ceux qui ont été décrits et reproduits par M. de Mortillet. Comme eux, il se compose d'une tige en bronze plus renflée au centre qu'aux extrémités. Les deux bouts s'amincissent afin de laisser aller et venir deux spirales obtenues à l'aide de cinq cercles ou enroulements. Étant similaire, ce bracelet doit être contemporain. Or, comme le cimetière gaulois de Caudebec (Uggate) répond au siècle qui a précédé la naissance de Jésus-Christ et à celui qui l'a suivie, je dois conclure aussi que les diverses armilles publiées par M. de Mortillet sont du même temps. C'est, je pense, ce que l'avenir viendra démontrer.

L'abbé Cochet.

PROJET DE CLASSIFICATION

DES

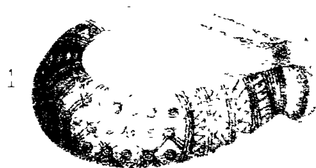
BRACELETS EN BRONZE

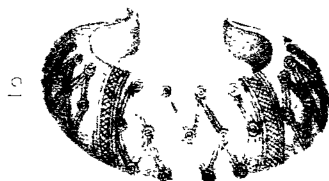
PREMIÈRE PARTIE

L'AGE DU BRONZE

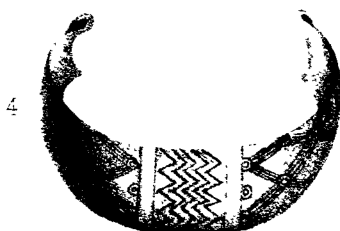
Dans notre projet de classification des poignards et épées en bronze (mai 1866), suite du projet de classification des haches (janvier de la même année), nons annoncions un projet de classification des bracelets en bronze. Nous avons fait attendre ce nouvel essai bien longtemps. C'est qu'en élaborant le sujet, nous y avons trouvé plus de difficultés que nous ne l'avions supposé d'abord. Nous n'avons pas été longtemps à nous apercevoir, en effet, que nous n'avions plus affaire, comme précédemment, à des objets appartenant en presque totalité à une même et très-ancienne civilisation. *Les armes de bronze : haches, poignards, épées,* caractérisent une époque particulière, une époque bien distincte. Quand le fer paraît, les épées et poignards, ainsi que les haches en bronze, deviennent immédiatement très-rares et d'un usage tout à fait exceptionnel. Ce ne sont plus que des armes de luxe et de parade, ou bien encore des instruments de sacrifice respectés par un sentiment de tradition religieuse. Dans les deux cas, les formes anciennes sont scrupuleusement conservées. C'est toujours, en un mot, prise sur le fait pour ainsi dire ou bien conservée à dessein, la civilisation de l'âge du bronze.

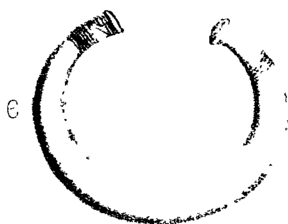
Il en est autrement des bracelets de bronze. Les bracelets étant un pur ornement, et le bronze étant d'ailleurs un des métaux, pour ne pas dire le métal qui se prête le mieux à tous les caprices du goût appliqué à ce genre de parure, le fer n'a pu le remplacer. L'or et l'argent même n'ont pu, sous ce rapport, détrôner l'antique airain.

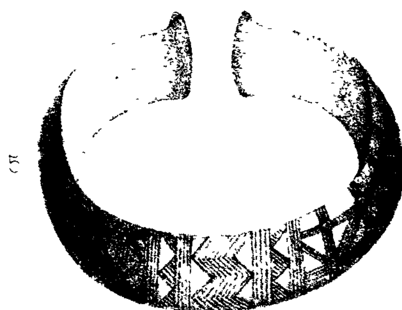










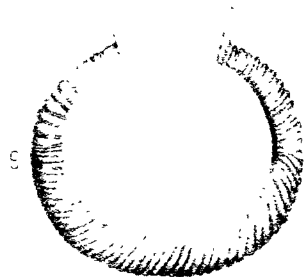


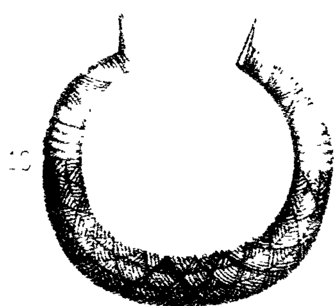


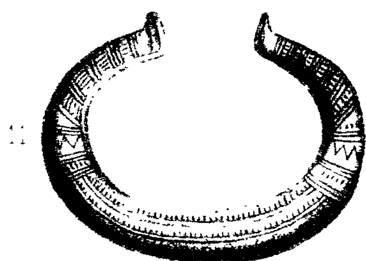


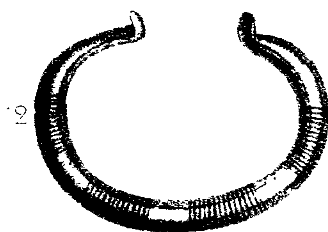
PROJET DE CLASSIFICATION DES BRACELETS EN BRONZE
Réduction à ½ de la grandeur réelle

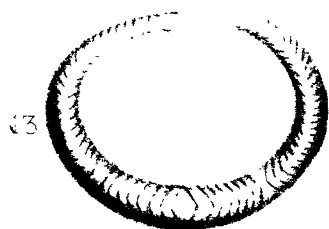
Imp. Lemercier et Cie Paris



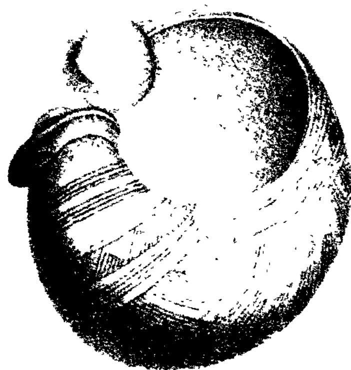












PROJET DE CLASSIFICATION DES BRACELETS EN BRONZE

[illegible]

Il ne suffit donc pas qu'un bracelet soit en bronze pour qu'il appartienne de près ou de loin à l'âge du bronze. Les Mérovingiens, les Gallo-Romains, les Gaulois de toutes les époques, depuis l'introduction des métaux dans ce pays, ont porté des bracelets en bronze. La composition du métal, la forme de la parure, le mode d'ornementation a successivement changé; ce sont toujours des bracelets en bronze : le bronze s'est approprié à toutes ces civilisations, et encore les mêmes formes se retrouvent-elles à plusieurs époques éloignées les unes des autres, soit que, dans l'évolution successive des formes, les mêmes formes reviennent fatalement de temps à autre, soit qu'il y ait là un effet de ce que l'on peut appeler l'archaïsme en fait de goût. Une classification des bracelets, ne se fondant que sur leur forme ou sur leur mode d'ornementation, ne nous apprendrait donc presque rien, si nous ne rattachions chacune de ces formes à une époque fixe et nettement déterminée. Or, c'est ce que nous allons essayer de faire. On nous saura, nous l'espérons, quelque gré de la tentative, et l'on voudra bien nous aider à rendre définitive notre classification provisoire. Nous diviserons notre travail en trois parties, dont la première seulement paraîtra aujourd'hui :

1° Bracelets de l'âge du bronze ;

2° Bracelets du premier âge du fer, en Gaule ;

3° Bracelets gaulois proprement dits, ou, autrement dit, de l'époque précédant la conquête.

Nous indiquerons, chemin faisant, quelles sont celles de ces formes qui ont survécu aux époques auxquelles elles ont fait leur apparition et se retrouvent ainsi à des périodes diverses.

Il serait superflu d'insister sur les avantages d'une pareille classification. Il est clair que, bien faite, elle nous aiderait puissamment à résoudre de très-importantes questions, aujourd'hui encore controversées.

Que nous trouvions, par exemple, comme cela nous paraît déjà démontré, que les bracelets de l'âge du bronze pur, c'est-à-dire de l'époque la plus reculée si l'on excepte l'âge de la pierre, portent, et dans la composition du métal, et dans la perfection de l'ornementation, les signes d'une civilisation relativement avancée et déjà en plein développement, sans que rien, dans l'âge de la pierre, semble avoir pu préparer un pareil progrès sur la barbarie précédente, et nous aurons de suite une sorte de preuve d'un fait obscur et contesté, celui de l'importation du bronze en Occident par une influence étrangère aux populations de l'âge de la pierre, que ce soit l'effet de

relations commerciales ou de conquête violente. La détermination des formes particulières à cette première période pourrait même, en permettant des comparaisons entre les antiquités de l'Occident et celles des contrées orientales où la civilisation a été si précoce, nous amener à découvrir le point d'où, sous ce rapport, nous est venue la lumière.

Pour mettre nos lecteurs à même d'apprécier la valeur pratique de notre projet de classification, nous devons dire d'après quelles bases nous l'avons établi.

Ne nous occupons aujourd'hui que de la première partie : *l'âge du bronze.*

Après avoir relevé et réuni, autant qu'il en était en nous, des dessins de tous les bracelets de bronze trouvés dans les habitations lacustres de l'âge du bronze, nous nous sommes efforcé de mettre en regard le petit nombre d'ornements de même nature trouvés sur la terre ferme, mais dans des conditions qui nous semblaient indiquer un dépôt antérieur au premier âge du fer, comme par exemple l'association de bracelets de bronze avec des haches, épées ou poignards en bronze de formes notoirement archaïques.

A cette série, d'ailleurs peu étendue, sont venus se joindre, comme confirmation de la forme et de l'ornementation des bracelets et anneaux de cette époque, les anneaux découverts sous un *dolmen* à Quintin (Finistère), en 1832, malheureusement fondus depuis longtemps, mais dont M. Ackerman, dans son *Manuel archéologique*, nous a donné d'excellents dessins.

Il suffit de jeter les yeux sur les planches qui accompagnent notre article et qui contiennent toutes les variétés du groupe dont nous nous occupons, pour être frappé de l'analogie, pour ne pas dire de l'uniformité de ces variétés. Il y a bien là un même art, une même tradition : une même et unique influence. Et cependant ces bracelets et ces anneaux ont été trouvés les uns en Suisse dans les lacs, les autres sous un de ces monuments, dits celtiques, dont la majorité remonte à l'âge de la pierre, d'autres enfin, soit à la Ferté-Hauterive (Allier), soit à Notre-Dame-d'Or (Vienne).

Enfin, nous verrons que ces formes se retrouvent encore en assez grand nombre et avec très-peu de changement dans les découvertes du premier âge du fer.

Nous nous croyons donc autorisé à donner, comme expression de la civilisation de l'âge du bronze dans nos contrées, la série que nous offrons aujourd'hui au public. Il peut exister d'autres formes remontant également à cette époque; mais celles que nous avons fait repré-

senter ici sont certainement au nombre des plus anciennes et des plus répandues.

Ces objets sont représentés sur nos planches à moitié de la grandeur réelle.

1. Bracelet de bronze creux, lisse à l'intérieur, richement orné à l'extérieur : dessins géométriques. Trouvé dans le lac de Bienne (Suisse), station de Nidau; collection Schwab. Ce bracelet était associé à des objets de pierre et de bronze, caractérisant nettement une station lacustre de l'âge du bronze. Cf. *Mém. de la Soc. des antiq. de Zurich*, 1856, p. 91 et pl. V.

2. Autre bracelet de la même découverte : même forme, avec quelque variété dans l'ornementation.

3. Bracelet en bronze, plein : coupe transversale demi-circulaire; lisse à l'intérieur, légèrement ornementé à l'extérieur : dessins géométriques, cercles et lignes droites. Trouvé dans le lac de Neuchâtel, station d'Estavayer, avec des objets en pierre et en bronze, caractérisant nettement une station lacustre de l'âge du bronze.

4. Bracelet également massif : même forme et même découverte que le précédent. Ornementation se rapprochant beaucoup de celles des numéros 1 et 2.

5. Bracelet formé d'une épaisse feuille de bronze, lisse à l'intérieur; richement ornementé à l'extérieur de dessins géométriques : même genre d'ornementation que les n°s 1, 2 et 4. Découvert à Cortaillod (lac de Neuchâtel), dans une station lacustre du bronze.

6. Bracelet formé d'une baguette de bronze massif, recourbée et terminée aux deux extrémités par deux boutons; presque complétement lisse, sauf aux deux extrémités qui sont ornées de raies circulaires légèrement marquées.

7. Bracelet en bronze, ouvert, creux, demi-cylindrique, avec boutons de fermeture, lisse à l'intérieur; orné de dessins géométriques à l'extérieur : même genre d'ornementation que les n°s 1, 2, 4 et 5. Trouvé dans la Bavière rhénane avec d'autres objets en bronze. (Musée de Spire.)

8. Bracelet en bronze creux, demi-cylindrique, avec boutons de fermeture. Trouvé dans les environs de Mayence avec d'autres objets en bronze. (Musée de Mayence.)

9. Bracelet en bronze plein, avec ornement en torsade et appendices en forme de boutons, aplatis aux extrémités. Trouvé à Cortaillod, station lacustre de l'âge du bronze (lac de Neuchâtel). Cf. *Soc. des antiq. de Zurich*, 1863, pl. XVI.

10. Bracelet analogue au précédent, mais à triple torsade. Même provenance.

11. Bracelet en bronze plein, analogue aux deux précédents, avec quelque différence dans l'ornementation. Trouvé à la Ferté-Hauterive, près Moulins, avec plusieurs autres objets, tous de l'âge du bronze.

12. Bracelet en bronze plein. Même forme que les précédents, avec une ornementation un peu plus simple. Trouvé dans un tumulus de la Côte-d'Or, avec un couteau en bronze et des épingles analogues aux objets de même espèce provenant des habitations lacustres.— Un bracelet en fer a montré, toutefois, que cette tombe appartenait au premier âge du fer. (Musée de Cluny, à Paris.)

13. Bracelet en bronze plein, avec dessins géométriques, très-simples. Provenant des tombes de Halstadt (premier âge du fer). (Musée impérial de Vienne.)

14. Anneau de jambe en bronze plein, de la forme des nos 10, 11 et 12, mais sans ornementation. Trouvé dans une station du lac d'Annecy (premier âge du fer). (Musée d'Annecy.)

15. Grand bracelet en bronze, demi-cylindrique, avec boutons aux extrémités; lisse à l'intérieur, dessins géométriques à l'extérieur. Provient d'une tombe celtique d'Alsace (fouilles de M. de Ring).

Nous nous arrêtons. Avec les tombes de l'Alsace nous sommes déjà, en effet, en pleine ère gauloise. Ce sont encore parfois les formes de l'âge du bronze; mais l'âge du bronze est déjà bien loin.

Nous verrons dans un prochain article quelles modifications l'introduction du fer a apportées dans l'industrie des bracelets de bronze; nous poursuivrons un peu plus tard l'histoire de cette industrie jusqu'à l'époque mérovingienne.

Nous livrons aujourd'hui, sans plus de réflexions, au public, le résultat de nos premières recherches.

(Note de la direction.)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MARS

Dans la séance du 22 mars, M. Guessard est élu membre ordinaire en remplacement de M. Munck, décédé.

M. Waddington continue et termine sa communication *sur les médailles des Proconsuls d'Asie et d'Afrique présentant les images de ces magistrats.*

M. Guillaume Lejean, de retour d'un long et fructueux voyage dans l'Asie centrale, présente à l'Académie, de la part de M. Mac Nabb, deputy-commissioner de Peshawer (Inde), 18 photographies représentant des sculptures trouvées récemment dans l'ancienne Caphène et presque toutes dans les ruines d'un ancien couvent bouddhiste nommé Takti-Bahi ou Takt-i-Mahi, où il verrait volontiers, dit-il, le Maheswarra de l'itinéraire de Hiouen-Tsang. Ces objets ont été déposés au club de Peshawer; d'autres ont été envoyés au musée de Lahore. La Société asiatique de Calcutta a publié sur deux ou trois des sculptures de Takti-Bahi un essai que M. Lejean n'a pu se procurer. Il croit se rappeler seulement que celles qu'il offre à l'Académie sont toutes inédites. Dans une lettre que les journaux ont publiée il a appelé ces antiquités gréco-bouddhiques; la dernière de ces qualifications est incontestable; la figure de Bouddha se voit sur les trois quarts des sujets reproduits. Quant à l'origine grecque, il suffit pour s'en convaincre de les comparer aux produits de l'art hindou, même des meilleures époques. La présence d'artistes grecs dans la Caphène, au service du bouddhisme, semble d'ailleurs facile à expliquer. L'identité du roi gréco-bactrien Ménandre et du Mandala des légendes bouddhiques est un fait accepté. Il est dès lors naturel que les rois bactriens, convertis au bouddhisme, aient mis leurs artistes au service de leur nouveau culte. D'autre part, les rois indo-scythes, successeurs des Grecs dans la Caphène et la vallée de l'Indus, devinrent, à partir de Kanichka, des adeptes et des apôtres fervents du bouddhisme depuis le Caphès jusqu'aux sources de l'Hydaspe.

Ma propre collection de ces antiquités, a ajouté M. Lejean, se compose de 40 à 45 dessins et photographies. Je demanderai à l'Académie la permission de les mettre plus tard sous ses yeux. A part l'intérêt artistique et géographique, l'ethnographie historique y peut reconnaître trois types bien distincts : le type classique *arya*, le type *thibétain* et le type *mongolique* ou indo-scythe. Au premier type appartiennent surtout les statues des guerriers et radjas; au second, quelques figures du Bouddha lui-même; le troisième est surtout accusé dans quelques terres cuites du musée de Lahore, trouvées pêle-mêle avec d'autres terres cuites d'un beau type, arya ou plutôt grec pur. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Académie des inscriptions avait une élection à faire en remplacement de M. Munck. M. Guessard a été élu.

— Les fouilles d'Argenteuil sont terminées. Elles ont donné un excellent résultat. Nous insérerons, dans le prochain numéro, le rapport de M. Leguay. Les objets ont été déposés au Musée de Saint-Germain.

— On nous annonce que le Musée de Saint-Germain sera ouvert au public dans le courant du mois d'avril.

— *Les Conchyliosites du Brésil.* — En août, en novembre et dans les premiers jours de décembre 1864, j'ai visité plusieurs des dépôts de coquillages dont les rives du détroit de São-Francisco-do-Sul et de plusieurs rivières affluentes ou voisines sont parsemées, et que, dans une communication résumée, faite au mois d'août, j'ai improprement appelés faluns (1).

Ces dépôts coquilliers se trouvent répandus en nombre considérable sur toute la côte du Brésil, depuis le Nord du Pará jusqu'à la lagune dos Patos (2). Ils sont situés à une distance très-variable de l'estran actuel de l'Océan, et il en est beaucoup que l'on rencontre fort avant dans les terres sur les bords de cours d'eau affluents ou voisins de la mer. Partout ils portent le nom de *sambaqui* ou *cambaqui*.

L'examen de ces amas de coquilles est destiné à jeter un grand jour sur les mœurs, les habitudes et peut-être l'origine d'une des plus anciennes races d'hommes du Brésil, car ils sont tous les monuments d'une civilisation des plus primitives, d'une société initiale : tous sont formés des débris de la nourriture d'un peuple qui a dominé pendant des siècles sur toute la côte brésilienne. On y peut lire, *aperto libro*, les coutumes, les usages, les incidents de la vie de cette race : chaque couche de coquilles ou de cendres est une page où les faits, écrits avec la pierre et le feu, parlent d'eux-mêmes, où les drames de la guerre sont retracés par les débris d'ossements des victimes.

Une exploration de quelques-uns de ces dépôts, que je nomme *conchyliosites* ou *conchyliotrophes*, dans le but seul de les désigner, de les distinguer des faluns proprements dits, et sans y attacher aucune autre importance, m'a conduit aux trois résultats suivants, que je ne donne pas comme positifs, mes explorations n'étant pas assez complètes et n'embrassant

(1) Ce terme doit être réservé pour les dépôts coquilliers fossiles.

(2) Il en existe, je crois, d'analogues sur les côtes de l'Amérique du Nord.

qu'un cercle restreint, mais que je soumets à l'appréciation des savants.

1° De la base au sommet, les conchyliosites sont entièrement dus à la main de l'homme.

2° Les conchyliosites du Brésil sont les analogues de ceux du Danemark, où ils sont désignés par le nom de *kjokkenmoeddinger*, c'est-à-dire débris de cuisine, et probablement aussi de ceux des Iles Canaries et des Antilles.

3° Le peuple qui amoncela les conchyliosites du Brésil, habita la surface de ces amas de coquillages.

L'analogie la plus grande existe entre les sambaquis du Brésil et les kjoekkenmoeddinger du Danemark. Dans les deux pays se sont des amas de coquilles adultes, provenant d'habitats différents, entremêlées de débris de poissons, d'ossements d'animaux, de cendres et de charbon de bois, de morceaux d'une poterie épaisse, de parties d'outils et d'instruments en pierre, et quelquefois d'instruments entiers.

Les couches successives et distinctes que j'avais remarquées au mois d'août, dès ma première et sommaire exploration, se représentent uniformément dans tous les conchyliosites et sont séparées par des cendres, du charbon, des coquilles réduites en chaux sur une plus ou moins grande épaisseur.

Le nombre de ces couches est considérable, dans certains amas de coquilles. Dans les couches mêmes, de coquillages, on rencontre aussi des traces de feu, des débris de poissons en petite quantité; mais au point de séparation de deux couches, il y a davantage de cendres, de charbons et de restes de poissons. Ce fait semble indiquer qu'aux époques où les mollusques sont le plus gros et le plus abondants la peuplade s'en nourrisait exclusivement ou à peu près, et qu'elle se livrait davantage à la pêche du poisson pendant les temps où cette ressource diminuait.

Un petit nombre d'os d'oiseaux et d'animaux de la forêt font présumer qu'accidentellement quelque membre de la famille se livrait à la chasse; mais ce n'était là qu'un passe-temps, et l'on ne paraît pas y avoir cherché une substance régulière que la mer fournissait plus sûrement, avec moins de travail et plus d'abondance. Une autre alimentation accessoire, dont il faut parler, était fournie par la chair des prisonniers de guerre. J'en ai trouvé la preuve dans une des couches à mi-hauteur d'un conchyliosite des rives de la lagune du Suguassú, où gisaient des ossements humains brisés, épars, incomplets, assez nombreux, mêlés d'os et autres débris de poissons, et dont les fractures en tout sens indiquaient, à ne s'y pas méprendre, qu'ils avaient été rompus dans le but d'en extraire la moelle. Deux portions d'une même mâchoire ont été ramassées à plus d'un demi-mètre l'une de l'autre. Il n'y avait point là inhumation, comme pour les squelettes que j'ai rencontrés au mois d'août : les os décharnés avaient été jetés çà et là pendant le repas (1).

(1) « Les tribus qui, toujours sauvages, conservent encore des appétits plus ou

Jusqu'à présent je n'ai rien remarqué de semblable dans les conchyliosites les plus anciens ni dans les couches inférieures de ceux auxquels on peut attribuer une date relativement plus récente. Il est à noter également que l'on ne trouve point de squelettes d'enfants. Les ossements d'enfants se sont-ils conservés moins longtemps? Ou bien ces peuples avaient-ils, comme les Padéens et les Issodons d'Hérodote (1), la coutume de manger leurs parents malades, ainsi que cela se pratique ou se pratiquait dans les tribus barbares encore subsistantes? Il y a là un fait que de nouvelles explorations seules peuvent éclaircir.

La présence des ossements intacts, tant de poissons que d'animaux et d'êtres humains, dans les conchyliosites, me porte à conclure que les peuplades d'alors ne possédaient pas le chien et qu'aucun animal carnassier n'approchait du lieu où elles prenaient leurs repas.

Il me reste à exposer les observations faites sur les conchyliosites explorés.

A. Ce conchyliosite, déjà reconnu sommairement au mois d'août dernier, repose sur un monticule de sable, dont la couche supérieure, entièrement de sable blanc et ayant 45 centimètres d'épaisseur, s'appuie sur une couche d'épaisseur inconnue d'un sable blanc jaunâtre micacé; il a 2 mètres 16 centimètres de hauteur, cent cinquante pas environ de circuit; il est ovoïde et se dirige du S. E. au N. O. Les coquilles, presque toutes de pétoncles, sont généralement bien conservées; celles de moules sont très-décomposées. Les coquilles sont disposées en couches distinctes, séparées par des cendres, du charbon, des débris de poissons.

Les objets qui en ont été extraits consistent en *neuf* instruments ou débris d'instruments de pierre, plus des fragments de charbon de bois, des fruits calcinés et demeurés entiers dans la cendre, des os et des arêtes de poissons, et enfin une tête humaine d'adulte, de 25 à 30 ans, presque complète, et des ossements provenant du même squelette que la tête.

Après m'avoir, sur ma demande, autorisé à faire des recherches dans ce sambaqui et dans celui dont il va être question, les propriétaires n'ont pas tardé à me retirer cette autorisation dans l'espoir, peu déguisé, d'obtenir une indemnité pour le cas où je voudrais poursuivre mon exploration.

Les 9 objets de pierre recueillis sont (2) :

1 A. Petite masse ovoïde, polie, ayant servi à frapper, et portant des traces de chocs aux deux extrémités. — 2 A. Fragment de masse ovoïde

moins anthropophages, sont au nombre de dix. » (Docteur Moure, *Les Indiens de la province de Matto-Grosso*, p. 17. Broch. in-8, Paris, 1862.) Le même auteur évalue la population totale de ces dix tribus à soixante-dix ou quatre-vingt mille âmes.

(1) Thalie, XCIX; Melpomène, XXVI.

(2) Tous ces objets et ceux dont la désignation suit, ont été envoyés au Musée de Rio de Janeiro; ils portent des étiquettes numérotées correspondant aux indications de ce rapport.

pour frapper. — 3 A. Morceau de hache grossièrement taillée et aiguisée. — 4 A. Pierre trapézoïdale portant des traces de chocs sur les côtés. — 5 A. Fragment de hache grossière. — 6 A. Hache grossière ayant reçu un commencement de poli. — 7 A. Petit fragment de masse pour frapper. — 8 A. Extrémité de hache ou couteau. — 9 A. Fragment taillé et poli.

B. La hauteur actuelle de ce conchyliosite est de 3 mètres, mais il a dû être beaucoup plus élevé; les emprunts qu'on y a faits pour fabriquer de la chaux et pour d'autres usages en ont diminué considérablement les dimensions. A en juger par l'état des coquilles et par les terrains adjacents, il appartient à une époque bien antérieure aux deux précédents. Les traces de feu sont profondes, et telle en a été l'ardeur en certains points que les coquilles sont réduites en chaux sur une épaisseur de deux décimètres. M. Francisco de Souza, l'obligeant propriétaire de ce conchyliosite, est disposé à y laisser faire toutes les recherches qu'on jugera utiles.

Les instruments de pierre, entiers ou brisés, recueillis dans ce sambaqui, sont au nombre de 27. Les plus remarquables portent les numéros 1, 2, 8, 25 et 26. J'y ai rencontré également des ossements humains, des os et des dents de poissons, entre autres presque toutes les molaires qui pavaient la bouche d'un squale, se nourrissant probablement de coquillages. L'émail de ces dents a la dureté de l'acier, cependant il est complétement ou en partie usé sur un certain nombre de ces dents. Il y a des dents de trois millimètres de long à la surface et d'autres de trois centimètres. On peut en rapprocher plusieurs les unes des autres, par un emboîtement très-exact, et déterminer ainsi leur position relative. Ce qui reste des poissons suffit pour en distinguer l'espèce. Il y avait aussi des fragments d'une pierre silico-ferrugineuse, micacée et alumineuse, sorte de conglomérat, dont il n'existe point d'analogue dans le voisinage du conchyliosite. Le charbon de bois, les cendres, les fruits calcinés sont très-abondants dans toute la masse. En plusieurs endroits et à diverses hauteurs, j'ai pu reconnaître par la présence de pierres symétriquement placées, et presque entièrement calcinées, entourées de cendres, de coquilles très-décomposées, de charbons, de débris de nourriture, la place du foyer où l'on cuisait les aliments.

Les 27 objets de pierre recueillis sont :

1 B. Masse polie pour frapper, portant de chaque côté une cavité circulaire profonde destinée à placer les doigts lorsqu'on saisit l'instrument. Cette masse est brisée à une extrémité et fendue à l'autre. — 2 B. Masse polie circulaire portant de chaque côté une cavité profonde; cette masse est brisée d'un côté. — 3 B. Masse dégrossie portant des traces de chocs sur toutes ses faces. — 4 B. Masse plate circulaire et polie. — 5 B. Masse polie, brisée d'un côté. — 6 B. Éclat de masse polie. — 7 B. Masse ovoïde polie, légèrement brisée à une extrémité. — 8 B. Jolie hache à tranchant rectiligne. — 9 et 10 B. Fragments de masses polies. — 11 B. Fragment de masse polie portant des traces de chocs. — 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 B. Fragments de masses polies. — 20 B. Fragment de masse polie por-

tant des traces de feu. — 21 et 22 B. Fragments de masses polies, presque cylindriques. — 23 B. Petite masse polie. — 24 B. Instrument d'usage inconnu. — 25 B. Très-joli fragment de hache polie (partie tranchante). — 26 B. Petite hache ébauchée ; on distingue très-bien comment les éclats de la pierre ont été enlevés pour l'amincir. — 27 B. Fragment poli paraissant en terre cuite ou en pierre amygdaloïde très-poreuse.

C. J'ai été conduit au conchyliosite C par M. Francisco de Souza. Cet amas de coquilles appartient à plusieurs propriétaires, et depuis plus de deux cents ans on en extrait des masses considérables pour faire toute ou presque toute la chaux nécessaire à la ville de Nossa Senhora da Gloria do Rio de São Francisco Xavier do Sul, et à l'exportation pour divers points de la côte.

Ce conchyliosite est placé sur un banc de sables et de roches, près du morne appelé Montão de Trigo, rive droite du détroit de São Francisco do Sul. Sa hauteur actuelle est de 45 à 50 mètres et sa circonférence d'au moins cinq cents pas. Cette masse énorme (et il y en a de plus considérables) étonne l'imagination, et l'on se demande involontairement quelle suite de siècles il a fallu pour amonceler une si prodigieuse quantité de coquilles de pétoncles. Au moment de ma visite, des esclaves travaillaient à l'extraction des coquilles ; leur travail mit à découvert, en ma présence, un squelette humain entier, dans la position repliée que présentent tous les squelettes provenant de corps inhumés. A peine était-il découvert que le pic du nègre et l'éboulement des coquilles le dispersèrent en fragments. Il ne se passe guère de jour sans que l'on rencontre quelques-uns de ces squelettes. — Les coquilles extraites du conchyliosite sont portées à la mer, où elles subissent un lavage, pendant lequel on extrait et on jette à l'eau tous les corps étrangers qui s'y rencontrent en foule : haches, couteaux, débris de poteries, ossements, etc.

A peu de distance du conchyliosite C, dans la mer, se trouve un bas-fond sur lequel vivent et se multiplient des coquillages en tout semblables à ceux qui forment la presque totalité de cet amas.

J'ai recueilli dans ce conchyliosite dix objets en pierre, parmi lesquels il faut remarquer un fragment de crâne très-épais (14 millimètres) en deux morceaux, des os de poissons, de baleine, etc.

Les dix instruments de pierre sont :

1 C. Masse polie. — 2 C. Masse allongée, polie, portant aux deux extrémités des traces de chocs. — 3 C. Très-belle hache taillée, polie et tranchante ; le tranchant est curviligne. — 4 C. Hache plus petite, moins bien faite et dont le tranchant curviligne est brisé en partie. — 5 C. Couteau mince encore tranchant d'un côté. — 6 C. Fragment de gros couteau ; le tranchant est usé. — 7 C. Fragment de hache ou de couteau paraissant très-ancien. — 8 C. Fragment de masse polie et portant des traces de feu. — 9 C. Fragment de masse à frapper. — 10 C. Petite hache encore tranchante.

LE COMTE DE LA HURE.

(Extrait du *Journal de Rio Janeiro*).

BIBLIOGRAPHIE

Études paléographiques et historiques sur des papyrus du VIe siècle, en partie inédits, renfermant des homélies de saint Avit et des écrits de saint Augustin (par MM. Léop. Delisle, Albert Rilliet et Henri Bordier). Genève et Bâle, Georg; Paris, Klincksieck, 1866. In-4° de 154 pages avec cinq facsimile. (15 fr.)

Un feuillet de papyrus, qu'un heureux hasard a fait retrouver il y a peu de temps dans un album de dessins du xvie siècle, conservé à la Bibliothèque impériale (Saint-Germain, fr. n° 113), a fourni à M. Léopold Delisle le sujet d'une solide et intéressante dissertation paléographique. Reconnaissant au premier coup d'œil que cette feuille isolée provenait d'un précieux recueil des lettres et homélies de saint Avit, évêque de Vienne, transcrites au vi^e siècle de notre ère, qui appartient aussi à la Bibliothèque impériale (8913 et 8914 lat.), M. Delisle sut, avec cet art et cette sûreté de coup d'œil qui le distinguent, retrouver la place du feuillet nouveau parmi les anciens. De deux fragments insignifiants, ou du moins incomplets, il put ainsi recomposer le texte correct et entier d'une homélie jusqu'ici inconnue, que le saint évêque de Vienne prononça à Genève ou près de Genève, peu de temps après avoir célébré une cérémonie religieuse à l'abbaye d'Agaune. Ce travail de M. Delisle est complété par la publication de deux autres fragments du manuscrit de saint Avit, moins importants que le premier, mais cependant assez curieux.

On ne pouvait rien ajouter aux résultats paléographiques obtenus par M. Delisle; mais on pouvait sur cette base se livrer à la recherche des faits utiles à l'histoire du diocèse de Genève contenus dans le discours d'Avit. C'est à quoi s'employa immédiatement un savant genevois, M. Rilliet de Candolle, auteur de divers travaux historiques relatifs à la Suisse et surtout d'une remarquable version française du Nouveau Testament, d'après le texte grec de Tischendorf. Prenant les choses au point où M. Delisle les avait laissées, M. Rilliet, dans une dissertation qui forme le second chapitre du volume que nous analysons, étudie pas à pas l'homélie nouvelle et arrive, par les sentiers d'une ferme logique, à reconnaître la date de cette pièce (22 septembre 522) et le lieu où l'évêque Maximus de Genève avait bâti l'église dont son métropolitain, Avit, vint faire la dédicace : ce n'est pas, comme on pouvait le croire au premier abord, la cathédrale de Genève, mais bien l'église plus modeste d'un gros bourg des environs nommé Annemasse (au xiie siècle *Anamasci*). L'auteur se livre en même temps à une étude approfondie du texte d'Avit, le sonde dans tous ses détails, le met en pleine lumière au moyen d'une traduction et en le rapprochant d'un autre écrit d'Avit, une lettre au roi Sigismond, en tire des aperçus nouveaux sur l'état de l'arianisme à Genève, cette cité

trop éclairée à ce qu'il paraît, qui préludait ainsi dès le VIe siècle à jouer son rôle de capitale de l'hérésie.

En examinant les autres fragments du manuscrit latin 8913, d'après une copie exécutée au XVIIe siècle par Jérôme Bignon, et en y joignant l'étude des documents qui nous sont restés sur la fondation d'Agaune, M. Rilliet reconstitue ensuite une troisième homélie qu'Avit aurait prononcée dans cette abbaye lors d'une innovation qu'y introduisit son fondateur, le roi Sigismond. Il s'agit de la psalmodie perpétuelle à laquelle Agaune a dû sa célébrité.

Sigismond, le fils de ce roi Gondebaud que l'histoire, par la bouche des Avit et des Grégoire de Tours, représente comme un monarque presque benin, mais qui n'en avait pas moins fait périr ses trois frères, Sigismond était bourrelé de remords pour avoir fait étrangler injustement son fils. Il brûlait incessamment du désir d'offrir au Ciel une grande expiation et ce fut dans ce dessein qu'il introduisit chez ses moines d'Agaune, récemment institués par ses ordres, dans l'espoir d'apaiser sa conscience, un chant religieux d'une magnificence extraordinaire. Les moines, divisés par escouades (*turmæ*, *chori*), se succédaient jour et nuit sans interrompre jamais leur monotone cantilène. Dans ce temps où l'on admettait comme toute naturelle une sorte d'assurance mutuelle entre le crime et la dévotion, il crut mettre sa pénitence à la hauteur de son méfait en dotant ce monastère de prédilection et l'Église catholique tout entière d'un rite excessif qui n'était pas sorti jusque-là des couvents de l'Orient où il avait pris naissance; Sigismond et Avit son conseiller avaient bien saisi l'esprit de leur temps, car ils eurent bientôt des imitateurs à Saint-Benigne de Dijon, à Saint-Denis et Saint-Germain de Paris, à Saint-Médard de Soissons, à Luxeuil, à Remiremont, à Saint-Riquier et ailleurs.

Après avoir ainsi rendu la vie à un texte qu'on possédait, mais dont on n'avait pas apprécié la portée, M. Rilliet termine sa substantielle dissertation en montrant comment, au bout de trois siècles, les religieux d'Agaune furent délivrés de cet exercice de piété machinale qui n'avait pas empêché la décadence de l'abbaye.

La dissertation qui termine le volume est relative à un manuscrit des lettres et sermons de saint Augustin, manuscrit du VIe siècle, sur papyrus, comme le précédent, et qui paraît avoir appartenu pendant tout le moyen âge aux chanoines augustins de Saint-Just de Narbonne. Il n'en reste aujourd'hui que le commencement, à la Bibliothèque impériale de Paris, et la fin à la Bibliothèque de Genève. L'auteur de cette troisième dissertation, M. Henri Bordier, démontre avec une rigueur presque mathématique cette unité des deux fragments, de Paris et de Genève, qu'on avait soupçonnée, mais qu'on n'avait pas prouvée encore; il trace l'histoire de ce manuscrit précieux et la complète d'une manière très-heureuse en signalant quelques pages inédites du grand évêque d'Hippone, par la publication desquelles il termine son travail.

La première homélie de saint Avit tout entière, le commencement de la seconde et deux fragments juxtaposés du saint Augustin de Genève et de celui de Paris, le tout habilement fac-similé par Adam Pilinski, complètent ce beau volume, imprimé à Genève par la maison Fick.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

NOUVEL ESSAI

SUR LES

INSCRIPTIONS GAULOISES

LETTRES ADRESSÉES A M. LE GÉNÉRAL CREULY

(*Suite*) (1)

II

Monsieur le général,

De toutes les inscriptions gauloises connues jusqu'à présent, celle d'Alise est, sans contredit, la plus importante par l'étendue, pourtant bien modérée, de son texte; mais elle est aussi la plus difficile à interpréter. La choisir comme point de départ pour une étude de l'épigraphie gauloise, c'est, comme on dit, prendre le taureau par les cornes. Ce qui m'y décide, néanmoins, c'est que les observations qu'elle suggère s'appliquent avec fruit à l'entente des autres inscriptions. De plus, je me sens pressé de rectifier mes premières conjectures, plus complétement mises à néant ici que partout ailleurs. La fixation définitive du texte qui vous est due, ainsi que vos remarques critiques dans la *Revue archéologique* (1862, p. 118), vous avaient fait penser, avec raison, que je renoncerais à mon interprétation. En fait, j'y avais renoncé déjà, par suite du jour nouveau jeté sur le sens de deux mots importants, ainsi que je l'exposerai tout-à-l'heure.

J'ai sous les yeux le *fac simile* de l'inscription que publiera la com-

(1) Voir le numéro d'avril 1867.

mission de la topographie des Gaules, et je le reproduis ici en caractères ordinaires, en indiquant la séparation des lignes.

INSCRIPTION D'ALISE :

Martialis. Dannotali | ieuru. ucuete. sosin | celicnon. etic | gobedbi. dugiiontiio | ucuetin | in Alisiia.

Pour ne pas trop allonger, et m'en tenir à l'essentiel, je ne m'occuperai qu'accessoirement des noms propres qui paraissent dans les inscriptions, et que je me propose de faire rentrer dans un travail général. Je n'aurais d'ailleurs rien d'essentiel à ajouter à ce que j'ai dit, dans mon *Essai*, sur *Martialis Dannotali*, c'est-à-dire *Martial* fils de *Dannotalos*, comme dans beaucoup d'autres cas où le nom du père tout seul est au génitif. Je ne vois aucune raison de chercher, avec M. Monin, dans *Dannotali*, le datif d'un féminin *Dannotala*, dont il fait ensuite une prêtresse. M. L. Hugo va bien plus loin quand il divise ce nom, qu'il lit à tort *Danntolia*, en *d'Anntolia*, suivant lui d'Anatolie, *aus Anatolien*. Où peut-il avoir trouvé, dans les langues germaniques, la préposition *d'*, *de*, comme équivalent de *aus?*

Je m'empresse d'arriver au mot *ieuru*, le seul qui se répète dans un certain nombre d'inscriptions, et dont, par cela même, le vrai sens a pu être fixé avec certitude. Depuis MM. Cardin et Auber, qui les premiers y ont reconnu un verbe, en lui attribuant, par conjecture, les significations de *vovit*, *sacravit*, ou *dedit*, *fecit*, *erexit*, il n'y a pas eu de dissentiment sur le fait de sa nature verbale, et M. Léopold Hugo seul a imaginé récemment d'y voir l'adverbe allemand *hier*, ici (!). Cependant ni M. Cardin, ni M. Auber, n'avaient cherché à déterminer sa signification d'une manière plus précise en interrogeant les langues néo-celtiques, et c'est M. de Belloguet qui a suggéré, en premier lieu, et entre autres conjectures, un rapprochement avec l'irlandais *iarraim*, je demande, je prie, je cherche, d'où *iarradh*, prière, demande, vœu, etc. C'est en le suivant sur cette voie que je me suis quelque peu égaré, et cela grâce au dictionnaire d'O'Reilly. En y trouvant, en effet, la forme incorrecte *iaraim*, j'avais cherché à la rattacher à la racine sanscrite *ar*, redoublée en *iyar* (*Essai*, etc., p. 22), et j'arrivais ainsi, par des transitions à vrai dire un peu laborieuses, du sens primitif de *adire*, *adoriri*, *colere*, à celui de *quaerere*, *desiderare*, et pour *ieuru*, de *vorere*. Stokes m'objecta tout d'abord, avec raison, qu'aucune racine *iar* n'existait en irlandais; puis, avec moins de fondement, que *iarraim* n'était en réalité qu'une

forme relativement moderne contractée de l'ancien *iarfaigim*, quaero, où *iar* est la préposition *post*. Mais alors comment expliquer l'impératif *r'aar,* quaere, dont le second *r* ne saurait remplacer le *faigim* disparu ? Consultés à ce sujet, deux savants irlandais, O'Donovan et O'Curry, tous deux décédés depuis, s'accordèrent à dire que *iarraim* et *iarfaigim* sont deux verbes distincts, bien que synonymes, le premier signifiant demander un don, et le second faire une question. Ce qui est certain, c'est que Stokes a modifié dès lors son opinion en voyant, dans *iarraim*, une contraction de *iar-araim*, littéralement *post-eo*, où la racine *ar* répond au sanscrit *ar*, ire (*Beitr.* III, 76), et c'est là sans doute la vraie solution. Il en résulte que le gaulois *ieuru*, qui est simple, ne saurait avoir aucun rapport direct avec le composé *iarraim*, bien qu'il puisse se rattacher au sanscrit *ar*, *iyar*, auquel équivaut le second élément du verbe irlandais.

Le véritable corrélatif néo-celtique de *ieuru* a été découvert par Siegfried dans les anciennes gloses de Zeuss. Je dis découvert, parce qu'il n'était pas facile de le dégager des préfixes et des pronoms infixes combinés avec la racine verbale. Cette racine est *iúr*, *iór*, parfois *ór*, *úar*, par la suppression assez ordinaire de l'*i* initial, avec le sens de *facere*, qui précise ainsi celui de *ieuru*. Les formes décomposées par Siegfried sont les suivantes : *frit-amm*-IÚRAT, me adficiunt (Zeuss, 336), *frit-amm*-IÓR-*sa*, me adficiet (ibid.), de *frith-iúraim*, adficio (Stokes, *Irish Gloss*, p. 161); *ad-r*-ÓRSAT, fecerunt (Zeuss, 26z), *do-r*-ÓRTA, facta sunt (id., 28); *fu-r-úar*, fecit (id., 703). *fo-d-r-úar*, id effecit (id., 27). Stokes a trouvé de plus, dans le vieux livre d'Armagh à Dublin, la forme simple *iúrad*, factum est (Beitr. III, 75). Je crois pouvoir ajouter avec sûreté, bien que d'après O'Reilly seulement, le mot *fiuradh*, sufficientia, de *fo-iuradh*, comme plus haut *fo-uar,* littér. sub-facere; et, peut-être, *diur*, difficilis, s'il est pour *di-iur*, avec *di* négatif. J'y rattache aussi le substantif *óre*, *uare*, *uaire*, causa (Zeuss, 28), c'est-à-dire *efficiens*.

La racine *iúr* ne s'est pas encore retrouvée dans le gallois comme verbe, mais il se peut qu'elle y ait produit quelques dérivés. Ainsi, par exemple, l'adjectif *iorth*, diligent, actif, industrieux, aussi *e-orth*, *eh-orth*, pour *eh-iorth*, en composition avec le préfixe intensitif *eh*, *e*, = gaulois *ex*, et latin *ex*, dans *efficiens*, de ex-facere (Cf. Zeuss, 869). De là *iorthawl*, diligent, *iorthryn, iorthiant*, diligence, industrie, etc. Est-ce que l'épithète de *Ior*, donnée à Dieu par les bardes, *Duw Ior* (Owen, Dict.), ne signifierait point la cause première ou le créateur ? Je ne sais si l'on pourrait aussi rattacher à notre racine les

anciens noms d'hommes *Iurthir* (lib. Landav., 145) et *Iorwerth* ou *Yorwerth* (Arch. of Wales, I, 476, II, 27; Ancient laws, I, 218), ce dernier composé avec *gwerth*, prix, valeur, et analogue au grec Θεότιμος, Διότιμος, etc.

Pour en revenir au gaulois *ieuru*, nous en trouvons, dans l'inscription de Vaison seulement, une forme un peu différente, ειωρου, qui semble répondre à celle de *iór* en irlandais. J'avais cru reconnaître dans l'ε initial un corrélatif de l'augment sanscrit, tel qu'il figure à la troisième personne du prétérit, *êyar* (voy. mon *Essai*, p. 23); mais je pense maintenant qu'il faut l'expliquer autrement. Cet *e* me paraît être la forme tronquée de la préposition-préfixe *ex*, commune au gaulois et au latin, dont j'ai parlé plus haut, et qui, devenue *es* en irlandais, *eh* en gallois, se réduit à *é*, *e* devant les consonnes, aussi bien qu'en latin (Cf. Zeuss, 195, 591, 831). Ainsi, *e-iórou*, pour *ex-yórou*, signifierait exactement *effecit*, de *ex-fecit*, l'*x* disparaissant devant la semi voyelle comme dans le latin *e-jicio*, etc.

La racine *ieur*, *iór*, a pu varier en *iour*, *iur*. Aussi Stokes y rattache-t-il l'*Andiourus* d'une inscription de Wiesbaden (1), pour *Andeiourus* (*Beitr.* II, 105), avec la signification probable de *adversarius*, ἀντιπράκτικος, ou de *retributor* (Cf. ἀντιποιεῖν), d'après la valeur attribuée au préfixe *ande*. Un potier *Iúra* (Froehner, 1271) a pu signifier actif, diligent, comme aussi, au féminin, la *Iuratilla* d'une inscription de Marseille (*Rev. Numism.*, 1859, p. 184).

Quant à la terminaison *u* de *ieuru*, pour la troisième personne du singulier du prétérit, M. de Belloguet déjà l'avait rapprochée des formes irlandaises analogues, telles que *do-roigu*, elegit (Zeuss, 439), *robbu* = *ro-bou*, fuit (481) (2). D'autres exemples ajoutés dès lors par Stokes sont *a-ra-chuiliu*, corrupuit (*Beitr.* II, 106), *du-farclu*, superabat (*Goidilica*, 38, 40), *fu-a-cru*, de *fo-ad-garu*, clamavit (ib., 83). L'inscription bilingue de Todi nous offrira aussi le prétérit gaulois *karnidu*, congessit.

J'ai cherché, dans mon premier essai, à rattacher *ieuru* à la racine de mouvement *ar*, *iyar* en sanscrit. J'ai vu plus récemment, avec plaisir, Stokes se rallier à ce rapprochement, tout en avouant que la forme du mot gaulois lui offre encore des difficultés qu'il ne peut résoudre (*Beitr.* V, 143). Ces difficultés concernent sans doute le remplacement de l'*a* primitif par la diphthongue *eu*, *ou*, devenant *ó* et *ú*,

(1) *Muranus Andiouri filius Sequanus* (Steiner, Inscr. Rheni et Danubi, n° 2379).

(2) Cf. avec *bou* le lithuanien *buvo*, fuit, diminué du sanscrit *abhavat*, comme le grec ἔφυε, etc.

ce qui constitue, en effet, une anomalie. On peut supposer, ce me semble, que *iyar* est devenu d'abord *iyur*, par la tendance des liquides *r, l,* à changer en *u* un *a* antécédent (1); puis que, plus tard, l'*u* a été renforcé au prétérit, en *eu*, *ó*, comme il l'est, par *gouna*, en sanscrit *ó*, en zend *ao*, en grec ευ, en gothique *iu*, dans plusieurs formes du prétérit et du présent.

Quant au sens de *facere*, qui est celui de l'irlandais *iúr*, et qu'il faut, sans aucun doute, attribuer aussi à son corrélatif gaulois, il se lie assez naturellement à celui du sanscrit *iyar*, dans les acceptions de mouvoir, mettre en mouvement, soulever, élever, etc. Quoi qu'il en soit d'ailleurs de ce rapprochement, pour le moins très-probable, il ne saurait rester l'ombre d'une incertitude sur l'affinité de *ieuru* avec l'irlandais *iúr;* et, quant à son interprétation par *fecit*, elle se montrera toujours convenir si bien au contexte que, par cela seul déjà, elle se légitimerait suffisamment.

Je me suis arrêté longtemps, Monsieur, sur ce verbe gaulois, à cause de son importance. On comprend, en effet, que partout où il figure dans les inscriptions, il doit avoir pour régime direct une chose qui puisse se *faire*. Si, lors de la publication de mon premier *Essai*, j'avais connu le *iúr* de Siegfried, je n'aurais pas songé à faire intervenir un chêne dans l'inscription que nous étudions; car un chêne peut bien se consacrer, mais non se fabriquer.

J'arrive au régime direct du *ieuru* de notre inscription, lequel ne peut être qu'un accusatif, et que l'on reconnaît sans peine dans le *sosin celicnon* qui suit. Que le gaulois formât, comme le grec, son accusatif singulier en *n*, au lieu de l'*m* primitif conservé par le latin, c'est ce qui résultera avec évidence de l'examen des autres inscriptions, où cet accusatif se montre constamment à la suite du verbe actif *ieuru*. Je reviendrai plus loin à *sosin*, pronom démonstratif redoublé, et je m'arrête d'abord au substantif *celicnon*. M. de Belloguet y avait vu un lieu de retraite religieuse, ou un tumulus, ou un édifice circulaire, et moi, sans plus de raison, un lieu de guérison, un *sanatorium*. Toutes ces conjectures tombent en présence du gothique *kêlikn*, tour, par lequel le docteur Graves, à Dublin, a si heureusement expliqué le mot gaulois, et cela déjà en 1860 (Cf. Stokes. *Beitr.* II, 108). M. Monin qui, sans doute, ne connaissait pas ce rapprochement, interprète *celicnon* par cercle, en pensant probablement, bien qu'il ne le dise pas, au gallois *cylch*, ce qui laisse toute-

(1) Cf. en sanscrit, *puru*, multus, de *par*, implere; *guru*, gravis, de *gar*, gravem esse; *kuru*, fac, de *kar*, facere, etc.

fois la terminaison inexpliquée (1). M. Hugo, de son côté, y découvre un cadavre, en comparant l'allemand *Geleichnam* (!), mot barbare, impossible, et inventé pour la cause. Mais, chose singulière, dans une lettre adressée à la *Revue archéologique* de septembre 1866, p. 223, il renonce à cette interprétation en disant : « Je crois recon- « naître aujourd'hui dans ce dernier mot (*celicnon*) le substantif « *kêlikn*, employé plusieurs fois par Ulphilas dans le sens de *tricli-* « *nium*. Les repas funéraires avaient, dans l'antiquité, une impor- « tance qui donne une certaine valeur à cette hypothèse, que je sou- « mets volontiers au contrôle de la science. » Je ne doute pas que M. Hugo n'ait découvert par lui-même ce rapprochement, déjà découvert et publié depuis longtemps, mais cela seul indique à quel point il est resté étranger à tout ce qui s'est fait avant lui (2). M. Hugo, d'ailleurs, méconnait le vrai sens de *kêlikn* en le rendant par *triclinium*. Ce mot, qui paraît trois fois dans Ulphilas, répond deux fois à πύργος, tour (saint Marc, 12, 1; saint Luc, 14, 38), et une fois à ἀνώγαιον, salle à manger (saint Marc, 14, 15) ; mais ἀνώγαιον, opposé à κατάγαιον, souterrain, ne signifie proprement qu'un édifice élevé *au-dessus de terre*, l'étage supérieur d'une maison, le latin *sublime*, *tabulatum*, et n'a rien de commun avec le *triclinium* des repas funéraires.

L'identification peu douteuse de *kêlikn* avec *celicnon* ne prouve rien, d'ailleurs, pour la thèse du germanisme des inscriptions gauloises, car il est fort isolé en gothique. Longtemps avant que l'inscription d'Alise fût connue, Grimm, dans sa grammaire allemande (t. II, 160), présumait qu'il devait avoir une origine étrangère, et ce n'est qu'avec doute qu'il comparait le scandinave *gâlkn*, campana, rupes, saxetum, que sa forme et son sens en éloignent, en effet, un peu trop. Plus tard, dans son *Histoire de la langue allemande* (t. I, p. 318), il en rapproche l'ancien allemand *chilicha*, *chiricha*, église, en admettant la possibilité que ce terme ait été importé par les

(1) Il faut ajouter que le gallois *cylch*, armor. *kelch*, est probablement emprunté au latin *circus*. Cf. κύκλος et sanscr. *tchakra*, ainsi que l'anc. all. *chilicha*, et le moderne *kirche*, église.

(2) Ce qui m'étonne davantage, c'est que M. Maury, qui sait tant de choses, et qui les sait si bien, semble avoir ignoré aussi ce gothique *kêlikn*, quand il s'efforce d'expliquer *celicnon*, comme *monument commémoratif*, en comparant l'armoricain *kael*, enceinte, balustrade, grille, et l'irlandais, *cuimne*, mémoire (*Revue archeol.*, juillet 1866); mais la diphthongue *ae* ne saurait correspondre au gaulois *e*, et le *cuimne* moderne, dans O'Reilly, en ancien irlandais *cuman*, memoria (Zeuss, 843), composé de *cu*, *co*, *cum*, et de la racine *men*, *man*, cogitare, n'a sûrement aucun rapport avec *cnon*.

moines de l'Irlande, où *cill* désignait une église; mais *cill* est évidemment emprunté au latin *cella*, et le suffixe *kn* resterait inexpliqué. La découverte du *celicnon* gaulois semble donc bien trancher la question en faveur d'une origine celtique. Il est impossible, en tout cas, de faire provenir ce terme d'une source commune au gaulois et au gothique, car alors les deux gutturales, d'après la loi connue de la mutation des consonnes (*Lautverschiebung*), devraient différer au lieu de concorder. Je ne sais si les caractères de l'inscription d'Alise peuvent en faire présumer la date approximative, mais elle doit remonter sûrement au-delà de l'époque d'Ulphilas, au IVe siècle. Ce n'est sans doute pas des Goths que les Gaulois ont appris à construire des tours, et le contraire est plus probable, au temps où les Goths se sont trouvés en contact avec les peuplades celtiques du Danube.

Aucun des noms de la tour, dans les langues néo-celtiques, ne répond à *celicnon*, et son étymologie reste incertaine. Il va sans dire que je renonce complétement à celle que j'avais hasardée dans mon *Essai* (p. 32). Glück a bien proposé récemment (*Beitr.* v, 97) de rattacher *celicnon* à une racine *cel*, élever, s'élever, qu'il trouve dans le lithuanien *kélti*, tollere, *kilti*, exsurgere, *kìlnas*, altus, etc., tout comme dans le latin *ex-cello*, *celsus*, *collis*, etc. Cette racine, toutefois, ne se rencontre pas dans les langues néo-celtiques, et Glück ne s'explique point au sujet du *cnon* final, qu'il semble considérer comme un suffixe, ce qui exigerait une justification. S'il m'était permis de tenter une nouvelle conjecture, sans sortir du domaine celtique, je proposerais de voir dans *celi-cnon*, un composé dont le premier élément, *celi*, se lierait à l'ancien irlandais *cél*, augurium (Zeuss, 22), ancien gallois *coil*, au pluriel *coilou*, auspicia (1086), avec *oi* régulièrement pour *é* (Z. 113). Cf. ancien cornique *cuillioc*, augur (Z. 1108). Pour le *cnon* final, il ne faudrait pas songer au *cnos*, fils, des patronymiques gaulois (Cf. mon *Essai*, p. 39), mais le rapporter à la racine arienne primitive *gnâ*, noscere, dont les dérivés se confondent plus d'une fois avec ceux de *gan*, nasci. Ici, comme pour *cnos*, le *c* aurait remplacé le *g* primitif, substitution qui se montre aussi en irlandais, où nous trouvons *etar-cne*, cognitio (Zeuss, 847), *etar-cnad*, recognitio (Stokes, *Goidil.* p. 4), à côté de *etar-gne*, au datif *etar-gnu* (Zeuss, 246), *aith-gne*, recognitio (840), *gné*, ratio (234), etc. Dans le glossaire de O'Davoren, p. 94, *gnó* est expliqué par *airdirc*, fameux, illustre, et O'Reilly donne aussi *cnó* avec le même sens. Cf. anc. gallois *gnau*, dans *am-gnau-bot*, circumspectio, animadversio (Zeuss, 1083). Owen donne *cnawd* à côté de *gnawd*,

consuetus, solitus, = irl. *gnâth* (Z. 19). D'après cela, un *celicnon* aurait été, dans le principe, une construction élevée pour observer les présages, et ce nom a pu devenir plus tard celui d'une tour en général, soit d'observation, soit de défense.

A l'appui de cette étymologie, j'ajouterai que le gothique *kêlikn*, dans le passage de Saint-Marc (12, 1), où il traduit πύργος, s'applique à une tour construite dans une vigne, évidemment pour veiller à sa garde contre les maraudeurs.

Je reviens maintenant au *sosin* qui précède *celicnon*, et qui reparaîtra, placé de la même manière, avant le νεμητον, nemetum, de l'inscription de Vaison. On s'est accordé généralement à y reconnaître un pronom démonstratif redoublé, équivalant au latin *hocce*; mais ce que Stokes et Ebel m'ont contesté, c'est l'identification de ce pronom avec l'ancien irlandais *sosin* (Zeuss, 354), bien que la signification soit exactement la même de part et d'autre. Stokes a objecté que, d'après une règle constante, l'*s* de *sin* aurait dû disparaître, en irlandais, entre les deux voyelles, et il a présumé que *sosin* était pour *sonsin* (*Beitr.* II, 101). Mais il est de fait que l'*s* de *sin*, on verra plus loin pourquoi, se maintient entre les voyelles, comme on le voit par *di sin*, de hoc, *do sin*, post hoc (Zeuss, 353), où les prépositions *di* et *do* n'ont sûrement jamais eu de consonne finale. Cf. aussi *dêdesin*, *trêdesin*, haec duitas, haec tria, *bêlresin*, hae linguae (Z. 354), etc. Ebel, qui reconnaît le maintien de l'*s* pour *sin*, part d'un autre point de vue pour contester l'identification ci-dessus (*Beitr.* III, 25). Il pense que l'équivalent du gaulois *sosin* ne peut se retrouver en irlandais que sous une forme devenue simple par contraction. Il admet, avec Lottner, que *sosin*, en gaulois, doit être provenu de *sosion*, combinaison des thèmes pronominaux primitifs *sa* et *sya* (Cf. Stokes, *Beitr.* II, 105). En se modernisant, *sosin* aurait d'abord perdu l'*n* finale, le suffixe neutre, puis se serait réduit, par suppression de la voyelle intermédiaire, à la forme *sse*, c'est-à-dire au démonstratif irlandais neutre *se*, avec son *s* invariable entre deux voyelles. Ce serait par la même raison que l'armoricain *sé* ou *zé*, hoc, n'aurait pas changé son *s* en *h*, comme à l'ordinaire. Ainsi ce neutre *se*, qui alterne avec *sse* dans *co-se*, *co-sse*, ad hoc, *la-se*, *la-sse*, apud hoc (Zeuss, 353), aurait été anciennement *sasian* = gaulois *sosion* (*Beitr.* III, 34).

Malgré tout ce que cette déduction a d'ingénieux, j'ai peine, je l'avoue, à me faire à l'idée que le *sosin* irlandais dans Zeuss n'eût en fait aucun rapport avec le *sosin* gaulois, représenté en irlandais par *se*, bien que tous deux signifient également *hocce*. La formation des

pronoms irlandais offre encore tant d'obscurités qu'il est permis de recourir à plus d'une hypothèse, et je crois qu'il se présente une solution plus simple, que je ne propose toutefois qu'avec la réserve convenable.

Si nous admettons, avec Ebel, que *so* et *sin*, en irlandais, sont pour *s-so* et *s-sin*, il en résulterait que *sosin*, hocce, serait en réalité un pronom, non-seulement redoublé, mais quadruplé, ce qui semble peu probable (1). Ebel lui-même admet la possibilité que *so* appartienne au thème primitif réfléchi *sva* (*Beitr.* III, 34), ce qui suffirait à expliquer la permanence de son *s*. Or, *sva* peut fort bien s'être aussi réduit à *so* en gaulois, de même qu'il est devenu *se* en latin, et le maintien de ce petit monosyllabe en irlandais n'aurait rien de surprenant. Quant au *sin* gaulois, provenu de *sion*, et qui se rattacherait au thème *sya*, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait en rapprocher l'irlandais *sin*, provenu de *siun*, comme le moderne *sinn*, nos, est provenu de l'ancien *siunn* (Stokes, *Beitr.* I, 468; II, 105), et comme le suffixe *tin*, *sin* des cas obliques, au nominatif *tiu*, *siu* (Zeuss, 462) = lat. *tio*, *sio*, est pour *tiun*, *siun* = lat. *tiôn*, *siôn* (2). Cela rendrait compte en même temps du maintien de l'*s* entre les voyelles, sans recourir à l'hypothèse d'un redoublement, car la semi-voyelle *y* du thème *sya* la maintiendrait intacte au même degré que le *v* du thème *sva*.

En définitive, cette question de philologie celtique n'intéresse pas directement l'interprétation de notre inscription, puisque l'on est d'accord sur le sens à donner au *sosin* gaulois. Je me hâte donc de passer au mot *ucuete*, qui en complète la première partie.

En accord avec M. de Belloguet (*Ethnogr. gaul.*, 202), j'ai considéré *Ucuete* comme le nom d'un dieu topique, au datif, en tant que régime indirect du verbe *ieuru*, et dont le nominatif a dû être *ucuetis*. Il se pourrait cependant que c'eût été là le nom d'un chef, pour lequel la tour aurait été construite. Quant au datif en *e* que j'ai rapproché de l'*é* sanscrit et zend des thèmes en *i* et autres, Stokes compare aussi les datifs ombriens *Casilate*, *Tarsinate*, *Sakre*, *ocre* (*Beitr.* II, 104). Siegfried, Stokes, Ebel et Becker s'accordent d'ailleurs à voir dans ce personnage une divinité, et j'ai peine à com-

(1) La réduplication de l'*s* dans les formes *co-sse*, *la-sse*, citées plus haut, ainsi que *me-sse*, *tu-ssu*, n'est peut-être en fait qu'un procédé graphique pour bien indiquer la persistance de la sibilante.

(2) Cf. en osque, les formes *safinim*, *Aisernim*, pour *safinium*, *Aisernium*, etc. (Mommsen, *Unterital. Dialekte*, 233, 293.)

prendre ce qui a pu porter M. Monin à traduire *ucuete* par *eut*, comme l'accusatif *ucuetin*, qui vient plus loin, par *eurent*, et cela sans en donner aucun motif. Il en est de même de M. Hugo, qui rend *ucuete* par *depositum*, et *ucuetin* par *posuerunt*. Il faut laisser à leurs auteurs la responsabilité de ces interprétations. M. Maury, de son côté, cherche dans *ucuete* le nom de la ville d'*Uzès*, *Ucetia*, dont *ucuetin* serait le datif (*Rev. arch.*, juillet 1866, p. 14). J'avoue que je ne comprends pas comment *ucuete*, venant à la suite du verbe *ieuru*, pourrait être un nominatif signifiant d'*Uzès*, citoyen d'Uzès. Un datif *ucuetin*, rendu par *au magistrat d'Uzès*, serait aussi bien difficile à justifier grammaticalement. Entre *Ucuete* et *Ucetia*, s'il existe un rapport quelconque, il ne saurait être qu'indirect, et résultant peut-être d'une racine commune.

Nous avons maintenant, Monsieur, pour les six premiers mots de l'inscription, un sens complet et suffisamment motivé, savoir :

Martialis Dannotali (filius) *fecit Ucueti hancce turrim.*

A cet égard, les principaux celtistes sont d'accord; mais il n'en est plus de même pour la seconde partie de l'inscription. Ici, les difficultés sont plus grandes, et les interprétations divergent considérablement. J'exposerai et je discuterai d'abord celles de Stokes et d'Ebel, avant d'en proposer une nouvelle, en profitant de leurs observations.

Stokes, en traduisant les inscriptions, a soin de déclarer qu'il ne donne ses versions que comme des essais, et en vue, surtout, d'attirer sur ces problèmes l'attention des philologues. Voici comment il rend la seconde partie de notre texte (*Beitr.* II, 108).

Et placuit opera Ucueti in Alisia.

Etic serait la conjonction *et* = sansc. *ati*, grec ἐτι, etc. avec l'adjonction d'un pronom enclitique *c*.

Gobedbi, placuit, sûrement, suivant Stokes, pour *có-bed-bî*, serait un verbe, dont la racine *bed* correspondrait au gallois *boddaw*, plaire, satisfaire, avec changement de l'*e* en *o*, comme dans le préfixe *guor*, irland. *for*, pour le gaulois *ver*. Dans le *có* initial, supposé pour *go*, Stokes voit l'irlandais *có*, cum, pour *con*, qui paraît isolément (Zeuss, 586), et en composition avec les substantifs commençant par *b*, *có-bâs*, compages, *có-bodlus*, communio, etc. La terminaison *bî* équivaudrait au latin *-vit*, osque *-ffed*, du prétérit.

Dugiiontiio, considéré, ainsi que je l'avais fait dans mon *Essai*,

comme le nominatif singulier d'un thème en *tiôn*, dériverait d'une racine *gion* ou *geon* = irland. *gén*, facere, en composition avec la préposition *do*, *du*, comme dans *du-gnéo*, *du-gnéu*, facio (Zeuss, 671, 891). Sa signification serait ainsi *opus, opera.* Plus tard, cependant (*Beitr.* III, 75), Stokes est revenu sur cette interprétation, en rattachant *dugiiontiio* à la racine *dug* = goth. *dug*, *daug*, *dugan*, valere, d'où a fort bien pu dériver un substantif avec la signification de *munimentum*, très-convenable pour une tour. Quant aux suffixes de dérivation, il compare le gaulois *Ved-antia-bus* (*matronis*) au datif pluriel (Orelli, 2086), qui, cependant, n'est plus un thème en *tiôn*. Il se joint ensuite à une conjecture de Siegfried qui croyait retrouver le mot gaulois, fortement contracté, dans l'anc. irl. *dîtiu*, munimentum, thème *dîtin* = *ditìon*. Le *t* non aspiré, et la longueur de l'*i*, indiqueraient une nasale supprimée, et la perte du *g* entre deux voyelles est assez fréquente, comme dans *sâi* = sagum, *séol*, velum = allem. *Segel*, etc. On a ainsi *dîtiu*, en passant successivement par *dugintiu*, *duintiu* et *duitiu*. Ce que l'on peut objecter à cela, c'est que le suffixe *tiu*, *tin*, comme le latin *tio*, *tiôn*, est primitif, c'est-à-dire s'adjoint immédiatement aux racines, ce qui ne saurait être le cas pour *dugiiontiio*, où le suffixe serait double.

Ucuetin, accusatif d'*Ucuetis*, et le *in Alisiia* de la fin, s'expliquent d'eux-mêmes.

Ebel, en discutant cette traduction proposée par Stokes, y apporte plusieurs modifications (*Beitr.* V, 79). Il voit aussi dans *etic* la particule *et*, en comparant le gallois *ed*, *yd*. armor. *ez*, mais il voudrait lire *eti*. Il approuve la correction de *gobedbi* en *cobedbi*, et le rapprochement de *bed* avec *boddaw*; mais, au lieu du prétérit, et d'après l'analogie des langues néo-celtiques, il préfère y chercher un futur, avec le sens de *propitiabit*. Cependant, pour rendre compte à la fois du *c* final de *etic* et du *g* initial présumé fautif de *gobedbi*, Ebel recourt à une supposition qu'il n'aurait certainement pas imaginée s'il avait eu sous les yeux une simple copie de l'inscription. Suivant lui, le graveur aurait d'abord écrit par inadvertance *eti gobedbi*, au lieu de *eti cobedbi*; puis, s'apercevant de son erreur, il aurait rétabli le *c* à la suite de *eti*, de sorte que le *g* devrait être considéré comme non avenu. Mais, comme *etic* termine une ligne, et que *gobedbi* commence la suivante, il est clair que cette conjecture est inadmissible.

Passant ensuite à *dugiiontiio*, Ebel, au lieu d'un thème en *n*, comme l'irlandais *dîtin*, y cherche un féminin en *iâ*, dont la forme primitive serait *dugiantiâ*, d'un participe *dugiant*, analogue à *sapientia* et de la même racine que l'anc. allem. *tugundi*, virtus; ou bien

d'un adjectif *dugianta*, comme l'anc. irlandais *diutte*, *diuite*, sinceritas, simplicitas, de *diuit*, simplex (Zeuss, 983). Peut-être même, dit-il, que *dugiantia, tugundi* et *diutte* sont identiques. — On peut avec raison, ce me semble, douter de ce dernier rapprochement (1).

En résumé, Ebel propose de traduire :

Et propitiabit sinceritas Ucuetim in Alisia.

Vous voyez, Monsieur, que ces deux interprétations de Stokes et d'Ebel reposent essentiellement sur la substitution présumée correcte de *cobedbi* à *gobedbi;* mais, ainsi que vous l'avez observé, et comme on le voit sur le fac-simile, le G est parfaitement formé. On ne saurait alléguer ici le fait que le *g* et le *c* se remplacent souvent dans les noms gaulois, car il n'y a aucun exemple que la préposition *co*, *con*, cum, si fréquente dans les composés, se soit affaiblie en *go*, *gon*. Il faut donc prendre son parti de lire *gobedbi*, et cela seul déjà invalide les traductions de Stokes et d'Ebel au même degré que celle de mon *Essai*. Indépendamment de cette objection capitale, il me semble que la particule *et*, qui commencerait la seconde phrase, serait une cheville peu conforme au style lapidaire.

Une nouvelle solution est donc devenue nécessaire, mais il faut la chercher sous la condition de s'en tenir strictement au texte actuellement fixé d'une manière authentique. Celle que je vais proposer, Monsieur, n'a pas la prétention d'être définitive, mais elle pourra servir de point de départ pour les recherches futures. Le nombre des combinaisons possibles doit être, après tout, assez limité, de sorte que chacune de celles qui se présentent comme acceptables est un pas fait vers la vérité.

Je lis donc, et je traduis :

Etic	*gobedbi*	*dugiiontiio*	*Ucuetin in*	*Alisiia*
Protege	*a periculis,*	*ô munimentum,*	*Ucuetim in*	*Alisia.*

Ce que je motive comme suit :

Etic, que je divise en *e-tic*, serait un impératif sans suffixe, comme

(1) D'autant mieux que *diuit*, simplex, sincerus, en erse *diuid*, mitis, timidus, imbecillus, pourrait bien être composé avec le préfixe privatif *di*, quoique le second élément reste obscur. Cf. le gallois *diwyth*, placide, sans colère, de *di* et *gwyth*, anciennement *guith*, colère, passion. — Entre le *diuit* irlandais et le *diwygth* gallois, le rapport semble être le même qu'entre *diudh*, finis, = *di-fheadh*, non-continuité, et le gallois *diwedd*, finis, de *di-gwedd*, sans connexion.

le latin *dic, duc, fac*. Sa racine *tic*, tegere, proprement *tig*, répond au latin *teg*, au grec τεγ, στεγ, à l'anc. allem. *dak*, au scand. *thek*, au lithuanien *steg*, au sansc. *sthag*, etc. Nous pouvons d'autant mieux admettre ici la substitution du *c* au *g*, qu'elle se retrouve également dans l'ancien irlandais, où *tech* = *tec*, domus, d'où *tecnate*, domesticus (Zeuss, 769), alterne avec *teg*, gén. *tige* (72), moderne *tigh*, gallois *ty*, avec le *g* final supprimé. L'existence de la forme *tig*, en gaulois même, est démontrée par le nom de lieu *Tigernum* (Greg. Tur. *De glor. mart.* 52, 67), aujourd'hui *Thiers* ou *Tiern*, en Auvergne (1), sûrement = *dominium*, si l'on compare l'anc. irlandais *tigerne*, dominus (Zeuss, 740), dérivé de *tig* comme *dominus* de *domus*; ainsi que l'anc. gallois *tigirn*, maintenant *teyrn*, conservé dans plusieurs noms d'hommes (2). Je ne sais si celui d'un *Q. Ticherna*, d'une inscription de Lyon (de Boissieu, 503), se rattache à *tic* ou *tig*, malgré son *ch*, fort inusité en gaulois.

Quant à l'*e* de *e-tic*, j'y reconnais la même forme diminuée de la préposition *ex*, que j'ai signalée plus haut déjà dans le verbe *e-iόrou*. *Etic* signifierait ainsi : *couvre entièrement*, *pro-tege*, littéralement *ex-tege*, si ce mot existait en latin.

Dans *gobedbi*, je vois l'ablatif pluriel d'un thème *gobed*, que je retrouve dans l'ancien irlandais *gabud*, periculum (Stokes, *Goidil*, p. 78, 84, 85, 95), irl. moyen *gabhadh* (*Battle of Magh Leana*, p. 100); ers. *gàbhadh*, etc. La différence des voyelles n'est pas une objection, car *a*, *o*, *e* se remplacent fréquemment en gaulois aussi bien qu'en irlandais, soit que leur prononciation ne fût pas bien distincte, soit par suite de la diversité des dialectes (3). Ce mot dérive, en irlandais, de la racine *gab*, *gabh*, capere, le danger étant ce qui *saisit* et *surprend*.

(1) Il y a, dans le département de l'Aisne, deux villages, *Thierny-lès-Presles* et *Thiernue*. Cf. aussi *Tegernau*, en Suisse, et, en Bavière, le *Tegernsee* et le *Tegernbach* (Forstemann, *Altd. Namenb.*, II, 1361).

(2) Par exemple *Eutigirn* (Lib. Land. 133, 234), *Vortigernus* (Nennius, 59) = *Gurtheyrn* (Triad. n° 9), armor. *Gurtiernus* (Red. 349), *Kyndeyrn* (Arch. of Wal., II, 34), *Teyrnawc* (ib. 55), armor. *Tiarnoc* (Red. 102) = irl. *Tighernach*, l'annaliste connu, etc.

(3) On trouve *e* pour *a* dans *Nemausus* = *Namausus*, *Cernunnos* (Inscr. de Paris, sous une figure portant des cornes) et *karnon*, trompette de guerre, c'est-à-dire *corne*. Cf. *corn*, *cern*, *corn*, en gallois et en armoricain; *Secco* et *Sacco*, *Mecco* et *Macco* (noms de potiers dans Froehner), *Tennia* (Murat. 1281, 1), Nîmes, et *Tannia* (Grut. 568, 2), Padoue, aussi *Tonnia* (Stein. 1968), Arlon, etc.

De même souvent *o* pour *a* dans les inscriptions, *Nonnos* et *Nannus*, *Nonna* et *Nanna*, *Loronius* et *Laronius*, *Sorinus* et *Sarinus*, *Coppus* et *Cappo*, *Copillos* et *Capillus*, etc.

Le suffixe *bi* de l'ablatif, et sans doute aussi du datif pluriel, répond exactement au *bis* latin, dans *vobis*, *nobis*, avec perte de l'*s*. Bopp incline à rattacher ce *bis*, pour *bius*, au *bhyas* sanscrit, plutôt qu'au *bhis* de l'instrumental (*Vergl. Gramm.* I, 424). Il ne serait ainsi qu'une variante de *bus*, provenu aussi de *bius* et de *bhyas*. Or, le gaulois nous offre également l'une et l'autre forme; car, à côté de *bi* pour *bis*, le datif pluriel *matrebo namausicabo* de l'inscription de Nîmes nous donnera *bo* comme l'équivalent de *bus*. Cf. aussi Bopp (I, 431) sur le grec φι, φιν, ainsi que (p. 485) sur l'osque *ûis*, *ois*, et le latin *îs* de *equîs*, *lupîs*, etc. Le gaulois avait sans doute plusieurs déclinaisons, que nous ne sommes pas encore en mesure de distinguer, faute d'exemples suffisants.

En irlandais le suffixe *bi* est représenté par le *ib* des datifs pluriels (Zeuss, 244, etc.), plus tard, et proprement, *ibh*. L'aspiration du *b*, qui n'est pas exprimée dans l'ancienne écriture, montre que la voyelle *i* a dû suivre la labiale avant de la précéder par un effet rétroactif. Aussi *rîgaib*, regibus, est pour *rîgabi*, et *gabudib*, moderne *gabhadhaibh*, periculis, pour *gabudbi*, exactement notre *gobedbi*.

Si *etic* est bien un impératif, le substantif *dugiiontiio* ne peut être qu'un vocatif, égal au nominatif. Je me rallie tout à fait à Stokes et à Ebel en ce qui concerne la racine de ce mot, mais à Stokes spécialement pour le sens de *munimentum*, et à Ebel pour la formation du nom.

La racine gothique *dug*, valere, anc. allem. *tug*, etc., reparaît, accompagnée d'une nasale, dans l'ancien slave *dongŭ*, du composé *ne-dongŭ*, morbus, c'est-à-dire *in-firmitas*, d'où *nedonjĭnŭ*, infirmus, *nedongovati*, aegrotare, etc. La nasale disparaît dans le russe *diújïi*, polon. *dujy*, bohém. *dujny*, robuste, gros. Le bohémien a conservé le substantif simple *duh*, valor, à côté de *ne-duh*, infirmitas. En lithuanien, on trouve *daug*, multum, *daugis*, copia, etc.; mais la forme nasale pourrait bien s'être maintenue dans le nom du ciel *dangùs*, *dungùs*, s'il équivaut à *firmamentum*. Il est vrai qu'il paraît dériver plus directement du verbe *dengti*, couvrir, d'où *denga*, *danga*, couverture, etc.; mais *dengti* même peut se rattacher primitivement à l'idée de protéger et de fortifier. J'ajouterai que les grammairiens indiens donnent une racine *dagh* (*daghnôti*), ou *dangh* (*danghati*), avec la signification de *tueri*, *custodire*.

Ceci nous amène à l'irlandais, où nous trouvons, déjà dans les anciennes gloses, l'adjectif *daingen*, firmus, d'où *daingnigim*, moenio (Zeuss, 30). Dans le *Seanchus mor* (p. 268), *daingen* s'emploie comme substantif pour défense, enceinte défensive. En irlandais moderne

et en erse, *daingean*, adj. et subst., signifie fort, ferme et lieu fortifié. La voyelle varie dans l'irlandais moyen *dingna, diongna*, forteresse (O'Donov. Gl.); en erse *diongnach*, munitus. Enfin, l'erse offre encore une forme *daighneach*, sans la nasale (1).

Daingen et *dugiiontiio* se rattacheraient ainsi respectivement à *dangh*, *dong*, et à *dagh*, *dug*, double forme de la même racine; mais leur mode de dérivation différerait. Je ne puis plus considérer le mot gaulois comme formé au moyen du suffixe *tion*, qui laisserait inexpliqué le *dugiion* antécédent. Je me rallie donc à l'opinion d'Ebel, qui y voit un thème féminin, dérivé par le suffixe *iió*, primitivement *yâ*, d'un participe présent *dugiiont*. Ce genre de formations se rencontre fréquemment dans les autres langues ariennes. En latin, les exemples abondent : *sapientia*, *potentia*, *scientia*, *existentia*, etc. En grec, on trouve les féminins dérivés de participes, comme οὐσια pour οντια, γερουσία pour γεροντια, etc., de même que, en sanscrit, *bharantî*, *tishthantî*, avec *î* pour *yâ* (Cf. Bopp. *Vergl. Gr.* I, 249; Schleicher, *Compend.* 405, 622). Le gothique nous offre *friondja*, amica, de *frionds*, amans, et = sansc. *priyantî;* et l'ancien allemand a *tugundi*, pour *tugundja*, virtus, de la même racine que *dugiiontiio*. En gaulois même, beaucoup de noms propres appartiennent à cette classe de dérivés. Ainsi ceux des déesses *Brigantia* et *Aventia*, et des *Matronae Vedantiae*, probablement les *sages*, les *voyantes*, de la racine *vid*, cf. les *Vedantii* de la Narbonnaise (Plin. 3, 5); ceux de plusieurs villes, tels que *Segontia*, *Numantia*, Σκαραβαντία, Βροδεντία, dont l'*a* final peut avoir été substitué à l'*ó* gaulois par analogie avec les noms latins *Constantia*, *Florentia*, *Valentia*, etc. Par contre, ceux de *Brigantio*, *Vesontio*, etc., auront peut-être été indûment rattachés au suffixe *tion* de *Bregetio*, *Saletio*, *Burginatio*, etc. Le *deus Vesontius* d'une inscription (Orel. 2064) indique certainement une forme *Vesontia*, pour le gaulois *Vesontió*. Il faut ajouter les noms de fleuves tels que *Druentia*, *Alisontia*, *Visorontia*, les noms d'hommes comme *Carantius*, *-tia*, *Gerontius*, *-tia*, *Lucontius*, *Lecontia*, etc., et ceux de quelques peuples, *Vocontii*, *Lepontii*, *Segiontii*, *Brodiontii*, etc.

Pour achever d'éclairer notre mot gaulois, il faut encore, s'il est

(1) Zeuss (p. 30) compare, à tort sans doute, notre *donjon*, que Diez, avec Dufrêne, rattache à *dunum*. Mais Littré, dans son Dictionnaire, le fait dériver, avec plus de raison, du bas-latin *domnio*, *domgio*, en provençal *domejo*, *donjo*, c'est-à-dire ce qui domine, la tour maîtresse. Cela s'accorde mieux avec le sens propre de *donjon*, qui n'est ni *castrum*, ni *arx*, mais la partie la plus élevée du château, ordinairement en forme de tour.

possible, rendre compte des deux *ii* redoublés, dont ni Stokes ni Ebel ne se sont occupés. Pourquoi ne lit-on pas *dugontio* ou *dugiontio*, ce qui serait la forme la plus naturelle ? La chose peut s'expliquer de deux manières. Ou bien le verbe à la racine *dug* se formait comme ceux de la quatrième et de la dixième classe en sanscrit, par l'adjonction de *ya*, devenu *yi*, *ii* en gaulois; Cf. ἰδ-ίω, δα-ίο-μαι, *cup-io*, *fod-io*, etc. ; ou bien, ce que je préférerais, nous aurions ici un dérivé d'un verbe causatif, répondant à la formation sanscrite en *ay*, *aya*. L'*ii* redoublé serait alors pour *iy*, affaibli de *ay*, comme dans le lithuanien *szlówiju*, je loue, je vante = sansc. *çrâv-ayâ-mi*, de *çru*, audire (Bopp. *Vergl. Gramm.* III, 95) ; ou bien encore *ay*, *aya* serait devenu *e*, comme dans le latin *mon-e-o* = sansc. *mân-ayâ-mi*, en pracrit *mân-ê-mi*, je fais penser, de *man* (ib. 96). Il faudrait alors lire *dugeon*, en laissant à l'*i* redoublé sa valeur ordinaire dans les inscriptions gallo-romaines. Pour le second *ii* de *tiio*, toutefois, cela n'est guère admissible, et je m'en tiens à ce que j'en ai dit dans mon *Essai* (p. 30), savoir qu'il représente probablement, ainsi que plus loin dans *Alisiia*, la semi-voyelle primitive *y* (1).

Nous aurions ainsi, pour le gaulois, un verbe causatif *dugiy*, ou *duge*, avec le sens de *fortem reddere*, *fortificare*, et dans *dugiiontiio* ou *dugeontiio*, fortificatio, munimentum, le corrélatif d'un substantif sanscrit hypothétique *daghayantyâ*, du causatif *daghay*, tutum reddere, si l'on admet le rapprochement de *dagh*, tueri, tegere, avec le gaulois *dug*.

Il ne reste plus maintenant que les trois mots de la fin, qui n'offrent pas de difficultés. Le verbe *etic* exige un régime direct qui se trouve évidemment dans *Ucuetin*, l'accusatif du thème en *i Ucuetis*, dont *Ucuete* est le datif. L'*n* finale est ici pour *m*, comme dans le grec φύσιν, πόρτιν, etc. Pour *in Alisiia*, à l'ablatif on devrait attendre plutôt *in Alisie*, comme *in Alixie* dans l'inscription du vase de Bourges. Peut-être le graveur gallo-romain, mais plus romain que gaulois, a-t-il rétabli de son chef la désinence latine. Il faut bien admettre ici et là des inexactitudes de langue et d'orthographe, en se rappelant que le graveur, s'il était romain, savait sûrement mal le gaulois, et que, s'il était gaulois, il ne devait pas toujours appliquer correctement un alphabet étranger.

Je ne sais, Monsieur, si je me fais illusion, mais il me semble que

(1) On trouve cependant, bien que rarement, *ii* pour *i* simple ; par exemple dans le *Boiiorix* d'une inscription d'Autun (*Autun archéol.*, p. 260), le *Maiianus*, figul. dans Froehner (1425), etc.

cette interprétation qui donne un sens si approprié, tout en rendant compte de chaque mot, et en respectant les lois de la grammaire, a bien quelque chance d'être la bonne. Le fait, observé par vous-même, que l'inscription est tracée sur un grand cartouche méplat, qui a dû être encastré dans une large construction en maçonnerie, s'accorde bien avec l'existence d'une tour; et le rôle de cette tour, soit d'observation, soit de défense, ne peut être mieux défini que par l'invocation de garantir de tout péril le dieu topique protecteur de la ville, ou, peut-être, le chef qui régnait alors dans Alise.

Pour compléter ce qui concerne cette inscription, j'ajouterai encore, pour mémoire, les interprétations qui en ont été proposées par MM. Monin et Hugo. M. Monin traduit :

« *Martialis à Dannotalé a fait. Elle eut ce cercle chez Gobedbios. Vingt l'eurent dans Alise.* »

Ce qui doit signifier : Martial a érigé ce tombeau à Dannotalé. Elle fut prêtresse de ce temple de Gobedbios. Vingt le furent avant elle à Alise.

M. Hugo, au moyen de l'allemand, arrive au résultat suivant :

Martialis aus Anatolien. Hier liegt sein Leichnam. Eticho (und) Gundebald aus Visanz legten in Alisia.

C'est-à-dire, en latin : Martialis de Anatolia, hîc depositum ejus corpus. Eticho (et) Gombeldi de Vesontio (1) posuerunt in Alisia.

Je ne m'arrêterai pas à discuter ces traductions, par la raison que leurs auteurs ne les ont point motivées. Je laisse volontiers à d'autres, s'ils le jugent à propos, à rechercher par quels rapprochements singuliers ces versions ont pu être obtenues.

Cette étude se continuera, Monsieur, dans ma prochaine lettre, en premier lieu sur les inscriptions où reparaît de nouveau le verbe *ieuru*.

ADOLPHE PICTET.

(1) Il faudrait au moins *Vesontione*.

(La suite prochainement.)

TEXTES GÉOGRAPHIQUES

DU

TEMPLE D'EDFOU

(HAUTE-ÉGYPTE)

(Suite) (1)

VIIe NÔME.



Ha-seχeχ.

(Diospolites) (2).

Les inscriptions présentent, pour le sistre, des variantes de formes nombreuses dans l'écriture du nom du septième nôme, et comme d'ailleurs ce signe est polyphone, on peut hésiter entre ses différentes prononciations. Les phonétiques les plus usités sont *seχeχ*, avec la forme adoucie *ses'es'* et *seχem :* une variante avec les compléments phonétiques pourrait seule fixer la lecture qui doit être adoptée dans ce cas. — Le texte du sanctuaire d'Edfou est en partie détruit en cet endroit (3) : on y trouve toutefois le nom de la capitale sous la forme [hiéroglyphes], *Ha-seχeχ*, « la demeure du sistre. » C'était là le nom sacré de cette ville, qui fut donné au nôme lui-même. Deux formes

(1) Voyez la *Revue archéologique*, 1865, numéros de mai, septembre et novembre; 1866, novembre.

(2) Cf. Brugsch, *Géogr.*, t. I, p. 203.

(3) Voy. *Revue archéologique*, numéro de novembre, 1866, pl. II.

plus vulgaires semblent également s'appliquer au nom de la capitale : (1), *Kenem*, avec la variante (2), *Kenemem*, et (3), *Ha-bennu*, « la demeure de l'oiseau *Bennu* (phœnix?). »

En tête des particularités du septième nôme, l'inscription d'Edfou cite un sceptre divin, *χerp nuter* : on le retrouve, en effet, attribué au même nôme dans une liste de Philæ (4), mais sans que le contexte vienne préciser le sens de cette attribution. Le groupe qui vient ensuite semble, par son déterminatif, indiquer la relique divine : il faut toutefois remarquer que ce nom ne se retrouve pas parmi les membres d'Osiris, et que ce nôme n'est pas compris parmi ceux auxquels les inscriptions attribuent les seize parties du corps d'Osiris (5).

Les deux sœurs. *sen-ti*, dont parle ensuite notre inscription, sont Isis et Nephthys; un autre texte (6), qui se rapporte au même nôme, les appelle, *t'er-ti*, avec les emblèmes distinctifs de ces deux déesses. *T'er-ti* est, en effet, le nom habituel des deux sœurs d'Osiris, considérées comme assistant à ses funérailles. Ainsi, au chapitre 17 du Rituel funéraire, dans leur rôle de pleureuses d'Osiris, elles sont nommées, avec deux oies pour déterminatif. Cette dernière circonstance me porterait à rapprocher ce mot du terme, variante et qui doit signifier : jumeaux. Les deux *didymes*, dont parlent les papyrus grecs du Sérapéum, portaient probablement ce nom, parce qu'ils remplissaient le rôle d'Isis et de Nephthys aux funérailles d'Apis-Osiris.

Le reste de l'inscription, presque entièrement détruit, ne laisse plus recueillir que quelques renseignements épars. On y voit qu'Hathor était la divinité principale de ce nôme. Le *menu* (?)

(1) Duemichen, *Inscr. géogr.*, t, I. p. 96. — (2) Id., p. 67. — (3) Id., p. 96. — (4) Id., p. 46, l. 1. — (5) Id., t. II, p. 13. — (6) Id., t. I, p. 96.

symbolique jouait un rôle important dans le culte local de cette déesse, qui devait y offrir cet emblème à Osiris (1). Ce dernier avait également en ce pays un culte spécial dans sa forme de *Bennu* (phœnix?) (2).

Après une forte lacune on peut lire le nom de la barque sacrée , *s-uah-het*. Peut-être, si l'*s* appartient comme pronom à la phrase précédente qui est détruite, faudrait-il lire seulement : *uah het*, « dilatation du cœur » (3)?

Le grand canal du nôme, , *urka*, avait deux canaux dérivés nommés : , *Uaï*, et , *Tehem*. Le premier est accompagné, dans une des listes, de la phrase assez curieuse : , *s'u-ut nes'en-ut er s'en-f*, « calme (?) et furieux tour à tour, » épithètes qui s'appliquent évidemment aux périodes de sécheresse et d'inondation.

, *Kenem*, ou , *Kenemem*, avec le redoublement de la finale, est le nom du territoire (*uu*); il a dû être tiré de celui de la capitale qui est exactement semblable. Une inscription du temple d'Edfou dit qu'il était : « couvert de fleurs, » , *uareχ em herer*.

Quant au *pehu*, nommé , *ahem*, il était remarquable par l'odeur de ses lotus : , *seti s'a*. — Pour terminer les renseignements géographiques de ce nôme, il est à remarquer qu'une de nos listes d'Edfou lui attribue une montagne nommée : , *S'ef-ti*, où se trouvait la matière qui servait à faire les *menas* symboliques.

Une liste de Dendéra (4) désigne pour ce nôme un dieu nommé :

(1) Duemichen, *Inscr. géogr.*, t, I, p. 46.

(2) Le nom de la capitale : *Ha-bennu*, « demeure du Bennu, » rappelle également ce culte.

(3) Toutefois ce pourrait être l'*s* causatif.

(4) Duemichen, *Inscr. géogr.*, t. I. p. 78.

, *S'a nefer hotep;* ce doit être une forme d'Osiris, que l'on connaissait déjà sous le nom de *Nefer-hotep*.

VIIIe NÔME.



Abet' (?).

(Thinites) (1).

Dans ce nôme (2), dont la capitale , *Teni*, fut le berceau d'une des plus anciennes dynasties royales, se trouve une des villes saintes de l'Égypte : la tradition plaçait, en effet, à Abydos le tombeau d'Osiris. Dans l'ancien empire, avant que la suprématie de Thèbes se fût définitivement établie, Abydos semble avoir joué un rôle politique important. Ainsi, sur une stèle de la XIIe dynastie (musée de Leyde), dont nous parlerons plus loin, le nôme est constamment accompagné des épithètes : , *tap res*, et , *ur*, « grand. » La première qualification, que l'on peut traduire par « premier ou chef du midi, » indiquerait qu'à cette époque Abydos était réellement la capitale de la Haute-Égypte : les tombeaux des hauts personnages de ce temps s'y rencontrent à profusion. Plutarque (3), du reste, rapporte que de tout temps les Égyptiens de haut rang ont tenu à s'y faire ensevelir près du tombeau d'Osiris. Ce tombeau se trouve désigné sous deux noms dans les inscriptions géographiques. Le premier est (4),

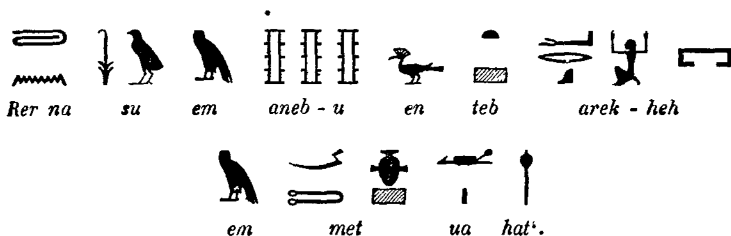
(1) Brugsch, *Géogr.*, t. I, p. 206.

(2) Dans l'inscription du sanctuaire d'Edfou, les textes qui se rapportent à ce nôme et au suivant sont complétement détruits : aussi nous bornerons-nous à réunir quelques renseignements nouveaux, que fournissent d'autres monuments.

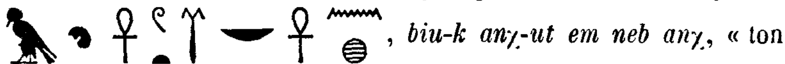
(3) Plut., *Isis et Osiris*, ch. 20.

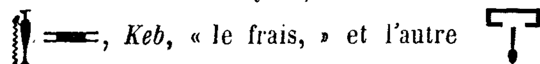
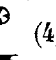
(4) Duemichen, *Geogr. Inscr.*, t. I, pl. 27. Il est dit d'Osiris, à propos du nôme d'Abydos : , *anχ-ut em arek-heh*, « tu vis dans ton sépulcre. » M. Lauth a reconnu que cette forme *arek-heh* avait donné naissance au

Arek heh u, « la fin des multitudes. » Ce nom, qui pourrait s'appliquer à tous les lieux de sépulture en général, paraît cependant être plus spécialement attribué au tombeau d'Osiris à Abydos. Ainsi sur une statue du Louvre, où un personnage nommé Pefpanet (1) parle des travaux exécutés par lui dans le temple d'Osiris à Abydos, on lit la phrase suivante :



« Je l'ai entouré de murailles de briques, et le tombeau de syénite « brillante. »

Le second nom se rencontre dans une inscription de Dendéra (2), où il est amené de la même façon pour le nôme d'Abydos : , *biu-k anχ-ut em neb anχ*, « ton âme vit dans ton sépulcre. » De ce *neb anχ*, « le seigneur de la vie, » on peut rapprocher le nom qui est donné au sarcophage lui-même dans l'inscription d'Una (3) : , *hen en anχu*, « le coffre des vivants. » Dans toutes ces dénominations, on retrouve la croyance si profonde des Égyptiens à l'immortalité de l'âme.

Si nous passons à l'étude des divisions du huitième nôme, nous remarquerons que le grand canal, nommé , *pen abet'*, « celui du nôme d'Abydos, » avait deux canaux dérivés, l'un appelé , *Keb*, « le frais, » et l'autre , *Pere* (?) *χer*, avec la variante inexpliquée  (4).

mot grec ἀλχαί, par lequel le papyrus démotique à transcriptions grecques du musée de Leyde désigne le tombeau d'Osiris à Abydos. Voy. *Zeitschrift*, etc., mai 1866, p. 36.

(1) *Notice des monuments égyptiens du Louvre*, A, 93. XXVI[e] dynastie.

(2) Duemichen, *Geogr. Insc.*, I, 96.

(3) Vicomte E. de Rougé, *Monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties*, etc., p. 136.

(4) Duemichen, *Inscr. géogr.*, I, 20.

[hieroglyphs], *Uu-pek*, est le nom du territoire. Je pense que la petite tête d'oiseau doit se lire ici *Pek;* on trouve, en effet, une localité nommée [hieroglyphs], *Pek*, qui est souvent liée de position à Abydos sur les stèles funéraires. M. Brugsch cite dans sa Géographie une localité du nom de *Pek* (1), mais sans pouvoir indiquer sa place géographique : il signale, de même, un Osiris du [hieroglyphs], *uu Pek* (Todt., ch. 142). Enfin, il indique une inscription ainsi conçue (2):

[hieroglyphs]

S'esu Unnefer em uu Pek em heb - f nefer en Nes'em.

« Hommage à Osiris dans le *uu Pek*, dans sa bonne fête de la « barque Nes'em. »

Or nous avons vu, à propos du cinquième nôme, que la barque *Nes'em* jouait précisément un rôle important dans certaines fêtes d'Abydos. Il y a donc tout lieu de croire que ce *uu Pek*, dont parlent ces diverses inscriptions, est bien le *uu* du huitième nôme (3).

Le groupe qui sert à indiquer le *pehu* est [hieroglyphs] ; quant au phonétique, il nous est fourni par diverses inscriptions d'Edfou : c'est [hieroglyphs], *hekes* (4) ; cette région était couverte d'oies nommées : [hieroglyphs], *ro-u*, et [hieroglyphs], *sar-u*.

Au *pehu Hekes* se rattache un monument dont l'importance historique a déjà été signalée depuis longtemps (5) : c'est une stèle funé-

(1) *Géogr.*, t. I, p. 298.

(2) Sharpe, II, 75, 9.

(3) On doit remarquer que les trois formes [hieroglyphs], [hieroglyphs], [hieroglyphs], sont employées indistinctement pour la syllabe *Pek*.

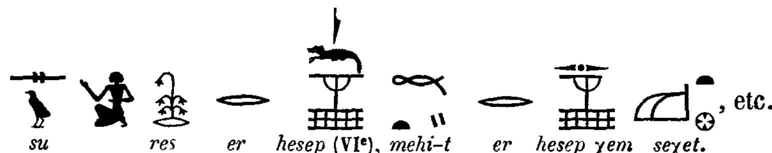
(4) Variante : [hieroglyphs], *hekes*.

(5) Vicomte E. de Rougé : Lettre à M. Leemans sur une stèle du musée de Leyde. Cf. Brugsch, *Géogr.*, t. I, 211.

raire de la XIIe dynastie, érigée en l'honneur d'un inspecteur des canaux. La dédicace en est ainsi conçue :



en amaχu sχa en hekes, nesa het-u, em tap res, hesep abet' ur A-mem-



, etc.

su res er hesep (VIe), *mehi-t er hesep χem seχet.*

« (Hommage à Osiris) de la part du pieux scribe (inspecteur?) du « *pehu Hekes*, préposé aux canaux dans le premier (nôme) du midi, « le grand nôme d'Abydos, Amemsu, au midi jusques au nôme de « Dendéra, au nord jusqu'au *pehu seχet* du nôme de *χem* (IXe nôme). »

Cette inscription montre que l'inspection de ce préposé s'étendait du sixième au neuvième nôme, et elle indiquerait que les *pehu*, comme les canaux, étaient soumis à une surveillance spéciale.

On trouve souvent dans les textes de ce nôme deux noms de ville : , *Nif-ur*, et , *Nu-t χeper* ou *Ta*, qui ne semblent être que des variantes pour Abydos.

IXe NÔME.



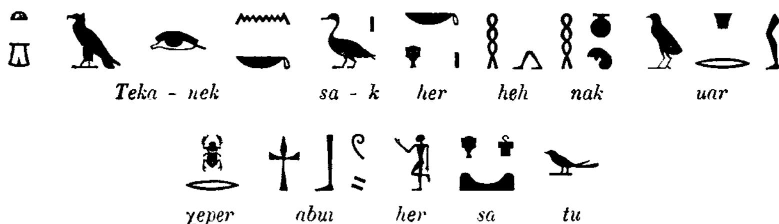
Xem (?)

(Panopolites) (1).

M. Brugsch transcrit le signe par *min* : sa plus grande raison se trouve dans la transcription grecque de certains noms propres comme Φαμινίς qu'il compare à *Pa-min*, Σεμμινις à *Se-en-min*. Mais rien ne prouve que ces noms ne viennent pas de composés du nom d'Amon, comme *Pa-amen*. *Se-n-amen*, etc. Je ne crois pas d'ailleurs qu'on ait signalé le groupe , tandis qu'un autre phonétique

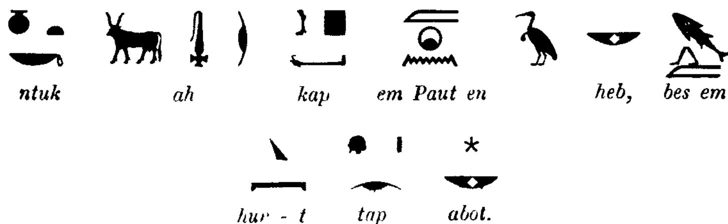
(1) Brugsch, *Géogr.*, t. I, 212.

se rencontre fréquemment ainsi écrit : , *Xem ;* cette dernière lecture me paraît donc jusqu'à présent la plus probable. Le nom de la capitale se trouve ordinairement écrit avec le signe du nôme lui-même ; mais on rencontre souvent le dieu *Xem*, éponyme de ce nôme, qualifié de , *neb sennu*, « seigneur de Sennu, » et (1), *neb Apu*, « seigneur d'Apu, » qui doivent également désigner la capitale, ou des temples qui y étaient renfermés. La ville de *Sennu* se trouve dans la liste des endroits qui possèdaient un des membres d'Osiris (2) : on pourrait penser, d'après une inscription de Dendéra (3), que c'était une des jambes ; en effet, ce texte, qui se rapporte au neuvième nôme, se termine ainsi :



« Tu vois ton fils qui cherche ta jambe : il se fait une grande joie « après la douleur. »

Cette même inscription renferme une phrase assez curieuse ; il est dit à Osiris :



(1) Une variante de ce dernier nom est (Duemi., *Inscr. géogr.*, t. I, 79). La valeur du signe est *aa*. M. Brugsch, dans sa Géographie, avait bien lu le nom de cette ville, mais sans pouvoir en fixer la position.

(2) Duemichen, *Inscr. géogr.*, t. II, pl. XVII, 100. — (3) Id., t. I, 96.

« Tu es la lune qui se cache dans la néoménie, qui vient dans le « ciel au commencement du mois. »

Une stèle du musée de Leyde (1) nous donnera le nom du prêtre du dieu *χem* dans le neuvième nôme : ce monument était érigé en l'honneur d'un prêtre de *Xem*, dans la ville d'*Apu*, nommé : [hieroglyphs], « *Hor-χerp-en-tores*, fils du prêtre de *χem Nesamui*. » Sa mère, nommée [hieroglyphs], *Nesa-tefnut*, était [hieroglyphs], *ahi-t-en χem*, « prêtresse de χem. » Comme on peut le voir, le nom du prêtre [hieroglyph], est exactement celui que les prêtres du même dieu portaient dans la ville de Coptos, au cinquième nôme. L'orthographe [hieroglyphs], plusieurs fois répétée sur le monument de Leyde, amènerait à penser que le premier complément phonétique du signe [hieroglyph] serait un [hieroglyph], *s*.

En étudiant les détails fournis par les différentes listes d'Edfou, on voit qu'au grand canal (*mer*) nommé [hieroglyphs], *Pa-χem*, « la demeure de χem, » est attribué un canal dérivé du nom de [hieroglyphs], *mater*, « qui servait à rendre bon le terrain de ses champs. »

[hieroglyphs]
her s - nefer san - u em tep - u.

Le *uu* porte le nom caractéristique de [hieroglyphs], *atu*, ou [hieroglyphs], *aat*, « le champ. » Ses productions étaient, d'après les listes d'Edfou, [hieroglyphs], *ses'en*, « des graines de lotus (?) (2), » et [hieroglyphs], *S'eri*, « quelque espèce de grains. »

(1) Catalogue : V, 20.

(2) Cf. le copte ⲤⲰϢⲈⲚ.

, *Seχet*, le *pehu* de ce nôme est cité à Edfou :

χer ma - u - f tenes em ka - u har ka - u.

« Avec ses fonds de terre chargés de bœufs et de vaches. »

Et ailleurs :

χer peka (1) *-f uten em het - u* (?) *hna men - men.*

« Avec ses portions chargées de troupeaux (greges) et de bestiaux (armenta). » Il faut donc bien admettre que les *pehu* pouvaient nourrir des troupeaux de toute espèce.

Deux localités nouvelles doivent être attribuées à ce nôme. La première, , *Pa-Horu* ou *Pa-nuter-u*, « la demeure des dieux, » est citée dans l'inscription d'Edfou qui énumère les divinités des nômes. La seconde, du nom de , *Pa χet χem*, « l'escalier de *χem*, » se rencontre dans un texte de Dendéra (2).

Xe NÔME.

Uat'.

(Aphroditopolites) (3).

Le nom du dixième nôme de la Haute-Égypte est ordinairement écrit par les deux serpents, dont le premier est surmonté de la

(1) Cf. le copte ⲡⲏϭ, ⲡⲉϣ, dividere.

(2) Duemichen, *Inscr. géogr.*, I, 79.

(3) Brugsch, *Géogr.*, t. I, p. 215. La planche au prochain numéro.

plume; quelquefois le second est supprimé. Une liste de nômes du temple d'Abydos présente cependant la variante [hiéroglyphes], *uat'*, ce qui ferait penser que le groupe [hiéroglyphes] aurait la valeur *uat'*, le second serpent n'étant alors qu'un simple complément phonétique, pouvant s'omettre à volonté. Une localité de ce nôme, dont le nom s'écrit [hiéroglyphes], *Pa-uat'*, et [hiéroglyphes], *uat'* (1), rappellerait ainsi dans sa composition le nom du nôme lui-même.

La liste du sanctuaire d'Edfou nous a donné le nom véritable de la capitale [hiéroglyphes], *Teb-ti*, « les deux sandales. » C'est de là, sans aucun doute, que les Coptes ont tiré le nom d'ⲁⲧⲃⲱ, ville située dans leur quatorzième nôme. *Pa-uat'* et *Uat'* ne sont probablement que d'autres noms de la même ville.

La partie mythologique de l'inscription est détruite, mais on sait par d'autres monuments que le dieu Horus était principalement honoré dans ce nôme. Or, certaines listes géographiques, spécialement dédiées à Osiris (2), semblent omettre à dessein ce nôme, et quelques autres que nous citerons à leur place. Étaient-ils considérés comme des pays funestes à Osiris, et le souvenir d'une victoire locale du dieu Set devait-il les faire écarter dans les énumérations de nômes faites en l'honneur d'Osiris? C'est là une des hypothèses que l'on pourrait admettre pour expliquer ces omissions singulières. Dans les inscriptions qui se rapportent à ce dixième nôme, nous voyons que c'est le triomphe final d'Horus et non pas celui d'Osiris qui est célébré (3).

Dans l'inscription du sanctuaire d'Edfou, le premier renseignement que l'on rencontre après la partie détruite est le nom de la prêtresse [hiéroglyphes], *am;* puis vient celui de la barque sacrée [hiéroglyphes], *mer-uu*, [hiéroglyphes], *un-ut* (4) *em Peχotem*, « qui est dans *Peχotem*. » Comme on le verra plus loin, *Peχotem* est le nom du grand canal. On trouve ensuite les

(1) Brugsch, *Géogr.*, pl. XXII.

(2) Duemichen, *Inscr. géogr.*, I, 96, et II, 27. — (3) Id., I, 49 et 69.

(4) [hiéroglyphes], *un-tu*, participe passé du verbe *un*, être.

noms des arbres sacrés, l'*as'et* et le *s'enta :* quant à la lacune qui vient après, elle contenait le nom de la localité où se trouvaient les arbres sacrés, et de plus, la date de la fête principale du nôme. La défense est ainsi formulée : *beta-uf sma teb em nu-f.* « Il est défendu de tuer le *teb* dans la ville. » Je ne saurais identifier l'animal nommé , *teb*, que son déterminatif classe parmi les quadrupèdes. L'inscription se termine par les mots suivants : *Ari-f hu-u en Mesur. teχeb-f ta ....* « Il (le prêtre) fait les offrandes à Mesur (le serpent divin) qui arrose ..... (le reste est détruit). »

Comme nous l'avons vu plus haut, , *χotem*, « le fermé, » est le nom du grand canal.

Quant à celui du *uu*, c'est , *ar-ti Hor.* M. Brugsch, dans une récente communication, a bien voulu me dire que des inscriptions lui avaient prouvé d'une manière certaine que le mot *ar-ti*, inconnu jusqu'ici, signifiait les mâchoires.

Sur le *pehu* , *Unes*, les inscriptions ne disent rien de particulier, sinon qu'il y poussait des acanthes, et que ses eaux étaient couvertes d'oies sauvages. Enfin, il faut ajouter deux localités nouvelles pour ce nôme : , *Ha-s-hotep*, et , *Tuka*, qui se trouvent dans des inscriptions de Dendéra et de Philæ.

JACQUES DE ROUGÉ.

(1) Duemichen, *Inscr. géogr.*, I, 69, 49.

(La suite prochainement.)

DOLMEN ET CROMLECHS

SITUÉS DANS LA VALLÉE D'OSSAU

ARRONDISSEMENT D'OLORON (BASSES-PYRÉNÉES)

Dans la commune de Buzy (canton d'Arudy) se trouve un dolmen signalé dans plusieurs ouvrages, posé à 30 mètres environ, à gauche, de la route départementale qui joint Buzy à Arudy. Il est sur le quartier appelé le *Calhau de Téberne*, nom d'un rocher situé en face, sur l'autre côté de la route; ce rocher était voisin d'une maison habitée au XVIe siècle par des *cagots*.

Ce monument doit être rangé dans la classe des dolmens sous tumulus : un bourrelet de terre l'entoure et les pierrailles qui le recouvraient gisent dispersées à ses côtés. Quant à sa construction, on peut la regarder comme à peu près intacte.

La pierre qui forme la partie supérieure ressemble à une écaille de tortue; elle est de marbre gris, comme les sept supports ; un seul de ceux-ci est tombé dans l'ouverture, encore béante, faite sans doute par des chercheurs d'or; l'ensemble du monument n'a pas été ébranlé.

Voici les dimensions :

Longueur du couvercle (on ne peut appeler table une surface convexe), 2m,75; largeur du couvercle, 2m,55 ; plus grande épaisseur du couvercle, 1m,20; hauteur de la cavité intérieure du dolmen, 1m,60; largeur de cette cavité, 1m,50. Le plan des supports représente un triangle dont la base aurait 1m,50.

La surface du couvercle et celles des supports ne portent aucune trace de rainure ou de rigole.

Le dolmen que nous venons de décrire est le seul qui nous paraisse incontestablement authentique parmi tous ceux qui ont été signalés jusqu'à ce jour dans la vallée d'Ossau. On doit rejeter, comme n'étant

pas l'œuvre de l'homme, tous les assemblages de rochers indiqués, comme antiquités celtiques, à Arudy, à Izeste, à Bescat et à Louvie-Juzon.

C'est à M. l'abbé Châteauneuf, curé de Bielle, que l'on doit la découverte des cromlechs que nous allons décrire; il faut donc lui en rapporter tout le mérite.

Ces cercles de pierres, au nombre de *quarante-trois*, sont tous situés dans la circonscription de la commune de Bilhères (canton de Laruns), sur des terrains indivis entre elle et la commune de Bielle. Ils sont partagés en trois groupes dont l'altitude au-dessus du niveau de la mer varie de 800 à 1,000 mètres (1). Le groupe le moins élevé est placé près de la chapelle de Hondas (la fontaine), sur un vaste tertre circulaire couvert de chênes gigantesques, à droite d'un ruisseau. Ce tertre est naturel, comme l'ont prouvé les fouilles, mais il est possible que la main des hommes lui ait donné sa forme circulaire.

Ce lieu, d'un aspect vraiment grandiose, situé à l'entrée du haut pâturage appelé le *Benou*, passe encore pour être hanté par les esprits, c'est le quartier des Fées.

L'ensemble des cercles de pierres porte dans le pays le nom de *Couraus de Hondas* (cercles de la fontaine). Les enceintes du premier groupe sont au nombre de vingt-quatre; le total des pierres qui les forment est variable, les unes en comptent treize, d'autres quatorze, d'autres vingt. La hauteur de ces pierres, brutes à l'extérieur du cercle, est très-inégale : elle varie de $0^{m},25$ à $0^{m},60$. Nous avons remarqué que les enceintes sont parfaitement rondes à l'intérieur. Les diamètres sont très-divers; voici les mesures recueillies : un des cercles a $2^{m},60$; quatre 3^{m}; un $3^{m},12$; deux $3^{m},30$; un $3^{m},40$; deux $3^{m},50$; un $3^{m},70$; un $3^{m},80$; un $4^{m},10$; un $4^{m},15$; un $4^{m},30$; deux $4^{m},50$; un $4^{m},90$; deux 5^{m}; trois n'ont pu être mesurés exactement.

Au centre de chacun de ces cromlechs, sous le sol, se trouve un second cercle d'environ 1 mètre de diamètre qui contient des restes de foyer, des charbons de bois de sapin, à une profondeur de $0^{m},30$ à $0^{m},60$. Le centre de presque tous les cercles a été sondé autrefois par les habitants de la localité, dans un but tout à fait étranger aux recherches archéologiques.

Les cromlechs de Hondas sont groupés autour d'un autre, placé à peu près au sommet du grand tertre qui les porte tous.

(1) La feuille 239 de la Carte du dépôt de la guerre n'ayant pas encore été publiée, je ne puis donner que des hauteurs approximatives, mais je me tiens au dessous de la vérité.

Le second groupe est placé sur les bords d'un ruisseau qui forme un peu plus bas l'*Arriu-Beig* (le Beau-Ruisseau). Les cercles sont au nombre de six, dont deux sur la rive droite et quatre sur la gauche. Les diamètres sont les suivants : un mesure 4^m,50; un 4^m,90; un 5^m,25; un 5^m,40; un 5^m,70; un 6^m,80. On remarquera que la moyenne des diamètres de ce groupe est plus élevée que dans le précédent.

Pour atteindre le troisième groupe de cromlechs il faut gravir pendant vingt minutes une côte abrupte, qui conduit au quartier dit *Courrége de Caüs* ou *Acaüs*. On domine de ce point toute la vallée d'Ossau.

En ligne, sur une étendue de 200 mètres environ, se dressent treize enceintes rondes dont les pierres sont plus grosses et plus serrées que dans celles que nous venons de décrire. Là, aussi, au centre, à peu de profondeur, se rencontre un second cercle souterrain et des charbons de bois de sapin. Les pierres qui forment les cromlechs ont de 1 mètre à 1^m,40 de hauteur, elles sont enfouies environ de moitié; leur nombre varie de 18 à 23 pour chaque cercle.

Un des cromlechs a 3 mètres de diamètre; un autre 4^m; un 5^m; trois 5^m,30; un 5^m,50; un 6^m,40; un 8^m; quatre n'ont pu être mesurés à cause des ronces.

Quelle a été la destination de ces monuments? Pourquoi cette division en trois groupes? Pourquoi cette différence dans les dimensions des pierres et des enceintes? Voilà autant de problèmes qui se présentent comme insolubles dans l'état actuel de la science.

Ces cromlechs donnent lieu à plusieurs remarques.

La terre transportée a peu de profondeur : à 0^m,60 on rencontre le sol naturel.

La surface est au même plan que le sol environnant.

Il n'y a ni ossements ni traces d'inhumation.

Les pierres qui forment les enceintes offrent une face unie à l'intérieur, ou peu s'en faut, mais la face extérieure est brute.

Les cercles de *Caüs* sont plus solidement construits que ceux des quartiers inférieurs; les pierres y sont plus hautes. Peut-être faut-il attribuer la meilleure conservation de celles-ci à l'altitude du terrain qui les rend moins sujettes à être dégradées.

J'ai eu pour guide, dans mon exploration, M. l'abbé Chateauneuf, et pour témoins, deux de mes confrères de l'Ecole des Chartes, M. Saint-Maur, avocat général près la Cour de Pau, et M. G. Servois, membre du Comité des travaux historiques. Depuis cette visite, j'ai eu l'honneur d'y conduire M. de La Villemarqué, de l'Institut.

En rédigeant ces notes, mon intention a été de rapporter fidèlement ce qui existe, pensant rendre ainsi plus de services à cette branche de l'archéologie qu'en proposant quelque vague hypothèse. C'est par un ensemble de faits précis et de vérifications sérieuses, dégagées de tout système, que l'on parviendra (du moins il faut l'espérer) à jeter quelque lumière sur l'usage auquel ces monuments étaient destinés.

La vallée d'Ossau est-elle, dans le département des Basses-Pyrénées, la seule région qui renferme des cromlechs ? Je ne le crois pas, mais je ne puis me prononcer avant d'avoir fait de nouvelles recherches.

PAUL RAYMOND.

L'ART GAULOIS

COINS MONÉTAIRES

La monnaie proprement dite, c'est-à-dire « le métal divisé en lin-« gots réguliers et circulaires, d'une coupe et d'un poids uniformes, « invention qui nous semble bien simple, n'en est pas moins un des « signes matériels les plus distincts de la grande civilisation (1). »

A la Grèce appartient l'honneur d'avoir trouvé ce mode d'échange, huit siècles environ avant l'ère chrétienne : il se répandit promptement en Orient chez les nations qui, bien qu'arrivées déjà à un haut degré de civilisation, n'employaient cependant que des lingots irréguliers dans leurs transactions commerciales. — Du moment qu'il y a une monnaie, il y a des coins à graver (2), et cette gravure ne peut être faite que par des artistes plus ou moins expérimentés. A propos de l'*art des Gaulois*, il y a donc nécessité de s'occuper des coins monétaires, gravés chez eux, qui sont conservés dans les collections.

Pour quelques personnes, la perfection de la gravure monétaire de quelques pièces gauloises est un sujet d'étonnement : si on admet que nos ancêtres formaient une confédération de peuplades à moitié sauvages, comment admettre que, trois siècles avant l'ère chrétienne, chacune de ces peuplades ait eu un système monétaire et des graveurs assez habiles pour reproduire quelquefois exactement des

(1) Fr. Lenormant, *Essai sur l'organisation politique et économique de la monnaie dans l'antiquité*, p. 6.

(2) Un grand nombre de monnaies gauloises ont été coulées grossièrement dans des moules de terre : pendant longtemps on a cru que ces pièces informes étaient les plus anciennes. Il est établi aujourd'hui que les monnaies frappées sont celles qui remonte à la plus haute antiquité. Jusqu'à ce jour, je ne sache pas que l'on ait retrouvé de moule monétaire gaulois; mais les flans eux-mêmes, par les bavures, indiquent que l'on coulait plusieurs pièces à la fois.

modèles empruntés à l'art grec, en les modifiant suivant les idées locales? Il ne faut pas se dissimuler, en effet, que si les Gaulois copiaient, ils le faisaient en donnant à leurs copies un caractère d'autonomie par l'adjonction de symboles et de légendes qui ne se trouvent pas sur les originaux.

Quelques archéologues (il sont rares à la vérité) pensent que les monnaies celtiques, frappées hors du territoire gaulois, auraient pu être fournies par le commerce étranger : le royaume d'Italie, le Saint-Père, à notre époque, n'ont-ils pas fait frapper leurs monnaies à Paris ? Les Anglais ne fabriquent-ils pas, à l'usage des Indes, des pacotilles d'idoles? — D'autres archéologues supposent que des artistes grecs et carthaginois parcouraient la Gaule, mettant leur talent au service des chefs et des peuples qui voulaient avoir une monnaie : ils n'accorderaient guère à nos ancêtres que ces informes potins coulés dont l'usage se continua assez tard pour que l'on trouve des pièces barbares ainsi fabriquées, et essayant de reproduire des petits bronzes, au type de *l'autel de Lyon*, forgées depuis Auguste jusqu'à Néron.

Cette double erreur est fondée sur l'influence de l'art grec et de l'art massaliète qui se révèle sur un grand nombre de monnaies gauloises.

Je vais, dans cet article, pour convaincre les plus incrédules, faire connaître quatre coins gaulois d'une authenticité irrécusable, d'époques différentes et de provenance connue. Avant d'entrer en matière, je dirai quelques mots des procédés de fabrication.

Les monnaies d'or, d'argent et de bronze étaient frappées : les flans qui devaient recevoir l'empreinte du coin étaient d'abord coulés, et on a retrouvé plusieurs creusets en terre ayant servi à fondre le métal qui servait à faire ces flans. L'un de ces creusets, en grès arenacé, fut recueilli à Corent avec le coin n° 3; il était encore rempli de métal refroidi au moment de l'ébullition et fortement adhérent aux parois. Sa hauteur est de soixante-cinq millimètres, son diamètre à la base de douze millimètres, et de quarante-cinq millimètres à son ouverture, qui est terminée par trois côtés et trois angles (1). Un autre creuset qui semble avoir servi au même usage, et dont la terre est presque cachée sous une couche épaisse de cuivre fondu, est déposé au musée de Saint-Germain. On croit, mais sans preuves

(1) *Rev. num.*, 1845, p. 250. M. Mathieu, ancien professeur au lycée de Clermont, en signalant ce fait, ajoutait qu'il possédait deux autres creusets de même forme et de même terre, ainsi qu'une moitié de moule d'agrafe.

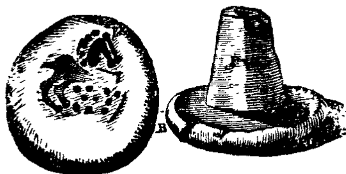
certaines, qu'il a été trouvé dans le département d'Eure-et-Loir; on ignore également si, comme le bruit en a couru, il était rempli de monnaies gauloises : sa hauteur est de quinze centimètres, son diamètre de dix centimètres.

Le premier coin que je publie, et, autant que possible, je décrirai les quatre monuments qui m'ont été signalés par ordre de date, le premier coin, dis-je, a été trouvé sur l'emplacement de la cité antique d'*Aventicum*, Avenches (canton de Vaud). C'est un disque en fer de quatre à cinq centimètres de diamètre, dans lequel est adapté le coin proprement dit, qui est en bronze (1).

Le type est une tête laurée de profil, qui paraît ordinairement au droit des statères scyphates recueillis surtout en Suisse et en Séquanie. Le revers de ces monnaies donne la représentation dégénérée du bige tourné soit à gauche, soit à droite, des statères macédoniens. La découverte de ce coin à *Aventicum*, et la présence constante, dans l'est de la Franche-Comté et en Suisse, des pièces de bas or analogues à celles que l'on frappait avec ce petit monument, confirme l'attribution de ces dernières.



Le second coin, aujourd'hui égaré, avait été acquis par M. Augustin Chassaing : grâce à l'obligeance de Mme veuve Peghoux, je puis en donner une représentation exacte. Feu Peghoux, dont les amis de



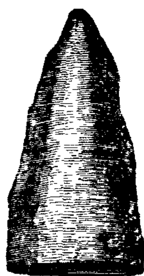
la numismatique gauloise déplorent la mort prématurée, et qui était

(1) *Beschreibung der in der Schweiz auf gefunderen gallischen Munzen*, von dr H. Meyer. Zurich, 1863, p. IV.

destiné par ses études et son excellente méthode à donner, mieux que personne, un travail complet sur les monnaies antiques des Arvernes, avait heureusement fait graver sur bois le coin de M. Chassaing.

Il fut acquis en 1856, à Corent, hameau de la commune de Martres-de-Veyre, à douze kilomètres de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Ce village, situé sur un plateau, est avec Gergovie la mine la plus riche de l'ancienne Arvernie pour les archéologues : on y a recueilli et on y recueille encore tous les jours des objets de bronze et des monnaies en grand nombre, parmi lesquelles je signalerai des pièces massaliètes, des deniers d'argent au revers desquelles on voit un oiseau sur un cheval, à gauche ; un bronze à la légende OCANVANOS ; un autre bronze au type de l'hippocampe, ainsi que ces monnaies sur lesquelles la présence d'un renard fait penser au nom du chef arverne Luern. Corent fut l'un des principaux oppidum du pays, et je ne serais pas très-éloigné d'admettre la prééminence de Corent sur Gergovie, qui ne dut peut-être sa célébrité qu'à l'échec subi par César sous ses murs.

C'est aussi à Corent que fut acheté d'un paysan, en 1845, le coin suivant, qui après avoir appartenu à M. Matthieu, ancien professeur au lycée de Clermont, est arrivé dans la collection de M. de Saulcy. Comme je le disais il y a un instant, il avait été recueilli dans les ruines d'une habitation avec un creuset. Il a trente-trois millimètres de hauteur sur vingt de diamètre à sa base. J'ai cru utile de donner un dessin de sa forme générale, ainsi que de son type en creux et en relief (1).







Ce type est connu par des deniers d'argent encore inédits; une variété en a été publiée; seulement, sur cet exemplaire, la rouelle

(1) Voy. *Revue numismatique*, 1848, p. 250.

gravée sous le cheval est remplacée par une étoile à cinq pointes (1).

Le dernier coin que j'ai à publier donne le revers d'un denier très-commun, dont vingt-deux exemplaires ont été recueillis à Chantenay (2), trois mille neuf cents à Villeneuve-le-Roi (3) et un assez grand nombre à Grésigny, près d'Alise-Sainte-Reine (4) : c'est la monnaie de Togirix. M. de Saulcy considère Togirix comme un chef séquane, et a fait des rapprochements curieux pour établir que Q. DOCI, IVLIVS TOGIRIX et TOGIRIX, connus par les monnaies, sont les formes du nom du même personnage, à différentes époques : ce chef se serait appelé Togirix avant la conquête romaine, et postérieurement, comme plusieurs de ses compatriotes, il aurait joint à son nom patronymique le prénom du vainqueur, entrant ainsi dans sa clientèle. De toute manière, nous avons là un coin monétaire contemporain du proconsulat de César.



Il a été découvert, il y a peu d'années, dans une vigne, près de Bar-sur-Aube, à peu de distance du camp de Sainte-Germaine; c'est, comme le coin de M. de Saulcy, un cône d'une hauteur de trente millimètres; il appartient à M. Marcilly, de Bar-sur-Aube (5).

Les trois premiers coins que j'ai décrits, par leur provenance, paraissent donner une précieuse indication pour l'attribution des monnaies dont ils reproduisent les types; s'il en était de même pour le quatrième, il y aurait lieu de modifier la conjecture proposée par M. de Saulcy; de ne pas confondre TOGIRIX avec Q.DOCIRIX, mais de considérer le premier comme un chef lingon ou mandubien, et le second comme un chef séquane; la présence des potins de Q. DOCI, si multipliée en Franche-Comté, ne me permet pas de douter de la nationalité de ce dernier, qui serait aussi le IVLIVS TOGIRIX des monnaies.

(1) Voy. *Revue numismatique*, 1836, pl. VIII, n° 6, art. de M. de la Saussaye.

(2) Id., 1862, p. 20. — (3) Id., 1866, p. 234 et *seq.*

(4) *Histoire de Jules César*, t. II, p. 561. Ces deniers étaient très-répandus; M. Lambert en signale des trouvailles importantes à Cailly et à Limézy, dans la Seine-Inférieure.

(5) *Bull. de la Soc. des antiquaires de France*, 1860, p. 44.

Je termine ces notes en donnant, d'après un bois dont je dois encore la communication à Mme veuve Peghoux, le dessin du vase de



terre qui renfermait le trésor découvert en 1848 dans la commune d'Orcines, à huit kilomètres de Clermont-Ferrand. Ce vase contenait soixante-neuf statères arvernes, et parmi eux plusieurs pièces nouvelles (1).

Ce vase n'est pas sans analogie, quant à la forme, avec celui que M. Lambert a fait dessiner et qui, trouvé en 1846, à Avranches, contenait cinq cent cinquante statères de bon argent de fabrique armoricaine (2). On ne saurait prendre trop de soin d'étudier le style des vases dans lesquels on retrouve des trésors gaulois : le contenu et le contenant peuvent, par leur juxtaposition, fournir des éléments intéressants pour l'archéologie.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

(1) Voy. *Revue numismatique*, 1848, p. 149.

(2) *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, 2e partie, pl. XIX, n° 5.

AUTEL ROMAIN

DÉCOUVERT A STRASBOURG EN 1865

Les travaux exécutés à Strasbourg, en 1865, pour l'établissement de nouveaux égouts, ont mis au jour quelques monuments romains qui sont maintenant déposés dans le vestibule de la bibliothèque de la ville. La tranchée, ouverte vers le milieu du mois d'octobre sur la place Saint-Pierre-le-Jeune, à quelques pas de la porte d'entrée de la partie de l'église réservée au culte protestant, a amené, à la profondeur d'environ quatre mètres, la découverte d'un autel quadrangulaire qui porte l'inscription suivante :

Q V A D ///
S E P T I M I N I
V S V I C T O R
A R C V M T E M
PLORESTVSLLM

A la première ligne on aperçoit à la suite de QVAD les traces d'une lettre qui ne peut avoir été qu'une R, mais qui est tellement méconnaissable que nous ne la reproduisons pas dans notre copie. La dernière ligne est en plus petits caractères que les lignes précédentes. Nous interprétons : *Quadriviis, Septiminius Victor arcum templo restituit, votum solvens laetus libens merito.* Il n'y a entre les lettres de la quatrième ligne ni signe de ponctuation, ni espace plus grand indiquant la séparation des mots, de manière que l'on pourrait lire *aram cum templo* (1), tout aussi bien que *arcum tem-*

(1) Voy. pour l'abréviation AR, Orelli, n°s 2551, 7337.

plo. Nous adoptons cette dernière interprétation comme plus probable, la première offrant une construction pour le moins singulière, qui aurait été formulée d'une manière plus logique par *templum cum ara.* On connaît d'ailleurs des inscriptions où sont mentionnés des *arcus* dédiés à des divinités (1). L'*arcus* de notre inscription n'était peut-être pas autre chose qu'une porte arquée pratiquée dans le mur d'enceinte du péribole, vis-à-vis de l'entrée du temple; à moins que l'on ne préfère voir dans ce temple l'un de ces édifices en forme de tour qu'un scholiaste de Perse (2) appelle *compita* et qui, placés dans les carrefours, étaient percés, sur leurs quatre faces, à la manière des temples de Janus quadrifrons (3), ou des arcs tétrapyles qui ornaient plusieurs villes grecques (4), et qui pouvaient présenter quelque analogie de forme avec la partie inférieure du monument de Vienne (Isère) appelé vulgairement *aiguille*, reconnu, il y a quelques années, comme un ædicule surmonté d'une pyramide, élevé sur la *spina* d'un cirque.

Les divinités auxquelles notre autel est dédié ne sont connues que par les inscriptions; les auteurs anciens n'en font pas mention. Elles présidaient aux carrefours, aux lieux où deux routes se croisaient, comme d'autres divinités analogues, les *bivii* et les *trivii* (5), avaient la garde des lieux où une route se bi- ou se tri-furquait; elles étaient pour les campagnes, comme *lares viales* (6), *lares rurales* (7), *lares agrestes* (8), ce que les *lares compitales* étaient pour les villes (9) Ces *lares viales* étaient, selon Servius (10), les mânes des hommes pieux. Indépendamment de ces divinités, les Romains invoquaient encore d'autres dieux protecteurs des grands chemins (11), Diane entre autres, l'une des personnifications de la triple Hécate, désignée

(1) Voy. Or., 267, 268, 6134.

(2) Schol. ad Pers. Sat., IV, 28 : *Compita sunt loca in quadriviis, quasi turres, ubi sacrificia finita agricultura rustici celebrant. Merito pertusa quia per omnes quatuor partes pateant, vel vetusta... Vel compita sunt non solum in urbe loca, sed etiam viae publicae ac diverticula aliquorum confinium ubi aediculae consecrantur patentes.* — Cf. O. Jahn. ad Pers. Sat., p. 174.

(3) Voy. Preller, *Rœm. Myth.*, p. 157, éd. 1858.

(4) Voy. O. Müller., *Handb.*, § 294, 9.

(5) Les auteurs modernes ne sont pas d'accord sur le sexe de ces êtres mythologiques : les uns les désignent au féminin par *quadriviae*, *triviae*, *biviae* (et une inscription découverte il y a peu de temps, à Stettfeld, semblerait appuyer cette opinion); les autres au masculin, *quadrivii*, etc., s'étayant de l'inscription de Zahlbach, qui les identifie avec les *lares compitales.*

(6) Or., 1672, 1762, 1894. — (7) Or., 5. — (8) Or., 1604. — (9) Voy. Preller, *Rœm. Myth.*, p. 492.—(10) Ad Virg. Æn., 3, 302.—(11) Voy. Otto. *De tutela viarum*, p. 97 sqq.

par les auteurs et dans les inscriptions par l'épithète *trivia* (1); Cybèle, dont une inscription relate des *triodeia signa* (2), etc.

Les inscriptions qui font mention des *quadrivii*, soit seuls, soit en compagnie des *bivii* et des *trivii*, sont, à notre connaissance, au nombre de dix-neuf, y compris celle de Strasbourg (3), et ont été découvertes dans les localités suivantes :

Qualburg, Prusse rhénane,	Brambach, *Corp. inscr. Rhen.*,	166.
Zülpich, ibid.	id.	550.
Mayence, Hesse in Rhenane,	id.	1107.
Zahlbach, ib.	id.	1139.
Bischofsheim, Hesse Rhen.,	id.	1383.
Lorsch, ib.	id.	1386.
Butzbach, ib.	id.	1419.
Cannstatt, Wurtemberg,	id.	1577.
Rottweil, ib.	id.	1643.
Sandweier, Baden,	id.	1676.
Stettfeld, ib.	id.	2061, add.
Strasbourg, France,	id.	2072, add.
Langres, ib.	Orelli,	2105.
Windisch, Suisse,	Mommsen, *Inscr. Helvet.*,	247.
Avenche, ib. (deux inscr.),	id.	157-158.
Petronell, Autriche,	Orelli,	2103.
Varhely, Transylvanie,	Neigebaur, *Dacien*,	p. 33, n° 77.
Karlsburg, ib.	id.,	p. 153, n° 213.

On voit, d'après ce relevé, que la grande majorité des monuments épigraphiques relatifs aux *quadrivii* a été trouvée dans les provinces rhénanes, dans lesquelles nous comprenons l'Helvétie, que mêmc celui de Langres a été dédié par un *immunis* d'un légat (*consularis*) de la Germanie supérieure, et que les autres ont été découverts dans la Pannonie et la Dacie; que tous, par conséquent, proviennent de lieux occupés, dans le voisinage du Rhin et du Danube, par les légions romaines, mais surtout par les cohortes et les ailes auxiliaires auxquelles on peut attribuer, vu l'absence de monuments semblables en Italie, l'érection de ces autels consacrés à des divinités d'abord

(1) Voy. Otto, l. l., p. 134 sqq. — (2) Or., 2353.

(3) M. Klein, de Mayence, avait déjà réuni et expliqué en 1850 dix inscriptions relatives à ces divinités, dans la *Zeitschr. des Ver zur Erforsch. der Rhein. Gesch. u. Alterth. in Mainz.*, p. 488 sqq.

étrangères au culte des Romains, mais que ceux-ci finirent par assimiler à leurs *lares viales* (1).

Rien ne s'oppose à admettre que notre monument a toujours occupé la place où il a été découvert, et que conséquemment il a existé dans ce lieu un temple dédié aux *quadrivii*, temple que l'on doit supposer avoir été situé sur un point où deux chemins se croisaient, ou tout au moins à peu de distance de ce point. L'un de ces chemins nous est connu, c'est la voie militaire qui, sortant de la porte septentrionale de l'ancien Argentoratum, suivait à peu près la direction des rues de la Nuée-Bleue et du Faubourg-de-Pierres pour côtoyer, en passant par Brumath, la rive gauche du Rhin. Le chemin qui croisait cette voie se continuait sans doute le long du cours d'eau que nous appelons le canal des Faux-Remparts, dont les bords n'étaient probablement pas resserrés alors comme ils l'ont été depuis par la construction, au XIIIe siècle, du mur qui défendait la ville de ce côté. C'est ainsi que vraisemblablement aussi, à en juger par les restes d'antiquités romaines qui ont été découvertes sur son parcours et qui s'expliquent par les besoins de la navigation, un chemin longeait, du côté opposé de la ville, la rive gauche de l'Ill, depuis à peu près les anciennes boucheries qui limitaient à l'ouest la ville romaine, jusqu'à la voie militaire qui, de la porte occidentale, se dirigeait vers Saverne en suivant la Grand'Rue et la rue du Faubourg-National.

En poursuivant encore plus loin nos inductions, il s'ensuivrait que l'église de Saint-Pierre-le-Jeune, qui n'a été d'abord qu'un simple oratoire placé sous le vocable de sainte Colombe (2), sainte qui souffrit le martyre sous l'empereur Aurélien, en 273, s'est élevée sur l'emplacement d'un temple dédié aux dieux qui présidaient aux carrefours. On sait que dans les premiers temps du christianisme un bon nombre d'églises ont été construites sur les ruines de temples païens. La tradition qui rapporte que notre cathédrale a remplacé un temple d'Hercule, parce qu'on a trouvé à cet endroit une statue de ce dieu (3), ne nous paraît pas mieux fondée que les titres que nous revendiquons en faveur de Saint-Pierre-le-Jeune.

FERDINAND CHARDIN.

(1) Voy. Klein, l. c., p. 437.

(2) *Kœnigshoven Chron*, p. 277.

(3) Grandidier, *Essai sur la cathédrale de Strasbourg*, p. 5.

NOTE

SUR

QUELQUES MONUMENTS DE L'AGE DE PIERRE

TROUVÉS EN GRÈCE

Un spirituel érudit (1) écrivait naguère, au milieu d'un article sur les premiers âges de la Grèce : « Arrivons maintenant à l'époque contemporaine, je veux dire au siècle d'Homère, » supposant ainsi que l'âge de la guerre de Troie était, dans l'histoire des pays helléniques, une période relativement récente. Plus on étudiera les débuts de la race qui, vers le XIVe siècle avant notre ère, s'établit dans les pays qui devaient plus tard s'appeler la Grèce, plus on découvrira un passé reculé qui a eu sa vie et sa civilisation. Aux origines de chaque peuple on ne peut que retrouver les mêmes habitudes ; le développement des premières sociétés ne s'est pas fait dans une partie du monde autrement que dans toutes les autres. On pourrait donc dire *a priori* que la Grèce a passé par les différents âges que nous reconnaissons dans l'enfance de l'Europe occidentale. La grande impulsion donnée, dans ces derniers temps, à la recherche des monuments de l'âge de pierre, en France, en Suisse et en Allemagne, a amené, en quelques années, des résultats remarquables, et une science nouvelle s'est vite constituée, grâce au zèle de quelques savants spéciaux. L'Orient a eu lui aussi son âge de pierre qui attend encore des esprits curieux de l'étudier. Cette note réunit quelques faits intéressants et qui, je crois, n'ont pas encore été publiés. Sauf, en effet, une note de M. Finlay, dans son chapitre sur la topographie du champ de bataille de Marathon, et quelques mots de Gell, per-

(1) M. Georges Finlay.

sonne n'a rien dit, semble-t-il, qui ait attiré l'attention des érudits sur ce sujet.

Depuis quelques années, quatre collections se sont formées, soit en Grèce, soit en Asie Mineure, qui renferment des objets de pierre analogues à ceux qui ont été trouvés en Occident. Une de ces collections est celle de M. Calvert, consul d'Angleterre aux Dardanelles; l'autre, celle de M. Erskine, ministre de la même puissance à Athènes. Je n'ai vu ni l'une ni l'autre : elles sont toutes les deux aujourd'hui en Angleterre; mais, d'après la description qu'en font les hommes compétents, elles ne contiennent pas de haches ou de marteaux; elles sont composées exclusivement de petits morceaux de pierres dures taillées en pointe, et semblables à des extrémités de flèches. Les fragments de ce genre se rencontrent fréquemment sur la côte nord de l'Asie Mineure et même en Thrace, où les paysans s'en servent pour tapisser les pièces de bois avec lesquelles ils séparent le blé de la paille. On les trouve d'ordinaire dans des tumulus, où la terre a visiblement recouvert des os. Toute la collection du consul des Dardanelles a été recueillie sur une colline qui s'élève au milieu de ses propriétés, et que M. Calvert croit commémorative d'une bataille de la guerre de Troie. Ces pointes de pierre ne sont pas rares en Attique, où on en rencontre à Stavros, à Vari, à Kephisia et sur l'emplacement d'anciens dèmes. La géographie des lieux où ces sortes d'objets abondent serait intéressante à faire. Ils ont toujours ce caractère : 1° d'avoir été visiblement taillés de main d'homme et même de porter les traces d'instruments qui y ont laissé des rainures; 2° d'être d'une pierre fort dure, qui ne se rencontre pas dans le pays, où on les trouve cependant en abondance; c'est un basalte noir, très-brillant, assez semblable à la pierre à feu.

A côté des deux collections dont je viens de parler, il faut mentionner celle qu'a formée, à Athènes, M. Finlay, et les spécimens achetés par le musée d'histoire naturelle de l'Université hellénique.

Les principaux objets possédés par M. Finlay sont :

1° Une hache en serpentine, d'un décimètre de long, arrondie à une extrémité, effilée à l'autre, plus large au haut qu'au bas, mais plus épaisse au sommet, qui probablement s'emboîtait dans un manche ou de bois ou de corne d'animal. Cette hache a la forme d'un coin. Elle a été trouvée à *Athènes*, aux environs de l'Agora; elle est fort lourde.

2° Une hache semblable, mais moins longue et plus massive, également en serpentine, trouvée en *Eubée*, près des mines de houille.

3° Deux petites haches, l'une en matière volcanique, l'autre en granit, trouvées à *Orchomène* des Minyens.

4° Une hache fort longue, d'une matière peu dure, de couleur verte et de peu d'épaisseur, trouvée au *Pirée* en creusant les fondations de la nouvelle Douane.

5° Une hache de granit noir tacheté de blanc, d'environ sept centimètres de longueur, trouvée au même endroit.

6° Quatre pointes de flèche, finement taillées, de sept centimètres de longueur, à trois faces, l'une très-large, les deux autres en toit au-dessus, avec rainures à l'intersection des deux faces. La pierre dont sont faits ces objets ne se trouve, en Grèce, qu'à Milo. Ces pointes proviennent d'un tombeau de l'île d'*Ios*.

7° Plusieurs flèches semblables, trouvées dans un tombeau à *Théra*.

8° Plusieurs fragments de flèches semblables, recueillis à *Hydra*.

9° Trois fragments de pierre taillée, d'un centimètre de largeur sur deux millimètres de hauteur, avec deux rainures profondes à droite et à gauche; la pierre ressemble au basalte. Ces objets sont d'autant plus curieux que M. Finlay a trouvé, dans le canton de Berne, des morceaux taillés de la même manière et se présentant avec des caractères identiques.

Les objets achetés par le musée d'Athènes sont au nombre de dix et proviennent tous de l'*Eubée*, qui a, comme on sait, des restes de monuments d'une haute antiquité. Tous ces objets sont des haches, qui ont en moyenne un décimètre de hauteur sur cinq de largeur, et ressemblent toutes à celles que j'ai décrites plus haut. La pierre dont elles sont formées varie beaucoup : on distingue surtout la serpentine (une hache), le granit rouge (trois haches), le porphyre (une hache).

Ces sortes d'objets sont nombreux en Eubée et dans toute la Grèce, où on les appelle des *astropelakia*. Le paysan refuse d'avouer qu'il les connaît et qu'il en possède. Il y attache des idées superstitieuses. Selon la croyance populaire, elles ont une valeur nécromantique et peuvent servir de talisman ; on se les transmet de père en fils comme un précieux héritage. Celles que le musée a achetées lui ont été vendues par un Allemand qui s'est fixé près des mines de Koumi, et n'a pas les préjugés grecs. On dit que ces pierres se forment dans la terre quand le tonnerre y est tombé, et qu'il faut quarante jours pour que l'astropelaki soit parfait (1).

(1) M. Michel de Rossi a prouvé, dans un mémoire lu à l'Institut archéologique

D'après tous les renseignements recueillis sur ce sujet, il est certain qu'on trouverait un grand nombre de ces objets si on parvenait à vaincre les scrupules des paysans.

L'étude des monuments de l'âge de pierre de la Grèce promet d'avoir un bon succès, si, comme on l'espère, le lac Copaïs est un jour desséché. Sans trop croire au rapport de M. Pittakis, qui, envoyé vers 1842, par M. Boulgaris, pour examiner ce lac presque desséché, prétendit y voir les ruines d'une ville, on peut conjecturer que la Grèce n'a pas ignoré les constructions lacustres. L'histoire des riches Minyens, si industrieux, et des constructeurs, quels qu'ils aient été, des *catavotra*, a encore beaucoup à attendre de ces recherches. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a été très-frappée, dans le rapport de M. Deville sur la Thrace, de sa description des restes d'habitations lacustres, nombreuses dans ces contrées. Toutes les recherches de cet ordre promettent des résultats précieux à ceux qui les entreprendront. L'objet de cette note n'était que de réunir quelques faits encore peu connus, et de faire entrevoir une histoire de l'âge de pierre hellénique, digne peut-être de l'âge de pierre, si bien étudié aujourd'hui, des premiers peuples de l'Europe occidentale.

ALBERT DUMONT,
Membre de l'École française d'Athènes.

de Rome, au mois de décembre 1866, que les objets dont il s'agit étaient connus des Romains du siècle d'Auguste, qui y attachaient les mêmes idées superstitieuses et leur attribuaient la même origine. L. R.

LA

VÉNUS D'ANTIBES

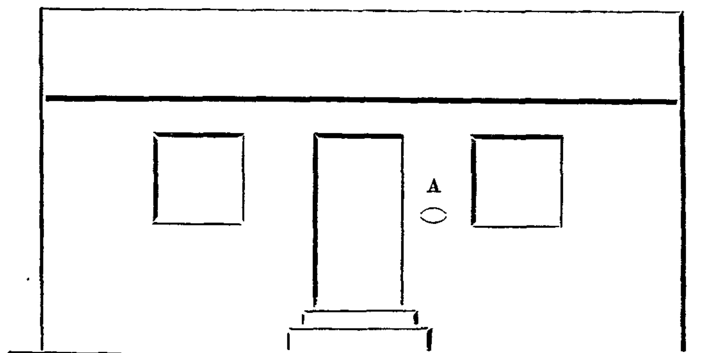
Lorsqu'on se rappelle que Strabon qualifie les Gaulois de *Philhellènes* (1) et que l'école de Marseille attacha son nom à une révision estimée du texte d'Homère (διόρθωσις Μασσαλιωτική), on est surpris de la rareté des monuments grecs dans nos provinces du Midi. Des recherches sérieuses, il est vrai, n'y ont jamais été entreprises, et si, de temps en temps, la science peut se féliciter d'une nouvelle découverte, c'est au hasard qu'en revient tout le mérite. Voici encore une de ces rencontres aussi inespérées que singulièrement amenées. J'en dois la connaissance à une bienveillante communication de M. de Saulcy.

L'année dernière, un médecin, le docteur Mongins de Roquefort, fut appelé dans une bastide des environs d'Antibes, pour donner des soins à une enfant malade. En entrant dans cette vieille habitation, il aperçut une inscription grecque, employée comme moellon dans le mur de la façade. La place d'honneur qu'elle occupait, à droite du chambranle de la porte (*voir le dessin à la page suivante*), ne laisse pas de doute sur l'intention qu'on avait eue de la conserver. M. Gazan, conseiller général et colonel d'artillerie en retraite, s'est acquis des droits à notre reconnaissance en envoyant, à M. de Saulcy d'abord, à moi ensuite, les notes et les estampages qui servent de base à mon travail.

C'est une plaque de serpentine, de forme ovale assez régulière, ayant quarante-sept centimètres de longueur sur treize centimètres dans sa plus grande largeur. Les lettres, grossièrement et inégalement exécutées, ont une hauteur de quinze à vingt-cinq millimètres. On verra, dans ma copie ci-jointe, que le graveur avait omis un α à la troisième ligne, un ν à la quatrième, et qu'il a réparé son erreur en les intercalant tant bien que mal. Cette rectifi-

(1) Livre IV, p. 150, éd. Didot.

cation se reconnaît d'autant plus aisément que les lettres qui manquaient sont un peu moins grandes que les autres.



Façade de la bastide.
A : l'inscription.

Ni la copie, ni la traduction de ce petit joyau ne présentent la plus petite difficulté :

ΤΕΡΠΩΝΕΙΜΙΘΕΑΣΘΕΡΑΠΩΝ
ΣΕΜΝΗΣΑΦΡοΔΙΤΗΣ
ΤοΙΣΔΕΚΑΤΑΣΤΗΣΑΣΙΚΥΠΡΙΣ
ΧΑΡΙΝΑΝΤΑΠΟΔΟΙΗ

Τέρπων εἰμί, θεᾶς θεράπων σεμνῆς Ἀφροδίτης·
τοῖς δὲ καταστήσασι Κύπρις χάριν ἀνταποδοίη.

Je suis Terpon, serviteur de la vénérable déesse Aphrodite. Que Cypris rende grâce à ceux qui ont érigé (ma statue).

Quelques remarques suffiront donc pour en élucider les détails et en faire apprécier la portée.

La ville d'Antipolis (1) est une colonie ionienne, établie par les Marseillais (2), on ignore à quelle époque. Sa fondation doit être postérieure à l'année 598 avant notre ère, date de l'arrivée des Phocéens; elle est antérieure à l'année 143, où la ville fut assiégée par les Ligures. Or, le document que je viens de publier nous met à même, sinon de fixer notre incertitude à cet égard, au moins de choisir un moyen terme qui se rapprochera beaucoup de la vérité. L'inscription d'Antibes est la plus archaïque de toutes celles qui,

(1) Les Provençaux l'appellent *Antiboul*. Millin, *Voyage dans les départements du Midi*, II, 508-14; III, 31. — (2) Strabon, IV, p. 180, éd. Didot.

RAPPORT

FAIT

A LA COMMISSION DE LA CARTE TOPOGRAPHIQUE DES GAULES

SUR LES

FOUILLES DE L'ALLÉE COUVERTE D'ARGENTEUIL

(1867)

Monsieur le Président,

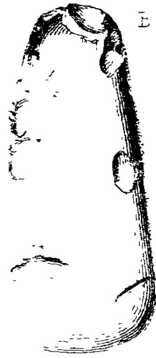
Ayant terminé les fouilles de l'allée couverte d'Argenteuil (Seine-et-Oise), en raison de l'intérêt tout particulier que vous y avez attaché, et aussi comme Président de la Commission de la carte topographique des Gaules qui a bien voulu me faciliter le moyen de les faire, je m'empresse de vous rendre compte des résultats que j'ai obtenus.

Ce monument est placé sur la commune d'Argenteuil, à la limite de cette ville avec celle d'Épinay (Seine), au lieudit *le Désert*. Il est sur le sommet de la ligne de coteaux qui règnent sur la rive droite de la Seine, à une altitude d'environ trente mètres, et à une distance d'à peu près cent mètres de la Seine, sur un terrain appartenant à M. Lescot, cultivateur.

Connue depuis longtemps, l'existence des pierres qui en forment le plafond avait attiré l'attention des différents cultivateurs des environs; mais, malgré la grande quantité d'ossements qu'ils mettaient à jour chaque fois qu'ils travaillaient aux alentours, jamais aucun ne s'était imaginé qu'un intérêt quelconque pût s'attacher à ces roches qui affleuraient à peine le sol.

C'est seulement le 19 janvier dernier que M. Guédon, ancien contre-maître carrier qui s'était chargé de leur exploitation, après avoir déplacé avec peine la première des pierres et l'avoir débitée, aperçut une grande quantité d'ossements placés au-dessous. Il dé-


A


B


C











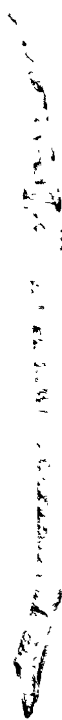


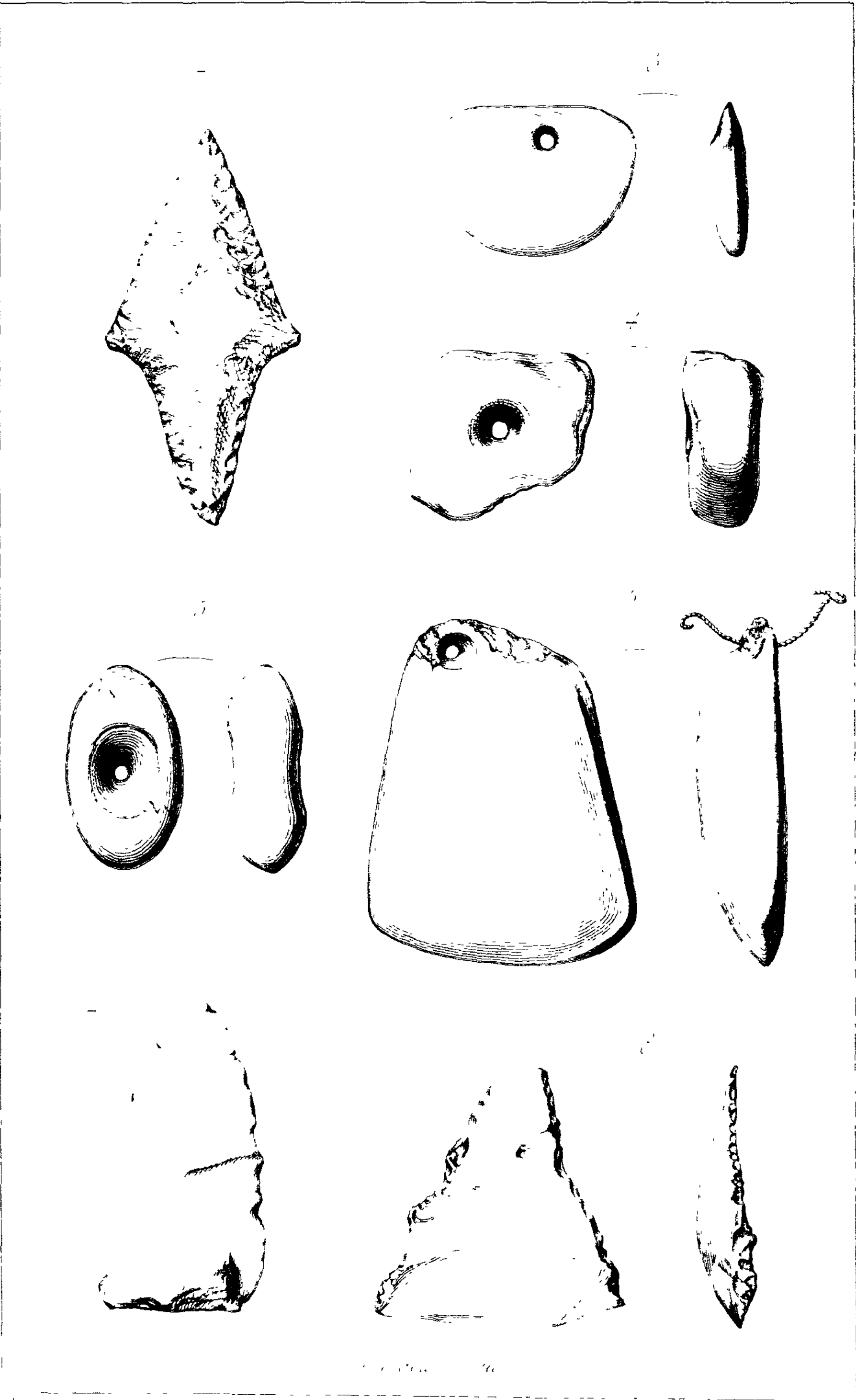










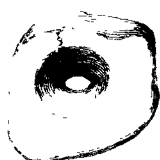




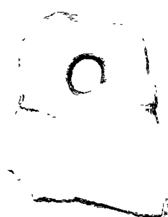


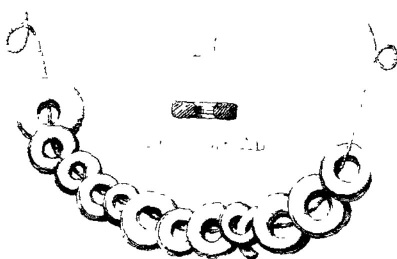











a
b



plaça la seconde pierre, et, semblable fait s'étant présenté, il fouilla à la place qu'elles occupaient, où, parmi les os, il rencontra un fragment de hache en silex poli (voir fig. A) et un couteau qui le frappèrent en raison de leur forme particulière, bien que lui étant inconnus comme objets historiques.

La nouvelle de cette découverte se répandit. En ayant été moi-même averti, je me rendis de suite à Argenteuil, et, conduit sur place par M. Emery, secrétaire de la mairie, qui s'était obligeamment mis à ma disposition à cet effet, au premier coup d'œil je compris l'importance que présentait ce monument. Dès le lendemain, j'allai voir M. A. Bertrand, secrétaire de la Commission de la carte topographique des Gaules et directeur du musée de Saint-Germain, et je recevais de lui la certitude qu'il serait accordé à la Société parisienne d'archéologie et d'histoire, que je préside, tous les moyens possibles pour assurer l'étude et la conservation de ce monument.

Grâce à son concours et à l'empressement de la Commission que vous présidez, je reçus, dès le 8 février, la mission de procéder d'une manière régulière à ces fouilles, et la Société parisienne d'archéologie et d'histoire, dans sa séance du 12 février, voulant coopérer autant qu'il lui était possible au succès de ces recherches, conformément à son règlement, nommait une commission composée de MM. Am. de Caix de Saint-Aymour, Reboux, Girard de Rialle, de L'Espinasse et moi, auxquels elle eût désiré pouvoir joindre quelques habitants d'Argenteuil.

Divers empêchements ne me permirent de commencer les fouilles que le 28 février, après toutefois en avoir obtenu la permission de M. Lescot, qui m'avait autorisé à déposer au musée de Saint-Germain les objets que j'y rencontrerais. La majeure partie de cette première journée fut employée à déblayer les approches, et, assisté de M. Guédon, dont le dévouement intelligent m'a été fort utile pendant toute la durée de mon travail, j'ai pu reconnaître que dans les terres, qui avaient déjà été remuées par diverses personnes, il n'existait plus rien de remarquable.

C'est ce même jour que vous êtes venu accompagné de M. Bertrand et de M. Aubry, maire d'Argenteuil; qu'en votre présence les fouilles ont été réellement commencées et les premiers objets recueillis. La découverte de cinq têtes à peu près complètes, d'un caractère dolichocéphale (1) bien caractérisé, d'une jolie hache polie (fig. B) et d'un

(1) Ces crânes ont été donnés au Musée de la Société d'anthropologie de Paris.

silex résinoïte taillé, ont été un heureux début, que la suite des fouilles n'a pas démenti, ainsi que vous le verrez.

De nouvelles difficultés ayant surgi, je dus suspendre ces fouilles, que le mauvais temps ne me permettait pas non plus de reprendre. Mais, à une visite que je fis sur place, ayant vu qu'il n'existait aucun entourage et que des étrangers en avaient profité pour commettre quelques dégats assez sérieux, je pris la résolution de continuer les fouilles lorsqu'il en était temps encore. M. Lescot, propriétaire du terrain, souleva quelques difficultés à cause de l'acquisition du terrain. Il les renouvela une seconde fois, mais, afin de ne pas tarder davantage, je le rassurai en lui garantissant personnellement la réalisation de l'acte qui avait été convenu avec lui.

Le lundi 19 mars, après avoir relevé le plan du monument, je fis enlever les pierres du dessus déjà ruinées et qui menaçaient d'écraser les travailleurs placés au-dessous. Cette opération difficile terminée le lendemain, je pus suivre les fouilles, par approche, en faisant passer sous mes yeux toutes les terres qui se trouvaient à l'intérieur du monument.

C'est ainsi que, le mercredi 27 mars, toujours assisté de M. Guédon, et en présence de M. Boucher, propriétaire à Argenteuil, qui avait manifesté le désir d'assister à ces recherches, ainsi que d'un grand nombre d'habitants des environs qui avaient appris que je devais poursuivre mes fouilles ce jour-là, mais maintenus à distance cette fois par un treillage que j'avais fait établir, je recueillis les objets suivants au milieu d'une grande quantité d'ossements humains, en grande partie pulvérisés par la chute des pierres ou la décomposition :

1° Une hache en jadéite emmanchée dans sa corne de cerf fendue, et dont la moitié du manche n'existe plus, ayant été brisée au droit du trou percé au travers pour l'emmanchement; fig. 1.

2° Une pointe de flèche en silex gris, translucide, très-jolie de forme, avec barbe fort longue pour son emmanchement; fig. 2.

3° Trois pierres en quartz rose percées, dont une taillée et polie en forme d'olive. Ces pierres ont été rencontrées en diverses places et assez espacées pour donner lieu de croire qu'elles n'appartenaient pas au même collier. Fig. 3, 4, 5.

4° Une hache en fibrolithe, percée par le haut, c'est-à-dire vers le petit bout; fig. 6.

5° Une pointe de silex éclaté (silex de craie), fig. 7.

6° Un silex votif éclaté, enlevé sur une hache polie, comme j'en ai rencontré un assez grand nombre dans les sépultures que j'ai

fouillées à La Varenne-Saint-Hilaire (Seine). Celle-ci porte encore des traces de polissage.

7° Cinq autres silex votifs, formés par des éclats de silex enlevés en lames minces de diverses longueurs. J'en ai rencontré semblablement à La Varenne.

8° Un silex de forme triangulaire, taillé sur deux côtés et le troisième présentant un biseau naturel. J'ai rencontré ce type à La Varenne en plus petit échantillon, et de mêmes dimensions à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise). Fig. 8.

9° Deux autres silex éclatés, mais retaillés à petits coups par l'un des bouts. Ce type est celui qui est improprement appelé grattoir. Fig. 9.

10° Parmi une grande quantité d'ossements, une seule tête d'homme complète avec la moitié de son maxillaire inférieur. Cette tête, fort belle et bien conservée, est dolichocéphale.

11° Une défense de sanglier cassée et fendue.

12° La moitié d'une mâchoire de castor. Cet animal a déjà été signalé plusieurs fois aux environs de Paris; M. Reboux l'a trouvé l'an dernier à Levallois-Perret (Seine), et je l'ai rencontré, dès 1860, dans une sépulture à La Varenne-Saint-Hilaire. Fig. 10.

13° La tête d'un fort blaireau qui a bien pu s'introduire à l'intérieur du monument à une époque plus récente.

14° Un poinçon en os poli, qui paraît provenir d'un canon de cheval, fig. 10.

15° Plusieurs fragments de poteries cassées, de fabriques différentes, ce qui indique des vases divers et non faits au tour.

Le jeudi 27, j'ai continué mes fouilles, qui ont produit :

1° Une grande hache emmanchée dans une corne de cerf. La hache est en silex gris semblable à celui provenant des terrains crétacés de Meudon; la corne de cerf, percée d'un trou ovale pour le passage du manche, est identique à celle trouvée au pont Saint-Michel, à Paris, en 1865, faisant actuellement partie de la collection de M. Henri Berthoud. Fig. 11.

2° Un manche de hache en corne de cerf, mais sans sa pierre; ce manche, à douille d'un bout et arrondi de l'autre, est percé d'un trou carré pour l'emmanchement, dont les arêtes accusent encore une netteté et une vivacité très-grandes; fig. 12.

3° Une hache en fibrolithe, percée par le haut; cette pièce est un peu plus grande que celle que j'ai rencontrée la veille; fig. 13.

4° Une hache en silex gris, qui était dans un manche en corne de cerf, dont je n'ai recueilli que les débris. Cette hache se trouvai

dans un milieu où les ossements humains étaient réduits en poudre impalpable; la corne de cerf, bien que fortement altérée, s'y est conservée plus longtemps. Fig. 14.

5° Une hache en silex semblable, mais qui devait être plus forte. Cette hache, comme la première rencontrée par M. Guédon en janvier, paraît avoir été destinée à servir de nucleus, ainsi que j'en ai signalé plusieurs dans ma notice sur les sépultures de l'âge archéologique de la pierre chez les Parisii (p. 13). Les éclats y ont été enlevés au moyen d'une taille faite par clivage, c'est-à-dire avec un outil présentant une pointe mousse, dont les traces sont très-apparentes. Je ne serais pas éloigné de croire que l'éclat que j'ai trouvé le jour précédent, et que j'ai indiqué sous le numéro 6, provienne de cette pièce.

6° Une pointe de flèche en silex gris, semblable à celle que j'ai rencontrée la veille; la forme de celle-ci diffère légèrement de la précédente, en ce sens que la pointe est lancéolée avec des lignes curvilignes rentrantes, tandis qu'à la dernière les courbes sont en dehors, en forme ogivale; fig. 15.

7° Une autre pointe de flèche en silex pyromaque, rencontrée au début de la journée, de forme lancéolée, sans barbe et coupée carrément; fig. 16.

8° La moitié d'un couteau en silex de Pressigny, retaillé sur tous sens et ayant son arête supérieure abattue par le polissage; fig. 17.

9° Une quatrième pierre de quartz rose percée, rencontrée à plus d'un mètre de distance des précédentes; fig. 18.

10° Neuf silex votifs semblables aux précédents, de grandeurs et de natures siliceuses diverses.

11° Trois autres silex arrondis par le bout, du type grattoir; fig. 19, 20, 21.

12° Un autre grattoir en silex pyromaque plat, à tranchant presque droit, retaillé et portant encore une grande partie de sa gangue de carrière; fig. 22.

13° Un certain nombre d'ossements humains, dont une seule tête d'homme complète; le front est percé par suite de l'adhérence avec la pierre droite du fond, à laquelle elle était pour ainsi dire soudée par les filtrations calcaires. J'ai recueilli les deux fémurs du même individu qui tenaient encore au bassin sur lequel reposait la tête; mais je n'ai pu conserver les os de ce même bassin qui étaient brisés.

14° Deux plaques arrondies et percées chacune d'un trou rond.

L'une d'elles, la plus petite, paraît provenir de la carapace d'une tortue terrestre, que j'ai déjà rencontrée, dès 1860, dans une sépulture de La Varenne-Saint-Hilaire; l'autre, la plus grande, est formée de la partie la plus large et la plus belle d'une défense de sanglier éburnée, arrondie sur les arêtes et percée pour la suspension. Fig. 23, 24.

15° Une coquille fossile que j'ai recueillie à l'intérieur de l'une des têtes et que je signale afin de ne rien omettre.

16° Des fragments de poterie provenant de vases divers, et entre autres, d'un vase qui était entier, mais qui, étant pris dans l'argile, n'a pu être extrait qu'en morceaux, d'autant plus qu'il était à peine cuit.

A ces objets il convient d'ajouter une vingtaine de rondelles (fig. 25) en nacre, qui ont été recueillies par M. Boucher en même temps et près du grand couteau, et dont treize, restées en sa possession, m'ont été remises par lui pour être jointes aux autres objets. J'espère que je pourrai obtenir de M. le docteur Béringier, qui possède les autres rondelles, leur réunion aux premières.

J'ai demandé et obtenu de M. Bast, auquel il appartient, que le grand couteau (fig. 26) trouvé dès le principe soit offert par lui au musée de Saint-Germain. De cette façon, tous les objets connus rencontrés dans les fouilles de ce monument se trouveront réunis.

J'y joindrai également un petit disque (fig. 27) en schiste coticule ou calcaire silicaté, rencontré en faisant une sonde un peu plus loin pour reconnaître jusqu'où s'étendait le monument. Cet objet, formant une section annulaire, est percé aux deux extrémités, et des fragments d'objets semblables ont déjà été rencontrés dans la sépulture de Mizy (Marne), par M. le docteur Remy, et dans la caverne de Chaffaud (Vienne), par M. Amédée Brouillet. Ce rapprochement est curieux, surtout en raison des différentes époques attribuées à ces deux derniers monuments, qui ont offert dans la faune qu'on y a rencontrée, le premier, la caverne de Mizy, le cerf (*cervus elaphus*, L.), ainsi que l'ours (*ursus arctos*, L.); et le second, les grottes de Chaffaud, l'aurochs, l'hyène, l'ours et le renne associés à de nombreuses espèces encore existantes (1).

Il me reste maintenant à vous parler du monument lui-même, entièrement déblayé et permettant de saisir tous les détails de sa construction.

Il est du genre désigné sous le nom d'*Allée couverte*. Sa lon-

(1) Un disque pareil avait été trouvé dans les fouilles de l'allée couverte de Meudon. Il appartient aujourd'hui à M. le docteur Eug. Robert. (*Note de la rédaction.*)

gueur primitive est indéterminée, mais, d'après les renseignements que j'ai pris, il paraît que depuis de longues années on en a extrait des pierres, et qu'on y a rencontré une grande quantité d'ossements qui ont été dispersés.

Ce qu'il en restait pouvait avoir encore une longueur d'environ neuf mètres. C'est cette dimension qu'il me sera facile de donner au monument après sa restauration. Il n'existait aucune éminence de terre au-dessus, ou du moins, aujourd'hui, n'en voit-on aucune trace; et je pense que, de même qu'à Maintenon (Eure-et-Loire), à Chamant (Oise), à Compans, près Luzarches (Seine-et-Oise), et même à La Varenne-Saint-Hilaire (Seine), il n'en existait pas.

Ainsi que vous avez pu le voir, la construction de ce monument est toute particulière, et unique à ma connaissance. De plan rectangulaire, il est composé de deux murs parallèles entre eux, espacés d'un mètre quatre-vingt-dix centimètres environ, destinés, dès l'origine, à supporter de grandes pierres de diverses grandeurs, partie en calcaire siliceux, partie en grès, provenant des environs de Montmorency ou bien du coteau d'Herblay, sur le versant entre cette dernière commune et le Plessy-Bouchard.

Ces deux murs ne sont pas établis, comme la majeure partie des monuments de ce genre, au moyen de grandes pierres placées debout suivant l'appareil mégalithique. Ils sont littéralement construits, nous dirions aujourd'hui *limousinés*, en plaquettes de meulière placées à sec et suivant la pente du terrain, qui va en déclinant vers la Seine, qui est au midi.

Au nord, l'allée est fermée par une forte pierre plantée debout sur sa pointe la moins large, s'arc-boutant sur le mur de droite pour résister à la poussée des terres, qui auraient d'autant plus de prise que cette pierre a été plantée avec un surplomb très-apparent.

Quant à la fermeture à l'opposé, celle au midi, je n'en puis rien dire, personne ne se rappelant l'avoir vue.

Le sol ou le carrelage, qui s'étend encore sur une longueur d'environ treize mètres, forme un dallage composé de pierres plates de toutes grandeurs, juxtaposées, et dont les joints les plus espacés sont remplis par de plus petites pierres.

J'ai constaté d'une manière positive qu'il existait une particularité remarquable dans la disposition du plafond (pl. VIII, fig. 2). Les grosses pierres, de forme irrégulière, laissaient des vides entre elles qui avaient été remplis par d'autres meulières plates; puis, au-dessus, il en avait été ajouté d'autres qui recouvraient par partie la presque totalité des pierres, de façon à venir affleurer le sol.

D'après ce que je vous faisais remarquer, lors de votre visite, il y a eu lieu de penser qu'elles ont été placées de la sorte afin de combler le vide ou le creux qui était survenu après l'éboulement du plafond, ce qui viendrait à l'appui de l'opinion que je vous avais manifestée dès lors: que la ruine de ce monument avait dû suivre de près son édification ; et, en effet, la position des corps humains, dont je vous parlerai plus loin, n'a fait que me confirmer dans cette idée.

La partie la plus saillante de cet édifice est dans la construction des deux murs parallèles qui, ainsi que je vous le disais plus haut et que vous l'avez pu voir dans la partie déjà dégagée, ont été construits à la façon de nos murs actuels, sauf le mortier, avec des plaquettes de meulière ou de caillasses choisies avec un soin tout particulier, de façon à présenter sur une des faces un parement très-droit, en même temps qu'un grand nombre d'entre elles étaient assez longues pour former parpaing, c'est-à-dire, pour faire toute l'épaisseur du mur, qui varie entre soixante et soixante-dix centimètres. Autant comme architecte que comme archéologue, je n'hésite pas à avancer que l'ouvrier ou les ouvriers qui les ont construits (car le travail indique plusieurs mains) étaient plus habiles, et que dans leur manière d'exécuter ce travail, ils profitaient d'une expérience acquise, ils suivaient une tradition.

En effet, les matériaux employés à cet appareil, que nous pourrions qualifier d'*appareil gaulois*, bien que posés à sec et sans mortier, sont posés de niveau, c'est-à-dire par assises à peu près d'égale hauteur; les joints se coupent généralement à plein, de manière à ce que deux joints montants ou verticaux ne soient jamais l'un au-dessus de l'autre, si ce n'est au changement d'ouvrier. Le lit des meulières est calé par une petite pierre, là où il existe un défaut qui aurait pu occasionner une bascule; en un mot, nos bons ouvriers actuels, dits *limousins*, ne travailleraient pas mieux.

Le mur de droite ou au levant subsiste encore. Il a une hauteur moyenne d'un mètre quatre-vingt-dix centimètres à partir du sol du carrelage jusqu'au plafond, et il repose sur le même sol que le dallage sans rigole ou fondations plus basses. Bouclé, c'est-à-dire bombé vers le milieu de sa hauteur, j'ai cru prudent de le faire étayer lors du déplacement des grosses pierres, afin d'éviter tout accident; mais il est encore très-solide, et, par son examen, j'ai reconnu que ce bouclement était fort ancien, et qu'il avait bien pu être occasionné par la même cause que celle qui a amené la ruine du mur de gauche : par le poids des pierres augmenté de la poussée des terres placées derrière, qui, s'élevant à une hauteur moyenne d'en-

viron deux mètres vingt centimètres, n'avaient pour les maintenir qu'un mur à pierres sèches d'une épaisseur insuffisante.

Ce mur de droite pourra être bien conservé lors de sa réparation; mais il y aura à prendre beaucoup de précautions et en quelque sorte à l'isoler du sol pour arrêter la pression des terres.

Le mur de gauche ou au couchant n'existe plus que dans ses parties basses, où quelques meulières en indiquent la plantation; construit de la même façon que celui de droite, il s'est abattu à l'intérieur du monument, bien plus par la pression des terres que sous la charge des pierres qui, le mouvement une fois imprimé, n'ont fait que l'accélerer. Ce qui confirme l'effet de la poussée des terres, c'est la disposition de la terre par rapport aux pierres à l'intérieur du monument.

Le mur était tombé d'une volée, et, s'appuyant d'un bout sur le dallage, il était allé en grande partie de l'autre bout heurter le parement du mur de droite et s'arc-bouter sur lui en le maintenant en place à la façon d'un étai. Les grosses pierres étaient tombées à leur tour sur ce mur renversé, mais pas assez promptement pour empêcher que des parties de la marne assez friable dans laquelle tout le monument a été fouillé, ne suivissent le mur, et elles avaient saisi dans l'intervalle ces mêmes parcelles de marne formant ainsi un lit intermédiaire.

Entre ces parties de marne déplacées et le sol non déplacé, la terre du sol supérieur s'était interposée en prenant la place du mur tombé, et elle avait formé une solution de continuité bien caractéristique sur toute la longueur que j'ai explorée. Une petite partie de ce mur était restée debout près la pierre du fond qui la protégeait, et une circonstance qui indique la bonne liaison de ce mur et qu'il a été renversé par une pression horizontale, c'est que l'arrachement, c'est-à-dire l'endroit où le mur s'est séparé, se trouve déplacé dans son plan et forme un angle obtus.

La chute du mur a produit un singulier effet sur les corps humains qui étaient à l'intérieur et qui alors n'étaient pas encore protégés par la terre infiltrée. Presque tous ceux qui se trouvaient près du mur tombé ont été chassés du côté opposé, vers le mur resté en place; et les vertèbres encore assemblées, occupant leur place normale relativement aux autres os, semblent indiquer que les corps étaient placés debout le long de ce mur. Les débris du bassin étaient interposés entre ces vertèbres et les os des jambes placés du côté du mur tombé, tandis que la tête se trouvait du côté opposé, près du mur resté en

place, lorsque toutefois tous ces os n'ont pas été pulvérisés, ce qui a eu lieu le plus communément.

Les divers objets que j'ai recueillis avaient suivi le même mouvement; ils se trouvaient tous du côté du mur conservé, alors que, près du mur démoli, je n'ai recueilli que des silex votifs ou éclatés et des fragments de poterie qui, n'étant pas portés par le mort, mais bien placés à ses pieds, n'ont pas suivi l'impulsion donnée.

Un autre fait que j'ai constaté vient confirmer cette position des corps. La tête du mur, en s'abattant et en venant se heurter contre le mur vis-à-vis, à environ un mètre ou quatre-vingts centimètres de hauteur, suivant le rayon donné par la hauteur de ce même mur, a fixé les corps en place. Ainsi, sur plusieurs que j'ai trouvés de cette façon, il en est deux dont j'ai pu constater la position d'une manière formelle.

Partie des vertèbres étaient au-dessus du mur renversé avec la tête et les ossements des bras, tandis que le surplus des vertèbres, les fragments du bassin, ainsi que les os des jambes, étaient au-dessous des matériaux du mur qui, en tombant, les avaient maintenus dans leur position respective (pl. VIII, fig. 2).

La tête parfaitement conservée, trouvée le 27, provient de l'un de ces deux corps. J'ajouterai que parmi les objets, il en est que j'ai trouvés également séparés par les débris du mur, et sur les trois morceaux de quartz rose percés que j'ai trouvés le même jour, il en est deux qui étaient au-dessous du mur, tandis que l'autre était au-dessus.

Lorsque le 28 je suis arrivé près de la pierre du fond, j'ai eu la pleine confirmation de cette position verticale du corps. J'y ai rencontré quatre fémurs placés debout. Deux d'entre eux étaient encore assemblés avec le bassin qui supportait à son tour la tête. C'est celle dont j'ai parlé plus haut comme ayant le front adhérent à la pierre, ce qui, avec les os, indique qu'il avait été placé faisant face à cette pierre.

Près de ce corps, recueilli en présence de M. le docteur Gustave Beringier, se trouvait le demi-couteau à arête supérieure dépolie.

Ainsi que vous l'avez vu par la nomenclature des objets, la faune est peu riche. Le castor et le sanglier sont, avec le blaireau, dont l'ancienneté peut être douteuse, les animaux placés dans la sépulture, et le sanglier, le cheval, le cerf et la tortue terrestre ont contribué à faire divers outils ou ornements.

La ruine de ce monument a dû suivre de bien près sa construction, mais elle n'a été que successive et elle ne s'est pas opérée tout à

coup sur toute sa longueur. Ce qui semble me le prouver, c'est la position verticale des corps en certains endroits, qui a permis leur division en deux parties, l'une au-dessus, l'autre au-dessous du mur renversé, tandis que dans d'autres endroits les corps s'étaient affaisés, tous les os étaient réunis en un seul monceau, et qu'encore en d'autres endroits ils étaient épars. Dans ces derniers endroits, la terre diffère complétement de celle que j'ai rencontrée aux premiers. Autant ici, où les corps étaient debout, la terre était dense, compacte, comprimée par les pierres, autant là où les os étaient amoncelés elle a filtrée insensiblement et elle a pris la place des parties molles décomposées.

Cependant, ce n'est pas dans cette dernière terre que les os se sont le mieux conservés, c'est à l'endroit où la terre est le plus comprimée, en un mot, où les os étaient le moins en contact avec l'air extérieur que j'ai recueilli les plus beaux échantillons anthropologiques.

Ensuite, il faut croire que ceux qui avaient construit le monument n'étaient pas éloignés et qu'ils avaient eu connaissance de sa destruction, puisqu'ils avaient rapporté les pierres servant à combler le vide formé par l'éboulement, ainsi que je le signalais plus haut à propos du plafond.

J'ai fait mettre de côté tous les matériaux que j'ai recueillis dans ces fouilles, de façon à pouvoir rétablir le monument, non-seulement comme il était, mais encore en les employant autant que possible à la place qu'ils occupaient. Je n'hésite pas à dire qu'il est possible de rendre à notre Parisii la majeure partie d'un monument qui, avec ceux que j'ai découverts à La Varenne-Saint-Hilaire, ou ceux dont l'existence a déjà été signalée, constitue un ensemble des plus curieux.

Après la restitution de ce monument, je vous adresserai un nouveau rapport. J'y joindrai le résultat des fouilles qu'il est, je crois, encore possible de faire avec quelque utilité; au surplus, je ferai accompagner mon travail de plans et de coupes que le temps ne me permet pas de préparer.

Recevez, Monsieur le Président, etc.

LOUIS LEGUAY.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AVRIL

M. de Rougé commence la lecture d'un mémoire qu'il prépare sur les *Invasions des peuples de la Méditerranée en Egypte vers le XIVe siècle avant notre ère*. Nous espérons pouvoir donner prochainement à nos lecteurs ce mémoire, qui est du plus haut intérêt, comme le titre seul peut le faire pressentir.

M. Léon Renier fait hommage, au nom de M. de Rossi, du n° 1 de la cinquième année (janvier et février) du *Bullettino di archeologia Cristiana*, renfermant la découverte du *cimetière de Balbine*, voisin du cimetière de Calliste, et celle de lampes chrétiennes provenant des fouilles du Palatin, découvertes dont il signale en ces mots l'importance et la nouveauté :

« Trois articles, dit-il, ou plutôt trois mémoires, également intéressants, composent ce numéro. Le premier est consacré à la découverte, qui vient d'être faite par notre savant correspondant et son frère, M. Michel de Rossi, du *cimetière de Balbine*, souvent mentionné par les écrivains ecclésiastiques, mais dont l'emplacement n'avait pas encore été reconnu. Ce cimetière est situé sous la célèbre *vigna Amendola*, à un mille de Rome, à droite de la voie Appienne; c'est un des plus considérables de la campagne romaine. — Dans le deuxième article, M. de Rossi explique et commente, avec la science et la sagacité dont il a donné tant d'autres preuves, une curieuse inscription latine, trouvée récemment à Ostie, et qui semble confirmer la tradition suivant laquelle des rapports auraient existé entre saint Paul et Sénèque. Cette inscription, qui présente tous les caractères paléographiques des monuments du IIe et du IIIe siècle de notre ère, est ainsi conçue :

D · M
M · ANNEO ·
PAVLO · PETRO ·
M · ANNEVS · PAVLVS .
FILIO · CARISIMO ·

Diis Manibus.
Marco Anneo Paulo Petro. Marcus Anneus Paulus filio carisimo.

« Les deux *Marcus Anneus,* qui y sont mentionnés, descendaient certainement d'affranchis de la famille du philosophe, qui s'appelait *Lucius Annæus Seneca,* ou de son frère *Marcus Annæus Gallio,* et leurs surnoms, qui ne sont pas d'origine romaine, rappellent, à n'en pas douter, les apôtres saint Pierre et saint Paul. Enfin, le troisième article contient l'explication d'un certain nombre de lampes chrétiennes trouvées dans les fouilles du Palatin. Cet article est accompagné d'une planche dans laquelle sont représentés les plus intéressants de ces monuments. Leur explication a fourni à M. de Rossi l'occasion de recherches intéressantes sur l'histoire du palais des empereurs romains depuis Constantin jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, et sur l'emploi que l'on faisait de ces lampes, qui n'étaient pas, comme on le croit généralement, destinées toujours à des usages domestiques, mais servaient surtout aux illuminations, ce qui explique le grand nombre de celles que l'on retrouve dans toutes les fouilles que l'on pratique à Rome et aux environs. »

Aux remarques de M. Renier, M. de Longpérier ajoute relativement à la découverte des lampes chrétiennes du Palatin, les observations suivantes : « Parmi les lampes publiées dans ce cahier de son *Bulletin,* M. de Rossi en cite une qui représente une figure du Christ foulant à ses pieds un serpent, sujet très-commun sur les monuments du moyen âge, dit notre savant correspondant romain, mais rare sur ceux des six ou sept premiers siècles. Je m'en rappelle un seul maintenant, ajoute-il, du ve ou du vi^e^ siècle : le très-beau diptyque du Vatican, dessiné dans la tab. IV du t. III du *Thesaur. diptych.* de Gori. La lampe est postérieure au ve siècle. » M. de Longpérier fait remarquer qu'on a découvert, en 1845, à Orléans, un grand fragment de vase à couverte rouge, sur lequel se voit une figure de Christ debout, tenant une longue croix, et posé sur un serpent. Cette image si curieuse et vraisemblablement fort antérieure au diptyque a été publiée assez imparfaitement dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France* (t. XVIII, 1846, pl. II, fig. 9), par M. Vergnaud Romagnesi. On sait que la fabrication des vases à couverte rouge s'arrêta d'assez bonne heure ; le curieux fragment exhumé à Orléans et portant une figure qui offre une grande analogie avec celles qui se voient aux revers des monnaies impériales de la fin du ive siècle ou des premières années du ve, mérite donc d'être signalé à l'attention des archéologues.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Nous apprenons, avec beaucoup de regret, la mort subite de M. Daveluy, directeur de l'École française d'Athènes.

— Par un arrêté de M. le sénateur surintendant des beaux-arts, le musée de Saint-Germain est ouvert au public à partir du 1er mai, les dimanche, mardi et jeudi, de onze heures et demie à cinq heures. Deux jours, le mercredi et le vendredi, sont consacrés à l'étude. On n'entrera, ces jours-là, au musée, que sur une carte délivrée par l'administration. Le lundi et le samedi, le musée est fermé.

L'inauguration officielle du musée, par l'Empereur, aura lieu le dimanche 12 mai.

— Le directeur de la *Revue archéologique*, M. Alexandre Bertrand, vient d'être nommé, par décret impérial, conservateur du Musée de Saint-Germain.

— On annonce que de nouvelles et très-importantes découvertes ont été faites à Santorin. Il y a véritablement là une espèce de Pompéï anté-historique. Nous attendons des détails que nous ne pourrons donner que dans notre prochain numéro.

— M. François Lenormant, notre collaborateur, vient d'offrir au Musée de Saint-Germain deux petits vases à peintures de travail positivement grec, découverts tout dernièrement à Constantine, près d'Arles, sur l'emplacement que l'on croit être l'antique *Mastramela*.

— Nous recevons de M. Henri Fazy la lettre suivante, avec prière de l'insérer :

La dernière livraison de la *Revue archéologique* contient un article bibliographique de M. A. de Barthélemy, sur les travaux de MM. L. Delisle, A. Rilliet et H. Bordier (Études paléographiques et historiques sur des papyrus du VIe siècle, en partie inédits, renfermant des homélies de saint Avit et des écrits de saint Augustin). Permettez-moi de relever, dans le Mémoire de M. Rilliet, une assertion qui a trouvé place également dans l'article de M. de Barthélemy et que je crois singulièrement contestable.

Suivant M. Rilliet, l'homélie de saint Avit, récemment découverte, fut prêchée en 522, pour la dédicace d'une église construite à Annemasse, gros bourg des environs de Genève. Je n'ai rien à dire quant à la date proposée, mais je ne saurais accepter l'hypothèse qui place à Annemasse la basilique dédiée par le métropolitain de Vienne. Rappelons d'abord le titre de l'homélie, tel que le donne le manuscrit :

« Dicta in dedicatione basilicæ quam Maximus episcopus in Janavinsis « urbis oppido condidit (in agro ad senestrum) distructo inibi fano.—Dicta « omilia cum de institutione Acaunensium revertentis Namasce dedecatio « cœlebrata est. »

Il est évident, pour moi, comme pour M. Rilliet, que ce titre se compose de deux parties distinctes, dont la seconde doit être considérée comme la glose et le complément de la première; voici d'ailleurs la traduction que propose M. Rilliet pour la première partie du titre :

« Prêchée pour la dédicace de la basilique que l'évêque Maxime avait construite dans un bourg de l'évêché de Genève, dans la campagne sur la gauche, après y avoir détruit un temple païen. »

M. Rilliet est-il dans le vrai, lorsqu'il traduit les mots « *in Janavinsis urbis oppido* » par « dans un bourg de l'évêché de Genève»? J'en doute fort; je crois plutôt qu'il faut prendre le mot « oppidum » dans le sens de « suburbium, ædificia extra urbis murum vel extra arcem sita (1), » et qu'il faut traduire « in Janavinsis urbis oppido » par « dans un faubourg de la ville de Genève. »

Il s'agit donc de rechercher s'il a jamais existé, dans un faubourg de Genève et sur la rive gauche du Rhône (in agro ad senestrum), une basilique, construite sous l'épiscopat de Maxime et qui ait succédé à un temple païen (distructo inibi fano). Or, tous les termes du titre de l'homélie s'appliquent sans difficulté à l'église de Saint-Victor; en effet, cette église s'élevait au VI[e] siècle dans un faubourg de Genève et sur la rive gauche du Rhône; une tradition qui nous a été transmise par Baronius, et qui est confirmée par une inscription gallo-romaine (2), porte que la basilique chrétienne succéda à un temple consacré à Jupiter, à Mars et à Mercure. La seule objection qu'on puisse m'opposer, c'est que le titre de l'homélie indique l'évêque Maxime comme fondateur de la basilique, tandis qu'on attribue communément l'érection de l'église de Saint-Victor à la reine Sédeleube (fille de Godégisèle et nièce de Gondebaud). — Remarquons, en premier lieu, que Maxime siégea comme évêque de Genève de l'an 516-517 à l'an 533; il fut ainsi le contemporain de Sédeleube, dont la première jeunesse remonte aux dernières années du V[e] siècle et qui, selon toute apparence, vivait encore en 522, date probable de la dédicace. Ne peut-on pas supposer que, si Sédeleube fournit les fonds nécessaires pour la construction de la basilique, ce fut Maxime qui présida, comme

(1) Glossaire de Du Cange, au mot *oppidum*.

(2) V. Mommsen, *Inscriptiones conf. helv. latin.*, p. 11.

évêque, à l'accomplissement et à l'exécution matérielle de l'œuvre? De là deux versions, nullement contradictoires, selon moi : les uns, comme Frédégaire, attachèrent à l'église de Saint-Victor le nom de la princesse qui, par sa libéralité, la fonda réellement; d'autres, comme saint Avit, firent honneur de cette œuvre à l'évêque Maxime, dont la participation dut être considérable.

Je trouve la confirmation de ce qui précède dans le texte même de l'homélie prononcée par le métropolitain de Vienne; voici un passage que j'emprunte à l'excellente traduction de M. Rilliet : « Le bien consacré aux martyrs va porter ses fruits là où florissait le culte des idoles; d'une semence de mort est sortie une moisson de vie. » Si l'on admet avec moi que la basilique dont il est question est bien l'église de Saint-Victor, ce passage s'explique aisément. Les *martyrs*, ce sont saint Victor, saint Vincent et saint Ours, martyrs de la légion thébéenne et patrons de l'église de Saint-Victor; les *idoles*, ce sont Jupiter, Mars et Mercure, dont le temple était situé au même endroit.

Ce qui a conduit M. Rilliet à supposer que la basilique de l'évêque Maxime s'élevait à Annemasse et non à Saint-Victor, c'est la seconde partie du titre de l'homélie que j'ai reproduite plus haut : « Dicta omilia, cum de institutione Acaunensium revertentis, Namasce dedecatio cœlebrata est, » et, suivant la traduction de M. Rilliet : « Cette homélie a été prêchée lorsque, au retour de l'inauguration d'Agaune, la dédicace fut célébrée à Namasce (Annemasse). » Observons d'abord que, dans les chartes du moyen âge Annemasse se dit : *Anamasci*, *Anamachy*, *Anamassia*, *Annemansia*, et jamais Namasces; mais M. Rilliet est-il parfaitement sûr que *Namasce* doive être considéré comme un nom de lieu? Pour moi, j'avoue que je me suis souvent demandé si ce mot ne devait pas être décomposé et s'il ne convenait pas de lire : « Nam a se dedecatio cœlebrata est; » car c'est par lui que fut célébrée la dédicace. Le style et l'orthographe de ce titre sont si détestables qu'ils prêtent à toutes sortes d'interprétations. Ne doit-on pas d'ailleurs admettre que, s'il fallait considérer *Namasce* comme un nom de lieu, la première partie du titre aurait été conçue en termes différents; dans cette hypothèse, il eût été bien plus naturel de dire : « Dicta in dedicatione basilicæ quam Maximus episcopus Namasce condidit (in agro ad senestrum) distructo inibi fano. »

Quoi qu'il en soit, je ne saurais admettre que la seconde partie du titre puisse infirmer les arguments que j'ai présentés et que je vais résumer :

1° Rien ne prouve l'existence à Annemasse d'une église ou basilique construite au VIe siècle; nous savons, au contraire, de la manière la plus positive qu'il en existait une à Saint-Victor.

2° Rien ne me porte à croire qu'il ait jamais existé à Annemasse un temple païen; une tradition, confirmée par une inscription gallo-romaine, parle d'un temple dédié à Jupiter, à Mars et à Mercure, et qui s'élevait à Saint-Victor.

3° Si l'on adopte l'hypothèse de M. Rilliet, on est obligé de modifier la

signification des mots « in Janavinsis urbis oppido, » qui signifient réellement « dans un faubourg de la ville de Genève. » Cf. Frédégaire, *Chronic.*, c. XXII, où l'église de Saint-Victor est indiquée comme étant « in suburbano Genavensi. »

De l'ensemble de ces faits et preuves, je déduis que l'église dont le métropolitain de Vienne fit la dédicace en 522 est bien l'église de Saint-Victor, fondée par Sédeleube ou par Maxime, sur l'emplacement d'un temple païen; c'est autour de cette basilique que s'éleva depuis le célèbre et puissant monastère de Saint-Victor, de l'ordre de Cluny. Henri Fazy.

Genève, 29 avril 1867.

—— *Sommesous.* — On nous écrit de cette localité :

Par suite de déblais sur une propriété appartenant et attenant aux bâtiments de M. Hémard, maire de cette commune, plusieurs sépultures antiques avaient été mises à jour. Ce fait ayant été signalé à M. Le Laurain par M. l'abbé Ménuel, curé de Lenharrée, dont on ne saurait trop louer le zèle, M. Le Laurain s'empressa d'explorer ce lieu, où il a pu, au grand étonnement des habitants, découvrir les objets suivants :

Quatre épées ou glaives avec gaînes en fer de soixante-quinze centimètres à un mètre de long; quatre lances des plus remarquables, de trente à cinquante centimètres de longueur; plusieurs fibules, bronze et fer; un joli collier en bronze, avec ornementation; quatre bracelets, dont un en bronze et trois en jayet; quantité de fer oxydé; deux chaînes en fer tressé, avec crochet à l'un des bouts, et trouées de l'autre; un instrument en fer tordu, très-lourd et des plus remarquables, ayant dû servir d'arme; des débris d'une ceinture composée de huit anneaux en bronze; trois autres anneaux également en bronze, d'une forme particulière; un vase en terre grossière et des fragments de plusieurs autres en même matière; enfin, deux umbos de bouclier, dont l'un avec deux jolis boutons en forme de poire, de six centimètres de diamètre, garnis de plusieurs rangs de pierreries d'une forme exceptionnelle et des plus jolies. (*Journal de la Marne.*)

—— *Dernière nouvelle.* — On nous annonce que M. Édouard Lartet vient d'être promu au grade d'officier de la Légion d'honneur. Tout le monde applaudira, comme nous, à cette nomination.

BIBLIOGRAPHIE

Notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine, par Émile Mabille. Paris, Henaux, 1866, 1 vol. in-8.

De toutes les provinces de France, la Touraine est peut-être celle dont la géographie a été jusqu'ici la plus négligée ; ce ne sont cependant pas les documents qui font défaut, car le testament de saint Perpet (an 475), et les œuvres de Grégoire de Tours fournissent pour cette contrée environ cinquante noms de lieux mentionnés avant le VIIe siècle. De nombreux diplômes, des chartes des VIIIe, IXe, Xe et XIe siècles viennent fournir, pour les époques postérieures, un ensemble de renseignements tel que bien peu de provinces peuvent se vanter d'offrir un égal contingent ; et cependant jusqu'ici ces mines précieuses n'avaient pas été mises en œuvre, ou du moins, à peine avaient-elles été effleurées. Adrien de Valois seul avait bien cherché à donner les équivalents des vocables cités par Grégoire de Tours, mais il n'avait pas toujours été heureux dans ses assimilations. Le travail dont nous avons transcrit le titre en tête de cet article, vient combler cette lacune, et, on peut le dire, d'une manière aussi complète que possible ; je suppose qu'il serait difficile de trouver un point, rentrant dans le cadre de cette étude, qui n'y ait été traité.

En quelques pages intitulées *Avant-propos*, M. E. Mabille, après avoir signalé quelques erreurs d'Adrien de Valois, expose les procédés à l'aide desquels les localités de Touraine ont reçu leurs appellations ; il établit la loi de parallélisme des langues celtique et latine, et rend le jeu de cette loi sensible par de nombreux exemples empruntés au pays ; viennent ensuite quatre chapitres, consacrés aux quatre périodes celtique, gallo-romaine, mérovingienne et carlovingienne, et féodale.

Dans le premier chapitre nous trouvons une liste des monuments, dits celtiques, qui existent ou ont existé en Touraine ; elle ne renferme pas moins de quarante-cinq articles. L'époque gallo-romaine a été traitée avec étendue. A l'aide des découvertes archéologiques, des vestiges d'antiquités parvenus jusqu'à nous, et des indications de Grégoire de Tours, M. Mabille a dressé la statistique de soixante-cinq lieux habités en Touraine par les Gallo-Romains : il a consacré à chacune de ces localités un article spécial : celui où sont exposés l'origine et les premiers développe-

ments de *Cæsarodunum* est un des plus importants. Après les villes viennent les voies romaines. Sept grandes voies traversaient la Touraine, le tracé de chacune d'elles a été déterminé à l'aide des vestiges encore existants et des mentions fournies par les textes de toutes les époques. Cinq autres voies, désignées sous le nom de voies vicinales, sont encore indiquées, et leur tracé également relevé par le même procédé.

Le chapitre consacré à la période mérovingienne et carlovingienne est un des plus intéressants de cette étude. Ici comme dans le chapitre suivant, la géographie de la Touraine est tour à tour étudiée sous le rapport politique, administratif ou civil, et ecclésiastique.

Ici je dois signaler une grave errreur qui a échappé à M. Mabille, et qui prouve une fois de plus que l'historien, s'il n'est pas numismatiste, ne doit négliger aucune recherche pour contrôler les faits qu'il emprunte aux témoignages fournis par les anciennes monnaies. Je lis, p. 67, que les monnaies aux légendes TVRONOS-TRICCOS, TVRONOS-CANTORIX, datent de l'époque où le *tractus armoricanus* s'était soustrait à la domination romaine, et jouissait d'une complète indépendance : c'était dans le dernier tiers du ve siècle. Les monnaies en question sont antérieures à la conquête des Gaules par César, et par conséquent de cinq siècles et demi, au moins, plus antiques que ne le suppose M. Mabille. Au ve siècle, on copiait les espèces byzantines.

Le *pagus turonicus* est décrit, son étendue fixée à l'aide des textes, et ses limites exactement indiquées. Nous voyons que celles-ci différaient fort peu de celles du diocèse et qu'elles étaient les mêmes que celles du *comitatus* carlovingien. Celui-ci renfermait vingt-deux vigueries dont l'emplacement a été déterminé avec une grande exactitude, ainsi que ceux des localités que chacune d'elles embrassait dans sa circonscription. Mais un paragraphe que nous signalons tout spécialement à l'attention du leclecteur est celui intitulé : *Topographie de la ville de Tours* (p. 92) ; après avoir esquissé rapidement la formation et les agrandissements successifs de la ville de Tours, l'origine de la *civitas*, du *castellum novum*, l'auteur nous donne la statistique de toutes les abbayes, églises ou chapelles qui ont existé dans l'enceinte actuelle de la ville ; il a recherché dans les textes toutes les mentions qui ont été faites de ces églises : il a réuni ces indications, en a discuté la valeur, et est ainsi parvenu à consacrer soixante-quatre notices à autant d'établissements religieux, dont la plupart ne sont plus aujourd'hui connus même de nom. Quelques-unes de ces notices sont, par leur étendue et leur importance, de vraies dissertations, et nous croyons faire comprendre d'un seul mot toute la valeur d'un semblable travail en faisant remarquer qu'en parcourant les nombreuses citations qui garnissent le bas des pages, on ne rencontre que des extraits de textes originaux, et pas une mention de seconde main.

M. E. Mabille a suivi le même plan pour l'étude de la période féodale ; elle commence par la description du comté féodal de Touraine, dont les limites sont loin d'être les mêmes que celles du comté carlovingien. Le

premier était beaucoup plus étendu et renfermait un grand nombre de châteaux-forts, dont nous trouvons ici la liste avec leurs noms latins et leurs équivalents modernes.

La géographie physique de la Touraine ne pouvait être oubliée dans une semblable étude, elle est traitée avec le même soin que les autres parties. Dans un chapitre intitulé : *Etat du sol, population et production*, M. Mabille expose, en quelques pages, et toujours d'après les textes, l'histoire de l'agriculture et de l'industrie dans la province, les genres de culture, la nature des terres, et les noms que celles-ci ont reçus en raison de cette nature ; il énumère ensuite les bois et les forêts dont on retrouve les noms dans les chartes et en fixe l'emplacement ; il termine enfin cette partie de son travail par la liste des rivières et des ruisseaux qui arrosent le pays, avec leurs noms anciens, toutes les fois que ceux-ci ont pu être retrouvés.

La notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne Touraine renferme une dernière partie intitulée : le *Diocèse et ses divisions*, qui a bien aussi son importance. Cette partie commence par un rapide aperçu de l'introduction du christianisme dans la province, et de ce qu'on pourrait appeler les progrès matériels de la religion nouvelle, c'est-à-dire de l'apparition successive, sur le sol, des églises rurales. Vient ensuite un pouillé du diocèse dressé avec le plus grand soin : nous y trouvons la liste des collégiales, celle des abbayes, celle des prieurés, celle des commanderies de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, celle des paroisses, divisées en cinq archiprêtrés, et enfin une liste d'environ trois cent soixante chapelles construites dans les châteaux, dans les champs ou dans les villes, mais séparées des églises paroissiales. Comme on le voit par ce simple exposé, il n'y a pas un diocèse en France, excepté peut-être celui de Paris, qui possède un pouillé plus complet.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

La Pancarte noire de Saint-Martin de Tours, brûlée en 1793, restituée d'après les textes imprimés et manuscrits, par Émile MABILLE, membre de la Société de l'École impériale des chartes, etc. Paris, Henaux, 1866, 1 vol. in-8.

En 1846, M. Paul Marchegay, alors archiviste du département de Maine-et-Loire, restitua d'après les travaux des Bénédictins, le cartulaire, noir de Saint-Florent de Saumur, qu'il croyait avoir été brûlé ou détruit pendant la Revolution. Ce travail, favorablement apprécié, obtint une médaille au concours des antiquités nationales de l'année suivante. Depuis, M. Marchegay eut la bonne fortune de retrouver en Angleterre, dans la collection de sir Thomas Philipps, le cartulaire noir de Saint-Florent de Saumur en propre original, et il put constater *de visu* que sa restitution était parfaitement exacte. C'est un travail analogue que M. Mabille vient d'exécuter sur la pancarte noire de Saint-Martin de Tours. Seulement, pour ce précieux cartulaire, il a pu consulter le procès-verbal dressé lorsque le manuscrit fut livré aux flammes : on peut donc être assuré qu'il ne se

retrouvera pas. Dans une introduction substantielle, qui ne comprend pas moins de cinquante pages, M. E. Mabille trace l'historique des archives de Saint-Martin de Tours, il indique la manière dont les pièces y étaient classées, énumère les différents cartulaires qui s'y trouvaient : la *Pancarte blanche*, la *Pancarte rouge* et la *Pancarte noire*, et quoiqu'il soit certain qu'ils ont été tous les trois brûlés en 1793, il décrit chacun d'eux et nous dit ce qu'il contenait. Pour la *Pancarte noire*, par exemple, il entre dans les détails les plus circonstanciés. C'était le plus ancien cartulaire de Saint-Martin, un in-folio d'assez grande dimension, qui avait 157 feuillets de parchemin; il était relié avec deux ais de bois recouverts d'une peau noire qui lui avait fait donner son nom. Dans l'origine, ce cartulaire était enchaîné dans le trésor de la collégiale; on ne le consultait que dans les grandes occasions. La chaîne fut ensuite brisée; en 1576, elle ne se composait plus que de vingt-deux chaînons qui adhéraient encore au volume.

La Pancarte noire fut rédigée entre les années 1132 et 1137, elle renfermait cent trente-quatre chartes et diplômes, qui, moins un, ont tous été retrouvés par M. Mabille. Le plus ancien de ces actes remonte à l'année 674 et le plus récent à l'année 1131; il y en avait neuf du VIIIe siècle, soixante-douze du IXe, trente-sept du Xe, huit du XIe et douze du XIIe au XIIIe siècle; il fut fait de la Pancarte noire une copie qui a été souvent confondue avec elle. C'est en dépouillant les travaux de Besly, de Duchesne, de Pierre Carreau, de Baluze et de Gaignières, des Bénédictins dom Anselme Lemichel, dom François Lesueur, dom Martenne, dom Housseau, etc., que l'auteur a pu reconstruire ce cartulaire. Il a tenu à terminer sa préface en donnant une notice sur chacun des savants qui ont pénétré dans les archives de Saint-Martin et sur les travaux qu'ils nous ont laissés. Ces notices, tout en nous donnant des détails fort intéressants sur les érudits qu'elles concernent, servent pour ainsi dire de contrôle à la restitution de la Pancarte. Viennent ensuite les analyses de tous les actes renfermés dans la Pancarte noire, avec l'indication des sources à consulter pour chacune d'elles. Ces analyses sont suivies d'un répertoire chronologique de toutes les chartes de Saint-Martin, antérieures à l'année 1131, qui nous sont parvenues. L'ouvrage enfin est terminé par deux tables, l'une des noms de personnes, l'autre des noms de lieux cités dans les chartes dont il vient d'être parlé. La table des noms de lieux, par le soin avec lequel les articles en sont rédigés, constitue un véritable traité géographique des chartes et des diplômes de Saint-Martin, qui renferment un si grand nombre de noms de lieux restés jusqu'ici sans explication.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

NOUVEL ESSAI

SUR LES

INSCRIPTIONS GAULOISES

LETTRES ADRESSÉES A M. LE GÉNÉRAL CREULY

(*Suite*) (1)

III

Monsieur le général,

Ma dernière lettre a été consacrée tout entière à l'inscription d'Alise. Si les autres exigeaient autant de développements, ma correspondance formerait bientôt un volume. Heureusement, peut-être, pour les lecteurs de la *Revue archéologique*, bien que malheureusement pour notre connaissance du gaulois, il n'en est pas ainsi. Les textes qui nous restent à étudier sont plus concis, et comme le verbe ***ieuru***, qui y revient plusieurs fois, a été suffisamment élucidé, une partie de la besogne est faite une fois pour toutes. Je m'occuperai d'abord des inscriptions où ce verbe figure, et, en premier lieu, de celle de Vaison, dont la construction s'accorde d'une manière remarquable avec la première partie du texte d'Alise. Je la transcris, en lettres grecques ordinaires, d'après le *fac-simile* de la Commission des Gaules.

INSCRIPTION DE VAÏSON :

Σεγομαρος | Ουιλλονεος | τοουτιους | ναμαυσατις | ειωρουϐηλη | σαμισοσιν | νεμητον.

Je n'ai rien d'essentiel à changer à l'interprétation que Siegfried en

(1) Voir les numéros d'avril et mai 1867.

a donnée le premier, et que j'ai suivie dans mon *Essai* (p. 17). Quelques-uns des termes seulement seront l'objet de remarques additionnelles.

J'ai rapproché le surnom Ὀυιλλονεος du *Villonius* de Gruter (488,5). Stokes, qui approuve ce rapprochement, conjecture que *Villonius* peut avoir signifié *cavalier*, en comparant l'ancien irlandais *fell*, gén. *fill*, cheval, gallois *gwil*, jument, etc. (*Beitr.* II, 105). En fait de noms analogues, je citerai encore ceux des potiers *Villius* (Froehn. 2135), *Villo* (Momms. *Insc. helv.* 352, 217), *Villanos* (R. Smith. *Collect.* VI, 74); ainsi que *Vellius* (Murat. 1284, 10) in agr. Mediol., tout en observant que quelques-uns peuvent être latins, de *villa*. Le *Vellocatus* breton, amant de la reine *Cartismandua*, a pu signifier *gardien des chevaux;* comme l'anc. allem. *Marahwart*, n. pr., et *marahscalh*, notre *maréchal*. *Catus*, en effet, s'explique par le gallois *cadw*, anciennement *catu*, garde, protection, en irlandais *caithi*, défenseur, *caithge*, défense, aide (O'Don. Gloss.)

Ce qui a pu porter M. Monin (p. 64) a traduire ουιλλονεος par *prêtre*, reste pour moi une énigme.

En accord avec Siegfried, j'avais rendu τοουτιους par *civis;* mais je crois maintenant que le sens de *magistratus*, proposé par M. de Belloguet, est plus convenable. Ce mot, en effet, a été retrouvé dès lors dans une inscription à Novare sous la forme de *toutius*, accompagnant le nom de *Tekos;* et, comme il est écrit verticalement sur le côté de l'inscription, laquelle constate l'érection d'un monument, il semble bien se rapporter à la date de cette érection, à l'année où *Tekos* était le magistrat ou le chef (1). D'après son étymologie, le terme en question se prête d'ailleurs à l'un et à l'autre sens. Il appartient, en effet, à un groupe très-étendu de dérivés de la racine *tu*, valere, fortem esse, crescere, que le sanscrit et le zend ont conservée. De là, en sanscrit, *tavas*, fort, vaillant, *tavishi*, force, courage, *tavya*, *túya*, fort, *tuvi*, en compos. fortement, etc.; en zend *tevishi*, force, accroissement, *tuta*, part. passé, cretus, etc. Dans les langues européennes, on en voit provenir des termes avec les significations de peuple, de pays, de ville, etc., comme l'irlandais *tuath*=*tóth*, populus, regio, le gallois *tût*, *tûd*, id., le gothique *thiuda*, populus, le lette *tauta*, regio, l'ombrien *tuta*, civitas, osque *touto*, id., et populus, d'où *tuvtiks*, publicus (Momms. *Unterital. dial.* p. 304). Bopp y rattache aussi le latin *totus* (*Vergl. Gr.* III, 372). Du gothique *thiuda*, dérivent *thiudans*, roi, *thiudinassus*, royaume, comme, en

(1) Cf. Flechia. *Di un iscrizione celtica trovata nel Novarese.* Torino, 1864, p. 19.

irlandais, *tuathach*, souverain, de *tuath*. Ainsi le gaulois *toutios*, provenu de *toutos*, a pu signifier magistrat, chef, aussi bien que citoyen, homme du pays ou de la ville.

Un grand nombre de noms d'hommes gaulois et néo-celtiques, dérivés et composés, se rattachent ici. J'en ai cité quelques-uns dans mon *Essai*, mais la liste pourrait en être considérablement augmentée. Je me bornerai à observer que *toutius*, en particulier, revient plus d'une fois, comme nom propre, dans les inscriptions. Ainsi, *Toutius Divicantilli fil.* (Herzog. *Gall. narb.*, n° 252), *Toutius Incitatus* et *Toutius Marcellus* (De Boissieu, 197), Lyon, *Toutia Aproniana* (id. 524), *Touti filia* (*Litulla*) (Steiner, 4096), etc. Personne, à coup sûr, ne sera tenté de chercher, dans le τοουτιους de notre inscription, le dieu gaulois *Teutatès*, ainsi que le fait M. Monin.

Namausatis, avec son *a* pour *e*, offre une de ces variations de voyelles qui sont fréquentes en gaulois. Le pluriel *namausates* a dû être en usage pour le latin *nemausenses*, d'après l'analogie des noms de peuples gaulois en *ates*, *Atrebates*, *Elusates*, *Tolosates*, *Nantuates*, etc.

Au singulier, outre les noms de lieux cités dans mon *Essai* (p. 20), *Brivatis*, *Ratiatis*, etc., on trouve aussi des surnoms de divinités, comme *Mars Dunatis* (Orelli-Henzen, 7416 γ) (1), *Sylvanus Sinquatis* (ib. 7416 a; Stein. 1974, 1985).

Le verbe ειωρου, que je traduis par *effecit*, a déjà été analysé dans ma dernière lettre.

Βηλησαμι est, comme je l'ai dit, et comme l'admet Stokes (*Beitr.* II, 103), le datif de Βηλησαμα, la *Belisama*, ou Minerve gauloise, d'une inscription de Conserans (Orel. 1431; de Wal, 52). Ce surnom de Minerve peut s'interpréter par *bellicosa*, de *bel*, guerre, en gallois. et de *sama* = scr. *sama*, gr. ὁμος, lat. *similis*, anc. irl. *samal*, *amal*, etc. Cf. le goth. et anc. all. *sama*, et *sam* dans les composés analogues, *arbeitsam*, *ërsam*, *ratsam*, etc.

Σοσιν νεμητον, pour νεμετον, *hocce fanum*, vient appuyer d'une manière remarquable le sens attribué au *sosin celicnon* de l'inscription

(1) C'est-à-dire le dieu des armées, ou des forteresses. Cf. anc. irl., *dunadh* = *sluaghadh*, armée (O'Davor. Gl. 75); *dunad*, *dunaid* = *sluagh*, *daingen*, armée, forteresse (Gloss. du *Félire* d'Oengus, p. 134). Le Mars *Randosatis*, que compare aussi Becker (*Beitr.* III, 420), est une formation différente. J'y vois un composé signifiant *qui brise, défait les multitudes*; cf. irl., *rannaim* pour *randaim*, divido = rac. sansc. *rand*; et *saithe* = *buidhen*, troupe, multitude, essaim (O'Davor. Gl. 116); en gallois, *haid*. de *hait*, id.

d'Alise, avec cette différence que la signification de *nemetum* est connue d'une manière positive (Voir mon *Essai*, p. 25).

En résumé, je ne change à ma traduction que le verbe *effecit*, au lieu de *vovit*. Ainsi, mot à mot :

Segomaros Villoneos effecit Belisamae hocce fanum.

Vous jugerez sans doute comme moi, Monsieur, que cette interprétation offre toutes les garanties de la certitude. Je n'ai pas besoin de relever ce que celle de M. Monin a d'inadmissible quand il rend ουιλλονεος τοουτιους par *prêtre de Teutatès*. M. Hugo, entraîné par son faux système de germanisme, est encore bien plus aventureux. Oubliant l'assimilation qu'il a faite, pour l'inscription d'Alise, de *sosin* avec l'allemand *sein*, il divise cette fois la fin du texte en : *eiórou bêlêsamisos in neméton*, et traduit : *ici* (repose) *embaumé* (einbalsamirt !!) *dans ce monument*. Je puis m'abstenir de toute réflexion.

J'arrive à l'inscription de Volnay, celle dont vous avez rectifié la lecture de manière à démolir d'un seul coup mes deux maisons lacustres. Je la transcris d'après le *fac-simile* de la Commission, parfaitement conforme, d'ailleurs, au texte que vous avez donné.

INSCRIPTION DE VOLNAY :

Iccavos Op | pianicnos. ieu | ru. Brigindoni | cantalon.

Le mot important est ici *cantalon*, évidemment comme *celicnon* et *neméton*, le nom de l'objet fait par le donateur. Quand on a le *fac-simile* sous les yeux, il est difficile de comprendre, ainsi que vous l'observez, comment on a pu lire *cantabon*, ou même *cantaboix*. Dans ce cas-ci, une seule lettre mal lue a suffi pour m'égarer dans mes conjectures étymologiques, ce qui prouve l'absolue nécessité de ne travailler que sur des textes bien authentiques.

Je rappellerai brièvement que, dans mon *Essai*, j'avais considéré *cantabon* comme un composé de *canta*, en irlandais un lac, un étang, et de *bon*(*a*), établissement, demeure, à l'accusatif *bon*(*an*), régi par le verbe *ieuru*. Stokes, tout en approuvant cette émendation conjecturale, observa, non sans raison, que l'irlandais *canta* ne pouvait s'identifier avec *canta* gaulois, attendu que l'*a* final aurait dû disparaître, ainsi que l'*n*, d'après les analogies connues, de sorte que ce mot aurait dû se réduire à *cat* (*Beitr.* II, 103, 109). Lui-même ne proposa aucune nouvelle solution. M. Monin, en adoptant la singulière leçon *cantaboix*, a été encore plus malheureux que moi avec mon *cantabon*(*an*). En complétant ce mot par un enclitique imagi-

naire *xet*, et, il traduit *canta-boi-xet* par *chants sacrés* et *bœuf*. Il est vrai que pour éviter de faire *faire* un bœuf à *Iccavos*, il explique *boi* par *sacrifice* d'un bœuf; mais comment y voir un accusatif singulier neutre ? Il est juste aussi d'ajouter qu'il qualifie lui-même cette interprétation de *conjectures entées sur une conjecture* (Monum. gaulois, p. 39). M. Hugo, de son côté, adopte pour lecture *cantaboi*, et y découvre un *Cantabre*.

Laissons là ces aberrations, toutes amenées par une fausse lecture, et voyons ce que peut signifier *cantalon*. Si nous consultons les langues néo-celtiques, nous trouverons, pour *cant*, plusieurs acceptions différentes. Ainsi, en gallois, *cant*, cent; *cann* (pour *cant*), blanc, *cant*, *cantel*, cercle, bord circulaire; *cant*, ouvrage de vannerie; en armoricain *kañt*, cent, cercle, tour, van, bois d'un crible, chevalet, *ka*^{n}*tier*, vannier, etc. Il n'y a rien là, ce semble, qui puisse expliquer *cantalon*, à moins de penser au van mystique, ἱερον λίκνον, *mystica vannus*, qui figurait comme symbole dans le culte de Bacchus et de Déméter, dont aucune trace, toutefois, ne se trouve chez les Gaulois.

La racine *can* signifie aussi chanter, en irlandais et en gallois. De là dérive l'anc. irlandais *cetal*, chant (Zeuss, 767), pour *cental*, par la suppression ordinaire de la nasale. C'est à ce *cental* que Stokes, mieux renseigné sur la vraie lecture, a proposé plus récemment de rattacher *cantalon*. Au point de vue phonique, il n'y aurait rien à objecter à ce rapprochement, mais j'ai quelque doute sur la convenance du sens qui en résulterait. Que le gaulois *Iccavos* ait pu composer un chant, un hymne, en l'honneur d'un dieu *Brigindo*, rien n'est plus naturel; mais ce qui le serait moins, c'est que le fait eût été constaté par une inscription commémorative. Grâce à l'institution des bardes, la composition des chants en l'honneur des dieux et des chefs devait être d'occurrence journalière, et il est peu probable qu'une de ces productions ait été l'objet d'un monument épigraphique.

A défaut d'une solution satisfaisante par les langues néo-celtiques, on peut se demander si *cantalon*, au nominatif *cantalos*, ne serait point une forme corrompue et modifiée à la gauloise, du latin *cantharus*. Ce qui donne quelque probabilité à cette supposition, c'est que les vases ainsi nommés figurent plus d'une fois dans les inscriptions romaines comme offrandes aux divinités. Ainsi, l'on trouve dans Orelli (2504) un *cantharus Jovi positus*, au n° 6071, un *cantar*(*us*) *arg*(*enteus*) offert au *Divus Augustus*, au n° 6140, un *cantharus auro inluminatus*, avec d'autres offrandes, dans un *nymphaeum*. Les Gaulois, plus ou moins romanisés, auront sans doute suivi en cela,

comme en bien d'autres choses, l'exemple de leurs maîtres. Le changement de *r* en *l* est d'ailleurs si fréquent partout qu'on peut l'admettre sans difficulté.

Une seconde correction apportée par vous, Monsieur, au texte de l'inscription, concerne le nom du dieu topique, qu'il faut lire *Brigindoni*, au datif, au lieu de *Brigindon*, ou de *Brigindonu*, comme je l'avais conjecturé. Le nominatif, par conséquent, a dû être *Brigindo*, et non *Brigindonos*. Je n'en recherche pas ici l'étymologie, nécessairement incertaine en l'absence de toute donnée sur le caractère de ce personnage divin.

A l'occasion du *cnos* de *Oppianicnos*, j'observerai que le sens de *fils*, que j'ai discuté et établi dans mon *Essai* (p. 39 et 41), d'accord avec M. de Belloguet, a été dès lors généralement adopté (Cf. Becker, *Beitr.* III, 426). Aux exemples que j'en ai cités, Ἀρτίκνος, *Truticnos*, *Toutissicnos*, *Gobannicnos*, il faut ajouter encore *Mainacnos*, au génitif *Mainacni* (*Rev. Arch.*, décembre 1858, p. 536), et le pluriel *cnoi* que nous trouverons dans le *Danotalicnoi* de l'inscription de Novare. Les anciens noms irlandais latinisés, *Oloacnus*, dans le livre d'Armagh, d'après Stokes (*Beitr.* III, 111), et *Beracnus* (Zeuss, *Gr. Celt.* 1137), prouvent aussi l'existence de ce *cnos* dans le vieux gaëlique.

Si ma conjecture, relativement à *cantalon*, est bien fondée, il faudrait traduire mot à mot :

Iccavos Oppiani filius fecit Brigindoni cantharum.

Je passe à l'inscription d'Autun, dont ma première explication doit sans doute être modifiée par suite de la restitution du mot *cantalon* dans le texte de Volnay.

INSCRIPTION D'AUTUN :

Licnos Con | *textos ieuru* | *Anvalonnacu* | *canecosedlon.*

La construction est ici parfaitement la même que celle de l'inscription précédente, et je n'ai à m'occuper que du mot nouveau *canecosedlon*, qui désigne sûrement, comme *cantalon*, l'objet de la donation.

J'avais observé, dans mon *Essai* (p. 37), que la première partie de ce composé, *caneco*, pouvait s'expliquer par l'irlandais de plus d'une manière, et entre autres par *canach*, lac, étang. Je retrouvais ici le même sens que pour le *canta* du *cantabona* supposé de Volnay, et, comme *sedlon*, interprété par établissement, demeure, offrait égale-

ment le synonyme de *bona*, tout concourait à faire expliquer les deux composés de la même manière. Mais, du moment que le *bona* disparaît, et que *cantalon* ne peut plus être composé avec *canta*, toute cette induction perd sa valeur, et l'interprétation conjecturée devient très-douteuse, bien que phoniquement justifiable. Il faut donc se mettre en quête de quelque solution plus acceptable. Voici d'abord celles qui ont été proposées de plusieurs côtés.

Siegfried pensait à un *siége d'or* ou *doré*, en assimilant *caneco* au sanscrit *kanaka*, or, et *sedlon* au latin *sella* pour *sedla*, goth. *sitls*. Ce dernier rapprochement est sûrement fondé, mais le premier est quelque peu hypothétique. Ce nom sanscrit de l'or, dérivé de *kan*, lucere, ne s'est, en effet, retrouvé dans aucune autre langue arienne, et il est peu probable que le gaulois seul l'ait conservé. Stokes se borne à mentionner cette conjecture (*Beitr.* II, 108).

M. Monin (l. c. p. 37) traduit *canecosedlon* par *butin-chapelle*, et cela sans dire pourquoi, ni expliquer ce qu'il entend par un édifice aussi singulier.

M. Hugo y voit tout simplement un nom d'homme, *Canecosedlon d'Avallon*. J'ignore où il a découvert le *Concotunedon* historique qu'il compare (l. c. p. 10); c'est là probablement le *Conetodunus*, ou mieux *Conconnetodumnus* de César (VII, 3).

M. Maury (*Rev. arch.* l. c.) pense que *canecosedlon* pourrait être une formule qui répondrait au *votum solvit libens merito* des inscriptions latines. Le *can* initial serait la préposition *cum*, et *sedlon* s'expliquerait par le gallois *chwedyl*, fable, discours, récit, etc. Mais *can* n'est qu'une forme moderne abrégée du gallois *cann*, *cant*, plus ancien, en cornique *cans*, en armoricain *gant*, et, comme le *chw* gallois, avec *ch* guttural, représente toujours un *sv* primitif, il faudrait en gaulois *svedlon* au lieu de *sedlon*. Je ne comprends pas non plus ce que serait alors le *eco* intermédiaire, et comment la formule supposée pourrait se justifier grammaticalement.

De toutes ces conjectures, celle de Siegfried seule aurait quelque degré de probabilité, s'il fallait chercher moins loin le corrélatif de *caneco*. La mienne, en effet, ne pourrait se défendre que si l'on avait quelque donnée positive sur l'existence, chez les Gaulois, d'édifices consacrés au culte des eaux, ce qui n'est pas le cas. Je crois être maintenant sur la voie d'une solution qui, tout en se rattachant aux langues néo-celtiques, se trouverait confirmée par une analogie remarquable de l'épigraphie gallo-romaine.

Je commence par rendre, avec Siegfried, à *sedlon* la signification propre de *siége*, qui, dans toutes les langues ariennes, dérive de la

racine *sad*, sedere. Cf. sansc. *sadas*, *sadman*, zend *hadis*, grec ἕδος, ἕδρα, lat. *sedes*, lithuan. *sedimas*, anc. slave *siedaniïe*, irl. *saidhe*, *suidhe*, gallois *sedd*, etc. La forme *sedlon*, neutre, ou *sedlos*, masc., trouve, en particulier, ses corrélatifs dans le latin *sella*, pour *sedla*, et *sedile*, le goth. *sitls*, ang.-sax. *setl*, anc. all. *sezal*, et l'anc. slave *siedalo*. Dès lors, il faut chercher dans *caneco* un mot qui précise la nature de ce siége, et je crois le trouver en le rattachant à l'ancien irlandais *cáin*, gén. *cána*, plur. *câna*, loi (Stokes, *Goidil.* 79; *Seanchus mor*, p. 166; O'Donov. *Gloss.* v. c.). De là, par le suffixe *ech* (Zeuss, 778), a pu se former un adjectif *câinech*, légal = gaulois *cánecos*. *Canecosedlon* signifierait ainsi un *siége de loi* et de *justice*, c'est-à-dire un tribunal, ἕδρα δικαστική.

J'ai dit plus haut que l'épigraphie gallo-romaine appuyerait cette interprétation. C'est le cas, assurément, pour l'inscription suivante, trouvée à Amiens (Orel. 2062; de Wal, p. 100).

Pro salute et | *victoria exx G* (1) | *Apollini et Ver* | *iugodumno* | *tribunalia dua* (sic) | *Setubogius Esuggi* | F. D. S. D. (i. e. filius de suo dedicat).

J'ignore à quel titre Apollon pouvait recevoir la dédicace d'un tribunal, mais le nom même du dieu gaulois *Veriugodumnus* semble indiquer qu'il présidait à la justice et à la loi. Je trouve, en effet, dans Zeuss (p. 198, 822) le composé irlandais *iúg-shuide*, tribunal, probablement siége de justice ou de loi, bien que ce *iúg* inexpliqué par Zeuss ne se rencontre, à ma connaissance, nulle part ailleurs. Cf. *dálshuide*, forum, sedes concionis (Zeuss, 821). Ce mot *iúg* se rattache sans doute à la racine arienne *yug*, jungere. Or, de cette racine, on voit provenir, en sanscrit, plusieurs dérivés avec les significations de convenance, justesse, règle, usage, coutume. Ainsi *yóga*, règle, aphorisme, *yukta*, juste, convenable, *yukti*, convenance, usage, coutume, loi non écrite, etc. En zend, c'est la notion de capacité, de force, d'autorité, qui prévaut dans *yuksh*, être fort, *pairiyuksh*, ordonner, commander, *yûkhdha*, *yaokhdhra*, ferme, fort, *yaokhsti*, force, capacité, etc. (F. Justi. *Altbakt. W. B.*). De ces acceptions diverses, à celle de loi et de justice, la transition est très-naturelle. D'après les éléments du composé *Ver-iugo-dumnus*, nous pouvons le rendre par *valde-justitia-magnus* (2), et l'on comprend dès lors pourquoi on lui dédiait un tribunal.

(1) I. e. *exercituum Galliae*.

(2) Pour le sens de *dumnus* proprement *profundus*, puis *magnus*, *altus*, *latus*, comme βαθύς, cf. Glück, *Kelt. Nam.*, p. 72, 73.

La démonstration serait plus complète encore si l'on pouvait trouver un sens analogue pour l'*Anvalonnacos* de notre inscription. Malheureusement l'étymologie en est obscure, et la nature même du nom reste incertaine. Est-ce celui d'un dieu topique ou d'une localité Ce qui peut faire croire à cette dernière supposition, c'est que l'on trouve, dans les Itinéraires, un *Aunedonnacum*, ou *Avedonnacum*, identifié par les géographes avec *Aunay* ou *Aulnay*, dans la Charente-Inférieure (1), et qui n'est peut-être qu'une corruption de *Anvalonnacum*. J'avoue cependant ne pas comprendre pourquoi une inscription placée à Autun aurait constaté l'érection d'un tribunal à Aulnay, qui en est assez éloigné. Dans l'impossibilité de trancher la question, je la laisse indécise, et je me contente de traduire notre texte comme suit :

Licnos Contextos fecit Anvalonnaco tribunal.

La plus importante des inscriptions où figure encore le verbe *ieuru*, est celle du menhir de Vieux-Poitiers, dont la lecture était restée incertaine en quelques points. Le *fac-simile* qu'en donne la Commission des Gaules permet maintenant de la fixer avec assez de certitude. Je crois pouvoir la transcrire comme suit.

INSCRIPTION DU MENHIR DE VIEUX-POITIERS :

Ratin brivatiom | *Frontu. Tarbeisonios* | *ieuru.*

On voit de prime abord que la construction diffère ici de celle des textes précédents. Par inversion, les nominatifs sont au milieu, le verbe est à la fin, et l'accusatif en tête, suivi d'un régime indirect. Il n'y a point ici de personnage divin au datif, et il ne s'agit évidemment pas d'une dédicace, mais de la simple commémoration d'un ouvrage exécuté par l'individu nommé. C'est là une nouvelle preuve que le verbe *ieuru* ne doit pas se rendre par *vovit*, mais par *fecit*. Je fais suivre l'analyse du texte, dont la construction directe serait : *Frontu Tarbeisonios ieuru ratin brivatiom.*

Frontu est sûrement pour *Fronto*, et non point un datif en *u*, comme j'en avais admis la possibilité. Malgré l'opinion de Zeuss (p. 89), appuyée par Becker (*Beitr.* III, 347), j'avoue que je ne puis y voir un nom d'origine celtique. Comment, en effet, séparer *Fronto*,

(1) *Itin. Anton.*, 459; *Tab. Theod.* dans Walcknaer, *Géogr. des Gaules*, III, p. 97.

grand front, des noms romains et grecs analogues, *Naso*, *Dento*, *Pedo*, Πόδων, *Capito*, Κεφάλων, *Mento*, *Labeo*, Γνάθων, Γάστρων, etc.? Il est vrai que ce nom de *Fronto*, avec les formes alliées *Frontaccus*, *Frontinus*, *Frontia*, *Frontasia*, etc., figure surtout, et fréquemment dans les inscriptions gallo-romaines: mais cela peut s'expliquer sans recourir à une origine gauloise. Je crois, en effet, et je me propose de montrer ailleurs, que, suivant une habitude remarquée chez les peuples soumis à une domination étrangère, les Gaulois ont parfois traduit en latin leurs noms indigènes, dans le but de se concilier la faveur de leurs maîtres en se débarbarisant (1). Or, justement le front joue un assez grand rôle dans la formation des noms d'hommes gaulois et néo-celtiques. J'en ai cité plusieurs exemples dans mon *Essai* (p. 27, 28) à propos du *Dannotalus*, front hardi ou beau front, de l'inscription d'Alise, tels que *Argiotalus* = irl. *Tolarg*, front blanc, *Verotalus* (au lieu de *Vepotalus*, lecture rectifiée dès lors) front pur; cf. gall. *gwyr; Carrotalus*, front de guerrier, cf. irl. *carra*, *carru*, champions, combattants (*Seanchus mor*, Comment. p. 134, 136). J'en ajoute en note beaucoup d'autres, également composés avec *talus* = irl. *tal*, *tol*, gall. *tal*, front, et dont plusieurs sont synonymes de *Fronto* (2).

Le surnom *Tarbeisonios* (c'est ainsi qu'il faut lire sans doute au lieu de *Tarbellinos*) ne peut plus avoir aucun rapport avec les *Tarbelli*. C'est sûrement un composé, dont la signification me paraît être : *taurinâ-voce praeditus;* comme celle du sanscrit *Gônarda*, instar tauri mugiens. On sait, par l'inscription de Paris, que *tarvos*, en anc. irl. *tarb*, en gallois *tarw*, etc., était le nom gaulois de l'animal. Ainsi, *tarveios* ou *tarbeios* aura signifié *taurinus*. On pourrait

(1) Le même fait s'est produit en Irlande, à la suite de la conquête. Les noms propres *Gobhann*, forgeron, *Sionnach*, renard, *Saer*, charpentier, *Cailleach*, coq, etc., ont été changés respectivement en *Smith*, *Fox*, *Carpenter*, *Cock*, etc. Cf. O'Donovan, *On the assumption of english names by the native Irich*, dans la préface de son édition des *Topographical poems*, Dublin, 1862, p. 25 et suiv.

(2) *Dubnotalus* (*Bull. monum.* XVII, 310), front grand ou profond (irl. *domun*, gall. *dumn*, *dwfn*); *Maritalus* (Stein. 2874), grand front (irl., *mâr*, gall. *mawr*); *Rotalus* (Froehn. 1798), grand front, composé avec *ro* intensitif, comme en irlandais *rofhlaith*, grand chef (O'R.), et en gallois les nombreuses formations analogues avec *rhy*, anciennement *ro* (cf. Zeuss, 833, 867); *Samotalus* (*Bull. monum.* XVII, 307), front calme, tranquille (irl. *sâmh*); *Viriotalus* (*Revue numism.* 1856, p. 84), front pur (irl. *fir*, gall. *gwir*); *Dotalus* (Grut. 608, 12) = *effrons?* avec *do* négatif ou équivalent à *male* = scr. *dus*, gr. δυς, et opposé à *so*, = scr. *su*, gr., εὐ. (Cf. Zeuss, 832). — Il faut ajouter les noms dérivés de *talos*, tels que *Talio*, *Taliounia*, *Talicius*, *Talussius*, etc., dans les inscriptions gallo-romaines.

chercher dans *sonios* le sens de fils, en comparant le gothique *sunus*, l'anc. slave *synu*, le sanscrit *sûnu*, etc.; mais comme ce nom du fils ne se retrouve point dans les langues néo-celtiques, et qu'il ne reparaît pas, que je sache, dans d'autres noms gaulois, je crois qu'il vaut mieux l'expliquer par l'anc. irlandais *son*, voix, son (Stokes, *Goidil.* 73; *Ir. Gloss.* p. 162), en gallois *swn*, id. Cf. *sonus* et sansc. *svana*, de *svan*, sonare.

Le régime direct de *ieuru* se présente dans l'accusatif *ratin*, dont l'*i* est placé en travers du *t* et de l'*n*, et qu'on avait lu *ratn*. Je me trompais donc en pensant, dans mon *Essai* (p. 49), à un désinence perdue. *Ratis*, au nominatif, ne signifiait pas non plus *tumulus*, comme je l'avais conjecturé en comparant, d'après O'Reilly, l'irlandais moderne *rath*. Stokes en rapproche, avec plus de raison, l'ancien irlandais *ráith* (de *ráti*), qui désignait une station fortifiée par un retranchement circulaire, et contenant une habitation, et il traduit *ratin* par *propugnaculum* (*Beitr.* II, 109).

Le seul mot qui reste à considérer, *brivatiom*, n'a pas été expliqué jusqu'à présent d'une manière satisfaisante. Stokes avait pensé qu'il fallait lire *brivationi*, datif de *brivatio*, pour être un nom de lieu; mais l'*m* de l'inscription est parfaitement tracée, et la lecture *brivatiom* indubitable. Y voir, comme je l'avais présumé, un accusatif en *m*, ne peut plus se soutenir depuis que la forme *ratin* est bien constatée, et puisque d'ailleurs les accusatifs gaulois se terminent constamment en *n*, de même qu'en grec, en germanique et en lithuanien. Ces deux conjectures une fois écartées, il ne reste d'autre solution possible, vu la position du mot dans le contexte, que d'y reconnaître un génitif pluriel en *om* = sansc. *âm*, et latin *om*, *um*. On peut objecter que le gaulois aurait dû changer l'*m* en *n*, comme pour l'accusatif, et ainsi que le grec ων des génitifs pluriels. Cette objection, sans être décisive, mérite considération, et il faudrait découvrir en gaulois d'autres exemples de cette flexion, pour que la question fût tranchée.

Il faut voir maintenant si le sens que l'on peut attribuer à *brivatiom* vient appuyer notre conjecture. Je persiste à rattacher ce mot au gaulois *briva*, pont, dont la signification est suffisamment assurée par le *Briva Isarae*, devenu Pontoise. Cf. *Samarobriva*, Amiens, sans doute *pons Samarae*; *Brivodurum* (Itin. Ant. n° 367), Briare, arx pontis, et dans la Grande-Bretagne, *Durobrivae* (Itin. Ant. n° 472), pontes arcis, *Durocobrivae* (471, 476), id.; *Durobrivas*, (*-atis*?) 475, pontile arcis. Les langues néo-celtiques n'ont pas, il est vrai, de terme corrélatif, mais *briva* se rattache évidemment au

gallois *briw*, brisure, coupure, *briwaw*, briser, etc. Cf. anc. irl. *bria* = *brisi*, rupture, *briathar*, ruptum est (O'Donov. Gl.), le *v* disparaissant régulièrement entre deux voyelles. Le pont, en effet, coupe le fleuve et en brise le courant. La même liaison d'idées se retrouve dans l'anc. allemand *brucca*, angl.-sax. *bricg*, scand. *bryggia*, pont, sans doute de *brechan*, goth. *brikan*, etc., frangere, d'où *bruh*, *brocco*, fragmentum; goth. *gabruko*, id., etc. (1).

De *briva* s'est formé, en gaulois, un adjectif *brivas* ou *brivatis*, ad pontem pertinens, pontilis. Cf. plus haut *namausatis*, etc. De là le nom de ville *Brivas,-atis* (Sidon. Carm. 24, 16), aujourd'hui Brioude, et celui de Βριουάτης λιμήν, Brivates portus, chez les *Namnètes* (Ptol. 2, 8, 1). *Brivates*, au pluriel, a dû signifier *pontilia*, et notre *brivatiom*, qui paraît en être le génitif régulier, doit sans doute se traduire par *pontilium*.

Mais comment rendre compte du sens qui en résulterait pour notre inscription? A cet égard, Monsieur, vous m'avez donné une indication précieuse. Vous pensez que le menhir a pu servir, dans le principe, à marquer un point de la frontière des Pictons. Ce serait plus tard seulement que l'inscription aurait constaté l'établissement, sur le Clain, la petite rivière voisine, au point où la route la coupait, d'un radier ou pont submersible, comme celui qui a été découvert sur la Mayenne en 1864, et comme il en existait certainement plusieurs autres en Gaule. Rien de plus probable que cette conjecture; seulement ce que l'inscription aurait constaté, c'est la construction d'un retranchement pour la défense du pont et de ses appartenances, *pontilia*. Ainsi que vous l'observez, les ligatures que l'on remarque dans l'inscription, et qui n'ont guère été en usage que vers la fin du IIe siècle, empêchent de lui attribuer une antiquité plus reculée. Il me paraît donc évident que le menhir et l'inscription n'ont aucune connexion réelle. La pierre monumentale, quelle qu'ait été son origine et sa destination première, était là sans doute depuis très-longtemps; et le chef gaulois qui construisit, ou fit construire, le retranchement défensif, le *ratis*, trouvant cette pierre placée tout à point, y aura fait graver l'inscription commémorative dont voici la traduction littérale :

Propugnaculum pontilium Fronto Tarbeisonios fecit.

(1) Il ne faut pas comparer, comme on l'a fait souvent, le *briga* gaulois qui termine beaucoup de noms de lieux. *Brīga*, avec *ī* long (cf. Ἀράβριγα, Δέοβριγα dans Ptol.), tout différent de *briva*, se rattache sûrement à l'anc. irlandais *brigh*, valor, vis, vigor, *Brighach*, vigorosus, fortis, en gallois, *bri*, auctoritas, potentia, et désigne une place forte, comme *dunum* et *durum*.

Il reste encore à examiner trois inscriptions où figure le verbe *ieuru;* mais elles sont toutes si concises qu'elles ne donnent lieu qu'à un petit nombre d'observations.

La plus intéressante est celle qui a été découverte récemment dans le département de la Creuse, et dont vous avez bien voulu communiquer mon interprétation à la *Revue archéologique*. J'y reviens ici avec un peu plus de détail, et pour la modifier en ce qui concerne la flexion du mot final. Je la reproduis d'abord d'après votre copie.

INSCRIPTION DE GUÉRET :

Sacer Peroco | *ieuru dvori* | *co*. V. S. L. M.

Je n'ai rien à changer à ce que j'ai dit du caractère mixte de cette inscription, qui se montre surtout dans l'adjonction de la formule latine finale.

Le nom gaulois *Peroco*, formé comme *Divico*, *Albico*, *Boneco*, *Vertico*, etc., se rattache sans doute à ceux de *Perus*, fig. (Momms. *Insc. helv*. 352, 160), *Perulius* (Stein, 1634, et t. IV, p. 695), *Perillus* (id. 2805), Norique, *Peronius* (Murat. 1606, 5) Brix., etc. Cf. les noms gallois et armoricains, *Peris* (Arch. of Wales, II, 50), *Peren*, fem. (ib. 24), *Periou* (Zeuss, 785; Mor. 378), *Peroian* (Cart. de Red. 224), *Perenis* (id. 42), *Perenesius* (id. 231), tous probablement du gallois *per*, doux. On trouve des noms analogues dans plusieurs langues, Γλύκος,-κη, lat. *Suavis*, *Dulcitius*, ital. *Soave*, *Dolce*, franç. *Ledoux*, allem. *Süss*, etc.

J'ai expliqué *dvorico* par *portique*, en comparant le sanscrit *dvâraka*, porte, *dvârika*, portier, de *dvâr*, *dvâra*, porte, rapprochement d'autant plus sûr que, du gaulois au sanscrit, nous avons une chaîne continue d'intermédiaires. Cf. zend *dvara*, pers. *dar*, ossèt. *duar*, gr. δύρα, goth. *daur*, lith. *dwâras* (cour), anc. sl. *dvĭrĭ*, irl. *dór*, *dorus*, gall. *dor*, *drws*, etc. On ne peut guère y chercher un nom propre au datif, qui devrait être *dvoricu*, et auquel d'ailleurs rien ne ressemble dans l'onomasticum gaulois. On ne sera pas tenté du moins de comparer *Dumnorix*, ainsi que le fait M. Hugo (l. c. p. 14) avec un point d'interrogation assurément bien placé. J'y ai donc vu un accusatif régi par *ieuru*, en supposant que l'*n* finale, suivant un procédé assez fréquent dans les inscriptions et les textes, et semblable à l'*anousvara* sanscrit, avait été omise graphiquement, bien que prononcée. Je crois maintenant que l'on peut se passer de cette hy-

pothèse, et voir dans *drorico* un accusatif pluriel neutre, dont l'*o* répond à l'*a* du sanscrit védique, du zend, du grec, du latin, etc. Ce pluriel s'accorderait parfaitement avec celui du féminin *porticus*, dans l'inscription de Besançon que j'ai citée comme analogie à l'appui du sens adopté.

Deo Mercurio Cisso | nio Duberatia Castula | natione Syria templum | et porticus vetustate | conlabsum denuo de suo | restituit (De Wal. p. 65).

En fait d'inscriptions votives où il est question de portiques, je citerai encore les deux suivantes :

Silvano sancto | Lucius Vallius Solon | porticum ex voto fecit | dedicavit. Kal. Aprilibus | Pisone et Bolano cos (Orelli, 4956). Romae.

Neptuno | Aug. sacr. | L. Servillius L. f. | vel Sabinus | aedem | et porticum | fecit | pecunia sua (Steiner, 4137), Carniole.

Cf. de plus, Steiner, 3432 et 4134 ; et notez, dans les deux textes qui précèdent, le *fecit* = *ieuru*.

Notre inscription, tracée sur une pierre de taille, a dû faire partie d'un temple dont la divinité était connue, ou indiquée quelque part ailleurs. C'est pour cela que son nom est omis, et que *Sacer Peroco* se borne à constater en deux mots que, par suite d'un vœu, il a construit *les portiques* de l'édifice.

INSCRIPTION DU MUSÉE DE DIJON, SUR LE MANCHE D'UNE PETITE PATÈRE EN MÉTAL :

Doiros. Segomari | ieuru. Alisanu.

Nous n'avons ici que trois noms propres avec le verbe *ieuru*, car *Alisanu* est le datif gaulois régulier d'*Alisanos*. Ce qui reste incertain, c'est s'il faut y voir un nom d'homme ou de divinité. Ce ne peut guère être un dérivé d'*Alisia*, comme le pense Becker (*Beitr.* III, 356), mais il est possible que la racine soit la même de part et d'autre. *Alisia* ou *Alesia*, formé comme *Bilisia*, *Belisia* (loc. Belg.), *Albisia* fem. (Stein. 301), rappelle l'irlandais *Ailech*, nom d'un ancien *dûn* ou *ráith*, dans le comté de Londonderry. Le suffixe diffère, mais *Alisia*, comme *Ailech*, peut se rattacher à l'anc. irl. *ail*, petra, saxum, et se traduire par *saxosa*. Cela s'accorderait bien avec sa position sur le mont Auxois, plateau isolé et entouré de rochers escar-

pés (L. Napoléon, *Hist. de J. César*, t. II, 300), et mieux encore avec celle d'Alaise, dans le département du Doubs (1). Le nom d'*Alisanos*, s'il appartient à un dieu, correspondrait à l'épithète de *Saxanus*, donnée à Hercule dans plusieurs inscriptions; s'il est celui d'un homme, il équivaudrait à *Petro, Petronius, Petreius,* ainsi qu'à l'allemand *Stein*, *Steiner*, etc.

Je ne change rien, en définitive, à ma première interprétation :

Doiros Segomari (filius) *fecit Alisano.*

C'est ici surtout que le *ieuru*, pour l'allemand *hier*, de M. Hugo, se trouverait singulièrement placé. M. Hugo traduit : *Doirus Segomari* (filius) *hic* (jacet). *Alisanus* (posuit). Il en résulterait que *Doirus* serait enseveli dans la patère qu'*Alisanus* lui aurait érigée comme monument funéraire.

INSCRIPTION DE NEVERS :

Ande | camu | los Touti | ssicnos | ieuru
Andecamulus Toutissi filius fecit.

La brièveté de ce texte et l'absence de tout régime pour le verbe *ieuru* pourraient faire présumer que nous n'avons là que le commencement d'une inscription dont le reste a disparu. Je m'en refère d'ailleurs à mon premier *Essai* (p. 46) pour les observations relatives aux noms propres.

Les huit inscriptions qui précèdent forment un groupe distinct, à cause du verbe *ieuru* qui s'y répète constamment. Je crois, Monsieur, que leur examen comparatif ne peut laisser subsister le moindre doute sur la signification de *fecit* attribuée à ce verbe. Tantôt, comme à Alise, à Vaison, à Volnay, à Autun, il est accompagné d'un double régime, un accusatif indiquant l'objet fait, et un datif appliqué au personnage divin ou humain auquel cet objet est offert. Tantôt, comme à Vieux-Poitiers et à Guéret, l'objet seul est désigné, ou bien, comme sur la patère de Dijon, dont le nom est sous-entendu, on ne trouve que celui du personnage qui reçoit le don. Le pronom démonstratif

(1) Je ne sais si la position de l'*Alesia* du Gard, Alais, appuie de quelque manière cette étymologie. Cf. aussi *Alisincum*, Anisy (It. Anton., p. 175, 366), *Aliso* (Tacit., *Ann.*, II, 7), Ἀλείσιον et Ἀλεισός (Ptol., II, 11, 27 et 29). Les noms ont pu s'appliquer à des localités abondantes en pierres. Cf. *Petrinae*, ville de Sicile, et, en France, *Pierreux* (dép. du Rhône), *Pierric* (Loire-Infér.), *Pierru* (Ille-et-Vil.), etc.

sosin, à Alise et à Vaison, indique que la pierre qui porte l'inscription faisait partie de l'édifice construit. Là où le pronom manque, la position de l'inscription a dû faire comprendre que l'objet offert se trouvait dans le sanctuaire où elle était placée, comme pour le *cantalon* et le *canecosedlon* de Volnay et d'Autun ; ou que l'œuvre appartenait à l'édifice, comme les *dvorico* ou portiques, de Guéret; ou, enfin, qu'elle était établie dans la proximité, comme le *propugnaculum* de Vieux-Poitiers. Dans tous ces cas divers, la construction des textes est claire et grammaticale, et le sens qui résulte de leur analyse parfaitement rationnel. Quelques points de détail restés encore douteux ici et là, n'infirment ces conclusions en rien d'essentiel, et il me semble que nous avons là maintenant quelque chose de plus que les simples conjectures dont parle M. Maury dans son article sur M. Hugo.

Ce qui achève de démontrer que le gaulois *ieuru* répond exactement à *fecit*, c'est que, non seulement *fecit* (*fecerunt*) revient très-fréquemment dans l'épigraphie romaine et gallo-romaine, mais qu'on le trouve même; en place de *ieuru*, dans une inscription mi-gauloise et mi-latine, découverte près de Vaison sur un fragment de cippe (1), savoir :

Iubron | *Sumeli* | *Voreto* | *Virius* · *f*(ecit).

Nous avons ici, comme dans l'inscription de Vieux-Poitiers, l'accusatif en tête et le verbe à la fin. Il s'agit très-probablement d'un vase fait et offert par *Virius* à *Sumelis Voretos*, et semblable au *cantalon* de Volnay. Cette conjecture repose sur le rapprochement de *iubron* avec l'irlandais *iubhrach*, vase de bois, étroit par le haut et large par le bas (O'Donov. *Gloss.* v. c.). *Virius*, latinisé pour *Virios*, est certainement un nom gaulois. Cf. *Virius*, *Viria* (Momms., I. H. 5, 14), *Virius Succius*, miles coh. Britton. (Murat. 870, 5), *Virius Macconis* f. d'Eporedia (Stein. 495), etc., ainsi que les formes dérivées *Viricus*, *Viriacus*, *Virillius*, *Virio*, *Virianus*, etc. dans diverses inscriptions gallo-romaines (2).

Sumelis paraît composé comme le *Sumelonius* d'une inscription styrienne (Stein. 2875) et signifier : *bene suavis*, du préfixe *su*, *so*, bene, en gaulois et en irlandais = gallois *hu*, *ho*, sansc. *su*, zend *hu*,

(1) *Bibl. des Chartes*, 1847, 1848, t. IV, p. 326.

(2) Cf. plus haut le composé *Viriotalus*. *Virius* se rattache à l'anc. irl. *fír*, justus, verus, purus, candidus; gall, *gwir*, id. *Virianus* est exactement l'irl. *fírián*, justus (Zeuss, 115) = gall. *gwiriawn*.

gr. ἐυ (Cf. Zeuss), et d'un mot allié au gallois *melys*, irl. *milis*, doux, *milse*, douceur, *so-mailse*, dulcedo (Zeuss, 749).

Voretos répond de tout point au *guoret*, *guaret*, d'un grand nombre de noms d'hommes gallois et armoricains, tels que *Catguoret*, *-guaret* (Lib. Land. 200), *Catuuoret* (Cart. de Red. 81, 96, etc.), de *cat*, pugna, *Tuduuoret* (id. 188), de *tud*, regio, populus, *Riuoret* (Lib. Land. 194), de *ri*, rex, dux, *Ritguoret* (C. de Red. 18), de *rit*, vadum. C'est le gallois moderne *gwared*, protection, garde, salut, d'où *gwaredu*, protéger, sauver, délivrer, *gwaredwr*, protecteur, sauveur, etc. Ainsi, *Sumelis Voretos*, le bien doux protecteur, aura été une épithète donnée à quelque dieu gaulois. Il est à remarquer que le datif *Sumeli Voreto* devrait être correctement *Sumele Voretu*. Les formes latines paraissent avoir été substituées par suite de la même influence qui a fait mettre *Virius* pour *Virios*, et *fecit* pour *ieuru*.

Avant de quitter ce premier groupe d'inscriptions, je dois dire quelques mots de celle dont un fragment seulement a été découvert à Vieil-Evreux, en 1836, et où M. Le Prévost a cru retrouver une trace du verbe *ieuru* (1), ce qui me paraît fort douteux. La lame de bronze qui porte l'inscription est brisée d'un côté, et nous n'avons ainsi que la moitié d'un texte qui reste fort énigmatique. Le voici d'après le *fac-simile* de la Commission des Gaules.

INSCRIPTION DE VIEIL-ÉVREUX :

...S CRISPOSBOVI
....RAMEDON
.... AXIACBITI (2) EU
...O CARADITONU
... IASEIANISEBODDU (3)
REMI FILIA
...DRUTAGISACICIVISSU..

Il y a là un singulier mélange de noms propres et de mots gaulois et latins, et il est impossible d'en tirer aucun sens continu. C'est le *eu* de la troisième ligne, ou plutôt *ieu*, en y rattachant l'*i* qui termine

(1) *L'Institut*, IIe sect., n° 37, p. 8; 1839.

(2) Ou *axtacbiti*. — (3) Les D des lignes 4 et 5 de l'inscription sont barrés par une ligne médiane horizontale.

le mot antécédent, qui a fait présumer l'existence du verbe *ieuru*; mais, dans le *fac-simile*, le *eu* est séparé de l'*i* par un intervalle assez grand dont on ne saurait faire abstraction. Le *axiacbiti* ou *axtacbiti* de la même ligne, ne ressemble à rien de connu en gaulois. Il peut y avoir là des abréviations que nous ne pouvons plus expliquer. Le seul mot qui se prête peut-être à une interprétation est *ramedon*, sans doute un accusatif régi, sinon par *ieuru*, par quelque autre verbe perdu. Il peut s'agir ici de l'établissement d'une route, si l'on compare l'irlandais *râmhad*, *râmhat*, route de seconde classe (O'Donov. Gl.; Cormac. Gl. p. 38). Le suffixe semble différer, car le *d* ou *t* non aspiré indique pour l'irlandais un thème plus ancien *râmhant*; mais la racine *ram* serait la même. Cette racine, en sanscrit, est expliquée par ludere, delectari, gaudere, et quiescere; mais elle doit avoir aussi exprimé le mouvement, à en juger par les dérivés *rantu* (i. e. *ram-tu*), route, rivière, *râmâ*, rivière, *râmâ*, cheval, cerf. Cf. le persan *râm*, action d'aller, de passer, *ram*, fuite, *ramîdan*, fuir, être agité, etc. On trouve, dans l'épigraphie romaine, plusieurs inscriptions destinées à constater l'établissement ou la réparation d'une route; ce qui s'appelait *viam sternere*, *restaurare*, *restituere*. Il est fort à regretter que celle-ci ne nous soit pas parvenue intacte, parce qu'elle nous aurait sûrement offert quelques termes gaulois nouveaux.

Mais en voilà assez pour cette fois, Monsieur. Dans ma prochaine lettre je continuerai cette étude par celle des inscriptions qui nous offrent d'autres verbes à la place de *ieuru*.

ADOLPHE PICTET.

(La suite prochainement.)

RECHERCHES

SUR

L'ORIGINE DES LECTISTERNES[1]

I

Ce fut au milieu du IVe siècle de Rome, à l'époque du siége de Véies, que l'on vit, pour la première fois, au témoignage exprès de Tite-Live (2), une lustration d'un genre spécial, une cérémonie vraiment étrange, qui ne fut d'ailleurs jamais considérée que comme un moyen exceptionnel d'implorer le secours des dieux : c'est ce qu'on nomme le *lectisterne*. Un été pestilentiel, précédé d'un cruel hiver, ayant désolé la république, « les livres sibyllins furent consultés, dit l'historien de Rome, d'après un décret du sénat. Les *duumvirs des cérémonies sacrées* apaisèrent par un lectisterne, *le premier qui se soit fait à Rome,* et qui dura huit jours, Apollon, Latone et Diane, Hercule, Mercure et Neptune, en leur dressant trois lits, avec le plus de magnificence possible. Cette cérémonie fut célébrée aussi par les particuliers dans toute la ville, les portes des maisons restèrent ouvertes, et l'usage de tous les objets domestiques fut exposé, dans les cours, à tout venant; l'hospitalité fut donnée à tous les étrangers, sans distinction de connus ou d'inconnus, et des paroles amicales et gracieuses furent échangées entre ennemis. On enleva leurs liens aux prisonniers, durant ces jours, et l'on se fit ensuite scrupule d'enchaîner de nouveau ceux que les dieux avaient délivrés. »

(1) Extrait d'un Mémoire sur le culte public et national des Romains, couronné par l'Académie des inscript. et belles-lettres dans sa séance publique du 3 août 1866.
(2) V, 13.

Denys d'Halicarnasse fait le même récit (1); il parle, d'après l'historien Pison, non de prisonniers publics, mais d'esclaves retenus par leurs maîtres et mis en liberté en l'honneur des dieux; il assure que rien ne fut détourné des maisons durant sept jours, qu'une foule d'étrangers y fut festoyée. Quant à la cérémonie elle-même, ce court extrait complète en quelques points ce qu'en raconte Tite-Live. Denys dit que, pendant sept jours, chaque particulier célébra non-seulement le lectisterne, mais des sacrifices et des libations; et il donne la répartition des divinités entre les trois lits : Apollon et Latone, Hercule et Diane, Mercure et Neptune.

L'époque précise du second lectisterne n'est indiquée nulle part ; mais Tite-Live place le troisième au temps d'une épidémie, sous le consulat de C. Licinius Stolo, peu après le temps où les *duumviri sacrorum* furent transformés en *decemviri* (2). Le but du lectisterne était encore d'apaiser la colère des dieux : l'auteur le dit expressément, mais il ne donne aucun détail sur sa célébration et ne nomme pas même ici les divinités qui furent placées sur les lits. Ce fut en cette occasion que, la peste ne cessant point, on fit venir d'Etrurie des *ludiones*, qui exécutaient, au son de la flûte, une danse sacrée (3), considérée depuis comme le premier modèle des jeux scéniques. Le quatrième lectisterne fut prescrit, pendant une autre peste, par les livres sibyllins (4), et le cinquième eut lieu au commencement de la guerre contre les Samnites : *iisdem quibus ante placandis habitum est deis*, dit l'historien latin (5) : d'où l'on peut conclure que les six divinités nommées plus haut étaient celles qui figurèrent dans les cinq lectisternes de cette première période.

Mais au temps de la guerre d'Hannibal (6), nous voyons les lectisternes se multiplier, et désormais les noms des divinités varient. Au moment où la guerre s'engage, Rome célèbre, par ordre des livres sibyllins, un lectisterne à la Jeunesse, et une supplication d'abord au temple d'Hercule, puis à tous les pulvinaria (7). L'Hercule romain étant un dieu *averruncus*, et la Jeunesse étant associée à Terme, considéré comme gardien des frontières de la république, le but de cette cérémonie est manifestement de garantir l'*ager romanus* contre le vainqueur de la Trébie; au retour du printemps, un nouveau lecti-

(1) Fr. du L., XII.

(2) VII, 2. Cf. VI, 5, 37, 42. — (3) Ibid. — (4) VII, 27. — (5) VIII, 25.

(6) Les événements des trois premiers quarts du IIIe siècle étaient compris dans la seconde décade de Tite-Live, qui est perdue.

(7) Tite-Live, XXI, 62.

sterne accompagne les dons faits aux grands dieux du Capitole, aux Junons de l'Aventin et de Lanuvium (1). Cependant Hannibal franchit l'Apennin et les marais de l'Arno; il débouche en Étrurie; le désastre de Trasimène éclate; il faut, cette fois, l'avouer hautement : *prœlio magno victi sumus*. Fabius est prodictateur, et, dès le jour de son entrée en charge il décide le sénat : « à ordonner aux *décemvirs* de consulter les livres sibyllins, ce qui ne se fait guère qu'à l'annonce de présages funestes. Ils examinent ces livres, interprètes du destin, et rapportent au sénat que la cause de cette guerre c'est un vœu à Mars fait irrégulièrement qu'il faut renouveler et amplifier; il faut aussi vouer de grands jeux à Jupiter, des temples à Vénus Erycine et à la Pensée (*Menti*); enfin accomplir une supplication et un lectisterne, et vouer un *ver sacrum* pour le maintien de la république (2). »

Le *ver sacrum* (d'animaux) fut effectivement voué, non à Mars, comme on aurait pu s'y attendre, mais à Jupiter (3); le lectisterne dura trois jours, sous la présidence des décemvirs. Il y eut six pulvinaria : le premier pour Jupiter et Junon; le deuxième pour Neptune et Minerve; le troisième pour Mars et Vénus; le quatrième pour Apollon et Diane; le cinquième pour Vulcain et Vesta; le sixième pour Mercure et Cérès (4). Cette répartition mérite d'être signalée. Jupiter et Junon sont naturellement associés; mais le Neptune associé à Minerve, déesse de la mémoire et de l'intelligence, doit être le *Neptunus-Equestris-Consus*, regardé par les Romains comme le dieu des secrets et salutaires conseils. Mars et Vénus étaient époux, dans la mythologie romaine; Apollon et Diane devaient être associés à cette époque, surtout dans des livres venus de Cumes; Vesta et Vulcain présidaient au feu; enfin, Mercure et Cérès avaient sous leur garde deux moyens de s'enrichir.

(1) XXII, 1. Il paraît (*e*) que ce lectisterne fut renouvelé en décembre par les sénateurs.

(2) XXII, 9. Cf. 10. Pour la dédicace de ces deux temples, voyez XXIII, 31. Pour la déesse Mens, cf. Ov. F., VI, 241-8, et Plutarque, *De fortuna Romanorum*.

(3) XXII, 10. Le peuple, consulté par le grand-pontife, décida que si, dans cinq ans, la république s'est maintenue, « ce que le printemps aura donné de race por-« cine, ovine, caprine, bovine, pourvu que ces animaux soient profanes (non voués?), « appartiendra à Jupiter, à partir du jour que le sénat et le peuple auront indiqué : « si un de ces animaux vient à périr, qu'il soit profane (excepté de ce vœu) et qu'il « n'y ait point de crime (souillure). Si l'un d'eux est dérobé, qu'il n'y ait point de « crime pour le peuple, ni pour celui à qui on l'aura dérobé. Si le sacrifice a lieu « par erreur un jour néfaste, qu'il soit néanmoins régulier. »

Voir aussi sur la régularité requise pour le *Ver sacrum*, Tit.-L., XXXIV, 44.

(4) Tit.-L., XXXIV, 44.

A partir de ce jour, les lectisternes disparaissent presque complétement de l'histoire romaine, du moins au temps de la république (1); il paraît qu'on les avait trouvés peu efficaces, car la journée de Cannes n'en provoqua point.

Les faits sont maintenant connus autant qu'ils peuvent l'être de nous : le lectisterne, comme on le voit, consistait essentiellement à dresser des lits pour certaines divinités; il y a tout lieu de croire qu'on y exposait leurs simulacres (2). Arnobe même, quand il dit que, de son temps, on célébrait une fête sous le nom de lectisterne de Cérès, ajoute : « car les dieux ont des lits, et pour qu'ils y puissent reposer plus mollement, on gonfle les coussins, on fait disparaître le creux qu'ils y ont fait (3). » Mais était-ce pour y dormir qu'on les y plaçait? S'agissait-il de les engourdir, pour qu'ils ne vissent plus sur la terre les objets de leur courroux? Une telle explication serait bien peu vraisemblable. Outre que la cérémonie eût été, en ce cas, peu respectueuse pour les dieux, on aurait eu à se garder de leur réveil; et il est d'ailleurs à remarquer que les divinités nommément désignées ici n'étaient pas des divinités malfaisantes. Ce sont donc des lits pour le repas, d'autant plus que nous avons vu des tables dressées, en même temps, dans les maisons particulières. Mais faut-il croire que, dès le temps des premiers lectisternes, les Romains avaient abandonné la coutume de manger assis? Cette supposition n'est pas nécessaire : ce peut être là un rite étranger, comme la cérémonie elle-même; cependant il paraît que les hommes ont adopté cette coutume, à Rome, dès une époque assez reculée et bien avant les femmes, car Valère-Maxime nous dit : « Les femmes soupaient assises, tandis que les hommes mangeaient sur des lits, et cette coutume a passé des mœurs aux pratiques religieuses : car, dans le *festin de Jupiter*, le dieu est sur un lit, tandis que Junon et Minerve, invitées à sa table, sont sur des siéges (4). »

(1) Lælius, cité par Macrobe (I, 6), joint cependant un lectisterne à une supplication qui paraît être celle de 207. On en voit un autre à la réception de Cybèle (Tit.-L., XXIX, 14). Quant aux mots de Tite-Live (XL, 45) : *in foris publicis ubi lectisternium erat*, comme il n'a pas été question de lectisterne prescrit, il est probable qu'il s'agit de statues placées à demeure sur des *pulvinaria*.

(2) La tradition qui veut que Rome ait subsisté longtemps sans avoir d'images des dieux, admet que Sp. Cassius consacra à Cérès (Pl. H. N. XXXIV, 9); et, pour le temps des rois, Pline signale les images de Janus, de la Fortune, de Jupiter et d'Hercule (VIII, 74; XXXIV, 16; XXXV, 45), sans parler du Palladium.

(3) Arn., VII, 32.

(4) Val. Max., II, 1, 2.

II

Ainsi Rome avait un rite qui consistait à figurer un repas de dieux : Jupiter recevait Junon et Minerve à sa table. L'*Epulum Jovis* est effectivement nommé plusieurs fois dans Tite-Live (1), quoique sans aucun détail, si ce n'est que ce repas est préparé à l'occasion des jeux (*ludorum causa*) (2) ; mais, puisqu'on mentionne le fait à différentes reprises, c'est qu'il n'était pas un accessoire obligé des jeux eux-mêmes. Du reste, Tite-Live n'en parle plus dans les douze derniers livres qui nous restent de son histoire : c'est seulement durant la guerre d'Hannibal et les premières années qui la suivent que ce terme revient chez lui. Servius, Macrobe et Lydus sont muets à cet égard. Est-ce donc là un fait purement transitoire ? Non, il subsista et paraît même être devenu une institution permanente, puisqu'un collége spécial en fut chargé. Tite-Live en raconte l'institution à l'année qui suivit la seconde paix avec Philippe (3), et c'est à cause de cela sans doute qu'il ne parle plus désormais des *Epula*, devenus périodiques. Ce collége, de trois membres d'abord, fut ensuite porté à sept : ce sont les *septemviri epulones*, qui figurent dans les inscriptions (4). Arnobe dit que, de son temps, l'*Epulum Jovis* était annuel (5) ; et, en effet, le calendrier de Maffei et celui d'Antium portent, aux ides de novembre : *Epul indict*, epulum indicitur, c'est-à-dire l'annonce du jour où se fera l'*epulum*. Les dieux ne soupaient pas seuls. Aulu-Gelle raconte que le premier Africain et le père des Gracques se reconcilièrent au Capitole à un *Epulum Jovis* auquel le sénat prenait part, et où ils avaient été placés à la même table (6). Ce

(1) Tit.-L., XXV, 2; XXVII, 36; XXX, 39; XXXI, 4; XXXII, 7; XXXIII, 42.

(2) Cette addition se trouve dans tous les passages que je viens de citer. Cicéron dit aussi (De Har. resp., 10) : « Te appello, Lentule. Tui sacerdotii sunt, tensæ, curricula, præcentio, ludi, libationes, epulæque ludorum. »

(3) XXXIII, 42.

(4) Or., 2259-60, et Henzen, 6014-16, où l'on voit ce sacerdoce propagé dans les environs de Rome et usqu'à Canusium. — Cicéron (*ubi supra*) les appelle *Epulones Jovis Optimi Maximi.*

(5) « Jovis epulum cras est — Jupiter enim cœnat... anniversaria interjectione jejunus (VII, 32). » Il demandait un peu plus haut (VII, 25) : « Quid cum pultibus deo sit, quid cum libis, quid diversis cum partibus... Opiparis numina cœnis afficiuntur aut prædiis (*prandiis*) ut innumeras his conveniat excogitare dapes. »

(6) « Cum... solemni die epulum Jovi libaretur, fors fuit ut apud eamdem mensam duo illi junctim locarentur (A. G., XII, 8). » En indiquant cette anecdote,

n'était pas non plus l'unique cérémonie de la fête, puisque le même auteur l'appelle un sacrifice, à moins toutefois que le sacrifice ne consistât dans la libation en l'honneur de Jupiter, comme le texte permet à la rigueur de l'entendre.

Mais ces faits ne nous reportent nulle part à des temps antérieurs à l'institution des lectisternes; ils les suivent au contraire, et l'on peut dire que c'est le lectisterne tranformé et régularisé (1). Ils ne nous apprennent donc rien sur l'origine de cette cérémonie et le sens qu'il faut lui attribuer. Ce sont là des questions d'une obscurité bien grande; on me permettra d'offrir l'essai d'interprétation qui s'est présenté à mon esprit :

Aut video, aut vidisse puto per nubila lunam.

III

Au premier aspect, l'intervention des livres sibyllins et le choix des divinités, parmi lesquelles Apollon et sa famille occupent une place notable, le personnage de Latone surtout (2), nous porteraient à attribuer une origine grecque à cette cérémonie; mais elle est étrangère à la Grèce proprement dite, et en général les colonies n'avaient pas une religion différente de celle de leur métropole. D'un autre côté, s'il s'agissait là d'une cérémonie latine ou sabine, elle eût, ce semble, laissé des traces plus anciennes et se fût plus régulièrement maintenue. C'est donc vers une autre origine du culte romain qu'il faut nous retourner, c'est-à-dire vers l'Étrurie, d'où ce rite, après tout, pourrait bien avoir passé à Cumes, puisque les Étrusques s'étaient rendus maîtres des cités campaniennes avant l'expulsion des

Preller (*Rœmische Mythol.*, p. 196, n. 4) cite quelques mots de Martial, et même déjà de Lucilius, sur la délicatesse de ces festins.

(1) Il est vrai qu'on lit dans un discours de Camille : *In Jovis epulo num alibi quam in Capitolio pulvinar suscipi potest?* (Tit.-L., V, 52). Mais ce discours est de l'historien, qui a pu faire ici un anachronisme involontaire. Si l'institution eût été aussi ancienne, comment aurait-on différé pendant des siècles celle des *Triumviri epulones?* Quant aux δεῖπνα προκείμενα θεοῖς, dont parle Denys au temps de Romulus (II, 23), peut-être ne faut-il pas les distinguer des repas religieux pris en commun par les citoyens, et dont les dieux avaient leur part, comme les Pénates aux repas privés (cf. Fustel de Coulanges, *Cité antique*, l. III, ch. 1).

(2) Klausen va un peu trop loin quand il dit, en parlant des lectisternes : *Bei keinem fehlt Apoll;* mais il est dans le vrai quand il ajoute, un peu plus loin : *Wenn Apoll unromisch war, so ist seine Mutter es zwiefach, diese gewiss von der Sibylle hereingebracht.*

Tarquins : « Cumes et Naples florissaient déjà à cette époque, dit M. Lenormant, et les flots de l'invasion s'étendirent jusqu'à leurs portes (1). »

Mais existe-t-il des preuves écrites ou monumentales que les Étrusques aient connu et employé ce moyen d'apaiser les dieux ? Non, j'en conviens, il n'en existe pas de preuves directes. Les grandes divinités de l'Étrurie ne sont nulle part représentées dans cette attitude, ni leurs simulacres entourés d'une solennité de ce genre ; seulement les monuments étrusques offrent des représentations multipliées, se rattachant, selon toute apparence, à une origine vraiment antique et qui ont, avec les lectisternes romains, de telles analogies, qu'on ne peut se défendre d'en faire le rapprochement. Suivons ici l'ordre des découvertes et des témoignages apportés par les archéologues sur ce fait important.

Les planches XXXII et XXXIII des *Monuments inédits*, publiés par l'Institut archéologique de Rome (1er volume), c'est-à-dire les grottes Marzi et Querciola, rapprochées des dogmes funéraires de l'Étrurie, ouvrent déjà une échappée par laquelle on peut entrevoir la vérité. Les peintures de ces deux grottes représentent des banquets, et, dit M. Gerhard (2), « l'expression de ces personnages, bien que représentés dans un lieu sépulcral, et ayant nécessairement pour objet des fêtes funèbres (*all' uopo di feste funebri*), loin de porter un indice certain de deuil, est, en général, manifestement joyeuse (3). Ces peintures doivent donc représenter plutôt les défunts et leur séjour que les survivants. » Quant aux objets qui se trouvent représentés au-dessus du banquet lui-même, « peut-être, dit le même auteur, y pourrait-on trouver des indices de représentations bachiques, comme induisent à le penser les panthères (4) et les figures fréquentes de silènes et de satyres ; mais ces peintures contiennent aussi des figures humaines, probablement les personnages défunts, dans une attitude héroïque, *et qui paraissent en quelque sorte déifiés* (5). On doit le supposer, ce me semble, des guerriers armés de cuirasses, qui, tenant leurs chevaux au milieu de symboles bachiques, sont représentés au fronton de la grotte Querciola (6). »

(1) *Introd. à l'étude des vases peints*, p. 58.

(2) *Pitture Tarquiniensi* (Annales de l'Inst. arch., 1831).

(3) Non pourtant sans une certaine gravité, surtout à la grotte Querciola.

(4) A la grotte Marzi, on en voit deux sur le haut de la porte, et une troisième sous la table.

(5) *In eroica e quasi deificata comparsa.*

(6) Gerhard, *ibid.*

MM. Manzi et Fossati, au § 3 du même article, adhèrent pleinement à l'opinion que, par le banquet et les danses qui l'accompagnent, on a voulu représenter les Champs-Élysées. Les biges, chevaux, athlètes (1), danses et banquets, sont, dit ailleurs M. Gerhard (2), les sujets ordinaires des peintures dans les sépultures étrusques, et il ne faudrait pas croire que les découvertes postérieures aient démenti les conclusions que l'on pouvait tirer, en 1831, des monuments déjà nombreux et importants fournis par les nécropoles étrusques. En 1859, M. Brunn disait encore, dans les *Annales de l'Institut archéologique* (3), que les sacrifices, ***banquets***, ***danses***, ***jeux funèbres***, sont des sujets partout reproduits sur ces sortes de monuments. Mais il faut en venir à des détails plus précis, et c'est là que chaque terme, pour ainsi dire, semblera destiné à nous offrir une description des lectisternes.

La grotte Marzi, disait encore M. Gerhard (4), représente un magnifique banquet avec *deux couples* d'hommes et de femmes assis sur *deux lits*. C'est, nous l'avons vu, ce que Denys et Tite-Live nous apprennent, en l'appliquant aux personnages divins, des deux seuls lectisternes dont nous ayons un récit un peu détaillé, sauf que, dans le premier, l'un des lits est occupé par Mercure et Neptune. Un joueur de flûte et deux serviteurs, dont une femme, sont debout auprès du lit. M. Gerhard pense que les personnages (défunts) qui sont à table, sont un prêtre et une prêtresse de Cérès et de Bacchus, avec deux initiés ; il croit les reconnaître pour tels à leurs couronnes de lierre, bien distinctes surtout sur la tête de l'une des femmes assises, tandis que les personnages dansants sont ceints, non de lierre, mais du myrte, attribut général des initiés (5). Il disait aussi, dans sa première exposition, que les personnages dansants des deux sexes,

(1) On se rappelle ici les vers de Virgile :

> Pars in gramineis exercent membra *palæstris*,
> Contendunt ludo, et fulva luctantur arena.
> Pars pedibus plaudunt *choreas*, et carmina dicunt.
> (Æn. VI, 642-4. Cf *infra*).

Macrobe a fait ressortir avec quelle rigoureuse exactitude Virgile se fait l'interprète des traditions sacerdotales de Rome.

(2) *Bull. dell' Inst.*, mai-juin de la même année (*Scavi etruschi*, *Tarquinii*).

(3) *Pitture Etrusche.*

(4) 4e paragraphe de l'article des *Annales* cité plus haut.

(5) Pour la consécration du myrte aux divinités chthoniennes, v. *Dioniso e Libera sopra dipinto vasculario Ruvese.* Annales de 1841 (art. de M. Gargalla Grimaldi).

qui figurent dans la grotte Querciola, sont apparemment des initiés au culte de Bacchus qui accueillent le défunt dans l'autre monde avec des danses semblables à celles des initiés vivants. Il faut, ce semble, adopter cette pensée avec une certaine réserve. Le Bacchus étrusque ne figure, à ma connaissance, que dans la représentation des mythes grecs (1). Et, si son nom (Phuphluns) est bien national et nullement hellénique, il faut se souvenir qu'il représente toujours le Bacchus dieu du vin (2), et non celui des mystères. En Étrurie, le lierre appartient même à Tinia (Jupiter) (3); mais d'autres symboles dionysiaques ont pu se glisser dans les représentations de cette nature, lorsque des élèves de la Grèce ont été chargés d'exécuter, chez les Étrusques, les représentations de l'autre vie. Il ne faut donc pas nier ici toute réminiscence de Bacchus-Pluton; mais il ne faudrait pas non plus en faire le dieu de l'Élysée étrusque, au siècle où Rome pratiquait les lectisternes et en même temps repoussait avec horreur les mystères dionysiaques. Il y avait là matière à une objection, à une contradiction apparente, que j'ai dû écarter. Revenons à la description des monuments.

A la grotte Marzi, les convives sont richement vêtus; à gauche du spectateur est une femme assise, vêtue plus richement encore que les autres et paraissant faire un signe d'appel à des personnes que l'on ne voit pas; elle tourne le dos au reste des convives. La peinture de la grotte Querciola est bien mutilée, mais pas assez pour que le sujet en reste douteux. Deux musiciens occupent la gauche. Un Camille éphèbe se tient près de la table avec une hachette. Sur le lit, un homme en longs vêtements à l'orientale passe ses bras autour du cou d'une femme; trois autres femmes, tenant des coupes, viennent ensuite (en allant vers la droite); *toutes les quatre* sont appuyées sur des coussins (*pulvinaria*). Plus à droite, une peinture séparée représente encore deux femmes couchées, appuyées sur des coussins; un musicien et quatre femmes sont debout : deux de celles-ci dansent. Plusieurs autres rangs de personnages, dans diverses atti-

(1) V. Gerhard, *Etr. Spiegel*, p. 19, 20. Anmerk, 68-73. Cf. 2e partie, Append. B, 215-22. Les nos 224-37 sont des scènes de bacchanales, postérieures sans doute à la prépondérance de l'hellénisme en Italie.

(2) V. dans les *Annales* de 1835 l'article de M. Grotefend, sur la différence des noms étrusques *Phuphluns* et *Tinia*. Je ne pense pas qu'aujourd'hui on étende le rôle de *Tinia* autant que le faisait alors l'auteur, ni que l'on confonde le *Liber* italique avec le *Tinia* foudroyant.

(3) Gerh., *Etr. goth.*, pl. I, fig. 2.

tudes, complètent la décoration de cette grotte, avec une chasse au sanglier (1).

Ces peintures, disons-le avant d'aller plus loin, ne sont pas au nombre des productions qui, appartenant à une trop basse époque, ne permettent par elles-mêmes de rien conclure quant à l'origine des traditions qu'elles représentent. Sans doute la nécropole de Tarquinii contient des monuments d'âges et de styles bien divers. « Là, à côté d'une grotte, dont les peintures mutilées représentent l'enfance de l'art, il s'en trouve une autre où apparaissent déjà les traces de l'élégance grecque, et ailleurs les formes exquises de la mythologie hellénique (2). » Assurément les grottes Marzi et Querciola ne sont pas au nombre des moins artistement ornées. Cependant il est impossible de méconnaître, au moins dans la première, des traces d'archaïsme bien prononcées. Outre que les mains sont mal tracées, l'allongement des yeux, vus de profil, rappelle les figures assyriennes, et c'est là un trait qui semble incompatible avec les qualités de l'art grec. Il y a donc lieu de penser que nous avons là un motif d'art tyrrhénien, exécuté par des élèves des écoles grecques établies en Etrurie (3). Ajoutons, comme argument à l'appui, que, dans un groupe publié par Micali (4), on trouve deux personnages dont le tracé n'a rien du tout d'hellénique, couchés, dans une attitude analogue à celle des figures de nos grottes; l'un d'eux tient à la main un mets et se retourne d'un air que l'artiste aurait voulu rendre passionné, vers une femme appuyée sur des coussins. De plus, dans un double lectisterne, figuré en bas-relief à Chiusi (5) (représentation dont le caractère est tout à fait celui des grottes) et qui est accompagné de danses, on voit, à côté de figures humaines, un sphinx ailé qui nous reporte aux origines asiatiques de l'art et de la religion étrusques (6).

A Cervetri, on trouve une tombe dont les peintures, quoique à

(1) Stant terra defixæ *hastæ*, passim que soluti
Per campos pascuntur equi ....
Conspicit ecce alios dextra lævaque *per herbam*
Vescentes, lætumque choro Pæana *canentes*.
(Æn. VI, 652-7.)

(2) *Manzi* et *Fossati*, art. précité.

(3) V. les remarques presque identiques faites par M. Kestner sur les peintures Montarozzi (Bull. de juin 1833). — Cf. Gerh. *Uber die etr. Sp.*, p. 7-10.

(4) *Storia degli ant. pop. d'Italia*, tav. XLI, 10.

(5) *Bull. de l'Inst. arch.*, 2e feuille de mars 1836.

(6) V. Micali, *Stor. degli ant pop. d'It.*, tav. XVII, 6; XX, 1, 10, 16; XXI, XXIX, 2, 5; XLII, 4. Cf. R. Rochette, *Journ. des savants*, mars et mai 1834, jui 1836, mai et juillet 1843, octobre 1844.

demi effacées, permettent de distinguer encore « huit couples de sexe différent, placés sur des lits à un banquet (1). » Les figures masculines sont coloriées en rouge, « couleur des dieux, des héros et de la divination, suivant les idées des anciens, » ajoute l'auteur du compte rendu. Là où les traits du visage peuvent se reconnaître, on y trouve le caractère grec, « traité avec non moins de talent que dans les grottes de Querciola, » bien que le dessin des tables soit négligé. Le banquet paraît ici, par exception, éclairé par une lampe. « Sur un cratère que porte la table centrale, est écrit le mot IVNON qui, ne pouvant se rapporter à la déesse Βοῶπις, indique que la scène représente un *repas funèbre* en l'honneur d'une ou de plusieurs femmes. » Telle est du moins la pensée de M. Dennis, pensée qui paraît contradictoire avec ce qu'on lit un peu plus haut du caractère divin attribué par lui-même aux figures masculines ; on pourrait néanmoins la faire concorder avec cette observation, si l'on entendait que c'est la peinture et non le repas lui-même, qui est destinée à rendre hommage à des personnages déifiés. Mais M. Dennis a peut-être trop généralisé ce que nous apprend Pline sur la couleur donnée à la statue de Jupiter Capitolin ; d'ailleurs, la forme latine de l'inscription nous ramène forcément au temps où l'Étrurie est devenue romaine ; et ce fait spécial que le repas funèbre est donné à la lueur des lampes, doit écarter, ce me semble, l'idée que nous sommes aux Champs-Élysées. La grotte de Cervetri ne doit donc pas rentrer dans la catégorie des lectisternes, bien que cette représentation ait assurément un caractère religieux.

La grotte Casuccini (2) donne lieu au contraire à des rapprochements significatifs. La salle du fond, la seule destinée aux défunts, présente, avec des peintures peu importantes, « deux grands bancs taillés dans le roc, et qui nous font connaître la forme des lectisternes (le mot est de M. Braun), préparés pour celui qui devait trouver là le plaisir lugubre de l'éternel repos..... L'escabeau et les tables, qui ne manquent pas ordinairement dans de pareils lectisternes, sont figurés en bas-relief sur la face du banc de pierre. L'intention a été moins de représenter matériellement que de rappeler, au moyen de signes caractéristiques, les habitudes de la vie ordinaire. » On y voit des jeux gymniques et des jeux du cirque (pl. XXXIII). Dans la grande salle du centre (pl. XXXIV), nous trouvons deux *triclinia*, si l'on peut les nommer ainsi ; car un seul a trois lits, et l'autre deux

(1) *Bull. de l'Inst. arch.* (2e feuille de mars 1847).
(2) *Ann. de l'Inst. arch.*, 1851 (art. de M. Braun). — *Mon.*, t. V, tav. XXXII IV.

seulement. La conversation paraît animée, même d'un lit à l'autre. Dans l'un des *triclinia*, des objets symboliques, un rameau, un vase, un ruban rougeâtre, une fleur bleue et rouge, sont tenus par les convives. L'un d'eux pose sa main sur l'épaule de la personne la plus voisine « et se retourne, avec un air d'envie, vers le protagoniste, seul muni d'une palme....... Les bandeaux qui ceignent les têtes des convives sont tous, sans exception, de couleur céleste. Les lits ont la même forme que ceux de la salle du fond, qui sont taillés dans le tuf; là devaient reposer les *défunts*, à qui faisaient compagnie les huit personnages qui sont peints sur le mur, *dansant* au son de la double *flûte* et de la cithare; ainsi les défunts sont mis sur la même ligne que les vivants. »

Maintenant, rappelons-nous combien, en général, les scènes de l'autre vie s'offraient aux Étrusques sous un aspect lugubre et terrible; et spécialement ce hideux personnage de Charon, sur lequel je n'ai rien à ajouter ici, après la monographie de M. Ambrosch : *De Charonte Etrusco*. Considérons surtout cette scène du pays des ombres (1), où la marche funèbre est précédée par une déesse infernale portant des serpents et une torche; où le monstre infernal, Charon, peint en noir, tenant son marteau et couronné de serpents, pose sa patte crochue sur l'épaule du défunt, triste et calme. Celui-ci est accompagné par son épouse aussi défunte, que conduit de la même façon un Charon jeune et sans barbe; il est suivi par d'autres défunts, ses enfants, sans doute, dont l'un porte le *lituus*. Assurément la famille qui a élevé ce monument n'a point voulu faire entendre que ses parents fussent des criminels et des impies; cependant l'impression produite est bien opposée à celle des peintures que nous examinions tout à l'heure. La sculpture de Norchia, décrite par M. Urlich (2), et qu'il compare aux triomphes de Rome, sculpture où une famille prend possession du royaume infernal, reproduit les principaux traits de l'autre monument; or, l'on ne peut même dire que cette composition n'ait pas un objet déterminé, puisque le nom du défunt s'y trouve (*Laris Pumpus*). Il faut donc que les défunts de ces banquets représentent autre chose que des morts ordinaires, même vertueux; et l'explication la plus naturelle de ces représentations, assez fréquentes pour ne point donner l'idée d'une simple exception mythologique, telle que l'apothéose des héros grecs, nous la trouvons dans ces paroles d'Arnobe (3) : *Etruria* in *Acheronticis* libris certo-

(1) *Ann. de l'Inst. art.*, 1834 (art. de M. Orioli, et *Mon.*, t. II, pl. V).
(2) Bull., avril 1839. Cf. Kestner, juin 1833. — (3) Adv. Gentes, II, 62.

rum animalium sanguine numinibus certis dato *divinas animas fieri* (ait); et dans celles de Servius sur la transformation des âmes humaines, en *dii animales* (1). Les personnages que nous voyons assis à des banquets, ce n'est donc pas seulement la vie future, c'est la vie divine qui leur est attribuée, et le passage de l'une à l'autre paraît exprimé sur un sarcophage de Pérouse que M. Brunn a décrit (2). On y voit l'appareil du sacrifice : un prêtre conduit la pompe, trois prisonniers liés d'une corde le suivent; viennent ensuite un victimaire, deux femmes et deux animaux de bât, conduits par des personnages armés; la marche est fermée par deux chèvres et deux bœufs que l'on conduit assurément pour les immoler. M. Brunn considère ce bas-relief comme représentant une pompe funèbre, sorte de représentation où, dit-il, les Étrusques n'avaient pas coutume de faire figurer le corps du défunt. Il reconnaît, dans les prisonniers, des malheureux destinés à un sacrifice humain (3), et, dans la pioche que le victimaire porte avec son couteau, l'instrument qui doit préparer la place du sacrifice; car, étant offert aux dieux infernaux, il doit l'être dans une fosse (4). Peu importe du reste que ce soit le convoi lui-même ou la marche d'un sacrifice postérieur aux funérailles, mais offert pour le défunt; ce qui est certain, c'est que la seconde partie du sarcophage représente les âmes ainsi sanctifiées et *divinisées*, dans le *triclinium* céleste, où désormais on pourra reconnaître, sans trop de témérité, le modèle du *lectisternium*, ce banquet auquel on invitait, à Rome, Jupiter et Junon, Apollon et Diane. C'était donc l'image fidèle de la vie des dieux, telle que se la figuraient les habitants de l'Étrurie. Les duumvirs ou les décemvirs ordonnaient une cérémonie expiatoire, conformément à l'oracle sybillin; ils choisissaient, d'après les croyances que l'on avait alors à Rome, les divinités auxquelles ce culte devait s'adresser; mais, pour trouver une forme de supplication nouvelle et plus efficace, c'est à l'Étrurie, c'est à la patrie des rites les plus vénérés à Rome qu'ils s'adressaient.

FÉLIX ROBIOU.

(1) *Ad Æn.* III, 168.

(2) *Sarcof. Etr. scoperto a Perugia*, Ann. 1846.

(3) Comme, dès le temps de la seconde guerre punique, on vit à Rome des gladiateurs combattre aux Jeux funèbres (Tit.-L., XXIII, 30).

(4) Brunn fait allusion au passage de Paul, s. v. *Altaria : Antiqui... sacra faciebant... diis infernalibus in effossa terra.*

FRAGMENTS

D'UNE DESCRIPTION

DE L'ILE DE CRÈTE

(*Suite*) (1)

III

POLYRRHÉNIE

Dans les montagnes occidentales de l'île de Candie, à cinq quarts d'heure de la mer qui baigne la côte du nord, au sud du port de Kissamo-Kastelli, est le petit village de *Paléokastro*. Lorsque, venant de Kissamo, on a traversé la plaine qui en dépend et les collines basses qui la ferment, on est frappé du majestueux spectacle que l'on a devant les yeux. Les montagnes succèdent aux montagnes, étalant leurs pentes arides des deux côtés d'un ravin que les eaux ont creusé. Dans le lointain, les hautes cimes des monts Blancs bornent la vue. A gauche du ravin, les quelques maisons du village de *Gligoriana* jettent un peu de variété au milieu de cette solitude. Un peu plus loin, une montagne d'une forme bizarre attire l'attention : le sommet, nu et pierreux, se détache de ceux qui l'entourent et avance par une brusque saillie. On y aperçoit des ruines. Paléokastro est au pied sud-ouest de cette montagne.

Le nom de Paléokastro nous apprend qu'il y eut là une ville an-

(1) Voir les numéros de décembre 1866, et avril 1867.

cienne. Souvent, pendant le moyen âge, le lieu où une cité grecque avait existé, le village qui lui survécut, fut appelé par les paysans Paléokastro, vieux château. Outre celui du district de Kissamo, il y a quatre Paléokastros dans l'île de Candie.

Paléokastro occupe seulement une partie de l'ancienne ville qu'il a remplacée. Les ruines sont disséminées au-dessus, autour et à l'intérieur du village. Il y avait ici, comme dans toutes les cités de la Grèce primitive, deux parties distinctes : l'acropole sur la hauteur et la ville aux pieds de l'acropole. Il reste des vestiges de l'une et de l'autre.

La position de l'acropole était très-forte. A l'est et au nord-est, du côté qui regarde les monts Blancs, la montagne à pic, au-dessus d'une vallée profonde, formait pour les habitants un rempart naturel. Au nord-ouest et à l'ouest, ils avaient bâti des murs. Ceux que l'on voit aujourd'hui sont de l'époque byzantine. Mais dans l'antiquité il fallut, aussi bien que pendant le moyen âge, fortifier la citadelle en cet endroit; les murailles qui ont subsisté doivent avoir succédé à d'autres plus anciennes et avoir été construites sur les mêmes fondements. L'acropole a conservé peu d'autres ruines; sur le sommet, une chapelle dont il ne reste que les murs cintrés; à peu de distance, une voûte en brique, romaine ou byzantine; ailleurs, une citerne antique; plus bas, une chambre souterraine. Les murs en forme de voûte et unis par un toit en maçonnerie qui a été fait depuis, sont taillés dans le rocher. D'après la disposition intérieure, on voit que cette chambre dut servir à serrer des provisions; des rebords sont ménagés pour porter les amphores et les vases.

La ville occupait, au pied de l'acropole, un plateau qui s'avance dans la direction du sud-sud-ouest. J'y ai trouvé des morceaux du mur d'enceinte, les restes d'un temple, des aqueducs très-curieux, les traces de quelques maisons et trois inscriptions.

L'enceinte est facile à reconnaître. Une partie des murs qui l'entouraient existe encore. Ils avaient un mètre soixante-sept centimètres d'épaisseur et étaient d'une construction assez régulière. On rencontre aussi çà et là des ruines de murailles qui ne faisaient pas partie du mur d'enceinte : elles soutenaient des terrasses par lesquelles la ville montait vers l'acropole; on en aperçoit plusieurs étages.

A l'endroit où la ville rejoignait l'acropole, auprès d'une petite église ruinée, un pan de muraille se distingue des autres par une construction plus soignée. Il se compose de cinq assises d'inégale hauteur. La plus basse est presque complétement enterrée; les

pierres de l'avant-dernière ont trente centimètres de hauteur, celles de la troisième quinze centimètres, celles de la quatrième vingt. Les pierres de l'assise supérieure sont beaucoup plus considérables : elles ont soixante-dix-sept centimètres de hauteur, un mètre quarante-cinq centimètres de longueur, et sont jointes ensemble par des pierres placées verticalement, d'une hauteur égale, et larges seulement de vingt-deux centimètres. Ce travail, dont l'effet est agréable à l'œil, ne dut pas être employé pour un mur de soutènement ordinaire. A en juger par la disposition du terrain, le mur, ainsi construit, soutenait le péribole d'un temple. La petite église, dont on voit les ruines au-dessus, a été construite en partie avec des pierres antiques; d'autres grandes pierres, dont quelques-unes portent des moulures, sont amassées au dedans et à l'entour : ce sont autant de vestiges de ce temple.

Deux inscriptions ont été trouvées sur l'emplacement de cet édifice. Quoique très-mutilées, elles peuvent être rétablies, l'une complétement, l'autre en partie. La première est grecque : placée sur le piédestal d'une statue, elle désignait le personnage à qui cette statue avait été élevée. L'autre, écrite en latin, rappelait le souvenir d'un empereur romain.

L'inscription grecque est sur une pierre longue d'un mètre dix centimètres, épaisse de vingt centimètres, et brisée dans la partie supérieure. Les quatre lignes de l'inscription ont une hauteur de vingt-trois centimètres, et il y a cinquante-trois centimètres de la dernière au bas de la pierre. Les lettres sont de trois centimètres. Voici ce qui reste de cette inscription :

NKAI
ΕΛΛΟΝΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ
ΝΕΑΥΤΗΣΣΟΤΗΡΑ
ΚΑΙΕΥΕΡΓΕΤΗΝ ΑΠΟΛΙΣ

Voici comment on peut la rétablir :

Κοίντο]ν Και[κίλιον
Μέτ]ελλον αὐτοκράτορα
Τὸ]ν ἑαυτῆς σοτῆρα
Καὶ εὐεργέτην ἁ πόλις.

A Quintus Cœcilius Metellus Imperator,
Son sauveur et son bienfaiteur, la ville.

Κοίντον Καικίλιον Μέτελλον. — Ce nom a pu être complété à l'aide

de l'histoire. La terminaison indiquait un Romain, et le titre d'αὐτοκράτορα un empereur ou un général. Le nom d'aucun empereur ne se termine en *ellus*. Parmi les généraux de la République romaine, il y en eut un qui dut recevoir des honneurs particuliers en Crète : Q. Cœcilius Metellus, consul en 69 avant J.-C., fut chargé, à la fin de son consulat, de soumettre la Crète, et au bout de trois ans, la réduisit en province romaine. Le succès lui valut le surnom de Creticus (1). Maître de l'île, ce général goûta les premiers fruits de la victoire, les hommages et les flatteries des vaincus. On s'explique ainsi que les habitants d'une ville crétoise lui aient élevé une statue.

Αὐτοκράτορα. — Lorsqu'un général romain avait gagné une victoire éclatante, ses soldats lui décernaient le titre d'*Imperator*. Pour traduire ce titre dans leur langue, les Grecs employèrent le mot αὐτοκράτωρ. Appien, parlant de Curion, qui s'était laissé proclamer *Imperator* pour un léger succès remporté sur les Numides, s'exprime ainsi : Αὐτοκράτωρ ὑπέστη προσαγορευθῆναι (2). C'est dans ce sens qu'αὐτοκράτορα est ici employé. Dès le début de son expédition, Métellus, vainqueur auprès de Kydonie, avait été nommé *Imperator* (3).

Avant que les successeurs d'Auguste ne se fussent approprié le titre d'*Imperator*, les généraux romains qui avaient obtenu ce titre, le prenaient dans les inscriptions et sur les médailles : nous savons que Mummius Achaicus, Sylla, Pompée, Métellus, Scipion, un parent de Métellus Creticus, suivirent cet usage (4). Ils indiquaient même combien de fois ils avaient été nommés *Imperator :* ainsi firent Sylla, L. Plancus et Pompée. On lit le nom de ce dernier dans une inscription grecque à peu près semblable à celle de Paléokastro, elle est ainsi conçue : Ὁ δῆμος Γνάιον Πομπήιον Γναίου υἱὸν τὸ τρίτον αὐτοκράτορα, « le peuple à Cn. Pompée, fils de Cnæus, *Imperator* pour la troisième fois (5). »

Τὸν ἑαυτῆς σοτῆρα καὶ εὐεργέτην ἁ πόλις. Quant aux titres de sauveur et de bienfaiteur, les Grecs prirent de bonne heure l'habitude de les décerner à leurs maîtres. Ils les prodiguèrent aux Ptolémées et aux autres successeurs d'Alexandre. Plus tard, ils les joignirent fréquemment au nom des empereurs (6).

(1) *Epit.* Tit.-Liv., XCIII, 81-84; XCIX, I, 47-50; C, 10-11.

(2) *App. De bello civ.*, II, 44. — (3) *Epit.*, Tit.-Liv., XCVIII, 84.

(4) Pour les inscriptions, voir Orelli, *Insc. lat. select.*, 563, 574, 591 ; pour les médailles, Eckel, *Doctrina nummorum veterum*, vol. V, p. 190, 152-155, 281.

(5) Borghesi, *Giornale* Acad. 1825, p. 86, cité par Orelli, *Insc. lat. select.*, 574.

(6) Entre autres exemples, les Eginètes appellent Hadrien σώτηρ καὶ εὐεργέτης Bœckh, *Corpus*, 332.

Orthographe. — L'orthographe de cette inscription offre peu de particularités. Κοΐντος Καικίλιος, traduction de Quintus Cœcilius, se trouve dans une autre inscription crétoise (Bœckh, 2588). — Σοτῆρα écrit par ο au lieu d'ω, comme dans une inscription de Paphos (Bœckh, 2615), est plutôt une négligence qu'une habitude du dialecte de la Crète : dans deux inscriptions du même pays, nous lisons Σωτῆρα et Σώτειρα (Bœckh, 2606 et 2609). — Enfin ἁ πόλις pour ἡ πόλις n'est pas sans exemples : citons seulement une inscription d'Hiérapytna (Bœckh, 2585), et une de Polyrrhénie trouvée à Téos (Bœckh, 3054).

L'inscription latine est beaucoup plus mutilée que l'inscription grecque. La pierre est brisée de tous les côtés. Elle devait être considérable, car les lettres ont dix-neuf centimètres de hauteur. Il ne reste plus que dix lettres :

INVSHADRIAN

D'après ce fragment, on voit qu'il était question de l'empereur Hadrien (Trajanus Hadrianus). Grâce à un hasard assez curieux, nous pouvons en savoir un peu plus long sur cette inscription.

Il y a cent soixante ans, un célèbre botaniste français, Tournefort, visita une partie de l'île de Candie, alla à Paléokastro, et y trouva les débris d'une inscription. « On lit sur une longue pierre, dit-il, « IMP · CAESAR en parfaitement beaux caractères. Nous ne « pûmes pas trouver le reste de l'inscription pour apprendre quel « était ce prince. Sur un autre bout de pierre qui sert de linteau à « la porte d'une masure, on lit ces caractères : IVII · COS · III (1). »

Hadrien, consul pour la troisième fois en 119 après J.-C., fut toujours, depuis cette année, appelé sur les inscriptions COS · III. On peut sans présomption joindre les deux fragments cités par Tournefort à celui qui a été trouvé dernièrement. Ils doivent être placés dans cet ordre :

IMP · CAESAR .... ANVSHADRIAN...
...... TVII · COS · III ......

Imp. Cæsar Trajanus Hadrianus
Trib. Pot. VII. Cos. III.

(1) Tournefort, *Voyage du Levant*, lettre 2ᵉ.

La septième fois qu'Hadrien exerça la puissance tribunitienne correspond à la septième année de son règne, 124 après J.-C.

Ainsi Tournefort a trouvé la date de cette inscription; nous connaissons maintenant le prince à qui elle se rapportait; espérons qu'un troisième voyageur découvrira pour quel bienfait Hadrien fut honoré par les habitants de ce pays.

Les anciens ornaient de statues les avenues voisines de leurs temples et attachaient les décrets et les inscriptions honorifiques ou commémoratives aux murs de ces édifices, sous la protection des dieux. La statue de Mételius et l'inscription gravée en l'honneur d'Hadrien prouvent qu'un temple exista en cet endroit. C'est celui dont il reste un pan de mur et des pierres mêlées aux ruines de l'église. Il était dans une très-belle situation; du pied de l'acropole il dominait la ville entière et la vallée qui s'ouvrait au loin sur la plaine de Kisamos.

Les fondateurs de la ville avaient voulu qu'elle fût inattaquable; mais l'eau manquait sur le sommet isolé où ils l'avaient placée. Pour se procurer ce trésor indispensable à la vie d'une cité, les habitants ne reculèrent pas devant des travaux infinis. Ils creusèrent dans l'intérieur du rocher de longs conduits qui apportaient à leur ville l'eau d'une source éloignée. Deux de ces conduits ont subsisté. L'un n'offre aucune particularité : c'est tout simplement un passage haut de deux mètres trente centimètres, large d'un mètre trente-cinq centimètres. Il n'en est pas de même de l'autre, qui est situé un peu plus haut et qui donne de l'eau en bien plus grande abondance. Il a un mètre cinquante centimètres de hauteur, un mètre de largeur; il est creusé à une très-grande profondeur; des paysans me dirent s'y être avancés à une distance de deux heures. Bien que la pierre soit assez tendre, on s'étonne des efforts persévérants qu'une telle œuvre a dû coûter. Dans l'intérieur, de distance en distance, on avait ménagé des réservoirs. L'aqueduc, sur toute sa longueur, est divisé en deux parties : l'une, plus étroite, est le canal par où l'eau arrive; l'autre, plus large, est un corridor où l'on entrait pour nettoyer les réservoirs et dégager le conduit, s'il était obstrué. On n'avait pas oublié d'intéresser les dieux à une œuvre aussi utile. Tout à côté de l'aqueduc est une grotte où résidait la nymphe de la fontaine : on y voit une petite niche destinée à contenir une statuette. Devant cette grotte et devant l'aqueduc un revêtement de marbre couvrait le rocher; l'artiste y avait ménagé l'entrée de la grotte et l'ouverture par où l'eau sortait. Parmi les pierres amassées tout auprès, il y en a une couverte de jolies moulures ioniques : elle aide l'imagination

à reconstruire cette façade. Si le pays n'est pas complétement désert, il le doit aux aqueducs : ils ont retenu le peu de population qui ait survécu à l'ancienne ville. Tandis que les paysans abandonnèrent le reste de l'enceinte, ils bâtirent quelques maisons autour des aqueducs, sur le seul point où l'eau coulât. C'est aujourd'hui le petit village de Paléokastro.

Les maisons antiques n'ont pas tout à fait disparu : on en voit çà et là des traces sur le rocher, auprès du village. Plusieurs chambres sont taillées dans le roc même. Il y a aussi dans le village une tour à demi ruinée et quelques tombeaux sans intérêt.

On me montra une pierre funéraire d'un travail simple et soigné. Au-dessous de palmettes dessinées avec goût, est une inscription en belles capitales grecques :

ΓΕΡΩ ΕΠΙΦΑΝΕΥΣ
ΓΟΡΤΥΝΙΟΣ

Γέρω[ν] Ἐπιφάνευς Γορτύνιος

Géron, fils d'Epiphanes, de Gortyne.

Les noms propres de Géron et d'Epiphanes, formés l'un et l'autre d'un adjectif, sont connus : Aristophane cite le premier, et saint Clément d'Alexandrie, le second (1); tous les deux se trouvent dans des inscriptions athéniennes (2). Le génitif Ἐπιφάνευς est à remarquer : Grégoire de Corinthe nous apprend que cette forme est dorienne (3). Une inscription d'Eleutherna, trouvée à Téos, porte Ἀγησάνδρος Εὐκράτευς Ῥόδιος, Agésandros, fils d'Eucrates, de Rhodes (4); et Bœckh regarde ce génitif comme particulier aux Rhodiens et non aux Crétois (5). L'inscription de Géron, épitaphe d'un Crétois enterré dans une ville crétoise, appartient certainement au dialecte de la Crète. D'ailleurs, Ἐπιφάνευς pour Ἐπιφάνεος ressemble à νευμηνίᾳ pour νεομηνίᾳ dans une inscription d'Arcadhia (6), et à Κλευμενίδα pour Κλεομενίδα dans trois inscriptions de Lyttos (7). La ville de Gortyne, dont il s'agit ici, n'est pas celle d'Arcadie, mais plutôt Gortyne de Crète.

(1) Arist. *Eccl.*, 848, Dind.; S. Clément d'Alex. *Strom.* III, *comm.*
(2) Bœckh, 549 et 412.
(3) Greg. Corinth. *De dial. dorica* CXII.
(4) Bœckh, 3047. — (5) Bœckh. vol. II. p. 402 : *De dialecto inscrip. cretic.*,
(6) Bœckh, 3052. — (7) Bœckh, 2573, 2574, 2575.

A en juger par la position qu'elle occupait et les ruines qu'elle a laissées, la ville ancienne, appelée aujourd'hui Paléokastro, avait de l'importance; son nom doit être parmi ceux des cités crétoises que les écrivains nous font connaître.

Strabon nous apprend qu'à l'ouest de Kydonie et à trente stades de la mer, était Polyrrhénie (1). Ptolémée et Pline l'Ancien nomment Polyrrhénie parmi les villes de l'intérieur. Paléokastro est à l'ouest de la Canée qui a remplacé Kydonie, et à cinq kilomètres et demi de la mer.

L'inscription funéraire d'un Crétois nommé Epaphrys dit qu'il était Polyrrhénien et Kisamien (2) : on peut en conclure que Polyrrhénie et Kisamos appartenaient à la même région. Paléokastro est dans le voisinage que Kisamo-Kastelli, qui a pris la place et conservé le nom de l'ancienne Kisamos.

Enfin, et cette preuve est décisive, les habitants de Paléokastro trouvent dans leurs champs une grande quantité de médailles de Polyrrhénie. Presque toutes celles qui me furent montrées portent le nom et les emblèmes de cette ville.

Polyrrhénie ne s'éleva pas au rang de Cnosse, de Gortyne ou de Kydonie; mais après celles-ci, elle était une des premières cités crétoises. Le peu que les écrivains ont rapporté des Polyrrhéniens montr qu'ils eurent un caractère énergique et prirent une part active aux guerres civiles de la Crète.

Les premiers habitants des montagnes de Gligoriana et de Paléokastro furent des bergers; sur ces vastes pentes, qui offraient de bons pâturages à leurs troupeaux, ils bâtirent plusieurs bourgades (3). Ils n'étaient pas soumis à une loi commune; aucun lien ne les unissait. Ils vécurent ainsi dispersés jusqu'au jour où des hommes d'une race plus intelligente et plus civilisée leur apprirent à vivre en société. A une époque difficile à désigner, peut-être à la suite de l'invasion dorienne au sud de la Grèce, des Achéens et des Laconiens parurent dans cette vallée des monts Blancs. Ils choisirent, pour leur séjour, une hauteur inaccessible qui la commandait tout entière. Ils tracèrent une enceinte, l'entourèrent de murs et y appelèrent les montagnards des environs (4).

Des bergers réunis par les Achéens, tels furent donc les habitants de la nouvelle cité. Elle ne perdit pas le souvenir de son origine :

(1) Strab. X, 4, 13.
(2) Muratori, *Inscr.*, p. 1072.
(3) Strab., X, 4, 13. — (4) Strab., X, 4, 13.

elle s'appela « Polyrrhénie » la ville « riche en troupeaux (1). » Les Polyrrhéniens gardèrent aussi dans leurs mœurs l'empreinte de la rudesse primitive de leurs ancêtres. Protégés par la situation escarpée de leur ville, nid d'aigles d'où ils fondaient sur les contrées voisines et où ils rapportaient impunément leur butin, ils semblent être restés un peuple à demi barbare, qui ne s'ouvrit jamais complétement aux idées et aux sentiments de la Grèce.

Leur religion fut modifiée par les colons achéens; mais ceux-ci durent respecter la divinité autochthone et jusqu'à un certain point maintenir les anciens rites. Ils trouvèrent Britomartis « la vierge douce » honorée par les montagnards de la Crète occidentale; ils changèrent son nom et l'appelèrent Artémis Dictynné (2). Amie de la chasse et de la guerre, elle portait les armes crétoises, l'arc et le carquois (3). Le culte que les anciens bergers rendaient à leur vierge était grossier, peut-être sanguinaire : il y eut toujours à Polyrrhénie des sacrifices d'une nature assez brutale pour être qualifiés de « troublés, agités, tumultueux. » Les Achéens racontèrent qu'Agamemnon, poussé par une tempête sur la côte de Crète, se rendit à Polyrrhénie et y commença un sacrifice; pendant son absence, les prisonniers Troyens brûlèrent ses vaisseaux à l'exception d'un seul; il quitta aussitôt la cérémonie, monta sur son vaisseau et s'échappa (4). On reconnaît là une tradition imaginée après coup pour expliquer le nom de ces sacrifices « troublés. » Ce nom dut plutôt son origine à quelque coutume grossière, à quelque acte de violence, que les Polyrrhéniens, suivant un rite primitif, mêlaient à leurs sacrifices.

Par les médailles de Polyrrhénie, nous savons que cette ville honorait aussi Jupiter et Pallas. Jupiter, né en Crète, avait droit plus que tout autre dieu aux hommages d'une cité crétoise. Il est regardé par les Polyrrhéniens comme un compatriote et comme un frère; ils lui donnent une couronne de laurier (5); ils l'appellent Ζάν Κρηταγένης, Jupiter enfant de la Crète (6). Pallas dut être accueillie volontiers par ces hommes braves qui la représentèrent avec le casque en tête et la lance à la main (7).

(1) Étienne de Byzance, Πολύρην ; Suidas, Πολύῤῥηνες. Homère, *Il.*, IX, 154, emploie cette expression : Ἐν δ' ἄνδρες ναίουσι πολύῤῥηνες πολυβοῦται, là habitent des hommes riches en troupeaux, riches en bœufs. — (2) Strab., X, 4, 13.

(3) Mionnet, *Description des médailles*, t. II, p. 293-295, et *Supplément*, t. IV, p. 334-337.

(4) Zenobius, *Centur.* V, *Prov.* L; Lucil. Tarrh.; Suidas. — (5) Mionnet, ibid. — (6) Mionnet, *Supplément*, *Polyrrhenum*, n° 265. — (7) Mionnet, ibid.

Polyrrhénie fut, il semble, pour les habitants de cette partie de la Crète un centre religieux : ils y venaient sacrifier aux dieux (1). Aussi le bœuf ou le bucrane est-il un des emblèmes que l'on voit le plus souvent sur les médailles de cette ville (2).

Les Polyrrhéniens menèrent une vie active et guerrière. Pour attributs de leur cité ils avaient choisi des armes, un fer de flèche et un bouclier (3). Archers habiles (4) comme tous les Crétois, ils cherchaient la guerre au dehors quand ils ne trouvaient pas à la faire chez eux, et se mettaient au service des étrangers. Leur histoire, s'ils en avaient une, serait une suite d'excursions à main armée chez leurs voisins, d'attaques audacieuses, de brigandages. Ils arrivèrent à dominer toute la partie occidentale de l'île, la moitié des monts Blancs. Leur puissance de l'est à l'ouest commençait à la presqu'île sacrée de Tityros, où résidait Artémis Dictynné (5), et ne s'arrêtait sans doute qu'aux âpres rochers de Corycos et à la fraîche vallée d'Inachorion; du nord au sud elle embrassait la plaine de Kisamos et la Mésogée qui bordent la mer de Crète, et s'étendait sur le versant méridional des monts Blancs, sur les petites villes situées au-dessus des ravins qui descendent vers la mer de Libye (6).

En grandissant, les Polyrrhéniens ne paraissent pas avoir adouci ni amolli leurs mœurs. Les longs aqueducs qu'ils creusèrent dans le rocher accusent des efforts énergiques, un travail persévérant, un esprit pratique. Ils ne polissent pas leur langage et continuent à parler le dialecte de leurs pères (7). Placés à quelque distance de la mer, ils ne font pas le commerce et échappent à l'influence des étrangers (8). Mais en même temps qu'eux, d'autres cités plus civilisées, plus brillantes, plus grecques, se développaient en Crète : telles étaient leur voisine Kydonie, l'opulente Gortyne, et Cnosse surtout, qui voulut à plusieurs reprises assujettir l'île entière. Les montagnards polyrrhéniens, attachés aux vieux usages, amoureux de l'indépendance, sont les ennemis naturels de ces villes. A la fin du troi-

(1) Suidas, Πολύῤῥηνον. — (2) Mionnet, ibid. — (3) Mionnet, ibid.

(4) On me montra dans le village moderne un morceau de bas-relief représentant un bras d'homme qui tient un arc; ce fragment appartenait au tombeau d'un archer polyrrhénien.

(5) Strab., X, 4, 13 : Πολυῤῥήνιοι παρ' οἷς ἐςὶ τὸ τῆς Δικτύννης ἱερόν.

(6) Scylax.

(7) Le traité avec Téos, dont on n'a pas même le titre entier, prouve seulement que Polyrrhénie était puissante.

(8) Hésychius cite trois mots du dialecte polyrrhénien : ἄμαλλα, perdrix; κόμβα, corneille; σέρτης, grue.

sième siècle avant J.-C., nous les trouvons à la tête d'une ligue qui luttait contre Cnosse.

En 220 avant J.-C., Cnosse résolut d'abattre une ville qu'elle détestait, la plus ancienne de la Crète, Lyctos. Plusieurs villes, Polyrrhénie avec Kéréa, Lappa, Axos et d'autres se réunirent pour secourir les Lyctiens. Ceux-ci néanmoins virent leur patrie détruite de fond en comble. Les Polyrrhéniens et leurs alliés continuèrent la guerre pour eux-mêmes. Mais Cnosse était forte; elle avait entraîné dans son parti Gortyne, Kydonie, Aptéra, Eleutherna; mille auxiliaires venus d'Etolie combattaient dans ses rangs. Les Polyrrhéniens cherchèrent aussi du secours au dehors ; ils s'adressèrent aux ennemis des Etoliens, à Philippe de Macédoine et aux Achéens; ils purent rappeler à ceux-ci que Polyrrhénie était une colonie achéenne. On leur envoya 300 Illyriens, 200 Achéens et 100 Phocéens.

Grâce à ce renfort, la ligue fut victorieuse, et força les habitants d'Eleutherna, de Kydonie et d'Aptéra d'abandonner Cnosse. Alors les hostilités cessèrent, et chacun des deux partis envoya des archers à ses alliés du continent, Cnosse aux Etoliens, ses ennemis aux Achéens et à Philippe (1).

Polyrrhénie conserva jusqu'au dernier jour sa haine contre les Cnossiens et les Kydoniens. Du moins, quand les Romains vinrent pour conquérir le pays, Kydonie et Cnosse dirigèrent la résistance nationale, les autres villes importantes se défendirent avec vigueur, et parmi elles Polyrrhénie n'est pas nommée (2). Rome avait sans doute profité, là comme partout, des divisions de ses ennemis, et s'était servie contre les défenseurs de la Crète de leurs anciens rivaux. Métellus, ce vainqueur cruel qui punit durement les autres Crétois, fut honoré par les Polyrrhéniens : il lui élevèrent une statue et lui décernèrent les titres de sauveur et de bienfaiteur. Après la conquête, la ville conserva des priviléges : elle eut le droit de battre monnaie et de frapper ses médailles à l'effigie des empereurs. Elle jouit certainement de cette faveur sous Auguste, sous Caligula et sous Trajan (3). L'empereur Hadrien lui montra de la bienveillance; une inscription, trop mutilée aujourd'hui pour qu'on en retrouve le sens, témoigne du moins que cet empereur mérita la reconnaissance des Polyrrhéniens : il avait construit une route, creusé un aqueduc, restauré le temple dont les ruines subsistent, ou élevé une statue à

(1) Polybe, IV, 53-55.
(2) *Epit.* Tit.-Liv., XCVII-C.
(3) Mionnet, *Descr. et Suppl. loc. citat.*

la divinité. Ainsi les empereurs payaient les dettes de la république romaine.

Après Hadrien, il n'est plus question des Polyrrhéniens. Ce petit peuple n'avait été que brave. Il n'avait pour se soutenir ni l'industrie ni le commerce. Il s'éteignit peu à peu. Aujourd'hui ce n'est qu'à l'aide de ruines dispersées sur un terrain à peu près désert, de monnaies trouvées dans les champs et de quelques mots échappés aux écrivains, qu'on peut indiquer la place que Polyrrhénie occupa et donner une idée du caractère de ses habitants et du rôle qu'ils jouèrent dans l'histoire si incertaine de la Crète.

L. THENON.

(La suite prochainement.)

LES

JUIFS ET LES SARRASINS

EN CORNOUAILLES

On connaît en France le savant orientaliste M. Max Muller, qui a obtenu de l'Institut le prix Volney en 1849, et dont le livre sur la *Science du langage* a eu plus récemment, en notre langue, l'honneur mérité d'une traduction. Nous avons pensé qu'on ne trouverait pas sans intérêt chez nous un Mémoire tout nouveau de cet écrivain, et nous allons en donner l'analyse (1). Les questions de philologie qui y sont traitées concernent le cornique, idiome néo-celtique qui se parlait autrefois dans la presqu'île de Cornouailles, c'est-à-dire dans la partie de l'Angleterre la plus voisine de la Bretagne française. Ce dialecte, par son système phonique, se rapprochait du breton armoricain beaucoup plus que le gallois. Il était déjà presque entièrement tombé en désuétude au XVIIe siècle, et la dernière personne qui l'ait parlé, Dolly (ou Dorothée) Pentreath, termina sa longue carrière à l'âge de cent deux ans, en 1778. Il est donc aujourd'hui réduit à l'état de langue morte; mais on en a conservé des monuments écrits suffisants pour nous le faire connaître. Le plus ancien est un glossaire contenu dans un manuscrit du XIIIe siècle, mais composé, suppose-t-on, à une date antérieure. La langue de ce

(1) Nous avons remplacé par des citations de Zeuss, *Grammatica celtica*, les renvois de M. Muller aux ouvrages de Lhuyd, Norris et Stokes, qui sont moins connus en France.

glossaire ressemble assez au breton armoricain pour que les plus éminents des celtistes français contemporains l'aient longtemps cru composé dans leur pays natal, et l'aient compté parmi les monuments de l'idiome néo-celtique usité dans les départements occidentaux de notre Bretagne. On a prouvé qu'ils se trompaient, mais leur erreur même nous montre quels étroits liens de parenté unissent le cornique au breton armoricain, c'est-à-dire à une des langues qui s'écrivent et se parlent encore en France aujourd'hui.

Presque tous les ouvrages relatifs à l'histoire et aux antiquités corniques, dit M. Max Muller, racontent très-sérieusement qu'à une époque ou à une autre les Juifs émigrèrent en Cornouailles ou travaillèrent comme esclaves aux mines de ce pays. Quelques écrivains se contentent de l'affirmer, et ce fait pour eux n'a pas besoin de démonstration. Les autres nous donnent des preuves qu'un historien comme Hérodote aurait évidemment trouvées suffisantes; mais l'érudition moderne est plus difficile que le père de l'histoire grecque.

Ces preuves sont au nombre de deux : les anciennes forges s'appellent en Cornouaille *Jews'houses*, locution qui de l'anglais se traduit en français : « maisons des Juifs ; » 2° une ville de Cornouaille est connue sous deux noms : *Marazion* et *Market-Jew*, qui veulent dire, l'un, en hébreu : « amertume de Sion ; » l'autre, en mauvais anglais : « marché des Juifs. »

Heureusement ces trois expressions ont en cornique une explication beaucoup plus rationnelle.

Les langues sont sujettes à un mode d'altération dont M. Muller emprunte le nom à la langue des géologues et qu'il appelle *procédé métamorphique*. Des mots cessant d'être compris subissent un léger changement dont le but est de les rapprocher d'une étymologie arbitraire, mais conforme à de nouvelles habitudes de langage. Laissons de côté les exemples anglais cités par le savant professeur, et empruntons un exemple à la langue française. Au moyen âge on appelait *coute-pointe* une sorte de couverture de lit. Cette expression venait du latin *culcita puncta*, *matelas* ou *couverture piquée*. Mais le substantif *coute* et le participe *pointe* ayant cessé de s'employer isolément, ont fini par ne plus se comprendre : on a voulu expliquer le composé *coute-pointe* par deux mots encore intelligibles et usités : on l'a écrit et prononcé *courte-pointe* ; et pourtant s'il y a une chose évidente, c'est que, comme dit M. Littré, il n'y a dans ce mot ni courte ni pointe (*Dict. de la langue française*, I, 866).

Cette métamorphose est surtout fréquente lorsqu'un mot passe de sa langue maternelle dans une langue étrangère.

Les populations celtiques avaient, pour exprimer l'idée d'eau, un mot entre autres qui subsiste en gaélique et en irlandais sous la forme *uisge*, et qu'en gallois on écrit *gwysg*. Quelle était sa forme primitive ? Nous n'en savons rien. Toutefois les lois de permutation nous autorisent à supposer *osg* ou *vosg* (1). Ce nom commun avait été employé comme nom propre dans la géographie bretonne. Les Saxons trouvèrent dans la Bretagne conquise plusieurs rivières qui s'appelaient ainsi; une de ces rivières était traversée à gué par une voie romaine; *gué* dans leur langue se disait *ford* : ils nommèrent *oxford* le point de rencontre de la rivière et de la voie. Dans ce terme géographique, la syllabe *ox* est le nom celtique de la rivière, évidemment altéré, bien qu'encore reconnaissable; mais en anglais, au lieu de signifier *eau*, cette syllabe veut dire *bœuf*, et, en dépit de la vérité historique, le sens étymologique reçu pour le nom de la célèbre et savante ville d'*Oxford* a été longtemps *gué des bœufs*.

Citons aussi le latin *orichalcum*, qui n'est autre chose que le grec ὀρείχαλκος, d'ὄρος, montagne, et de χαλκος, cuivre. L'orthographe *orichalchum*, quoique rationnelle, est inusitée. Les Romains ont écrit *aurichalcum*, confondant ainsi le grec ὄρος avec le latin *aurum*, or, et faisant d'un composé homogène un mot hybride, dont le sens étymologique est tout différent de celui du mot primitif.

On trouve en Cornouailles beaucoup de transformations de ce genre.

Parmi les noms propres d'origine celtique qu'on rencontre dans ce pays, plusieurs sont des composés obtenus par l'adjonction d'un adjectif ou d'un substantif aux noms communs *tre* ou *ter*, ville, et *ross*, vallée. Certains héraldistes ont confondu le premier avec l'anglais *three*, trois, et avec le latin *ter*, le second avec le mot *rose*, qui a en anglais la même signification qu'en français : en partant de là, ils ont fabriqué à des familles des armes parlantes dont nous n'avons pas besoin de qualifier la valeur.

Du cornique *Cum ta goed*, vallée de la maison de bois, on a fait *Come to good*, qui en anglais veut dire : *viens à bien*. Le nom cornique de Falmouth paraît avoir été *Pen y cum gwic*, tête de la vallée de la baie; de ces quatre mots celtiques, on en a fait trois mots anglais, *Penny come quick* : argent, viens vite; inutile de dire que pour justifier cette savante étymologie, on a inventé une légende des plus authentiques.

(1) *Ui* en irlandais, *y* en gallois sont souvent des corruptions d'un *o* primitif (Zeuss, *Grammatica celtica*, p. 16, 106), et on sait que *gw*, dans les différents dialectes bretons, remplace un *v* originaire (Zeuss, p. 148).

Ceci nous ramène aux Juifs et à la ville de *Marazion*, dont le nom, avons-nous dit, est habituellement traduit « amertume de Sion. » M. Muller a recueilli les plus anciennes formes de ce terme géographique, il a trouvé *Marchadyon*, 1257; *Markasyon*, 1309. *Marchadyon* et *Markasyon* ne sont autre chose qu'un pluriel du cornique *Marchat* ou *Markat*, marché (Zeuss, p. 294). La dentale ténue, qui termine ce mot au singulier, est au pluriel placée entre deux voyelles; par conséquent, de deux choses l'une : ou elle se change en moyenne, *Marchadyon*, ou elle s'aspire, c'est-à-dire se prononce et s'écrit *s*, car tel est en cornique le son de la dentale aspirée (Zeuss, p. 177, 178). De là l'orthographe *Markasyon*, plus récente que la première de cinquante-deux ans, et dont l'orthographe moderne, *Marazion*, est une corruption.

Le pluriel *Marchadyon* ou *Markasyon* a été obtenu en ajoutant à la racine le suffixe *yon* ou *ion*. Mais ce suffixe n'est pas le seul qui, en cornique, serve à distinguer le pluriel; il y en a d'autres, notamment le suffixe *ieu* (Zeuss, p. 292). *Marchadyon* et *Markasyon* ont donc pour équivalent *Marchadieu* et *Markasieu*, et ces formes théoriques ne diffèrent guère de celle qui nous est donnée par une charte de l'année 1595, *Marghasiewe* (1). C'est de cet autre pluriel du cornique *marc'hat* que par le procédé métamorphique on a fait le nom de lieu actuel, *Market-Jew*, marché des Juifs, employé concurremment à *Marazion*. L'historien ne doit donc pas chercher dans cette petite ville plus de Juifs que de Sion ou d'amertume; il y reconnaîtra seulement une localité qui avait plusieurs marchés, et, en effet, la charte de l'année 1257 parle de trois marchés qu'y possédaient les moines d'un monastère voisin.

Reste à expliquer l'expression de *Jews'houses* qui, avons-nous dit, s'emploie en Cornouailles pour désigner les anciennes forges. On donnait autrefois aux forges, dans ce pays, le nom de *Chiwidden*, mot composé de *chi*, *tshey*, *dzhyi*, par corruption pour *ti*, maison (2), et de *widden*, où l'on doit reconnaître, malgré une métathèse de l'*n*, le gaulois *vind*, blanc (Zeuss, p. 65), devenu en breton armoricain *gwenn*, en gallois et en cornique *gwyn*; le sens étymologique de *Chiwidden* est donc *maison blanche*.

(1) Ce changement du *t* en palatale n'est pas inconnu au breton armoricain, où par exemple le mot français *métier* se prononce et s'écrit *mécher*. Mais, ce qui est singulier, c'est de voir cette permutation s'opérer au commencement du mot.

(2) En breton armoricain on dit *marc'hadou* et *marchajou* (Le Gonidec, *Dict. breton-français*, p. 432).

La grande importance de l'industrie métallurgique en Cornouaille fut cause que ce mot un peu long et souvent répété s'abrégea. On supprima, dans l'usage ordinaire, l'adjectif, c'est-à-dire les deux dernières syllabes, et on ne prononça plus que la première, *chi*, *tschey* ou *dzhyi*, maison. Il se conçoit facilement, du reste, que, pour une population de mineurs et de forgerons, la forge ait été la maison par excellence.

Quand le cornique commença à ne plus se comprendre, on joignit à ce mot le mot anglais *house*, qui en était la traduction. La géographique historique offre plusieurs exemples de faits analogues. En voici un : il y a en Angleterre un port que les Romains appelaient par excellence le port, *portus*. Les Saxons conservèrent ce nom propre qu'ils ne comprenaient pas, et y joignirent un nom commun désignant dans leur langue, ce qui à leurs yeux, comme aux yeux des Romains, faisait le caractère propre de cette localité, *mouth*, bouche, ou, en terme de marine, port; de là le nom moderne, Portsmouth (Port's-mouth); il veut dire, par un pléonasme, port du port, et non, comme on a raconté, port d'un personnage appelé Port. Ce personnage doit être ajouté à la liste des héros de légende qu'a fait naître le besoin de forger des étymologies.

Citons encore un rocher situé en Cornouaille et connu sous le nom de *Men-rock*. Au premier abord il semble qu'on doive traduire rocher de *Men*. Mais en cornique, *men* veut dire rocher. Le sens de ce terme géographique est donc rocher du rocher : il y a là le même pléonasme que dans Portsmouth.

On a traité de même le nom cornique des forges. On a dit *tshey's house* ou *dzhyi's house*, qui veut dire maison de la maison. Puis, on a fait à cette locution l'application du procédé métamorphique. On a voulu que le premier mot devînt anglais comme le second, on a prononcé *Jews'house*, et la maison de la maison est devenue la maison des Juifs. Il est inutile maintenant de qualifier la valeur historique de ces Juifs.

Il reste cependant à leurs défenseurs un dernier retranchement. Ce sont les lieux dits *Attall-Sarazin*. On appelle ainsi en Cornouailles les puits de mines abandonnés. *Attal*, en cornique, veut dire rebut, et des écrivains qui ne manquent pas d'un certain crédit, ont écrit que *Attall-Sarazin* signifiait *rebut des Sarasins*; dans cette locution, *Sarazin* aurait été, suivant eux, employé comme synonyme de Juif. Mais *Sarazin* est la corruption de *sarasion*, employé en construction pour *tarasion*, pluriel du vieux cornique *tarad*, mineur, littéralement perceur, mot uni par des liens d'étroite parenté avec le grec

τέρετρον, le latin *taratrum*, et le français tarière. Ainsi, *Attall-Sarazin* veut dire rebut des mineurs.

On peut donc comparer les Juifs et les Sarasins de Cornouailles aux Turcs de Finlande. Abo, capitale de cette province, s'est appelé aussi *Turku*, marché (comparez le suédois *torg* qui a ce sens), et de *Turku* on a fait *Turci*, des Turcs. Combien d'erreurs analogues ont dû être commises par les historiens anciens !

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

NOTE

SUR

UNE TÊTE DE LANCE EN SILEX

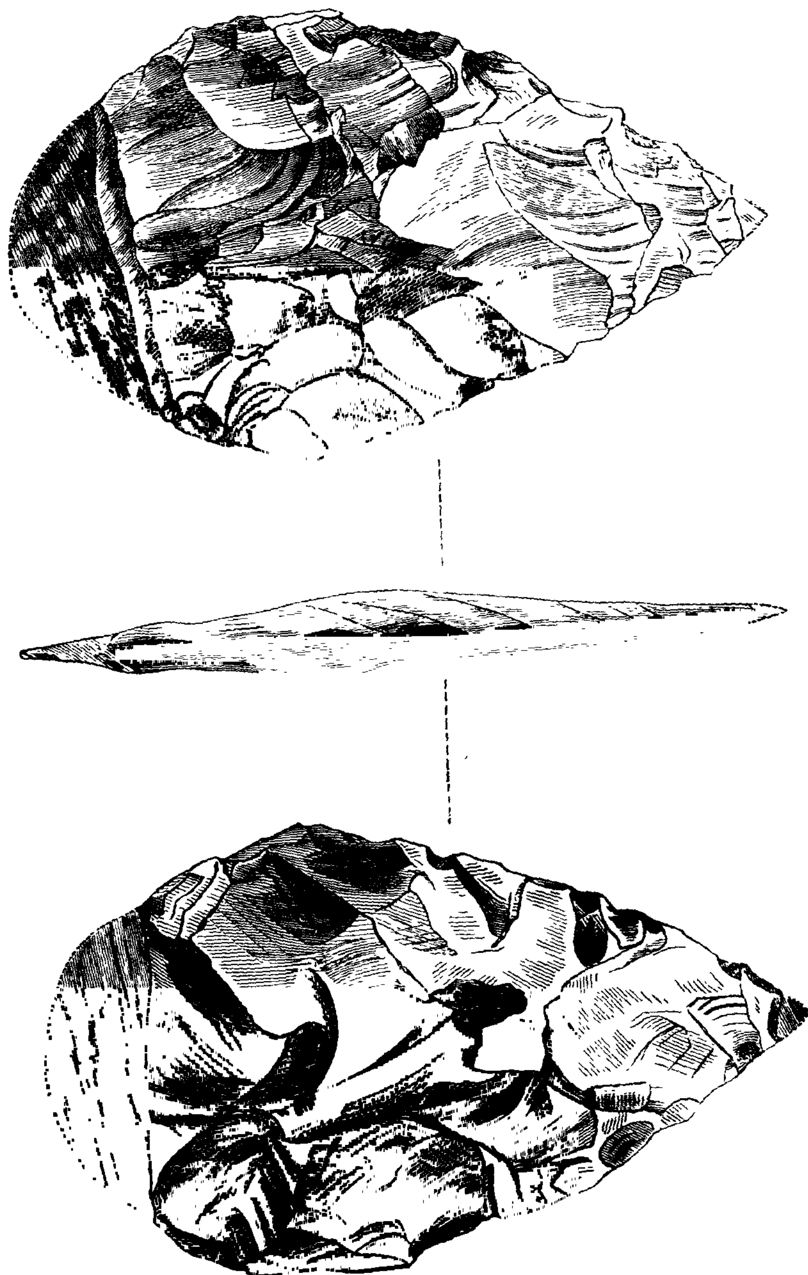
DES FABRIQUES DE CHARBONNIÈRES (SAONE-ET-LOIRE)

Les fabriques de silex ouvrés de Charbonnières, où j'ai trouvé (1) un assortiment complet de nuclei, marteaux et enclumes, de vieux outils de toutes sortes, d'éclats variés et de couteaux frais, emmagasinés sans être même ébarbés, ainsi qu'une certaine quantité de *hachettes* à tous les états de confection, hachettes tout à fait semblables à celles de la Somme, etc., ne m'avaient jamais fourni, à part ces derniers instruments, de pièces de luxe ou autres réellement finies.

Je ne m'en étonnais pas trop, car les objets achevés ne devaient pas rester longtemps en magasin, et, à en juger par l'inspection du nombreux matériel que j'avais ramassé, les fabricants devaient se contenter, pour leur propre usage, d'instruments assez grossiers. Du reste, je savais par expérience que ce sont surtout les stations habitées à poste fixe par les tribus guerrières et puissantes qui sont aussi les plus riches en belles armes de chasse et de guerre.

Mais, il y a quelque temps, à la suite d'un orage exceptionnel par son intensité et qui avait raviné profondément le petit ruisseau qui coule au milieu des ateliers, j'ai recueilli, parmi de nombreux silex qu'il avait arrachés au gisement et qui, sous l'effort du courant, s'étaient accumulés par places, un bon couteau avec retouches sur les bords, et une tête de lance d'un grand et beau modèle, qui me semble

(1) H. de Ferry, *L'Ancienneté de l'homme dans le Mâconnais*, ou *Note sur différents gisements d'instruments en silex découverts aux environs de Mâcon.*

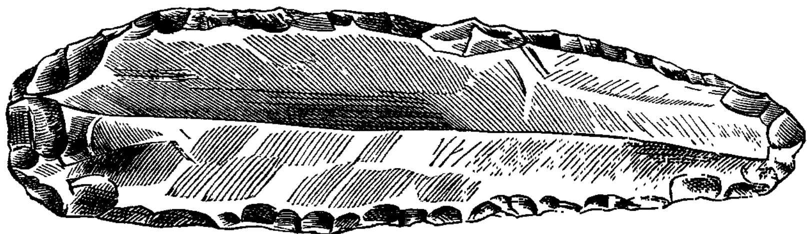


TÊTE DE LANCE EN SILEX.
2/3 grandeu .

être une pièce rare, et que, pour cette raison, je crois utile de faire connaître avec quelques détails.

Le couteau et la tête de lance dont je parle semblent provenir du même endroit, car ils se trouvaient non loin l'un de l'autre, et avoir été amenés d'une assez petite distance et pris dans les parties inférieures de la berge même du ruisseau, puisqu'ils étaient intacts quoique pêle-mêle avec de gros blocs. Or, vu la violence momentanée de l'eau, ils auraient été indubitablement brisés s'ils eussent été entraînés d'un peu loin.

Le couteau, dont je donne le dessin ci-joint, est couvert sur ses deux faces d'une belle patine blanche.



La tête de lance (voir pl. XII), au contraire, est passée du blanc au rouge brun, ou mieux, à une couleur feuille morte. L'extrémité de la pointe porte la marque d'une brisure récente, tandis que la cassure de la base offre la même couleur que le reste de l'objet, et est par conséquent ancienne.

Cette tête de lance, à tranchants très-vifs, est taillée sur ses deux faces à grands éclats et d'une façon identique à celle des hachettes qui proviennent du même endroit. Vue de face, on la prendrait même pour l'une d'elles; mais elle est bien plus mince, son épaisseur à la base ne dépassant pas sept millimètres; sa partie médiane est l'endroit le plus épais, car elle mesure treize à quatorze millimètres. Par contre, vers l'extrémité supérieure, cette épaisseur est de nouveau réduite à sept ou huit millimètres.

Dans son état actuel, cette tête de lance est longue de cent onze millimètres, non compris la pointe terminale, qui devait en avoir cinq à six.

En tenant compte de la courbure bien accentuée des deux arêtes latérales de la base et de l'épaisseur de cette dernière, qui va en diminuant, on aurait, pour le prolongement de la partie basilaire qui manque, environ vingt-quatre millimètres, ce qui donnerait un total de longueur de cent quarante et un millimètres ou de quatorze cen-

timètres à peu près. Quelle était la destination de ce beau morceau?

Ce devait être une arme d'escrime, et par conséquent de guerre.

Voici sur quoi je me fonde :

Evidemment, pour ce même gibier, cette lance était trop soignée et de dimensions trop considérables; de petits éclats acérés suffisaient.

Pour les gros animaux, comme le cheval, l'auroch, etc., ou les carnassiers, elle était trop faible, et au premier choc elle se serait inévitablement brisée.

Il est d'ailleurs à croire que la plus grande partie du fauve avec lequel il fallait engager une lutte sérieuse était prise au piége, peut-être au moyen de fosses, comme le pratiquent encore certaines tribus africaines. Dans le cas contraire, on devait forcément employer de gros épieux de bois durcis au feu, de fortes haches ou de solides massues.

Mais pour un combat corps à corps entre des adversaires presque nus et qui, pour avoir plus d'agilité, devaient au moment du combat se dépouiller à peu près complétement de leurs accoutrements de peaux, un tel instrument était excellent. Emmanché au bout d'une hampe d'une longueur convenable, une telle pique bien manœuvrée devait faire de redoutables blessures à l'ennemi qu'elle atteignait et qui n'avait pas su se parer à temps.

Je trouve dans les voyages du capitaine Cook le récit d'un combat simulé, engagé entre les guerriers de Taïti, et les quelques lignes que j'en extrais et que je reproduis ici me semblent de nature à devoir éclaircir, jusqu'à un certain point, cette question :

« ..... Ils étaient armés de massues et de *piques* qu'ils lançaient comme des dards. Ils faisaient un saut en l'air pour éviter les coups de massue qu'ils tâchaient de s'appliquer sur les jambes; et afin d'éviter ceux qui menaçaient leur tête, ils se couchaient un peu et sautaient de côté : ainsi le coup portait à terre. *Ils paraient les coups de pique ou de dard à l'aide d'une pique qu'ils tenaient droite devant eux, qu'ils inclinaient ensuite plus ou moins, suivant la partie du corps qu'attaquait leur antagoniste; en remuant un peu la main à droite ou à gauche, ils échappaient facilement et d'une manière aisée à toutes les bottes*, etc. (1). »

H. DE FERRY.

(1) Capitaine Cook, 2e voyage, trad. franç., in-8, t. 3, p. 363 et 364. Paris, 1778.

NOUVELLE NOTE

CONCERNANT

LES MARQUES DE FABRIQUE

SUR LA VERRERIE ROMAINE

Monsieur le Directeur,

Il ne vous paraîtra peut-être pas indifférent de consigner dans votre intéressant recueil la trouvaille suivante, faite en Belgique, d'un flacon en tout semblable à ceux que vous ont dépeints MM. Conestabile (V, 382) et Detlefsen (VIII, 215).

Près de notre remarquable groupe de tumulus d'Omal, près Waremme, on a ouvert, il y a peu d'années, en exploitant une sablonnière, une sépulture de l'époque romaine. Là, parmi des poteries samiennes, des vases de bronze, etc., on a exhumé un flacon dont je joins ici le dessin (au 1/2 d'exécution).

Ce flacon se trouve encore à moitié rempli d'adipocire provenant sans doute d'un onguent ou d'un parfum, ce qui concorde parfaitement avec l'hypothèse de M. Detlefsen, à laquelle je renvoie.

Sous le culot de la fiole se trouve représenté un personnage, tenant de la main droite un rython (?), de la gauche un objet cordiforme, ce dont le dessin (également ci-joint) vous rendra mieux compte que toute description.

L'inscription, moulée en relief, se compose des lettres G || F || H || I, qu'il est très-facile de lire et dont vous remarquerez l'identité avec les différents flacons énumérés par M. Detlefsen.

Les honorables directeurs du musée archéologique de Liége, où

l'objet est déposé, se sont malheureusement laissés induire en erreur par un faiseur d'hypothèses qui a voulu à tout prix leur faire voir, dans ces quatre lettres, une inscription dédicatoire, et qui a fait plier l'inscription aux exigences de sa fantaisie : ils ont fait dessiner la fiole, et dans leur catalogue, sous presse, paraîtra la fig. 2 ci-contre avec les quatre lettres : G || P || H || L, ce qui voudrait dire : G(enio) P(atrono) H(vivs) L(oci).

FIG. 1.



...., Admirez donc ce HIC LOCVS sur un objet mobilier, que tout prouve avoir été fabriqué bien loin d'Omal ! Extasiez-vous devant un génie mis ainsi en bouteille !..... Ces Messieurs, auxquels j'ai démontré leur

FIG. 2.



erreur au moyen de la comparaison des autres exemplaires signalés par la *Revue archéologique*, la reconnaissent aujourd'hui, et leur catalogue contiendra à cet égard un indispensable *erratum*.

Vos lecteurs remarqueront de prime-saut la ressemblance complète du sujet de la fiole d'Omal avec celui des fioles de Gelsdorf et de Berlin :

« Auf dem Boden der beiden neuen « Gefaesse ist eine stehende bekleidete « maennliche Figur vorgestellt welche in der vorgestreckten Rechten « einen nicht ganz deutlichen Gegensland einer Hammer oder auch « ein Rython haelt, in den vier Ecken die Buchstaben. G || F || H || I. »

« Sotto il fondo, si vede un' uomo leggermente coperto del suo « pallio, tenendo destra forso un corno de bere. Ai quattro lati si os- « servano le lettere : E || G || H || I || . » Il faut croire, en substituant F à E (méprise aisée), que Panofka, qui décrit ainsi la fiole du ci-devant musée Bartholdy, a lu les lettres en commençant par celle de droite en haut, ce que pourra démontrer une vérification ultérieure au musée de Berlin, où l'objet se trouve aujourd'hui.

Pas de doute possible ; nous sommes en présence d'un 9e exemplaire de la marque G || F || H || I, à ajouter à ceux des musées de Parme, de Ferrare et de Pérouse, des collections Bartholdy, Houben et Campana, et enfin de la sépulture de Gelsdorf, près Bonn (deux exempl.).

C'est la seconde fois que l'objet est signalé dans un tombeau, où il a sans doute servi à contenir un parfum consacré aux mânes, selon les rites antiques.

Déjà M. Detlefsen est parvenu, à l'aide des monnaies de Septime-Sévère, recélées par la sépulture de Gelsdorf, à déterminer approximativement l'époque où se fabriquaient en Italie les flacons à la marque G || F || H || I. Il est évident, en effet, que si les monnaies sépulcrales, comme il paraît probable d'après l'opinion de M. de la Saussaye, rapportée par l'abbé Cochet, déterminent l'époque du décès, le fabricant des fioles en question appartient au IIe siècle au plus tard.

La découverte d'Omal permet de préciser encore davantage.

Le tombeau où la trouvaille a été faite, placé le long de la grande voie romaine, de Tongres à Bavay, non loin des tumulus d'Omal (à une centaine de mètres), appartient sans doute à un cimetière, dont les tumulus auraient été les principaux monuments funéraires ; or, des fouilles faites dans ceux-ci ont produit des monnaies de Néron et d'Hadrien : ce dernier nous reporte déjà plus d'un demi-siècle au delà de Septime-Sévère.

Comme les explorations imparfaites des tumulus d'Omal ne permettent pas un degré plus grand de précision, c'est ailleurs qu'il faut le rechercher; or, je le trouve, à n'en pas douter, dans le fait suivant :

J'ai, pour le compte du gouvernement belge, procédé aux fouilles qui ont été faites, en 1861 et depuis, dans les tumulus de Fresin, de Walsbetz, et les substructions des villas voisines, aux habitants desquelles ces tumulus servirent de sépulture, à en croire la preuve tirée de deux trépieds-candélabres, formant la paire, parfaitement semblables de matière, de forme, de dimension, trouvés, l'un dans le

tumulus de Grand-Fresin, l'autre dans les ruines de la villa de Petit-Fresin (1). Or, les monnaies les plus récentes, trouvées dans les fouilles, sont toutes des deux premiers Antonins, à la fin du règne desquels une invasion de Chauques en Belgique, invasion dont parle Spartien, refoula dans les villes et postes fortifiés les habitants des villas devenues inhabitables.

Eh bien! les tumulus de Walsbetz et de Fresin ont tous deux présenté, dans leur mobilier sépulcral, un grand bassin de bronze, de forme ovale, à double fond, avec armature en double fer à cheval placée en dessous. Ce bassin de bronze, jusqu'à présent, on n'en avait pas signalé d'autre exemplaire; au moins, mes recherches dans des milliers de volumes, oserai-je dire, ne m'en avaient pas révélé un troisième, quand eut lieu la découverte d'Omal. Au moment même où les deux bassins de Walsbetz et de Fresin, déterrés sous mes yeux, étaient placés dans les vitrines du musée de Bruxelles, le musée de Liége s'enrichissait d'un troisième bassin, en tout semblable aux deux autres, produit par la sépulture d'Omal.

Je passe sous silence d'autres rapprochements entre les trois sépultures : celui-ci suffit, et me fait considérer celle d'Omal comme appartenant à la même époque que les deux autres, par cela seul que des objets de forme aussi étrange et aussi exceptionnelle que les bassins en question, ont dû être livrés au commerce en même temps par leur fabricant, probablement unique.

Par conséquent, les flacons à la marque G || F || H || I peuvent être considérés comme n'étant pas postérieurs à Marc-Aurèle.

Ce point a son importance : si l'on peut réaliser le désir de bien des savants, et attribuer aux marques de fabrique de l'époque romaine des dates précises, les vases de terre et de verre, où ces marques se trouvent imprimées, acquerront peut-être un jour la valeur historique que présentent les monnaies. Pour ma part, j'y travaille de tous mes efforts. J'ai rassemblé, et je publie en ce moment même dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, une liste de six mille noms ou marques de potiers, de tuiliers (non compris les marques légionnaires), de verriers, de plombiers, etc., et pendant que mon travail est sous presse, des sources nouvelles de renseignements m'apprennent qu'il en existe des milliers d'autres, qui pourront plus tard fournir à mon œuvre un complément au moins équivalent. Que sera-ce donc quand, à côté de chaque nom de

(1) Voyez ce que j'ai dit de ces fouilles dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie* (de Belgique), t. II et suiv.

potier, etc., à raison des monnaies trouvées, de la forme des vases, des dessins d'ornement, des caractères, de l'orthographe des inscriptions, on pourra un jour affirmer : cet artisan vivait à telle époque; il exerçait son industrie en tel ou tel endroit?

Tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui du verrier, fabricant des flacons à la marque G || F || H || I, c'est qu'il vivait probablement dans la première moitié du second siècle, et qu'il exerçait son industrie en Italie, où principalement ses produits ont été découverts (Parme, Ferrare, Pérouse, Rome), et d'où il les exportait jusque dans les contrées de la province les plus éloignées : Gelsdorf et Xanten en Prusse, Omal en Belgique. Tandis que jusqu'aujourd'hui aucune preuve n'existe de la fabrication, dans nos contrées, d'objets en verre aux premiers siècles et même plus tard, nous savons par Pline (1), à peu près contemporain de notre verrier, que la fabrication du verre était presque exclusivement italienne, et qu'on commençait seulement de son temps à s'occuper de cette industrie en Espagne et en Gaule; d'ailleurs, M. Detlefsen l'a fait remarquer, et, comme je l'ai déjà dit, la trouvaille d'Omal le confirme, les flacons à marque semblable à la nôtre s'exportaient remplis des essences qu'on y trouve encore aujourd'hui après dix-sept siècles, et ces essences étaient sans doute des produits italiens, que la mode avait répandus dans les provinces, mais que celles-ci n'étaient pas assez avancées dans les raffinements d'une civilisation luxueuse pour façonner à l'usage de la métropole : les climats méridionaux sont du reste plus favorables que les nôtres au développement et à la force des plantes aromatiques.

Il n'est peut-être pas inutile de signaler encore ici deux autres marques de flacons qui se trouvent au musée de Liége; l'une d'elles provient de Strud, près d'Andennes (entre Liége et Namur); elle n'est pas précisément de même nature que la précédente, en ce qu'elle n'est pas inscrite dans les quatre coins du culot, mais sur une des diagonales, en laissant l'autre sans inscription; deux lettres se trouvent donc seulement sous le flacon; ce sont les lettres V || S, peut-être S || A (A sans barre). Au milieu se trouvent deux cercles concentriques.

Enfin, la dernière marque est une croix pattée au milieu du culot, inscrite dans un cercle, tandis que quatre têtes de clous triangulaires se voient dans les coins, à la place qu'occupent les lettres G || F || H || I dans la figure 2 ci-dessus. Le flacon provient également de Strud.

(1) *Hist. nat.*, XXXVI, 66.

Depuis les savantes recherches de M. G. de Mortillet, on ne sera plus tenté de voir dans la croix, à elle seule, un indice de christianisme ; d'ailleurs, des découvertes analogues ont été faites dans des sépultures païennes, selon toute apparence. Je me borne à renvoyer à *La Seine-Inférieure*, de l'abbé Cochet, qui, p. 127, cite aussi un flacon carré, à une anse, sous le fond extérieur duquel se trouve une croix au centre de deux cercles circonscrits l'un à l'autre; et à l'*Archaeologia* (de Londres), qui cite parmi les objets découverts dans la sépulture évidemment païenne (du temps d'Hadrien) des Bartlow-Hills (XXXV, p. 305), un flacon dont le culot, sauf les quatre têtes de clous, est identique avec celui du deuxième flacon de Strud (1).

J'ai l'honneur, etc.

H. SCHUERMANS.

(1) Voir encore dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Moselle*, 1858, p. 52, un flacon semblable à celui de l'abbé Cochet, trouvé à Barentin.

Liége, 16 avril 1867.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MAI

L'Académie a fait ce mois-ci une grande perte dans la personne de M. Ed. Gerhard, de Berlin, associé étranger. On sait que M. Gerhard était depuis longtemps à la tête des études archéologiques en Allemagne; on pourrait presque dire en Europe. La mort de M. Reinaud laisse également un grand vide. M. Reinaud était, à l'Académie, le doyen des orientalistes: il était entouré d'un légitime respect.

— M. de Rougé continue la lecture de son mémoire sur les rapports des peuples de la Méditerranée avec l'Egypte, antérieurement au XIVe siècle avant notre ère. Nous attendons la fin de cette lecture pour donner, comme nous l'avons annoncé, cet intéressant mémoire à nos lecteurs.

M. L. Renier lit une note sur de nouvelles inscriptions romaines découvertes en Algérie. M. L. Renier a bien voulu nous promettre communication de cette note, que nous insérerons dans l'un de nos plus prochains numéros.

M. Brunet de Presle annonce à l'Académie qu'un monument, tout à fait analogue à celui d'Argenteuil, vient d'être découvert dans la propriété de M. le comte de Ruty, près Beaumont-sur-Oise, non loin de l'allée couverte de la forêt de Carnelle, dite *Pierre-Turquoise*. Le nouveau monument sépulcral est situé dans une pièce de terre qui porte, depuis longtemps, le nom de *La Justice*. On peut donc le désigner sous le nom d'*Allée de la Justice*, pour le distinguer de la *Pierre-Turquoise* qui semble être sur le même territoire. M. Brunet de Presle, sur l'invitation de M. de Ruty, a commencé, de concert avec MM. de Quatrefages et Alex. Bertrand, une fouille qui a donné de très-heureux résultats. Une partie seulement de l'*Allée de la Justice* a été dépouillée des terres qui la comblaient, et déjà l'on a pu recueillir sept crânes, dont trois très-bien conservés; deux haches, dont une emmanchée dans un fragment de corne de cerf; dix couteaux en silex, plusieurs os travaillés et semblant avoir servi de poinçons, plusieurs cailloux percés pour pendeloques, et bon nombre d'éclats de silex n'appartenant pas à la localité.

Un des traits particuliers de cette fouille, c'est qu'elle a produit deux objets en bronze : une monnaie d'Antonin le Pieux et un bouton évidemment gallo-romain. Nous devons dire, il est vrai, que ces objets ont été recueillis à 1 mètre seulement de profondeur dans la terre végétale, tandis que les crânes et les objets en pierre polie, ainsi que les os travaillés, gisaient dans du sable, à une profondeur de 1 mètre 70. La fouille continue sous la surveillance de M. Abel Maître, chef de l'atelier de moulage du musée de Saint-Germain. Son attention a été spécialement appelée sur le mélange anormal de pierres polies et de bronze constaté dans l'intérieur du monument; nous pourrons probablement, dans notre prochain numéro, donner de nouveaux renseignements sur la disposition relative de ces différents objets.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Archéologie vient de faire une perte irréparable. M. Ed. Gerhard, membre de l'Académie royale des sciences de Berlin, associé étranger de l'Institut de France, a succombé à la maladie dont il était atteint depuis quelques mois, le 12 mai, à l'âge de 71 ans. M. Gerhard, qui unissait l'érudition la plus vaste au tact le plus exercé des monuments, a singulièrement agrandi, par ses travaux, l'étude de l'archéologie antique. Il fut, pendant son séjour à Rome, l'un des fondateurs de l'*Institut de correspondance archéologique* dont le Bulletin et les Annales ont inauguré une ère féconde à l'archéologie, et se sont enrichis de ses premiers essais. Par son rapport sur les fouilles de Vulci en 1831, il a ouvert un champ nouveau à la céramographie dont il a interprété dans un recueil intitulé : *Auserlesene griechische Vasenbilder*, ainsi que dans des mémoires spéciaux, les plus curieux produits; il a éclairé une foule de questions relatives à l'art et à la religion des Anciens par ses nombreuses dissertations mythologiques et plusieurs ouvrages justement estimés, exclusivement consacrés à cette matière; par la création d'un journal archéologique, il a tenu l'Allemagne et l'Europe savante au courant des découvertes et des recherches entreprises dans les différentes branches de la science de l'antiquité; enfin, par son bel ouvrage sur les miroirs étrusques, il a jeté sur les croyances et les mœurs de l'Étrurie les lumières les plus vives.

M. Gerhard résidait à Berlin, il était en Allemagne le centre des études archéologiques, et c'est en grande partie à son initiative que la science qu'il cultivait doit ses plus heureux progrès.

—— Nous recevons de M. Aurès, avec autorisation de la publier, l'intéressante note qui suit :

Je vous ai annoncé, dernièrement, que la réalité de l'existence d'un pied gaulois ou celtique peut être reconnue à l'aide des seules mesures anglaises actuelles, et je n'ai eu alors ni le temps, ni les moyens de vous donner la preuve de cette assertion.

Or c'est là ce que je me propose de faire aujourd'hui, à tête reposée, si vous avez la bonté de me suivre avec attention.

Jetez les yeux, je vous prie, sur le tableau ci-joint, dont l'objet est de vous indiquer tous les rapports que les mesures anglaises présentent entre

elles. Ne le trouvez-vous pas incontestablement divisé en deux groupes, parfaitement distincts l'un de l'autre ?

				Foot (pied) =	0^{m},3048
			Yard impérial =	3 foots =	0^{m},9144
		Fathom (toise) =	2 yards =	6 foots =	1^{m},8288
	Pole =	2 fathoms 3/4 =	5 yards 1/2 =	16 foots 1,2 =	5^{m},029
Furlong =	40 poles =	110 fathoms =	220 yards =	660 foots =	201^{m},164
Mile=8 furlongs=	320 poles =	880 fathoms =	1.760 yards =	5.280 foots =	1k.609^{m},515

Mile=	1k.609^{m},315
Frolong=1/8 du mile=	201^{m},164
Pole=1/40 du furlong=1/320 du mile=	5^{m},029
Fathom (toise)=4/11 du pole=1/110 du furlong=1/880 du mile=	1^{m},8288
Yard =1/2 du fathom=2/11 du pole=1/220 du furlong=1/1760 du mile=	0^{m},9144
Foot (pied)=1/3 du yard=1/6 du fathom=2/33 du foot=1/660 du furlong=1/5280 du mile=	0^{m},3048

Dans le premier, on doit ranger le foot (pied), l'yard égal à 3 pieds, et le fathom égal à 2 yards, ou, ce qui est la même chose, à 6 pieds.

Si vous préférez opérer en sens inverse, vous avez, dans ce premier groupe, le fathom (toise), l'yard égal à 1/2 fathom et le foot égal à 1/3 yard ou 1/6 de fathom.

Les rapports ainsi exprimés par les nombres 2, 3 et 6, ou par les fractions 1/2, 1/3 et 1/6 sont, vous le remarquerez, ceux qu'on trouve dans tous les systèmes métriques *duodécimaux*, et par conséquent le groupe que je signale ici est parfaitement défini.

Le second ne l'est pas moins.

Il comprend le pole, le furlong égal à 40 poles et le mile égal à 8 furlongs ou à 320 poles; en d'autres termes, et en sens inverse, il comprend le mile, le furlong égal au 8e du mile et le pole égal au 40e du furlong ou au 320e du mile.

Ici les rapports sont exprimés, d'une part, par les nombres 4, 8 et 32, d'où l'on a déduit 40 et 320, et de l'autre, par les fractions 1/4, 1/8 et 1/32, d'où l'on a déduit 1/40 et 1/320. Ces nouveaux rapports sont donc précisément ceux que l'on trouve dans les systèmes basés sur la division *binaire*.

Et non-seulement nous sommes, comme vous venez de le voir, en présence de deux systèmes métriques parfaitement distincts, un système duodécimal et un système binaire; mais encore il est permis d'aller jusqu'à dire que ces deux systèmes proviennent de deux sources complétement différentes et n'ont aucun rapport l'un avec l'autre.

Voyez en effet le fathom égal aux 4/11 du pole, et dites-moi s'il vous semble possible de considérer ces deux mesures comme ayant jamais fait partie d'un seul et même système métrique ?

Evidemment, les deux groupes que je remarque dans le système anglais *actuel* proviennent de la réunion de deux parties, prises dans deux anciens systèmes métriques différents ; et ce qui le démontre surabondamment, c'est le nom même de *mile* donné à la plus grande unité de l'un de ces groupes.

Je conclus, d'ailleurs, de ce seul nom, que cette unité correspondait,

dans le principe du moins, à *mille unités* plus petites qui ne peuvent être, dans le cas actuel, que des pas géométriques ayant en longueur la millième partie du mile actuel, soit 1^m 609.

Mais, s'il en est ainsi, le pied *primitif*, qui a servi à former ce pas antique, avait lui-même une longueur de 1^m 609/5 = 0^m 322, et par conséquent enfin ce pied correspond, aussi exactement que possible, à celui que j'ai appelé jusqu'ici pied *gaulois* et que j'aurais mieux fait d'appeler pied *celtique*, ou mieux encore pied *asiatique*, puisque sa longueur se trouve finalement comprise entre 32 et 33 centimètres.

Dans cette supposition, le mile anglais correspond au *mille des Anciens*, le furlong égal à la 8e partie du mile correspond, à son tour, au *stade antique*, et enfin le pole est formé en divisant le stade d'abord en 4 et ensuite en 10 parties égales.

Il résulte de là, si je ne me trompe, que ce groupe d'unités doit être considéré comme le plus ancien des deux groupes contenus dans le système anglais actuel.

Et maintenant j'aurais besoin, pour compléter ma démonstration, de vous dire comment le second groupe a été formé lui-même, d'où provient la longueur actuellement assignée au pied anglais, etc., etc.; mais cette nouvelle dissertation me conduirait beaucoup trop loin, et la place me manque. Je la renvoie donc à un autre jour. AURÈS.

—— Nous lisons dans le *Journal de Saône-et-Loire* :

Société Eduenne. — M. Bulliot rend compte en ces termes d'une fouille intéressante opérée dans la rue Mazagran :

« Les nombreuses modifications apportées dans l'assiette du quartier de Marchaux, depuis l'ère romaine, fournissaient le champ d'une véritable étude, le sol de remblai dépassant généralement 4 mètres de profondeur dans cette partie de la ville.

« A 1 m. 60 apparaissait le pavé à grandes dalles de granit, dont on retrouve d'autres traces au faubourg d'Arroux, derrière le mur septentrional de l'hospice, et à l'entrée de la rue de la Jambe-de-Bois, où il a été détruit en partie l'année dernière. Cette magnifique voie, rue centrale d'Augustodunum, mettait en communication la porte d'Arroux avec celle de Rome, dite des *Marbres*, près du bastion de la *Jambe-de-Bois*. Au-dessous des blocs, dont l'épaisseur moyenne est de 0 m. 50, on s'attendait à rencontrer, comme à la naissance de la pente du faubourg d'Arroux, coupée par la tranchée de la ligne de fer, la voie primitive d'Auguste, composée d'un béton recouvrant des pierres posées debout, mais les explorateurs se trouvèrent en face d'une couche de remblai inégalement comprimé, de 1 m. 10 d'épaisseur. Une observation minutieuse démontra qu'elle se composait de débris identiques de démolitions et de fragments céramiques gallo-romains.

« La voie primitive servait d'assise elle-même au remblai et reposait sur le tuf vierge.

« Les caractères divers de ces trois zones, parfaitement distinctes, ne

peuvent laisser l'ombre d'une incertitude sur leur origine, on peut même dire sur leur date. La première, celle des grands pavés, appartient à la restauration d'Autun, de 290 à 402, après le sac des Bagaudes.

« Cette date, indépendamment du niveau des terres auquel appartient la voie, résulte d'observations archéologiques répétées. On trouva, il y a vingt-deux ans, *sous ses grands pavés*, à l'entrée de la rue de la Jambe-de-Bois, maison Richard, deux divinités en pierre à demi brisées, d'un bon style, antérieures par conséquent à la destruction de 270 et au pavage à grands blocs qui la suivit (1). Une observation semblable fut faite, il y a dix ans environ, sous la maison Renaud, rue Mazagran, en face de la fouille actuelle, par M. Roidot-Deléage, qui découvrit aussi sous les mêmes pavés des fragments de sculptures gallo-romaines. Les débris trouvés récemment dans les mêmes conditions confirment les premières indications.

« La seconde zone, en effet, celle du remblai, renfermait des débris d'amphores, de poteries samiennes à reliefs d'un dessin élégant, de tuiles à rebords, de restes d'enduits, de briques de toute nature, des cendres, des os, du sable, du charbon, du mortier, des cubes en grès de petit appareil régulier, arrachés à des monuments romains, tout ce qui constitue, en un mot, les couches similaires de la tranchée du chemin de fer.

« Quant à la troisième zone, dans l'intérieur de laquelle il n'existait plus de débris ouvrés, elle présentait tous les caractères d'un ouvrage établi sur le sol vierge, sans traces d'une occupation antérieure.

« La même remarque a été faite à la couche inférieure de toutes les rues étudiées au chemin de fer. Cette voie inférieure n'est donc que la reproduction de dix autres coupées par la tranchée de la ligne de fer, avec cette différence toutefois qu'étant la rue principale d'Augustodunum, elle a un lit d'empierrement de plus pour asseoir le remblai intermédiaire. Son parallélisme avec les autres voies est démontré; elle occupe le centre du plan si régulier d'Auguste, tracé en damier. Sa construction est celle des plus beaux ouvrages romains, son béton comprimé repose sur un lit épais de pierres homogènes posées debout sur le tuf.

« S'il pouvait exister l'ombre d'un doute à ce sujet, la découverte suivante suffirait à le dissiper. Dans le lit inférieur des pierres debout, qui porte sur le sol vierge, on recueillit, entre deux pavés qui conservent la trace de l'oxide, la moitié d'un moyen bronze du haut empire, son diamètre étant de 0,3 centimètres, son épaisseur de quatre millimètres. Il est brisé en deux comme seize autres fragments de médailles de même aspect et de même module, recueillis dans la tranchée du chemin de fer et déposés au Musée. Deux seulement ont conservé leur effigie, et tous deux sont de la colonie de Nîmes et à la face d'Auguste. Le mode de construction de cette voie suffirait seul, du reste, nous l'avons déjà dit, à ca-

(1) Voir sur ce sujet le compte rendu du congrès tenu à Autun en 1846 par la Société française d'archéologie, p. 362 et suiv. — Les deux sculptures sont déposées sur le bureau de la Société, à la séance.

ractériser un ouvrage romain, au-dessous duquel cessait toute trace d'habitation.

« Les dates de la couche supérieure et de la couche inférieure étant ainsi fixées par des constatations archéologiques irréfragables, la couche intermédiaire de remblai perd tout intérêt historique. Qu'elle se soit formée avec le temps par accumulation de matériaux d'entretien durant trois siècles qui séparent les deux dates des deux couches extrêmes, ou qu'elle ait été le résultat d'un nivellement unique à la suite du sac de 270, peu importe. Elle n'a qu'un caractère de transition. Son épaisseur de 1,10 est, du reste, celle qu'on a observée entre le sol contemporain d'Auguste et celui de Constantin, partout où les deux couches sont intactes : dans toute la longueur du parc Saint-Jean, sous la maison Drago, rue de la Grille, sous le café Saint-Louis, rue de l'Arbalète, et sur divers points de la tranchée du chemin de fer. Les ruines accumulées par les Bagaudes exhaussèrent l'assiette d'Autun d'un mètre en moyenne. Lors de la reconstruction, les légionnaires de Constance-Chlore, au lieu de déblayer le sol, coulèrent une nouvelle couche de béton sur les ruines, et apposèrent ainsi les scellés sur les restes de la première occupation romaine. La création de la voie à grands blocs au-dessus de l'ancienne fut la conséquence de cet exhaussement.

« Les résultats authentiquement constatés dans la fouille de la rue Mazagran sont donc des plus importants. Ils ont démontré une fois de plus l'absence des traces de Bibracte à Augustodunum; ils ont confirmé sur un point central de la ville romaine les observations faites dans la tranchée du chemin de fer, qui ont invariablement donné la même solution. »

— Le musée de Saint-Germain a été inauguré le 12 mai par l'empereur, qui a daigné manifester sa satisfaction de la manière dont l'installation des diverses salles avait été conduite.

Nous rappelons que le musée est ouvert au public les mardi, jeudi et dimanche de chaque semaine, de 11 heures 1/2 à 5 heures. Le mercredi et le vendredi sont consacrés à l'étude. On n'est admis au musée, ces jours là, que sur la présentation de cartes délivrées par l'administration. Toutes les personnes qui désirent étudier en détail les collections du musée, doivent donc adresser une demande à M. le Conservateur, à Saint-Germain. Les abonnés de la *Revue* peuvent s'adresser au bureau, 35, *quai des Grands-Augustins*, et une carte sera mise immédiatement à leur disposition.

ERRATUM

Page 315, ligne 3. *Au lieu de* r'aar *lisez* iarr.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUINZIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

LIVRAISON DE JANVIER

LIVRAISON DE FÉVRIER

LIVRAISON DE MARS

LIVRAISON D'AVRIL

LIVRAISON DE MAI

LIVRAISON DE JUIN

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS. — II. ÉGYPTE. — III. ORIENT ET GRÈCE. — IV. ITALIE.
V. GAULE AVANT LA CONQUÊTE.
VI. GAULE DEPUIS LES ROMAINS. — VII. PAYS DIVERS.
VIII. LINGUISTIQUE, BIBLIOGRAPHIE.

I. SOCIÉTÉS.

II. ÉGYPTE.

III. ORIENT ET GRÈCE.

IV. ITALIE

V. GAULE AVANT LA CONQUÊTE

VI. GAULE DEPUIS LES ROMAINS.

VII. PAYS DIVERS.

VIII. LINGUISTIQUE, BIBLIOGRAPHIE

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Typ. de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.